HISTOIRE DU TRAVAIL

ET

DES TRAVAILLEURS

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays
y compris la Suède et la Norvège.

PUBLISHED : JANUARY 1 1906

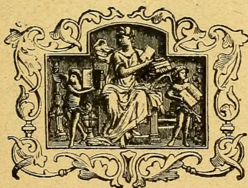
Privilege of copyrigt in the United States reserved
ler the Act approved, March 3 1905, by Charles Delagrave, Publisher.

V. BRIFAUT
131, RUE DE STASSART
BRUXELLES
Mai 1906 -

HISTOIRE
DU
TRAVAIL
ET DES
TRAVAILLEURS

PAR

Pierre BRISSON



PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

Storage
174

AVIS DE L'ÉDITEUR

Un ouvrage comme celui-ci ne pouvait pas être illustré pour le seul plaisir des yeux, mais plutôt pour la parfaite intelligence du texte. Des gravures modernes, si bien faites qu'elles fussent, n'auraient pas donné ce résultat, ni surtout transporté la pensée du lecteur dans les milieux décrits. C'est pourquoi nous avons puisé, avec l'aide de la photogravure, à deux sources anciennes et originales : le *Recueil des Arts et Métiers,* par Jost Amman, ouvrage unique en son genre, publié à Francfort en 1568, et les planches de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert.

Le petit recueil de Jost Amman présente un minuscule mais authentique et consciencieux inventaire des premières phases de l'industrie naissante; l'*Encyclopédie* nous la montre telle qu'elle était à la veille de la Révolution.

L'illustration de notre *Histoire du Travail* a, de cette façon, le caractère documentaire qui lui convient et qui, nous l'espérons, plaira à ses lecteurs.

HISTOIRE DU TRAVAIL

ET

DES TRAVAILLEURS

CHAPITRE PREMIER

LES ANCIENNES CORPORATIONS

Le tuteur de la bourgeoisie naissante.

Origines des corporations.

Les premiers corps de métier : chartes du XIe siècle; « chandeliers de Paris »; « antiques étaux »; boulangers de Pontoise; les deux mules blanches des pelletiers de Lyon; vitraux de Chartres; *le Livre des métiers*.

Mouvement corporatif et métiers libres : augmentation du nombre des corporations du XIIIe siècle à la Révolution; mais il n'y eut jamais de corporation par toute la France : exemple de Lyon.

Statuts d'une corporation : les épingliers de Toulouse.

Les corps de métier, forteresse patronale.

Echec au monopole corporatif : lettres de maîtrises; petits bénéfices des princes du sang; pour une corbeille de mariage; qui en désire? « Artisans suivant la cour ».

La guerre des monopoles : procès séculaires; tailleurs et fripiers; drapiers, foulons et teinturiers; oyers, poulaillers, cuisiniers et moutardiers; bouchers et charcutiers; les orfèvres s'en vont en guerre! Démêlés des merciers; les petits ramoneurs; les premiers pianos Erard et la corporation des luthiers.

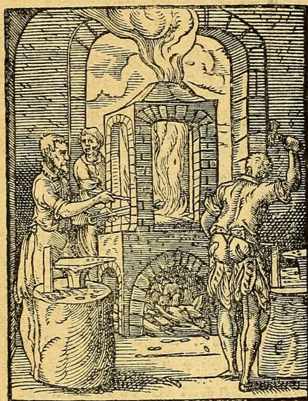
Pour la bonne fabrication : règlements minutieux; défense de vendre du chien; la serrure et la clef; défense d'acheter des porcs nourris chez les barbiers! Travail au grand

jour; visites des gardes; histoire d'une boulangère récalcitrante; la marque et la « bonne mesure ».

La corporation, obstacle aux inventions : le triomphe des aiguillettes; la défaite des « couvrechiefs »; la bataille des castors et des demi-castors; 500 livres d'amende pour un bouton suspect.

La fin des corporations.

Les anciennes corporations[1].



Cloutier.

L'histoire du travail et des travailleurs au moyen âge est captivante assurément par le pittoresque et la curiosité de ses détails, par cette poésie et cette mélancolie qui se dégagent des choses très anciennes. Mais elle présente encore un intérêt plus profond, parce qu'on assiste avec elle à la naissance et aux premiers pas d'une classe destinée à jouer un rôle considérable. Cette classe, c'est la bourgeoisie.

Or, si le moyen âge a été le berceau de cette bourgeoisie qui devait briser le régime féodal, s'emparer du pouvoir politique par la révolution de 1789, régner au XIX[e] siècle et diriger les colossales entreprises de l'industrie moderne, le *corps de métier,* ou *corporation,* en a été le tuteur.

1. Consulter surtout :

Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789.*

Martin Saint-Léon, *Histoire des corporations de métiers.*

Etienne Boileau, *le Livre des métiers* (édit. Depping).

Hauser, *Ouvriers du temps passé.*

Germain Martin, *les Associations ouvrières au dix-huitième siècle.*

Les corporations étaient des associations formées par les artisans d'un même métier.

Sans doute, l'organisation corporative n'est pas plus générale au moyen âge qu'elle ne l'est aujourd'hui. Néanmoins, elle paraît dominer la vie économique; elle est comme la base de la vie ouvrière, ou, si l'on aime mieux, comme la clef qui ouvre l'histoire du travail et des travailleurs en ces siècles lointains.

Origines des corporations.

Les origines des corporations sont encore et seront toujours obscures. Parce qu'elles se révèlent à l'époque des communes, on a voulu voir dans les corporations une résultante du mouvement communal. Or, bien que les corporations et les communes soient l'œuvre de la bourgeoisie naissante, la commune n'est pas plus mère de la corporation que la corporation n'est mère de la commune.

Si l'organisation « officielle » des corps de métier est contemporaine des libertés communales, il semble bien que l'existence des groupements professionnels ait précédé le mouvement communal. Dans leur désir d'indépendance et de sécurité, dans leur volonté de jouir des biens acquis par le dur travail des siècles féodaux, dans leur espoir d'en acquérir d'autres, « les gens de métier, dit M. Levasseur, n'avaient pas été, du premier effort d'imagination, jusqu'à concevoir l'association politique de la commune; ils avaient porté moins haut leurs premières espérances, et beaucoup de petites associations avaient dû se former obscurément avant la grande association de tous les bourgeois, de même que, dans certaines villes, des révoltes partielles avaient précédé la grande révolte qui assura la liberté communale ». Or, parmi ces petites associations, celle des artisans du même métier était la plus naturelle.

On a voulu voir aussi dans les corporations la résurrection des *collèges* romains, et l'on a cité les *marchands de l'eau* de Paris comme les descendants directs des *nautes*

gallo-romains. Il n'y a pas de preuves. D'ailleurs, comment les institutions romaines auraient-elles résisté pendant des siècles aux invasions, à l'occupation germanique et à la féodalité ? C'est au plus si l'on pourrait montrer dans la réglementation des deux métiers de bouche les plus importants, la boulangerie et la boucherie, la survivance obscure de la réglementation romaine.

C'est sans plus de preuves qu'on a fait de la *ghilde* germanique le noyau de la corporation du moyen âge. Or la ghilde apparaît comme une sorte de société de secours mutuels, alors que la corporation est cela, sans doute, mais encore et surtout une association industrielle pour la bonne fabrication.

Enfin, on a cherché l'origine des corporations dans le groupement par profession des serfs vivant au pied du château ou dans la ville du seigneur, sous l'œil des *ministeriales*, domestiques ou officiers du maître. C'est matière à discussion. D'ailleurs, qu'importe ?

Il nous suffit de constater que les collèges romains, les ghildes germaniques, les corporations du moyen âge et les syndicats d'aujourd'hui révèlent, à travers les siècles, cet instinct d'association qui pousse les hommes les uns vers les autres. Les corporations d'autrefois, pas plus que les syndicats d'aujourd'hui, ne sont donc des institutions nouvelles, brusquement écloses. Tant il est vrai que l'association est une loi de l'histoire, une nécessité éternelle.

Au temps de la féodalité, où la force était le droit plus qu'aux autres époques de l'histoire, les isolés fussent restés dans la servitude et la misère : la corporation jaillit de la nécessité matérielle de s'unir ; elle devint le refuge, la « forteresse » des travailleurs. Leur union a fait leur force.

Les premiers corps de métier.

On ne sait pas exactement quand se formèrent les *corps de métier ;* on sait seulement que les premières chartes

qui en légalisèrent l'existence datent du XIe siècle, comme celle des *chandeliers* de Paris (1061), et qu'elles se multiplièrent au XIIIe siècle[1].

Le mouvement est parti des grandes villes. Les boulangers et les bouchers sont parmi les premiers qui eurent des statuts, parce que leur métier, nécessaire à l'alimentation publique, attira de tous temps l'attention des pouvoirs constitués. Une charte de 1134 parle des « antiques étaux » des bouchers de Paris.

L'un des plus anciens privilèges corporatifs nous est venu de Pontoise, et c'est celui des boulangers. En 1162, Louis VII concède auxdits boulangers, dont il était le seigneur, un privilège en vertu duquel nul dorénavant ne pourra faire du pain pour le vendre s'il n'est régulièrement reçu boulanger et s'il ne sait faire de sa main le pain blanc et le pain bis. Coût : redevance annuelle en vin payée au roi. On s'apercevra par la suite que le fisc royal n'a jamais perdu ses droits sur les métiers, le commerce et l'industrie.

Les curieuses « mules blanches » des pelletiers de Lyon transportaient jusque sur le parvis de la cathédrale la preuve que lesdits pelletiers possédaient un privilège corporatif qui remontait à « des temps très anciens ». D'après la tradition, les pelletiers suivaient avec des cierges allumés la procession de saint Jean-Baptiste; deux des plus anciens, montés sur des mules blanches, étaient reçus par le clergé à la porte de l'église. Qu'est-ce à dire, sinon que l'archevêque de Lyon ne fit que reconnaître officiellement, en 1208, en confirmant ce privilège protocolaire, que les pelletiers de Lyon formaient depuis longtemps une importante corporation?

De même, les nombreux et beaux vitraux de la cathédrale de Chartres, représentant des charrons, charpentiers, tonneliers, pelletiers, fourreurs, drapiers, maçons, tailleurs de pierre, etc., dans l'exercice ou avec les

1. C'est parce que la bourgeoisie commence alors à manifester sa vitalité, que nous ne faisons pas remonter plus haut cette histoire élémentaire.

attributs de leur profession, font voir qu'il existait au XIIIe siècle, à Chartres et dans les environs, plus de cinquante métiers organisés en corporations.

La construction de cette cathédrale n'indique-t-elle pas suffisamment, comme celle de toutes les églises, que l'origine des sociétés de *francs-maçons* remonte très haut dans le moyen âge?

Etienne Boileau, prévôt de Paris au temps de saint Louis, ne fit qu'enregistrer dans son célèbre *Livre des métiers* les règlements de cent un corps de métiers déjà constitués à Paris. Encore ne les a-t-il pas tous catalogués, puisque les bouchers, déjà puissants, ont refusé de se faire inscrire. Naturellement, chacun de ces métiers prétendait remonter bien au delà des croisades!

Mouvement corporatif et métiers libres.

A partir du XIIIe siècle, le nombre des corps de métier ne cessa d'augmenter jusqu'à la veille de la Révolution. D'abord, ils se constituèrent d'eux-mêmes, puis ce fut la royauté qui, dans un but surtout fiscal, poussa les artisans à se grouper dans les métiers *jurés* (où l'on entrait en prêtant serment, en *jurant*). Les ordonnances de 1587 et de 1597 sont restées célèbres à cet égard. Avec les progrès de l'industrie, elles collaborèrent à la multiplication des corporations, ce qui provoqua la protestation du Tiers aux Etats généraux de 1614.

Plus tard, lorsque Colbert eut besoin d'argent pour les guerres de Louis XIV, il imagina d'obliger les artisans à se former *en communautés d'arts et métiers* : c'est ainsi qu'on appelait les corporations au XVIIe et au XVIIIe siècle. Ce fut l'ordonnance de 1673, parfois militairement appliquée. Alors le nombre des corporations augmenta encore : à Paris, il passa de 60, en 1672, à 129 en 1691 [1]; à Poitiers, de 25, au XVIe siècle, à 43 en 1717.

1. « ... A la fin du XVIIe siècle, dit M. Yves Guyot, Paris comptait 1,551 communautés d'artisans, comprenant 17,080 maîtres, 38,000 ouvriers, 6,000 apprentis. » Ces chiffres paraissent exagérés.

Pourtant, il n'y eut jamais de corporations par toute la France, ainsi qu'on est parfois tenté de le croire.

Au XVI[e] siècle, en France, les villes à *jurandes* étaient encore la minorité; dans la majorité des villes, au contraire, et dans tous les villages, le travail était libre, c'est-à-dire que chacun pouvait, à ses risques et périls, exercer le métier qu'il avait choisi, sans « jurer », sans payer de droit d'entrée, sans faire de « chef-d'œuvre », sans se soumettre à la tyrannie de règlements souvent arbitraires. Les ordonnances furent impuissantes à tuer le travail libre. Les métiers libres s'obstinaient à vivre en de nombreuses villes, à Lyon, par exemple, où quatre métiers seulement étaient organisés en corporations : les orfèvres, à cause des métaux précieux; les serruriers, à cause de la sécurité des domiciles; les barbiers-chirurgiens et les apothicaires, à cause de la santé publique[1].

Souvent, il y avait des quartiers libres ou des métiers libres dans les villes jurées : à Paris, le faubourg Saint-Antoine goûta longtemps les plaisirs de l'indépendance. Même après l'ordonnance sévère de 1673, il y avait des provinces qui n'avaient point de jurandes ni de statuts, ou qui n'en avaient que dans un petit nombre de localités.

Donc, aux siècles de la monarchie absolue, comme aux siècles du moyen âge, après comme avant la mainmise de l'Etat sur les corps de métier, il y a toujours eu, en France, à côté du travail organisé, le travail libre.

Si l'on a pu croire que dans la France entière le travail était organisé sur la base corporative, c'est parce que l'on a trop exclusivement étudié les corporations parisiennes, qui, vivant à l'ombre de la royauté, ont reçu d'elle leurs statuts bien ordonnés et leurs règlements minutieux. Paris a rayonné sur les environs et sur tout le domaine royal, en vertu du principe gouvernemental d'unité et de centralisation. Mais il faut se garder de croire

1. Cf. Hauser, *Ouvriers du temps passé.*

que la banlieue de Paris comprenait le reste de la France. C'est pourtant là l'ordinaire illusion.

Statuts d'une corporation : les épingliers de Toulouse.



Épinglier.

Rien ne peut mieux définir une institution que ses propres statuts. Mais les statuts des corporations ont varié suivant les métiers, les lieux et les époques. Force nous est donc de ne faire connaître que des statuts pour ainsi dire « moyens », et c'est pour cela que nous les prenons hors de Paris, qui a trop subi l'influence de la royauté, et au XVIe siècle, au moment où les corporations se multipliaient et se transformaient.

Un bref résumé des « statuts de l'art et métier d'épinglier de Toulouse en l'an 1590 » nous fera mieux comprendre ce qu'était une corporation. Ces statuts sont l'œuvre de la municipalité, car en beaucoup d'endroits les corps de métier étaient placés sous l'autorité communale ou seigneuriale, comme ils l'étaient, dans le domaine, sous l'autorité royale.

Les statuts desdits épingliers, en vingt-huit articles, commencent par l'obligation du service divin, messe, vêpres, procession avec cierges, le 5 août, pour « les épingliers, — ils étaient huit, — leurs femmes, serviteurs et apprentis » : les serviteurs et apprentis n'auront pas de cierges; puis, obligation d'assister aux funérailles des maîtres, femmes, compagnons et apprentis; défense de travailler les dimanches et fêtes; élection de deux *bailes* tous les ans; l'apprentissage durera cinq ans au moins;

défense aux maîtres de recevoir un compagnon sortant d'une autre boutique sans s'être enquis des causes de son départ; défense auxdits maîtres de prendre un ouvrier forain avant qu'il ait été reconnu par les *bailes* bon catholique et de bonnes mœurs; amende aux maîtres qui « bailleraient salaire plus haut l'un que l'autre aux compagnons sans avertir les autres maîtres »; amende aux maîtres qui « soustrairaient compagnon ou apprenti d'un autre maître »; interdiction à toute personne d'exercer le métier sans avoir subi l'examen et fait le chef-d'œuvre, consistant en deux milliers d'épingles de deux sortes et dans la fabrication de tous les outils (filière, poinçons, enclume, etc.).

Le corps de métier, forteresse patronale.

Ces statuts suffisent à nous révéler l'esprit des corporations.

C'est d'abord l'esprit religieux. Et ce n'est pas étonnant, car toute la vie, au moyen âge, a été dominée par la religion. A côté du corps de métier, il y avait la *confrérie* placée sous l'invocation d'un saint. Après la Réforme, on exigea même que maîtres, compagnons et apprentis fussent catholiques. L'esprit religieux vécut aussi longtemps que les corporations.

Mais ce qui nous intéresse avant tout, ce sont les caractères économiques du corps de métier. A ce point de vue, il apparaît, au moyen âge et sous la monarchie absolue, comme une forteresse où s'abrite le privilège.

Le privilège, c'est la loi, c'est le droit indiscuté du moyen âge. Et le corps de métier, c'est d'abord le privilège des maîtres au détriment des compagnons, et c'est aussi le privilège des artisans de la corporation d'exercer seuls le métier dans la ville. Cet esprit de monopole, en germe dans les statuts du XIIIe siècle, ira se développant à partir du XVe siècle, c'est-à-dire au moment où la *concurrence* deviendra plus menaçante, et il envahira le Midi, d'où il avait été jusqu'alors absent.

Ce monopole devint même héréditaire, et les bouchers de la Grande Boucherie de Paris, qui se succédaient de père en fils, sont un exemple des abus auxquels certains monopoles corporatifs pouvaient aboutir. Les bouchers enrichis n'exerçaient plus le métier; ils « vivaient de leurs rentes » en louant très cher leurs étaux à des garçons qui étaient les vrais bouchers. La royauté, battue en brèche par la puissance des riches bouchers de la Grande Boucherie, se tira d'affaire en créant une nouvelle corporation avec les vrais bouchers, locataires des bouchers rentiers. A Paris, les boucheries d'autrefois étaient comme les bureaux de tabac d'aujourd'hui : ce n'était pas toujours celui qui les tenait qui en était le titulaire.

Embusqués dans leur corporation comme dans une citadelle, les maîtres artisans étaient protégés contre les compagnons, contre la concurrence et, par les règlements de bonne fabrication, contre leurs propres défaillances. En faut-il davantage pour justifier que la corporation fut une forteresse patronale? M. Levasseur a montré en excellents termes le caractère de « classe » du corps de métier :

« Il n'était guère possible, dit-il, que les corps de métier, en rédigeant leurs statuts, n'eussent pas une tendance au monopole. En matière politique et plus encore peut-être en matière économique, *les classes sont égoïstes.* Quand elles ont le pouvoir de faire des lois, elles les font dans le sens de leur intérêt particulier, et il est rare qu'elles ne se donnent pas des avantages; on le constate de nos jours dans les questions de douane et de réglementation du travail aussi bien que dans les questions électorales et dans bien d'autres affaires politiques. Alors, on le constatait dans les questions d'organisation industrielle quand c'étaient les industriels qui proposaient les règlements à la sanction seigneuriale. »

Echec au monopole : lettres de maîtrise et artisans suivant la cour.

Chose curieuse, la monarchie, qui a favorisé l'esprit de monopole en poussant les artisans à s'organiser en corps de métier, a été la première à lui faire échec par les lettres royales de maîtrise et la création des artisans suivant la cour.

C'est Louis XI, pressé par le besoin d'argent, qui imagina de vendre des *lettres de maîtrise,* dispensant ainsi les acquéreurs, moyennant finance, de passer sous les fourches caudines de la corporation.

Les rois usèrent largement de ce système au XVIe siècle pour les petits bénéfices des princes du sang, qui reçurent à leur mariage, à la naissance de leurs enfants, le droit de vendre, à leur profit, un certain nombre de maîtrises dans les corporations du royaume, — royal cadeau sans bourse délier ! C'est ainsi que Henri III mit des lettres de maîtrise dans la corbeille de noces de sa sœur Marguerite quand elle épousa le roi de Navarre.

Ces lettres déplaisaient fort aux corporations, car elles entr'ouvraient la porte du monopole. Aussi, pour défendre leur privilège, les corps de métier trouvaient régulièrement que les nouveaux maîtres étaient au-dessous de leur tâche ! Aidés par les communes, qui avaient aussi le droit de délivrer des brevets de maîtrise, ils effrayaient les acheteurs, faisaient subir aux intrus mille vexations ou les forçaient à payer secrètement une grosse somme à la confrérie pour s'y faire accepter !

C'est pourquoi il y avait trop de lettres sur le marché. Le nombre augmentait tous les ans. Au temps de Henri IV, des lettres de 1558 n'avaient pas encore trouvé preneurs. On était allé jusqu'à défendre aux métiers de faire passer l'examen de la maîtrise avant que les lettres royales fussent écoulées, ou même à forcer les anciens maîtres à les acheter en bloc, sauf à les revendre, — preuve qu'en cette affaire la royauté visait surtout un but fiscal. En 1608, Henri IV abolit toutes celles qui étaient antérieures

à son avènement. Mais la vente des lettres de maîtrise continua jusqu'à la fin de la monarchie.

Les *artisans suivant la cour* exerçaient également leur métier en marge des corporations. Comme leur nom l'indique, fournisseurs de la cour, ils la « suivaient » quand elle se déplaçait. Et ils travaillaient non seulement pour le roi et sa suite, mais encore pour les gens de la localité, sans lettre de maîtrise, sans payer aucun droit de confrérie, sans être soumis à la visite des jurés ni autres charges corporatives. Il avaient aussi le droit d'ouvrir boutique à Paris, sans autre obligation que de payer au roi leur titre très recherché.

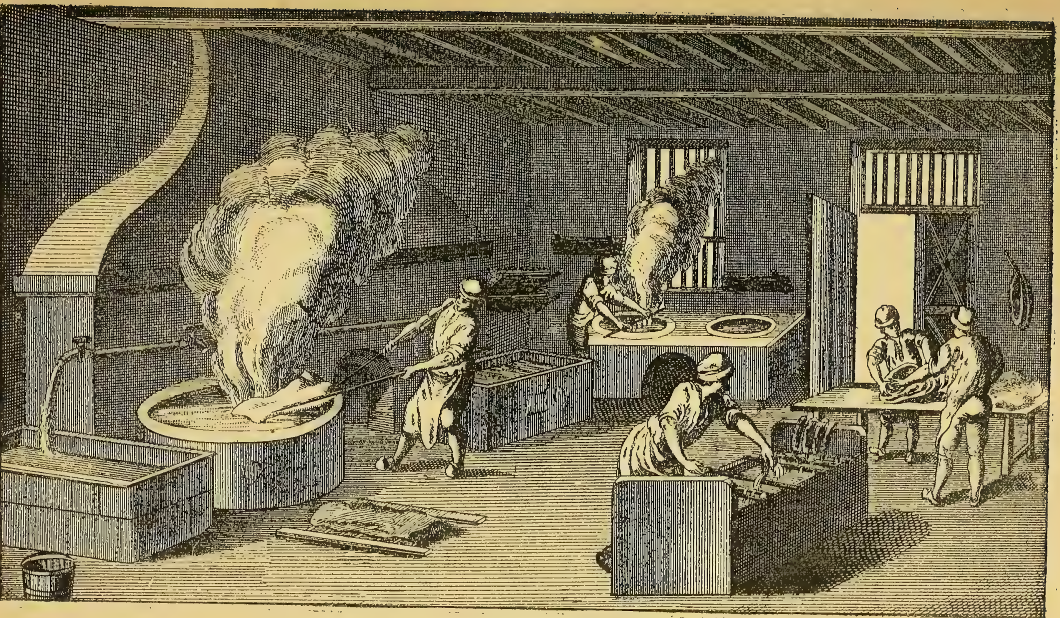
De 93 au temps de Louis XII, le nombre de ces artisans privilégiés passa à 160 sous François Ier, à 320 sous Henri IV, à 377 en 1712, — on en citait alors qui avaient payé leur charge 12,000 et même 25,000 livres. Leur nombre n'a donc cessé de croître jusqu'à la fin de la monarchie, et l'on peut encore mieux dire de la cour au XVIIIe siècle ce qu'en disait au XVIe un ambassadeur vénitien : « La cour, dans ses voyages, entraîne un si grand nombre de courtisans, de serviteurs et de boutiquiers qu'on dirait une cité entière qui s'en va. »

Pourtant, si les « artisans suivant la cour » faisaient échec au monopole corporatif, ce n'était qu'à Paris ou à Versailles. Malgré eux, malgré les lettres de maîtrise qui se vendaient par toute la France, le monopole restait debout.

La guerre des monopoles.

Dès le moyen âge, la guerre éclata entre les monopoles rivaux des métiers voisins. Les corporations s'enfoncèrent dans le « maquis de la procédure » et s'intentèrent d'invraisemblables procès, les oyers contre les poulaillers, les cordonniers contre les savetiers, les teinturiers contre les drapiers, procès qui se prolongèrent parfois pendant des siècles, comme le procès fameux des tailleurs et des fripiers.

C'est qu'il était souvent difficile de marquer exactement



TEINTURIERS

les bornes de chaque métier : à quel moment un habit tombait-il du domaine du tailleur dans celui du fripier? Commencé au XIIIe, l'éternel procès n'était pas encore terminé au XVIIIe siècle. Les tailleurs voulaient empêcher les fripiers de mettre une pièce neuve à un vêtement d'occasion, et les fripiers, sous prétexte de mettre des pièces, auraient voulu refaire un vêtement presque tout entier. On comprend l'embarras du lieutenant de police et du parlement. Ils prononçaient gravement que les fripiers, pour leurs raccommodages, n'emploieraient pas du drap valant plus de 8 ou 15 livres l'aune. Mais la querelle reprenait de plus belle.

Dans cette guerre des monopoles, drapiers, foulons et teinturiers de Paris se sont particulièrement distingués. Les drapiers, qui formaient une riche corporation, s'arrogèrent de bonne heure le droit de teindre leurs étoffes, sauf en bleu avec de la guède. Et quand Etienne Boileau réunit dans le *Livre des métiers* les statuts des métiers de Paris, les drapiers eurent soin de faire enregistrer le privilège qu'ils s'étaient octroyé : « Quiconque est tisserand à Paris, il peut teindre à sa maison de toutes couleurs, fors que de gueide. » Encore prétendaient-ils que la reine Blanche les avait autorisés à teindre en guède dans deux ateliers. De leur côté, les teinturiers firent consigner qu'aucun drapier ne pouvait « teindre de gueide ni d'autre couleur ». La guerre était déclarée par écrit dans le livre même d'Etienne Boileau, premier code des métiers !

En outre, les teinturiers s'étaient plaints d'être entièrement exclus de la confrérie des drapiers, qui n'admettait que les fils de maître. Ils avaient proposé de réunir les deux métiers, en permettant à tout drapier de teindre librement, à tout teinturier de faire ou vendre du drap. Ils échouèrent.

Mais voici une nouvelle corporation qui se mêle à la querelle. Les foulons, qui « foulaient », tondaient, lustraient, paraient les draps, prétendirent qu'ils avaient

seuls le droit d'en juger la qualité, de brûler les pièces défectueuses et de punir les coupables. Les drapiers protestèrent : procès (1270). Le parlement décida que les draps seraient examinés par une commission mixte de deux drapiers et deux foulons.

La guerre dura longtemps entre drapiers et teinturiers, entre drapiers et foulons. On vit les marchands drapiers — la corporation s'étant coupée en deux : ceux qui fabriquaient le drap, les *drapiers drapants,* et ceux qui le vendaient, les *marchands drapiers* — user, à la fin du XIIIe siècle, de ce *truck-system* qu'on croit né au siècle des manufactures : ils obligeaient les tisserands à façon et les foulons à recevoir en payement de leur main-d'œuvre des objets manufacturés de toute espèce; ils en fixaient si arbitrairement la valeur, qu'une ordonnance de 1285 et une autre de 1293 leur interdirent ce trafic malhonnête.

Plus l'esprit de monopole se développait, plus la procédure devenait compliquée, plus les querelles entre corporations devenaient nombreuses, longues et coûteuses. Le procès qui commença en 1509 entre les oyers-rôtisseurs d'une part, les poulaillers et les cuisiniers de l'autre, ne se termina qu'en 1578.

Les *oyers* n'avaient vendu tout d'abord que des oies rôties; mais au début du XVIe siècle ils étalaient dans leurs « rôtisseries » toutes sortes de volailles et de gibier. Quand ils réclamèrent le renouvellement de leurs statuts, en 1509, ils eurent soin de faire enregistrer leur droit de cuire et de vendre « toute viande en poil et en plume ».

Les *poulaillers* protestèrent; les poulaillers étaient des hommes! Ils faisaient le commerce de volaille. Le prévôt donna raison aux poulaillers. Les oyers en appelèrent au parlement. Question difficile, procès long. Les oyers avaient une autorisation du roi, et les poulaillers, qui étaient sans peur, n'étaient pas sans reproche, puisqu'ils vendaient de la volaille cuite, alors qu'ils n'auraient dû

vendre que de la volaille crue. C'est de ce côté que les oyers-rôtisseurs ripostèrent aux poulaillers : en 1526, ils obtinrent des lettres patentes défendant à quiconque n'était pas maître oyer-rôtisseur — entendez, poulaillers! — de mettre en vente « viande qui ait odeur de feu ».

Les poulaillers protestèrent de nouveau, et le duel continua, au grand dam du public, car le gibier renchérit! Le plus éprouvé des trois n'est pas celui qu'on pense : le public pâtit, mais les poulaillers périrent. En 1578, un arrêt définitif décidait, en effet, que les rôtisseurs pourraient vendre toute sorte de volaille et de gibier; les poulaillers durent se borner au seul gibier cru; on leur enlevait même leurs poules. Ce fut un arrêt de mort; leur métier périclita et disparut presque entièrement.

Mais le triomphe des rôtisseurs n'était pas sans péril. Dans l'ardeur de la lutte, ils avaient envahi les casseroles des cuisiniers. Les cuisiniers, déjà vainqueurs des moutardiers, se fâchèrent. La querelle resta allumée pendant un demi-siècle. Elle s'éteignit par une curieuse sentence de 1628 qui ne permit aux rôtisseurs que de vendre trois plats de viande et trois plats de fricassée, sans pouvoir jamais porter en ville. Ainsi finirent les pittoresques querelles entre oyers, poulaillers, cuisiniers, moutardiers[1].

La plupart des corporations avaient leurs rivales et, par suite, leurs procès. Les charcutiers et les boulangers plaidaient contre les cabaretiers parce que ceux-ci vendaient du lard et du pain à leurs consommateurs. Les orfèvres de Paris s'en allaient en guerre contre une lé-

1. Jusqu'au XIVe siècle, les rôtisseurs et les pâtissiers préparaient le porc cuit que les bouchers leur vendaient cru. Il y eut des contestations et des procès interminables. En 1475 se forme une corporation de *chaircuitiers,* profession qui avait disparu dans les précédentes, après avoir été importante dans la Gaule, dont les forêts et les glands nourrissaient beaucoup de porcs. La charcuterie ne fut émancipée complètement de la boucherie qu'au début du XVIe siècle, et ce n'est qu'en 1823 que disparut la limitation du *nombre des charcutiers.*

gion d'ennemis : lapidaires, horlogers, graveurs, fondeurs, fourbisseurs et merciers (45 sentences du Châtelet de 1604 à 1687).

Les merciers eux-mêmes devaient résister aux attaques des gantiers (16 sentences du Parlement en moins d'un siècle), des chapeliers, des bonnetiers, des peaussiers, des éventaillistes, en général de tous ceux dont ils débitaient les marchandises. C'était une pluie de procès, saisies, requêtes, exploits et frais.

Ces procès devenaient ruineux. On voit, à Châlons, la corporation des tonneliers emprunter pour procès 500 livres en 1678, et 3,700 en 1680.

Dans la même ville, les carreleurs de souliers procédaient contre les cordonniers, qui les insultaient en les traitant de savetiers !

On vit même, à la fin du XVIIe siècle, les petits ramoneurs savoyards assaillis par quatre ou cinq corporations qui leur intentèrent des procès, parce qu'ils vendaient dans les rues quelques verroteries et un peu de quincaillerie. Ils eussent été privés de leur morceau de pain noir si le roi ne les eût pris sous sa protection.

Quand Erard, à la fin du XVIIIe siècle, commença à fabriquer des pianos, les tabletiers-luthiers-éventaillistes firent opérer une saisie chez lui ; il n'échappa à la jalousie des luthiers que grâce au brevet royal que la reine lui fit obtenir.

La guerre des monopoles corporatifs emplirait des volumes.

Pour la bonne fabrication.

Si les statuts, règlements, ordonnances et jugements essayaient de délimiter les métiers, ce n'était pas exclusivement pour assurer aux maîtres le monopole de la profession, mais encore pour garantir la bonne qualité de la marchandise. Si, à Amiens, maréchaux, forgerons et merciers n'avaient le droit ni de faire ni de vendre une clef, si les ébénistes ne pouvaient garnir leurs meubles de serrures, c'est parce que les serruriers seuls

pouvaient garantir la sûreté des serrures et des clefs. Lesdits serruriers ne pouvaient faire une clef sans avoir la serrure entre les mains, parce que la clef pouvait être commandée par un voleur ! Chacun à son métier pour que tout soit bien fait : c'était une règle imposée par les statuts.

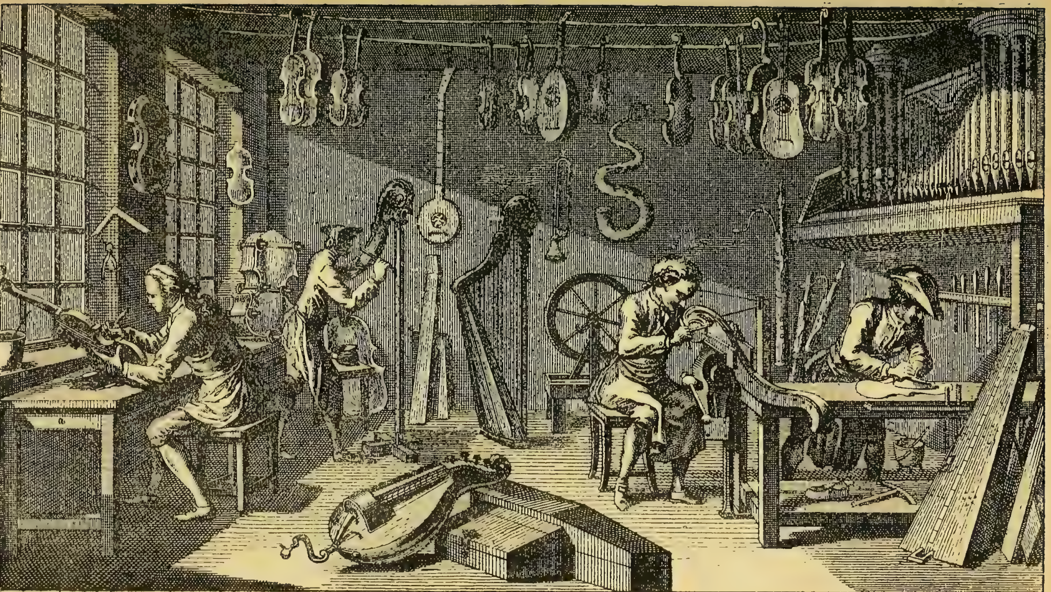
Pour que tout soit bien fait, des règlements fixaient en général la quantité et la qualité de la matière, le poids, la forme et le mode de fabrication des produits. Rien n'est plus compliqué, à cet égard, que les statuts des orfèvres de Paris. Il était défendu expressément, par exemple, de mettre des feuilles de métal violettes ou vertes sous les améthystes ou les émeraudes, de mêler dans les bijoux d'or les perles d'Ecosse et les perles d'Orient, de changer artificiellement la couleur des pierres précieuses.

A Amiens, il était interdit aux bouchers de souffler la viande, de mêler le suif avec le saindoux, de vendre du cheval, du chien, du chat ! aux tisserands, de faire du drap avec de la laine fournie par des usuriers.

A Paris, on brûlait les coffres dont les serrures n'avaient pas de ressort ; on punissait le marchand qui mettait une vieille serrure à un meuble neuf, ou quelque vieille pièce à une serrure neuve ; on défendait aux couteliers de mettre des garnitures d'argent à des couteaux à manche en os pour qu'ils ne les vendissent pas comme des couteaux d'ivoire, de recouvrir les manches avec de la soie, de l'étain, etc., pour ne pas déguiser qu'ils étaient en bois.

Plus tard, chez les drapiers, on déterminera, pour chaque espèce de drap, la nature des laines, les dimensions des métiers, le nombre des fils de la chaîne, la largeur des lisières, la teinture, le mélange des couleurs, et jusqu'au poids que devait peser la pièce.

Si le tailleur gâtait par une mauvaise coupe l'étoffe que lui avait fournie son client, il était condamné, après enquête des gardes du métier, à dédommager le client et à payer en outre une amende de cinq sous, trois pour le roi, deux pour la confrérie.



LUTHIERS

Parmi les plus curieuses prescriptions, il faut citer l'interdiction d'acheter des porcs nourris chez les barbiers. Autrefois les barbiers étaient chirurgiens et pratiquaient la saignée. Et c'est par crainte que les barbiers n'eussent donné le sang des malades aux porcs que l'on défendait d'en acheter chez eux!

Le travail était surveillé. Au moyen âge, l'artisan devait, en général, exercer son métier au grand jour, sous les yeux du public, ainsi mis à même de contrôler la bonne fabrication. L'orfèvre et le serrurier devaient avoir leur forge dans leur boutique, le tailleur devait travailler au bord de sa fenêtre du rez-de-chaussée; et si, dans les petites villes, le tailleur travaille encore ainsi, c'est une habitude qui lui vient du fond des siècles.

Sauf quelques exceptions, le travail de nuit était interdit, sans doute pour éviter les incendies, mais surtout pour éviter la fraude et les malfaçons.

C'étaient les gardes du métier qui, par leurs visites imprévues dans les ateliers, veillaient à l'exécution des règlements de bonne fabrication. Quand la marchandise était mauvaise, elle était saisie, confisquée ou brûlée, et le coupable payait une amende; — les amendes étaient fréquentes.

Quand il résistait, la punition était plus forte. On conte qu'à Saint-Dizier, la femme d'un boulanger qui fabriquait du pain suspect, ayant fermé sa porte au nez des « regardeurs du métier » et essayé de fomenter une émeute contre eux, fut punie, elle et son mari, d'une triple amende, « pour avoir fait de mauvaise marchandise, pour n'avoir pas ouvert à la première réquisition et pour avoir osé, en pleine rue, exciter le peuple contre les magistrats du métier ».

Quand la marchandise était bonne, on y mettait la *marque*. Chaque artisan, chaque corporation, chaque ville, avait son cachet, qui, imprimé sur la marchandise, était une garantie de bonne qualité aux yeux du client.

La vente était surveillée comme la fabrication. Les mar-



TAILLEUR D'HABITS

chands devaient donner « bon poids, bonne mesure ». On vérifiait souvent les balances de ceux qui avaient le droit de peser chez eux ; on obligeait les autres à porter toutes leurs marchandises aux balances du seigneur. Mais, malgré ces précautions, les marchands d'autrefois prenaient plaisir à jouer de bons tours à leurs clients.

Ainsi, au moyen âge, les statuts et règlements des corporations organisaient ou essayaient d'organiser la bonne fabrication et la vente loyale. Au lieu de diminuer, la réglementation industrielle dégénérera en manie, et l'époque des manufactures, particulièrement celle de Colbert, sera celle de son triomphe.

La corporation, obstacle aux inventions.

Cette réglementation devint vite un obstacle aux inventions, au progrès industriel.

Les premiers artisans qui se hasardèrent dans une nouvelle direction soulevèrent l'opposition de la routine. Leurs marchandises furent saisies et confisquées, et, comme ils étaient trop faibles pour triompher dans cette lutte inégale contre le corps de métier, il fallait qu'ils eussent l'appui du public et qu'ils fussent déjà un certain nombre à exploiter l'invention nouvelle, ou bien c'était la défaite et la ruine.

A la fin du XIVe siècle, il y eut combat entre le cordon et les aiguillettes. Le cordon serrait les chausses à la ceinture : c'était le vieux système ; les aiguillettes, filles de la mode, rattachaient les chausses au justaucorps. Alors, les anciens chaussetiers, qui ne savaient pas faire les aiguillettes, s'insurgèrent contre la mode, firent tant et si mal qu'ils obtinrent condamnation des fabricants d'aiguillettes. Le public, à son tour, s'insurgea contre la routine : il voulait des aiguillettes ; pour lui en faire, des chaussetiers affrontèrent les foudres de la corporation. Finalement, la victoire resta aux aiguillettes, mais elles n'avaient pas triomphé sans péril.

Le même siècle connut la défaite des « couvrechiefs ».

A Troyes, on fabriquait sous ce nom une toile légère de petite largeur qui réussissait bien auprès des acheteurs et qui permettait aux producteurs de payer des salaires plus élevés, parce qu'elle leur revenait moins cher. C'était un progrès. Mais... les statuts des tisserands ne parlaient point de cette nouveauté! Ceux qui ne savaient pas la fabrication remontrèrent qu'elle accaparait tout le fil, tous les ouvriers, tout le commerce des toiles, et qu'elle ne rapportait rien au Trésor. Les « couvrechiefs » furent battus : une ordonnance royale en interdit la fabrication.

Trois siècles plus tard, l'esprit des corporations n'était pas plus libéral : l'histoire des chapeaux de castor et celle des boutons en sont la preuve.

La France était renommée pour ses chapeaux de castor, mais le castor coûtait cher. Des chapeliers imaginèrent de mélanger au castor une étoffe à poils : on appelait leurs chapeaux des demi-castors. Ils eurent du succès, car ils étaient aussi jolis et bien moins chers que les autres. Mais le demi-castor n'était pas prévu par les statuts, et puis, l'étoffe à poils faisait concurrence aux castors du Canada! Les demi-castors furent condamnés. En 1664, les chapeliers qui en fabriquèrent durent payer 200 livres d'amende.

Pourtant, le public réclamait des demi-castors; les chapeliers continuèrent à lui en fournir. Alors on vit les amendes pleuvoir et monter jusqu'à 3,000 livres (valeur intrinsèque, 5,800 francs). L'administration alla même jusqu'à donner à seize chapeliers dociles, groupés en société, le monopole des castors, à condition qu'ils promissent d'acheter par an 340 millions de peaux. La société tomba, et sur ses ruines s'éleva enfin, au XVIIIe siècle, la liberté de fabriquer des demi-castors. Le malheur est que, pendant ces querelles, les demi-castors avaient émigré en Angleterre et en Hollande, après la révocation de l'édit de Nantes.

L'histoire des boutons n'est pas moins édifiante. Les boutonniers de Paris avaient la spécialité des boutons à

l'aiguille. Ces boutons coûtaient cher. Or, on en consommait beaucoup. Aussi tailleurs et merciers employaient-ils des boutons couverts de drap ou faits au métier. « Informé du préjudice considérable que cause dans le royaume l'usage qui s'est introduit depuis peu de temps de porter des boutons de la même étoffe des habits, au lieu qu'auparavant ils étaient de soie », le conseil du roi, « considérant qu'un pareil abus, s'il était toléré, entraînerait la destruction totale de cette communauté, composée d'un nombre considérable d'ouvriers qui n'ont que leur profession pour subsister », fit défense à tout ouvrier de faire des boutons autres que de soie, à tout teinturier d'en teindre, à tout marchand d'en vendre, à tout particulier d'en porter, sous peine d'une amende de 300 livres, portée en 1700 à 500 livres.

Et il y eut de paisibles citoyens qui furent condamnés à 500 livres d'amende pour avoir eu l'audace de porter un bouton non reconnu par la corporation des boutonniers et non breveté par le gouvernement!

C'est avec de semblables exigences que les corporations ont signé leur arrêt de mort. Et si la Révolution, après Turgot, les a balayées du sol de France, c'est qu'elles entravaient les progrès de l'industrie et du commerce[1].

1. Les corporations ont peu à peu disparu de l'Europe, sauf d'Autriche, de Hongrie et d'Allemagne, où elles sont *obligatoires* dans la petite industrie, et de Russie, seul Etat européen qui ait conservé, sans modifications, le régime corporatif du XVIII[e] siècle, installé très tard par Catherine II. Tous les artisans des grandes villes font *obligatoirement* partie d'une *corporation* (*tseck*) analogue à nos anciennes jurandes ; l'artisan doit être reçu maître et ne peut l'être qu'après avoir été apprenti pendant trois à cinq ans et compagnon pendant trois ans. Les corporations nouvelles d'Autriche (1883), de Hongrie (1884), d'Allemagne (1881), ne ressemblent pas aux anciennes. Des corporations privilégiées du moyen âge se sont perpétuées dans certaines régions de l'Allemagne jusqu'au milieu du XIX[e] siècle : elles n'ont été complètement abolies que par la loi fédérale de 1869, applicable aux Etats du Nord et plus tard à ceux du Sud.

CHAPITRE II

LA HIÉRARCHIE CORPORATIVE APPRENTIS, COMPAGNONS, MAITRES ET JURÉS

I. — **L'apprenti** : le premier acte du travailleur; un contrat d'apprentissage; devoirs du maître; devoirs de l'apprenti; vie morose d'un apprenti.

II. — **Le compagnon** : qu'est-ce que le **compagnon?** les **manœuvres** et les **forains**; encore une légende qui s'en va...; le **contrat de travail;** le marché du travail; un contrat; « gens oiseux » et travail forcé; les « huit jours »; le livret; intérêts des maîtres; l'**arbitrage obligatoire** d'autrefois; **le compagnon au travail :** la journée de travail; chômages; 250 jours de travail; les compagnons font « le lundi »; interdiction du travail de nuit; anecdotes; **compagnons et maîtres :** la classe des maîtres contre la classe des compagnons; histoire d'un bourgeois économe et d'un compagnon tailleur; la revanche du travail libre.

III. — **Compagnonnage et franc-maçonnerie :** une cérémonie d'initiation chez les chapeliers; au départ des compagnons! Le compagnon du **tour de France; Gavots, Dévorants, Renards;** les **francs-maçons;** opposition au compagnonnage.

IV. — **La maîtrise et le chef-d'œuvre :** les trois échelons; la **maîtrise** au moyen âge; le chef-d'œuvre au xve siècle; le nouveau maître.

V. — **Les jurés :** chefs de la corporation, **maîtres du métier** ou **jurés;** la **jurande** et ses petits profits; le système aristocratique parmi les artisans.

On voit souvent dans la corporation une échelle à

trois degrés : apprentis, compagnons, maîtres. Ce n'est pas tout à fait exact, d'abord parce qu'il y a un quatrième degré occupé par les *jurés,* ensuite parce que l'on confond ordinairement le *métier,* qui, en effet, comprend trois sortes de travailleurs, et la *corporation,* qui est un syndicat de *maîtres* élaborant presque seuls les règlements du métier.

C'est après ces réserves nécessaires qu'on peut parler de *hiérarchie corporative*, et gravir par la pensée les quatre degrés de l'échelle.

I. — L'APPRENTI

Le premier acte du travailleur.

L'apprentissage — qui n'était pourtant pas absolument obligatoire dans tous les corps de métier — était le premier échelon de la hiérarchie corporative, l'antichambre où devait stationner l'enfant, sauf quand il était privilégié, c'est-à-dire fils de maître, afin d'avoir le droit, plus tard, d'ouvrir la porte de la maîtrise. C'était la première phase de la vie du travailleur, et le contrat d'apprentissage en était le premier acte.

Le futur apprenti ne devait pas être marié, ni trop âgé, ni trop jeune non plus : il devait avoir, en moyenne, de dix à dix-huit ans, mais l'âge variait beaucoup suivant les métiers. Les conditions d'âge étaient à peu près les seules. Cependant, les libraires-imprimeurs exigeaient, chose assez naturelle, que l'apprenti sût lire et écrire, et parfois même le latin. Et après les guerres de religion, on n'admettra, dans certaines corporations, que des apprentis élevés dans la religion « catholique, apostolique et romaine ».

Un contrat d'apprentissage.

Le contrat était soit verbal devant témoins, soit écrit sous seing privé, soit même notarié. A mesure qu'on s'éloigne du moyen âge, les contrats notariés sont de plus en plus nombreux, sans doute parce que les contrats

ordinaires étaient souvent violés. Parfois, avant de signer, on fait subir à l'apprenti un temps d'essai.

Voici l'acte notarié par lequel, en 1581, à Lyon,

Pierre Gribolly, maître menuisier, loue et afferme pour lui et les siens, à Jean Joly, maître imprimeur, Abraham Gribolly, son fils ici présent et volontaire, pour servir ledit Joly en l'art de la composition de l'imprimerie pour le terme et temps de sept ans consécutifs... Pendant lequel temps ledit Joly promet bien et dûment apprendre, et en outre de le nourrir de dépens de bouche, coucher et chauffer honnêtement. L'apprenti promet de le servir en toute fidélité et prudhomie. P. Gribolly promet entretenir son fils de chausses et habillement, et en outre s'engage à donner à la femme dudit Joly, à chaque fête de Pâques, un costume de serge.

Le contrat porte le nom des contractants et des témoins. L'apprenti étant le plus souvent mineur, il a des répondants : son père, son frère, une institution charitable, telle la Grande Aumône de Lyon, etc.

Ledit contrat est signé pour une durée de deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, quelquefois même dix et douze ans. Dans les métiers libres, la durée de l'apprentissage est variable, alors qu'elle est fixe dans les métiers jurés.

Les charges des répondants étaient stipulées : ici, le père doit entretenir son fils « de chausses et habillement » et payer un costume de serge à la femme du maître ; parfois la redevance était de blé, pain et argent, le plus souvent d'argent seul : en 1559, l'Aumône de Lyon paya trente livres tournois, moitié comptant, moitié à la fin de la première année, pour l'apprentissage d'un de ses pupilles chez un libraire-relieur.

Puis, c'étaient les obligations réciproques du maître et de l'apprenti.

Devoirs du maître.

Les obligations du maître sont de deux sortes : 1° bien traiter, c'est-à-dire nourrir, coucher, chauffer, quelquefois vêtir son apprenti ; 2° bien lui apprendre son métier. Alexandre Marcilly, libraire à Lyon, a les mêmes obliga-

tions, ou à peu près, à l'égard de son nouvel apprenti que Jean Joly : « Sera tenu le nourrir et alimenter d'habits et nourriture de bouche, et lui apprendre son état. »

Or, les maîtres s'acquittaient, semble-t-il, assez mal de cette dernière obligation. Aussi, en 1566, les pâtissiers de Paris défendent-ils d'envoyer les apprentis vendre des gâteaux par la ville, car « c'est la perdition des apprentis, qui ne peuvent apprendre leur métier ». Ici, les apprentis étaient des vendeurs; ailleurs, ils étaient de véritables domestiques, et il y avait des maîtres qui craignaient de s'en faire des concurrents redoutables en les instruisant trop vite et trop bien. D'autres, les imprimeurs surtout, se déchargeaient sur leurs compagnons du soin d'instruire les apprentis.

C'était peut-être pour que l'enseignement professionnel fût mieux donné, et c'était à coup sûr pour empêcher certains maîtres de spéculer sur le travail gratuit, que les règlements limitaient à un ou deux à la fois, en général, le nombre des apprentis. De fortes amendes (100 livres chez les joueurs d'instruments, 20 écus d'or chez les huchiers) frappaient les maîtres qui osaient dépasser le nombre statutaire.

Devoirs de l'apprenti.

D'abord, il devait très souvent payer un *droit d'entrée* au roi et à la confrérie. Ce droit, variable du reste, augmentait avec les besoins d'argent des corporations. A la grande fabrique de Lyon, on le voit passer, du XVIIe au XVIIIe siècle, de 30 sous en 1619 (valeur intrinsèque, 4 francs), à 15 livres, puis à 20 livres en 1707 (valeur intrinsèque : 31 fr. 60). On cite des apprentis imprimeurs qui ont payé, à la fin du XVIIIe siècle, de 100 à 600 livres de droit d'entrée : chiffres exceptionnels sans doute, ou qui représentent le prix de la complaisance patronale faisant grâce à l'apprenti d'une partie de son temps. Fréquemment il y avait une livre de cire pour la chapelle de la confrérie.

Outre les droits payés au maître, au roi, à la corpora-

tion, un usage lointain avait imposé au jeune travailleur des dépenses supplémentaires, dîner, aumône, bienvenue aux compagnons. Cette bienvenue se « liquidait » : dans les fabriques de Picardie, l'apprenti était taxé de cinq pots de cidre par les compagnons; et les compagnons papetiers d'Auvergne, qui étaient de grands buveurs, faisaient payer à chaque nouvel apprenti cinq livres, qu'on dépensait en buveries, souvent agrémentées d'une journée de chômage.

Une fois « entré », l'apprenti avait pour devoir de « bien servir et obéir, servir en toute fidélité et prudhomie ». Voici, d'après un texte de la fin du XVIIe siècle, quels étaient les « rôle et devoir de l'apprenti » :

Tous les apprentis doivent, lorsqu'ils sont engagés, bien nettoyer et balayer[1] la boutique et le devant de la porte; bien ramasser tous les outils des compagnons et tout ce qui se trouve traîner d'un costé ou d'un autre, tant au maître qu'aux compagnons, bien servir les compagnons et leur donner tout ce qu'il faut pour leur ouvrage, leur aller querir à manger et à boire, si c'est eux qui se nourrissent; les servir promptement et se faire aimer d'eux, car souvent c'est d'eux plus que du maître qu'ils apprennent leur métier, et, ayant leur amitié, ils ne leur cachent rien et les rendent capables en fort peu de temps. Il faut aussi que les apprentis se lèvent tous les jours les premiers et se couchent les derniers, car ce sont eux qui ouvrent et ferment la boutique; ce sont eux aussi qui font les lits des compagnons, et ils doivent en tout n'être point paresseux ni désobéissants, car sans cela ils voient souvent leur temps fini et n'estre encore que des ignorants... Si les apprentifs donnent de l'argent pour leur apprentissage, ils ne doivent point souffrir qu'on leur fasse rien faire qui ne soit point de leur métier, qui est

1. Il est curieux de constater qu'aujourd'hui encore on recommande de commencer sa carrière dans les affaires par prendre le balai. C'est, il est vrai, un symbole : on veut dire qu'il faut commencer par le commencement. « Beaucoup des hommes qui sont à la tête des affaires à Pittsburg se sont trouvés chargés d'une sérieuse responsabilité, dès le seuil de leur carrière. On leur remit un balai, et ils employèrent les premières heures de leur vie commerciale au balayage des bureaux... Le jeune homme qui a en lui l'étoffe d'un futur associé n'hésite pas à mettre la main au balai. Cela ne fait pas de mal au dernier venu de balayer le bureau, quand cela est nécessaire. » Je cite ces conseils, à titre de curiosité, parce qu'ils se trouvent dans un livre peu banal : *l'Empire des affaires,* du milliardaire américain Carnegie « roi e l'Acier ».

comme de ne point laver la vaisselle, promener ni amuser d'enfans, ni autres choses que les maistres et maistresses leur font faire, attendu que cela n'est point ni dans leur engagement, ni dans les statuts du métier ou de l'art dont ils veulent faire profession. Et s'ils ne donnent point d'argent, ils s'engagent pour plus longtemps.

Si l'apprenti prenait la fuite, nul ne pouvait lui donner asile; on le faisait rechercher et ramener de force à l'atelier, où il était tenu de travailler le double du temps de son escapade. Souvent, après trois évasions, il cessait pour toujours de faire partie de la corporation. On le frappait d'amende. Les drapiers exigeaient qu'il restituât tout ce qu'avait coûté son instruction. Les boîtiers de Paris lui interdisaient même d'exercer tout autre métier dans la ville.

Mais si l'apprenti avait bien rempli ses engagements, il avait droit à un *certificat de sortie* délivré par son maître, certificat qu'on exigeait quand il voulait être maître ou simple compagnon.

Vie morose d'un apprenti.

On a tracé des tableaux idylliques de la vie de l'apprenti au bon vieux temps. En admettant qu'il ait trouvé parfois chez son patron la douce atmosphère d'une seconde famille, rude, en général, était son existence. Un apprenti imprimeur nous raconte ses peines[1]. Il arrive dans une cour où « cinq ou six malotrus ressemblant à des ours » travaillent ou apprêtent de l'encre; le prote lui fait porter « au plus haut magasin » des rames de papier sous le poids desquelles il plie. Aussitôt descendu, on l'envoie à la cave chercher du charbon; on lui fait allumer le feu. La nuit, il couche, au rez-de-chaussée, dans un réduit obscur « où l'on voit sur le plancher et sur les murs les escargots courir ». Avant l'aurore, un coup de sonnette le fait sauter de son dur grabat : il va à tâtons ouvrir la porte aux compagnons. Ceux-ci lui font

1. V. Babeau, *les Artisans d'autrefois*, 161.

allumer le feu, apporter de l'eau. Ils l'envoient chercher du vin.

Celuy-ci veut du blanc, celuy-là du bourgogne.
Si je tarde un peu trop, ils me cherchent la rogne.
Sans songer que souvent pour leurs demy-setiers
Il faut aller quêter chez dix cabaretiers.
A l'un faut du gruyère, à l'autre du hollande.
Un autre veut du fruit, faut chercher la marchande.
Encore ont-ils l'esprit si bizarre et mal fait
Qu'avec toute ma peine aucun n'est satisfait.

A peine rentré, il court porter des épreuves en ville, faire des emplettes, réclamer des fournitures au fondeur, au marchand de papiers, au parcheminier. Le dimanche même, il doit tout nettoyer; il prépare la colle et rogne le papier. Sans repos, sans répit, il s'écrie avec découragement :

On voit qu'il n'est esclave ou forçat de galère
Qui soit dans son malheur plus travaillé que moy[1].

Dans la *Farce du couturier*[2], Esopet, le jeune apprenti du couturier, se plaint de travailler pour rien, à quoi son patron répond :

Aussi ne me sers-tu de rien.

En place d'argent, il paraît lui donner du bâton.

Les apprentis maintenant sont
Maintenant plus fiers que les maîtres,
Et si j'empoigne un bâton rond,
Bien te ferai tirer tes guêtres...

Et il se plaint de l'appétit d'Esopet, qui est « tant friand et tant gourmand » qu'

En son habit ne peut tourner,
Tant il est gras.

1. Richard Lenoir commença par être commis chez un négociant de Rouen. Il faisait les courses et balayait le magasin, mais il servait avec répugnance à table, et il sortit de chez son patron parce que celui-ci voulait l'obliger à monter derrière son cabriolet. (Ernouf, *Histoire de trois ouvriers*.)
2. V. Hauser, *Ouvriers du temps passé*, 39.

C'est donc de jeûner, réplique Esopet, car

> … Je ne vis à la maison
> Mettre pot au feu de semaine.
> C'est bien pour avoir panse pleine !

L'apprenti n'a pas tort; car si le couturier reçoit l'aubaine d'une perdrix, il pense que le pauvre Esopet a l'estomac trop délicat pour en tâter.

Ainsi, à travers cette farce, « caricature de la réalité », la vie de l'apprenti chez son maître apparaît beaucoup moins poétique qu'à travers les récits touchants et fantaisistes de ceux qui vantent le bon vieux temps.

II. — LE COMPAGNON

Qu'est-ce que le compagnon?

Son apprentissage fini, le travailleur devenait *compagnon,* s'il n'avait pas été reçu ou ne s'était pas présenté au *chef-d'œuvre,* ou bien si, possédant son brevet de *maîtrise,* il n'avait pas l'argent suffisant pour s'établir à son compte. Le compagnon, c'est le *salarié* d'autrefois. On l'appelle encore *serviteur, alloué, varlet,* plus tard *garçon,* quelquefois *ouvrier,* comme aujourd'hui. Mais l'ouvrier (celui qui *ouvre,* qui travaille) désigne indifféremment le maître ou le salarié.

Dans les métiers jurés, où le nombre des maîtres était limité, le compagnon était au second degré de l'échelle corporative, au-dessus de l'apprenti, mais au-dessous du maître; dans les métiers libres, sans maîtrise ni jurande, il était libre : aujourd'hui compagnon, maître demain, si la fortune lui souriait. Ces deux situations étaient fort différentes. Dans le premier cas, l'ouvrier était comme rivé à sa place et condamné au salariat perpétuel par des règlements étroits, des droits énormes, la complication voulue du chef-d'œuvre, souvent par l'âpreté des maîtres, qui redoutaient les concurrents nouveaux. Dans le second cas, l'état de compagnon était transitoire : un typo-

graphe de Lyon, gréviste lors de la grande grève de 1539, était devenu maître imprimeur en 1545.

En général, il fallait avoir été apprenti pour devenir compagnon. C'était une obligation de fait dans les métiers libres, et une obligation de principe dans les métiers jurés[1]. Les jurandes imposaient même, au moyen âge, la production d'un brevet d'apprentissage délivré dans la ville où l'on voulait être compagnon : Paris, dont les règlements étaient sévères et les jurandes exclusivistes, considérait souvent les brevets d'apprentissage issus des autres villes « comme des chiffons de parchemin sans valeur ». L'ordonnance de 1581 décidera que l'apprentissage fait dans une ville française quelconque est valable pour tout le royaume : encore les libraires-imprimeurs de Paris refusaient-ils de s'y conformer en 1618.

Si l'apprentissage était nécessaire pour être compagnon, la situation de compagnon, sauf en de rares métiers, n'était pas obligatoire, et il s'en faut que la majorité des maîtres ait gravi les trois échelons de la hiérarchie corporative.

Pour achever de définir le compagnon, il faut le distinguer du *manœuvre* et des *forains*.

Qu'étaient-ce que ces *manœuvres?* « Probablement, dit M. Hauser, des journaliers, des ouvriers qui n'étaient pas attachés d'une façon stable à un atelier déterminé, qui peut-être n'avaient pas fait d'apprentissage régulier et dont sans doute le travail se payait moins cher. Il aurait donc existé, en dehors des communautés, une masse flottante d'ouvriers non organisés, irrégulièrement occupés, bons à peu près à tout faire, correspondant à ce que les Anglais appellent de nos jours *unskilled labour* et auxquels les maîtres faisaient appel, soit lorsque le travail était surabondant, soit lorsque la main-d'œuvre était trop chère. » Les paveurs de Paris n'employaient pas

1. C'est pourquoi l'on a pu dire avec raison que l'apprentissage était, sous l'ancien régime, la « clef de voûte de l'organisation industrielle ». (Paul Pic, *Traité de législation industrielle.*)

seulement de nombreux apprentis, main-d'œuvre pas payée, mais encore des manœuvres, main-d'œuvre mal payée.

Quant au *forain*, c'était l'ouvrier « étranger » venu d'ailleurs, d'une autre ville ou d'un autre pays. Or, la main-d'œuvre des compagnons de la ville était privilégiée par rapport à celle des forains. Dans certaines villes, ceux-ci n'étaient pas admis au métier à moins de faire un nouvel apprentissage ou de payer d'assez fortes redevances; dans certaines autres, ils ne devaient faire qu'un bref séjour (à Toulouse, les ménétriers ne pouvaient rester et travailler que huit jours durant); ailleurs, les maîtres, sous peine d'amende, étaient tenus d'employer d'abord les compagnons de la ville, etc. Les obstacles se multipliaient sur la route du pauvre compagnon qui s'en allait de ville en ville.

Encore une légende qui s'en va, la légende, gracieuse entre toutes, du compagnon du tour de France. Dans l'idylle industrielle que certains de nos contemporains prennent pour le miroir fidèle du passé, il va, le compagnon du tour de France, son bâton à la main, quelques sols dans sa poche, ses outils dans sa besace, — et c'est tout son capital, il ne lui en faut point d'autre, — la gaieté dans les yeux, la chanson aux lèvres; il va, comme l'alouette s'élance du sillon, comme ses ancêtres les Gaulois, aux casques couronnés d'alouettes, marchaient en chantant à la conquête des terres lointaines. Devant ses yeux éblouis se déroule la terre de France; il va de ville en ville, sûr de trouver partout le gîte, le couvert et du travail, des camarades accueillants et de bons maîtres. (Hauser.)

Pourtant, les obstacles de la route n'étaient ni insurmontables ni insurmontés; car si l' « intérêt de classe » et de clocher des compagnons de la ville les poussait à sacrifier les « forains », il avait pour contrepoids l' « intérêt de classe » des maîtres, ceux-ci évitant la raréfaction de la main-d'œuvre pour en éviter la cherté. Et c'est ainsi que l'antagonisme des intérêts des compagnons et des maîtres ouvrait aux forains les portes de la ville.

Le contrat de travail.

Si vous passez, par un matin d'été, avant le lever du

soleil, sur la place d'un petit village, il vous arrive d'y apercevoir des hommes discutant avec quelque animation. Si vous vous informez, vous apprenez que ce sont des moissonneurs journaliers débattant, avec les paysans des environs, le prix de leur journée, de leur semaine ou de leur saison. C'est la « loue ». C'est le marché du travail.

Eh bien, ce qui n'existe plus aujourd'hui qu'à l'état de vestige et d'exception au fond de lointaines campagnes, était autrefois l'habitude. Le matin, les compagnons étaient obligés de se rendre sur la place ou dans le carrefour où ils avaient coutume d'attendre les maîtres qui venaient les embaucher. Ainsi, à Paris, les foulons se réunissaient tous les jours sur la place de l'Aigle; à Saint-Denis, les tisserands ne venaient au lieu accoutumé que tous les lundis, parce qu'on les embauchait toujours pour une semaine entière; mais les foulons de Saint-Denis, comme ceux de Paris, devaient y aller tous les jours après la « messe de la croûte », et, s'ils n'étaient pas engagés aussitôt, ils devaient y rester jusqu'à ce que la cloche leur eût donné le signal du départ.

L'engagement se prenait pour un jour, pour une semaine, pour une saison, pour une année. Il était verbal, le plus souvent, quelquefois écrit, même notarié. Voici un exemple de contrat écrit passé en 1580, à Lyon :

« Denys Cotterel, compagnon imprimeur, s'afferme, lui et ses services, à Pierre Michel, maître imprimeur, pour un an à partir du 1er mars prochain, pour le prix de 15 écus d'or, payables par quart de trois en trois mois; promet servir bien et loyalement en toutes choses licites et honnêtes. Pierre Michel promet le nourrir des dépens de bouche, lui fournir couche et logis comme il est de coutume; promet aussi ledit Cotterel non absenter, ni servir à autre s'il n'y a cause légitime. »

A Paris, avant d'engager un valet, le maître s'assurait s'il avait fait son apprentissage dans la ville, ou un apprentissage équivalent dans une autre ville, s'il avait des

certificats de capacité et de bonne conduite (encore exigés aujourd'hui dans certains métiers), parfois s'il était quitte de tout engagement dans le pays d'où il venait, parfois même s'il avait la tenue décente et le nombre de vêtements, trois ou cinq robes, qu'exigeaient certaines corporations, afin que la mauvaise tenue n'éloignât pas des boutiques les nobles acheteurs.

Tous les compagnons étaient forcés d'offrir leur travail. Le chômage était un délit sévèrement puni ! « Tous les compagnons dudit métier (cordonniers de Paris, 1574) lesquels seront trouvés avoir été sans maîtres trois jours consécutifs, seront amenés prisonniers ès prisons du Châtelet. » Il pleuvait des ordonnances contre les « gens oiseux », les *sans-travail* d'autrefois. L'une des plus curieuses est celle que rendit François Ier en 1534 :

Gens oisifs, vagabonds et autres qui ne veulent s'employer à aucune chose pour gagner leur vie, mais veulent être bien vêtus et demeurer tous les jours aux tavernes, gourmander et jouer ; et les nuits, pour entretenir leur méchante vie, vont aux champs et à la ville armés et embâtonnés pour piller, dérober et détrousser ceux qu'ils trouvent... Que tous vagabonds oisifs, gens sans aveu et autres qui n'ont aucuns biens pour les entretenir et qui ne travaillent ne labourent pour gagner leur vie, — qui est à présumer qu'ils vivent et s'habillent de pilleries et rançonnements qu'ils font, — sortent et s'absentent du ressort de la prévôté dans les trois jours, sous peine de fouet, bannissement et confiscation de leurs biens.

Admirable haine des « gens oiseux » : on confisquait les biens des va-nu-pieds ! Et le roi les menaçait au surplus « ou de les envoyer en galère par force de perpétuité » ou de les enchaîner deux à deux et de leur donner à manger seulement du pain et à boire de l'eau, ou de les faire « travailler aux œuvres publiques de ladite ville, tant à curer les fossés, les canaux, rues », etc.

Comme l'a dit M. Hauser, « c'est le travail forcé appliqué à la classe ouvrière ». On doit penser aussi avec lui qu'« avec une législation pareille » l'industrie, contrairement à l'agriculture du xxe siècle, « ne devait pas souvent manquer de bras ».

Ce qu'il faut voir dans ladite législation, c'est la main de la classe patronale : le maître ne devait pas manquer d'ouvriers, et, nous l'avons déjà constaté, son intérêt le poussait à éviter la raréfaction de la main-d'œuvre pour en éviter la cherté. Voilà pourquoi la classe des compagnons était condamnée aux travaux forcés et devait s'offrir sur le marché du travail.

Quand un compagnon s'était loué à terme ou à la tâche, il ne pouvait rompre contrat qu'en prévenant son maître huit jours, un mois, six semaines, voire trois mois à l'avance. Faute par lui de le faire, il était puni d'une amende et devait payer son remplaçant. On voit que les « huit jours » constituent une antique habitude.

Dans les métiers où il travaillait *aux pièces* (imprimeurs, miroitiers, etc.), c'était chose difficile pour le compagnon d'observer cette prescription, car, comme le disaient au XVIe siècle des compagnons imprimeurs, il « ne peut savoir quand la besogne s'achève ».

L'obligation du délai paraît avoir été unilatérale, imposée aux compagnons seulement. Dans la plupart des métiers, il ne semble pas, en effet, que les maîtres aient été obligés de donner « leurs huit jours » ou « leur mois » aux ouvriers qu'ils désiraient congédier : nouvel exemple de l'inégalité qui séparait les deux classes.

D'autre part, les corporations usaient de moyens détournés pour empêcher les compagnons de rompre leur contrat de travail : l'obligation de produire un congé écrit, signé du maître qu'il quittait, obligation qui datait au moins du XVIe siècle, aboutit à la création du *livret* par ordonnance royale de 1781 : le livret était un nouvel instrument de sujétion ; l'amende qui frappait le fugitif frappait également le patron qui l'employait sans s'être assuré s'il était quitte de tout engagement antérieur ; les règlements interdisaient à un maître de « débaucher » les valets d'un autre.

Les résiliations anticipées des contrats de travail ont donné lieu à de nombreux procès. Certaines corpora-

tions, les enlumineurs de Toulouse, par exemple, imposaient d'abord le recours à l'*arbitrage;* mais les arbitres, pris parmi les autorités corporatives, favorisaient à tel point les intérêts des patrons, que souvent les compagnons préféraient appeler leur maître devant les tribunaux du roi, au risque de se faire mettre à l'index par le patronat local tout entier.

Le compagnon au travail.



Miroitier.

Le compagnon « ouvrait » du jour au jour. A l'aube, il arrivait à l'atelier; il en partait à la tombée de la nuit quand il n'était pas logé chez son patron. La journée de travail variait donc suivant les saisons, ou plutôt, il y en avait deux, en général : la journée d'été (15 mars-15 septembre), de 5 heures du matin à 7 heures du soir, et la journée d'hiver (15 septembre-15 mars), de 6 heures du matin à 6 heures du soir. Donc 14 heures en été, 12 heures en hiver, telle était la durée moyenne de la journée de travail. Il y avait une interruption d'une à deux heures pour les repas. C'était souvent la cloche du guet qui « réglait le soleil », en sonnant l'heure de commencer ou de cesser le travail de la journée. Aux champs seuls, le soleil était le vrai régulateur.

Mais il y avait des journées de travail beaucoup plus longues : en 1571, les imprimeurs de Lyon se plaignaient de commencer à deux heures du matin pour ne finir qu'à 8 ou 9 heures du soir, hiver comme été. Dans d'autres métiers, la journée allait de 4 heures du matin à 9 heures du soir, ou de 5 heures du matin à 10 heures du soir. Ainsi,

en 1639, il est interdit aux miroitiers de Rouen de faire travailler leurs ouvriers avant 4 heures du matin et après 9 heures du soir. En 1666, les crieurs de vin allaient réveiller les artisans dès 3 heures du matin pour leur offrir le petit verre du réveil. A la fin du XVIIIe siècle, les garçons maréchaux devaient travailler de 4 heures du matin à 8 heures du soir. A la veille de la Révolution, les canuts de Lyon travaillaient 16 et 18 heures par jour ; en 1831, ils travailleront encore 16 et 18 heures et recevront dix-huit sous.

Pourtant, ces longues journées n'accablaient pas tous les travailleurs. « En mai 1750, dit le marquis de Mirabeau, je traversai tout Paris à six heures du matin sonnant, à travers la partie populeuse et marchande de la ville, et je n'y vis d'ouvertes que quelques échoppes de vendeurs d'eau-de-vie. »

Mais si la journée était longue, l'année était courte. M. d'Avenel a calculé qu'il n'y avait, en moyenne, pas plus de 250 journées de travail par an ; et M. Franklin, dans la *Vie privée d'autrefois,* a compté jusqu'à 141 jours chômés. C'est que le travail était interdit les dimanches et fêtes. Or les fêtes étaient si nombreuses que plus d'un ouvrier, que plus d'un artisan, comme le savetier de La Fontaine, a dû en gémir.

On nous ruine en fêtes,
. . . . Et monsieur le curé
De quelque nouveau saint charge toujours son prône.

Il y avait chômage le samedi soir et la veille des fêtes, chômage à la fête du saint de la confrérie, chômage quand on enterrait un des maîtres de la corporation.

Outre ces chômages d'origine religieuse, il y avait les chômages forcés des *mortes saisons,* qui immobilisaient les malheureux compagnons pendant de longues semaines.

Enfin, il y avait les chômages volontaires des joyeux compagnons qui *faisaient le lundi.* Du moins, c'était, à Paris, une habitude prise au XVIIIe siècle. « Ordinaire-

ment, l'ouvrier fait le lundi. Tous les ouvriers chôment ce jour-là, » dit Mercier dans son *Tableau de Paris*. Et ailleurs : « Les ouvriers font ce qu'ils appellent le lundi et même le mardi. »

Le compagnon de Paris s'en allait le dimanche vers les faubourgs boire et danser à la guinguette (de *guinguet,* vin aigre). Mais faut-il voir, avec M. Babeau, des « régiments d'ivrognes, venant des faubourgs où ils se sont grisés de vin frelaté, rentrant à Paris, le dimanche soir, chancelant, battant la muraille »? et faut-il croire que tant de « garçons maçons, charpentiers et couvreurs » périssaient le lundi parce qu'ils avaient « la tête chargée de vin »?

En général, le travail de nuit était interdit sous peine d'amende. Quand le guet faisait sa ronde après le couvre-feu, nulle lumière ne devait briller derrière les fenêtres. C'était avant tout, semble-t-il, un « règlement de bonne fabrication », la lumière des torches résineuses et des chandelles graisseuses étant insuffisante pour permettre aux ouvriers de soigner leur travail; on craignait aussi les incendies : la moindre imprudence pouvait faire flamber en un clin d'œil les boutiques en bois où régnaient des matières inflammables. C'est pour ces deux raisons, « pour les périls du feu et la malfaçon et fraude qui se pourrait commettre de nuit dans ledit ouvrage », que les cordiers toulousains avaient interdit le travail à la lumière.

Pourtant, il y a des exceptions. Les potiers de terre peuvent enfourner à toute heure : Bernard Palissy travaillait toute la nuit. « Les foulons de draps et leurs varlets pourront ouvrer et besogner à toutes heures, ainsi que bon leur semblera touchant le fait dudit métier, sans pour ce encourir aucune amende ou forfaiture. » Même faveur aux tailleurs en cas de presse; ils pouvaient même travailler les jours fériés pour « achever » un habit commencé ou pour « les besognes de nos seigneurs et de nos dames les royaux ». Les cordonniers, si l'on en croit un

conte de Bonaventure des Périers, profitaient d'identiques libertés :

« Mon ami (dit Pierre Faifeu à un cordonnier d'Angers), ne me feras-tu pas bien une paire de bottes pour demain le matin? — Oui-dà, Monsieur, dit le cordouanier. — Mais je les voudrais avoir une heure avant le jour. — Monsieur, vous les aurez à telle heure et si bon matin que vous voudrez. » Même scène avec un second cordonnier : « Et mes deux cordouaniers travaillèrent toute la nuit environ ces bottes... »

Compagnons et maîtres.



Cordonnier.

Au temps de la monarchie absolue comme au moyen âge, les statuts des corporations plaçaient les compagnons dans la dépendance des maîtres. Ces statuts étaient comme le code du travail, où les patrons inscrivaient en première ligne leur intérêt personnel et collectif.

Le compagnon n'avait pas le droit de concurrencer les maîtres, soit en travaillant chez lui, — où il ne pouvait même pas apporter ses outils, — soit en travaillant « ès chambres des bourgeois ». A Paris, l'ouvrier en orfèvrerie qui travaillait dans sa chambre encourait la peine des galères. Ces mesures sévères existaient encore au XVIIIe siècle : en 1765, à Troyes, raconte M. Babeau, « un bourgeois fait venir chez lui un compagnon tailleur pour qu'il lui fasse un habit à meilleur compte; les gardes, assistés d'huissiers et de commissaires, envahissent le domicile du bourgeois, poursuivent le tail-

leur, qui s'enfuit dans le bûcher, déduisent sa culpabilité de son silence, et saisissent, malgré les réclamations du bourgeois, le drap qui est la propriété de ce dernier. »

Mais, en dépit des monopoles et des privilèges, le travail clandestin s'exerçait au profit des compagnons habiles qui avaient réussi à se faire une clientèle sans avoir passé par l'épreuve du chef-d'œuvre et sans avoir supporté les frais de la maîtrise : c'était comme la revanche du travail libre contre le travail privilégié, contre l'esprit des communautés de métiers.

Il était interdit aux compagnons de faire des assemblées, cabales et coalitions. Il leur était interdit de demander des augmentations de salaire. Il leur était interdit de se placer eux-mêmes : ils devaient s'adresser au clerc de la confrérie et acquitter les droits; les maîtres cherchaient ainsi à éviter l'accaparement de la main-d'œuvre par quelques-uns d'entre eux.

Il était défendu aux compagnons de porter aucune arme, « soit espées, poignards, longs bois ». Il leur était défendu... mais, en réalité, la liste serait trop longue de tout ce qui était défendu aux compagnons par l'intérêt collectif des maîtres.

III. — COMPAGNONNAGE ET FRANC-MAÇONNERIE[1]

Une cérémonie d'initiation chez les chapeliers.

Chez la « mère », c'est-à-dire au cabaret des compagnons; une chambre à part, mystérieuse, aux meubles symboliques (la croisée, c'était la croix; le lit, la crèche où le Seigneur est né); au milieu, une [table dont les quatre pieds représentaient les quatre évangélistes; la nappe, le saint suaire; le dessous, le saint sépulcre; sur cette table, une croix; de chaque côté de la croix, deux assiettes, et, dans ces assiettes, deux chandelles allumées qui avaient la prétention de figurer la lune et le soleil;

1. Martin Saint-Léon, *le Compagnonnage, son histoire, ses règlements et ses rites,* 1901.

tout autour, les instruments de la passion, une salière dont le sel était le saint chrême; sous la salière, 30 deniers, prix de la trahison de Judas. Une chaise, placée sous la cheminée, tenait lieu de fonts baptismaux. Voilà le cadre.

Et voici le cérémonial. Pilate, Anne et Caïphe, c'est-à-dire le prévôt, le lieutenant et le greffier de la confrérie, se tenaient, revêtus d'ornements emblématiques, au milieu de la chambre mystérieuse.

Le parrain et la marraine introduisaient alors le récipiendaire. Celui-ci faisait trois pas en prononçant ces mots : « Honneur à Dieu, honneur à la table, honneur à mon prévôt. » Puis il donnait l'accolade au prévôt, en lui disant : « A Dieu ne plaise que ce baiser soit tel que celui de Judas. »

Alors il subissait les épreuves. Il jurait de ne jamais dévoiler le secret de l'association, de ne pas révéler le *mot de passe,* même dans la confession. Le prévôt lui posait des questions sur les symboles qui l'entouraient. A ce moment, après avoir frappé trois fois à la porte, entraient les compagnons. On leur demandait : « Que cherchez-vous ici ? — Dieu et les apôtres, » répondaient-ils; et ils saisissaient le récipiendiaire, mettaient ses vêtements en désordre et le conduisaient, comme autrefois Jésus-Christ, devant Pilate et les autres juges. Chaque fois, on lui demandait : « Que représentez-vous ? » et chaque fois il répondait : « A Dieu ne plaise que je représente le Seigneur. »

Enfin, le parrain et la marraine le faisaient asseoir sur la chaise qui figurait les fonts baptismaux; ils lui attachaient une serviette au cou, lui mettaient dans la bouche du pain, du sel et du vin, lui répandaient de l'eau sur la tête et le poussaient trois fois contre la cheminée en l'appelant par le nouveau nom qu'il devait porter comme *compagnon du Devoir.* L'initié remerciait et disait : « Je n'ai mangé morceau si salé, ni bu coup de vin si serré; trois coups à la cheminée mon parrain et ma marraine

m'ont fait frapper, à quoi je reconnais être bon compagnon passé. » Et la compagnie secrète comptait un compagnon de plus.

Au départ des compagnons.

Une des cérémonies les plus bizarres avait lieu quand un compagnon quittait une ville ou partait pour le *tour de France*. Les autres compagnons, ceux qui restaient, faisaient *la conduite* au « battant aux champs ». On buvait selon les principes avec des gestes consacrés, on prononçait des paroles traditionnelles. Voici, à cet égard, un extrait des statuts du compagnonnage des *Gavots* qui existait à Mâcon au XVIIIe siècle :

Art. 32. — Pour la première santé d'une conduite, on dira : « A la santé des compagnons qui battent aux champs, » sans oublier ceux qui travaillent en ville, et le battant aux champs dira : « A la santé des compagnons qui travaillent en ville, » sans oublier ceux qui battent aux champs.

Art. 33. — Pour la seconde santé, on dira à la santé des compagnons de l'endroit où l'on va, sans oublier ceux d'où l'on sort, et le battant aux champs dira à la santé des compagnons de l'endroit qu'il sort, sans oublier ceux où l'on va.

Art. 34. — Pour la troisième santé, le capitaine boira avec le battant aux champs, le pied droit en avant et le bras droit croisé; ils diront : « A la santé de nos santés, à la santé de nous tous, à nos santés, mes pays; » et tous les compagnons diront la même chose à leur tour...

Art. 36. — Le capitaine sortira à l'écart du cercle avec le battant aux champs; le capitaine lui présentera sa canne et lui dira : « A quoi reconnaissez-vous votre canne, mon pays? » Le battant aux champs dira : « Je la reconnais par vue et lumière que Dieu m'a données; la poignée est au roi, le cordon est à moi, et le bout est pour ces gueux de Dévorands. » Le capitaine et le battant aux champs mettront la pointe du pied droit l'une contre l'autre, et le capitaine prendra la poignée de la canne et la passera du côté de la ville là où le battant aux champs la recevra, et la passera par-dessous le pied du côté de là où il va, et le capitaine la recevra et la repassera par-dessous le pied du côté que le battant aux champs s'en va.

Art. 37. — Pour la reconnaissance du sac, le capitaine dira : « A quoi reconnaissez-vous votre sac, mon pays? » Et le battant aux champs lui dira : « Je le reconnais par la vue et lumière que Dieu m'a données, à la grosseur de mes épaules; il est entre les mains des jolis compagnons, ils en disposeront à leur volonté. » Ayant

dit ces paroles, le battant aux champs mettra le genou gauche par terre, et le capitaine lui dira : « De quelle main recevez-vous votre sac, mon pays ? » Le battant aux champs dira : « De la main droite, pour la porter à la main gauche qui est la main du cœur. »

Art. 38. — La reconnaissance du sac étant finie, le capitaine et le battant aux champs avanceront quatre pas en avant, et le capitaine dira au battant aux champs, en se tournant vers la ville : « Voilà une jolie ville fort agréable. Qui regrettez-vous dans cette ville, mon pays ? » Et le battant aux champs répondra : « Je regrette les jolis compagnons, le père et la mère et son bon vin. » Et le capitaine criera à haute voix : « Mes pays, vous saurez que le compagnon regrette les jolis compagnons, le père et la mère et son bon vin. » Alors les compagnons crieront : « Il faut lui en faire boire ! » (*Archives municipales de Mâcon.*)

Les compagnons du tour de France.

Il buvait ; puis il s'en allait, le compagnon du tour de France. Quand il arrivait dans une grande ville, dans une ville du tour de France (Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, la Rochelle, Nantes, Tours, Blois, Angers, Orléans, Nevers, Nîmes, etc.), il n'était pas isolé. Il allait chez la « mère », à l'auberge des compagnons. Là, il trouvait le feu, le gîte et la table. La « mère » le recevait comme un « enfant », les compagnons comme un « frère ». Dès son arrivée, le capitaine de la société l'inscrivait sur le rôle, et le *rôleur* le conduisait auprès du *premier compagnon* qui était chargé du placement.

Le compagnonnage était donc une sorte de *bureau de placement* auquel le chômeur devait payer une taxe sur le salaire qu'il touchait quand il était placé. Il remboursait aussi les avances que la « mère » lui avait faites. S'il n'y avait pas de travail, il partait pour une autre ville, muni du *viatique* que lui donnaient les compagnons avant son départ. Et il allait ainsi de ville en ville, trouvant à l'arrivée un peu de fraternité qui réchauffait son cœur endolori par les misères du chômage et des longues routes.

Gavots, Dévorants, Renards.

Pourtant le compagnonnage n'était pas une idylle : les haines féroces qui mettaient aux prises les différents

« devoirs », les différents rites, *Gavots* et *Dévorants* surtout, suffiraient à le prouver.

Pendant des siècles, il y eut trois sortes de compagnons : les *Gavots*, les *Dévorants*, les *Bons Drilles*. Ces trois associations comprenaient des tailleurs de pierre, des serruriers, des forgerons, des menuisiers, auxquels s'étaient joints peu à peu d'autres métiers : teinturiers, tanneurs, selliers, chapeliers, tailleurs d'habits, cordonniers, etc. En 1789, il y avait 29 catégories d'ouvriers affiliés aux compagnonnages.

La longue rivalité des Dévorants et des Gavots fut marquée par des quolibets, des menaces, des coups de canne, et, naturellement, par des chansons, puisque en France tout finit par là.

« Prenez mains fortes à coups de cannes, » écrivait un « compagnon du Devoir » à un Dévorant d'Orléans pour lui signaler un Gavot. A la fraternité du *viatique*, Gavots et Dévorants, syndicats rivaux, *rouges* et *jaunes* du temps passé, avaient substitué la fraternité de la matraque[1] !

Les compagnons affiliés appelaient dédaigneusement ceux qui ne l'étaient pas des *Renards*, et se nommaient eux-mêmes le *fléau des Renards*, ou bien la *terreur des Renards !* Et les malheureux *Renards* avaient à souffrir toutes sortes de vexations : on leur donnait le travail le plus désagréable, on les soumettait à d'humiliantes corvées : « Renard, cire mes bottes ; Renard, remplis mon verre, brosse mon habit, bourre ma pipe ! » disait le compagnon affilié ; et le Renard obéissait, surtout quand il était aspirant au compagnonnage[2].

1. La rivalité entre les différents « devoirs » dura jusqu'au milieu du XIXe siècle. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une seule *association compagnonnique*, et il est curieux qu'elle existe encore. En 1851, George Sand écrivait dans la préface du *Compagnon du tour de France* qu'elle avait puisé l'idée de son roman dans le *Livre du compagnonnage* par Avignonnais-la-Vertu, compagnon menuisier. « Le but de celui qui l'a écrit n'est pas d'amuser les oisifs ; il en a un bien autrement sérieux. Depuis dix ans, son âme s'est vouée à une seule idée, celle de *réconcilier tous les devoirs entre eux*, de faire cesser les coutumes barbares, les jalousies, les batailles... »

2. Le nom de *renard* semble venir des charpentiers, parce qu'ils travail-

Car le compagnonnage avait ses degrés : aspirants, compagnons reçus, compagnons finis, compagnons initiés. Ainsi, dans une même association de classe, s'était glissée la manie des distinctions dont on tirait profit et vanité : les ouvriers, dans leurs compagnonnages, faisaient ce que faisaient les maîtres dans leurs corporations.

Les francs-maçons.



Tailleurs de pierres.

Parallèlement au compagnonnage, s'était développée en secret une autre association mystérieuse, la compagnie des *francs-maçons,* dont l'origine se perd dans les légendes du moyen âge. On prétendait qu'elle avait été fondée par les Templiers, proscrits de Philippe le Bel, ou bien qu'elle datait de la construction du temple de Salomon. Un franc-maçon anglais du XVIII[e] siècle considérait Adam, donnant à ses fils des leçons de géométrie, comme le fondateur de la franc-maçonnerie!

Ces légendes cachent une réalité plus simple. La franc-maçonnerie a dû naître au moyen âge, comme le corps de métier, comme le compagnonnage, d'une cause économique : la construction des églises et des châteaux forts. La construction des cathédrales s'était peu à peu laïcisée : au XII[e] et au XIII[e] siècle, ce n'était plus guère les moines,

laient dans les forêts. En tout cas, chez eux, l'apprenti s'appelait *lapin* (on dit encore vulgairement : « C'est un fier lapin ! »); l'aspirant, *renard;* le compagnon, *chien;* et le maître, *singe* (origine du surnom irrévérencieux encore donné aujourd'hui par certains ouvriers à leur patron! (V. Agricol Perdiguier, *le Livre du compagnonnage.*)

c'était les *francs-maçons* qui construisaient les édifices religieux. La construction d'une cathédrale gothique, la ciselure d'un pareil bijou, rassemblaient pendant des années et des années, parfois pendant des générations, une foule nombreuse d'architectes, de maîtres, de compagnons, d'apprentis, d'artisans qui étaient des artistes, d'artistes qui étaient des artisans, au total un véritable village, campé au pied du monument, et dont les habitants groupés se transmettaient mystérieusement tous les secrets nécessaires à la construction des édifices.

Ainsi la franc-maçonnerie englobait à la fois maîtres, compagnons et apprentis, hiérarchie qui subsiste encore dans la franc-maçonnerie politique de nos jours. Le compagnonnage était l'association des seuls compagnons. De sorte que la franc-maçonnerie apparaît dans le passé lointain comme une sorte de *syndicat mixte,* et le compagnonnage comme l'ancêtre des *syndicats ouvriers.*

La franc-maçonnerie paraît avoir pris un développement beaucoup plus considérable en Angleterre et en Allemagne qu'en France. C'était une des associations les plus puissantes d'autrefois. On sait que les *Loges* ont peu à peu, depuis la mort du gothique, changé de caractère et pris, principalement au XVIIIe siècle, après la fondation de la grande Loge de Londres (1707), le caractère politique qu'elles ont encore aujourd'hui. Certaines Loges du XXe siècle ont même conservé en partie le vieux cérémonial moyenageux. Est-il besoin d'ajouter qu'elles n'ont plus l'esprit religieux qu'elles avaient si profondément au moyen âge? La franc-maçonnerie n'appartient donc plus à l'histoire du travail.

Opposition au compagnonnage.

La corporation et le compagnonnage étaient souvent en lutte, parce qu'ils représentaient des intérêts différents, sinon opposés : la corporation, les intérêts des maîtres; le compagnonnage, ceux des ouvriers.

Les maîtres supportaient mal ces compagnies secrètes

et insaisissables qui échappaient à leur autorité, fomentaient des grèves et des troubles. Ils provoquaient des descentes de police, au cours desquelles on s'emparait des papiers et de l'argent déposés chez la « mère ».

De leur côté, les compagnons trouvaient dans leur association le contrepoids nécessaire à la corporation de métier qui favorisait les maîtres aux dépens des ouvriers. Aussi, malgré l'illusoire suppression générale des compagnonnages par l'édit de Villers-Cotterets (1539), ceux-ci paraissent avoir multiplié le nombre de leurs adhérents jusqu'à la Révolution, et il semble, ce qui s'explique aisément, que la naissance de la grande industrie ait favorisé ce « mouvement ouvrier ».

Et pourtant ils étaient traqués par trois sortes d'ennemis : l'Eglise, les maîtres, les villes.

Voici l'opinion de l'Eglise : elle est exprimée, au XVII[e] siècle, par un ancien compagnon devenu prêtre; c'est une définition et des griefs :

Ces compagnons déshonorent grandement Dieu, profanant tous les mystères de notre religion, ruinent les maistres, vuidans leurs boutiques de serviteurs quand quelqu'un de leur cabale se plaint d'avoir reçu bravade, et se ruinent eux-mêmes par les défauts au devoir qu'ils font payer les uns aux autres pour estre employez à boire; outre que le compagnonnage ne leur sert de rien pour la maîtrise. Ils ont entre eux une juridiction, eslisent des officiers, un prévost, un lieutenant, un greffier et un sergent; ont des correspondances par les villes, et un mot du guet par lequel ils se reconnaissent et qu'ils tiennent secret, et font partout ligue offensive contre les apprentis de leur métier qui ne sont pas de leur cabale, les battent et les maltraitent, et les sollicitent d'entrer en leur compagnie. (LEVASSEUR, I, 607.)

Et voici maintenant le son de la cloche patronale et municipale :

Ils entretiennent de continuelles contestations qui ont produit des désordres infinis jusque-là. Ils s'attroupent et vont sur les grands chemins, et enfin maltraitent à coups de bâtons carrés, dont ils sont les uns et les autres continuellement armés, ceux qui ne sont pas de leur parti; ils font plus, ils courent la nuit avec des

sabres et des épées nues à la main, et enfin, conduits par la rage et une fureur sans pareille, ils se battent jusqu'à se faire tuer les uns les autres... Il y a eu contre eux des procédures sans nombre, des décrets de prise de corps... mais les excès sont restés impunis, parce qu'ils prennent la fuite et vont travailler ailleurs. Ils ont formé un « syndicat » (le mot est significatif et justifie notre interprétation) qui prend des délibérations contre le corps des maîtres menuisiers et charpentiers pour défendre à certains compagnons de travailler dans certaines boutiques... (Ordonnance du marquis de Castries, gouverneur de Montpellier, 1730. — Levasseur, II, 818.)

Ainsi les compagnonnages étaient les *syndicats d'autrefois*. Les uns et les autres représentent devant l'histoire la *classe ouvrière organisée*.

IV. — LA MAITRISE ET LE CHEF-D'ŒUVRE

Les trois échelons.

Les maîtres occupaient le haut de l'échelle corporative. Mais tous avaient-ils passé par les trois échelons ?

Les admirateurs du vieux temps, répond M. Hauser, seraient tentés de répondre affirmativement, car ils voient la chose à travers leurs illusions : il leur plaît de penser que le maître, véritable *patron* dans toute la force de ce terme, avait appris le métier, jeune apprenti avec ses futurs ouvriers, qu'il avait ensuite, toujours avec eux, peiné sur les mêmes besognes, vécu de la même vie, enduré les mêmes misères et joui des mêmes joies ; que, devenu leur chef il se souvenait de ce passé traversé en commun ; au lieu d'un entrepreneur de travail qui exploite le rendement de la main-d'œuvre, ils en font un père, une sorte de patriarche industriel, dont l'autorité ne s'exerce que pour le bien de tous.

Or, nous savons que moins belle était la réalité. L'historique des corporations et la vie des compagnons nous ont montré, d'abord, que les intérêts de la classe des maîtres étaient dressés contre les intérêts de classe de leurs ouvriers, ensuite qu'il n'y avait presque pas de métiers où le compagnonnage devait précéder la maîtrise ; enfin qu'il suffisait souvent d'être fils de maître pour devenir facilement maître soi-même.

La maîtrise au moyen âge.

Il y a une autre illusion : c'est de croire que le *chef-d'œuvre* était obligatoire dès le XIIIe siècle. En réalité, l'épreuve du chef-d'œuvre est rare à cette époque. Sur 101 règlements du *Livre des métiers,* un seul en fait mention. Ce n'est qu'à partir du XVe siècle qu'elle deviendra de plus en plus, dans les métiers jurés, l'antichambre qui mène à la maîtrise.

Au XIIIe siècle, pour devenir maître, l'ancien apprenti achetait le métier : il l'achetait à la corporation, parfois même à chaque confrère. Il payait aussi une redevance annuelle. Ainsi, les cordonniers de Paris achetaient au roi leur métier; ils le payaient comptant 16 sous parisis (valeur intrinsèque en monnaie actuelle, 25 fr.), dont 10 pour le chambellan et 6 pour le comte d'Eu; ils devaient en outre payer tous les ans au roi 32 sous parisis (valeur intrinsèque, 50 fr.)

Dans les métiers libres, là où il n'y avait pas de corporations, les nouveaux maîtres pouvaient ouvrir boutique sans rien payer.

Si l'on n'exigeait pas encore le chef-d'œuvre, on désirait cependant que le nouvel artisan eût l'habileté et l'argent nécessaires. « Quiconque veut être de tel métier, disent les statuts, être le peut pour tant qu'il sache le métier et ait de quoi. »

Le chef-d'œuvre.

Moins de deux siècles plus tard, le chef-d'œuvre était devenu une loi presque générale et une épreuve compliquée.

Le chef-d'œuvre n'était pas un simple examen que le patron faisait subir à son apprenti pour s'assurer de sa capacité. C'était un travail souvent long et difficile que la corporation donnait solennellement à faire à tout ouvrier qui, ayant déjà passé par l'épreuve de l'apprentissage, voulait s'établir. Le chef-d'œuvre était nécessaire pour obtenir le *brevet de maîtrise,* c'est-à-dire le droit d'ouvrir boutique en son propre nom. Quiconque ne s'était pas présenté et n'avait pas été reçu n'était pas maître et ne pouvait faire partie du corps qu'à titre de compagnon et sous les ordres d'un autre.

S'avisait-il de travailler pour son compte, les magistrats saisissaient ses outils, ses marchandises, et le condamnaient à une amende. (LEVASSEUR.)

Le chef-d'œuvre variait suivant les métiers, et même, dans un métier, suivant le genre de travail auquel se destinait le candidat. Ainsi, à Angers, un potier d'étain voulait-il être fabricant de marmites, on lui donnait à faire une marmite comme chef-d'œuvre ; fabricant de gobelets, il faisait un gobelet; et s'il voulait exercer tout le métier, il devait accepter le chef-d'œuvre, quel qu'il fût, que les jurés lui imposaient.



Potiers d'étain.

Quelquefois, l'aspirant pouvait choisir : le cordier d'Amiens, entre une chaise de couvreur, une corde de chanvre à remorquer les bateaux ou un attelage de cheval.

Mais, le plus souvent, le chef-d'œuvre était imposé par les statuts ou par les jurés. Ainsi, les selliers devaient faire une selle de haquenée, une selle de mule ou un bât; les sculpteurs, une statuette de trois pieds et demi; les savetiers, le raccommodage d'une paire de vieilles chaussures tirée par les jurés d'un sac où il y en avait trois paires ; les charrons, un fer de charrue ou un coutre; les ferrons, un gril ou une crémaillère; les taillandiers, une cognée ou quelque autre instrument tranchant; les maréchaux, les quatre fers d'un cheval, etc.

Pour assurer la sincérité du travail, les jurés désignaient, pour faire le chef-d'œuvre, soit une de leurs maisons, soit celle d'un maître, soit une autre. A Angers, l'aspirant s'établissait dans la maison d'un maître; il tra-

vaillait seul dans une chambre dont il payait le loyer. Chaque fois qu'il entrait, il fermait la porte à clef; chaque fois qu'il sortait, il remettait la clef au maître. Celui-ci s'engageait par serment à ne l'aider en aucune façon et à ne laisser pénétrer dans la pièce nul autre que lui et les jurés. L'infraction aux statuts était punie d'une forte amende.

Mais la confection du chef-d'œuvre durait des semaines ou des mois, et le candidat profitait certainement au dehors des conseils de ses camarades. Dans certaines professions, d'ailleurs, comme chez les pareurs de drap, il était autorisé à se faire assister d'un compagnon dont il payait les journées : la fraude, alors, était bien plus facile.

Les jurés venaient plusieurs fois pendant la durée de l'épreuve. Ainsi les charpentiers voyaient une première fois les bois choisis et préparés, une seconde fois les tenons et les mortaises, une troisième la charpente entière; enfin, quand la charpente était terminée, ils se réunissaient, s'adjoignaient parfois quelques anciens maîtres du métier et décidaient si l'œuvre leur paraissait « idoine et suffisante ».

Le chef-d'œuvre terminé, les jurés se rendaient devant le maire de la ville ou devant le juge royal et certifiaient par écrit qu'ils avaient vu et approuvé ledit chef-d'œuvre. Le candidat prêtait le serment de se conformer toujours aux règlements du métier, et il devenait maître, à condition toutefois d'acquitter beaucoup de redevances : au roi, à la confrérie, aux jurés, au maître qui avait prêté son logement, au maire ou au juge pour l'enregistrement de la maîtrise, sans compter les banquets. Les bouchers de Paris faisaient alors de telles bombances qu'elles faisaient hausser le prix de la viande!

Le chef-d'œuvre coûtait souvent très cher, sauf aux fils de maîtres, qui en étaient plus ou moins dispensés et pour qui les droits de réception étaient réduits de moitié.

A cet égard, le jugement des jurés n'était pas toujours désintéressé. Aussi le candidat refusé pouvait-il en ap-

peler à un juge supérieur. Perrinot Auguier, compagnon sellier d'Amiens, avait fait, comme chef-d'œuvre, une selle qui « lui avait coûté de grands deniers ». Les jurés refusèrent de la recevoir. Perrinot porta sa selle aux échevins, qui nommèrent des arbitres parmi les maîtres du métier. Les arbitres, peut-être pour cause, ne purent se mettre d'accord. Les échevins durent juger l'affaire eux-mêmes. Deux selles, anciens chefs-d'œuvre acceptés, furent apportées, et il se trouva que la selle refusée était bien mieux faite : les échevins décidèrent que Perrinot Auguier serait reçu maître du métier de sellier.

Quatre ans plus tard, dans la même ville et la même corporation, Notinet le Francy dut refaire deux fois le chef-d'œuvre, malgré ses deux appels aux échevins. Et même ceux-ci confirmèrent la sentence des jurés qui décidait que ledit Notinet ne serait autorisé à se présenter une troisième fois qu'après avoir fait encore deux ans d'apprentissage.

Le nouveau maître.

Il ne faut pas confondre l'admission à la *maîtrise* avec l'admission directe dans la *corporation*. Quand l'artisan avait fait le chef-d'œuvre, quand il avait acheté au roi et au corps de métier le droit de travailler pour son compte, il devait, dans un certain délai, solliciter son admission comme membre de la corporation.

La réception était solennelle. Le *maître du métier* lisait à haute voix et expliquait les statuts et les règlements de la société. Le récipiendaire jurait sur les reliques des saints qu'il observerait fidèlement et qu'il exercerait sa profession avec loyauté. Il payait ensuite le droit de réception. Ce droit atteignit 200, 400 et jusqu'à 1,200 livres ; il consistait aussi en présents et longues ripailles, comme chez les bouchers de Paris[1]. Alors il était inscrit au nombre des associés.

1. Le récipiendaire devait un déjeuner et un festin. Pour le déjeuner, il devait présenter au *chef de la corporation* un cierge d'une livre et demie et un gâteau pétri aux œufs ; à la femme du chef, quatre pièces à prendre dans

Parfois l'épreuve était plus longue : ce n'est qu'après un an et un jour de maîtrise chez les corroyeurs, quatre ans chez les boulangers, qu'avait lieu la réception définitive. Mais, une fois reçus, les artisans ne pouvaient plus être privés de leurs droits, si ce n'est pour une faute grave et par un jugement des maîtres du métier.

V. — LES JURÉS



Cordier.

Enfin, au plus haut degré de la hiérarchie corporative se tenaient les *chefs* de la corporation, les *maîtres du métier*. On les appelait, suivant les régions : gardes du métier, prud'hommes, bailes, syndics, élus, *jurés*, — jurés, parce qu'ils avaient prêté serment, « juré » de respecter et faire respecter les règlements du métier; de là aussi le nom de *jurande* appliqué à la charge qui leur était conférée. — Au-dessus d'eux, à Paris, était le *prévôt des marchands*, et au-dessus du prévôt, le Parlement.

Ces « jurés » étaient chargés notamment de faire des *visites* chez les maîtres-artisans pour assurer l'exécution des règlements de bonne fabrication, de dénoncer les abus et les fraudes, de présider au contrat d'apprentissage et à toutes les solennités du métier, d'administrer les revenus de l'association et d'exercer sur les maîtres,

chaque plat ; au *prévôt de Paris*, 1 setier de vin et 4 gâteaux ; il devait aussi des présents au *voyer* de Paris, au cellerier et au concierge du Parlement, etc. Et pour le festin, il devait bien plus encore. Rien n'est curieux comme cette vie naïve et traditionnelle du moyen âge. (V. Chéruel, *Dictionnaire des mœurs et institutions de la France.*)

les compagnons et les apprentis une juridiction analogue, sur certains points, à celle de nos conseils de prud'hommes, tribunaux de commerce et justices de paix.

Il y en avait un chez les boîtiers et les chapeliers de fleurs, deux chez les potiers, cordiers, batteurs d'or, etc.; trois chez les corroyeurs et les orfèvres; quatre chez les foulons et les chandeliers de suif; six chez les maréchaux; huit et parfois jusqu'à douze chez les talemeliers (boulangers) ou les regrattiers de fruit. Le plus souvent, ils étaient deux ou quatre.

En général, au moyen âge, les jurés ou gardes du métier étaient *élus* par tous les membres de la corporation. Plus tard, à partir du XVI[e] siècle, quand le privilège eut détruit l'égalité primitive, la charge de juré fut conférée par les *anciens,* ou bien vendue par le roi au plus offrant. Dès le XIV[e] siècle, les quatre prud'hommes des merciers de Paris désignaient eux-mêmes leurs successeurs.

Dans quelques métiers, il y avait des compagnons parmi les jurés. Chez les foulons de Paris, où il y avait quatre prud'hommes, les maîtres désignaient deux valets, et les valets désignaient deux maîtres. A Douai, les tondeurs avaient deux *eswards* maîtres et deux *eswards* valets, qui désignaient tous les ans leurs successeurs. Il y avait même des professions (ouvriers en tissus de soie, tisserands de *couvrechiefs*) où les femmes étaient admises à ces fonctions ; on les appelait « maîtresses de métier » ou « prudes femmes ».

Les gardes étaient généralement renouvelés chaque année; cependant, chez les orfèvres de Paris, leurs fonctions duraient trois ans.

Sous peine d'amende, l'élu ne pouvait refuser la charge; il devait la remplir même aux dépens de son temps et de ses intérêts particuliers.

En récompense, il était exempt du guet, recevait une indemnité, spécialement une part des amendes : il était ainsi intéressé à en distribuer le plus possible!

C'était une charge lucrative, que le roi et les villes vendaient parfois très cher et qui était très recherchée, car elle présentait encore d'autres avantages : le garde était à l'abri des *visites* importunes et des *saisies;* artisan ou marchand lui-même, il pouvait impunément débiter de mauvaises marchandises; il manipulait les fonds de la communauté, et l'on assure qu'il lui en restait quelque chose aux doigts; enfin présents, festins, sommes d'argent glissées par les maîtres pris en défaut, constituaient les petits bénéfices de cette fonction d'honneur et de dévouement...

Au XVIe siècle, des distinctions aristocratiques apparurent, même parmi les maîtres. Il y eut les jeunes, les modernes et les anciens. Les *anciens* formaient un petit clan qui se réservait en général le monopole des charges, des honneurs et des profits.

Telle était la hiérarchie corporative.

CHAPITRE III

LA VIE DES ARTISANS D'AUTREFOIS

I. — **Croquis d'une ville commerçante à la fin du moyen âge :** à travers les rues; les enseignes; les cris de Paris; du matin au soir; le couvre-feu.

II. — **L'artisan chez lui :** la maison; l'atelier : boulangers, pâtissiers, rôtisseurs; l'auberge de la **Tête rouge;** tavernes; boucheries; boutiques ambulantes; tisserands; drapiers; bonnetiers; cordonniers; la gaieté des savetiers; un magasin de confections; **Figaro;** le gain : la vie au jour le jour; misères et richesses; la chambre de famille; la table, le pot-au-feu national; l'habit; habitudes.

III. — **Vie commune des artisans; les confréries :** origines et caractères des confréries; le saint, la chapelle, le cierge et le drap; le pain bénit; processions et protocole; **les six corps des marchands :** aristocratie industrielle et querelles de préséance; la part du pauvre; le budget des confréries; vains anathèmes.

Les difficultés du chef-d'œuvre et du début sont vaincues; le nouveau maître est installé; il fait partie d'une corporation. Jetons un coup d'œil sur la vie qui l'attend.

Il serait trop long de le suivre à travers les siècles, du moyen âge à la Révolution. D'ailleurs, la vie était lente autrefois, et la routine profonde : d'un siècle à l'autre, les choses se ressemblent. Aussi nous contenterons-nous de rendre visite à l'artisan provincial du XVII[e] et du XVIII[e] siècle : nous aurons, faute de mieux, une vue pour ainsi dire « moyenne » de la vie de l'artisan d'autrefois.

Mais la vie de l'artisan a deux aspects : la vie chez soi,

dans sa boutique, et la vie avec les autres artisans, dans la *confrérie*. Cette vie collective des artisans, nous la suivrons du moyen âge jusqu'à la fin de l'ancien régime.

A ce tableau il manquerait le cadre, si nous ne jetions pas un premier coup d'œil sur la ville commerçante au temps jadis. Changeons d'époque : parcourons la ville telle qu'elle apparaît au moyen âge [1].

I. — CROQUIS D'UNE VILLE COMMERÇANTE A LA FIN DU MOYEN AGE

C'est un curieux spectacle qu'une ville commerçante au moyen âge finissant, aperçue à travers les siècles et la poussière des vieux textes.

A travers les rues.

Les rues étaient étroites, tortueuses, obscures. La charrette grinçante du paysan y circulait avec peine. Elles étaient rarement pavées, souvent boueuses, rayées d'ornières, marbrées de trous, — véritables fondrières, — pleines d'immondices, encombrées par les étaux et les auvents, par les crieurs, les poules, les bœufs ou les pourceaux [2] errants, parfois barrées de chaînes, semées de bornes qui servaient de rempart aux maisons et de refuge aux passants.

De chaque côté, irrégulièrement, avec « pignon sur rue » comme aujourd'hui encore en Flandre, les maisons s'élevaient, serrées les unes contre les autres, avec deux

1. Ainsi trois études, trois époques : 1° la ville et les métiers (moyen âge) ; 2° l'artisan chez lui (XVIIe et XVIIIe siècle) ; 3° vie collective des artisans, les confréries (du moyen âge à la Révolution). Par *artisans*, il faut entendre les *producteurs*, mais il est impossible de séparer toujours le producteur du négociant, surtout quand il s'agit des *métiers* dans une ville. Voilà pourquoi on y parle un peu des marchands.

2. On sait que l'un de ces pourceaux occasionna dans Paris la mort d'un fils de Louis VI le Gros, en se jetant dans les jambes de son cheval. Alors défense fut faite d'élever des cochons dans Paris : cette défense fut si mal observée qu'il fallut la renouveler bien des fois, du XIIIe au XVIe siècle ; d'ailleurs les religieux de Saint-Antoine conservèrent pendant tout le moyen âge le privilège de nourrir des cochons et de les laisser vaguer dans les rues !

ou trois fenêtres où le papier huilé remplaçait souvent les vitres (le verre, alors, était un luxe très cher), avec leur rez-de-chaussée très bas, au-dessus duquel surplombait le premier étage. Quand il y avait deux étages, le deuxième surplombait également au-dessus du premier, si bien que les pignons des deux côtés de la rue étroite menaçaient de se rencontrer là-haut, formaient un entonnoir renversé empêchant l'air de se renouveler, les rayons du soleil de pénétrer, la lune et les étoiles de jeter leur « obscure clarté » dans les insidieuses profondeurs de la nuit.

C'est là que l'artisan coulait sa vie monotone, sans échappée sur la mélancolie du nuage qui passe ni sur l'espoir d'un coin de ciel bleu.

Les enseignes.

C'était triste, mais pittoresque. Point de glaces avec devantures, mais de larges baies grillagées, ou fermées par un double volet qu'on ouvrait, non pas à droite et à gauche, mais en haut — où le volet formait l'*auvent* — et en bas, — où il formait l'*étal*. Les auvents descendaient jusqu'à hauteur d'homme, et les étaux s'avançaient vers le milieu de la rue. Ainsi obstruée, la rue forçait le passant à s'arrêter, à regarder, à choisir, à acheter : l'obstruction était un moyen de réclame!

C'est qu'on ne connaissait guère alors les réclames écrites, ni les affiches, presque personne ne sachant lire. Cependant, il y avait des *enseignes* qui parlaient à l'œil : un morceau d'étoffe pour les drapiers, une chaussure pour les « cordouanniers », des chapeaux énormes, des habits taillés dans la tôle, des armures complètes avec la lance en arrêt, des animaux fantastiques, etc., enseignes flottantes, se balançant au vent, grinçant sur la tête des passants, pour lesquels elles étaient une menace suspendue dans les airs; enseignes qui ont donné leur nom à des rues entières : rue du Pot-de-Fer, de l'Homme-Armé, de la Clef, de l'Eperon, du Sabot, de la Licorne, etc., ensei-

gnes comme on en voit encore aujourd'hui à la porte des coiffeurs, des cordonniers, des chapeliers, des bureaux de tabac.

Les crieurs de Paris.



Remouleur.

Les enseignes n'empêchaient point le marchand de « faire crier » sa marchandise dès la pointe du jour : les *crieurs jurés,* corporation riche et considérée, constituaient la meilleure publicité. Ils allaient de rue en rue, de carrefour en carrefour, annoncer telle chose à vendre, en tel lieu, à tel prix. Ils étaient chargés aussi de crier les choses égarées, « comme enfants, mules, chevaux et autres » ! A la fin du XIIIe siècle, le *Livre de la taille* mentionne un *crieur des aveugles!* Les crieurs jurés criaient également les morts : en 1415, ils eurent le monopole des pompes funèbres, comme ils avaient le monopole de la vente du vin à la criée. C'était le gosier qui faisait les frais de la réclame.

Le matin, à Paris surtout, les rues étaient envahies par des nuées de crieurs, de colporteurs et de petits marchands ambulants qui poussaient des cris divers et bizarres. C'étaient les *crieurs de vin,* qui s'installaient au coin des rues, le broc et le gobelet en mains, versant aux curieux et répétant : « Bon vin fort à 32, à 16, à 12, à 8, à 6! » C'étaient des fripiers, des *regrattiers,* le sac ou la hotte sur l'épaule, qui chantaient leurs refrains : *La cote et la chape! — Qui vend le vieux fer? — Qui vend vieux pot? — Raccommodez manteaux et pelisses!* criaient encore les fripiers ; d'autres poussaient une note brève et plaintive : *Gaigne-pain! gaigne-pain!* tandis que le marchand

de bois répondait, à l'écho : *La bûche bonne! A deux oboles vous la donne!*

Nombreux étaient les métiers, petits ou grands, représentés dans cette colonie errante et hurlante qui encombrait les rues et les emplissait de son charivari : depuis les *regrattiers* ou revendeurs, ancêtres lointains de nos « marchands des quatre-saisons », depuis les cuisiniers qui vendaient de la *sauce à l'ail,* jusqu'aux *étuveurs* qui annonçaient l'ouverture des bains (*Les bains sont chauds, c'est sans mentir!*); jusqu'aux marchands d'*oublies,* dont se régalaient les « escholiers » du quartier latin; jusqu'aux harengères dont le cri retentit encore aujourd'hui tel qu'autrefois : *Harengs frais!... rengs frais!.., rengs frais!...* sans compter tous ceux qui lançaient dans le bruit leurs modulations variées : *Qui a à moudre? — J'ai jonc paré pour mettre en lampes* (les mèches de coton étaient alors un luxe). — *J'ai savon d'outre-mer, savon! — Cerciaux de bois! — Chaume, ia, chaume! — Chapiaus, chapiaus! — Chandelle de coton, chandelle!...*

Les cris de Paris! cris du travail, du négoce ou de la misère, que les siècles n'ont pas étouffés, cris mélancoliques des petits, dont un artiste puissant et vrai a jeté sur la scène la note pittoresque et comme chargée des tristesses imprécises montant du fond du moyen âge...

Du matin au soir.

A l'aube, les marchands ouvraient leurs auvents, préparaient leurs étalages. Peu à peu, la ville sortait du sommeil et du calme. Dans l'ombre, on voyait passer de misérables chiffonniers, ancêtres de ceux qu'on voit errer dans les grandes villes à la pointe du jour. Après la dernière ronde du guet, la ville se mettait au travail.

Mille bruits retentissaient, se mêlant au son des cloches, au carillon du beffroi, aux cris des ambulants. Quel tapage dans la rue des chaudronniers, quel bruit clair d'enclume dans la rue des maréchaux et des serruriers,

quel fracas de barres de fer dans la rue de la ferronnerie! On s'installait souvent dehors : la rue était la succursale de l'atelier.

Les artisans d'un même métier avaient coutume de s'installer dans le même quartier, sur la même place, sur le même quai. Le souvenir nous en est resté : on dit encore rue *des Bouchers,* rue *de la Sellerie,* rue *des Couteliers,* quai *des Orfèvres,* etc. Aujourd'hui encore les bouchers de Limoges sont groupés dans la même rue, par une habitude séculaire. Le *Pont-au-Change* rappelle que les *changeurs* de Paris ne pouvaient s'établir ailleurs que sur le Grand-Pont. A Rouen, la rue de la Cornoiserie avait le monopole de l'orfèvrerie comme, plus tard, à Paris, le Palais-Royal aura presque le monopole de la bijouterie. A Reims, le propriétaire d'une maison de la *rue de la Cordonnerie* avait établi devant sa porte, à l'exemple de tous ses voisins, une petite boutique volante; mais il y vendait de la graisse et du suif, alors que les autres n'y étalaient que des chaussures. On lui fit un procès; il le perdit : ça lui apprendrait à vendre du suif dans la rue des cordonniers!

Il ne faudrait pas croire cependant qu'au moyen âge chaque métier fût parqué dans un quartier déterminé. Beaucoup de rues offraient comme de nos jours un mélange de professions les plus diverses. Les boutiques aimaient le voisinage recueilli des églises. C'est qu'elles étaient très pieuses, nos grand'mères du temps jadis, et le commerçant, « né malin », cherchait à les happer au sortir des chapelles.

L'ombre des cathédrales gothiques pénétrait dans ces boutiques déjà obscures. Ce demi-jour ne déplaisait pas au marchand, et l'on dit que le client naïf n'avait pas toujours lieu d'être aussi satisfait.

Quand le soleil avait disparu à l'horizon, on sonnait le *couvre-feu,* et le guet faisait sa ronde pour s'assurer que chacun s'était retiré chez soi et qu'on ne voyait aucune lumière aux fenêtres. Alors la ville retombait dans le

silence de la nuit, pour se réveiller à l'aurore aux premiers cris des métiers ambulants.

II. — L'ARTISAN CHEZ LUI

Passons des siècles pendant lesquels l'aspect des choses n'a guère varié, et entrons, à la suite de M. Babeau[1], chez l'artisan provincial du XVIIe et du XVIIIe siècle.

La maison.

En province, le maître artisan a presque toujours sa maison; il a sa façade, son « pignon sur rue », avec son enseigne et son nom; il a son atelier, sa boutique et sa cour : il est « chez lui ».

Être chez soi, c'est le rêve de l'artisan; il veut être « chef d'hôtel » comme un bourgeois cossu, parce que cela lui confère des « droits de bourgeoisie ». S'il ne peut pas acheter sa maison, par un long bail il se donne l'illusion de la propriété. Au XVe et au XVIe siècle, les baux à longs termes, à une, à deux, à *trois vies,* ne sont pas rares. On loue à la famille : au locataire, à sa femme, à ses enfants et même à ses petits-enfants.

Au XVIIe siècle encore, — jusqu'alors on avait bâti perpendiculairement à la rue — « la façade révèle les habitudes et les occupations de l'artisan ». La large baie du rez-de-chaussée, c'est la boutique ou l'atelier. Les deux fenêtres du premier étage, c'est la chambre à coucher du maître et de la maîtresse du logis ; la petite fenêtre voisine, c'est le cabinet sans feu où couchent les enfants ; plus haut, sous le pignon aigu, au faîte parfois historié, ouvre la lucarne du grenier, où s'attache souvent une poulie destinée à faire monter les fardeaux.

La façade est étroite. Chacun a voulu sa part de la rue, de sorte que la maison, pour se développer, a dû s'étendre en profondeur. On dirait, dans certaines villes,

1. *Les Artisans et les Domestiques d'autrefois.*

construites en bois, « des vaisseaux pressés les uns contre les autres, qui présentent tous leur poupe au quai du port ». Dans un coin de la cour, un escalier sous un auvent; au fond, les dépendances; enfin une cave aux profondeurs parfois mystérieuses, complètent la maison.

L'artisan vit presque autant dehors que dedans. L'été, dans les villes du Midi, non seulement on étale, mais on s'installe dans la rue, on y prend ses repas en plein air, sous les yeux des passants et sous la menace de quelque catastrophe due à l'encombrement.

L'atelier.

Mais « c'est à l'œuvre qu'on connaît l'artisan ». Ne nous attardons pas à visiter les maisons, pénétrons dans les ateliers. Il suffit d'aller chez les artisans qui s'occupent de la nourriture et du vêtement.

Au XVIIIe siècle, les boutiques de *boulangers* sont plus nombreuses qu'autrefois, parce que beaucoup de particuliers ont renoncé à faire et même à cuire leur pain eux-mêmes. « Bois vert et pain frais sont la ruine d'une maison, » avaient dit les ménagères du temps jadis. En 1765, il y avait à Troyes 70 boulangers, alors qu'en 1533, pour une population beaucoup plus forte, il n'y en avait que 41.

La boutique du boulanger, c'est une chambre basse qui donne sur la rue. Au fond, s'ouvre le trou noir du four. Bien en vue, une « monstre de bois » où les pains sont étalés ; une paire de balances près de la fenêtre, à travers laquelle on sert le client; à côté, les « tailles » sur lesquelles la boulangère marque le pain fourni à crédit, car le crédit était déjà une habitude. Çà et là, près des murs, des maies de chêne, des paniers, des rouleaux, des claies, des pelles de bois. Souvent le boulanger blute lui-même sa farine avec un moulin à bluter.

Les boutiques des *pâtissiers* sont presque aussi nombreuses et plus attrayantes. Elles avaient eu une grande vogue au siècle de Gargantua, comme tous les métiers de bouche. A Paris, elles faisaient alors l'étonnement de

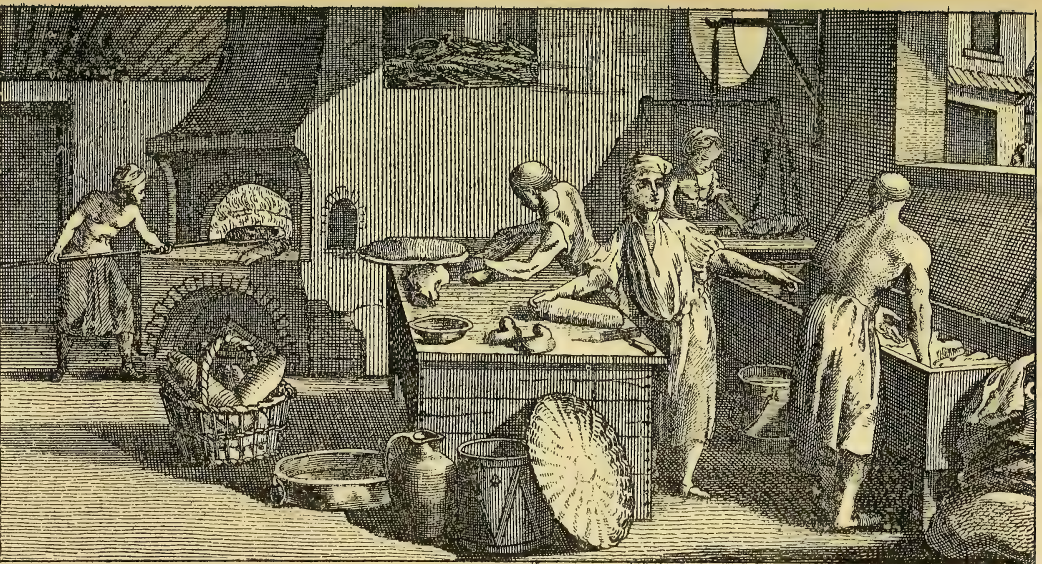
Lippomano, ambassadeur vénitien. « Voulez-vous, disait-il, votre provision toute prête, cuite ou crue : en moins d'une heure, les rôtisseurs et les pâtissiers vous arrangent un dîner, un souper pour quinze, pour vingt personnes, pour cent personnes; le rôtisseur vous donne la viande; le pâtissier, les pâtés, les tourtes, les entrées, les desserts; le cuisinier, les gelées, les sauces, les ragoûts. »

Au fond de la boutique du pâtissier, la gueule béante du four; à la devanture, des transparents huilés derrière lesquels, le soir, à Paris, on fait défiler une galerie de grotesques; à l'intérieur, les instruments du métier, la batterie de cuisine quand le pâtissier est en même temps *traiteur*. Cette batterie est souvent riche : poissonnières, tourtières, chaudières de cuivre toutes reluisantes, moules, râpes, rouleaux couverts d'argent. Près de la fenêtre sont étalés les gâteaux. La pâtissière trône devant ses balances.

Dans la boutique du *rôtisseur*, on voit plusieurs broches tourner lentement devant un grand feu clair, tandis que le jus des rôtis tombe goutte à goutte dans de grandes lèchefrites. Les viandes et les volailles rôties sont exposées aux yeux des clients, attirés par leur teinte croustillante et dorée. C'est un plaisir de gourmet de visiter la *Rôtisserie de la reine Pédauque* dans le délicieux roman d'Anatole France.

Voici l'*auberge de la Tête rouge*, à Troyes :

Son enseigne pend à l'entrée d'une rue étroite, à quelques pas de la rue la plus marchande. La cuisine, qui ouvre sur la cour, sert sans doute de salle à manger. Les chambres sont au rez-de-chaussée et au premier étage; chacune d'elles contient au moins deux lits. Ces lits, bien garnis de matelas de laine et de plume, sont entourés de rideaux de serge verte ou jaune. Les murs sont couverts de tapisseries communes, dites de Bergame. On frémit en pensant aux insectes et aux papillons à qui ces tapisseries peuvent servir d'asile! L'auberge, qui contient quatorze lits, possède un grenier où est empilé le contenu de vingt-cinq voitures de foin, et une cave où l'on conserve onze muids et trois feuillettes de vin, à 25 francs le muid, l'un portant l'autre.



BOULANGERS

Le tarif est réglé par la police. A Troyes, en 1702, couchée d'un homme à cheval, 45 sous; dîner, 25 sous; à table d'hôte, 20 sous.

Les hôtels sont fréquentés par les voyageurs; les gens du pays vont à la taverne, au *cabaret,* au café, chez le limonadier. L'installation du limonadier est rudimentaire : deux seaux d'eau, deux citrons et une once de sucre. La taverne était souvent enfumée, depuis l'importation du tabac (XVIe siècle). Les cafés étaient plus riants, avec leurs larges fenêtres.

Les *boucheries* de Troyes, sur la propreté desquelles la police, comme partout, veillait particulièrement, étaient installées sous un large et profond hangar, ouvert aux deux extrémités, où régnait une demi-obscurité et une certaine fraîcheur qui éloignaient les mouches. Derrière chaque étal, la bouchère, fraîche et souriante, riche, — car la boucherie prospérait, — montrait avec orgueil ses pendants d'oreilles, ses bracelets, ses colliers et ses bagues.

Les *cossoniers* et les *revendeuses* promenaient de porte en porte dans leur charrette ou leur brouette[1], boutique ambulante, les légumes, les fruits ou le poisson qu'annonçaient des cris divers.

Mais voici les artisans qui s'occupent du vêtement; ils travaillent presque tous assis. Le bruit du métier du *tisserand* sort du fond d'une cave, d'une chambre du rez-de-chaussée ou du premier étage. Le maître travaille seul ou avec ses apprentis, souvent, dans les campagnes, pour le compte des paysans qui lui fournissent le chanvre. Il peut avoir plusieurs métiers, cependant, chez lui ou chez des ouvriers en chambre. Il vend rarement lui-même aux clients la toile qu'il tisse; il la vend aux marchands.

1. La tradition attribue à Pascal l'invention de la brouette. C'est une plaisanterie. Pascal n'en a fait que la théorie mécanique. La brouette est très ancienne; elle apparaît dans les vieux manuscrits du moyen âge. Souvent alors la roue est placée au milieu du coffre, ou bien il y avait deux roues.

Il en est de même parfois du *drapier drapant,* qui tantôt travaille pour le *marchand drapier,* tantôt expose et met en vente les étoffes sorties de ses métiers : draps blancs et gris, tiretaines, droguets, serges aux couleurs variées. Le drapier a pour auxiliaires les teinturiers, les foulons, les pareurs, organisés en corporations distinctes.

Le *bonnetier,* dans sa boutique, travaille et vend. Il fait et vend surtout des bas et des bonnets. Le XVIIIe siècle s'est coiffé des bonnets les plus divers : en velours, en brocart, en satin blanc et rayé, en taffetas pour hommes, femmes, garçons, filles; bonnets à chaînettes pour la nuit, bonnets d'Allemagne, bonnets à la turque, bonnets carrés pour les magistrats, pour les eccclésiastiques, etc.

Pourtant, on en vend moins que de chapeaux. Le *chapelier* les fabrique ordinairement lui-même. « En voici un qui demeure à Troyes sur un pont qui traverse un petit bras de la Seine. Son atelier est sur la rivière, dans une petite chambre où se trouvent une chaudière, des tonneaux, un mortier, des rouleaux, un cent et demi de « formes de bois à faire chapeaux ». C'est là qu'il façonne les chapeaux de feutre ou de laine foulée qu'il fait teindre ensuite. Il en a peu de prêts, car, au moment de son décès, en 1693, il en possède seulement treize, estimés vingt livres. »

Dans la boutique d'Arnould Desalle, *cordonnier* de Troyes, on pouvait voir, en 1685, une assez grande quantité de cuirs, six paires de bottes à 15 livres la paire, onze paires de souliers à 55 sous la paire, quelques paires de mules et de souliers de femme, enfin des embauchoirs et des formes.

En 1629, Jérémie Nicqueuse, *maître savetier,* travaille dans sa cuisine; quatre planches de bois blanc ferment sa boutique ; pourtant il n'est pas pauvre. En général, le savetier travaille en plein air, dans une *échoppe,* au coin des rues, sous les yeux du client, comme le cordonnier.

La gaieté du savetier est proverbiale autant que sa linotte. Il cause avec le client, il plaisante, il chante, parfois du matin jusqu'au soir comme celui de La Fontaine. Sa gaieté est contagieuse. On raconte qu'un cordonnier français, établi à Stockholm, ne cessait de chanter ; d'abord on se moqua de lui, puis, sa manie ayant gagné les autres artisans, toute la ville, paraît-il, chanta en travaillant !

Le *tailleur* aussi travaille aux regards du client soupçonneux. Accroupi sur sa table, près de la fenêtre, il taille et coud le drap qu'on lui confie ; car il ne fournit pas la matière première et il ne gagne que sur la main-d'œuvre. Il gagne peu. Parfois, dans les campagnes surtout, il se rend à domicile. Cependant, au XVIIIe siècle, quelques tailleurs sont aussi marchands d'étoffes et même de vêtements tout faits. Dans le magasin d'un tailleur de Saint-Denis : douze habits de drap de nuances variées, plusieurs autres de drap plus fin, des culottes de peau de mouton et de peau de daim, des petits habits et des robes pour enfants, des jupes et des robes « à usage de femme ». C'est déjà un « magasin de confection ».

Figaro ! Dans sa boutique peinte en bleu, voici Figaro, le peigne à la main, les rasoirs à portée, entouré de ses garçons qui préparent des perruques à la mode du jour. La perruque fait fureur, et Figaro bavarde.

Arrêtons-nous ici : la visite des ateliers serait sans fin. Ceux que nous venons de voir suffisent à nous ouvrir un horizon précis sur l'organisation matérielle de la *petite* industrie, des petits *métiers* d'autrefois.

Le gain.

Que gagnaient les artisans ? Il est difficile de le savoir. Sans doute, ils ne faisaient pas fortune comme les marchands, mais ceux qui se ruinaient étaient aussi rares que ceux qui s'enrichissaient. Ils gagnaient « tantôt plus, tantôt moins », et leur vie paraît tissée de jours pâles, en général sans misère comme sans richesse. « La majorité



PERRUQUIER-BARBIER

travaille sans bruit, sans plainte, vivant au jour le jour, modestement, mais sûrement. »

Il y a des exceptions : les uns tombent dans la misère, les autres montent vers la fortune.

Le travail subit des crises, des industries naissent, d'autres meurent, et s'il y a des artisans qui en profitent, il y en a qui en pâtissent. Que faire quand la maladie venait se joindre au chômage et à la mévente ? « Voici un jeune ménage de tisserands, en 1614; les enfants sont morts en bas âge ; la mère a été longtemps malade ; on a mis en gage la clavelière d'argent de la femme ; on a emprunté sur le hochet d'un des enfants. Non seulement on n'a pas pu payer son loyer depuis neuf mois ; mais le propriétaire s'est laissé toucher et il a prêté neuf livres au jeune ménage. Que d'autres on pourrait citer qui, dans la dernière maladie d'un époux, ont emprunté, donnant en gage un ou plusieurs bijoux, une écuelle d'argent, une tasse, deux tasses, des vêtements ! D'autres ont trouvé un parent, un ami, un confrère, un voisin compatissant, qui leur ont prêté des sommes plus ou moins élevées. L'artisan ne va pas mourir à l'hôpital comme le compagnon ; mais il meurt parfois dans la misère, et quand on a payé l'apothicaire, le médecin, la garde, les frais d'enterrement et ceux de l'inventaire, que reste-t-il à sa veuve et à ses enfants ? »

Mais il y a les heureux. Un charpentier lègue 200,000 livres à l'Université de Paris pour créer des *bourses* dans les collèges. Le chapelier Le Prévost, de Paris, débute, en 1757, avec 41,000 livres; il invente le chapeau de soie et réussit; il a bientôt 40,000 livres de rente, une table luxueusement servie, 12,000 livres de vaisselle d'argent, des équipages élégants, une femme qui porte de superbes dentelles, des robes de prix et des diamants. Chez Charpentier, l'excentrique cordonnier pour dames, deux laquais, en livrée, introduisaient les clients, les conduisaient à travers un riche appartement jusqu'à une belle chambre à coucher où Charpentier, vêtu en petit maître,

venait prendre leurs ordres. « Je vis ici en philosophe, » répondait le cordonnier quand on le complimentait sur la richesse et l'élégance de son installation.

Parce qu'il s'était toujours levé de grand matin, le vinaigrier de Mercier avait amassé 100,000 livres avec sa brouette. Tous les artisans se levaient de grand matin, mais tous n'amassaient pas 100,000 livres. Ceux qui laissaient 1,000 à 1,500 livres étaient presque riches. Un relieur, en 1689, laisse 100 livres à partager entre sa femme et ses ouvriers.

Pourtant, il y a parfois de l'argent dans les bas de laine ou dans les murs : un pâtissier de Troyes conserve précieusement 1,800 livres; un boucher, 440; un cordonnier, 400; en 1764, un entrepreneur de bâtiments a chez lui une somme de 10,304 livres, et ses clients lui doivent environ 20,000 francs.

D'autres possèdent leur maison. Au XVII[e] siècle, une maison d'artisan vaut, en province, de 600 à 1,200 livres; sous Louis XV, de 800 à 1,800; sous Louis XVI, de 2,000 à 3,500 livres. A Marseille, on pouvait acheter un étage seulement. A Paris, elles coûtaient plus cher : en 1633, le tapissier Poquelin, père de Molière, payait la sienne 8,500 livres. Parfois, quand ils ont épousé une héritière de la campagne, les artisans possèdent des champs ou des vignes : ils aiment la vigne, car ils aiment le vin.

La chambre de famille.

La chambre de famille reflète le degré d'aisance de l'artisan. On ne connaissait au XVII[e] siècle, pas plus qu'au moyen âge, de salle à manger spéciale, ni de salon; il n'y avait pas de chambre sans lit, et l'on vivait, on mangeait, on recevait dans la chambre où l'on couchait, comme cela se fait encore dans beaucoup de campagnes. Cette chambre s'étendait en profondeur; elle recevait le jour à travers d'étroites vitres verdâtres, du papier huilé, quelquefois des vitraux. Rarement des rideaux. Un lit au fond; contre les murs, un buffet, une armoire ou un coffre

pour les vêtements, le linge, les papiers et les bijoux; de la vaisselle de cuivre, d'étain ou d'argent des escabelles, des chaises « caquetières », un fauteuil primitif; des estampes, des peintures à l'huile, des images pieuses; au milieu, une table; enfin, une vaste cheminée, avec des broches et des tournebroches, de hauts chenêts, et, sur le manteau, parfois un tour de tapisserie, des pièces de faïence, tasses, vases ou pots, des chandeliers ou des lampes. Tel était l'aspect général de la chambre de famille.

La table.



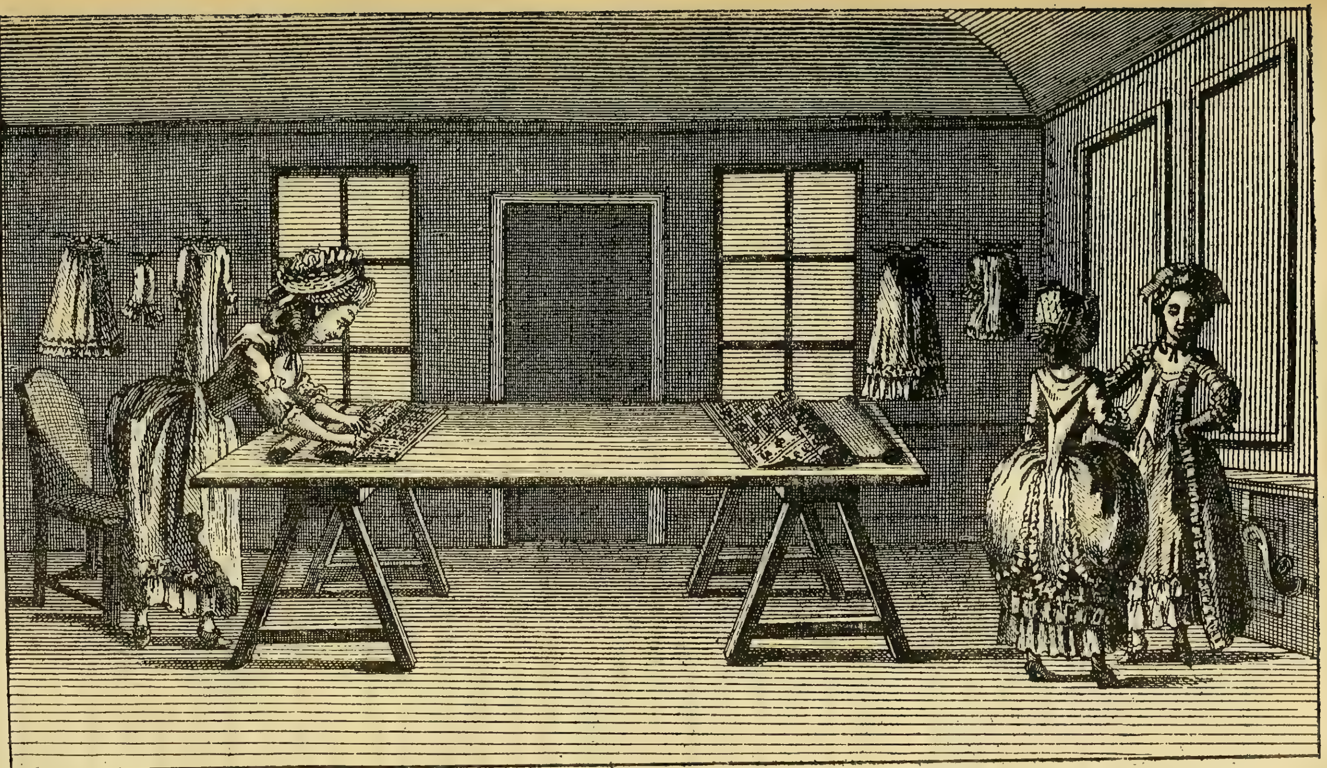
Boucher.

Le pot-au-feu était le mets national des artisans. Ils se nourrissaient principalement de bouillon, de bœuf bouilli, de légumes, de pain et de vin.

A la fin du XVIIIe siècle, la nourriture du peuple de Paris se composait : à midi, de la soupe et du bouilli; le soir, de la persillade ou du bœuf à la mode; le dimanche, de gigot; presque jamais de poisson, rarement de légumes, parce que l'accommodage coûtait trop cher. Paris, pourtant, était « envié des provinciaux, qui ne faisaient pas chez eux si maigre chère », dit un contemporain.

Vers la même époque, à Lyon, une famille d'artisans de quatre personnes consommait par jour 8 livres de pain à 2 sous, 2 livres un quart de viande à 7 sous, et trois demi-bouteilles de vin à 6 sous, sans compter 60 livres par an de légumes et d'épicerie. La dépense annuelle de bouche se serait élevée, pour cette famille, à 800 livres.

Les repas de fêtes étaient plus plantureux, surtout les



ROBES DU XVIIIe SIÈCLE

festins de noces et de corporations. En 1614, un marchand tailleur fête la naissance de son fils; il a convié deux fripiers, deux teinturiers et deux couturiers. On a mis à la broche un cochon de lait, un canard, un chapon, deux lapereaux, deux épaules de chevreau et une oie, — le poumon et le foie étant fricassés à part et formant un plat plus distingué. La Saint-Martin, les Rois, le mardi gras, la Saint-Jean, sont l'occasion, sinon de festins pareils, du moins de repas où la volaille remplace le bœuf traditionnel.

L'habit.

Au temps de la Renaissance, l'artisan avait porté des costumes voyants où brillaient le velours et la soie. Au XVIIe siècle, ses vêtements sont plus modestes, de couleur sombre. A peine s'il y a un collet de velours et quelques passementeries à son manteau gris. Au siècle suivant, il y aura plus de recherche et de variété : voici un bonnetier avec des culottes de panne violette et un manteau de bouracan musc; un vinaigrier de Saint-Denis avec un habit de drap olive garni de boutons d'argent, et une veste de drap d'or; un chapelier de Paris avec une redingote bleue; un imprimeur de Troyes avec des culottes de peluche et des bas café-au-lait. Dans le Midi, la vanité s'habillait de soie et de chapeaux à plumes, et l'on dit que les artisans de Montpellier jeûnaient pendant la semaine pour briller le dimanche et les jours de fêtes.

C'est à Paris que les artisans étaient peut-être le plus « glorieux » : à la veille de la Révolution, des savetiers s'y habillaient comme des magistrats, des cordonniers étalaient des « perruques à circonstances », des souliers bronzés, des habits noirs très fins, des dentelles riches. Un boucher, qui a 50,000 écus de fortune et qui aspire à la main de Mlle Phlipon, la future Mme Roland, se fait voir à la promenade, le dimanche, en bel habit noir et fines dentelles. Mais ce ne sont là que des exceptions. La réalité moyenne était moins voyante.

Habitudes.

L'artisan français paraît sans grande ambition; il se contente de peu; il n'a pas l'initiative et l'obstination de l'Anglo-Saxon. On l'accuse parfois d'être peu laborieux: c'est qu'il travaille « sans fracas » comme le disait une Anglaise qui voyageait en France à la fin de l'ancien régime. Sans doute, il travaille avec une certaine lenteur, mais il travaille bien; il est fier de son habileté professionnelle consacrée par son brevet de maître.

« Ils sont bons et honnêtes, dit un étranger en parlant des Français, et très sensibles aux honnêtetés qu'on leur fait. Un artisan à qui vous demandez le chemin, quittera sa boutique pour vous le montrer, et si, en le remerciant, vous l'appelez monsieur, il se trouvera fort récompensé de sa peine. »

Plus poli que l'artisan anglais, l'artisan français est aussi plus sobre. L'ivrognerie est exceptionnelle. « Ce vice est à peu près inconnu en France, dit un Anglais en 1776. Le peuple se couche de bonne heure et se lève de grand matin. Il en résulte qu'il est léger, actif, gai, et qu'il jouit de toutes ses facultés. Il en résulte aussi qu'il est rarement malade et qu'il donne peu d'encouragement aux médecins. »

Economie et sobriété vont ensemble. L'artisan épargne. La ménagère est comme la fourmi :

Ni mon grenier ni mon armoire
Ne se remplit à babiller,

dit-elle.

Cependant, les artisans s'accordent quelques plaisirs: de bons repas les jours de fêtes, de noces, de baptêmes; les danses, aux beaux soirs d'été, à l'ombre des ormes du mail; la taverne quelquefois; la promenade en ville, sur les remparts, à la campagne; les réjouissances publiques, les fêtes de la rue et les fêtes religieuses.

III. — VIE COMMUNE DES ARTISANS. LES CONFRÉRIES.

Il n'est pas rare aujourd'hui de trouver au fond de certaines campagnes des sociétés de paysans qui s'intitulent *Confréries de Saint-Roch* et qui fêtent, à l'église d'abord, au cabaret ensuite, leur métier des champs le jour de la Saint-Roch, — saint Roch étant le « patron des laboureurs ». Dans les villages et dans les villes, les forgerons fêtent encore la Saint-Eloi, les maçons la Saint-Blaise, et les musiciens la Sainte-Cécile. Vieille coutume qui remonte aux *Confréries du moyen âge*.

Origines et caractères des confréries.

Les confréries sont nées au moyen âge, au temps des communes et des corporations, quelques-unes avant, le plus grand nombre après. Elles se sont multipliées à partir du XVe siècle. Si, dès le XIIIe siècle, elles paraissent avoir été dans le Midi la forme ordinaire des associations professionnelles, dans le Nord elles semblent l'exception, puisque dans le *Livre des métiers,* où Etienne Boileau a consigné 101 statuts de corporations, il n'y en a que 17, — et parmi eux ceux des orfèvres, des drapiers, des tisseurs de soie, des tailleurs, des cuisiniers, des cordonniers, des gantiers, etc., — dans lesquels il soit fait mention d'une *boîte,* c'est-à-dire d'une caisse de confrérie.

Une fois créées, les confréries ont traversé les siècles sans guère changer de caractères jusqu'à la Révolution. Il en est même qui ont franchi tout le XIXe siècle et sont venues s'échouer au seuil du XXe.

Qu'étaient donc ces confréries dont le nom est un peu mystérieux et pique la curiosité? Elles étaient, peut-on dire, le prolongement du corps de métier.

Les statuts du corps de métier, dit M. Levasseur dans l'admirable ouvrage que nous avons cité, ne s'adressaient en quelque sorte qu'à l'artisan et au citoyen. Ceux de la confrérie s'adressèrent à

l'homme et au chrétien. Ils s'inquiétèrent de son bonheur, implorèrent pour lui dans le danger l'assistance divine, ordonnèrent des prières et des messes « pour le salut de son âme, de celle de ses parents, de ses amis et de ses bienfaiteurs »; ils réglèrent ses fêtes. La confrérie se proposait un but qu'elle n'atteignait toujours qu'imparfaitement : c'était de faire de tous les hommes du même métier comme une seule famille unie par la foi sous le patronage d'un même saint, et par le plaisir dans de joyeuses assemblées.

Apparentée au *collège* romain et à la *ghilde* germanique, la confrérie nous apparaît dans le lointain, bien qu'il y ait eu des *confréries de compagnons*[1] et des confréries non professionnelles, comme une association de maîtres, comme une sorte de *syndicat patronal* (le compagnonnage étant le *syndicat ouvrier*), avec sa « boîte », c'est-à-dire ses cotisations et ses revenus, son saint, sa chapelle à l'église, son cierge et sa bannière, ses processions solennelles, ses messes et ses prières, ses « charités » et ses festins. Pieux et joyeux, les maîtres du temps jadis ne craignaient point de passer de l'église à l'auberge, de la sainte table à table.

Le saint, la chapelle, le cierge et le drap.

Pas de saint ni de chapelle, pas de confrérie. Les orfèvres avaient pour « patron » saint Eloi; les charpentiers et les menuisiers, saint Joseph; les maçons, saint Blaise; les cordonniers, saint Crépin; les libraires, saint Jean l'Evangéliste, etc. Chaque confrérie choisissait le saint qui convenait le mieux à sa profession. Quelques métiers invoquaient sainte Anne, et beaucoup d'autres, les marchands de vin de Paris, notamment, s'étaient placés sous la protection de la Vierge Marie.

Le saint avait sa niche dans la chapelle que les confréries mettaient souvent leur orgueil à entretenir luxueusement. En 1490, la chapelle de Saint-Eloi des orfèvres de Paris possédait un calice en or, un calice en argent doré, deux riches chasubles, deux beaux chandeliers, un pupitre,

1. C'est la confrérie des compagnons imprimeurs qui soutint la grande grève de Lyon de 1539 à 1542. — Voir chapitre des grèves.



Lapidaire.

deux burettes d'airain, plusieurs coffres, tout le linge nécessaire au service de l'autel, — et encore les orfèvres, cette même année, achetaient-ils de nouveaux ornements. Ces chapelles étaient fréquemment décorées de belles verrières représentant les arts et métiers : les vitraux de la cathédrale de Chartres constituent à cet égard d'intéressants documents.

Les messes en l'honneur du saint patron, le baptême d'un enfant, le mariage ou l'enterrement d'un « confrère », rassemblaient les artisans à la chapelle de leur confrérie. La présence était obligatoire; nul ne pouvait s'abstenir sans excuse légitime ni sans avoir prévenu les jurés avant la cérémonie. N'oublions pas que la confrérie était, en quelque sorte, une association de piété, quelque chose comme une *coopérative de prières*.

Trois objets étaient indispensables dans le mobilier d'une confrérie : la bannière, le cierge et le drap.

La bannière était comme le drapeau de la confrérie. Elle portait l'image du « patron », les emblèmes du métier, et parfois de riches ornements. La confrérie la déployait fièrement pendant les processions.

La confrérie était peut-être encore plus orgueilleuse de son « cierge ». C'est au nom du « cierge » ou bien au nom du « drap » que la confrérie réclamait de l'argent. On disait : « Il est du cierge des boulangers, du drap des gantiers. » Le cierge était l'objet d'une sollicitude puérile. Les métiers rivalisaient à qui aurait le plus gros, le plus orné, le plus riche. On l'entourait de bandelettes multicolores; pendant les processions, les gens de la

confrérie lui faisaient avec satisfaction un cortège de torches ou de petits cierges.

Le « drap » servait aux enterrements. On entourait les morts d'un profond respect. Un maître de la confrérie venait-il à mourir, on désignait un certain nombre de compagnons pour veiller sur le corps pendant la nuit. Souvent le travail s'arrêtait dans toute la corporation. En tous cas, on ne pouvait guère travailler dans la matinée, et il était rare qu'on se remît à l'ouvrage dans la soirée[1].

Le pain bénit.

Il y avait de grandes solennités : la fête du patron, les processions générales, l'entrée d'un roi, l'entrée d'une reine, leur enterrement, etc. La confrérie y assistait tout entière, en habits de fête, revêtue des insignes du métier, bannière au vent, en grande pompe. Il fallait soutenir en public l'honneur de la corporation! On faisait de grandes dépenses, et longtemps à l'avance on se préparait à ces fêtes, qui se terminaient presque toujours par quelque festin. On aimait la vie joyeuse au bon vieux temps...

Parmi les beaux jours, *le jour du pain bénit* était l'un des plus beaux. Ledit pain était payé sur les deniers de la confrérie ou sur la cassette d'un maître. A tour de rôle, chaque maître devait l'offrir, sous peine d'amende.

1. Quand on revenait du cimetière, où les confrères en habits de fête, parés des insignes de la corporation, avaient porté sur leurs épaules le corps du défunt (comme cela se fait encore dans certaines campagnes), souvent on allait finir la journée au cabaret : la mort était une occasion de chômage, de fête et quelquefois de débauche !

Le vin était même obligatoire : l'usage obligeait la famille du défunt à payer à boire aux invités, et certains statuts de confréries allaient jusqu'à consacrer cette obligation et à réserver pour la « boîte » la moitié de l'argent donné par la famille.

Les plus joyeux, c'étaient les *crieurs de vin* de Paris. Quand ils accompagnaient un des leurs à sa dernière demeure, ils allaient de la maison mortuaire jusqu'au cimetière avec chacun une cloche à la main et sonnaient tout le long du chemin. Autour du cercueil, deux crieurs, « l'un tenant un pot de vin et un beau hanap », versaient du vin aux porteurs « et à tous autres qui boire voulaient ». Mieux : à chaque carrefour, on s'arrêtait pour boire : c'était la confrérie qui payait. Joyeuse confrérie !

On ne se le faisait pas dire, et même on tenait à honneur d'offrir les plus gros et les meilleurs pains bénits.

Il se faisait en cette solennité, « de jour et de nuit, plusieurs masques, mômeries et déguisements d'habits, qui causaient de grandes débauches et dépenses superflues à plusieurs personnes » ! En effet, les porteurs s'affublaient, comme aux jours de carnaval, de masques et de costumes bizarres, et promenaient les pains à travers les rues jusqu'à l'église. Ces pains, qu'ils portaient triomphalement sur leurs épaules, étaient décorés de petits drapeaux de toutes couleurs, avec écussons, devises et banderoles flottantes. La confrérie suivait, portant des hallebardes ou de vieilles épées, des tambourins ou des fifres, et jouant des marches militaires. Messe en grande pompe. La cérémonie, commencée à l'église, s'achevait au cabaret par un festin. On dit même que dans certaines villes, à Lyon par exemple, ces mascarades se prolongeaient toute la nuit et occasionnaient des désordres.

Processions et protocole.

« C'était assurément, dit M. Levasseur, un spectacle curieux, dans une procession générale, de voir toutes les confréries réunies passant, sur deux longues files, dans les rues tortueuses de la ville, les artisans en habits de fête, les maîtres et les jurés en grand costume, les cierges allumés, les bannières au vent. Tout le monde prenait plaisir à ces fêtes; mais nul n'y trouvait autant de charme que l'artisan lui-même, pour qui elles avaient le double attrait de la curiosité satisfaite et de la vanité triomphante. »

Toutes les confréries n'avaient pas des ornements aussi somptueux que celle des orfèvres, mais toutes avaient des *armoiries* qu'elles étaient fières d'étaler aux jours de processions sur leurs bannières flottantes. Les coupes et les châsses des orfèvres, la hache et les chevrons des charpentiers, l'alène et le tranchet des cordonniers, ressortaient en or ou en argent sur des écus de gueules ou d'a-

zur, dont ces artisans étaient aussi orgueilleux que les grands barons de leurs panonceaux. C'était le blason du métier : or, seuls avec lui, au moyen âge, les nobles et les communes avaient des armoiries. Voilà pourquoi les confréries portaient leurs bannières « haut et ferme » pendant les processions.

Ces processions étaient réglées suivant un véritable protocole. L'ordre des métiers était déterminé à l'avance. Au commencement du XVIe siècle (1504), lorsque la reine Anne fit son entrée dans Paris, les jurés de pelleterie, d'orfèvrerie, de draperie, de mercerie et d'épicerie avaient été mandés à l'hôtel de ville et avaient reçu « commandement d'eslire chacun en son estat quatre gens de bien, et qu'ils soient honnestement habillez d'escarlate pour porter le poesle sur la reyne... et qu'ils nomment vingt-cinq ou trente de leurs corps pour accompagner les gouverneurs, prevost et eschevins ».

Le cortège avait été réglé de la façon suivante : deux sergents de l'hôtel de ville ouvraient la marche; derrière eux, les vendeurs, les crieurs de vin, les hénouards; puis, à la suite du prévôt, des échevins, des conseillers de la ville et des seize quarteniers, habillés tous d'une robe de velours ou de damas, venaient les représentants des corps de métier. Au premier rang, les drapiers, représentés par soixante-dix marchands et par les quatre gardes, avec, devant eux, le doyen, à cheval, son bâton à la main; au second rang, les épiciers, représentés par les quatre gardes, par deux courtiers et vingt-quatre marchands; au troisième rang, les pelletiers; au quatrième, les merciers; au cinquième, les changeurs; au sixième, les orfèvres. « Et après, dit le procès-verbal, plusieurs autres bourgeois et marchands de tous estats et divers habits allèrent à cheval et en bon ordre et deux à deux jusques à ladite chapelle, où ils trouvèrent ladite dame. » Les costumes étaient magnifiques : robes de satin cramoisi, de damas gris cendré, de drap écarlate sur fond violet. Le dais, qu'ils portèrent alternativement de la porte Saint-

Denis jusqu'à Notre-Dame, et qu'ils avaient fait faire pour cette solennelle circonstance, était de drap d'or broché, semé de lis et de roses.

Les six corps de marchands : aristocratie industrielle et querelles de préséance.

A Paris, l'honneur de figurer en tête des cortèges, ou même d'y figurer seules, appartenait à six confréries privilégiées : la draperie, l'épicerie, la pelleterie, la mercerie, les changeurs et les orfèvres, qui se distinguaient des autres sous le nom orgueilleux de *six corps des marchands*. C'était une sorte d'*aristocratie industrielle* enrichie par le commerce, fière de ses richesses et de ses prérogatives, et qui vivait tranquillement à l'ombre de la royauté. En général, comme le travail était « servile » et paraissait une déchéance, les *marchands* ne voulaient rien avoir de commun avec les *artisans*. Les merciers se vantaient de s'être détachés des tapissiers; parce que ces derniers n'étaient que des artisans !

Entre les « six corps », des querelles de préséance avaient éclaté : elles durèrent plusieurs siècles. C'était à qui passerait avant l'autre. Le prévôt avait beau rendre arrêt sur arrêt, il ne parvenait pas à fixer les rangs. Le protocole fut sur les dents tout au long du XVIe siècle. L'écho de ces querelles arriva même jusqu'au Parlement, qui dut légiférer sur les vanités de ce monde. En 1625, une ordonnance de police réglait encore les préséances que n'avait pas pu fixer la sentence du corps de ville de 1571. On regardait comme des intrus les bonnetiers qui, en 1514, avaient remplacé les changeurs, en partie ruinés par les nouvelles habitudes commerciales; et l'aristocratie des grands corps refusait d'admettre parmi elle les marchands de vin, auxquels, en 1585, était échu le septième rang. Ces querelles protocolaires faillirent aller jusqu'au sang...

La part du pauvre.

Pourtant, l'argent et l'activité des confréries n'étaient



Horloger.

pas complètement absorbés par les longues beuveries, la vanité de l'ostentation et les querelles de préséance. On réservait l'heure des soucis plus graves, le budget de la solidarité, la part du pauvre.

Avant de se mettre à table, les drapiers de Paris, le jour de la fête de la confrérie, commençaient par envoyer du pain, du vin et de la viande aux pauvres de l'Hôtel-Dieu et aux prisonniers du Châtelet, ainsi qu'un pain à chacun des moines cordeliers et jacobins de la ville. Pendant le banquet, on distribuait du pain à tous les pauvres qui se présentaient à la porte; le lendemain, les restes du festin étaient encore utilisés en œuvres pieuses et charitables : les graisses étaient données aux religieuses de Val-Profonde, le pain et le vin aux Hôtels-Dieu et aux maladreries de la banlieue de Paris. « Qui donne aux pauvres prête à Dieu. »

Au milieu du XVIIIe siècle, la corporation des orfèvres consacrait plus de 11,000 livres à ses aumônes, sur une dépense totale de 46,000 livres. Depuis le commencement du XVe siècle, les orfèvres entretenaient leur hospice particulier, dit de Saint-Eloi.

Sans être aussi riches ni aussi généreuses, la plupart des confréries faisaient de fréquentes aumônes. C'était le budget de la charité.

Il y avait aussi le budget des *secours mutuels*. On assistait les vaincus du métier. A Saint-Omer, au XVe siècle, le maîtres couteliers donnaient 10 livres pour « aider les pauvres compagnons »; les parmentiers donnaient vingt

sous aux « pauvres maîtres malades ou trop vieux » ; les mesureurs de grains et les déchargeurs de vin donnaient leur salaire d'une journée pour secourir les mesureurs et déchargeurs malades ou blessés. A la fin du XVIe siècle, les statuts des tailleurs d'habits de Bourges disaient : « S'il advient, par fortune de maladie, vol, feu ou larcin ou autre accident, aucun maistre venait à mendicité ou grand nécessité, chacun des autres maîtres sera tenu lui aumosner chacune semaine selon ses possibilités et facultés, tant pour le recouvrement de sa santé que pour sa nourriture et entretien, et, venant à mourir sans biens, bailler aux dicts procureurs douze deniers tournoys tant pour le convoi que pour le service qu'ils feront chanter, etc. » Ici la confrérie se confond avec la corporation des maîtres, et elle ne soulage que la misère des maîtres.

Très rares, en effet, étaient les confréries de maîtres où l'on admettait et où l'on secourait les compagnons. Cependant les pâtissiers de Toulouse, comme les maîtres couteliers de Saint-Omer, assistaient non seulement « les maîtres de bonne vie tombés dans la pauvreté, mais aussi les compagnons qui, après avoir servi fidèlement plusieurs maîtres, ne pouvaient plus gagner leur vie ».

Ainsi, la confrérie nous apparaît encore comme une pieuse association de charité et même comme une sorte de *société de secours mutuels*.

Une société bien curieuse à cet égard est celle que formèrent dès 1319 les fourreurs de vair de Paris. Le droit d'entrée était de dix sous parisis (valeur intrinsèque, 8 fr. 40), plus six deniers pour le clerc, la cotisation hebdomadaire d'un denier. Les fonds étaient employés à secourir les membres en cas de maladie ou d'infirmité : il leur était alloué trois sous (valeur intrinsèque, 2 fr. 50) par semaine pendant la maladie, et six sous en tout pour la convalescence. Retenons qu'il existait à Paris, au début du XIVe siècle, une véritable société de secours mutuels.

Le budget des confréries.

La part du pauvre coûtait cher parfois, et cher les festins, cierges, châsses, cérémonies. Aussi les confréries avaient-elles un budget, qui s'alimentait à différentes sources.

Il y avait d'abord les *cotisations*, — annuelles ou hebdomadaires, — recueillies de maison en maison par le sergent de la confrérie : un sou ou deux par an, deux ou trois deniers par semaine.

Il y avait le produit des *troncs* : à Paris, chaque marchand drapier avait près de son comptoir un tronc de la communauté dans lequel il versait son obole après chaque vente, en invitant l'acheteur à en faire autant.

Il y avait les *amendes*, très nombreuses : amende pour avoir manqué à une procession, à une noce, à un enterrement, à une messe solennelle; amende pour avoir quitté la cérémonie avant la fin; chez les tailleurs de Soissons, amende à qui ne fermait point l'atelier certains jours de fête, à qui travaillait à la chandelle à certaines époques, amende à qui ne comparaissait pas à la première sommation du maître, à qui refusait de veiller un compagnon mort, etc. Ces amendes étaient une des sources les plus abondantes où s'alimentait la « boîte ».

Le *droit d'entrée* en était une autre : droit d'entrée payé par les apprentis, par les compagnons, par les maîtres, et dont le produit allait sonner dans la caisse de la confrérie. On appelait cela donner « au cierge ». On payait en monnaie (1, 2, 3, 4, 5 sous, 1 écu) ou en cire (1, 2, 3 livres).

Enfin, la confrérie recevait des legs parfois obligatoires, et, si elle était riche, elle touchait le revenu de ses immeubles.

En 1750, la corporation des orfèvres avait une recette de 45,964 livres et une dépense de 45,792 livres. On trouve dans ce compte au chapitre dépenses : prêtre et chapelle Saint-Eloy : 6,598 livres; aumônes, 11,319 li-

vres; milice, 2,087 livres; dépenses pour *le maintien des privilèges;* frais de poursuite des affaires litigieuses, frais pour les opérations d'essais d'or et d'argent; étrennes et gratifications; réparations aux immeubles, etc.

Vains anathèmes.

Telles sont ces confréries auxquelles l'Eglise, par la voix du concile de Sens, en 1524, jetait à nouveau l'anathème : « Ces confréries, disait-elle, ne semblent estre establies que pour favoriser les monopoles et les crapules de la débauche; qu'au lieu par les confrères d'employer les fêtes des patrons qu'ils ont choisis à l'assistance du service divin, ils les passent dans l'excès de leurs repas, et employent à cet usage profane et criminel les deniers destinés aux œuvres de piété. » Déjà, à la fin du XIIe siècle, l'Eglise, sans perdre de temps, avait défendu « pareilles associations ou confréries » sous peine d'excommunication.

Cependant, si l'Eglise officielle voyait dans les confréries des foyers de paganisme, le clergé voyait d'un œil agréable ces mêmes confréries, car elles étaient pour lui une source de revenus. Et c'est pourquoi l'Eglise finit par vivre en paix avec elles.

L'attitude de la royauté fut la même : défiante d'abord, conciliante ensuite. L'édit célèbre de Villers-Cotterets (1539) n'avait-il pas anéanti les compagnonnages et les confréries? Or, il est plus facile de faire des ordonnances ou des lois que de les faire appliquer; dix confréries de supprimées, vingt de créées !

Ces associations qu'avait prétendu tuer le roi du « bon plaisir » se portaient assez bien. Elles continuèrent à vivre et même à prospérer jusqu'à la fin de la monarchie, et nous avons vu que leurs traditions, échappant à la tourmente révolutionnaire, sont venues se perdre jusqu'au seuil du XXe siècle, si grande est la force de l'union, et si lentement marche le monde...

CHAPITRE IV

LE TRAVAIL INDUSTRIEL AU MOYEN AGE

XIIIe, XIVe ET XVe SIÈCLES

Origines de la bourgeoisie : la vie féodale du haut moyen âge; le fief se suffit à lui-même; réapparition de la vie industrielle et des échanges; le travail, père de la bourgeoisie.

Construction des cathédrales : l'œuvre anonyme des églises gothiques; les merveilles de ce travail ancien; les **francs-maçons**, le concours du peuple : la foi et la faim.

Châteaux, beffrois, maisons et chaumières.

La décoration : les imagiers; les fresques, les « verriers »; l'art du vitrail.

Petites industries d'art : l'orfèvrerie et le luxe, carillons, œufs de Nuremberg, ivoires; les émaux se suivent et ne se ressemblent pas.

Les industries du mobilier : vieux meubles, coup d'œil dans les châteaux.

Le travail des métaux : métallurgie, serrurerie, les cloches, les métiers de la guerre, artilleurs, armuriers et **division du travail.**

Les tissus : toiles de lin, lainages, broderie et tapisserie; naturalisation de la soie en France.

Le vêtement et la mode : caprices de la mode; une cotte de 170,000 francs; tailleurs d'autrefois; toilettes des « dames du temps jadis »; souliers à la poulaine; histoire de la chemise, mère du papier; les merciers.

Les manuscrits : découverte du papier de chiffe; **suppôts** de l'Université; un manuscrit de 36,000 francs; cartes à jouer et gravures sur bois.

Conclusion : ce qu'il faut penser de la « nuit du moyen âge ».

Les invasions, d'où la féodalité sortit tout armée,

avaient ramené la civilisation gallo-romaine à la vie agricole. Pendant les premiers temps du moyen âge, la vie industrielle et commerciale fut interrompue. Dans le chaos féodal, le fief isolé se suffisait à lui-même. Le paysan travaillait la terre pour le seigneur. Le sol était à peu près l'unique source de la production. Les serfs qui exerçaient les arts et métiers primitifs et indispensables ne travaillaient que pour les besoins du fief. La vie terrienne et violente consolida le système féodal, né de la conquête et du partage.

Mais la marche de la civilisation ne fut pas arrêtée pour toujours, dans l'Europe occidentale, après l'écroulement de l'Empire romain. « Comme la marche naturelle des sociétés est de croître sans cesse en population et en industrie, a dit Barnave, l'établissement des manufactures et du commerce doit nécessairement succéder à la culture[1]. » C'est ce qui arriva au moyen âge.

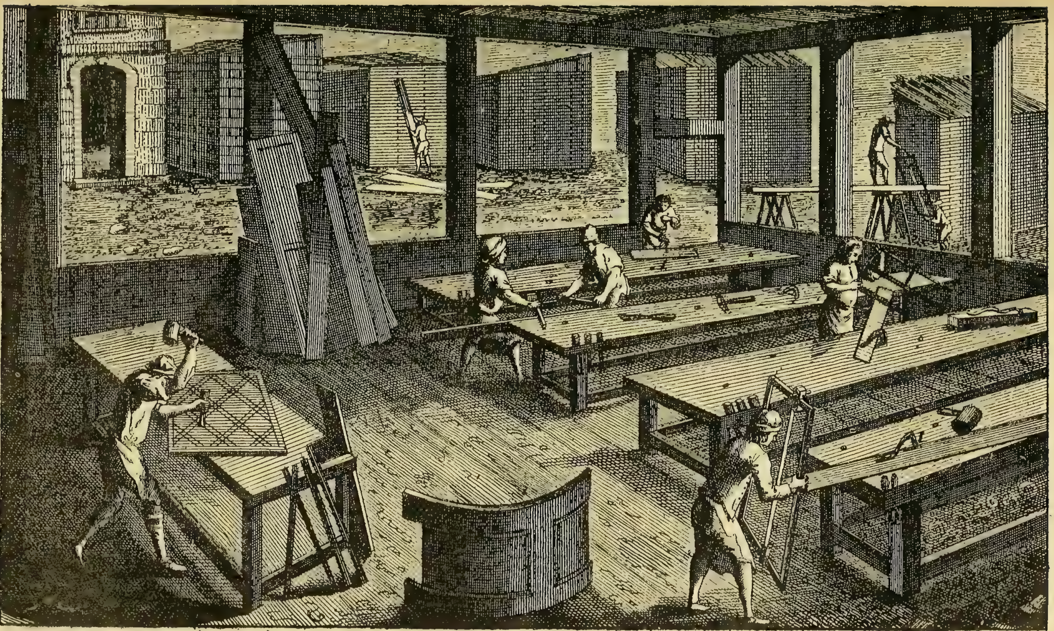
Peu à peu, obscurément, sans qu'on puisse préciser les origines, la vie industrielle et les échanges réapparurent. Alors se forma lentement, à l'ombre de la féodalité oisive, une classe nouvelle de travailleurs qui devait, de longs siècles après, briser le régime féodal qui l'étouffait.

Cette classe était celle des artisans et des marchands, ancêtres lointains des grands bourgeois qui firent la Révolution française. Et c'est sur cette bourgeoisie naissante, sur les produits de son industrie déjà si remarquables à la fin du moyen âge, que nous allons maintenant jeter un rapide coup d'œil.

Construction des cathédrales.

Voici d'abord ces églises merveilleuses, poèmes de granit, dentelles de pierre, bijoux d'architecture gothique, qui surgirent du sol au XIIIe siècle surtout, l'*époque* des cathédrales, et que le XXe siècle admire encore à Paris

1. Barnave, *Introduction à la Révolution française*, 1792.



CHARPENTIERS DE PETITE COGNÉE (XVIII[e] SIÈCLE)

(Notre-Dame et la Sainte Chapelle), à Reims, à Amiens, à Beauvais, à Soissons, à Chartres, à Noyon, à Laon, à Langres, à Bourges, à Lisieux, à Rouen, à Metz, à Strasbourg, etc.

Pas une pierre qui ne soit fouillée et tourmentée. Aux portails, un triple et un quadruple rang de statues, sur leurs socles sculptés, sous leurs dais ciselés, suit les lignes de l'ogive. Plus haut, le front de l'ogive est mis à jour par le dessin compliqué de la rosace. A l'intérieur, les piliers sont décomposés en fines colonnettes; leurs chapiteaux ne sont qu'un fouillis de feuillages ; la voûte, souvent azurée et semée d'étoiles d'or, dissimule la puissance de sa structure sous les nervures enluminées et dorées qui s'entre-croisent. Ces hauts clochers qui supportent le poids de cloches énormes, ces flèches hardies qui bravent l'effort des ouragans, sont si curieusement découpés qu'ils paraissent fragiles. Toute la force est cachée sous la grâce, et ces prodigieux monuments semblent un défi aux lois de la pesanteur, une gageure avec l'impossible, un rêve irréalisable qu'un souffle des vents devrait faire évanouir et qui, depuis sept cents ans, reste debout. (RAMBAUD.)

L'œuvre est anonyme. C'est à peine si l'on peut citer, sur des centaines de monuments, quelques noms d'architectes : Jean de Chelles et Jean Ravin, qui bâtirent Notre-Dame de Paris; Robert de Luzarche, Thomas et Renaud de Cormont, la cathédrale d'Amiens; Robert de Coucy, celle de Reims; Pierre de Montereau, la Sainte Chapelle; Enguerrand le Riche, Notre-Dame de Beauvais; Erwin et Jean de Steinbach, qui commencèrent, Ulrich d'Ensingen et Jean Hultz, qui finirent la cathédrale de Strasbourg. Mais pour quelques noms connus, combien d'autres resteront à jamais ignorés !

L'œuvre est anonyme, car elle est collective. C'est l'œuvre des *francs-maçons,* corporations ou confréries des travailleurs de la pierre et du bois[1], qui se transmettaient

1. Autrefois ceux qui travaillaient le bois étaient des charpentiers (de *char, chariot*). On distinguait les charpentiers de *grande cognée,* qui ont conservé le nom de charpentiers, et les charpentiers de *petite cognée,* qui sont devenus les menuisiers. La division du travail sépara ainsi de la corporation les bûcherons et les *scieurs de long* (anciens charpentiers de haute futaie), les charrons (anciens charpentiers en voitures) et les charpentiers de navires (anciens *charpentiers des eaux*).

mystérieusement les secrets de l'art de bâtir. Ils allaient par pays, où quelque évêque, quelque roi les appelait. Ils s'installaient en camp volant, formaient des villages provisoires au pied des cathédrales qu'ils élevaient, travaillaient pendant de longues années, émigraient quand l'église était achevée ou quand l'argent manquait pour la terminer, et s'en allaient planter leurs tentes au pied d'une église nouvelle. Car très peu de cathédrales ont été construites par la même équipe de francs-maçons : l'une montait les murs, puis, les ressources faisant défaut, s'en allait ailleurs; dix ans, vingt ans plus tard, une autre élevait les tours; cinquante ans, parfois un siècle après, une troisième dressait la flèche dans les airs. Il en est que les siècles ont laissées inachevées, la foi n'ayant pu faire ce que l'argent n'avait pas fait.

Pourtant, c'est la foi qui bâtit les églises du XIV[e] siècle, car alors la foi c'était toute la vie, l'éternel espoir et le pain quotidien. Elle souleva des foules entières qui vinrent spontanément aider le « maître de l'œuvre » et ses maçons. C'est ainsi que furent édifiées l'église de Saint-Denis, la cathédrale de Chartres et la cathédrale de Rouen.

L'abbé de Saint-Denis, Suger, tirait de Pontoise la pierre de son église. « Chaque fois, écrit-il, qu'on extrayait avec des cordes des colonnes taillées dans la carrière, non seulement nos hommes, mais les habitants du voisinage, nobles et roturiers, s'attelaient aux cordes comme des bêtes de somme et, laissant leurs propres occupations, aidaient au transport dans les passages difficiles. »

A Chartres, non seulement les habitants de la ville, mais des villages entiers d'alentour vinrent travailler à la cathédrale. A Rouen et en Normandie, même concours de peuple. On dit que des chevaliers et des châtelaines quittaient leurs riches habits pour s'atteler aux chariots à côté des serfs et traîner d'énormes blocs de pierre.

Détruisaient-ils les lois de l'économie sociale en même temps qu'ils construisaient des cathédrales, ces travail-

leurs bénévoles? En tous cas, ces manœuvres fervents comptaient sincèrement toucher leur « salaire » dans un autre monde, sous forme de félicité éternelle.

Châteaux, beffrois, maisons et chaumières.



Serrurier.

Il était naturel qu'à une époque où la société était profondément religieuse, l'art ogival s'appliquât d'abord aux églises. Mais si les lourds donjons du XIIIe siècle gardent l'aspect sombre, glacial et massif des châteaux féodaux, l'art ogival renouvelle au XVe siècle l'architecture des demeures seigneuriales, qui commencent à devenir des châteaux de plaisance. Les cours s'élargissent, les fenêtres gothiques se multiplient, les appartements s'éclairent, ils sont décorés avec plus de recherche, les cheminées[1] s'enrichissent d'ornements. Coucy et Pierrefonds (celui-ci merveilleusement restauré par Viollet-le-Duc) caractérisent les deux époques.

Dans les villes, ce sont les magnifiques *hôtels* des grands seigneurs et des riches bourgeois.

Ces hôtels ont une coquetterie dans leur ameublement que le siècle de saint Louis n'avait pas connue. Le gothique est le fond de ces constructions; mais l'architecte a appris à se plier aux besoins

1. « La cheminée a été inventée vers le XIIIe siècle. Les anciens n'ont guère connu que ces brasiers portés sur des trépieds, qu'on appelle encore aujourd'hui *brasero* en Espagne et *brasière* dans le midi de la France. Nos ancêtres gaulois, en guise de cheminée, avaient un trou à la toiture de leurs huttes. Jusqu'au XIIe siècle, une cuisine de château ou de monastère n'était qu'une vaste cheminée, la fumée n'ayant pour issue qu'un ou plusieurs trous dans la toiture. » (RAMBAUD, *Histoire de la civilisation.*)

d'une existence plus confortable. Les portes sont en arc brisé, et surtout en arc en accolades, dont la forme élégante et simple prêtait à l'ornementation; les fenêtres en anse de panier sont carrées ou amorties en accolades. Des meneaux de pierre partagent les croisées, comme dans les églises. Le pignon se dresse sur la rue et monte dans les airs comme la toiture d'une cathédrale. Les escaliers sont souvent, comme dans les temps antérieurs, enfermés dans des tourelles. Des charpentes en saillie, ornées de sculptures, des festons en pierre, ornent ces demeures somptueuses. L'intérieur est plus agréable à habiter que par le passé. Parfois encore, il y fait sombre, et la commodité des aménagements laisse beaucoup à désirer; mais il y a des boiseries, des plafonds peints, des tentures de vastes cheminées, qui sont parfois elles-mêmes de véritables monuments. (Levasseur.)

Deux chefs-d'œuvre du genre sont l'hôtel de Cluny à Paris et la maison de Jacques Cœur à Bourges, qui datent tous les deux du xve siècle et peuvent donner une idée des beaux hôtels de cette époque. On dit que Jacques Cœur, qui était immensément riche, n'a pas dépensé moins de 6 millions de notre monnaie pour construire sa célèbre maison.

Les villes, Paris en tête, s'embellissent; il s'y élève ces magnifiques hôtels et ces monuments tels que le Louvre et la Bastille, dont l'étude appartient à l'histoire de l'art. Il s'y élève aussi, dans le Nord, dans les Flandres surtout, lorsque grandit le Tiers Etat, enrichi par le travail et le négoce, ces *hôtels de ville* aux fenêtres ogivales, aux toits aigus, à la crête dentelée, aux tourelles en poivrières, aux cages d'escalier élégantes, aux façades fouillées par le ciseau du sculpteur, aux fiers beffrois qui symbolisent, au-dessus des villes, la richesse, la puissance et la liberté de la bourgeoisie. Il faut avoir vu l'hôtel de ville de Bruges (xve siècle) pour rester confondu d'admiration au souvenir d'une merveille aussi ancienne.

Ces travaux étaient exécutés à l'*entreprise*. M. Fagniez (*Documents relatifs à l'histoire de l'industrie au quatorzième et au quinzième siècle*) a publié un compte de travaux exécutés en 1387 au collège de Beauvais à Paris, qui nous renseigne sur les entreprises de bâtiments dans

la capitale. L'entrepreneur établit un devis; ce devis est lu aux ouvriers sur la place de Grève; on procède par *adjudication :* la maçonnerie est adjugée à un maçon et à un tailleur de pierres qui ont consenti le plus fort rabais; on procédera de même plus tard pour la charpente, et l'on procède ainsi déjà pour la démolition des vieux bâtiments, qui est faite à la toise carrée (il est à remarquer que les constructions se font encore aujourd'hui à la toise carrée dans certaines campagnes, en Bourbonnais notamment). Au XIVe siècle, le propriétaire fournissait les matériaux : plâtre, sable, chaux, carreaux, etc. Au cours des travaux, il offrait plusieurs fois aux ouvriers à boire et à dîner. A la fin, il y avait même souvent un petit festin. Alors les travaux étaient toisés, vérifiés, et le compte de chacun réglé. C'est ainsi que l'on procède encore dans les campagnes du Bourbonnais au XXe siècle : curieuse survivance d'un passé lointain.

Dans les villes, les maisons des commerçants ont « pignon sur rue » : le premier étage fait saillie sur le rez-de-chaussée; le second étage est rare, les fenêtres aussi; la bâtisse est en solives enchevêtrées dont les interstices sont remplis de plâtras; quelques motifs de sculpture ornent parfois la façade.

Dans les campagnes, la *chaumière* du paysan n'a pas changé d'aspect depuis le XIIIe siècle. Mais elle n'appartient guère à l'histoire de l'industrie; car il la construisait souvent lui-même, la maçonnerie étant l'exception, et nous parlons ailleurs du toit de paille et des murs d'argile qui abritaient la misère du paysan d'autrefois.

La décoration.

Le gros œuvre terminé, le château ou l'église était livré aux décorateurs, humbles artisans qui étaient des artistes.

C'étaient les « imagiers » qui sculptaient la pierre des rosaces, le bois des stalles, les saints des niches, les scènes bibliques des portails, les feuillages et les animaux des chapiteaux, les monstres grimaçants des gargouilles.

Ils sculptaient même des scènes étrangement profanes et caricaturales : processions d'ânes et de porcs, moines grotesques, singes revêtus du froc ou coiffés de la mitre, ânes qui braient en s'accompagnant sur la lyre, truies et ours jouant de l'orgue ou du biniou, chiens pinçant de la harpe, renards vêtus en moines et prêchant des poules, sujets érotiques!

Les peintres avaient orné les murs des églises romanes de fresques à la mode byzantine; dans les églises gothiques, ils ont peint surtout les colonnes, les chapiteaux, les frises, les statues ; ils les ont peints de couleurs vives tranchant sur le fond sombre; ils les ont dorés, et les siècles ont souvent respecté leur travail d'art primitif.

Il y avait aussi les *verriers,* peintres sur verre qui nous ont légué ces vitraux aux couleurs éclatantes qui décorent aujourd'hui encore tant d'églises du moyen âge. L'art du vitrail a été décrit par le moine Théophile : le dessin d'abord, puis, sur les traits de ce dessin, une carcasse en plomb, enfin, dans les compartiments, des morceaux de verre coloré, rouges, violets, bleus, avec, pour les ombres, des hachures au pinceau : long et difficile travail de mosaïque, aux verres et aux plombs épais, aux contours durs, aux allures raides, à la perspective absente, aux tons crus, d'abord, mais qui s'améliora plus tard, au XVe siècle, adoucit les tons, harmonisa les teintes, assouplit les attitudes et les draperies, encadra les sujets dans de gracieuses arabesques, et révéla un art avancé dans le fini des figures. Ces travaux d'artistes[1] sont restés anonymes comme tous ceux des artisans : et c'est là une des caractéristiques sociales du travail d'art au moyen âge.

1. Ces artisans artistes étaient aussi de véritables *entrepreneurs,* ainsi qu'en témoigne le marché passé, au XVe siècle, par le chapitre de l'église de Troyes avec Brisetout (singulier nom pour un *verrier !*) pour le vitrail du portail d'un transept de la cathédrale. Le verrier Brisetout devait fournir verres, peintures et plomb. On lui donnait 3 sous 4 deniers au pied carré, moitié pour la matière, moitié pour son travail. Il reçut 35 livres comptant. S'il ne tient pas ses engagements, dit le contrat, il sera mis en prison!... et il restera responsable sur tous ses biens présents et à venir.

Petites industries d'art.

L'orfèvrerie. — Parmi les décorateurs des églises, il faut compter les *orfèvres,* qui faisaient les calices, les croix, les chaînes, les ciboires, les devantures d'autel, les chapes passementées d'or et d'argent, les reliures d'or et de pierreries pour évangéliaires. Mais ils ne travaillaient pas seulement pour l'ornementation religieuse, et tous les membres de la corporation des orfèvres devaient savoir faire aussi les ornements pour demeures seigneuriales, les parures pour châtelaines et riches bourgeoises, les couronnes, coupes, bagues, bracelets, colliers, bijoux divers.

Le luxe était lourd. Dans les églises, de somptueux ouvrages d'orfèvrerie avaient fait oublier, depuis longtemps, l'étable de Bethléem. L'abbé Suger, au XII[e] siècle, fit employer à Saint-Denis 42 marcs d'or pour la table de l'autel, et 80 marcs pour le grand crucifix, en tout 25 kilogrammes d'or environ, sans compter un grand nombre de pierres précieuses enchâssées dans le métal.

Ce qui nous intéresse avant tout, c'est la curieuse technique du métier : pas de division du travail; l'orfèvre faisait tout, même ses outils, filières, tenailles, marteaux, limes, échoppes, etc. Il fondait lui-même et alliait les métaux précieux; il les laminait; il fondait les pièces à la cire perdue ou assemblait des morceaux fondus séparément; il repoussait, ciselait, parait; il appliquait les émaux, sertissait les pierres, polissait les objets terminés. C'était presque un artiste universel : voilà pourquoi, dans ce métier, l'apprentissage était si long.

Mais c'était un métier florissant, car le luxe allait croissant dans les classes riches. On étalait de l'or. Les grands seigneurs s'endettaient, les orfèvres s'enrichissaient (en mourant le duc d'Orléans redevait 6,000 livres à son orfèvre), le travail s'affinait, des réputations se créaient : l'orfèvrerie, au XV[e] siècle, était sortie de l'anonymat.

Emaux et ivoires. — Ces deux petites industries d'art venaient de Byzance. Elles avaient été pratiquées pendant tout le moyen âge. Au XIIIe siècle, l'art de l'*ivoirier* était sorti des couvents. Il s'était, comme beaucoup d'autres, sécularisé. A Paris, six corporations travaillaient l'ivoire : statuettes, figurines, chapelets, peignes, manches de couteau, etc. (Voir les musées du Louvre et de Cluny.)

Les émaux étaient *cloisonnés* à la mode byzantine (cloisons métalliques soudées sur le fond et formant dessin, entre lesquelles on versait la poudre d'émail, qu'on fixait par fusion), ou *champlevés en taille d'épargne* (on burinait dans le métal des creux qu'on remplissait d'émail). Dans son *Dictionnaire du mobilier,* Viollet-le-Duc fait observer le phénomène social de la division du travail : au XIIe siècle, le même artiste traçait le dessin et burinait le métal; au XIIIe siècle, il se contentait de tracer le dessin à la pointe, laissant à un artisan le soin de « champlever » le métal, or, argent ou cuivre, près du trait.

Les émaux se suivaient et ne se ressemblaient pas. Il y eut aussi les émaux *translucides* du XIVe siècle, qui laissaient apparaître au fond les ciselures du dessin, et, au XVe siècle, les émaux *peints.* (Il était bien défendu d'appliquer frauduleusement du verre peint au lieu d'émail.)

Les émaux sur cuivre de Limoges étaient renommés dès le XIe siècle. Au XIVe siècle, Limoges fabriquait des émaux en « taille d'épargne, » et, au XVe, cette ville avait presque le monopole de l'art nouveau des émaux peints. On fabriquait aussi des émaux à Chartres, à Troyes, à Toulouse, à Paris; les émailleurs de Paris ne devaient travailler que sur « bon or et bon argent ».

Avec les émaux, on faisait des tableaux religieux, des châsses, des reliquaires, des ciboires, des crucifix, des crosses, des coffrets pour objets précieux, etc. Aujourd'hui, ces travaux délicats du passé enrichissent les collections de nos musées.

Les industries du mobilier.

Vieux meubles. — On ne pourrait pas en dire autant des vieux meubles, dont il nous reste très peu d'échantillons. Le meuble fut d'abord la spécialité des *huchiers-menuisiers,* qui fabriquaient des huches, des lits sculptés, des plafonds à compartiments ouvragés, des coffres, des tables, des escabeaux, des fauteuils ou « chaires », des boiseries sculptées, des bahuts, comme celui qu'on peut voir au musée de Cluny, etc. Puis, au XIVe siècle, les huchiers-menuisiers se séparèrent des *charpentiers-huchiers:* aux premiers étaient réservés les meubles d'art, aux seconds les meubles grossiers des chaumières. C'est un nouvel exemple de la division du travail rendue nécessaire par les progrès de l'industrie et l'augmentation de la production : au XIVe et au XVe siècle, les classes riches faisaient faire beaucoup plus de meubles fins qu'aux siècles précédents.

Coup d'œil dans les châteaux.

Jusqu'aux croisades, dit M. Rambaud, l'ameublement, même dans les châteaux des seigneurs, fut des plus simples : tables de bois en fer à cheval, pour les festins; barres et escabelles de bois ; lits étroits remplis de paille; grands coffrets en osier, en bois, recouverts d'une peau de vache, pour serrer les vêtements et les objets précieux. Le seul luxe consistait dans les pièces d'orfèvrerie ou d'argenterie d'un assez grand poids, mais d'un travail grossier.

Après les croisades, les murailles des appartements sont tendues de cuirs vernissés, gaufrés et dorés, dits cuirs de Cordoue, d'étoffes d'Orient, de toiles peintes, auxquels succéderont les tapisseries de *haute lisse.* Dans les fenêtres ogivales s'encadrent les vitraux coloriés comme ceux des églises et réunis par des soudures de plomb ou d'étain. Les *chaires* ou chaises, qui sont des fauteuils, se recouvrent de riches étoffes, sur lesquelles on a brodé des armoiries; elles sont surmontées de dossiers et de dais et prennent des proportions monumentales. L'architecture ogivale prête ses motifs à l'ameublement. Sur les tablettes des grands *dressoirs* s'étalent la vaisselle précieuse, les aiguières, les flacons, les drageoirs à épices, les salières monumentales en or ou en vermeil, ornées de figures d'hommes ou d'animaux, enrichies de diamants et de pierreries. D'autres buffets plus petits s'élèvent près de la table : la *crédence*

pour recevoir les plats et les assiettes de rechange, l'*abace* pour les hanaps, les verres et les coupes. Les anciens coffres deviennent des *bahuts* richement travaillés. Sous les hautes cheminées à manteau sculpté sont les grands *landiers* ou chenets en fer forgé et ouvragé, sur lesquels s'entassent les bûches énormes. Les lits sont entourés de *courtines* ou rideaux, surmontés de *baldaquins,* garnis d'oreillers, couvre-pieds, courtepointes, couvertures. Ils sont parfois larges de six pieds. Chez les paysans et les petits bourgeois, souvent les parents et les enfants couchaient dans le même lit; chez les seigneurs, on invitait parfois les nobles hôtes à y prendre place aux côtés des châtelains; les chiens mêmes, ces inséparables du maître, y trouvaient place... Au moyen âge, chez les grands, on dressait souvent, dans la pièce qui précédait la chambre à coucher, des *lits de parade* où personne ne dormait... L'éclairage est fourni surtout par des *lampes à pied ou suspendues,* avec des mèches de chanvre, comme on en voit encore dans nos campagnes. Pourtant il existe déjà des corporations qui fabriquent des cierges de cire, des chandelles de suif : c'est le luxe des grandes maisons. Enfin, pour ajouter à l'éclat des festins, souvent des serviteurs ou des hommes d'armes se tiennent debout autour de la table avec des torches de résine, comme de vivants candélabres.

Ce coup d'œil dans les châteaux nous a permis d'apercevoir de nouveaux produits de l'industrie du moyen âge. Dans les chaumières, rien ou presque rien...



Fondeur de cloches.

Le travail des métaux.

La *métallurgie* du XIIIe siècle ne paraît pas en progrès sur celle de la Gaule romaine. Mais, au XVe siècle, les exigences de la consommation activent les forges de la basse Normandie, du Roussillon, du Languedoc, du Forez, du Dauphiné, surtout celles du Lyonnais, les plus renommées. Cependant beaucoup de fers étrangers venaient concurrencer les fers de France. Les pro-

priétaires de mines s'en plaignirent si vivement que la royauté leur accorda l'exemption de la taxe de douze deniers par livre sur les premiers fers tirés de chaque mine, des avantages pour leurs ouvriers et quelques autres privilèges : c'était déjà l'actuel système des *primes!*

On travaillait le bronze (plaques tombales, pieds de candélabres, décors de tombeaux) et l'étain, dont on faisait des poteries ornementées. On exploitait quelques mines d'argent, on cherchait l'or dans les sables de quelques rivières.

La *serrurerie* d'art fit des progrès au xve siècle : on faisait en fer forgé des grilles, des serrures au mécanisme encore primitif, des ornements plaqués sur les portes et sur les meubles.

La fabrication des *cloches* était alors toute une industrie : aux xive et xve siècles, on en a fondu un nombre considérable pour les églises et les beffrois du Nord. Pourtant l'outillage était encore rudimentaire, et le prix de revient très élevé. Quand on refondit une des cloches de Notre-Dame de Paris, en 1397, il fallut construire un fourneau spécial et réquisitionner les soufflets des forgerons de Paris. L'entrepreneur employa plus de cent vingt travailleurs, auxquels il donna, outre leur salaire, un déjeuner à l'arrivée, un dîner après le coulage. Bien qu'on n'ait acheté qu'un millier de livres de métal, la dépense monta à 410 livres 15 sous 6 deniers (valeur intrinsèque, environ 3,645 fr., peut-être 15,000 fr. d'aujourd'hui).

Les *armes* et les *armures* constituent une industrie caractéristique du moyen âge, favorisée par les combats et les tournois. Leur description appartient à l'histoire militaire. L'histoire économique n'a qu'à noter l'apparition des *canons* vers le milieu du xive siècle et la création de la corporation des *artilleurs,* dont les statuts, en 1411, se substituèrent à ceux des anciens archers; les progrès de l'industrie d'artillerie au temps des frères Bureau, qui donnèrent à Charles VII la plus belle artillerie de l'Eu-

rope (gros canons, bombardes, coulevrines, etc.), la complication du travail des *armuriers,* qui devaient couvrir chevaux et chevaliers d'une carapace en écailles de fer savamment imbriquées et fabriquer les armes les plus diverses : écus, badelaires, braquemarts, fauchons, dagues à rognons, masses d'armes, becs de faucon, marteaux d'armes, haches d'armes, fléaux d'armes, lances, corsecques, plançons, faux de guerre, langues de bœuf, faucharts, hallebardes, vouges, arbalètes avec leur trousse et leur crochet, arquebuses à mèche, etc.



Heaumier-armurier.

On comprend pourquoi le métier d'armurier exigeait, comme celui d'orfèvre, un long apprentissage. Les armuriers se subdivisèrent en fourbisseurs, batteurs et monteurs d'épées, heaumiers, forgeurs de casques et d'armures; chaînetiers qui faisaient des défenses de mailles; lormiers, monteurs de selles et de ceinturons arquebusiers qui devaient faire établir les fûts de leurs armes à feu par les huchiers-menuisiers, etc. Là encore apparaît le phénomène économique de la *division du travail.*

Les tissus.

Presque à toutes les époques de l'histoire, les industries textiles ont été en France ce qu'elles sont encore aujourd'hui, c'est-à-dire les plus importantes de notre pays.

L'origine du tissage remonte aux temps préhistoriques. Il occupait une grande place dans la société du XIIIe siècle. On tissait dans les chaumières et l'on tissait dans les

châteaux; l'industrie des tissus était alors ce qu'elle est restée pendant de longs siècles, jusqu'à l'invention des machines, une industrie *domestique*.

On tissait aussi dans les villes, où il y avait des tisserands de profession, qui formaient dans certaines localités les corporations les plus importantes. Au XIIIe siècle on travaillait surtout le lin et la laine.

Toiles de lin. — Ce n'est guère qu'au XVe siècle que se répandit l'usage du chanvre pour les toiles. Avant, on ne l'employait que pour les cordages et quelques grosses toiles, et l'on tissait du lin. On en faisait des tissus grossiers pour les pauvres gens du peuple qui ne pouvaient acheter des lainages. On en faisait aussi des toiles fines. Quand on usa des toiles de chanvre, les beaux tissus étaient toujours de lin. Au XVe siècle, les plus fins venaient de Flandre, où ils étaient renommés depuis deux siècles; ils venaient aussi de Champagne, de Reims et de Troyes.

C'est de cette époque (1485) que datent les premiers statuts des *lingères* de Paris, qui, depuis saint Louis, avaient une place à la Halle.



Tondeur de draps.

Lainages. — Mais la première des industries textiles était la draperie. La Flandre, l'un des principaux centres, était « fondée sur draperie ».

C'est en 1469 qu'une charte de Charles le Téméraire accordée sur les instances de Pierre de Roubaix, seigneur du village féodal fortifié qu'était alors Roubaix, autorisait « les manants et les habitants de la ville et paroisse à licitement draper et faire

drap de toute laine portant scel ou fabrique ». La ville de Lille s'opposa de toutes ses forces à ce que cette charte, qui la lésait dans ses prérogatives, fût suivie d'exécution, mais elle succomba après plusieurs tentatives infructueuses. Ainsi débuta, à la fin du xve siècle, le centre lainier de Roubaix, qui est aujourd'hui le plus considérable d'Europe, sinon du monde entier.

Il y avait aussi des draperies, dès le xiiie siècle, en Normandie, Picardie, Champagne, Brie, dans les villes de Provins (3,200 métiers), Lille, Bruges, Ypres, Arras, Beauvais, Bernay, Limoges, Toulouse, Montpellier. C'est dans les mêmes villes que s'approvisionna le xve siècle.

On fabriquait des draps de diverses couleurs, des futaines, des serges. Chose curieuse, pendant longtemps le cardage de la laine fut interdit comme une malfaçon : ainsi, à Troyes, l'usage de la carde ne fut autorisé que par ordonnance de 1377. Pourtant, à Provins, on s'en servait déjà à cette époque : preuve de l'anarchie industrielle, d'une part, et de l'autre, au contraire, de l'étroite et oppressive réglementation corporative.

En effet, dès le xiiie siècle il y eut des statuts de corporations qui réglaient, aussi minutieusement que plus tard Colbert, les opérations du tissage, du foulage, de la teinture et du ramage. Les procédés étaient et sont restés longtemps primitifs. Sur les vitraux des cathédrales, on voit parfois des tisserands à l'œuvre. Ils sont debout derrière leur métier sans pédales. Ils lancent la navette d'une main et la relancent de l'autre; si l'étoffe est large, il y a deux ouvriers qui se renvoient la navette : travail lent et monotone.

Broderie et tapisseries.

La broderie est un travail de patience et de goût auquel suffisent l'habileté de la main, l'agilité des doigts; elle n'exige pas d'outillage mécanique. Aussi les broderies du moyen âge sont-elles bien supérieures à ses tissus.

Au xiiie siècle, on tendait déjà beaucoup de tapisseries dans les églises et dans les châteaux. La tapisserie était

depuis longtemps une distraction pour les châtelaines et les bourgeoises, puisque la célèbre tapisserie de Bayeux est un échantillon curieux du travail féminin à la fin du XIe siècle. Cette immense tapisserie (35 mètres carrés), attribuée à la reine Mathilde, femme du Conquérant, représente, en laines de différentes couleurs, la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie. Mais la tapisserie n'était pas seulement une distraction, elle était une industrie déjà importante au XIIIe siècle à Arras, à Limoges, à Paris, et qui prit une extension de plus en plus grande. Tous les tapis ne venaient pas de Turquie!

Naturalisation de la soie en France.

Au XIIIe siècle, les soieries étaient très rares : elles venaient d'Orient en passant par l'Italie. Comme elles coûtaient très cher, il y avait des parfileuses qui retiraient le fil des vieilles étoffes et le filaient à nouveau : on en faisait ensuite des tissus, des ceintures de dames, des ornements sacerdotaux. Néanmoins, au XVe siècle, les soieries étaient encore importées d'Italie ou d'Orient. Beaucoup d'argent sortait ainsi de France : au siècle précédent, en 1345, Philippe VI de Valois avait fait acheter à Nîmes de la soie pour la reine, à raison de 400 fr. (de notre monnaie actuelle) la livre.

C'est à Louis XI que revient le mérite d'avoir naturalisé française l'industrie de la soie. Inquiété par la sortie d'argent qu'occasionnait le commerce de ce produit rare et cher, il accorda, en 1470, de grands privilèges à des tisserands italiens venus près de sa résidence, à Tours, pour « ouvrer de leur métier et apprendre l'art aux habitans ». Quatre ans auparavant, une tentative analogue, faite à Lyon, avait échoué à cause de l'opposition des négociants en soieries, qui, faisant venir leurs produits de l'étranger, s'étaient plaints de la concurrence. Mais à Tours elle eut un tel succès, qu'au milieu du XVIe siècle 8,000 métiers battaient dans la ville. Désormais la soierie était une industrie française.



Brodeur.

Le vêtement et la mode.

Caprices de la mode. — Pendant tout le moyen âge proprement dit, c'est-à-dire du xe à la fin du xive siècle, dit un spécialiste, la mode se plaît à faire subir au costume les variations les plus extrêmes; les vêtements longs et flottants succèdent aux vêtements étriqués et collants. Les robes amples et à queue qu'il fallait porter sur les bras, les longs *pelissons*, les *bliauds*, les *surcots*, les *houppelandes*, alternent avec les robes raccourcies au point d'en scandaliser les contemporains, avec les pourpoints serrés à la taille et lacés sur la poitrine, avec les *cottes-hardies*, s'ouvrant chez les femmes pour laisser voir la *cotte* ajustée de dessous, et chez les hommes, écourtée au point de découvrir les *chausses* et les *braies*. Puis, l'Eglise perdant de son influence, la foi allant s'affaiblissant, on voit apparaître les excentricités et les bizarreries les plus extravagantes : les *haut-de-chausses* ridiculement étriqués, les *braguettes*, les vêtements *mi-partis* et *blasonnés*, les *hennins*, les immenses robes à queue[1].

Une cotte de 170,000 francs! — Le luxe que nous avons signalé dans l'orfèvrerie s'étale, au xve siècle, dans le vêtement des grands. On recherche les étoffes voyantes, enrichies de broderies, de perles, et même de pierres précieuses. Les vêtements de parade coûtaient des sommes folles, en attendant que les nobles missent, comme au temps de François Ier, « leurs prés et leurs moulins

1. Exposition de 1900, rapports du jury, classe 85.

sur leurs épaules » : le duc de Bourbon, envoyé comme otage de Jean le Bon, vendit à un marchand de Londres une de ses cottes, couverte de rubis, de perles et de saphirs, pour la somme coquette de 5,200 écus d'or (valeur intrinsèque, environ 47,000 francs d'aujourd'hui, et en valeur relative peut-être 170,000 francs!) Un habit d'écarlate pour un duc ou un baron revenait à 20 livres l'aune (valeur intrinsèque, 400 francs). Le drap d'or coûtait 90 livres l'aune (valeur intrinsèque, 1,800 francs). Le peuple devait se contenter d'étoffes grossières[1].

Tailleurs d'autrefois.

Nos couturiers et tailleurs d'aujourd'hui étaient alors représentés par différents corps d'état qui, tous, tiraient leur nom du vêtement qu'ils fabriquaient spécialement. Il y avait alors : 1° les *doubletiers,* faiseurs de doublets, sorte de large camisole commune aux deux sexes et qui recouvrait la chemise ; 2° les *hoquetonniers,* faiseurs de hoquetons, doublets spéciaux destinés aux hommes d'armes ; 3° les *giponniers,* faiseurs de *gipons,* tuniques ajustées sur le buste et qui en dessinaient les formes ; 4° les *braaliers* de fils, faiseurs de braies, sortes de culottes, vêtements essentiellement masculins ; 5° les *pourpointiers,* faiseurs de pourpoints, sortes de justaucorps se laçant par devant ; 6° les *chaussetiers,* faiseurs de chausses, partie du costume qui couvrait les jambes et que nous nommons aujourd'hui les bas (les chausses du XIIIe siècle avaient la forme des pantalons à pied portés sous la Restauration) ; 7° les *tailleurs de robes,* faiseurs de robes et autres vêtements à l'usage des deux sexes ; 8° les *pelletiers*, qui eurent à fournir, jusqu'à la fin du XIVe siècle, une quantité inconcevable de fourrures.

A ces métiers, il faut ajouter encore : 9° les *couturiers,* simples couseurs de vêtements ; 10° les *fripiers,* revendeurs d'habits ayant déjà été portés ; 11° les *rafreschisseurs* ou *raccommodeurs.*

Cette subdivision multiple du métier de tailleur subsista longtemps. Cependant, elle eut forcément à subir les contre-coups des variations de la mode, faisant disparaître certains vêtements et en créant de nouveaux.

Les couturiers, simples assembleurs de pièces coupées par les lingères, les gantiers et les tailleurs, empiétèrent peu à peu sur le domaine de ces différents corps d'état et se fondirent si bien ensem-

1. Il portait une *cotte* serrée à la taille par une ceinture, une *surcotte,* sorte de manteau tombant jusqu'à mi-jambe, des *chausses* ou culottes ; il était chaussé de sabots, de souliers ou de *houseaux,* espèces de bottes, et coiffé d'un feutre ou du *capuchon* de la surcotte.

ble, que dans le langage populaire les mots *tailleur* et *couturier* étaient souvent pris l'un pour l'autre et devinrent à peu près synonymes. Nous voyons donc peu à peu la corporation des *tailleurs de robes,* ou simplement *tailleurs,* absorber les corporations rivales et prendre une importance qu'elle n'a jamais perdue depuis[1].

Cette « absorption » constitue un phénomène économique bien curieux, contraire à la « division du travail » que nous avons déjà plusieurs fois constatée.

Toilettes des dames du temps jadis. — D'autre part, il est intéressant d'observer l'influence des caprices de la mode, qui faisaient ou défaisaient certains corps de métiers. La mode! On la croyait récente. Ceux qui remontaient le plus loin dans le passé citaient les frivolités d'Isabeau de Bavière. Et voici qu'on s'aperçoit que la mode a régné à toutes les époques.

La coiffure des dames riches, vers la fin du moyen âge, en est une preuve. Première moitié du XII[e] siècle : vogue des grandes nattes de cheveux, naturels ou faux; sous Charles VI, les *atours,* sortes de hennins bas et à cornes dont Isabeau de Bavière apporta probablement la mode en France, coiffure noble, alors que les bourgeoises portaient le *chaperon;* à la même époque, à la fin du XIV[e] siècle, les *gonelles* ou grandes voilettes, les bonnets de velours richement décorés, les *cornettes* garnies sur les côtés d'une profusion de dentelles ; enfin, du commencement jusqu'au milieu du XV[e] siècle, les *hennins,* longs cônes garnis d'une riche étoffe, d'un long voile de mousseline et parfois de grandes oreilles, ce qui faisait dire à Juvénal des Ursins : « Les dames et demoiselles menaient grands et excessifs états et cornes merveilleuses, hautes et larges, et avaient de chaque côté de ces grandes oreilles si larges que, quand elles voulaient passer l'huis d'une chambre, il fallait qu'elles se tournassent de côté ou se baissassent! » Faut-il s'étonner que des prédicateurs aient dénoncé dans le hennin une « invention du

1. Exposition de 1900, rapport cité.

diable », comme ils dénonçaient dans les robes décolletées des « dames du temps jadis » des « fenêtres d'enfer », trouvant que bien peu de femmes de la cour fussent « vêtues sans péché ».

Si la mode était capricieuse, elle était tyrannique, et l'on croirait que c'est une scène d'aujourd'hui mise en vieux langage, celle qu'on trouve dans les *Quinze Joies du mariage*. On y voit une bourgeoise qui se plaint à son mari de s'être trouvée à une fête plus mal vêtue que toutes les autres ! « Par ma foy, dit-elle, il n'y avoit si petite en l'estat dont je suis qui n'eût robe d'escarlate, ou de malignes, ou de fin vert, fourrée de bon gris ou de même vert, à grandes manches et chaperon à l'avenant, à gant cruche, avecques un tissu de soye rouge ou vert, traynant jusques à terre et tout à fait à la nouvelle guise[1]. »

Ce que décrit avec envie notre bourgeoise coquette, c'est la toilette des bourgeoises du temps jadis. Il n'y manque guère que les chaussures à la *poulaine*, que portaient surtout les hommes, et dont la pointe était si longue (parfois plus de 50 centimètres) qu'on la rattachait à la tige ! *Corroyeurs et teinturiers* de peaux profitèrent de la consommation de cuir. L'industrie des peaux s'installa en France : jusqu'au milieu du XIVe siècle, on les avait fait venir des pays étrangers. Nécessité est mère de l'industrie.

Histoire de la chemise, mère du papier.

Et l'industrie crée l'industrie, témoin la curieuse histoire de la chemise, mère du papier. Avant le XIVe siècle, la chemise était un luxe. Jusqu'alors, les riches seuls portaient la chemise en fine laine, en soie, en toile. Mais ils avaient soin de l'ôter avant de se mettre au lit, peut-être parce qu'elle coûtait très cher, peut-être parce qu'on avait gardé l'habitude de la considérer comme un objet

1. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, IV, 289.

précieux : c'est pourquoi, dans les miniatures, les personnages couchés sont ordinairement nus. Mais, au XIVe siècle, l'usage de la chemise de toile se répandit à tel point que même les valets de ferme en portèrent. La chemise était désormais un vêtement nécessaire. A la même époque se répandait l'usage des *draps* de lit en toile ; pendant longtemps, comme leur nom l'indique, ils avaient été « en drap ».

Qu'arriva-t-il? Cette chose remarquable que la vulgarisation des toiles prépara de la chiffe à bon marché, et que la chiffe à bon marché permit la fabrication du papier, successeur du parchemin coûteux. Or, sans la fabrication du papier de chiffon, l'invention de l'imprimerie fût restée presque inutile. On pourrait en conclure qu'en vertu de conséquences économiques, l'usage de la chemise a favorisé les progrès de l'esprit humain!

Les merciers. — On ne peut pas séparer les *merciers* des artisans qui fabriquaient les objets de toilette et d'ameublement, car c'était les merciers qui les revendaient.

Les merciers eurent, dès le XIIIe siècle, une importance considérable ; et si les grands magasins de nouveautés d'aujourd'hui dressaient leur généalogie, ils trouveraient dans les merciers leurs premiers ancêtres. On sait qu'à cette époque chaque métier ne pouvait faire trafic que des objets qu'il était autorisé à produire. Si aucune exception n'eût été apportée à cette règle, que les lois faisaient observer très rigoureusement, qu'en fût-il résulté? D'abord que tout commerce de gros eût été impossible ; ensuite que les habitants de Paris se seraient trouvés naturellement privés de ce que l'industrie parisienne ne produisait pas. De là la nécessité d'établir un corps spécial de marchands auxquels toute fabrication fut interdite, mais qui, en revanche, eurent le droit de vendre toutes espèces d'objets. Ces marchands reçurent le nom de *merciers ;* leur trafic prit en peu de temps une extension considérable. Si nous voulons être fixés sur les produits qui encombraient leurs boutiques, nous en trouvons au XIVe siècle la très curieuse énumération dans une petite pièce de 169 vers intitulée : *Le Dit d'un mercier*[1] :

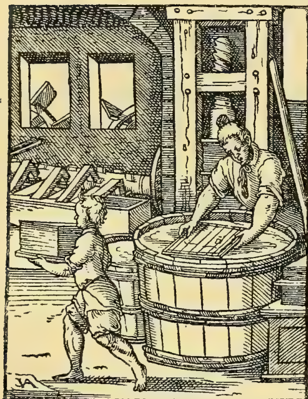
J'ai les mignotes ceinturières;
J'ai beaux ganz à damoiselètes;

1. Exposition de 1900, rapport cité.

J'ai ganz forrez, doubles et sangles;
J'ai de bonnes boucles à cengles;
J'ai chaînets de fer bèles;
J'ai bonnes cordes à vièles...
J'ai escrins à mettre joiaux, etc.

C'était un vrai bazar que la boutique de ce mercier.

Industrie des manuscrits.



Papetier.

Sans vouloir passer — ce qui serait impossible — une revue complète des industries du moyen âge, nous ne pouvons laisser de côté les métiers du livre. Le XIIIe et le XIVe siècle ont vu se répandre l'usage du *papier de chiffe* qui devait jouer un rôle considérable comme véhicule de la Renaissance[1]. Sans remplacer toutefois l'antique *parchemin,* le papier de chiffe était devenu, grâce à la chemise, d'un usage fréquent au XIVe siècle.

Les manuscrits étaient encore rares et très coûteux. Les moines en copiaient toujours beaucoup. Ces ouvrages ne faisaient pas encore l'objet d'un commerce ordi-

1. Les origines du papier sont encore obscures. C'est à Tsaï-Loun, ministre de l'agriculture en Chine, 123 ans avant notre ère, que serait due son invention. Vers 750, le papier était connu à Samarcande; 50 ans plus tard, à Bagdad et à Damas; il se répandit en Syrie, en Arabie, en Egypte; au XIIe siècle, on trouve des moulins à papier au Maroc et en Espagne, peut-être aussi sur l'Hérault, en France. En 1346, il était connu de notre pays. Il a dû être introduit en Allemagne dans la seconde moitié du XIVe siècle. On pense que les premiers papiers étaient fabriqués avec du coton. Rappelons qu'avant d'écrire sur le papier, l'humanité écrivit successivement sur des roches non détachées, sur des roches détachées, sur des « tables de pierre » ou des monuments, sur des poteries, sur des métaux (tables de bronze des Romains), sur le bois, les écorces ou les feuilles, sur le papyrus, sur des toiles ou tissus, sur des cuirs, peaux ou parchemins. Cette liste mesure les étapes du progrès à travers les longs siècles primitifs.

naire, bien que deux professions y fussent attachées : les *stationnaires*, sortes d'éditeurs qui écrivaient eux-mêmes ou faisaient écrire les manuscrits, et les *libraires*, qui vendaient ou qui louaient ces manuscrits. Souvent la même personne cumulait ces deux professions ; mais il y avait loin de ces humbles boutiques aux grandes maisons d'édition et de librairie qui se voient aujourd'hui à Paris.

Stationnaires et libraires étaient les *suppôts* de l'Université; c'est d'elle qu'ils tenaient leur office; c'est à elle qu'ils étaient « subordonnés ». Au moins une fois tous les deux ans, ils étaient tenus de prêter serment devant le *recteur*. Ils subissaient d'abord un examen de capacité et de moralité. Il leur était ordonné par l'Université d'exposer leurs livres en vue sans en cacher aucun, de s'assurer scrupuleusement de l'exactitude des copies, et de faire connaître consciencieusement les prix. Ces prix étaient fixés par l'Université même, soit pour la location, soit pour la vente des manuscrits, et cette précaution ne paraît pas inutile, attendu, dit un règlement de 1275, que quelques-uns desdits libraires, par une insatiable cupidité, mécontentent les étudiants et compromettent les études, qu'ils empêchent les écoliers de se procurer les livres les plus nécessaires à leurs travaux par des rachats à vil prix (il y avait déjà des *bouquinistes*), par des ventes à prix exagérés, par des manœuvres frauduleuses en vue d'élever les prix... »

Les règlements étaient sévères : à la moindre infraction, les « suppôts » perdaient le droit d'exercer librement la profession à laquelle ils avaient été admis dans l'intérêt des études[1]. Malgré cette sévérité, les abus continuaient; l'Université fut obligée de protester à maintes reprises contre les libraires, de dénoncer « l'accroissement de leur malice et la multiplication d'une race perverse » !

En compensation des règlements sévères, les station-

1. P. Delalain, *Etude sur le libraire parisien du treizième au quinzième siècle.*

naires et les libraires jouissaient de privilèges, dont le plus séduisant était l'exemption de la taille; ils étaient également dispensés de la dîme, du guet, des impôts sur le vin et de la garde des portes. En 1368, on comptait à Paris, parmi les « dispensés » : 14 libraires, 11 écrivains de livres, 15 enlumineurs, 6 relieurs, 18 parcheminiers. Tous les métiers du livre étaient placés, comme on voit, sous la tutelle de l'Université.

L'industrie du livre végéta jusqu'au jour où les caractères d'imprimerie remplacèrent la main lente des *copistes*. Au XVe siècle, les livres étaient encore très chers : une Bible valait 40 livres, un saint Chrysostome jusqu'à 300 livres, un saint Augustin jusqu'à 1,000 livres (en poids, environ 9,000 francs). Comment aurait-il pu en être autrement, avec le temps qu'il fallait pour copier un livre, et surtout pour l'orner de jolies *miniatures?*

Il n'est pas déplacé de rapprocher des arts du livre celui des *cartes à jouer,* importées d'Italie au XIVe siècle, d'abord parce que ces cartes furent un travail d'enluminure avant d'être un produit de la *gravure sur bois ou sur cuivre;* ensuite parce que l'usage des cartes, qui calmait, dit-on, la folie de Charles VI, se répandit en France si rapidement qu'en 1398 le prévôt de Paris crut devoir rendre une ordonnance pour défendre aux gens de métier de jouer à divers jeux, notamment aux cartes, les jours ouvrables!

*
* *

Arrêtons sur ce détail amusant cette rapide revue du travail industriel pendant les trois derniers siècles du moyen âge. Nous avons laissé bien des choses dans l'ombre. Nous n'avons pas vu, par exemple, les vicissitudes par lesquelles ont passé le travail et les travailleurs au cours de ces trois cents ans; nous n'avons pas examiné les ruines accumulées par la guerre de Cent ans, les campagnes ravagées, les villes dépeuplées, les champs incul-

tes, les métiers désertés, les halles fermées, les incendies allumés, les ports endormis au bord des mers. Nous avons vu l'activité, nous n'avons pas vu la misère et la famine.

Néanmoins nous savons que les gens du moyen âge n'étaient point « les barbares » que le XVIIe siècle mal informé nous a montrés plongés dans la « nuit » médiévale. Sans doute l'outillage est encore primitif : mais le travail est souvent minutieux et parfois imposant; sans doute la grande industrie n'existe pas, la guerre arrête le bras de l'artisan : mais les premières manifestations de la « division du travail » apparaissent, et chacun des trois siècles traversés apporte sa pierre au merveilleux édifice que construira l'industrie des siècles futurs.

CHAPITRE V

LA RÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DU SEIZIÈME SIÈCLE

I. — **Causes : les découvertes maritimes** : le monde s'agrandit.
Lézardes dans la forteresse féodale.
La « découverte » de l'Italie par les Français.

II. — **Les industries du luxe en France** : châteaux « Renaissance », mobilier; Benvenuto Cellini, orfèvre; émailleurs et verriers; le luxe des costumes et les industries textiles : les bas de soie de Henri II; luxe d'une reine, d'un cardinal et de quelques rois; la table : scandale des fourchettes; importance des « métiers de bouche »; les cabarets et la police; le type des **artistes-artisans** de la Renaissance; histoire lamentable et glorieuse de Bernard Palissy; une industrie nouvelle et révolutionnaire : l'imprimerie; les **incunables** de France; la fin des copistes; une édition de 1,100,000 francs.

III. — **La révolution monétaire** : les trésors du nouveau monde; l'« extrême cherté » de vivre et la baisse de l'argent.

IV. — **Révolution sociale** : ruine de la petite noblesse; Christophe Colomb et la monarchie absolue; les mines du Pérou et la Réforme : enrichissement de la bourgeoisie; grosses fortunes d'autrefois; baisse des salaires réels; pluie d'ordonnances.

V. — **Encore des guerres, encore des ruines.**

Le moyen âge vint mourir et les temps modernes prirent naissance dans la profonde *révolution économique* qui bouleversa le XVI[e] siècle et mina la base de l'édifice

féodal en favorisant les progrès de la civilisation industrielle, de la propriété immobilière et de la bourgeoisie travailleuse. L'histoire de cette révolution est donc inséparable de l'histoire du travail et des travailleurs.

I. — CAUSES

Les découvertes maritimes.

Constantinople était aux mains des Turcs, la guerre de Cent ans venait de finir, l'imprimerie était inventée, le monde féodal se décomposait lentement, la royauté et les Etats modernes peu à peu sortaient de l'anarchie et du chaos moyenâgeux, quand, tout à coup, *le vieux monde s'agrandit* en s'annexant, par delà les mers, les pays lointains de l'or et des *épices*.

Lorsque, en 1492, Christophe Colomb, croyant découvrir l'Inde épicière, aborda dans l'une de ces îles inconnues qu'on appela depuis les Lucayes ou Bahama, il venait de déchaîner toute une révolution, simplement. A sa suite, en effet, à la suite de Vasco de Gama, de Magellan qui fit le premier tour du monde, une armée de *conquistadores,* chercheurs d'or et chercheurs d'épices, *véritables chevaliers de l'Océan,* qui « frétillaient » de courir les aventures et de férir au loin de grands coups d'épée, armée que l'avidité n'était pas seule à mouvoir et que poussait obscurément le désir de semer l'Evangile sur des terres inconnues, se lança sur les mers à la conquête des *nouveaux mondes :* Espagnols vers l'ouest, en Amérique; Portugais vers l'est, le long des côtes interminables de l'Afrique et de l'Asie.

Alors furent créées les premières *colonies,* d'où l'or et l'argent ruisselèrent bientôt sur l'Europe assoiffée ; alors, ce fut une *révolution monétaire* qui perturba tous les rapports économiques et sociaux; alors les vieux courants commerciaux se déplacèrent, abandonnant la Méditerranée pour l'Océan, au fond duquel pleuvait le précieux métal dans le *Cipango* lointain, et se cachaient les épices

tant convoitées; alors la puissance politique, fille de la puissance économique, émigra des bords méditerranéens vers les bords océaniques, et les nations de l'Ouest, Espagne et Portugal, France, Angleterre, Hollande, prirent le pas sur les pays du Midi : la vie se déplaça.

Lézardes dans la forteresse féodale.

Mais, si grande qu'en soit l'importance, ces découvertes maritimes, cette conquête et cette exploitation des « nouveaux mondes » ne sauraient, à elles seules, expliquer l'intensité du bouleversement économique au XVIe siècle.

Le vieux monde portait en lui-même ses germes de transformation : le monde féodal s'y décomposait lentement; les longs siècles du moyen âge avaient creusé des lézardes dans sa forteresse. Sans doute la grande propriété, caractéristique de la féodalité d'autrefois et des féodalités encore existantes de nos jours, ne se morcelait pas encore, mais elle tendait à changer de maître : la bourgeoisie, riches marchands et hommes de loi, achetait des fiefs et commençait à faire souche de gentilshommes. Le prestige de la vieille aristocratie, entamé par cette noblesse de parvenus, l'était bien plus encore par les défaites retentissantes qu'elle avait subies au cours de la guerre de Cent ans et par le relâchement progressif des liens qui l'unissaient au paysan. Plus d'un seigneur, au lieu de défendre ses « métayers », avait été chef de bande ou capitaine d'*écorcheurs*. « Le donjon féodal, au lieu d'être, comme au moyen âge, le siège de la justice, le refuge aux jours de danger et parfois le grenier d'abondance aux jours de disette, était devenu, pendant plus d'un demi-siècle, un repaire de bandits. Les campagnes ne l'oublièrent plus : c'est à cette époque que remontent ces sombres légendes de cachots et d'oubliettes, de rapts et de pillages qui résument encore pour le paysan toute l'histoire de la féodalité[1] ». La fin du moyen âge élabo-

1. Pigeonneau, *Histoire du commerce.*

rait lentement une révolution sociale par le déplacement de la propriété et des richesses.

L'organisation du travail se transformait, nous l'avons vu, comme celle de la propriété féodale. Dans le corps de métier, le compagnon se séparait du maître, comme le paysan du seigneur : là encore était battu en brèche le système aristocratique sur lequel était bâtie la société du moyen âge. Quant aux règlements, remparts de la citadelle du travail, ils étaient menacés par le progrès, car ils devenaient de plus en plus le « code de la routine », obstacle à la production industrielle.

Dans le commerce, transformation analogue. « Dans toute l'Europe, les mœurs s'adoucissaient, les coutumes internationales prenaient un caractère plus stable ; la formation des grands Etats, en améliorant la police et en faisant tomber une partie des barrières intérieures, favorisait les échanges. Le rôle du commerçant grandissait ; il sentait s'ouvrir devant lui un horizon plus large, il était prêt pour l'exploitation de ces terres nouvelles que les découvertes maritimes allaient lui révéler. » (PIGEONNEAU.)

Découverte de l'Italie par les Français.

Parmi les découvertes, il faudrait compter la découverte de l'Italie par les Français, au temps des guerres célèbres commencées par Charles VIII. La guerre de Cent ans avait semé des ruines, et la paix fut justement une des causes qui préparèrent la révolution du XVIe siècle. Pour une fois, des guerres suscitèrent un mouvement industriel pacifique. C'est que leurs folles équipées au delà des monts révélèrent aux « barbares » de France non seulement le talent des artistes, mais encore la richesse des industries et le luxe de l'Italie : manufactures de drap d'or, d'argent et de soie à Gênes, à Venise et dans toute la péninsule; faïences de Bologne, orfèvrerie et joaillerie de Venise, de Florence et de Rome; dentelles, verreries, bientôt les miroirs de Venise, etc.

On l'a dit avec raison, « ce qui frappait les imaginations, c'était moins encore l'éclat des lettres et des arts que la magnificence du costume, les étrangetés de la mode, la somptuosité de la table et du mobilier ». Et les gants brodés, les robes de brocart, les pourpoints de velours et de satin, les parquets de mosaïque, les plafonds sculptés, font l'admiration des compagnons de Charles VIII au moins autant que les tableaux et les statues des maîtres. Faut-il s'étonner qu'à son retour en France le roi ait ramené pêle-mêle, avec des architectes, des peintres, des sculpteurs ou des savants, une armée de parfumeurs, de joailliers, de brodeurs, de tailleurs pour dames, de menuisiers, de jardiniers, de facteurs d'orgues, de tourneurs d'albâtre, etc. ? Et ce genre d'importation continua sous Louis XII et François Ier : la France avait envahi l'Italie, l'Italie à son tour envahissait la France.

II. — LES INDUSTRIES DU LUXE EN FRANCE

L'invasion de la France par le luxe italien fut si rapide qu'au temps de Louis XII, Claude Seyssel, son panégyriste, pouvait écrire :

On voit généralement par tout le royaume bâtir grands édifices, tant publics que privés, et sont pleins de dorures, non pas les planchés tant seulement et les murailles qui sont par le devant, mais les couvertes, les toits, les tours et ymages qui sont par le dehors ; et si sont les maisons meublées de toutes choses plus somptueusement que jamais ne furent, et use-t-on de vaisselle d'argent en tous estats, tellement qu'il a esté besoin de faire ordonnance pour corriger cette superfluité. Car il n'y a sorte de gens qui ne veuille avoir tasses, goubelets, aiguierres et cuillers d'argent du moins. Et au regard des prélats, seigneurs et autres grossiers (marchands de gros), ils ne se contentent pas d'avoir toute sorte de vaisselle tant de table que de cuisine d'argent, s'il n'est doré, et mesme aucuns en ont grande quantité d'or massif; aussi les habillements et la manière de vivre plus sompteux que jamais on ne vit[1].

Un demi-siècle après la mort de Louis XI, la France

1. Baudrillart, *Histoire du luxe,* III, 395.

était toute transformée. Les *châteaux* élégants et les hôtels « Renaissance » s'élevaient de toutes parts, sur les bords de la Loire, à Paris et dans les environs, dans les grandes villes : Amboise, Blois, Chaumont, Chambord, Fontainebleau, le Louvre, Gaillon, Chenonceaux, Ecouen, Anet, Azay-le-Rideau, construits pour le plaisir, remplacent les vieux donjons, les manoirs féodaux, construits pour la guerre.

A l'architecture nouvelle correspond un *mobilier* nouveau. Le menuisier ne fait plus de bahuts gigantesques, de coffres bardés de fer, d'escabeaux et de sièges massifs; il varie les formes, les rend plus élégantes : au chêne du moyen âge il ajoute le noyer et même l'ébène, les incruste d'ivoire, de pierres et d'émaux.

C'est toujours, dans l'intérieur et dans la parure, le même luxe d'orfèvrerie : coupes, coffres, bijoux gracieux, chaînes d'or et de pierreries, bracelets, petits miroirs que l'on portait suspendus au cou et qui servaient de médaillons, bagues, boucles d'oreilles, etc. Quand l'argent du nouveau monde afflua sur les marchés d'Europe, les orfèvres en firent le commerce en concurrence avec les juifs et les Lombards; la fabrication des grosses pièces d'argenterie fut favorisée par l'abondance du métal. On sait que le saint Eloi de François Ier fut le Florentin Benvenuto Cellini, qui excellait dans la *ronde-bosse* et l'arabesque : le roi l'avait installé dans l'hôtel de Nesles, où les orfèvres, jaloux, vinrent plusieurs fois l'assiéger à main armée! C'est dans la seconde moitié du XVIe siècle que lesdits orfèvres vinrent s'établir sur le quai qui prit désormais le nom de *quai des Orfèvres*.

Emailleurs et *verriers* appartenaient à la famille des orfèvres et de ces artistes-artisans ou de ces artisans-artistes qui caractérisent la Renaissance. Les émaux de Limoges bénéficiaient toujours de leur vieille renommée. A la fin du siècle, cette industrie s'installe à Nevers, où elle jouira d'une grande réputation au XVIIe siècle. Quant aux verriers, ils substituèrent aux verrières d'autrefois la

peinture sur verre se détachant sur fond blanc ou coloré. Les miroirs étaient de Venise. Bien qu'on commençât à mettre des vitres aux fenêtres, l'industrie de la verrerie était encore rare.

Les *industries textiles* prenaient une importance croissante à cause du luxe des vêtements. Aux costumes sombres du temps de Louis XI avaient succédé les robes et les pourpoints aux couleurs éclatantes, les velours et les satins, les draps d'or et d'argent. Sous François I[er], le luxe de la cour éclipsait celui des cours italiennes. Ce n'était pas seulement les princes et les grands seigneurs qui portaient sur leurs épaules leurs prés, leurs moulins et leurs forêts, mais aussi la noblesse provinciale, qu'imitaient le marchand enrichi et la simple bourgeoise. Celle-ci porte, comme une châtelaine, le corsage étroit, les paniers et les vertugadins, les belles étoffes, les riches bijoux. Le luxe du costume devint folie. « Les nouveautés dans l'habillement, disait un ambassadeur vénitien qui voyageait en France sous le règne de Henri III, se succèdent de jour en jour et d'heure en heure. Un homme de la cour n'est pas estimé riche s'il n'a pas vingt-cinq à trente habillements de différentes façons, et il doit en changer tous les jours. » Aussi, même au temps où les guerres de religion semaient dans les campagnes les ruines et la misère, la cour se grisait de luxe.

C'est ce qui explique pourquoi on vit s'ouvrir des fabriques de velours de Gênes, de taffetas de Florence, de damas vénitiens et lucquois, d'étoffes passementées d'or et d'argent, de tapis, etc. La soie, acclimatée à Tours par Louis XI, fut définitivement « naturalisée » en France (8,000 métiers en 1546). Henri II est le premier qui ait porté des bas de soie; on dit qu'il les montrait avec orgueil; trente ans plus tard, suivant un contemporain, cinquante mille personnes en mettaient. A la fin du siècle, la soie était d'un usage courant parmi les riches [1].

1. « Au XIV[e] siècle, le mobilier d'une reine de France, Clémence de Hongrie, était estimé 17,004 livres 16 sols 7 deniers parisis; au commencement du

Le *luxe de table* n'était pas moins grand que tous les autres. Le siècle se mit à l'école de Gargantua : il dévora, il dévora, prenant les viandes à pleines mains : l'ère de la fourchette n'était pas encore ouverte, puisqu'un pamphlétaire du temps de Henri II dénonçait comme une dépravation l'usage de ce « petit instrument fourchu » ! On mangeait mal, et pourtant on mangeait bien : la bonne chère qu'on faisait en France étonnait beaucoup les étrangers : « La chose à mes yeux la plus remarquable, disait en 1577 le Vénitien Lippomano, c'est la grande abondance des vivres... Le tiers de la population, dans tous les lieux habités, s'occupe de ce commerce-là, comme taverniers, pâtissiers, hôteliers, rôtisseurs, bouchers, fruitiers, revendeurs... Tout ouvrier, tout marchand, si chétif qu'il soit, veut manger, les jours gras, du mouton, du chevreuil, de la perdrix, aussi bien que les riches... » Les « métiers de bouche » n'étaient pas assez nombreux : en 1513, les charcutiers formèrent une corporation séparée des bouchers.

S'ils mangeaient beaucoup, peut-être les contemporains de Rabelais buvaient-ils plus encore. Les cabarets durent compter avec la police. Ordre fut donné aux hôteliers de fermer le soir à sept heures en hiver et à huit heures en été, de tenir registre de tous les voyageurs qui descendraient chez eux, de ne recevoir aucun des habitants de leur ville ou bourg « pour banqueter, boire, manger et loger », de ne s'établir qu'après autorisation royale et d'afficher sur leur enseigne : « Hôtellerie, cabaret ou taverne par permission du roy. » En dépit de ces ordonnances, « il se commettoit, dit une autre ordon-

XVIe siècle, celui du cardinal d'Amboise, le ministre de Louis XII, valait deux millions de livres, sans compter la vaisselle et les œuvres d'art. En 1480, le compte des dépenses de l'hôtel du roi s'élevait à 45,000 livres tournois. En 1515 il est de 80,000 livres, et en 1556 de 114,000. En 1487-88, la dépense ordinaire et extraordinaire de l'argenterie royale n'est que de 83,000 livres tournois; en 1540 elle dépasse 107,000 livres, et les ambassadeurs vénitiens estiment à plus d'un million et demi d'écus par an la dépense totale de la maison du roi, de la reine et de leurs enfants. » (PIGEONNEAU, *Histoire du commerce*, II, 27-28.)

nance qui constatait ainsi la faillite des précédentes, une infinité de scandales outre la despence et desbauche de la jeunesse ».

J'ai gardé pour la fin de cette rapide étude sur l'industrie de la Renaissance le portrait de *Bernard Palissy,* parce que Palissy est « un des plus mémorables exemples de ces artistes-artisans du XVIe siècle qui ont poussé la passion de leur art jusqu'au génie et triomphé des difficultés que leur opposaient les barrières corporatives et les secrets de fabrique ». (LEVASSEUR.)

Avant d'être le potier de génie dont l'histoire a conservé le nom, Palissy (1510-1589) avait été peintre et géomètre. Un jour, il vit une belle coupe de faïence, venue sans doute d'Italie. Aussitôt il se mit à l'œuvre pour en faire de pareilles. Sans avoir jamais appris l'art du potier, le voilà qui construit lui-même un fourneau, broie et mélange des couleurs, les applique sur des tessons et chauffe nuit et jour, désormais parti à la conquête de l'émail blanc. Echecs et découragement. Il revient à la peinture et à l'arpentage. Mais ce n'est pas pour longtemps, son idée fixe le reprend : il porte des échantillons à une verrerie, croyant que les fours de potiers n'étaient pas assez chauds. Bonheur ! il aperçoit un commencement de fusion, il croit tenir le succès, il continue. Deux ans de travail acharné se passent en vaines tentatives. Enfin, sur une dernière fournée de trois cents épreuves, il s'en trouve une qui était couverte d'une couche unie d'émail parfaitement blanc. « Elle me causa une joie telle, dit-il, que je pensais estre devenu nouvelle créature. » Il était temps, plus de cinq ans avaient été dévorés par les recherches et l'insuccès.

L'émail était trouvé, mais le plus difficile restait à faire : l'appliquer sur des vases. Palissy, « avec un labeur indicible », construit un fourneau semblable à celui des verriers, passe neuf mois à modeler ses vases, à broyer sa couleur, enfourne et chauffe, chauffe pendant six jours et six nuits. Hélas ! l'émail ne fondit pas. « J'étais, dit-il,

comme un homme désespéré. » Il recommence, et, ruiné, alimente le feu avec les palissades de son jardin, ses meubles, et même le plancher de sa maison. Nouvel échec! Une troisième fois il recommence, ayant trouvé le moyen de se faire prêter du bois et des matériaux, abandonnant ses vêtements en payement des gages du compagnon potier qui travaillait sous ses ordres. « Que lui importe? Il a pris toutes ses précautions, et, cette fois, il compte tenir dans son fourneau la fortune et la gloire. »

Cruelle déception! L'émail avait fondu, mais la violence du feu avait rompu les briques, dont les éclats s'étaient incrustés sur tous les vases. « Je me couchay de mélancolie, dit-il, car je n'avais plus de moyens de subvenir à ma famille. » Tout l'accablait : les cris de ses enfants, les insultes de ses voisins qui le prenaient pour un faux monnayeur ou pour un fou!

Dans son petit traité *De l'Art de la terre,* il a conté ses misères :

... J'ay esté plusieurs années que n'ayant rien de quoy faire couvrir mes fourneaux, j'estois toutes nuits à la mercy des pluyes et vents, sans avoir aucun secours, aide ny consolation, sinon des chats-huants qui chantoyent d'un costé et des chiens qui hurloyent de l'autre; parfois il se levoit des vents et tempestes qui souffloyent de telle sorte le dessus et le dessous de mes fourneaux, que j'estois contraint quitter là tout avec perte de mon labeur, et je me suis trouvé plusieurs fois qu'ayant tout quitté, n'ayant rien de sec sur moy, à cause des pluyes qui estoient tombées, je m'en allois coucher à la minuit ou au point du jour, accoustré de telle sorte comme un homme que l'on auroit traisné par tous les bourbiers de la ville; et en m'en allant ainsi retirer, j'allois bricollant sans chandelle, en tombant de costé et d'autre, comme un homme qui seroit yvre de vin, rempli de grandes tristesses, d'autant qu'après avoir longuement travaillé, je voyois mon labeur perdu.

Seize ans dura cette lutte héroïque. Palissy triompha. Il arracha à la nature ses secrets un à un : émail blanc, émail marbré, peintures, sujets en relief; il reçut en 1562 le brevet d'*inventeur des rustiques figulines du roy,* quitta

Saintes pour s'établir à Paris, décora le château d'Ecouen et plusieurs résidences royales, eut enfin la satisfaction de voir ses plats et ses vases recherchés comme œuvres d'art, et ses leçons de géologue sur la formation des terrains suivies par les savants de l'époque.

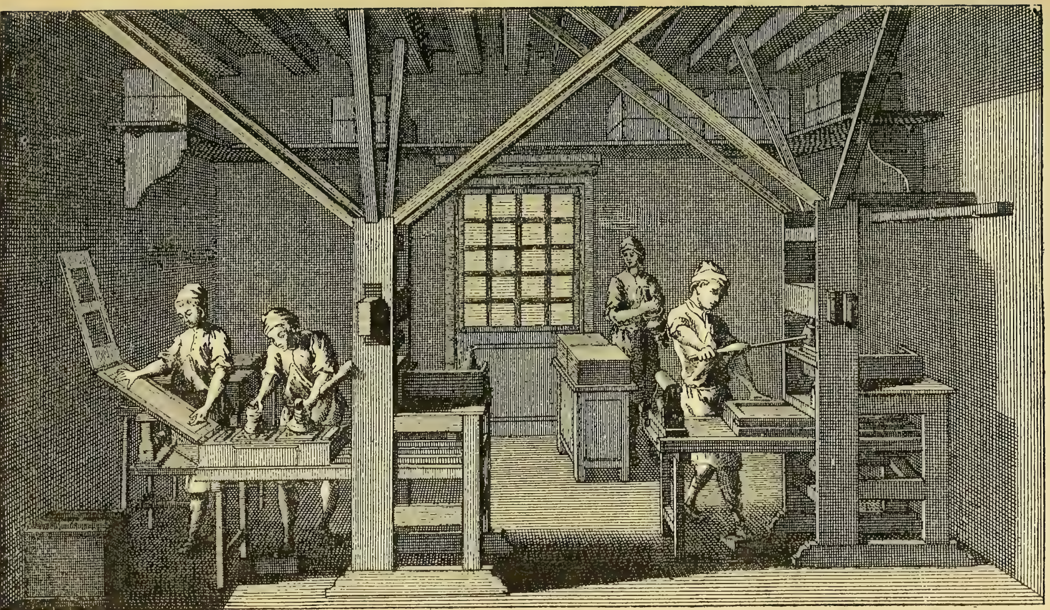
Cet homme admirable devait expier à la Bastille le crime d'être protestant. Sa gloire lui a survécu. Il est resté populaire et, comme on l'a dit, « le type le plus pur du génie industriel au XVIe siècle ».

Une industrie nouvelle et révolutionnaire : l'imprimerie.

Parmi les industries nouvelles du XVIe siècle, la plus révolutionnaire est celle de l'imprimerie, née au milieu du siècle précédent. Son histoire est trop connue pour qu'elle soit rapportée ici.

C'est en 1470 que l'art de Coster et de Gutenberg pénétra en France. La première presse à bras fut installée dans une cave de la Sorbonne par trois ouvriers d'Allemagne qui firent paraître vingt-trois ouvrages en trois ans (1470-73). En 1474, ils furent naturalisés Français, et l'année suivante ils éditèrent la première Bible imprimée à Paris. En 1481 sortait d'une autre presse de Paris le premier livre illustré. En 1487, Pierre le Rouge éditait en deux volumes la *Mer des Hystoires,* le plus beau volume illustré du XVe siècle. Vers la même époque paraissaient les *Chroniques de France,* le premier ouvrage imprimé en français à Paris. Et l'industrie nouvelle alla sans cesse en se développant dans la capitale, où ses produits côtoyaient ceux de Schœffer, de Mayence, qui avait un dépositaire à Paris.

A Lyon, qui devait être un des plus grands centres de l'imprimerie française, le plus ancien livre imprimé date de 1473. En 1478 paraissait le *Mirouer de la Rédemption,* orné de 256 figures sur bois. Le plus ancien livre de Tours est de 1479; ceux de Poitiers et de Chablis sont de 1478; celui de Troyes, de 1483. A la fin du siècle, plus de quarante villes françaises avaient édité des *incunables,*



L'IMPRIMERIE AU XVIIIe SIÈCLE

ainsi baptisés par les bibliophiles parce que ces livres étaient sortis du « berceau de l'imprimerie ».

Au XVIe siècle, la presse ruina le métier des *copistes,* qui ne firent plus que des travaux de luxe; la main reculait devant la machine. L'art d'imprimerie illustra la famille d'Estienne, dont un des membres fut obligé de fuir à Genève devant les persécutions religieuses, et dont un autre, après une vie errante, alla mourir misérablement à l'hôpital de Lyon.

Si l'imprimerie n'enrichissait pas toujours son homme, elle était tenue en grande estime. On la comptait parmi les arts libéraux. A la fin du siècle, la royauté exemptait les imprimeurs de certains droits sur les artisans, parce que jamais « ledit art n'avoit esté mis au nombre des mestiers méchaniques ». Les métiers mécaniques étaient alors métiers de roturiers, ils étaient dédaignés.

De tous temps la machine a fait baisser le prix des produits. C'est ce qui arriva pour les livres. Un Tacite ne se vendait plus que 8 sous, et un Virgile 3 sous; un Montaigne valait 6 sous. Pourtant on cite un imprimeur qui hasardait 60,000 livres (valeur intrinsèque, 186,000 fr., peut-être plus de 1,100,000 fr. d'aujourd'hui) dans l'édition d'une glose de la Bible en sept volumes. On n'était pas encore au livre à 3 fr. 50!

Le privilège royal d'imprimer, faveur au début, resta une obligation jusqu'à la Révolution[1].

Profondément transformée par l'application de la machine, l'industrie du livre à son tour modifia complètement les conditions intellectuelles de la vie. L'invention de Gutenberg devait avoir une portée incalculable.

1. C'est sous François Ier, dès 1521, que le nombre des *imprimeries* fut limité. Une foule de règlements restrictifs entrava cette industrie jusqu'en 1791. Elle ne jouit pas longtemps de la liberté. Un décret du 5 février 1810 fixa le nombre des imprimeurs et rétablit les brevets, le ministre de l'intérieur pouvant à son gré les accorder ou les retirer. Ces restrictions ont duré jusqu'à la troisième république. Ce n'est que par la loi du 29 juillet 1881 que la liberté complète de l'imprimerie a été proclamée. Elle exige simplement que tout imprimé porte le nom et l'adresse de l'imprimeur.

III. — LA RÉVOLUTION MONÉTAIRE

Les trésors du nouveau monde.

Si la découverte des « nouveaux mondes » est impuissante à expliquer seule le bouleversement de l'équilibre économique de la société féodale, elle en a été cependant le facteur essentiel. L'Eldorado perturba le vieux monde.

Dans le cours du XVIe siècle, dit M. Levasseur, pendant que la rivalité de la France et de la maison d'Autriche, puis les passions et les luttes religieuses, agitaient le monde et occupaient la scène, il s'est produit une révolution économique lente et presque inaperçue dans la première moitié du siècle, rapide et très sensible dans la seconde, préjudiciable aux uns, avantageuse aux autres, incomprise de presque tous, qui modifia profondément les conditions du marché commercial et la fortune des particuliers : la révolution monétaire.

Cette révolution monétaire fut causée par l'énorme et brusque augmentation des métaux précieux. L'Amérique était une mine d'argent, les *Conquistadores* se ruèrent à sa conquête.

Comme un vol de gerfauts, hors du charnier natal,
Fatigués de porter leurs misères hautaines,
De Palos, de Moguer, routiers et capitaines
Partaient ivres d'un rêve héroïque et brutal.

Ils allaient conquérir le fabuleux métal
Que Cipango mûrit dans ses mines lointaines...
Et les vents alizés inclinaient leurs antennes
Aux bords mystérieux du monde occidental.

Chaque soir, espérant des lendemains épiques,
L'azur phosphorescent de la mer des tropiques
Enchantait leur sommeil d'un mirage doré.

Ou, penchés à l'avant des blanches caravelles,
Ils regardaient monter dans un ciel ignoré,
Du fond de l'Océan, des étoiles nouvelles.

(José-Maria de Hérédia, *les Trophées*.)

C'est vers 1520, alors que le Mexique était aux mains

de Ferdinand Cortez et que Pizarre allait conquérir le Pérou (Cipango), que l'Eldorado fut éventré. Un fleuve d'argent ruissela sur l'Espagne et de là sur l'ancien continent. De 1520 à 1544, la production annuelle de l'argent s'éleva à 90,000 kilogrammes. Dans le premier quart du siècle, les mines n'avaient fourni qu'une moyenne de 47,000 kilogrammes d'argent et d'environ 6,000 kilogrammes d'or. A partir de 1545, les mines d'argent de Potosi au Pérou, de Guanaxato et de Zacatecas au Mexique versèrent en Espagne 100 à 120 millions par an. Il tomba chaque année plus de 300,000 kilogrammes d'argent et environ 7,500 kilogrammes d'or sur les marchés d'Europe. En un siècle, de 1500 à 1600, la valeur totale du numéraire circulant en Europe monta de 800 millions à 3 milliards 300 millions. D'après M. d'Avenel, « il n'est pas exagéré de le chiffrer à 5 ou 6 milliards dans les premières années du XVIIe siècle ».

Ces trésors excitèrent les imaginations et les convoitises; vers le milieu du XVIe siècle, il souffla un vent de folie; l'Espagne avait la *fièvre de l'or*, et l'Europe faisait un rêve des *Mille et une Nuits*.

L'extrême cherté.

Ce rêve ménageait de tristes lendemains.

Quand on se réveilla, ce fut pour gémir sur l' « extrême cherté qui est aujourd'huy en France ». Dès 1527, les fonctionnaires espagnols des Pays-Bas recevaient un supplément de traitement, « à cause de la cherté des vivres qui est à présent ». Au milieu du siècle, les Francs-Comtois, sujets du roi d'Espagne, déplorèrent la cherté « qui règne partout et principalement dans le comté de Bourgogne ».

Que se passait-il donc? Un phénomène économique bien simple, auquel on ne comprenait rien, puisque les rois essayaient d'arrêter la hausse par des ordonnances : par suite de leur abondance, les métaux précieux perdaient de leur valeur, et le *pouvoir de l'argent* diminuait.

Le pouvoir de l'argent, c'est-à-dire de la monnaie

d'or aussi bien que d'argent, c'est, dit un spécialiste, M. d'Avenel, « le rapport de la valeur de l'or ou de l'argent d'une époque à la valeur de l'or ou de l'argent fin d'une autre époque prise pour terme de comparaison. Quelle somme de richesses représentait le kilogramme d'argent de 1300, de 1500, de 1700? Quelle est celle que procure aujourd'hui le même kilogramme d'argent? »

Question difficile, « quadrature du cercle de l'économie politique », a dit Jean-Baptiste Say. Et cela se comprend aisément, car il n'y a point de commune mesure. La journée du manœuvre? La paye du soldat? Le prix du blé? Mais ces valeurs ne sont pas des « constantes », et si l'on table sur le blé, on doit se souvenir que l'homme ne se nourrit pas seulement de pain. Or, les prix des denrées n'ont pas varié dans les mêmes proportions. « Par exemple, le blé vaut à peine aujourd'hui plus du double de ce qu'il coûtait en France dans la période 1351-1375 (9 francs l'hectolitre). Mais le lard vaut maintenant quatre fois, et la viande de bœuf six fois plus. En revanche, le poisson se vendait alors moitié plus cher. Le salaire des manœuvres s'élevait à 90 centimes par jour, c'est-à-dire à plus du tiers de ce qu'il est en 1895, où on l'estime communément à 2 fr. 50, mais le revenu de la terre était six fois moindre, et sa valeur dix-neuf fois plus basse qu'aujourd'hui. » (D'Avenel.)

Au XVIe siècle, le blé valait approximativement 4 francs l'hectolitre en monnaie actuelle dans le premier quart, 7 francs dans le second, 12 dans le troisième, et 20 dans le quatrième. D'autre part, en un temps où les communications étaient difficiles, sa valeur variait beaucoup plus qu'aujourd'hui suivant la région : ainsi en 1527 il valait, d'après M. d'Avenel, 4 fr. 50 l'hectolitre à Marseille, 7 fr. 25 à Albi, 9 fr. 30 à Orléans, et 16 francs à Fontenay-le-Comte. Dans les années de grande cherté (1523, 1531, 1551, 1563), il est beaucoup moins cher à Paris que dans le reste de la France. En 1587 il coûte 37 fr. 75 à Paris, et 42 fr. 50 en moyenne dans les provinces. Au

contraire, en 1591, année du siège, il est plus cher à Paris (52 fr. 53) que dans le reste de la France (35 fr.).

« Le pouvoir *particulier* de l'argent sur le blé n'est pas le même que le pouvoir particulier de l'argent sur telle ou telle marchandise, ni que le pouvoir général de l'argent sur l'ensemble des marchandises. Ce pouvoir *général* n'est autre chose qu'une moyenne de tous les pouvoirs particuliers : chacun d'eux n'étant admis, bien entendu, à influer sur la moyenne qu'à raison de son importance, que dans la proportion même de son rôle dans l'existence du commun des hommes. Il est clair qu'une baisse de moitié sur l'indigo ne compense pas une hausse d'un dixième sur le charbon de terre. » (D'Avenel.)

Malgré les difficultés considérables que présentait ce travail, M. d'Avenel, en tablant sur 60,000 prix (terres, denrées, salaires), a pu établir avec une vraisemblance qui n'avait pas encore été atteinte les variations du pouvoir commercial de l'argent de l'an 1200 à l'an 1800[1].

Voici, d'après ses calculs, les différents pouvoirs de l'argent au XVI[e] siècle, le pouvoir actuel étant *pris comme unité*.

De 1501 à	1525......	5
1526	1550......	4
1551	1555......	3
1576	1600......	2 1/2[2].

Donc, dans le dernier quart du XVI[e] siècle, on achetait

1. Voir son *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général, depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800,* résumée dans *la Fortune privée à travers sept siècles.*

2. De 1200 à 1500 il avait été de : Et de 1600 à 1760 il sera :

De 1200 à	1225.......	4 1/2	De 1601 à	1625.......	3
1226	1300.......	4	1626	1650.......	2 1/2
1301	1350.......	3 1/2	1650	1675.......	2
1351	1375.......	3	1676	1700.......	2 1/3
1376	1400.......	4	1701	1725.......	2 3/4
1401	1425.......	4 1/4	1726	1750.......	3
1426	1450... ...	4 1/2	1751	1775.......	2 1/3
1451	1500.......	6	1776	1790.......	2

Voir *la Fortune privée,* p. 37, et le chap. I[er], *le Pouvoir de l'argent,* très intéressant à consulter pour se reconnaître dans les prix d'autrefois.

en général deux fois moins de marchandises que dans le premier quart avec le même poids de métal précieux. Si l'on compte par livre tournois, les chiffres changent, car l'altération des monnaies au cours du siècle diminua de près de moitié la quantité d'argent fin contenue dans la livre, à tel point que la livre pesait 21 gr. 25 d'argent fin et valait 28 fr. 26 en 1497, alors qu'en 1602 elle ne pesait plus que 9 gr. 84 d'argent fin et ne valait plus que 5 fr. 45; de sorte qu'en l'an 1600 on achetait cinq fois moins de marchandises avec une livre tournois d'argent qu'en l'an 1500. On conçoit quel bouleversement se produisit dans les fortunes pendant le siècle de l'or.

Voilà ce qui explique pourquoi les ordonnances royales se plaignent « du prix excessif à quoy sont venues toutes choses ». Ce n'est pas seulement le prix du blé qui a augmenté, c'est tous les prix.

Un chapeau qui se payait quatre sous en 1501 en vaut 5 en 1598; une pinte de vin passe de 4 deniers à 3 sous, d'un bout du siècle à l'autre; la voie de bois passe de 18 sous 4 deniers à 4 livres 15 sous. En 1402, la livre de chandelle valait 1 sou; elle en vaut plus de 5 en 1589, 7 à la fin du siècle. A Soissons, les souliers d'hommes valaient 1 fr. 25 (monnaie du temps traduite en monnaie actuelle) en 1492, 1 fr. 35 en 1531, 2 fr. en 1563, 2 fr. 62 en 1571, 4 fr. 75 en 1598. A la fin du siècle on paye deux fois plus qu'au commencement pour le transport d'une pièce de vin d'Orléans à Paris. L'or et l'argent des mines du nouveau continent augmentaient le prix de la vie dans le vieux monde. En moins d'un siècle, en Espagne, il était devenu sept fois plus élevé qu'au temps de Colomb.

IV. — RÉVOLUTION SOCIALE

Il résulta de la révolutiou monétaire une véritable révolution sociale, favorable aux uns, douloureuse aux autres.

C'est la noblesse qui fut atteinte, et parmi elle surtout les gentilshommes propriétaires qui n'exploitaient pas ou

ne faisaient pas exploiter eux-mêmes, ceux qui vivaient de leurs terres *censives* ou qui les avaient affermées « à vie ou à trois vies ». Au moment même où leurs revenus diminuaient par la dépréciation et l'altération du numéraire, leurs dépenses s'accroissaient non seulement par la hausse des marchandises, mais encore par les habitudes de luxe et de bien-être qui envahissaient les classes riches. Les revenus de cette noblesse tombèrent au cinquième de leur ancienne valeur relative. Ce fut la ruine.

C'est alors que la haute noblesse de France, d'Espagne, d'Angleterre, où il y avait beaucoup de fermages séculaires, essaya de compenser ses pertes en se vendant à la royauté pour des pensions, des charges, des bénéfices ecclésiastiques; ainsi, par le jeu admirable des causes économiques, Christophe Colomb a servi les intérêts de la monarchie absolue en disposant l'ancienne féodalité à vivre dans une « domesticité dorée » à l'ombre de la royauté. Il a fait mieux : les mines du Pérou ont aidé la Réforme, car, en Allemagne, la haute noblesse, afin d'éviter la ruine, passa dans le camp luthérien pour « séculariser les biens de l'Eglise », c'est-à-dire pour s'en emparer.

Mais la petite noblesse ne put échapper au désastre. Elle dut se résigner à disparaître : en Espagne, à s'en aller chercher fortune au pays de l'or; en Angleterre, à se confondre avec la bourgeoisie, à faire du commerce, en dépit de son amour-propre; en Allemagne, à vivre dans la domesticité des princes et des grands seigneurs; en France, à vendre des terres, qu'acheta la bourgeoisie enrichie.

La bourgeoisie recueillit tous les bénéfices de la révolution qui s'opérait. D'abord, sur les ruines mêmes de la petite noblesse s'éleva une nouvelle bourgeoisie rurale de fermiers, de tenanciers, d'acquéreurs; d'autre part, l'abondance de l'argent et l'extrême cherté des marchandises stimulèrent les affaires et enrichirent commerçants et fabricants.

De grosses fortunes s'édifièrent dans le négoce. Le

commerce d'argent était un des plus lucratifs; c'est pourquoi Fugger d'Augsbourg, le célèbre banquier de Charles-Quint, laissait après lui la plus grosse fortune du XVIe siècle : 6 millions d'écus d'or, ou *240 millions* d'aujourd'hui, autant que Mazarin un siècle après.

En France, le chevalier de Prat, dont la fortune territoriale s'était accrue par la hausse des propriétés foncières, laissait environ 36 millions de francs de notre monnaie, qui pouvaient rapporter — à 8,33 p. 100, taux ordinaire de l'époque — trois millions de francs de rente[1].

Donc l'accroissement de la fortune mobilière, du *capital,* et le déplacement de la fortune immobilière se produisaient en général en faveur de la bourgeoisie. Elle marchait vers la puissance et vers sa révolution.

Baisse des salaires.

« Le XVIe siècle marque le triomphe des propriétaires fonciers et la déroute des travailleurs, » dit M. d'Avenel; et il appuie cette affirmation sur des chiffres.

1. *Les Grandes Fortunes d'autrefois.* Dans un chapitre très intéressant intitulé : *la Ruine des anciens capitalistes,* M. d'Avenel aboutit à cette constatation singulière : que les fortunes anciennes ont toutes été forcément anéanties, mais qu'elles ont été remplacées par des fortunes beaucoup plus grandes, ct il cite chemin faisant les plus célèbres fortunes d'autrefois.

« La fortune de Rothschild (plus de 800 millions) demeurera proverbiale, dans les siècles à venir, comme sont demeurées célèbres celle de Salimberni, de Sienne, qui faisait le commerce de l'argent au XIIIe siècle, exploitait des mines de métaux précieux, vendait dans de nombreux magasins situés en diverses villes une foule d'objets et d'étoffes en gros et en détail; celle de Philipot, armateur de Londres sous Richard II, au XIVe siècle, qui s'emparait en un jour de 15 vaisseaux espagnols; et, à la même époque, celle de Renier Flamand, d'Enguerrand de Marigny, de Marche des Marches et de Pierre Remy, général des finances, pendus tous les quatre à tour de rôle, le dernier laissant à sa mort 1,200,000 livres, ou 52 millions de francs d'aujourd'hui. Elle sera fameuse comme au XVe siècle celle du surintendant Montaigu et de Jacques Cœur, au XVIe siècle celle du chancelier du Prat de Fugger, banquier de Charles-Quint et de Henri VIII; ou dans les temps modernes celle de Montauron de Lambert, de Mazarin, de Samuel Bernard et des frères Paris; comme l'ont été enfin, sous Napoléon et Louis XVIII, celles d'Ouvrard et de Laffitte. » (*La Fortune privée à travers sept siècles,* p. 140-141.) Il faudrait ajouter que le *milliardaire* est un produit américain qui n'est pas des plus rares aujourd'hui.

Le journalier qui gagnait 3 fr. 60 (en monnaie actuelle) sous Charles VIII ne gagna plus que 2 fr. 90 sous François Ier, 2 fr. 25 sous Charles IX, et 1 fr. 95 à l'avènement de Henri IV. Le laboureur, à la fin du XVIe siècle, n'avait ainsi, pour vivre, que la moitié de ce qu'avait eu son aïeul cent ans auparavant. Il n'avait guère plus des deux tiers de ce dont avait joui le moins fortuné de ses pères depuis le milieu du XVIe siècle. Nourri, le manœuvre doit se contenter en moyenne de 90 centimes (sous Henri III), tandis qu'un siècle plus tôt il recevait 1 fr. 80 et que 50 ans avant il touchait 1 fr. 20. Une paye quotidienne de 1 fr. 60, encore assez ordinaire en 1510, est tout exceptionnelle en 1545 pour un journalier *nourri;* le seul à qui nous la voyons accordée à cette date doit, en retour, un service particulièrement pénible : il soigne les pestiférés à Montélimar.

Le domestique de ferme qui gagnait 306 francs en 1500 n'en gagne plus que 150 en 1600; celui de la ville, 120 au lieu de 282. Les vignerons ne gagnaient plus que 2 fr. 50 par jour sans nourriture en 1600, après avoir gagné 3 fr. 85 en 1550, 3 fr. 50 au XIVe siècle et 4 fr. 50 au temps de Louis XI. Le salaire des jardiniers à la journée avait passé de 3 fr. 50 au XIIe siècle à 2 fr. 10 au XVIe siècle.

A la fin du XVe siècle, le salaire annuel du journalier pour 250 journées de travail équivalait au revenu de 32 hectares de terres labourables; en 1600 il ne représentait plus que le revenu de 9 hectares et demi. De 1451 à 1475, ledit journalier aurait pu acheter avec le prix de sa journée 18 litres 40 de blé ou 25 litres de seigle : il n'en achetait plus que 3l,190 ou 5 en 1576-1600, de même qu'il ne pouvait plus acheter que 1 kilo 8 de bœuf au lieu de 3 kilos 3. Mais l'ouvrier ne mangeait ni pain blanc ni bœuf; il mangeait du pain noir et du porc.

Tous ces chiffres, calculés par M. d'Avenel d'après le pouvoir d'achat de la monnaie, indiquent la baisse du *salaire réel.* Or, le salaire *nominal* avait augmenté, intrinsèquement, d'un bon tiers. Mais pendant qu'il montait de 33 p. 100, le prix de la vie doublait. C'est là une preuve historique de ce que le salaire réel n'est qu'un *quotient;* c'est le rapport du salaire exprimé en monnaie au coût de la vie suivant le lieu et l'époque. Au XVIe siècle, le salaire nominal montait sans doute, mais beaucoup moins vite

que le prix des marchandises; et voilà pourquoi les trésors du Pérou, qui enrichissaient la bourgeoisie, poussaient en même temps les salariés vers la misère.

Pluie d'ordonnances.

Et le pis du destin fut que les rois, qui ne comprenaient rien à cette révolution économique contradictoire, prétendirent arrêter par des ordonnances la hausse nominale des salaires. L'une d'elles, en 1572, fixait le salaire des maçons à 12 sous et celui des manœuvres à 6 sous, « sans qu'ils puissent ni leur soit loisible prendre ni recevoir plus grand prix ». Les salaires continuèrent leur ascension lente. Les salaires n'obéissent pas aux rois.

De même, effrayée par le renchérissement de toutes choses, la royauté essaya de fixer le prix maximum des marchandises (1567-1577); elle décida qu'un pigeon valait 12 deniers; une perdrix, 5 sols; une caille, 18 deniers; un canard sauvage, 4 sols! Elle porta des ordonnances contre les « regrattiers » et les « monopoleurs », créa, singulier moyen, des offices de vendeurs de bois, de foin, de charbon, de poisson, grevant ainsi la marchandise d'un nouvel impôt; elle réglementa les métiers d'hôtelier, de cabaretier, de marchand de vin. Le prix des vivres n'en fut pas ému[1].

La royauté régenta aussi l'exportation et l'importation, mit un droit à la sortie des blés, des vins, des toiles, prohiba celle des laines, chanvres et lins, interdit l'entrée des draps, velours, satins, taffetas et autres tissus riches, ferma toutes les portes de France aux épices, sauf celles

1. Au contraire, il y eut des *tavernes* à la mode : celles de Havart, Sanson Lemore, à Paris, qui jamais ne furent plus fréquentées qu'après une ordonnance réglant le nombre des plats et celui des pièces de gibier ou de volaille qu'on pouvait servir sur chacun d'eux, tarifant les viandes et rendant responsables des infractions convives, maîtres d'hôtel, et jusqu'aux marmitons (ordonnances de 1564 et de 1567). Les ordonnances *somptuaires* furent légion. Il y en eut pour interdire les dorures sur plomb, fer ou bois, les parfums, les bijoux, les habits de velours, les soieries, sauf aux duchesses et princesses; il y en eut pour réglementer la façon des robes et les ornements des coiffures, etc.

de Marseille, Bordeaux, la Rochelle et Rouen. La hausse continua.

Cette pluie d'ordonnances n'avait servi à rien. Ce n'est pas avec des ordonnances que l'on fait la baisse; ce n'est pas avec des lois que l'on fait du pain.

V. — ENCORE DES GUERRES, ENCORE DES RUINES

Le XVIe siècle, un des plus vivants de l'histoire, n'est pas seulement le siècle de l'or et des épices, celui de la Renaissance et de la maison d'Autriche, c'est encore le siècle de la Réforme et des guerres religieuses. Sa robe d'or, a dit Voltaire, fut ensanglantée.

Vers la fin, des ruines jonchèrent le sol comme au temps de la guerre de Cent ans; l'œuvre d'un siècle fut presque détruite en quelques années.

Les campagnes, comme toujours, furent les plus éprouvées, rançonnées sans cesse par les Espagnols, les reîtres, les chefs de bande, les descendants des écorcheurs et des grandes compagnies.

En 1569, un ambassadeur vénitien constate déjà la misère universelle; peut-être exagère-t-il, comme ses prédécesseurs avaient exagéré, au temps de François Ier et de Henri II, la grandeur et la richesse de la France. Il écrit: « Le clergé est ruiné, la noblesse aux abois; le peuple de la campagne a été tellement pillé et rongé par les gens d'armes, dont la licence n'a pas de frein, qu'à peine a-t-il de quoi couvrir sa nudité. Les bourgeois seuls et les hommes de robe longue ont de l'or à foison. »

Vingt ans plus tard, pas une province n'a échappé aux gens d'armes, à la peste et à la famine. En 1581, d'après un contemporain, on pouvait établir ainsi le bilan des guerres civiles : nombre d'occis : ecclésiastiques, 8,760; gentilshommes, 32,950; soldats et habitants tués : Français, 656,000 (?); étrangers, 32,600; massacrés, 36,500; villes brûlées et rasées, 91; maisons brûlées, 4,256; détruites, 180,300.

Malgré ces désastres, la marée de l'impôt continue à monter. Aussi, à la fin du siècle, en 1596, Henri IV pouvait écrire au prévôt des marchands de Paris : « Dès le temps qu'il a plu à Dieu de nous appeler à la succession de ce royaume, nous y avons trouvé un tel désordre en toutes nos provinces, que la mort nous sera moins dure que n'est de vivre et souffrir plus longtemps les misères dont ce royaume est accablé. » Et le roi accusait surtout les gens de guerre, professionnels du pillage, plus dangereux que les brigands et que les loups, qui se remirent à pulluler comme à l'époque des misères de la guerre de Cent ans.

Faut-il s'étonner que le paysan ait été pris par ces accès de fureur aveugle qui sont, depuis le fond du moyen âge, comme la maladie chronique des *Jacques* mourant de faim sur leurs champs épuisés?

Les villes, comme toujours, avaient moins souffert que les campagnes, sans avoir échappé aux horreurs de la guerre. Les métiers chômaient, le commerce était arrêté ; les ponts étaient détruits, les routes défoncées; les rivières, qui n'étaient plus surveillées, avaient cessé d'être navigables, les péages arbitraires s'étaient multipliés.

Le commerce extérieur souffrait de la piraterie, de la concurrence anglaise et hollandaise, de l'abandon du territoire français comme transit entre l'Europe méditerranéenne et les pays du Nord-Ouest.

Ainsi finit, sous les ruines de la guerre civile, ce siècle de travail et de renaissance, précurseur de la Révolution par la puissance qu'il communiqua à la bourgeoisie, et qui restera marqué lui-même par une des plus profondes révolutions économiques que l'histoire ait trouvées à la source des transformations sociales, intellectuelles et religieuses.

CHAPITRE VI

ORIGINES DE LA GRANDE INDUSTRIE
LES MANUFACTURES SOUS L'ANCIEN RÉGIME

I. — **Avant Colbert** : les causes ; « le bon roi Henri » et les manufactures royales ; origine des Gobelins ; l'industrie au temps de Henri IV.

II. — **Au temps de Colbert** : Colbert contre la « fainéantise » ; les capitaines d'industrie ; ce qu'étaient les manufactures royales ; gros capitaux ; la note à payer ; la guerre des dentelles ; la manufacture des glaces ; bas de soie et bas d'estame à la machine ; la manufacture de drap de Van Robais ; industries métallurgiques et chimiques ; l'industrie française à la mort de Colbert.

III. — **Les « béquilles » de Colbert** : le « colbertisme ; » les règlements de fabrique : le noir, la nuit et la mort ; inspecteurs du travail ; au carcan !

IV. — **Après Colbert** : survivance du colbertisme ; création des **chambres de commerce** ; décadence de l'industrie ; révocation de l'édit de Nantes ; l'industrie et les guerres du « grand roi » ; le « grand hôpital désolé » ; l'ouvrier de fabrique au XVIIe siècle.

I. — AVANT COLBERT

Les causes.

Parce que le XIXe siècle est le siècle de la vapeur, on est tenté de croire qu'il est exclusivement le siècle de la grande industrie. Or, sans remonter plus loin dans le

1. V. Germain Martin : *la Grande Industrie sous le règne de Louis XIV ; la Grande Industrie sous le règne de Louis XV ;* des Cilleuls, *Histoire et Régime de la grande industrie en France au dix-septième et au dix-huitième siècle.*

passé, on trouve, au début du XVIIe siècle, les origines de la grande industrie dans les manufactures royales.

Au XVIe siècle, les trésors du Pérou s'étaient répandus en Europe, créant les capitaux nécessaires à la grande industrie. L'outillage industriel va s'améliorer, surtout dans l'industrie textile, permettant l'ouverture de grands ateliers. Enfin la monarchie absolue, après avoir brisé les dernières résistances de la féodalité, va étendre sa main jusque sur l'industrie, comme l'ancienne royauté l'a déjà étendue sur les foires, le commerce et les corps de métier. Telles sont, avec l'accroissement de la consommation, dû à l'accroissement de la population et nécessitant l'augmentation de la production, les causes que nous trouvons à l'origine de la grande industrie en France.

Le bon roi Henri et les manufactures royales.

Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, la politique économique de la royauté fut le *mercantilisme*[1]. Empêcher la sortie du numéraire, c'est la préoccupation de Henri IV, comme ç'avait été celle des rois et des seigneurs du moyen âge quand l'or et l'argent étaient rares. Les notables de Rouen (1596) avaient montré au roi que la passion française pour la soie, le satin, le velours, les tapis, appauvrissait le pays, parce que ces étoffes précieuses venaient d'Angleterre, d'Italie, du Levant. Le luxe était donc la porte de sortie par où l'argent français fuyait à l'étranger : voilà pourquoi Henri IV essaya de créer des industries de luxe, voilà pourquoi la monarchie absolue créa des *manufactures royales*.

D'autre part, la royauté se méfiait du peuple sans travail. C'était moins pour lui offrir la « poule au pot » que pour « purger le royaume de tant de vices que produit l'oisiveté » (édit de 1603), que la royauté développa les manufactures. « Le peuple est un mulet qui se gâte dans l'oisiveté, » dira brutalement Richelieu. Montchrétien

1. A. Dubois, *Histoire des doctrines économiques dans leurs rapports avec les faits et les institutions*, t. Ier (1903).

s'était contenté de dire : « Le travail et l'industrie, voilà la bride des guerres publiques et civiles ; » il avait recommandé au roi Henri d'encourager les industriels « par libéralités, privilèges et immunités », d'organiser « de belles pépinières d'artisans qui conservent la richesse du pays », « et cela sans doute fera jeter à bas mille roues et mille potences sans y employer les foudres de la justice ». Vingt ans après, suivant le même courant d'idées, quelqu'un conseillera même au roi de créer des ateliers publics, de nommer les plus capables pour les diriger et d'obliger le peuple à venir y travailler, conception « étatiste » des futurs *ateliers nationaux* et des *workhouses*.

Les corporations étaient un obstacle à la grande industrie. Henri IV oppose privilège à privilège en créant des manufactures royales ou en protégeant diverses industries. Pour cela il distribue de l'argent, des monopoles et même des lettres de naturalisation. Ainsi trois Italiens exploitent des cristalleries à Nevers, à Paris et à Lyon ; en 1597, le roi leur donne de l'argent, des lettres de naturalisation et le monopole de la fabrication à trente lieues à la ronde pour fonder à Melun une manufacture de glaces et de cristaux, à condition qu'ils apprendront aux ouvriers français les secrets de leur industrie. C'est à peu près dans les mêmes conditions qu'un Provençal fonda une verrerie à Rouen, avec privilège pour toute la Normandie, et que Jean Marchal obtint à Paris le privilège de fabriquer des verres « à l'instar de Venise ». Ces monopoles battaient en brèche le monopole des corporations, que la royauté défendait pourtant. Autres procédés : pensions aux industriels, titres de noblesse, immunités d'impôts et de charges, faveurs aux ouvriers étrangers.

On compte huit manufactures dotées ainsi de privilèges royaux de Louis XI à Henri III, et quarante créées par Henri IV. Beaucoup ont disparu, car on ne décrète pas l'industrie.

Plusieurs de ces manufactures appartenaient à la grande industrie : telle est la manufacture de toiles fines ouverte en 1606 à Saint-Sever, près de Rouen, et qui, fondée avec une subvention royale de 150,000 livres, pouvait contenir 350 métiers. Telle aussi la manufacture d'or filé de la place Royale, qui avait 200 ouvriers, à laquelle Henri IV avait prêté sans intérêt la valeur de 430,000 fr. d'aujourd'hui.

Le capital était fourni, le plus souvent, par des sociétés. Il se glissait parfois des spéculateurs dans ces compagnies industrielles, comme ce Moisset de Montauban que le peuple aurait volontiers traîné à la voirie, et ce Nicolas le Camus qui, arrivé à Paris avec 24 livres, laissa, paraît-il, à sa mort une fortune de 9 millions.

Les Gobelins.

Si beaucoup de manufactures royales vécurent ce que vivaient les édits royaux, l'une d'elles devait résister à l'épreuve du temps et subsister jusqu'à nos jours : c'est la manufacture de tapisseries des Gobelins. Pour arrêter l'importation des tapisseries des Pays-Bas, le roi, par lettres patentes de 1607, donna à deux Flamands, Marc de Comans et François de la Planche, le monopole pour quinze ans de la fabrication en France des tapis de Flandre rehaussés d'or et d'argent, l'exemption de tout impôt pour leurs ouvriers étrangers, une subvention de 100,000 livres chacun (valeur intrinsèque, 240,000 fr.) et des lettres de noblesse. De plus, l'importation des tapis était prohibée. De leur côté, les deux associés, installés par le roi dans la maison des Gobelins, s'engageaient à maintenir toujours quatre-vingts métiers en activité et à ne pas vendre plus cher que les marchands des Pays-Bas. Les Gobelins étaient créés.

Les origines de la manufacture d'État et de la grande industrie, voilà ce qu'il y a de plus caractéristique dans l'histoire de l'industrie sous Henri IV.

L'industrie au temps de Henri IV.

Le reste est connu : l'industrie du cuir doré pour les tentures, la fabrication des maroquins, les manufactures de faïences et de poteries établies à Paris et à Nevers, l'introduction, dans la métallurgie du fer et du cuivre, de lourds martinets mus par des moulins, l'amélioration des procédés de la tréfilerie et du laminage des tuyaux de plomb, le développement de l'exploitation minière : cuivre, plomb, étain, fer, or et argent, la réglementation de cette exploitation et la création d'un « grand maître des mines », etc.

Ce qui est connu surtout, c'est Henri IV cherchant, sur les conseils d'Olivier de Serres, « à tirer des entrailles de la terre le trésor de soie qui était caché, et, par ce moyen, à mettre en évidence des millions d'or y croupissant », Henri IV roi de la soie malgré Sully, couvrant la France de mûriers, faisant venir des ouvriers d'Italie et créant à prix d'or des fabriques dont la vie devait être éphémère.

On dit que, longtemps après sa mort, le peuple parlait encore du « bon roi Henri », qu'il avait « pleuré ». C'est probablement parce que Henri IV mit fin aux guerres de religion qui désolaient le pays et rétablit l'ordre et la sécurité après une longue période de désordres et de misères. Mais c'est peut-être aussi parce qu'il avait aidé à relever les affaires en favorisant les progrès de l'industrie et les débuts de la Nouvelle-France du Canada, la signature de traités de commerce et l'organisation de relations commerciales avec l'Espagne, le Portugal et le Levant.

Son œuvre sera en partie continuée par Richelieu, mais pas du tout par Mazarin. Richelieu créa l'*Imprimerie royale* (1640), protégea quelques fabriques, fit paraître des ordonnances royales pour rendre des rivières navigables, réorganisa le service des postes (1630), celui des ponts et chaussées (1633), concéda le canal de Briare à

une compagnie qui l'acheva en 1641, créa des compagnies de commerce et des colonies.

C'était peu pour l'industrie. Richelieu était absorbé par une œuvre politique. Mais voici l'époque de Colbert; c'est l'âge d'or des manufactures royales. La grande industrie s'installe peu à peu dans le pays, en attendant la machine à vapeur.

II. — AU TEMPS DE COLBERT

Colbert contre la fainéantise.

On a dit que Colbert, continuateur de la politique économique inaugurée par Henri IV, peut être regardé comme le « père de la grande industrie en France ». Ce serait vrai s'il était possible qu'un phénomène économique et social aussi important pût être l'œuvre d'un homme ou d'un gouvernement. Néanmoins il est certain que Colbert, du commencement jusqu'à la fin de son « ministère », s'est préoccupé de « conserver », d' « augmenter » et de créer des manufactures, « n'y ayant rien, disait-il, qui contribue tant au bien de l'Etat, des provinces et des peuples que ces établissements ».

Lui aussi prétend faire travailler les oisifs. En un sens, son œuvre est une lutte contre la « fainéantise ». Il trouve que le peuple d'Avranches « est très fainéant », que les habitants de Bourges sont « d'une fainéantise sans pareille »; il recommande « de retirer les habitants de Poitiers de l'extrême fainéantise dans laquelle ils ont esté de tout temps et sont encore plongés ». Il a la hantise de la fainéantise. Le remède, c'est la manufacture; c'est pourquoi il la présente aux échevins d'Abbeville comme le meilleur moyen de « baisser la fainéantise et réduire la mendicité aux malades et aux invalides ».

Les capitaines d'industrie.

Dans cette guerre contre la « fainéantise », Colbert fut

secondé par une petite légion de soldats actifs, recrutés souvent dans le commerce et la banque.

Le plus vaillant fut ce Bellinzoni, Italien naturalisé, sorte de commis voyageur en manufactures, toujours en voyage, toujours conférant avec les intendants, les industriels, les financiers, financier lui-même, directeur d'une compagnie d'assurances, nommé par Colbert *inspecteur général des manufactures* aux appointements de 4,000 livres par an, « à cause du soin qu'il prend pour tout ce qui concerne le commerce et les manufactures du royaume », et qui, véritable chevalier d'industrie, paraît-il, finit ses jours à Vincennes, où il avait été enfermé après la mort de Colbert, pour cause de malversations.

Jabach, banquier, nommé directeur de la manufacture d'Aubusson, et qui participa comme capitaliste à de nombreuses entreprises; Savary, ancien marchand de soieries, auteur du *Parfait Négociant,* qui s'est principalement occupé de la réglementation; Camuzet, bonnetier de Paris, qui installa à la Salpêtrière la fabrication des bas au métier et qui s'en alla de ville en ville colporter cette industrie; De Bie, un des deux directeurs de la compagnie du Point de France et un des principaux actionnaires de la compagnie des bas de soie; Amonet, riche protestant qui s'occupa surtout de la dentelle, et qui, chassé par l'intolérance, alla s'établir à Londres; les deux frères Poquelin, marchands qui possédaient des comptoirs à Gênes et à Venise et qui travaillèrent à la rédaction des règlements ainsi qu'à l'établissement de plusieurs manufactures, notamment de la fabrique de glaces du faubourg Saint-Antoine, tous furent, avec Bellinzoni, les *missi dominici* de Colbert et comme ses capitaines d'industrie.

Ce qu'étaient les manufactures royales.

Au XVIIe siècle, le mot « manufacture » désignait la fabrication en grand, la grande industrie, par opposition à l'expression « arts et métiers », qui s'appliquait à la petite industrie.

Quant aux manufactures « royales », elles n'étaient pas toutes, tant s'en faut, des manufactures d'État. En réalité, trois sortes d'établissements portaient le titre de manufacture royale :

1° Les manufactures de l'État, comme les Gobelins, la Savonnerie, Beauvais, quelques ateliers militaires de Brest, de Toulon, de Rochefort, de l'Arsenal. Elles étaient peu nombreuses. Les unes, les Gobelins, par exemple, étaient administrées directement par le roi, les autres par des entrepreneurs qui fournissaient leurs produits à l'Etat suivant un prix déterminé.

2° Les manufactures collectives, groupant une collectivité de fabricants d'une même localité, comme les tapisseries d'Aubusson, ou bien une collectivité de fabriques travaillant dans plusieurs localités, comme le « point de France », et qui jouissaient de privilèges conférés par lettres patentes. Elles non plus n'étaient pas nombreuses; la manufacture d'Elbeuf et celle de Sedan (1666) appartenaient à cette catégorie.

3° Les établissements particuliers, propriété d'un seul ou d'une société, auxquels avaient été octroyées des lettres patentes de manufacture royale. Celles-ci étaient les plus nombreuses.

On a retrouvé la trace de 582 manufactures royales des trois espèces : 68 du XVIe siècle à Colbert, 113 du temps de Colbert, 243 de Colbert au milieu du XVIIIe siècle, 153 de 1753 à 1789. Colbert n'a donc pas inventé les manufactures royales, et il n'est pas le dernier qui en ait créé.

Gros capitaux.

Ces établissements de grande industrie étaient montés sur des capitaux considérables pour le temps : la manufacture de soie de Dupuys, sur un capital de 200,000 livres; celle des bas de soie de Madrid, sur un capital de 300,000 livres; celle de fer-blanc de Beaumont, sur un capital de 350,000 livres; celle des draps de Villeneuvette, en Languedoc, sur un capital de 1,800,000 livres : l'en-

trepreneur, qui était fermier de gabelles, se trouve ruiné pour avoir fait trop de dépenses. A la fin du XVIIIe siècle, la manufacture de glaces de Saint-Gobain avait absorbé 2 millions de livres (environ 4 millions et demi de francs d'aujourd'hui).

La note à payer.

Encore ces capitaux ne suffisaient-ils pas. Les industriels recevaient des subventions de l'Etat. De 1664 à 1683, il aurait été dépensé environ 5 millions et demi de livres en subventions aux seules industries textiles, surtout aux tapisseries (les Gobelins et la Savonnerie auraient absorbé 4 millions de livres de 1661 à 1710). Dans les 5 millions et demi de livres ne sont comptés ni les 2 millions dépensés en pensions, ni les 3 millions pour les commandes de tapisseries et de draps.

Lorsque Colbert fonda (1664) la manufacture royale de tapisseries de Beauvais, non seulement il accorda à Louis Hinard, directeur, le privilège exclusif de fabriquer pendant trente ans des « tapisseries de verdures et personnages », l'exemption d'impôts, de douanes et de péages ainsi que d'autres avantages, mais encore il lui donna le terrain, les trois quarts du prix des constructions, 30,000 livres d'argent (valeur en monnaie actuelle, 113,000 francs), encore 30,000 en prêt sans intérêt pour six ans, une prime de 20 livres par ouvrier étranger qu'il embaucherait, et une autre prime annuelle de 30 livres par apprenti français. C'était pour l'Etat une assez jolie note à payer.

La guerre des dentelles.

Une des plus curieuses manufactures royales créées par Colbert, c'est assurément la compagnie du *Point de France,* fondée pour remplacer par une dentelle nationale les fines dentelles de Venise, les guipures des Pays-Bas et le point d'Angleterre que recherchait la mode. Comme on fabriquait déjà depuis longtemps de la dentelle en France, notamment au Puy, à Aurillac, à Alen-

çon, et comme, d'autre part, Colbert prétendait faire les ouvrières des pays désignés dentellières malgré elles, il s'ensuivit une véritable guerre des dentelles.

La compagnie du Point de France, créée en 1665, reçut pour neuf ans le monopole de la fabrication « de toutes sortes d'ouvrages de fil, en la manière des points qui se font à Venise, Gênes, Raguse et autres pays étrangers », ainsi que le droit d'établir des fabriques dans tout le royaume. Le roi lui donna un hôtel à Paris et une subvention de 37,000 livres. La vente et même le port des dentelles étrangères furent interdits. Les intendants et les maires durent prêter leur appui, recruter des ouvrières, pour lesquelles les villes durent fournir des bâtiments.

A Reims, dès la fin de la première année (1666), il y avait 120 ouvrières à l'atelier. Mais on vit les autres dentellières de la ville organiser chaque soir un charivari devant la fabrique.

A Aurillac, même tapage dirigé contre « les Italiennes ».

S'il n'y eut pas de charivaris dans le Velay, c'est que Colbert ne paraît pas y avoir imposé le même monopole. L'industrie de la dentelle y était ancienne et prospère. « On fait des dentelles au Puy qui produisent des sommes énormes, » écrivait en 1698 Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc; et il ajoutait que ces dentelles, vendues en Espagne, en Allemagne et dans tous les pays étrangers, faisaient vivre une bonne partie de la population.

A Auxerre, les ouvrières refusaient de s'enfermer dans la manufacture, préférant travailler chez elles. Alors Colbert écrivit (1675) : « Comme la ville d'Auxerre veut retourner dans la fainéantise et l'anéantissement dans lesquels elle a esté, mes autres affaires et ma santé m'obligent à l'abandonner à sa mauvaise conduite ! »

En 1678, à Bourges, on ne trouve plus trace de la manufacture : plus de neuf cents ouvrières qui s'étaient

présentées pour apprendre le métier étaient retournées à la « fainéantise ».

A Alençon, quand on apprit la création de la compagnie privilégiée, il y eut une grande émotion, car le monopole menaçait de tarir une des richesses du pays. En effet, plus de 8,000 personnes, femmes, enfants, vieillards même, jusqu'aux « petites bergerotes des champs », vivaient de la dentelle. On imitait le genre de Venise. Il y avait des cols en point d'Alençon qui valaient jusqu'à 2,000 livres. « C'est une manne, » disait l'intendant. Les dentellières gagnaient 8 sous par jour avec la nourriture, 12 sous sans la nourriture; logées, nourries et entretenues, elles avaient de 24 à 42 livres par an (valeur en monnaie actuelle, 90 à 160 francs).

Aussi y eut-il une première émeute de mille dentellières quand apparut dans la ville l'agent de la compagnie; pour éviter la mort, il se réfugia chez l'intendant. Colbert déplaça l'intendant, coupable de n'avoir pas montré assez de fermeté.

Vingt dentellières vénitiennes furent envoyées pour apprendre le nouveau point aux Alençonnaises : nouvelle émeute; les Vénitiennes furent battues. Il fallut faire intervenir le gouverneur de la ville et de la province. Malgré ce déploiement de force, la manufacture ne put triompher de la dentelle libre.

Ainsi, partout des difficultés, presque partout la guerre. Pourtant, la compagnie du Point de France peut être regardée comme une grande entreprise industrielle, puisqu'elle paraît avoir employé environ 5,500 ouvrières dans une dizaine de villes. Néanmoins, son privilège ne fut pas renouvelé; en 1675, la dentelle française, désormais célèbre, fut rendue à la liberté.

La manufacture des glaces.

Les glaces, objets de luxe comme les dentelles, venaient aussi de l'étranger. Colbert résolut d'affranchir la France de la tutelle de Venise. Il chargea l'ambassadeur auprès

de cette république d'engager secrètement quelques bons maîtres verriers pour le service du roi. L'entreprise était difficile, car Venise, jalouse d'une industrie qui avait une renommée universelle, ne souffrait pas qu'un étranger pénétrât dans ses ateliers, confisquait les biens de tout artisan qui émigrait et faisait même empoisonner des ouvriers vénitiens établis à l'étranger. D'ailleurs la plupart des ouvriers ne possédaient pas tout entier le secret de la fabrication, car les glaces étaient coulées à Murano et polies à Venise.

Pourtant l'ambassadeur réussit. En 1665, fut créée la « Manufacture royale de glaces de miroir », avec privilège exclusif de vingt ans, pour la fabrication « des glaces à miroir des mêmes et diverses grandeurs, netteté et perfection que celles que l'on fait et fabrique à Murano, près de la ville de Venise, lozanges ou carreaux, transparens servans aux chassis et fenêtres, vases de toutes façons, verroterie pour les Indes, émaux, pièces de cheminées, services entiers de table,... le tout par des ouvriers vénitiens qui ont été conduits dans notre royaume ». La fabrique fut installée au faubourg Saint-Antoine; ce n'est qu'après la mort de Colbert qu'a été créée celle de Saint-Gobain. Auparavant, en 1666, une seconde manufacture avait été achetée à Tourlaville, en Cotentin.

« Nos glaces sont plus parfaites que celles de Venise, » écrivait Colbert quelques années après. Déjà les palais et les carrosses du roi étaient ornés de belles glaces de cristal, et l'on allait bientôt décorer la célèbre *galerie des Glaces* du château de Versailles.

Bas de soie et bas d'estame à la machine.

On avait inventé en Angleterre un métier à tricoter les bas de soie, bas de laine, ou bas de coton.

C'est avec des métiers anglais que fut créée, en 1656, au château de Madrid, par Hindret, la première manufacture de bas de soie. Plus tard, Colbert fonda avec Hindret une société au capital de 300,000 livres (à peu

près 1,200,000 francs en monnaie actuelle), qui employa 79 compagnons, lesquels reçurent chacun 200 livres de gratification après une visite de Louis XIV.

Un manufacturier de Lyon, après avoir reçu un prêt de 40,000 livres sans intérêt pour six ans, porta de 15 à 100 le nombre de ses métiers. La grande industrie s'emparait de la fabrication des bas de soie.

Mais Colbert n'a pas encouragé uniquement la fabrication mécanique des bas de luxe, il a voulu substituer aux chausses de serge cousue que l'on portait alors, les bas de laine au tricot ou *bas d'estame*. Camuzet reçut le privilège de la manufacture où l'on devait les fabriquer. Des fabriques furent établies à Villeneuve-le-Roi, Joigny, la Charité, Vierzon, Reims, Clermont, Moulins, etc.

La guerre de Hollande ralentit l'activité de ces fabriques sans les faire disparaître, et la France compta une industrie de plus. On commençait même à fabriquer des bas de coton.

Le nouveau métier paraît avoir soulevé une certaine opposition, car il faisait une rude concurrence aux ouvrières qui tricotaient les bas de laine à la main; un arrêt du conseil d'Etat (1700) limitera expressément l'emploi des métiers à Paris et à dix-sept autres villes, déterminera jusqu'à la forme des métiers ainsi que la nature et la façon des matières. Ce fut un épisode de la lutte séculaire entre la machine et l'ouvrier dépossédé.

La manufacture de Van Robais.

La fabrication des tissus a toujours été une des branches principales de l'industrie française. Pourtant, dans la première moitié du XVIIe siècle, l'Angleterre et la Hollande avaient supplanté la France dans le commerce de drap avec le Levant.

Les Hollandais étaient s ihabiles qu'ils avaient « l'art de faire un drap égal à ceux de Carcassonne avec un tiers moins de laine », et qu'ils filaient et apprêtaient cette laine « avec une diligence si grande qu'un de leurs

ouvriers faisait plus de besogne en un jour qu'un Français en une semaine ». Aussi les draps hollandais avaient-ils le double avantage de la bonne qualité et du bon marché.

Au moment même où il attirait des verriers et des dentellières de Venise, Colbert installait en France des ouvriers hollandais. En 1665, Van Robais partit de Middelbourg avec toute sa famille et 50 ouvriers pour aller fonder à Abbeville une grande manufacture de draps fins d'Angleterre et de Hollande. Van Robais reçut 12,000 livres (45,000 francs d'aujourd'hui) pour ses frais de déplacement; il toucha pendant trois ans une prime de 2,000 livres par métier monté jusqu'à concurrence de quarante métiers; 40,000 livres lui furent prêtées sans intérêt, dont il ne remboursa que 20,000; il avait un privilège exclusif dans un rayon de 10 lieues autour d'Amiens; il était exempt de toute taille et, chose extraordinaire, autorisé, lui et sa famille, à pratiquer librement la religion protestante.

Le privilège de la manufacture fut renouvelé jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, mais ce ne fut qu'en 1764 qu'elle obtint le titre de manufacture royale. Elle devint un grand établissement industriel, avec un personnel qui atteignit près de 1,700 ouvriers et une vente annuelle d'environ 600,000 livres de draps fins. Malgré cela, elle profita de son privilège pour n'accorder que des salaires de famine. C'est pourquoi, en 1768, la municipalité d'Abbeville était hostile au renouvellement du privilège, disant que « les ouvriers étaient dans la misère » !

D'autres manufactures de drap, royales ou non, furent créées ou subventionnées par Colbert, à Caen, Amiens, la Ferté-sous-Jouarre, Meaux, Aumale, en Bourgogne, dans le Languedoc, etc. Mais il n'est pas possible de leur accorder une mention spéciale : elles sont trop !

Il en est de même des progrès réalisés par le tissage de la toile en Bretagne et en Dauphiné et par celui de la soie dans la région lyonnaise. Signalons, pourtant, la création

d'au moins deux manufactures royales de soieries : celle de Saint-Maur-les-Fossés pour la fabrication des velours de soie et des draps d'or et d'argent; celle de Dupuys, à Lyon, pour la fabrication des crêpes de soie à la façon de Bologne, manufacture qui occupa, au dire des contemporains, 6,000 ouvriers rien qu'à Lyon, et sans compter ceux de Saint-Chamond et de Saint-Etienne[1].

Industries métallurgiques et chimiques.

Les industries textiles, quoique les plus importantes, n'absorbèrent pas toutes les préoccupations de Colbert. Il fit venir des mineurs et des fondeurs de la Suède, favorisa les *débuts de l'exploitation de la houille,* fit ouvrir dans le Midi des mines de cuivre et de plomb : celle de Pézenas finit par rendre, en 1669, 300 quintaux de plomb par jour.

A Vienne, à Giromagny, à Saint-Étienne, on établit des fonderies royales; à Saint-Etienne, une manufacture royale d'armes. On travailla le fer à Grenoble. Le secret de la fabrication du fer-blanc fut dérobé à l'Allemagne; en 1765, il y en aura deux fabriques, une à Bain (Franche-Comté), l'autre en Alsace.

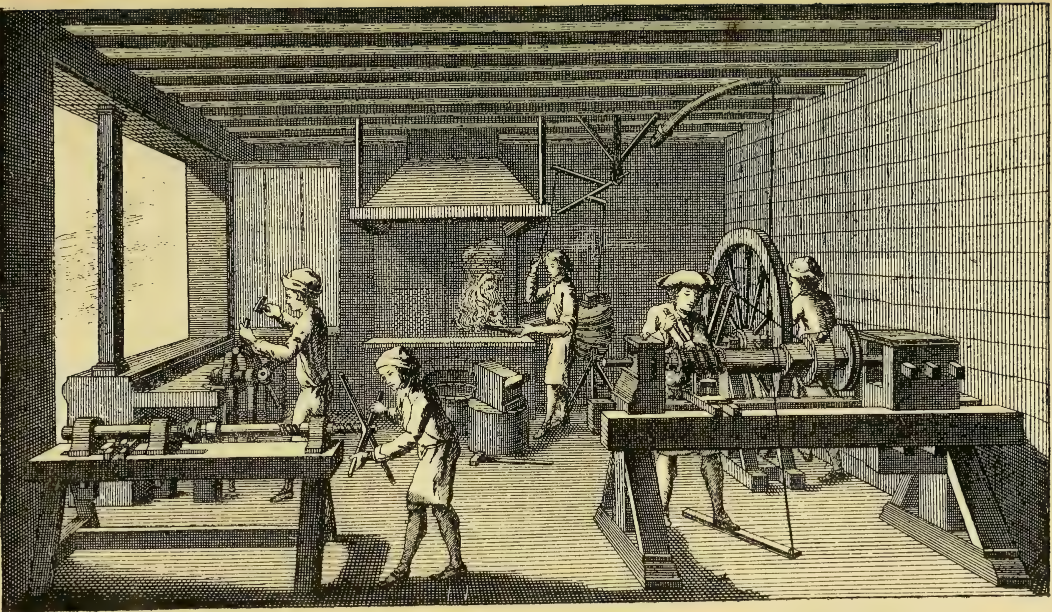
Pour stimuler la construction des navires et le développement de la marine, une *prime* de 4 livres par tonneau fut promise pour tout bâtiment de plus de 100 tonneaux acheté à l'étranger, et de 5 livres si le bâtiment était construit en France. Le système des primes ne date pas de nos jours.

Colbert essaya aussi de naturaliser en France l'industrie des savons, ainsi que la fabrication suédoise du goudron.

L'industrie française à la mort de Colbert.

Lorsque mourut Colbert, l'activité industrielle de la

1. Signalons aussi ce que Colbert fit contre la ville du pape. Comme il avait interdit l'introduction dans le royaume des soies d'Avignon, la plus grande partie des ouvriers de la ville des papes se retira à Nîmes. Après avoir déserté Avignon, la soierie devient florissante à Nîmes, mais elle fut fortement atteinte par l'émigration qui suivit la révocation de l'édit de Nantes.



TAILLANDERIE

France n'avait jamais été aussi grande, et la *grande industrie* prenait peu à peu de l'extension.

La Flandre[1], la Picardie, la Normandie[2] au nord-ouest, le Lyonnais, le Dauphiné[3], la Provence[4], le Languedoc[5] au sud-est, la Touraine au centre, se distinguaient parmi les plus riches provinces manufacturières. Au nombre des principaux produits des fabriques étaient les sucres raffinés de Marseille et des bords de la Loire; les papiers de Bourgogne, d'Auvergne et d'Angoumois; les chapeaux (et les gants) du Dauphiné, de Provence et du Berri; les fers du Hainaut, de Bourgogne, du Dauphiné, du comté de Foix, de l'Angoumois et du Limousin; les soieries de Tours et de Lyon; les dentelles de Flandre, d'Alençon, de Lorraine, du Puy[6], d'Auvergne; les toiles de Normandie, du Maine, du Dauphiné, de Bretagne; les tricots de l'Ile-de-France, de l'Orléanais, du Berri; les tapis de l'Ile-de-France et de la Touraine; les draps et tissus de laine de Flandre, de Picardie, de Normandie, de l'Ile-de-France, de Champagne, d'Alsace, du Berri, du Languedoc, et les cadis du Midi. (LEVASSEUR.)

1. Flandre : lin, fils, toiles fines, draps, dentelles, bas, tapisserie, velours, tanneries, savons. Lille était déjà un grand centre de fabriques et de tissus. D'après l'intendant, le nombre des marchands et des maîtres de métiers y dépassait 4,000; quelques-uns avaient jusqu'à *1,200 ouvriers*. On y fabriquait jusqu'à 500,000 pièces d'étoffe par an. Armentières ne fabriquait alors que des lainages, avant de devenir la *reine de la toile;* Tourcoing et Roubaix, des étoffes mêlées de soie et de laine.

2. Les fabriques de draps de Louviers (1681) occupaient, dès les débuts, 60 métiers et *1,900 ouvriers,* en plusieurs ateliers. Des commerçants possédaient 400,000 ou 500,000 livres; l'un d'eux, Legende, avait même 5 à 6 millions, fortune immense pour l'époque. La dentelle d'Alençon rapportait 500,000 livres par an.

3. Le Dauphiné produisait : draps, soies, toiles (Voiron, etc.), laines filées, peaux et cuirs (Voiron, Grenoble, etc.), gants (Grenoble), chapeaux (Grenoble, Moirans, Sassenage, etc.), papiers (Rives, Vienne, Vizille, etc.). Il y avait 4 forges et fonderies de cuivre, 11 forges de fer, 9 fabriques d'acier (dont Voiron), 4 forges de cuivre, 7 fabriques de lames d'épées (Voiron, etc.), 2 fabriques de faux et faucilles (Voiron, Vizille), 1 grande fonderie de canons à Saint-Gervais, 1 grande fabrique d'ancres à Vienne.

4. Provence : huiles (rapportaient jusqu'à 1,200,000 fr. par an), savons, cartes, cuirs, gants, mûriers, vers à soie, tissus, papiers (55 fabriques), raffineries de sucre, chapeaux et autres produits dans le grand centre de Marseille.

5. Languedoc : produit annuel des draperies fines et des draps communs évalué à 12 millions et demi de livres; exportait pour 1,500,000 livres tournois de soie. Nîmes et Montpellier étaient les deux grands centres manufacturiers.

6. D'après M. G. Martin, la dentelle seule n'occupait pas moins de 40,000 personnes dans le Velay. Le *point de Tulle* faisait concurrence au point d'Alençon vers la fin du XVIIe siècle.

III. — LES « BÉQUILLES » DE COLBERT

Le colbertisme.

Un historique, même très rapide, de l'industrie française au temps de Colbert ne peut garder le silence sur ce que l'on a appelé le *colbertisme*. Or, le colbertisme, relatif d'ailleurs au commerce comme à l'industrie, n'est pas seulement caractérisé par le système des manufactures royales, mais encore par celui de la *réglementation industrielle* et de la *protection douanière*.

Le colbertisme — qui existait avant Colbert, puisque ni la manufacture royale, ni les règlements de fabrication, ni les douanes, n'étaient des nouveautés — paraît avoir été défini par Colbert lui-même dans un mémoire adressé en 1653 à Mazarin : « Il faut rétablir ou créer toutes les industries, même de luxe, établir le système protecteur dans les douanes, organiser les producteurs et les commerçants en corporations, alléger les entraves fiscales nuisant à la population, restituer à la France le transport maritime de ses produits, développer la marine militaire pour protéger la marine marchande. »

Telle fut, en effet, la politique économique de Colbert. Le colbertisme n'est donc pas, comme on se le figure en donnant au mot un sens péjoratif, la protection à outrance et la réglementation minutieuse, tatillonne et étouffante, c'est un vaste plan économique, sur lequel reposent, avec l'industrie, les finances, le commerce, la marine et les colonies.

Les règlements de fabrique.

Colbert était convaincu que, pour favoriser les progrès de l'industrie et de l'exportation, il fallait assurer la bonne fabrication contre la fraude, la négligence ou l'ignorance, par des règlements précis et sévères, établissant, surtout pour les tissus, l'uniformité des produits du même nom.

C'est ce qui apparaît dans le préambule de l'ordon-

nance sur la fabrication des étoffes : « Nous désirons remédier autant qu'il est possible aux abus qui se commettent depuis plusieurs années aux longueurs, largeurs, force et bonté des draps, serges et autres étoffes de laine et de fil, et rendre uniformes toutes celles de même sorte, nom et qualité, en quelque lieu qu'elles puissent être fabriquées, tant pour en augmenter le débit dedans et dehors notre royaume, que pour empêcher que le public ne soit trompé. »

Voilà pourquoi la royauté absolue, voilà pourquoi l'*État-Providence* se mit à mesurer la longueur et la largeur des pièces d'étoffe, les dimensions des lisières, à compter le nombre des fils de la *chaîne,* à surveiller le mode de fabrication. Un petit exemple : « Tous les draps, façon d'Espagne, blancs, gris et meslez, seront faits de la largeur d'une aulne et demie avec les lizières, lesquelles lizières ne pourront excéder deux pouces de large, et la pièce aura vingt-une aulnes de long. »

Même esprit, quoique un peu moins minutieux, dans la réglementation de la soierie et des toiles. Les fabricants, sous peine d'amende et de confiscation, durent changer leurs métiers pour les adapter aux nouvelles conditions de fabrication.

Colbert a poussé si loin la manie de la réglementation, qu'après deux ordonnances sur la teinture, il publia en 1671 une *Instruction générale* en 317 articles « pour la teinture des laines de toutes couleurs et pour la culture des drogues et ingrédiens qu'on y emploie », véritable « manuel du teinturier », où les teinturiers sont distingués en « teinturiers de grand et bon teint » et « teinturiers de petit teint », où les couleurs sont classées et analysées, où se mêlent à la technique du métier, minutieusement exposée, des hypothèses bizarres et des rêveries d'alchimiste. « Le noir, disait l'*Instruction,* peut être comparé à la nuit et à la mort, puisque toutes les autres couleurs se brunissent et s'ensevelissent dans le noir; mais comme la mort donne la fin à tous les maux de la vie,

il est aussi nécessaire que le noir donne la fin à tous les défauts des couleurs qui arrivent par le manque de teinturier ou de l'usage qui change suivant le temps et le caprice des hommes... ! »

Inspecteurs du travail.

Pour assurer la publication et l'exécution des règlements, Colbert institua des « commis généraux des manufactures », véritables « inspecteurs du travail » chargés, comme ceux d'aujourd'hui, de faire appliquer les lois de l'Etat, avec cette différence qu'autrefois c'étaient des lois de fabrication, tandis qu'aujourd'hui ce sont des lois « ouvrières ».

Ces inspecteurs devaient indiquer les industries à créer ou à perfectionner, encourager les fabricants, provoquer la formation des métiers en communauté, visiter les étoffes sur les foires et rédiger des rapports sur les questions industrielles. Ils avaient sous leurs ordres les préposés à la marque.

La marque.

La marque était obligatoire. Elle était apposée après visite. La visite avait lieu à domicile, à la halle, au siège de la communauté ou à l'hôtel de ville, au bureau des gardes-jurés. Un sceau de plomb indiquait que l'étoffe était conforme aux règlements.

Le sceau portait ordinairement d'un côté le nom et les armes de la ville, de l'autre : « Louis XIV, restaurateur des manufactures de France. »

La marque officielle n'était pas la seule qui figurât sur une pièce d'étoffe : il y avait aussi celle du tisserand, celle du teinturier et celle du fabricant.

La « marque foraine » était imposée aux forains, soit en foire, soit au bureau des gardes-jurés.

Un règlement autorisa les gardes-jurés à pratiquer des saisies hors des villes, chez les tisserands des campagnes. Il ne faudrait pas croire, pourtant, que le droit de visite fût alors exercé partout.

Au carcan !

Quand il y avait contravention, les « visiteurs » dressaient procès-verbal. Ordinairement, l'affaire était portée ensuite devant le maire et les échevins; cependant la juridiction variait suivant les localités. On faisait appel des jugements rendus, soit au Parlement, soit au conseil d'Etat.

Les pénalités étaient sévères : à chaque ligne, l'amende et la confiscation. On alla jusqu'au pilori, jusqu'au carcan, inclusivement. Un fabricant fut mis au pilori comme un voleur pour avoir fabriqué, selon le goût de sa clientèle sans doute, un genre d'étoffe non prévu par les règlements !

Et c'est en 1670 que fut rendu le fameux arrêt du carcan : « Les étoffes manufacturées en France qui seront défectueuses et non conformes aux règlements, seront exposées sur un poteau de la hauteur de 9 pieds, avec écriteau contenant le nom et le surnom du marchand ou de l'ouvrier trouvé en faute ; lequel sera posé devant la principale porte où les manufactures doivent être visitées et marquées, pour y demeurer les marchandises jugées défectueuses, pendant deux fois vingt-quatre heures;... ensuite coupées, déchirées, brûlées ou confisquées... Le marchand ou l'ouvrier qui seront tombés pour la seconde fois en faute, seront blâmés par les maîtres et gardes ou jurés de la profession en pleine assemblée du corps, outre l'exposition de leurs marchandises sur le poteau... et pour la troisième fois mis et attachés audit carcan avec des échantillons des marchandises sur eux confisquées, pendant deux heures.

Il est douteux que cette peine ait été appliquée aux hommes; il était déjà assez grotesque de condamner au carcan des pièces d'étoffe !

D'ailleurs des infractions étaient tolérées, quand elles ne nuisaient pas à la bonne fabrication, et les pénalités, comme les règlements, souvent inapplicables, restaient inappliquées. On dit que ce n'est pas sans chagrin qu'à la fin de sa vie Colbert apprit que dans presque toutes les provinces les étoffes n'avaient pas la qualité prescrite par les règlements, — preuve qu'on ne fabrique pas plus

des tissus avec des ordonnances qu'on ne fabrique « du pain avec des lois ».

Telle est l'histoire, très abrégée, des *béquilles* de Colbert. C'est ainsi qu'il désignait les règlements et les privilèges « temporaires » de l'industrie : il sentait peut-être que le caporalisme industriel est en marge de l'évolution économique.

IV. — APRÈS COLBERT

Survivance du colbertisme.

« On dit que si M. Colbert vient à mourir, écrivait Guy Patin en 1671, il faut dire adieu à toutes les manufactures qu'il a fait établir en France. » Il en périt, mais elles ne périrent pas toutes. On en créa d'autres, dont la plus importante est la manufacture de glaces de Saint-Gobain (1693).

La réglementation à outrance continua; c'était le système industriel de la monarchie absolue. La réglementation, d'ailleurs, appelle la réglementation, car le progrès la dépasse : en 1688, nouvelle instruction générale sur la teinture, plus longue encore que celle de Colbert! Les intendants eux-mêmes élaborèrent des règlements pour les provinces. On vit M. de Basville fixer le poids maximum des couvertures de laine, et l'intendant de Provence interdire l'emploi de la poussière de cochenille. En 1686, défense d'imprimer en France des toiles blanches, sous peine de prison; interdiction, puis autorisation à la compagnie des Indes d'importer des toiles peintes : on fluctuait de la prohibition à la liberté. Les inspecteurs se lassaient d'exiger l'application des règlements : souvent les jurés annonçaient secrètement aux fabricants l'arrivée prochaine de l'inspecteur, et l'on dissimulait les produits qui n'auraient pu être brevetés par le gouvernement.

En 1700, une ordonnance créa le *Conseil de commerce*, dont Colbert s'était inspiré, et qui dura jusqu'à la fin de la monarchie.

Autre création très importante : les *chambres de commerce.* Celle de Marseille existait depuis 1650. De 1700 à 1710, huit chambres nouvelles furent ouvertes à Dunkerque, Lyon, Bordeaux, Rouen, la Rochelle, Bayonne, Toulouse, Montpellier. Les membres étaient élus ou désignés d'office. Placés sous l'autorité de l'intendant, ils devaient correspondre avec le Conseil de commerce et lui adresser des mémoires « concernant les propositions qu'ils auraient à faire sur ce qui leur paraîtrait le plus capable de faciliter et augmenter leur commerce, ou leurs plaintes de ce qui peut y estre contraire ».

Décadence de l'industrie : révocation de l'édit de Nantes.

Deux ans après la mort de Colbert, l'industrie française était frappée d'un coup dont elle ne se relèvera pas de longtemps, par la révocation de l'édit de Nantes. Cette révocation apparaît, au point de vue économique, comme une des plus graves fautes de la monarchie absolue.

Depuis vingt ans déjà, les protestants étaient en butte à des vexations; on les avait exclus de toutes les professions libérales, de beaucoup de métiers (apothicaires, épiciers, imprimeurs, libraires, lingères, etc.). Voulaient-ils fuir la persécution et, plus tard, les dragonnades : on défendait aux gens de métier d'émigrer, sous peine de galères à perpétuité et d'amende arbitraire de 3,000 livres au moins (1682).

Malgré ces mesures draconiennes, l'émigration se coulait aux frontières, emportant, comme l'a dit un contemporain, « les secrets de tous les métiers et manufactures de France ». Après l'édit de 1685, ce fut un véritable exode : les malheureux artisans quittèrent en masse la patrie ingrate qui leur refusait une place au soleil.

D'après Vauban, ils étaient 100,000 en 1688; d'après le pasteur Jussieu, 200,000. On a porté le chiffre jusqu'à 300,000 et même à 600,000 pour la période 1660-1675.

Il est difficile d'établir des chiffres exacts. On sait pourtant que 1,200 familles protestantes quittèrent la généralité de Paris, et un millier celle de Soissons, que Meaux et Metz se trouvèrent en partie dépeuplées, que le Dauphiné perdit environ 11,000 habitants, qu'autour de Reims le nombre des métiers battants fut réduit de moitié, que la généralité de la Rochelle fut dépeuplée d'un tiers, que le nombre des ouvriers de Tours tomba de 40,000 à 4,000. Et ces chiffres ne sont pas suspects d'exagération, puisqu'ils ont été fournis par les intendants de la royauté. On a évalué à plus de 180,000 le nombre d'habitants que perdit la Normandie.

En tous cas, il est certain qu'un grand nombre d'industries, les soieries de Tours et les toiles d'Alençon, par exemple, furent à peu près ruinées. En 1700, le Conseil de commerce en faisait l'aveu : il signalait comme cause de la décadence commerciale « la fuite des religionnaires, qui ont emporté beaucoup d'argent, de bonnes têtes capables et de bons bras par le nombre des ouvriers qu'ils ont emmenés avec eux ». D'ailleurs l'exode continua jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

Les fugitifs s'en allèrent en Angleterre (60,000, d'autres disent 100,000), en Hollande, en Brandebourg (20,000 à Berlin), en Suisse (23,500 à Zurich), dans les pays scandinaves, et jusqu'au Cap ou en Amérique (16,000).

La Hollande cessa bientôt de faire venir de France les chapeaux, les draps, peluches, velours[1], soies, moires, dont les Français lui apprirent la fabrication.

La même chose eut lieu en Angleterre pour les papiers, les tapis, les toiles fines, les chapeaux, la soie, les taffetas.

L'électeur de Brandebourg attira les émigrants, et voici, d'après Frédéric II, le résultat de cette politique : « On ne faisait dans ce pays-ci, dit-il, ni chapeaux, ni bas, ni serges, ni aucune étoffe de laine; l'industrie

1. C'est un habitant d'Amiens qui créa le fameux velours d'Utrecht; un raffineur de Saumur créa une raffinerie à Amsterdam.

des Français nous enrichit de toutes ces manufactures; ils établirent des fabriques de draps, de serges, d'étamines, de petites étoffes, de bonnets et de bas tissus sur des métiers, de chapeaux de castor, de poil de lapin et de poil de chèvre, des teintures de toutes espèces. Berlin eut encore des orfèvres, des bijoutiers, des horlogers, des sculpteurs. »

C'est à la décadence économique de la France qu'aboutissait la politique religieuse de Louis XIV.

L'industrie et les guerres du grand roi.

Et c'est à la ruine qu'aboutissaient ses interminables et coûteuses guerres.

Trois ans après le désastre industriel causé par la révocation, éclatait la guerre de la ligue d'Augsbourg.

Les intendants ont dit dans leurs mémoires ce qu'était devenue, à la fin de cette guerre, la France de Colbert. Le Hainaut n'exportant presque plus de fers, la Flandre espagnole en achetait en Suède; la fabrication, si importante autrefois, des sayetteries de Lille était réduite de 1,161 métiers (en 1683) à 397 (en 1697); plus de mille maîtres bourgeteurs y étaient sans travail ou étaient obligés de travailler comme ouvriers; il est vrai que dans le même temps le travail continuait à Roubaix : la fabrique des draps de Menin n'existait plus. En Picardie, la cherté des laines avait arrêté plus du quart des métiers. On ne faisait presque plus de dentelles à Alençon, ni à Aurillac, ni à Sedan. A Mézières, de 100 métiers il en restait 8 en activité; à Reims, de 1,812 il en restait 950; Caen, Elbeuf, chômaient aussi...

A Lyon, à Tours, en Provence, en Auvergne, dans le Maine et le Perche, même décadence. Les corsaires avaient presque anéanti le commerce de Marseille. Dans les campagnes, la misère était affreuse. La population diminuait, et les impôts montaient avec la dette (environ 17 milliards de notre monnaie, en 1715).

La France devint et resta longtemps le « grand hôpital désolé et sans provision » dont parlait Fénelon dans sa lettre à Louis XIV.

L'ouvrier de fabrique au dix-septième siècle.

Enfermé par de hauts murs coupés d'une porte monumentale et surveillée, l'ouvrier était enrégimenté dans les fabriques comme dans une caserne.

Entrons à la suite de M. Levasseur dans la manufacture de draps d'or de Saint-Maur, où travaillaient ensemble plusieurs centaines de personnes :

Dès la pointe du jour, les ouvriers arrivaient. Ils trouvaient à la porte des seaux d'eau et des torchons, se lavaient les mains, puis se mettaient à leur métier après avoir fait le signe de la croix et adressé leur prière à Dieu. Dans chaque atelier, ou, selon l'expression du temps, dans chaque « boutique », il y avait des valets qui balayaient quatre fois par semaine et apportaient aux tisserands ce dont ils avaient besoin. Ceux-ci n'interrompaient pas leur travail. Ils trouvaient leurs outils, leurs fils d'or et d'argent sous leur main, dans un tiroir dont ils conservaient la clef. Avaient-ils quelque demande à faire : le matin ou au retour du dîner, ils étaient sûrs de rencontrer dans son bureau le commis de la manufacture. N'avaient-ils pas le temps d'attendre, il y avait dans l'atelier une sonnette pour l'appeler.

Pendant le travail, aucun blasphème, aucun propos obscène, aucune raillerie, aucune menace ne devait se faire entendre, sous peine d'une amende de 5 à 6 livres ; il était même défendu de raconter des histoires qui auraient distrait les travailleurs. Celui qui frappait son voisin était puni de la peine du talion ou conduit immédiatement devant le juge. Sous aucun prétexte, on ne devait aller d'un atelier dans un autre; le tisserand ne devait même pas se promener dans son propre atelier. C'était un valet qui faisait les commissions, qui, en hiver, allumait et entretenait le poêle avec le charbon acheté à frais communs par les ouvriers. A midi, la cloche sonnait pour le dîner; à une heure, le travail recommençait et durait jusqu'à six heures. En hiver, depuis le mois de septembre jusqu'au jeudi saint, on veillait de sept à dix heures. Les ouvriers dînaient et soupaient dehors; ils prenaient leur déjeuner et leur goûter dans la fabrique, disposant d'une demi-heure pour chaque repas.

Tout ouvrier qui s'absentait, ne fût-ce qu'une demi-journée, était passible d'une amende de 3 livres. Toute débauche était sévèrement proscrite : là, pas de bienvenue ni de conduite de compagnon. Le moindre détournement d'outil ou de matière première était traité de vol et puni par les juges. L'ouvrier devait payer tous les samedis son hôte, que les règlements autorisaient, en cas de retard,

à saisir hardes et meubles. Enfin, en devenant ouvrier de la manufacture, il devait prêter serment de garder les secrets de fabrication, que d'ailleurs il ne connaissait jamais tous, puisqu'il ne pénétrait que dans un seul atelier. Il s'engageait à avoir une bonne conduite, non seulement à l'intérieur de la maison, mais encore au dehors ; les jours de fête, à assister à la messe, à ne chercher que les divertissements honnêtes et à rentrer avant dix heures dans son logis.

Telle était l'existence, au XVIIe siècle, de l'ouvrier de fabrique. Il était nécessaire de jeter un coup d'œil sur sa vie, afin de pouvoir la comparer à celle du compagnon de la petite industrie d'autrefois et à celle des travailleurs de nos grandes usines modernes. On aperçoit ainsi la vie ouvrière et industrielle à trois époques et sur trois plans différents; l'histoire mesure aux étapes de la production le chemin parcouru.

CHAPITRE VII

A TRAVERS LA FRANCE INDUSTRIELLE DE 1789[1]

I. — **Géographie industrielle; le « ventre » de la France;** les **tissus :** lainages, lin et chanvre, fils et toiles, la soie, le coton, la tapisserie, la dentelle, la passementerie, les bas; pour le vêtement; les **mines** et la **métallurgie**; la **céramique** et les **industries de l'ameublement; papeterie** et **imprimerie.**

II. — **Origines de la concentration industrielle; les grandes villes industrielles :** Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Rouen, Lille, Orléans; la mort de Versailles; la **grande industrie :** une grande manufacture; les usines à feu et les forêts; les mines d'Anzin; un contrat de société industrielle au XVIIIe siècle; la **petite industrie.**

III. — **Les premières plaintes contre les machines :** curieuses doléances des ouvriers de Caen : l'écho de ces plaintes au siècle de la vapeur.

I. — GÉOGRAPHIE INDUSTRIELLE

Avant d'entrer dans la période révolutionnaire qui ouvre le *siècle de la vapeur,* faisons un voyage rapide à travers la France industrielle de 1789. Cela nous permettra de mesurer le chemin parcouru depuis le moyen âge

1. V. Levasseur, *État de l'industrie au dix-huitième siècle, Géographie industrielle de la France en 1789; Tableau général du commerce* (1789-90), par Gournay. G. Martin, *la Grande Industrie en France sous le règne de Louis XV,* où l'auteur a donné une intéressante statistique de l'industrie au XVIIIe siècle. On trouvera au Conservatoire des arts et métiers la carte industrielle de la France en 1789, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1889. Il y a également la carte industrielle de la France en 1889.

et d'apprécier plus tard les progrès considérables réalisés par l'industrie française au cours du XIXe siècle.

Le ventre de la France.

La France mangeait beaucoup. Si le peuple mourait parfois de faim, s'il vivait « de pain noir, d'eau et de racines », les riches bourgeois adoraient les repas plantureux, les grands, les fins soupers, et la cour, les festins succulents. Le temps n'était pas bien loin où Louis XIV, dont le royal appétit est demeuré célèbre, engloutissait négligemment la part du lion.

Aussi les « métiers de bouche » occupaient-ils, alors comme aujourd'hui, un très grand nombre de personnes qui vivaient de l'appétit des autres. L'agriculture était toujours la « mamelle de la France »; elle fournissait les produits que transformait l'industrie : céréales, viande, légumes, fruits, vin, cidre, huile, etc. Parmi les industries alimentaires, les unes étaient rurales (moulins à farine, moulins à huile, laiteries, fromageries, etc.), les autres urbaines, exercées par les boulangers, bouchers, charcutiers, cuisiniers, pâtissiers, hôteliers, etc. Les fines bouches d'autrefois affectionnaient les viandes rôties. Nous avons parlé des rôtisseries. Elles étaient nombreuses. Ces petites industries locales très florissantes avaient enrichi bien des maîtres.

On fabriquait de la bière dans le Nord, à Metz, Charleville, Lunéville, Caudebec, etc., du vinaigre à Orléans, de l'eau-de-vie dans tous les pays vignobles où l'on pouvait tromper les ordonnances qui interdisaient la distillation du marc de raisin.

On avait déjà la moutarde de Dijon, le pain d'épices de Reims, les confitures de Paris, Rouen, Bar-le-Duc, Verdun; le chocolat de Paris et des ports (Nantes, Bayonne).

Le sucre de canne, importé de la Martinique et de Saint-Domingue, était raffiné sur les côtes (Nantes, la Rochelle, Rouen, Dunkerque, Bordeaux, Marseille), et à l'intérieur dans le Nord, à Lille, à Paris, surtout à Orléans, d'où

sortait le tiers du sucre raffiné en France (valeur totale, 30 millions de livres). Il était très cher : dans les armoires de la petite bourgeoisie, on le conservait précieusement comme un médicament.

L'art des conserves n'était pas poussé, comme aujourd'hui, jusqu'au raffinement. Les paysans salaient du lard, les ports salaient de la morue, les hôteliers fumaient d'appétissants jambons; ceux de Mayence sont restés célèbres, célèbres aussi ceux de la Calabre, dont l'histoire héroï-comique de l'un d'eux sera contée plus tard par Paul-Louis Courier.

Le Havre, Dieppe, Dunkerque, Strasbourg, Lille, etc., possédaient des manufactures de tabac. Priser, au XVIIIe siècle, était un geste aristocratique.

Tous ces produits étaient consommés en grande partie sur place, car les transports étaient lents et rares. Pourtant on expédiait au loin des grains, des légumes secs et même de la marée. Paris et la cour absorbaient beaucoup de poissons de mer : on sait que le fameux Vatel de Fouquet s'était passé une épée au travers du corps parce que « la marée » qu'il attendait du Havre n'arrivait pas à temps.

Les tissus.

Au XVIIIe siècle, l'industrie textile était, comme aujourd'hui encore, la reine des industries françaises, exception faite des industries alimentaires. On tissait la laine, le lin, le chanvre, la soie, le coton; on faisait des filés, de la tapisserie, de la dentelle, de la bonneterie, de la corderie.

Lainages. — Parmi les industries textiles, celle des lainages était la plus ancienne et l'une des plus importantes. Une statistique officielle de l'an III établit qu'avant la Révolution la fabrication des étoffes de laines occupait plus de 594,000 ouvriers, faisait battre près de 68,500 métiers et fournissait près de 2,607,000 pièces, dont les quatre cinquièmes en laines de France (de Picardie, Flandre, Normandie, Champagne, Brie et Beauce,

Berri, Dauphiné, Quercy, Languedoc) et un cinquième en laines étrangères (espagnoles ou anglaises).

Ces étoffes étaient de qualités bien différentes et portaient des noms divers, dont le souvenir s'est transmis jusqu'à nous : le *droguet* (pure laine, ou laine et fil) croisé ou non croisé; la *serge*, le *cadis*, serge légère en usage dans le Midi; le *molleton*, le *cordelat*, la *tiretaine*, lainages à bon marché; le *tricot*, grosse serge fabriquée au village de Tricot, en Picardie; la *sayette*, étoffe de laine peignée, parfois mêlée de soie; le *bouracan*, étoffe assez grossière pour manteaux; le *camelot*, avec *chaîne* de fil et *trame* de laine, etc.

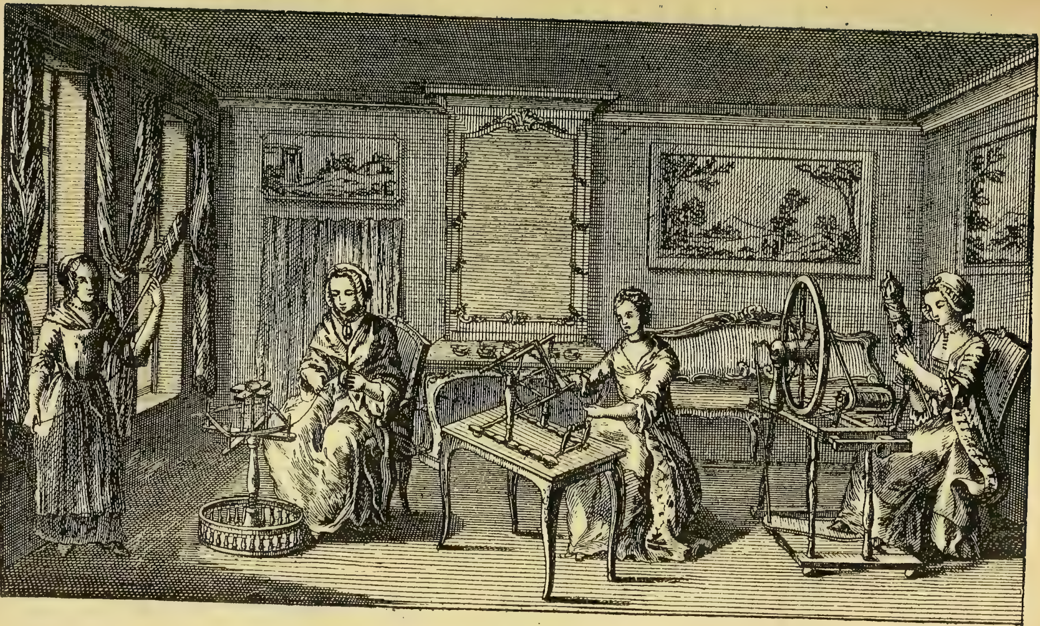
Près de 200 villes fabriquaient des draperies, et dans presque toutes les provinces, dans presque toutes les campagnes, l'hiver, les métiers battaient dans les chaumières.

Principaux centres de production : 1° la Normandie, avec Elbeuf (dont les 80 fabricants faisaient annuellement près de 10 millions d'affaires en draps ordinaires), Louviers (3,000 à 4,000 pièces de draps fins par an), les Andelys, Rouen, Darnétal, etc.

2° La Picardie, où la valeur totale des lainages était estimée à près de 18 millions et demi de livres et dont les grands centres étaient : Abbeville avec la célèbre manufacture royale de Van Robais, Amiens, le groupe d'Aumale, Crèvecœur et Tricot, etc., en tout 15,200 métiers produisant 140,000 pièces environ (un peu moins d'une pièce par métier et par mois).

3° Le Nord avec Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai, Bailleul, etc.

4° La Champagne avec Châlons, Reims, Rethel, Troyes, et surtout Sedan, qui était la plus célèbre fabrique de draps fins en laine d'Espagne et qui possédait 25 fabriques employant plus de 10,000 personnes et faisant battre plus de 700 métiers. On disait que les Ardennes occupaient, Sedan compris, plus 40,000 personnes.



VIEUX ROUETS

6° Le Languedoc, pays de moutons, était toujours une des patries des lainages. Il exportait dans le Levant (57,838 pièces en 1786).

Donc, en 1789, la France était encore « fondée sur draperie », comme la Flandre du moyen âge.

Lin et chanvre; fils et toiles. — Si la draperie avait la palme de l'ancienneté, l'industrie du chanvre et du lin avait celle de la quantité. Le lin et le chanvre étaient cultivés en Flandre, en Picardie, en Bretagne, dans le Maine, l'Anjou, le Dauphiné, le Languedoc, l'Auvergne, la Gascogne, alors qu'aujourd'hui le lin a presque entièrement disparu du Nord et que le chanvre s'est cantonné dans l'Ouest, d'où il disparaît d'ailleurs peu à peu.

On filait à peu près dans toutes les campagnes : chaque bergère avait sa quenouille, et chaque chaumière avait son rouet. Certaines régions (la Flandre, la Picardie, la Normandie, le Dauphiné) filaient non seulement pour l'usage local, mais encore pour le commerce.

On tissait les toiles de lin en Flandre, Picardie, Béarn; celles de chanvre dans l'Ouest, qui était au premier rang, dans le Dauphiné, l'Auvergne, etc., en général dans tous les lieux de production.

La Bretagne était couverte de métiers; le voyageur d'aujourd'hui les entend battre encore dans des caves ou des maisons très pauvres. Laval était le grand marché de l'Ouest. Cholet était renommé pour ses mouchoirs, la Normandie pour ses rubans de fil, Rouen et sa banlieue pour la quantité et la variété de ses toiles (il passait annuellement aux bureaux de visite de la généralité entre 120,000 et 670,000 pièces de toile). En 1756 on évaluait à 5 millions de livres la valeur des toiles tissées dans le Maine, à près de 650,000 livres dans l'Anjou.

Dans la région du Nord, Saint-Quentin occupait 60,000 fileuses et 6,000 tisserands, excellait dans les batistes, les linons, les gazes, la blanchisserie; Noyon fabriquait surtout le linge de table; Guise possédait la manufacture royale de l'Echelle (1769); Lille vendait

pour 8 à 9 millions de livres de fils, un million et demi de toile. Le vert des prés flamands était piqué de blanc par les tissus qui blanchissaient : toiles fines de Hollande, batistes et linons en lins fins de Hainaut, tissus fabriqués à Cambrai, Douai, Menin, Hazebrouck, Bailleul, Valenciennes, Merville (manufacture royale de linge de table), Armentières, qui n'était pas alors, comme aujourd'hui, la reine du monde entier pour la toile.

En dehors de ces grands centres : Troyes et Bar-sur-Aube en Champagne ; Bar-le-Duc, Epinal en Lorraine, Colmar en Alsace (Alsace-Lorraine, 200,000 pièces par an) ; Tarare en Beaujolais ; dans le Dauphiné, Grenoble, Saint-Marcellin, Romans, Voiron, qui fabriquaient pour 1,400,000 livres de toile, vendues dans la Provence et le Languedoc[1], etc.

La soie. — Parmi les industries textiles, la soierie occupait le troisième rang. Lyon était la cité de la soie. Pour elle, la vallée du Rhône, la Provence et le Languedoc, l'Italie et le Levant élevaient les vers à soie. Il faut renoncer à citer le nombre des métiers : les chiffres varient de 7,500 métiers (en 1739) à 16,000 indiqués par un Lyonnais, ou bien 18,000 ou 19,000 suivant d'autres.

D'après M. Godart (*l'Ouvrier en soie*), Lyon employait dans la soie 21,866 personnes en 1786 et 18,821 en 1788. Là s'affirment les mêmes différences, puisqu'un mémoire de la chambre de commerce accuse 48,500 personnes pour l'année 1739 et 60,000 pour l'année 1753 ; il est vrai que cette époque était l'âge d'or des soieries. Mme de Pompadour n'avait pas encore lancé la mode des toiles peintes, et la grande fabrique était en pleine activité pour satis-

1. Voici un aperçu des prix d'après le tarif maximum : à Paris, la toile de chanvre valait de 1 livre 18 sous à 2 livres 13 sous l'aune ; la toile de ménage, de 2 livres 3 sous à 3 livres 3 sous ; la toile fine de Laval, 5 livres 8 sous ; la toile de chanvre de Guingamp, 1 livre 10 sous ; celle de Saint-Brieuc, 2 livres 10 sous ; le linon de Péronne valait jusqu'à 20 livres ; la douzaine de serviettes, de 24 à 75 livres, suivant la qualité. (BIOLLAY, *les Prix en 1790* : Levasseur, t. II, 686.)

On voit que *les prix, grâce à la grande industrie, ont considérablement diminué au cours du dix-neuvième siècle.*

faire aux exigences du luxe de la cour et des bourgeois cossus. On a pu évaluer à 86 millions de livres la valeur des soieries lyonnaises au milieu du XVIII[e] siècle. En 1786, on l'estimait à 60 millions, et à 60 millions également la valeur des teintures et apprêts. Ces chiffres énormes mesurent l'importance qu'avait conservée, à la veille de la Révolution, la brillante industrie des soieries lyonnaises.

Dans la région de Lyon, les paysans des environs de Saint-Etienne et de Saint-Chamond fabriquaient des rubans de soie pendant huit mois; ils ne travaillaient que quatre mois aux champs. Un nouveau métier importé de Suisse permettait de tisser plusieurs rubans à la fois. L'industrie des rubans produisait annuellement une valeur d'environ 10 millions de livres.

Enfin, Tours, où Louis XI avait acclimaté l'industrie de la soie, où l'on avait compté jusqu'à 6,000 métiers au temps de Louis XIII, gardait encore, avec 1,000 à 1,500 métiers, un reste de son ancienne importance.

Industrie de luxe, soumise aux fluctuations de la mode, à la concurrence des toiles peintes pour les vêtements, à celle des papiers peints pour les tentures d'appartements, l'industrie de la soie, quoique en décadence, n'en restait pas moins, en 1789, une des richesses de la France, rapportant 125 millions de livres s'il faut se fier à d'incertaines évaluations, et plus nettement localisée que l'industrie du chanvre et du lin [1].

Le coton. — L'industrie cotonnière était la plus jeune des industries textiles. Elle est vraiment née en France au XVIII[e] siècle, car il faut compter pour rien les cotons du Levant, que filaient mélancoliquement les fuseaux et les rouets du temps jadis, et pour peu de chose les

1. Quelques prix : à Lyon, l'aune de *soie* peluche coûtait 18 livres en 1790; le velours coupé, 15 livres; le taffetas, de 5 livres 10 sous à 7 livres 3 sous; le satin, de 3 livres 10 sous à 6 livres 10 sous.

La toile de coton coûtait de 1 livre 10 sous à 6 livres; le coutil, de 1 livre 10 sous à 2 livres 10 sous; le drap de coton, de 4 livres à 7 livres 15 sous; la siamoise, de 2 livres 2 sous à 12 livres; le velours de coton, de 5 livres à 8 livres 10 sous; les mousselines de Chaumont, de 4 livres à 20 livres. (BIOLLAY, *les Prix en 1790*.)

vieilles futaines à trame de coton que Rouen, Lyon et Troyes tissaient depuis le xvie siècle.

La fabrication des *siamoises* (du nom des ambassadeurs de Siam, qui, paraît-il, en portaient), à chaîne de fil ou de soie et à trame de coton, à raies et à carreaux, employées pour mouchoirs, rideaux, tabliers, s'était répandue rapidement autour de Rouen au début du xviiie siècle. Et Rouen devint le grand centre des cotonnades, des *rouenneries*. De là, vers 1760, l'industrie cotonnière passa en Picardie et se répandit dans tout le Nord.

La fabrication des *indiennes* (imitées des cotonnades de l'*Inde*), ces toiles peintes dont la mode fut lancée par la Pompadour, consomma de grandes quantités de coton. C'est en 1759 que le célèbre Oberkampf établit petitement dans une chaumière, près de Versailles, au bord de la Bièvre, sa manufacture de toiles peintes où il dessinait et imprimait lui-même. Il dut sa vogue à sa curieuse habileté : une dame de la cour avait gâté une robe de l'Inde à laquelle elle tenait beaucoup ; pareil à ce fripier chinois qui reproduisit un jour dans un vêtement neuf la reprise qui illustrait le dos du vieux modèle, Oberkampf fut assez heureux pour copier exactement la robe d'Inde tant regrettée. La renommée fit le reste.

L'indienne essaima : il y avait trois fabriques à Lille en 1789, il y en avait à Saint-Denis, à Orléans, en Lorraine, en Alsace, à Dijon.

Toutes ces fabriques, celles de fils, de nankins et de velours (Amiens), dévoraient 11 millions de livres de coton, chiffre de l'importation française en 1786.

La tapisserie. — Les tapisseries issues des grandes manufactures des Gobelins, de Beauvais, d'Aubusson (760 ouvriers), de Nancy, de Felletin (300 ouvriers), de Rouen, de Flandre, etc., étaient estimées à une valeur globale de 1,600,000 livres vers 1789. Cette industrie artistique subissait pourtant la concurrence des papiers peints pour les tentures et de la perse préférée par la mode.

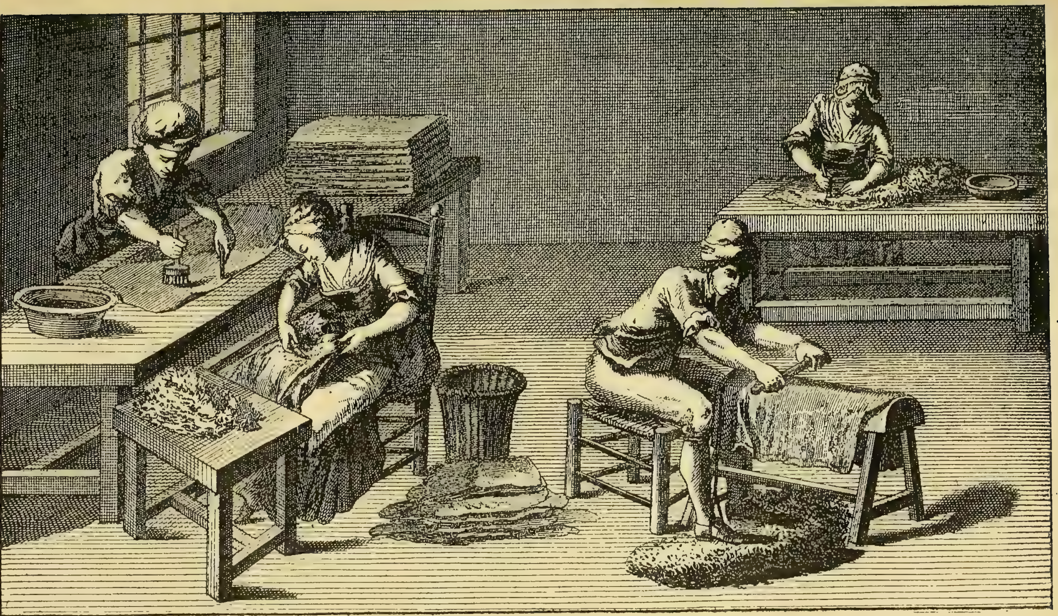
La dentelle. — Répandue autrefois dans les campagnes par Colbert, employée à la toilette des nobles et des riches bourgeois, autant qu'à la toilette des élégantes, la dentelle, en 1789, était l'objet d'un commerce actif (production totale, 10 millions de livres tournois environ).

Grands centres : le Velay, qui occupait, dit-on, 40,000 à 70,000 dentellières et qui exportait en Espagne ; la Normandie, où le « point de France » d'Alençon était resté célèbre, fin, riche et coûteux ; le Nord, où la *valenciennes* rivalisait avec la dentelle de Bruges ; où Bailleul, Armentières, imitaient la valenciennes ; où Lille et ses environs occupaient à cette imitation près de 15,000 ouvrières, qui, pour 15 à 20 sous par jour, travaillaient de cinq heures du matin à huit heures du soir[1].

La passementerie. — Fabriquée à Lyon, Paris, Sedan, Saint-Chamond, Abbeville, Beauvais, Lunéville, Metz, Thiers, etc., elle produisait, elle aussi, environ 10 millions de livres tournois.

Les bas. — Au moyen âge, ils étaient inconnus ; on portait des chausses en drap, analogues au pantalon d'aujourd'hui, et que l'on fabriquait encore en 1789. Ce n'est qu'au XVIe siècle que les bas furent mis à la mode. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, où l'on portait des culottes, ils faisaient l'objet d'un commerce plus considérable qu'aujourd'hui, où l'on porte des pantalons et des chaussettes. On avait commencé par les bas de soie, et continué par les bas de laine et les bas de coton. Les bas de laine ou *bas d'estame* étaient les plus répandus. En 1789, on estimait à 8,500 le nombre des métiers à bas en Picardie, à 50,000 le nombre de personnes employées dans cette industrie, et à 5,200,000 livres la valeur des bas produits dans cette province. La Normandie, l'Artois,

1. Aujourd'hui on peut voir à Bruges et à Ostende des cols en dentelles de 300 francs, des garnitures de robes de 1,500, 2,000, 6,000, et jusqu'à 12,000 et 15,000 francs, dont les malheureux artistes ont gagné, dans les campagnes flamandes, 15 sous pour une longue journée de travail. C'est, comme autrefois, une industrie *rurale* commandée par des « urbains ».



PEAUSSIERS

les Ardennes, la Lorraine, la Champagne, la Beauce, le Poitou, Paris, etc., fabriquaient aussi des bas de laine[1].

Pour le vêtement.

Il faudrait signaler également la bonneterie de fil, de coton, de soie, et les fabriques de gants et de mitaines, répandues par toute la France; la chapellerie de Paris, la tannerie, la mégisserie, les fabriques de chaussures, disséminées, elles aussi, par toute la France, dans des villes où le commerce des cuirs et peaux subsiste encore actuellement malgré la concurrence étrangère, comme à Moulins, Parthenay, etc. Dans les campagnes, on portait des sabots de bois qui se fabriquaient surtout dans les régions forestières; les fabriques de galoches, près des forêts de Normandie, occupent encore de nombreux ouvriers[1].

Les mines et la métallurgie.

En 1789, on estimait à 250,000 tonnes l'extraction de la houille, à 450,000 tonnes la consommation, donc à 200,000 l'importation. Anzin, Maubeuge, Valenciennes, Saint-Etienne, Formigny, Rive-de-Gier, Angers, Graissessac, Carmaux, Alais, la Grand'Combe, possédaient des mines de houille où les procédés d'extraction étaient encore primitifs. On se servait toujours du tour à bras pour monter le charbon. Cependant à la mine de Carmaux (250 pieds de profondeur) on employait une machine à molette mue par deux chevaux. Cette machine montait un seau pendant qu'elle descendait l'autre. Ces grands seaux contenaient environ 800 kilos de charbon. Il y avait aussi une « machine à air » qui marchait à l'aide d'un énorme

1. Quelques prix en 1790 : bas de laine pour hommes, à l'aiguille, 40 livres 13 sous la douzaine; pour femmes, 26 livres 5 sous; bas de métier, pour hommes, 36 livres 9 sous; pour femmes, 26 livres 5 sous; bas de fil, de 44 à 50 livres la douzaine; bas de coton, la douzaine, 43 livres 10 sous. (LEVASSEUR, II, 693.)

2. Prix : bottes, 18, 36 et jusqu'à 60 livres; souliers de Paris pour hommes, 4 ou 5 livres; pour femmes, 3 ou 4 livres; pour enfants, 1 livre 10 sous à 2 livres 10 sous; les gros souliers de province, 8 à 9 livres. Les sabots, à Paris, valaient 6 à 9 sous. (LEVASSEUR, II, 695.)

réchaud qu'on allumait à l'orifice d'un tuyau d'aération pour y déterminer un courant d'air.

On extrayait également les métaux : du plomb à Pontpéan, à Paillaouen, à Pontgibaud, à Sainte-Marie-aux-Mines, à Monistrol-sur-Allier; du cuivre à Saint-Bel, etc.

On traitait le minerai de fer par la méthode *catalane,* avec le charbon de bois. C'est pourquoi les industries métallurgiques étaient situées non seulement près des mines, mais près des forêts. Principaux centres : la Normandie (Breteuil, Condé-sur-Noireau), le Maine et l'Anjou, le Nord (Hardinghem, Jeumont), la Champagne (Joinville, Langres, Sainte-Menehould, Saint-Dizier, Vaucouleurs; au total, près de 40 millions de livres de fonte et de 29 millions de livres de fer), les Trois-Evêchés, la Lorraine (une soixantaine de forges), l'Alsace, qui produisait à elle seule presque la moitié de la fonte française, le Nivernais (Imphy, la Charité, Cosnes), le Berri, où les trois forges de Châtellerault appartenaient au comte d'Artois, la Franche-Comté (Baume-les-Dames, Ornans, Poligny), le Lyonnais et le Forez (Firminy, Saint-Julien-en-Jarret), le Dauphiné (Beaucroissant : fer doux, onze fabriques d'acier), la région des Pyrénées (comté de Foix, Roussillon, Béarn), le Périgord avec Bergerac, le Limousin avec Limoges, la Bretagne, etc.

D'après une statistique officielle, il y avait en France 600 forges qui produisirent, en 1789, 282 millions de livres de fonte, desquelles on tira 196 millions de livres de fer brut.

La fonte ordinaire valait, d'après M. Biollay, 114 à 141 francs la tonne; le fer marchand, 177 à 215 livres; le fer martiné, 230 à 280 livres; la tôle, 320 à 380 livres; l'acier, 172 à 460 livres.

Des aciéries fonctionnaient dans les Vosges, en Alsace, en Lorraine, près de Nemours, à Nantes, à Amboise, où une manufacture royale avait été établie en 1784. Mais la France ne produisait pas assez d'acier pour sa consommation; l'Angleterre et l'Allemagne lui fournissaient le reste.

Autres industries métallurgiques : coutellerie de Langres, Chaumont, Beaune, Moulins (d'où elle a disparu, laissant la rue des *Couteliers* comme trace de son passage), Thiers, Châtellerault, etc., la serrurerie d'Eu, Abbeville, Escarbotin, Monistrol, Saint-Etienne, Rugles, Saint-Dizier; la clouterie de Condé-sur-Noireau, Limoges, Firminy, Maubeuge, Valenciennes, Briançon, etc.; la quincaillerie de Saint-Etienne et Charleville, les deux principaux centres, de Lille, Dunkerque, Lyon, Laigle, la Charité, Paris, etc.; la ferblanterie de Nevers et de Bains (Lorraine); la fabrication des épingles et des aiguilles de Laigle, Rugles (depuis le xiie siècle), Limoges, Orléans, le Puy, etc.; les fabriques d'armes de Saint-Etienne, Charleville, Sedan, Maubeuge, Tulle. En 1787, Saint-Etienne avait livré près de 14,000 fusils, 5,000 canons et 9,000 pistolets; les fonderies de cuivre de Romilly, Saint-Bel, Bergerac; la chaudronnerie de Villedieu et de Falaise, etc.

Rattachons à ce groupe d'industries les *industries chimiques,* les marais salants de l'Océan et de la Méditerranée, la fabrication de la soude (Calais, le Croisic), du vitriol (Honfleur, Bolbec, Javel), du vert-de-gris (Montpellier), de l'amidon (Calais, Dunkerque), des parfums et des savons (Lille, Menu, Calais, Rouen, Marseille, qui vendait pour 18 millions de savon vers 1750, etc.).

La céramique et les industries de l'ameublement.

C'est par la petite industrie, en bien des endroits, qu'étaient fabriqués les articles de ménage, la poterie commune, les briques, les tuiles.

Les *faïenceries* étaient plus localisées. Rouen était renommée pour sa poterie et sa faïence au grand feu, blanche, brune ou bleue, pour ses décors jaunes, verts, violets sur émail blanc, et, depuis la seconde moitié du siècle, pour ses chinoiseries. Il y avait des poteries et faïenceries à Nevers, la Charité, Auxerre, Dijon, Saintes, Marseille (imitation de porcelaine), Moustiers, Ram-



ATELIER DE SERRURERIE

bervilliers, Lille, Bailleul, Armentières, qui imitaient Rouen ; le Havre, qui exportait en Amérique; la Rochelle, qui exportait aux Antilles, ou vendait aux alentours ses faïences à dessins originaux, ou bien imitées de Hollande ou de Saxe; Lunéville, qui possédait une manufacture royale de faïence et de terre de pipe; Sarrebourg, où se trouvait l'importante manufacture de faïence et porcelaine de Niederwiller, etc.

L'industrie de la *porcelaine* ne date réellement que de la seconde moitié du XVIIIe siècle. C'est en 1751 que fut créée la manufacture royale de porcelaine qui fut transportée à Sèvres en 1756 et qui devait, par la finesse et le caractère artistique de ses produits, acquérir une renommée universelle. Sèvres eut le monopole exclusif des porcelaines « en d'autres couleurs qu'en bleu et blanc et en camayeu d'une seule couleur » ; il était défendu aux autres fabriques « d'employer de l'or appliqué ou incrusté, comme de faire aucune statue, figure et ornement de ronde-bosse avec de la pâte de porcelaine en biscuit ».

Mais la « manufacture royale de porcelaine de France » ne fabriquait alors que la porcelaine *tendre*. Ce n'est qu'en 1768 que fut découvert près de Limoges le gisement de kaolin qui permit à la manufacture qu'on installa dans la ville d'imiter la porcelaine *dure* de Saxe. Vers 1789, la manufacture de Limoges était en pleine activité et jouissait d'une réputation européenne que lui méritaient la solidité de sa pâte et la délicatesse de son décor.

Outre ces deux célèbres manufactures, il y avait encore en 1789 la manufacture royale de Lille (110 ouvriers), les fabriques de Sceaux, Paris, Bourg-la-Reine, Chantilly, Niederwiller, Nancy, Lunéville, Marseille, Bordeaux, etc.

Les *verreries*, comme les forges, étaient situées près des forêts, car elles brûlaient du bois. C'est pourquoi on trouve les verreries près des forges, dans le Bocage normand, dans le Maine et l'Anjou, dans les Vosges surtout (Baccarat existait déjà), en Franche-Comté (l'Isle,

Champagney). Dans les Cévennes, Epinac, Givors, Rive-de-Gier, Oullins, et, plus au sud, la Grand'Combe, brûlaient de la houille. On trouvait également des verreries dans le Midi (Marseille, Béziers, Carmaux), et l'on en trouvait dans le Nord (Lille avait une verrerie royale; Dunkerque fabriquait des vitres et des bouteilles).

Dans cette industrie, la *manufacture des glaces de Saint-Gobain* mérite une place à part. Fondée en 1693-95 avec un privilège pour la fabrication des grandes glaces, elle pratiquait le coulage à Tourlaville et à Saint-Gobain, le polissage à Paris. Mais, avec les tristesses de la guerre et la misère du royaume, le temps des splendeurs avait disparu; la célèbre *galerie des Glaces*, à Versailles, était finie. Les glaces étaient un luxe. La vente alla si mal qu'en 1702 la compagnie, qui devait 2 millions, éteignit ses fourneaux. Une compagnie nouvelle racheta les établissements, reçut un nouveau privilège pour trente ans et reprit la fabrication. C'est cette compagnie transformée, dont le privilège avait été plusieurs fois renouvelé, qui assurait en 1789 la fabrication des glaces « à la mode de Venise ». Malgré son privilège, il existait à Rouelles, en Bourgogne, une autre manufacture de glaces, patronnée par le prince de Condé.

L'*orfèvrerie*, la *bijouterie*, l'*horlogerie*, étaient localisées à Paris, particulièrement au Palais-Royal. Cependant il y avait à Ferney, dans le Jura, une manufacture royale d'horlogerie, et l'on travaillait aussi l'or, l'argent et les pierres précieuses dans quelques grandes villes, comme Lyon, Bordeaux, Nantes, Rouen, Nancy. On estimait à 10 millions de livres environ la valeur de l'or et de l'argent consommés par ces industries d'art et de luxe.

Le *meuble* de luxe était également une industrie artistique, surtout depuis le célèbre Boulle. Le faubourg Saint-Antoine, à Paris, en était le centre le plus renommé avec le Louvre. Lyon, Bordeaux, Rouen, Lille, fabriquaient aussi le meuble de luxe. On cotait cet article à l'exportation. L'*ébénisterie* (terme du XVIIIe siècle) pratiquait le

placage d'ébène ou d'acajou, la marqueterie avec des bois de couleur, l'incrustation de nacre et de laque, l'ornementation en cuivre, en argent ciselé. Quant à la menuiserie ordinaire, c'était une industrie locale dont les artisans étaient, en général, organisés en corporation. Quelques villes cependant, Metz et Grenoble, par exemple, étaient réputées pour la fabrication des meubles communs.

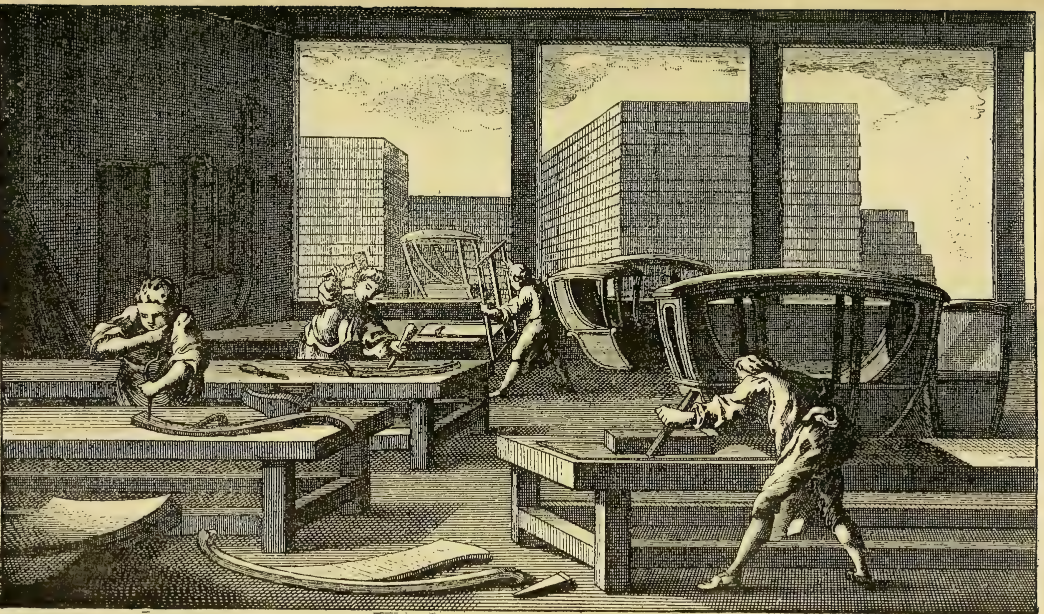
On fabriquait des chandelles de suif dans les pays d'élevage, des chandelles de résine dans le Maine et la Bretagne, des bougies au Mans, à Dijon, à Marseille, à Paris, de la cire blanche aux pays des abeilles. L'éclairage avait réalisé quelques progrès. Dans les maisons riches, les lampes perfectionnées remplaçaient la chandelle d'autrefois. En 1766, on usait de la mèche tressée; les lampes d'Argand, à mèche circulaire et double courant d'air, avec cheminée de verre, apparurent à la Comédie française en 1784.

Papeterie, imprimerie.

Le mouvement des idées au XVIIIe siècle favorisa les progrès de la papeterie et de l'imprimerie.

La papeterie fut émancipée en 1763 par la suppression des règlements minutieux qui l'entravaient. Elle s'était établie au bord des eaux pures, à Angoulême, à Limoges, en Auvergne, à Thiers, à Ambert et dans les environs, où l'on comptait plus de 60 moulins à papier; à Annonay, où les frères Montgolfier, avec des cylindres perfectionnés, fabriquaient du papier qui rivalisait avec le célèbre papier de Hollande; à Bourgoin, à Vizille, à Voiron, en Dauphiné, à Marseille et en Provence (56 moulins en 1770), en Champagne, en Lorraine (Epinal, 26 papeteries), dans l'Ile-de-France, en Brie, à Montargis, à Rouen, en Bretagne, à Rennes, Fougères, Morlaix, etc.

La mode des papiers peints avait suscité une industrie prospère, produisant annuellement une valeur d'environ 8 millions de livres. Il y avait des fabriques de papiers peints à Lyon et aux environs de Mulhouse.



MENUISIERS EN CARROSSES

Il serait trop long de citer les villes où les presses d'imprimerie étaient disséminées, car elles étaient très nombreuses. Paris venait en tête, ayant dépassé Lyon, qui, au XVIe siècle, était au premier rang et restait alors au second; venaient ensuite Lille, Rouen, Toulouse, etc.

II. — ORIGINES DE LA CONCENTRATION INDUSTRIELLE

Cet inventaire très abrégé des industries françaises en 1789 permet de constater un fait curieux, bien souvent signalé par les économistes, ceux de l'école marxiste en particulier, à savoir, la *concentration* des industries.

Il y a deux sortes de concentrations : la concentration de la plupart des industries dans les mêmes villes, les mêmes régions, les mêmes « centres », et la concentration d'une même industrie dans des établissements de moins en moins nombreux et de plus en plus grands.

Or, ce double phénomène économique, qu'on signale principalement au XIXe siècle, s'est manifesté dans le domaine industriel avant la Révolution; il y eut, d'une part, de grandes villes industrielles, de l'autre, de grandes industries, ou plutôt « la grande industrie » et des *spécialités,* tandis qu'au moyen âge il y avait *de tout partout.*

Les grandes villes industrielles.

Paris. — Il ne faudrait pas croire que *Paris* vînt alors en tête des grandes villes industrielles. « Considéré comme ville de fabrique, disait Gournay en 1789 dans son *Tableau général du commerce,* Paris ne peut soutenir aucune comparaison avec Lyon, Rouen et quantité d'autres villes de France; la cherté de la main-d'œuvre s'oppose à ce qu'il s'y établisse des manufactures, hors celles dont les matières premières sont précieuses ou dont la fabrication demande beaucoup de perfection et le concours immédiat des arts. Mais, considéré relativement aux arts, Paris est une des villes du monde qui fournissent les objets les plus précieux au commerce. »

Et, en effet, même la grande industrie est à Paris une industrie d'art : les deux manufactures royales de tapis des Gobelins et de la Savonnerie, la manufacture royale de Glaces du faubourg Saint-Antoine, qui polissait les glaces coulées à Saint-Gobain et occupait plus de 600 ouvriers, la manufacture de draps fins du faubourg Saint-Marceau, les meubles artistiques du faubourg Saint-Antoine.

Quant à l'orfèvrerie et à la bijouterie, c'étaient des industries bien parisiennes. L'horlogerie aussi : on fabriquait en France, dit-on, plus de 100,000 montres par an, et le plus grand nombre à Paris; on exportait.

Autres industries du Paris de 89 : galons d'or, gazes, passementeries, couvertures de laine, perles fausses, dentelles noires, soie, chapeaux divers qu'on exportait, bas de fil et de coton, les modes, pour lesquelles « les marchands et ouvriers de Paris sont les premiers législateurs de l'Europe », bronzes d'art, candélabres, lustres, porcelaine, papiers peints, coutellerie, fourrures et pelleteries, lingerie, tabletterie, parfumerie, instruments de physique et d'astronomie, imprimerie, gravure, etc., bref, un peu de tout.

Lyon. — Si Paris était la ville la plus peuplée (600,000 habitants), *Lyon* était la ville la plus industrielle. La population vivait de la soie et de l'imprimerie. Lyon fabriquait aussi la chapellerie, les indiennes, les papiers peints, la draperie, la teinturerie, la bonneterie, la cordonnerie, la quincaillerie. En 1789, la misère était grande à Lyon, car, ainsi que nous l'avons dit, la mode avait délaissé la soie pour les tissus anglais, et plus du tiers des métiers étaient arrêtés; l'impuissante charité essayait de calmer les douleurs du chômage.

Marseille. — *Marseille* était à la fois un grand port et une grande ville industrielle : il est impossible de séparer son commerce de son industrie. Il en est de même de Bordeaux et de Nantes. Marseille était en relations avec tout le monde méditerranéen, surtout avec le Levant.

On comptait à Marseille plus de 250 armateurs, qui assuraient les communications même avec l'Amérique. Marseille faisait un commerce de 300 millions : 150 pour l'exportation, 150 pour l'importation. Elle exportait surtout les vins de la Provence et les draps du Languedoc.

Son commerce considérable avait suscité la création, dans la ville même, de nombreuses et parfois puissantes industries. Elle avait enlevé à Gênes la fabrication du savon, à Livourne la préparation du corail; elle rivalisait avec les pays barbaresques pour les peaux et la maroquinerie. Elle fabriquait aussi de la passementerie, des étoffes de soie brochées d'or et d'argent, des toiles peintes, tapis, bas, bonnets de laine, chaussures, des produits chimiques, de l'amidon, des bouchons de liège; elle raffinait le sucre et le soufre, avait des tuileries, salaisons, verreries, faïenceries, chapelleries (la chapellerie avait occupé jusqu'à 1,200 ouvriers : 800 hommes et 400 femmes).

Dans son rapport au comité de commerce de la Constituante, le député Meynier dit que Marseille occupait 80,000 ouvriers. Cette grande activité commerciale et industrielle avait fondé des fortunes énormes, dont la bourgeoisie était fière.

Bordeaux. — Il en était de même dans le grand port de l'Atlantique à Bordeaux. Le commerce des vins et des denrées coloniales ne lui suffisait pas. Bordeaux possédait 16 raffineries de sucre de Saint-Domingue qui brûlaient annuellement près de 4,000 tonnes de charbon. Il y avait des distilleries, vinaigreries, corderies, des fabriques d'indiennes, de bas, de faïence, de verres à vitres et à bouteilles : industries fondées en général par des étrangers. L'industrie était cosmopolite comme le commerce. Il venait des producteurs de Hollande, de Flandre, d'Allemagne, de Portugal, de Venise, d'Irlande, des Cévennes, du Languedoc.

A partir de 1730, le commerce est si actif que Bordeaux se met à construire des navires avec des bois ve-

nus du Nord, de Liège, de Dantzig, de Suède. « En 1754, dit M. Camille Julian dans son *Histoire de Bordeaux,* il fut lancé 14 navires, et 16 en 1756. » Et il indique les noms des constructeurs et des armateurs, qui sont autant de représentants de cette bourgeoisie riche et puissante qui allait faire la Révolution.

Nantes. — Voici un autre port qui était en même temps une cité industrielle. Nantes raffinait le sucre (il faut remarquer qu'avant la fabrication du sucre de betterave les raffineries s'établissaient dans les ports, où elles étaient plus près des lieux de production du sucre de canne); Nantes avait des fabriques de cire blanche, d'eau-de-vie et de bière, de bouteilles, de cordages pour la marine (1,200 ouvriers), de cotonnades et d'indiennes, de couvertures et de toiles (500 métiers), de clous (400 ouvriers), de toiles peintes (4,500 ouvriers), etc.

« Le principal commerce se faisait avec les îles de l'Amérique, où l'on expédiait annuellement 50 navires de 80 à 300 tonneaux, savoir : 25 à 30 à la Martinique, 8 ou 10 à la Guadeloupe, 1 ou 2 à Cayenne, 1 ou 2 à la Tortue, 8 ou 16 à Saint-Domingue[1]. »

Le commerce des nègres avait enrichi une partie de la bourgeoisie nantaise. « Quelle triste ironie dans l'histoire humaine! dit un historien récent de la Révolution française. Les fortunes créées à Bordeaux, à Nantes, par le commerce des esclaves, ont donné à la bourgeoisie cet orgueil qui a besoin de la liberté et contribue à l'émancipation générale. »

Rouen était une des métropoles de l'industrie textile : filatures, tissages, droguets, ratines, couvertures, petites étoffes de soie et coton, siamoises et indiennes, flanelles, tapisseries. Il y avait aussi des raffineries de sucre, des fabriques de bas, de chapeaux, de produits chimiques, de liqueurs et confitures, de faïence, de papier.

Lille, autre métropole du « textile », grand marché des

1. Docteur Guépin, *Histoire de Nantes.*

toiles et fils de lin, filait aussi la laine, fabriquait des couvertures, molletons, camelots, ratines, étamines, velours (façon d'Utrecht), dentelles (point de Lille et point de Valenciennes). Il y avait à Lille des huileries, faïenceries, papeteries, verreries, savonneries, amidonneries; il y avait une manufacture royale de porcelaine et des orfèvres renommés. Beaucoup de ces industries ont disparu au cours du XIX[e] siècle. Calais et Dunkerque étaient les ports de Lille.

Orléans devait son importance industrielle à la Loire et à la proximité de Paris. A côté d'une multitude de petits ateliers, il y avait de grands établissements : 20 raffineries, au capital d'une douzaine de millions, occupant au moins 600 ouvriers; la bonneterie de Benoît Héry, qui employait 800 personnes dans ses ateliers urbains et près de 2,000 dans la campagne; une fabrique d'indiennes où travaillaient 150 ouvriers, sans compter les travailleurs *à façon* du dehors.

Versailles, aujourd'hui ville morte, était, sous l'ancien régime, grâce à la cour, un grand centre de consommation. On a évalué à 407 millions de livres le total des ventes faites à Versailles par les corporations d'arts et métiers. La Révolution devait condamner à mort ce commerce considérable en ramenant le roi à Paris, en proclamant la république et en fixant pour toujours à Paris la capitale de la France : grandeur et décadence parallèles de la monarchie et des affaires...

La grande industrie.

Ainsi, la géographie industrielle de la France en 1789, la création de la *manufacture* au XVII[e] siècle, mettent en relief l'erreur que l'on commet parfois en considérant le XIX[e] siècle comme le siècle où naquit et se développa en France le régime capitaliste et industriel. Sans doute, le XIX[e] siècle est le siècle de la grande industrie, mais, on l'a vu, celle-ci existait à la veille de la Révolution[1]. Il

1. On voit sous s réserves de fait il faut accueillir des affirma-

n'est pas nécessaire de citer à nouveau les grandes manufactures, principalement celles de l'industrie textile, où l'on employait déjà, rassemblés dans les mêmes ateliers, des centaines d'ouvriers.

Une grande manufacture.

On peut considérer comme la manufacture type d'alors celle de Van Robais à Abbeville, où 1,200 ouvriers et ouvrières étaient soumis à un véritable « encasernement industriel » ; ils étaient logés dans la fabrique; aux quatre portes monumentales, des concierges à la livrée du roi (c'était une manufacture royale) montaient la garde sévèrement; l'eau-de-vie ne pouvait pénétrer à l'intérieur, où la plus sévère discipline maintenait dans une obéissauce peureuse le personnel ouvrier. Le système des amendes y fonctionnait, et le corps de ville, intervenant parfois en faveur des prolétaires « emmurés », rappelait au grand patron que ces amendes devaient tomber dans la *caisse de secours* des ouvriers, et non pas dans la caisse patronale.

Les usines à feu et les forêts.

La grande industrie existait si bien, qu'elle suscitait déjà les premières doléances du *prolétariat* (le mouvement ouvrier de Lyon en 1744 en est une preuve) et les premières doléances des milieux ruraux.

Ainsi, dans l'Est, les *usines à feu* dévoraient une si grande quantité de bois que la noblesse et le clergé, les deux grands ordres fonciers, jetaient leur cri d'alarme et demandaient une limitation de l'industrie. « La cherté excessive du bois vient des usines à feu, qui sont trop multipliées, disait dans ses cahiers le clergé de Sarreguemines; il convient de prescrire la mesure de la consommation du bois qui peut être tolérée. »

Et l'on trouve dans le cahier de Bouzonville, en Lor-

tions comme la suivante : « Le fait capital, le grand événement qui domine le XIXe siècle, c'est la *naissance* de la grande industrie... » (Jules Méline, *le Retour à la terre,* 1905.)

saine : « *Le pays est couvert d'usines, forges, verreries,* qui non seulement consomment énormément, mais encore administrent si mal les cantons de forêts qui leur sont attribués, qu'ils sont convertis en friche. Aussi la cherté du bois augmente, au point que si Sa Majesté ne défend pas l'exportation des bois de chauffage au moins et n'ordonne pas la *réduction des usines,* l'habitant de la campagne sera dans peu réduit à l'impossibilité physique de pourvoir à son chauffage ainsi qu'à la cuisson tant de ses aliments que de ceux de ses bestiaux. »

Chose remarquable : la noblesse, le clergé, les populations rurales, élevaient la voix contre la bourgeoisie industrielle; les deux ordres privilégiés faisaient ainsi une œuvre doublement rétrograde, l'une politique, l'autre économique, car la bourgeoisie a été sous l'ancien régime l'*institutrice industrielle* de la France et de l'Europe, et, par conséquent, un des facteurs séculaires du progrès économique et social.

Les mines d'Anzin.

Mais l'usage de la houille devait bientôt étouffer les plaintes de la région de l'Est. Voici ce que disait Mirabeau à l'Assemblée constituante dans son discours du 21 mars 1791 :

Un exemple fera mieux connaître les dépenses énormes qu'exige la recherche des mines. Je citerai la compagnie d'Anzin, près de Valenciennes. Elle obtint une concession, non pour exploiter une mine, mais pour la découvrir, lorsque aucun indice ne l'annonçait. Ce fut après vingt-deux ans de travaux qu'elle toucha la mine. Le premier filon était à trois cents pieds et n'était susceptible d'aucun produit. Pour y arriver, il avait fallu franchir un torrent intérieur qui couvrait tout l'espace dans l'étendue de plusieurs lieues. On touchait la mine avec une sonde, et il fallait non pas épuiser cette masse d'eau, ce qui était impossible, mais la traverser. Une machine immense fut construite; c'était un puits doublé de bois; on s'en servit pour contenir les eaux et traverser l'étang. Ce boisage fut prolongé jusqu'à neuf cents pieds de profondeur. Il fallut bientôt d'autres puits du même genre et une foule d'autres machines. Chaque puits en bois, dans les mines d'Anzin de quatre cent soixante toises à plomb (car la mine a douze cents pieds de profon-

deur), coûte 400,000 livres. Il y en a vingt-cinq, et douze aux mines de Fresnes et de Vieux-Condé. Cet objet seul a coûté 12 millions. Il y a douze pompes à feu de 100,000 livres chacune. Les galeries et les autres machines ont coûté 8 millions; on y emploie 600 chevaux, on y occupe 4,000 ouvriers. Les dépenses en indemnités accordées selon les règles que l'on suivait alors, en impositions et en pensions aux ouvriers malades, aux veuves, aux enfants des ouvriers, vont à plus de 100,000 livres chaque année... On sait avec quelle jalousie les mineurs de Mons ont toujours vu l'exploitation de cette mine; ils fournissaient, avant qu'elle fût découverte, jusqu'à trois millions de mesures de charbon à 5 livres 10 sous de la mesure du poids de 250 livres; et la compagnie d'Anzin, qui donne aujourd'hui le même poids à 25 sous, fournit à la consommation de 5 provinces.

Tout, dans cet exposé, annonce la grande industrie du XIX[e] siècle : énormes capitaux, grande exploitation, milliers d'ouvriers, grande production, baisse des prix, secours aux ouvriers.

Un contrat de société industrielle au dix-huitième siècle.

Voici d'ailleurs un exemple de la formation de sociétés industrielles au XVIII[e] siècle.

Lorsque en 1701, une compagnie nouvelle se forma pour l'exploitation du privilège accordé à la manufacture royale de Saint-Gobain, elle porta son capital à 2 millions 40,000 livres, réparti en vingt-quatre parts ou sols de 85,000 livres, chaque sol étant lui-même divisé en douze deniers. Les associés devaient, sans emprunts, subvenir aux besoins par des appels de fonds proportionnels aux mises et conserver toujours un million comme fonds de roulement dans la caisse. Les *actionnaires* avaient droit à un intérêt de 10 p. 100 de leur argent et, en outre, à des honoraires fixes de 1,000 livres par sol et à un jeton de deux écus par séance. C'était une grosse charge pour l'entreprise.

Pour l'obtention de son privilège (de trente ans), la compagnie avait dû verser 50,000 livres à un maréchal de France. Toutes les semaines elle devait donner un écu

aux religieux de la Charité de Charenton, et tous les mois un écu aux religieux de Picpus du faubourg Saint-Antoine.

Le conseil d'administration était composé des plus « gros » actionnaires. Nul ne pouvait entrer dans la société sans être agréé par les actionnaires : le nouveau venu devait faire à chacun des intéressés un cadeau de soixante jetons d'argent et de 20 livres de bougie!

La petite industrie.

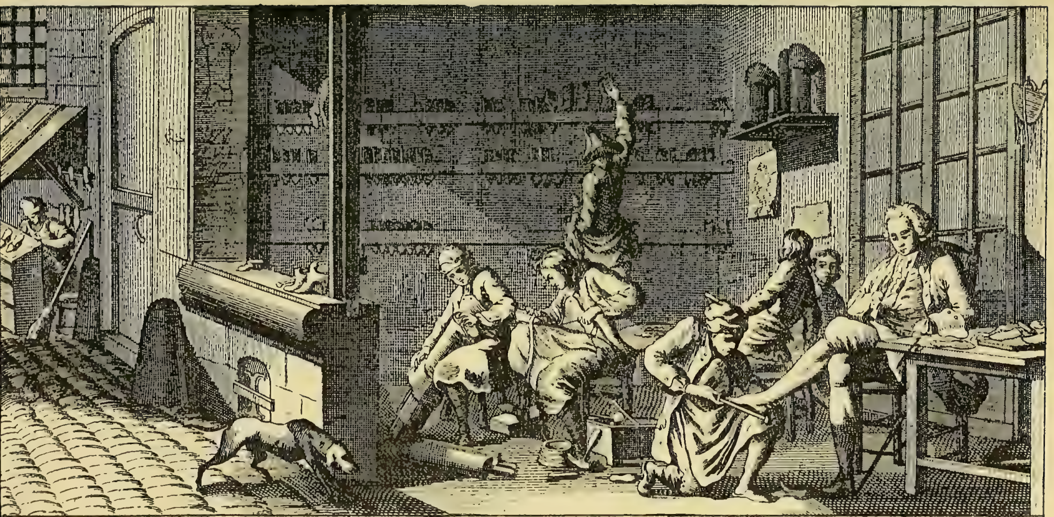
Bien entendu, les *métiers* de la petite industrie restaient les plus nombreux et, dans l'ensemble, les plus importants, malgré la transformation économique due à l'accroissement des capitaux mobiliers et à la création des manufactures.

Quelques exemples : il y avait, en 1721, à Paris, pour 500,000 habitants, 757 boulangers, un pour 660 habitants; en 1890, époque ou l'on se plaignait du trop grand nombre de boulangers, il y en avait 1,522 pour 2 millions 447,957 habitants, un pour 1,608 habitants.

En 1767, à Sens (6,000 habitants), il y avait : 21 épiciers ou merciers, 11 marchands de draps, 24 menuisiers, 25 cordonniers; en 1890, pour 11,000 habitants, il n'y avait plus que 14 épiciers, 12 merciers, 8 marchands de draps, 8 menuisiers, 13 cordonniers. Et dans la plupart des villes on pourrait faire les mêmes constatations.

Sans doute il ne faut pas grossir les obstacles opposés par les corporations aux progrès de l'industrie; néanmoins, à Lyon, jusque vers la fin de l'ancien régime, un maître ouvrier ne pouvait pas faire battre plus de quatre métiers; à Rouen, les statuts de la communauté des amidonniers punissaient d'une amende de 300 livres tout maître qui aurait plusieurs ateliers : un sieur Simon qui en avait trois fut obligé d'en fermer un, ce qui n'empêcha point la communauté de réclamer la suppression de l'un des deux autres (1780).

Dans les campagnes, plus encore que dans les villes,



ATELIER DE CORDONNERIE

dominait la petite industrie, l'*industrie domestique*. Les campagnes travaillaient pour elles-mêmes ou bien pour les villes, *à façon*.

Nous savons que ce travail *à façon* était la règle dans l'industrie de la dentelle et dans celle de la soierie, à Lyon, où il y avait les *maîtres fabricants* et les *maîtres ouvriers*, ceux-là commandant le travail à ceux-ci[1].

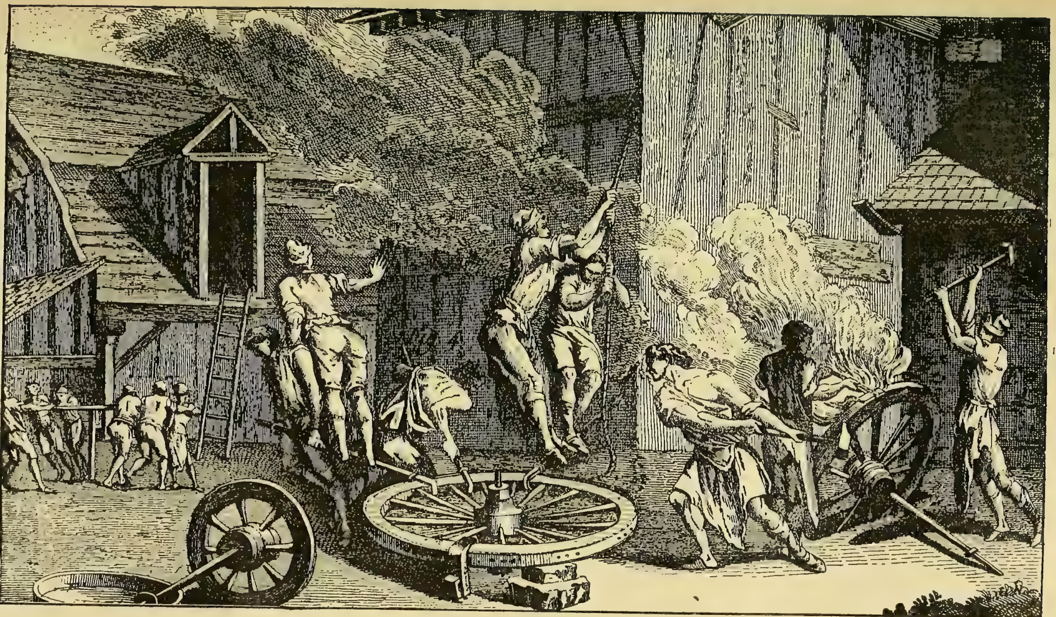
Ainsi, à la veille de la Révolution, presque tous les systèmes industriels étaient représentés en France. Viennent la vapeur et les machines, et la grande industrie prendra des proportions énormes, laissant loin derrière elle, comme un reste du passé, la petite industrie, condamnée à une mort lente.

III. — LES PREMIÈRES PLAINTES CONTRE LES MACHINES

L'outillage est encore rudimentaire. Le travail se fait souvent *à la main* : il y a très peu de *machines*, il n'y a que des *outils*. « On est encore peu avancé, dit M. Levasseur, dans l'art de grouper les ouvriers de manière à économiser la place et le temps, et il semble que les fabriques servent à rassembler sous le même toit des travailleurs, plutôt qu'à unir systématiquement leurs efforts pour l'accomplissement d'une même œuvre.

Entrez, par exemple, dans la fabrique d'épingles dont l'*Encyclopédie* donne le dessin. Les ouvriers n'y sont pas disposés de la façon qui rendrait leur travail le plus régulier, le plus prompt et le moins coûteux possible. Ici, l'un tourne la roue pendant que l'autre appointit à la meule un paquet de six épingles. Là, deux autres passent à la filière le fil de laiton qu'ils amincissent, et embarrassent un vaste espace de leur personne et de leurs rouleaux. Au milieu de l'atelier, des enfants accroupis coupent avec des cisailles les morceaux de fil qui vont se changer en épingles et en remplissent une sébille, mais ils n'ont que l'œil et l'habitude pour régler

1. Encore aujourd'hui les grands négociants en soieries de Lyon donnent leurs soieries *à façon* à Lyon même ou dans la région, à Vizille, à Voiron, dans l'Ardèche, etc. Il en est de même pour les dentelles si renommées de la région du Puy.



« MARÉCHAL GROSSIER » OU CHARRON

les longueurs. Ce n'est pas qu'on manque positivement d'outils : on en a imaginé beaucoup qui servent aux opérations de détail; mais on manque de bonnes machines qui ménagent les bras, et d'un plan d'organisation qui facilite la surveillance.

Néanmoins, on emploie des moteurs hydrauliques, des roues mues par des animaux, des manèges actionnés par des chevaux, etc. Dans l'industrie textile, les progrès de l'outillage préparent le *machinisme* du XIXe siècle. Depuis trente ans on employait le métier à fabriquer les bas, avec l'appréhension de jeter dans la misère les pauvres tricoteurs; on fabriquait du velours à la machine; en 1744, Vaucanson avait commencé à perfectionner les métiers de soieries. C'est vers 1774 que l'Anglais Arkwright, imitant, dit-on, un Français, inventa la *machine à filer le coton*. Ce métier mécanique se répandit vite en Angleterre et passa en France. Mais il aurait déséquilibré l'industrie cotonnière (à quoi bon filer rapidement si l'on tisse lentement?) si, en 1785, Cartwright n'avait inventé la *machine à tisser le coton*. En 1780, l'Anglais Price, établi à Rouen, avait inventé une machine à filer indistinctement le lin, le coton et la laine.

Mais ces machines sont encore peu connues en France en 1789. C'est pourquoi le mot du célèbre socialiste allemand Lassalle : « La machine à filer d'Arkwright a été le premier événement de la Révolution française, » n'est qu'une « boutade inexacte ».

Cependant les premières protestations des travailleurs se firent entendre contre les machines qui les menaçaient du chômage et de la misère. Ecoutez les doléances des ouvriers de Caen exposées dans une brochure qui parut à l'époque de la convocation des Etats généraux :

Plusieurs cahiers, on pourrait même dire tous,... ont *demandé la suppression des méchaniques de filature*... L'humanité, la sainte humanité, réclame, et les riches qui regorgent de tout, qui nagent dans l'abondance, et qui ne peuvent sentir les maux qu'ils n'éprouvent pas, se portent en foule dans l'arène pour lutter contre le pauvre dénué de tout, qui demande à genoux du pain! Ah! tous les

sophismes de l'intérêt personnel doivent se briser contre cet argument irrésistible : du pain !... Les méchaniques de filature anglaise, qu'on cherche à naturaliser en France, ont encore augmenté la somme des maux... On ne craint pas de dire qu'elles ont paralysé tous les bras et frappé de mort l'industrie des fileuses. En effet, le peuple, qui n'a d'autre propriété que ce genre d'industrie, se voit tout à coup dépouillé du seul travail qui assurait son existence. Les méchaniques à filer le coton ne ruinent pas seulement la classe des fileurs et fileuses, tant dans la ville que dans les campagnes, elle ruine encore le commerce de la fabrique. Les cotons de ces méchaniques sont mous, cassants et pesants, difficiles à teindre et à fabriquer. Enfin, cette espèce de filature donne beaucoup de perte pour le travail préparatoire et pour toute la fabrication...

Éternelles récriminations, plaintes poignantes, préjugés mêlés de vérités, du prolétaire en lutte avec la science qu'il ne comprend pas, avec la machine qui le dépasse et qui le plonge dans la misère, alors qu'elle accomplit l'œuvre de progrès en « fabriquant » pour tous un peu plus de bien-être. La vapeur et le machinisme prolongeront l'écho de ces plaintes tout au long du siècle suivant.

CHAPITRE VIII

LES SALAIRES ET LA VIE OUVRIÈRE D'AUTREFOIS

L'éloquence des vieux chiffres.

I. — **Salaires du moyen âge :**

Salaires des ouvriers de métiers : maçons, charpentiers, peintres, couvreurs, etc. Privilégiés : un tailleur à 20 francs par jour, un enlumineur à 24 francs.

Travailleurs des champs : le travail **fieffé :** il est bien payé grâce à la hausse du prix de la terre ; le travail libre : laboureurs, vendangeurs, bûcherons, batteurs en grange, porchers, bergers, etc. ; domestiques de ville : un fauconnier à 3,300 francs.

Hausse générale des salaires du XIIe au XVe siècle ; baisse générale au XVIe.

II. — **Salaires du dix-septième et du dix-huitième siècle.**

Travailleurs des champs : disparition des droits d'*usage* et de *vaine pâture,* diminution des salaires : journaliers à 51 centimes, journalières à 28 centimes ; les domestiques ; ancienne danse de « l'anse du panier » ; les étrennes.

Ouvriers de métiers : même baisse des salaires ; un privilégié : 37,000 francs par an à un tailleur de diamants ; baisse des **prix de façon** ; « les salaires sont trop faibles, » dit un ministre des finances ; doléances des salariés en 1789 ; le cri de la faim.

III. — **L'évolution des salaires.**

Les salaires ont diminué depuis la fin du XVe siècle ; vieilles lois qui jouent encore ; les corporations ont déprimé les salaires ; paroles d'un patron du XVIIIe siècle : nécessité des bas salaires et de la servitude ouvrière.

IV. — **La vie ouvrière.**

Le drame du pain ; effroi de la disette et de l'accaparement, les émeutes ; le prix du blé ; le salaire et le blé ;

le pain quotidien; la table ouvrière : viandes, légumes, vin, etc.; l'intérieur d'un compagnon tisserand.

Voici des chiffres, — des chiffres rebutants pour l'indifférent qui jette sur l'histoire du passé un coup d'œil distrait, mais passionnants pour celui qui veut voir dans les siècles révolus autre chose que les guerres, les intrigues de la diplomatie, la grandeur et la décadence des empires et des rois. Voici des chiffres passionnants pour ceux qui s'intéressent à l'histoire du travail et des travailleurs, aux joies et aux misères de ces ouvriers du temps jadis qui ont déblayé obscurément, au long des siècles, le chemin du progrès moderne.

Car « l'histoire des salaires, comme l'a dit M. d'Avenel, c'est l'histoire des quatre cinquièmes de la nation qui sont tenus de signer en naissant un pacte avec le travail manuel, qui vendent leur vie pour avoir de quoi vivre... » Et qui dira jamais les « mille émotions secrètes de nos pères » que cachent ces chiffres en apparence rébarbatifs ?

C'est pourquoi il faut remercier l'économiste laborieux et patient qui a passé une partie de son existence à recueillir ces chiffres trop rares encore et si précieux. M. le vicomte d'Avenel a glané dans les archives plus de 60,000 chiffres concernant « la propriété, les salaires, les denrées et tous les prix en général, depuis l'an 1200 jusqu'à l'an 1800[1] ».

C'est à cet historien que nous emprunterons les nôtres, sans oublier qu'ils ne sauraient être d'une exactitude

1. *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général, depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800*, 4 vol. gr. in-8°, réduits en 2 vol. in-12 : *la Fortune privée à travers sept siècles,* et *Paysans et Ouvriers depuis sept cents ans.* Dans deux derniers volumes de vulgarisation, M. d'Avenel a traduit les prix en monnaie d'aujourd'hui, en tenant compte de la valeur intrinsèque du métal et de sa valeur relative par rapport au prix de la vie (*puissance d'achat de l'argent*). Ainsi le journalier de 1240 touche 6 deniers tournois ; ces six deniers représentent 2 gr. et demi d'argent fin, c'est-à-dire 50 centimes ; comme ces 2 gr. et demi d'argent fin ont une puissance d'achat 4 fois plus forte que celle d'aujourd'hui, les 50 centimes de 1240 correspondent à 2 fr. de 1905.

rigoureuse et que leur traduction en monnaie actuelle est hérissée de difficultés qui tiennent à la variété des monnaies, aux variations du pouvoir commercial et social de l'argent, du prix des denrées et des besoins de la classe ouvrière.

I. — SALAIRES DU MOYEN AGE

Ouvriers de métiers.

Maçons : moyennes du salaire journalier pour les différentes provinces et pour l'ensemble de l'année : 4 fr. au XIIIe siècle; 3,50 de 1300 à 1350; 4,16 de 1375 à 1400; 4,60 de 1401 à 1450; 5,20 de 1451 à 1475. Cette moyenne de 5,20 comprend des salaires de 11 fr. pour un piqueur de pierres du Roussillon et de 3,25 pour un compagnon, preuve que ces moyennes font illusion. A la même époque, un maçon anglais gagnait également 5,20, et un maçon autrichien 4,70. Nous étudions ailleurs la baisse générale des salaires au XVIe siècle et ses causes : la journée des maçons tomba d'abord à 4,80, puis à 4 fr., enfin à 2,85.

Charpentiers : 3 fr. 35 de 1200 à 1350; 3,50 de 1351 à 1400; 4,60, même prix que les maçons, les couvreurs et les peintres, de 1401 à 1450; 6 fr. de 1451 à 1500; 4 fr. de 1501 à 1575; 2,80, même prix que les maçons et les peintres, de 1575 à 1600.

Peintres et couvreurs : 4 fr. de 1200 à 1350; 3,80 de 1351 à 1400; peintres, 4,60 de 1451 à 1500; 3,60 de 1501 à 1575.

Aujourd'hui, la moyenne pour la France — Paris non compris — paraît être : charpentiers, 3,70; couvreurs, 3,65; peintres en bâtiment, 3,40, payes qui se rapprochent de celle du maçon, comme au moyen âge, et qui ont conservé à peu près les mêmes rapports entre elles, malgré les siècles. Le maçon gagne actuellement 36 p. 100 de plus que le journalier; de 1200 à 1600, il a gagné en moyenne 39 p. 100 de plus.

Voici des salaires variant suivant la condition des travailleurs. A la fin du XIIIe siècle, en Artois, un maître peintre était payé 6,40 ; un compagnon peintre, 4,80 ; un apprenti (ayant déjà sans doute un long apprentissage), 2 fr. ; et un manœuvre broyant les couleurs, 1,60.

Au moment des plus forts salaires du XVe siècle (on a remarqué que les salaires, chose intéressante, due probablement à la raréfaction de la main-d'œuvre au temps de la guerre de Cent ans, ont subi une hausse sensible au XVe siècle), les boulangers et les brasseurs ne touchent pas, en espèces, — ils sont nourris, — plus de 1,80. D'ailleurs, d'une manière générale, les ouvriers de l'alimentation étaient, comme aujourd'hui encore, mal payés : au XIVe siècle, un boulanger nourri touche 1,30 à Poitiers ; un pâtissier nourri, logé, etc., touche 1 fr., ainsi qu'un boucher de Colmar. Le journalier nourri paraît avoir gagné plus qu'eux.

Voici au contraire des privilégiés : un enlumineur touche 24 fr. par jour, à Tours, au temps de Louis XI ; le tailleur des robes royales, sous Charles V, gagne 8,40 par jour ; celui de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, gagne jusqu'à 20 francs, alors que le couturier d'un couvent n'a que 60 centimes. Même différence aujourd'hui : « Entre les 20 francs de cet aristocrate du ciseau et les 60 centimes du modeste confectionneur des frocs de moines normands, il y a toute la distance qui sépare actuellement le coupeur anglais des maisons parisiennes du quartier de l'Opéra à 10,000 francs par an d'appointements, de la petite cousette de nos fermes de l'Ouest, nourrie et invitée « ès noces des filles » dont elle a fait le trousseau, mais payée seulement 50 centimes par jour. »

Travailleurs des champs.

Il y eut, dans le haut moyen âge, surtout parmi les travailleurs ruraux, un mode de payement des salaires très curieux. Il n'y avait presque pas de domestiques, de laboureurs ou d'ouvriers payés en espèces. Les services

étaient *fieffés :* on les payait en terre, avec un *fief.* « Les relations d'homme à homme étaient alors exclusivement féodales. » Moyennant quelques hectares labourables, on s'assurait à perpétuité les services d'un journalier, d'un boulanger, d'un charron, d'un forgeron, etc. L'emploi était héréditaire; quand l'ouvrier, possesseur du fief, mourait, c'était l'aîné du fief qui accomplissait la servitude dont il était grevé, lui qui gardait les vaches, taillait les vignes, ferrait les chevaux.

Mais, comme le prix de toutes choses subissait des fluctuations continuelles, ces contrats permanents cessaient bientôt de plaire à l'un des contractants : l'un trouvait qu'il payait trop cher, ou l'autre qu'il n'était pas assez payé. Il semble que le travail fieffé ait été largement rémunéré au XIIIe siècle, car la terre qui en était le prix, une fois donnée, avait augmenté de valeur. Ce système eut des conséquences bizarres : on vit des bourgeois hériter ainsi d'une charge de portier ou de cuisinier. C'est pourquoi les contrats à fief disparurent peu à peu avec le moyen âge. En 1524, un « queu » fieffé se libère de la cuisine forcée par une rente en argent. Les hommes renonçaient aux rapports immuables.

Le travail rural libre, c'est-à-dire non fieffé, paraît avoir été, lui aussi, bien payé. En 1200, un faucheur gagne 5 francs par jour de notre monnaie ; en 1240, les journaliers du Languedoc et de la Normandie touchent 2 fr. Sans doute, à Paris, les porteurs d'eau de Saint-Louis ne reçoivent que 1 franc, mais ils sont nourris, logés et engagés pour toute l'année.

Laboureurs, vendangeurs, bûcherons, batteurs en grange : 2 fr. 34 de 1301 à 1325 ; 2 fr. 80 de 1326 à 1350 ; 2 fr. 70 de 1351 à 1375 ; les plus heureux vont jusqu'à 4 fr. 20, les moins favorisés descendent à 1 fr. 40 : on constate aujourd'hui encore, en France, de pareilles différences.

Le XIVe siècle est le siècle de l'émancipation des serfs. Le serf libéré préférait cultiver sa « censive ». Cela expli-

querait-il les salaires relativement élevés? Les femmes, alors, gagnaient 1 fr. 80, sans nourriture, alors que la moyenne d'aujourd'hui est de 1 fr. 50. Au XIVe siècle, les faneuses de l'Anjou n'ont que 1 fr. 50, mais les vigneronnes de la Lorraine ont 2 fr. 10.

Au XVe siècle, à mesure que le pays se dépeuple, — conséquences de la guerre de Cent ans, — le prix du travail monte : un manœuvre gagne 3 fr. 60 sous Louis XI, et une journalière 2 fr. 30.

Domestiques de fermes, charretiers, porchers, bergers, valets de charrue, etc. : de 1276 à 1325, moyenne de 180 francs par an; de 1326 à 1350, 192 francs; de 1351 à 1400, 242 francs; de 1401 à 1450, 320 francs; de 1450 à 1475, 342 francs. Donc, hausse constante du XIIIe au XVe siècle. Les domestiques s'habillent à leurs frais, comme ceux d'aujourd'hui.

Le domestique de ville, attaché à la personne du maître, gagnait moins que celui des champs, exception faite des privilégiés : le valet de chambre de saint Louis touchait la valeur de 728 francs; le barbier de Charles V, 2,000 francs; un veneur, 1,500 fr.; un fauconnier, 3,300 fr. Aujourd'hui, le valet personnel gagne plus que le domestique de ferme, car son travail, étant méprisé par les hommes libres, est moins recherché.

Les salaires des femmes, domestiques de ferme ou servantes de ville, ont profité de la même hausse.

Cette hausse du XIIIe au XVe siècle paraît donc être une loi générale des salaires : salaires des ouvriers de métiers et salaires des travailleurs ruraux, salaires des hommes et salaires des femmes. On aperçoit, parmi les causes, l'émancipation des serfs au XIVe siècle et la raréfaction de la main-d'œuvre au XVe siècle par la guerre de Cent ans. Au siècle suivant, c'est-à-dire au XVIe, l'or d'Amérique fit baisser les salaires et plongea le paysan dans une misère dont il ne devait plus se relever avant la Révolution.

II. — SALAIRES DU XVIIe ET DU XVIIIe SIÈCLE

Travailleurs des champs.

Cette misère fut aggravée par la disparition progressive des droits moyenâgeux d'*usage* et de *vaine pâture*. Ces droits avaient constitué jusque-là de bienfaisants appoints aux humbles budgets des campagnes. Grâce au droit d'usage dans les forêts, le paysan se fournissait de bois pour le chauffage, la construction et les meubles. Le droit de vaine pâture dans les forêts royales et seigneuriales ou sur les terrains communaux lui permettait d'élever le porc, les chèvres ou la vache, sur lesquels il fondait autant d'espérance que Perrette sur son pot au lait. Il s'engagea entre les paysans d'une part, le roi et les seigneurs d'autre part, une lutte pour l'existence qui dura jusqu'à la Révolution. De nombreux procès firent reculer les vieux droits et refoulèrent les ruraux jusqu'en leur étroite et pauvre cabane.

A ce moment, comme pour augmenter leur détresse, les salaires réels diminuaient. Celui du journalier était tombé de 3 fr. 60 au temps de Charles VIII, à 1 fr. 60 au temps de Colbert.

La journée moyenne du travailleur rural paraît ressortir à 1 fr. 85 sous le ministère de Louvois. En 1700, Bois-Guillebert l'estime à 1 fr. 28, et Vauban à 2 fr. 17. On trouve des chiffres plus hauts (3 fr. 20 pour un cribleur de grains à Soissons), mais aussi de plus bas (88 centimes pour un journalier de Mende). Après avoir un instant remonté, au temps de la Régence et de Fleury, le salaire des ruraux se remet à descendre, pour atteindre une moyenne de 1 fr. 64, sans nourriture, sous Louis XVI.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, on voit des journaliers, nourris, il est vrai, gagner 51 ou 63 centimes. Il y avait des femmes nourries qui ne gagnaient que 28 centimes! Encore le travail est-il rare. « Les vignerons, disent les intendants, sont en partie réduits à l'aumône durant la

saison morte. » Limousins et Auvergnats s'en allaient en Espagne comme manœuvres, vieille habitude qui remontait au temps où l'Espagne, gorgée d'argent, renonçait au travail.

Cette misère allait traverser la Révolution et toute la première moitié du XIXe siècle; encore n'est-elle pas éteinte. L'augmentation, récente, est due aux progrès de l'industrie et à la hausse du prix de la vie. En 1838, dans l'Indre, on ne payait les ouvriers nourris que 85 centimes en hiver, 1 franc en été, et 1 fr. 25 pendant la moisson. En 1860, au pays breton, on trouve encore des manœuvres nourris à 60 centimes par jour.

Même baisse de 1600 à 1810 pour les salaires des domestiques de ferme (valets de labour, charretiers, vachers, etc.) payés à l'année. Moyennes : 189 francs sous Henri IV, 172 francs sous Louis XIII, 160 francs sous Louis XIV, 175 sous Louis XV, et 160 sous Louis XVI. Ces moyennes rassemblent des prix bien différents : au XVIIe siècle on donne 254 francs à un charretier de Sens et 70 francs à un valet de labour en Berri; au XVIIIe siècle, un charretier au service de l'archevêque de Rouen gagne 285 francs, et un domestique de Saint-Amand, dans le Berri, 33 francs seulement.

Les gages des domestiques de ville, attachés à la personne, restent toujours inférieurs aux gages des domestiques de campagne, quels que soient ceux du petit nombre de privilégiés (600 francs au chef cuisinier d'un évêque, 540 francs au cocher d'un financier, 300 francs au suisse d'un grand seigneur, etc.).

Le salaire des journalières et des servantes avait baissé parallèlement aux salaires des hommes. Et c'est à peine si les servantes de ville rattrapaient les sommes perdues en « ferrant la mule », c'est-à-dire en faisant danser l'anse du panier ou bien en touchant le *sol pour livre* et les *étrennes* dont l'usage existait déjà.

Ouvriers de métiers.

Dans les métiers, on observe la même chute progressive des salaires. La journée du maçon tombe de 3 francs, sous Henri IV, à 2 fr. 30, sous Colbert; elle remonte à 2 fr. 84 au temps de Fleury, pour revenir à 2 fr. 30 au moment de la Révolution. Au début de la Révolution (1790), les maîtres maçons de Paris touchent 3 fr. 60; les compagnons, 3 francs; et les garçons, 2 fr. 16; les mêmes ouvriers gagnent aujourd'hui respectivement 8 francs, 6 fr. 50 et 5 francs[1].

Manœuvres aux mêmes époques : 2,28, 1,70, 2,10 et 1,64.

La journée du charpentier tombe de 3,18 à 2 fr.; celle du peintre et celle du couvreur, de 3,50 à 2,50.

La moyenne des salaires quotidiens des ouvriers de métiers non nourris était de 2,20 au moment de la Révolution; elle est aujourd'hui de 3,55 dans la grande industrie, et de 3,28 dans la petite.

Les salaires annuels ou mensuels sont encore beaucoup plus bas que les salaires journaliers, bien qu'ils comprennent la table et parfois le couvert. En comptant 250 jours de travail, il y a des salaires de boulangers nourris qui ressortent à 64 centimes par jour, de cordonniers à 60 centimes, de tanneurs à 42 centimes.

Les *prix de façon* accusent, naturellement, la même baisse. Si le célèbre joaillier Lopez, au temps de Richelieu, donnait 37,000 francs par an à son tailleur de diamants, on donnait 4 centimes pour le cirage d'une paire de bottes, et, sous Louis XV, 12 centimes pour le creusement d'une fosse dans le cimetière de Soissons. Le vêtement, la coiffure et la chaussure ont tellement suivi les caprices de la mode, qu'ils ne sauraient fournir des termes de comparaison sûre. Il faut chercher des chiffres ailleurs. Le filage d'un kilo de chanvre coûtait 3,15 à la

1. Mais le prix de la vie a augmenté, ainsi que les besoins.



CHARPENTIERS

fin du xve siècle en Normandie, Alsace et Champagne; à partir de Louis XIV et jusqu'à la Révolution, il ne se paya plus que 1,72. La toile de « brin » de moyenne finesse était tissée moyennant 1,02 le mètre au xve siècle, 90 centimes en 1540, 75 centimes en 1590, et seulement 60 centimes en 1790. La grosse toile de chanvre était tissée *à la tâche* pour 70 centimes le mètre au xve siècle, 60 centimes au xvie, 50 centimes au xviie, et 40 centimes en 1790. La façon d'une chemise ordinaire de la bourgeoisie coûtait 1,80 au xve siècle, 90 centimes au xviie, et 75 centimes au xviiie.

La façon d'un kilogramme de chandelles se payait 0,45 au moyen âge, et 0,25 en moyenne aux deux derniers siècles. Le sciage du bois à brûler, qui se payait au xve siècle 2 francs par stère, un peu plus cher qu'aujourd'hui, coûtait 1,50 sous François Ier, et seulement 0,75 sous Louis XV. La maçonnerie en moellons, qui, pour des murs communs de 50 à 60 centimètres de large, se fait maintenant à la tâche dans nos campagnes, à raison de 2,50 le mètre carré, se payait à peu près le même prix au moyen âge. Sous Henri IV et sous Louis XIII, elle valait 1,75, et au moment de la Révolution elle était descendue à 1,20. Pour les maisons de Paris, en 1708, on payait 1,15 le mètre les murs de refend, et 2 francs les gros murs. Murs communs, cela va sans dire, et dépourvus d'ornements artistiques. La maçonnerie du Louvre et celle des Tuileries, dont Louis XIV payait le mètre superficiel, y compris la fourniture des pierres de taille, 56 francs à l'entrepreneur, réservait sans doute aux maçons et aux sculpteurs un salaire qui ne peut se comparer à celui qu'on payait pour les bâtiments ordinaires.

Ainsi la baisse des prix de façon confirme la baisse des salaires.

Ces salaires étaient si bas qu'un « ministre » des finances, Trudaine de Montigny, écrivait, dans la seconde moitié du xviiie siècle : « En général, les salaires sont trop faibles. C'est un avantage pour les entrepreneurs,

mais c'est un très grand désavantage pour l'État. La multitude est sacrifiée à la fortune particulière de quelques-uns... L'Etat fait déjà beaucoup pour les maîtres en repoussant ou en gênant la concurrence étrangère. Il ne doit pas les favoriser en maintenant à bas prix les salaires des ouvriers nationaux. »

Les ouvriers étaient doublement malheureux, car, à mesure que baissaient leurs salaires, montaient les prix des objets de première nécessité.

Aussi n'est-il pas étonnant de lire dans le cahier des doléances des garçons chapeliers de Marseille (1789) : « Nous sommes malheureux, nous avons le droit de réclamer. » Mais leur plainte n'arriva point jusqu'à la Constituante.

Cette fabrique, disaient, dans leur cahier, les maîtres ouvriers de la grande fabrique de Lyon, source autrefois si féconde en richesses, qui procurait à 20,000 ouvriers une honnête subsistance, n'est plus aujourd'hui pour eux que l'objet d'un travail pénible et forcé dont le salaire ne saurait suffire aux deux tiers des besoins de la vie. » Et ils ajoutaient, dans leur détresse : « On a vu plusieurs négociants contraindre l'ouvrier à travailler à moitié prix, et forcer des pères de famille, en travaillant, eux, leurs femmes et leurs enfants, dix-sept à *dix-huit heures* par jour, à ne pouvoir subsister sans recevoir les bienfaits de citoyens par les souscriptions ouvertes en leur faveur.

Le *Cahier des pauvres,* une brochure de 89, demande que « les salaires ne soient plus aussi froidement calculés d'après les maximes meurtrières d'un luxe effréné ou d'une cupidité insatiable ».

Et les *Quatre Cris d'un patriote* font entendre le cri de révolte des meurt-de-faim : « Que servira une constitution sage à un peuple de squelettes qu'aura décharnés la faim? Il faut vite ouvrir des ateliers, fixer une paye aux ouvriers, forcer le riche d'employer les bras de ses concitoyens que son luxe dévore,... nourrir le peuple,... garantir les propriétaires de l'insurrection terrible et peu éloignée de 25 millions d'indigents sans propriété. »

C'est l'émeute qui fermente et qui gronde; c'est l'émeute qui éclatera au lendemain du 14 juillet contre les châteaux et qui s'en ira, en octobre, jusqu'aux grilles dorées du palais de Versailles, crier sa faim et demander du pain.

III. — L'ÉVOLUTION DES SALAIRES

Les plaintes des salariés, à la veille de la Révolution, ne nous étonnent point après que nous avons observé, à travers des chiffres approximatifs, la chute presque ininterrompue des salaires depuis la fin du xve siècle.

C'est là une loi générale qui se dégage nettement de la rapide revue que nous venons de faire. Plus on avance vers la fin de la monarchie absolue, moins l'ouvrier gagne : c'est ce que constate le tableau suivant, emprunté à M. d'Avenel, et qui montre que l'ouvrier pouvait acquérir avec son salaire de moins en moins des choses nécessaires à son existence :

Salaire journalier du manœuvre exprimé en :

PÉRIODES	LITRES DE BLÉ	LITRES DE SEIGLE	KILOGR. DE BŒUF	KILOGR. DE PORC	LITRES DE VIN
1451-1475	18,40	26	4,270	2,850	5,70
1476-1500	14,50	19	3,220	2,410	6,20
1501-1525	14,60	18	2,720	1,870	8,20
1526-1550	10	17,50	2,690	1,400	3,10
1551-1575	6,25	8,30	2,500	1,250	6,10
1576-1600	3,90	5	1,850	1,140	4
1601-1625	3,30	7,60	2,050	1,520	4,40
1626-1650	3,80	5,50	1,660	1,430	3,30
1651-1675	5	9,60	1,600	1,480	8
1676-1700	5,90	8,80	2	1,900	4
1701-1725	4,50	7,70	1,620	1,570	3

A la fin du xviiie siècle, il se produisait lentement une révolution économique, désastreuse pour l'ouvrier : on lui achetait son travail de moins en moins cher, et on lui

vendait de plus en plus cher ce dont il avait besoin pour vivre. « Les vivres sont renchéris d'une manière exorbitante, » constate Mercier dans son *Tableau de Paris*. En effet, en moins de dix ans, avant la Révolution, le pain avait augmenté de 37 p. 100; la viande, le beurre, les œufs, la plupart des denrées, étaient en hausse.

Voilà ce qui explique la misérable condition des salariés en 1789. Au XIXe siècle, nous constaterons une hausse lente, mais continue, des salaires et des prix de la vie.

Il ressort également des chiffres cités que les salaires des divers métiers étaient autrefois entre eux dans le même rapport qu'aujourd'hui, et qu'ils étaient, comme aujourd'hui encore, de 30 à 40 p. 100 supérieurs à celui du journalier.

Autrefois, comme aujourd'hui, les travailleurs ruraux étaient moins payés que les travailleurs urbains, et les femmes moins que les hommes, — un tiers en moins.

Ce n'est pas dire, évidemment, que ces lois séculaires soient éternelles.

Après ces constatations, une importante question se pose : les corporations ont-elles exercé une influence sur les salaires ?

M. d'Avenel dit non, et M. Hauser dit oui : « Leur influence, dit ce dernier, jointe à celle des pouvoirs publics, a eu pour effet de maintenir la stabilité des salaires, c'est-à-dire, en réalité, de les déprimer, » puisque le prix de la vie augmentait. C'est M. Hauser qui nous paraît avoir raison.

Faut-il donc oublier que les corporations étaient des syndicats patronaux, et que les maîtres usaient de toute leur puissance corporative pour empêcher les salaires d'augmenter?

A Castres, dans la première moitié du XVIIIe siècle, un peigneur de laines avait fait battre la caisse et publier qu'il ferait des avances et augmentations de salaires aux ouvriers qui voudraient travailler chez lui : l'intendant

le condamna à 3,000 livres d'amende! La justice du roi pesait dans la balance du côté de la bourgeoisie.

A Paris, les statuts des cordonniers leur défendaient de donner aux compagnons « un plus haut prix pour leur travail que celui porté par lesdits règlements, ni aux uns plus qu'aux autres ». En 1743, la police royale se charge de faire appliquer le règlement. Il n'est pas étonnant de voir la police et la justice royales intervenir contre les ouvriers, puisque la royauté s'est montrée généreuse, nous l'avons vu, en ordonnances de *maximum* dirigées contre les salaires.

Un arrêt de 1749 avait fixé les prix et salaires dans les forges et fourneaux; 35 ouvriers ayant pris, en 1767, devant notaire, « une délibération tendant à augmenter le prix du minerai », les usiniers se plaignirent d'un acte qui « anéantit la subordination qui doit régner parmi les ouvriers », et l'acte fut cassé.

En 1783, à Poitiers, le procureur du roi signale les abus du compagnonnage et des maîtres qui débauchent les ouvriers par manœuvres et promesses d'augmentation, « menées pernicieuses qui tournent au détriment du public, à qui on fait payer le surhaussement que ces maîtres avides se sont crus autorisés à donner. » L'Etat protégeait les consommateurs au détriment des producteurs.

Et pourquoi les compagnonnages ne sont-ils pas tolérés, sinon pour éviter les « menées pernicieuses » en vue de l'augmentation des salaires?

La corporation, forteresse patronale défendue par le pouvoir royal, nous apparaît donc comme dressée, au moins d'un côté, contre les compagnons, contre la hausse des salaires.

« Faite par les maîtres, elle (la corporation) protégeait les maîtres, et, d'accord avec la police royale, elle tenait en général l'ouvrier dans une dépendance étroite. La *corporation était une sorte de condition tacite et permanente contre la hausse des salaires,* quoiqu'elle n'eût pas la puissance d'empêcher complètement le jeu de l'offre et de la

demande; coalition plus délicate que celle dont on accuse aujourd'hui les trusts, parce que les ouvriers, étant alors parqués par métiers, n'avaient pas la compensation d'un marché libre. » (LEVASSEUR, *Histoire des classes ouvrières.*)

Comment M. d'Avenel peut-il soutenir qu'elle n'a pas « eu d'influence sur le prix du travail », alors que la volonté nette des maîtres qui la dirigeaient s'opposait à la hausse des salaires quand elle ne cherchait pas à créer la baisse? L'auteur d'un *Mémoire sur les manufactures de Lyon,* exprimant l'opinion patronale d'alors, explique, au contraire, l'influence malheureuse des corporations et des maîtres sur le salaire des compagnons. (V. Godart, *l'Ouvrier en soie.*)

Pour assurer et maintenir la prospérité de nos manufactures, disait-il, il est nécessaire que l'ouvrier ne s'enrichisse jamais... Dans une certaine classe du peuple, trop d'aisance engendre l'oisiveté et tous les vices qui en dépendent... Personne n'ignore que c'est principalement au bas prix de la main-d'œuvre que les fabriques de Lyon doivent leur étonnante prospérité. Si la nécessité cesse de contraindre l'ouvrier à recevoir de l'occupation, quelque salaire qu'on lui offre, s'il parvient à se dégager de cette espèce de servitude, si ses profits excèdent ses besoins au point qu'il puisse subsister sans le secours de ses mains, il emploiera ce temps à former une ligue... Il est donc très important aux fabricants de Lyon de retenir l'ouvrier dans un besoin continuel de travail, de ne jamais oublier que le bas prix de la main-d'œuvre leur est seulement avantageux par lui-même, mais qu'il le devient en rendant l'ouvrier plus laborieux, plus réglé dans ses mœurs, plus soumis à ses volontés.

IV. — LA VIE OUVRIÈRE

Salaire réel.

Essayons maintenant d'apercevoir, par delà les chiffres qui précèdent, quelques coins de la vie ouvrière.

Pour juger des salaires, rien n'est plus trompeur que les chiffres — quand ils ne font qu'indiquer le prix de la journée ou les prix de façon. En regard, il faut placer les chiffres, qui mesurent le prix de la vie, c'est-à-dire ce que coûte la satisfaction des besoins inéluctables de l'ouvrier.

Car le salaire réel n'est pas un chiffre unique, c'est un rapport, — c'est le rapport du prix du travail au prix de la vie. De ce qu'un maçon américain gagne aujourd'hui 25 francs par jour et un tisseur japonais 50 centimes, il n'en résulte pas que le maçon américain est 50 fois plus « heureux » que le tisseur japonais, d'abord parce que le Japonais est plus sobre que l'Américain, ensuite parce que le riz dont il se contente et sa petite maisonnette en bois lui coûtent beaucoup moins cher qu'à l'Américain ses beefsteaks et son logement au quinzième étage.

Le drame du pain.

Ainsi le Japonais ne mange pas de pain, tandis qu'en France le pain absorbe un bon quart des recettes, et parfois plus des neuf dixièmes du budget de nourriture de la classe ouvrière. C'est une denrée à ce point nécessaire que l'effroi de la disette et de l'accaparement des céréales a été le cauchemar du moyen âge et de l'ancien régime.

Et cet effroi explique pourquoi les autorités d'autrefois, poussées par l'opinion publique, suivaient le blé « d'un œil soupçonneux » à travers toutes les phases de son existence. Il n'était pas permis de vendre, et par suite d'acheter les blés en vert; les tribunaux ecclésiastiques assimilaient à l'usure de pareils achats, prohibés plus tard par la Convention, qui devait assurer la nourriture des soldats et des sans-culottes. Il n'y a pas si longtemps que ces mesures ont été abrogées et que le cultivateur peut « manger son blé en herbe ».

On surveille le blé en herbe, on le surveille en grain, on lui interdit de sortir de la province, comme de nos jours on a voulu l'empêcher d'entrer en France. Il sort quand même, malgré le manque de communications et malgré les lourds péages (au xve siècle, le transport de Rouen à Amiens d'un hectolitre de blé coûtait plus cher qu'il n'en coûte aujourd'hui pour transporter au Havre la même quantité de blé du Far-West américain). Il sort, il s'en va par eau (jusqu'au xviie siècle, la France et la

Pologne étaient les greniers à blé de l'Europe); mais souvent, au moment de partir, il excite une sédition populaire. On ne badine pas avec le blé. Et il faut une escorte de sergents pour lui permettre de s'en aller ailleurs fournir de pain blanc la table des grands[1].

Souvent les communes avaient des *greniers d'abondance* pour assurer les approvisionnements et tranquilliser les habitants. Elles écoulaient ces énormes réserves quand la disette était venue, traînant derrière elle la faim et la cherté. On prétend qu'en 1633 il y avait encore dans la réserve de Strasbourg des blés de 1525 et même de 1439! Sans doute le blé se conserve admirablement, puisqu'on en a pu faire pousser qui avait été recueilli dans des sarcophages égyptiens. Mais fallait-il qu'au temps jadis le souci du pain quotidien fût angoissant pour que l'on conservât du blé pendant plusieurs siècles pour tempérer les effets des disettes futures!

Ce serait une histoire bien intéressante que celle des blés d'autrefois. Et ce ne sont pas les documents qui manquent. Ce sont les historiens qui manquent aux documents. Il y avait toute une *police des grains*.

La correspondance administrative, dit M. d'Avenel, est pleine de notes, de rapports, de craintes exprimées et de calculs multipliés pour savoir comment la population mangera l'an prochain, voire l'année courante. Les lettres patentes, les ordonnances royales, les décisions des échevins, s'ajoutaient les unes aux autres pour permettre la sortie des blés et l'interdire quand elle avait été permise, pour fixer le prix du blé, la *taxe du pain*, pour traquer les boulangers récalcitrants et donner la chasse au froment qui se cachait chez les accapareurs. On obligeait ceux-ci à le revendre à bon marché quand il était cher, ou à le garder quand il était bon marché...

Le blé, le pain, sont choses si respectables que l'échevinage ne s'en occupe jamais trop : le grain arrive-t-il sur le marché, défense d'ouvrir les sacs avant l'heure fixée; tout acheteur doit justifier que ses emplettes ont pour but exclusif sa propre consomma-

1. Au dire d'un contemporain de Louis XV, il n'y avait pas en Europe plus de 2 millions d'hommes mangeant du pain blanc. C'était du pain de luxe.

tion : défense d'acheter pour revendre, ni d'absorber plus qu'une quantité déterminée. Toute infraction est punie du fouet, d'amende ou de prison. Au meunier, ordre exprès de rendre tant de boisseaux de farine pour tant de blé; au boulanger, ordre de fabriquer ses pains de tel poids, de les faire marquer et poinçonner avant de les mettre en vente, et parfois de ne les vendre qu'en un lieu unique; aux boulangers, injonction de se bien tenir, « de ne filer ni faire autre acte immonde en débitant leur pain ». L'année a-t-elle été bonne, permission du maire « de faire à volonté des beignets de farine à l'huile, attendu la vileté du blé ». La récolte est-elle mauvaise, ordre aux mitrons « de laisser de côté les brioches et les gâteaux, de renoncer au pain mollet », — pain blanc à croûte dorée, — et de ne plus faire que du pain bis ou noir.

Le prix du blé[1].

Toutes ces mesures étaient impuissantes. La disette se promenait à travers la France et les pays voisins. C'était une maladie, une sorte d'épidémie intermittente qui frappait tantôt une province, tantôt une autre; quand l'une avait trop de blé[2], l'autre n'avait pas de pain, car le blé était prisonnier, attendant que Turgot le délivrât. Il est ici à des prix exorbitants, et là-bas à des prix dérisoires. Une année, il est bon marché; l'année suivante, il est très cher. C'est le chaos et c'est la misère. Oh! la sombre histoire que celle de tous les *pactes de famine* et de toutes les *guerres de farines!*...

Treizième siècle[3] : le prix *moyen* de la quantité correspondante à un hectolitre d'aujourd'hui aurait passé de 17 fr. 15 à 25,60 (monnaie actuelle). De 1251 à 1300, il aurait varié en Franche-Comté de 16 à 52 fr., en Normandie de 3,70 à 46,40, dans l'Ile-de-France de 88 fr. à 4,70. Est-il nécessaire d'insister sur ces énormes différences?

Quatorzième siècle : le blé hausse; prix moyen en

1. Tous ces prix sont empruntés à M. d'Avenel, qui les a donnés en valeur intrinsèque; nous les traduisons pour faciliter la comparaison, et sous toutes réserves, en valeur *actuelle,* d'après ses propres calculs.

2. Mme de Sévigné écrivait de Bourgogne à sa fille : « Tout crève ici de blé, et je n'ai pas un sol. J'en ai 20,000 boisseaux à vendre, *je crie famine sur un tas de blé!* »

3. M. d'Avenel, *Paysans et Ouvriers depuis 700 ans.*

France de 30,10 (monnaie actuelle) pour 1301-1325. La période 1351-1375 est la plus chère des temps féodaux : moyenne de 9 francs l'hectolitre (valeur intrinsèque). Ce prix diminue de moitié de 1375 à 1400.

Quinzième siècle : il augmente de nouveau dans la période suivante (1425); il monte à 31 francs de notre monnaie. C'est l'époque de la guerre de Cent ans, celle des plus fortes variations d'une province à l'autre, celle où la famine se promène à travers le pays. Ce sont les famines dont souffrit le Languedoc de 1418 à 1428 qui y firent monter le blé au chiffre fantastique de 212,50 l'hectolitre, alors qu'à Paris le prix extraordinaire de 6,40 était motivé, dit le chroniqueur, « par la crainte de la venue des gens de guerre ».

Vers le milieu du xv[e] siècle, les prix baissent. Le blé vaut 19,50 de 1451 à 1475, 24 francs de 1476 à 1525. En l'année 1464, qui paraît une année d'exceptionnelle abondance, l'hectolitre descendit à 7,50 à Amiens, 4,20 en Normandie et 3,40 à Soissons.

Seizième siècle : à partir de 1525, nouvelle hausse continue des prix : la moyenne passe de 16 à 28, puis à 36 fr. de 1526 à 1575. En 1555, l'hectolitre coûte 90 fr. à Lille. L'année de la Saint-Barthélemy, en 1572, il ne coûtait que 4 fr. à Caen, mais 99 fr. à Tulle. Les énormes différences de prix continuaient. De 1576 à 1600, toujours la hausse, sans doute à cause des guerres civiles. Les prix de 75 et de 100 francs ne sont pas rares. On voit même le blé monter à Marseille à 165 francs l'hectolitre. « Le xv[e] siècle, qui avait vu à son début les prix les plus bas de la monarchie, vit à son déclin les prix les plus hauts. » Et ces derniers étaient pour l'ouvrier des prix de famine.

Dix-septième et dix-huitième siècles. — De 1600 à 1800, le blé se maintient dans les hauts prix. Il coûte, en *moyenne,* 64 francs en 1608, 74 francs en 1624, 85 francs en 1631, 70 francs en 1636 et 1637, 55 francs en 1660, 1661 et 1662, 67 francs en 1710 et 1714, 62 francs en 1793.

Ces moyennes cachent de grandes différences de prix, puisque en 1605 le blé vaut 114 francs à Agen et 22,50 à Strasbourg; en 1630, 102 francs à Tulle et 27,50 à Châteaudun; en 1686, 4,70 à Rouen et 40 francs à Uzès. Pourtant, vers la fin du XVIIIe siècle, grâce au développement des routes, une certaine tendance au nivellement se manifeste.

Le salaire et le blé.

Le travailleur manuel se procure aujourd'hui, avec les 750 francs que produisent ses 300 jours de labeur, 37 hectolitres et demi de froment. Le même travailleur, avec les 125 francs équivalant aux 250 jours de son année « servile », en obtenait 30 hectolitres sous saint Louis; il n'avait plus que 23 hectolitres sous Philippe le Bel. Au XIVe siècle, il gagnait successivement 19 hectolitres, montait à 30, puis à 42 hectolitres, au commencement du règne de Charles VI, pour redescendre à 24 dans le demi-siècle suivant. Au contraire, de 1451 à 1525, le manœuvre gagne 46 hectolitres, puis 36 hectolitres et demi par an. Sa situation est donc meilleure, à tout le moins égale à ce qu'elle est en 1899 (ou 1904). Mais cette ère fortunée ne dure pas. En 1526-1550, il ne se procure plus que 25 hectolitres, puis 15 seulement en 1551-1575, enfin *9 hectolitres trois quarts* en 1575-1600. Il est donc, sur ce chapitre si important de l'alimentation, quatre fois moins riche que notre ouvrier contemporain.

Le salaire du manœuvre contemporain représente 21 litres de seigle et 12 litres et demi de blé, en adoptant pour ce grain le prix de 20 francs l'hectolitre, supérieur à la moyenne des dernières années. Le journalier de 1789 ne gagnait que 5 litres 70 de blé et 7 litres de seigle. Pour l'ensemble des XVIIe et XVIIIe siècles, la journée de travail, évaluée en froment, représente seulement 5 litres 25 de cette céréale[1]. Il est clair que la consommation d'une denrée aussi coûteuse était interdite au paysan et à l'ouvrier, puisque sa valeur eût absorbé, dans les familles nombreuses, le total du salaire. (D'AVENEL.)

Le pain quotidien.

Et, en effet, l'ouvrier du temps jadis ne mangeait pas le bon *pain blanc* de pur froment. Ce pain-là était un pain de luxe réservé à l'estomac des grands et des riches. Aujourd'hui les indigents mangent le pain blanc des

1. On peut évaluer, croyons-nous, à 5 hectolitres de blé la consommation annuelle d'une personne, ce qui fait environ 1 l. 40 par jour.

princes d'autrefois, et même il est meilleur, car autrefois il contenait souvent beaucoup de seigle.

L'ouvrier mangeait du pain de seigle, d'orge, d'avoine, de sarrasin ou de millet. Suivant les époques, il était gris, le pain quotidien du travailleur, ou brun, ou noir. Dans les bonnes années, c'était le *pain bis,* et, dans les mauvaises, le « pain noir de l'adversité ». C'est à peine si le meunier séparait le gros son de la farine. Si l'on servit un jour au dauphin, le futur Louis XIII, du pain bis qu'il jeta parce qu'il était pourri, beaucoup de bourgeois et d'artisans grignotaient du pain rassis qui n'était pas meilleur, puisqu'ils ne chauffaient guère leur four qu'une fois par mois; et quant aux montagnards du Dauphiné, ils faisaient en octobre le pain de tout l'hiver; ce pain devenait si dur que ces malheureux devaient le couper à la hache comme le bois de leurs forêts. Enfin, il y avait le pain sans farine, horrible mélange des années de disette. C'est un morceau de ce pain-là que le duc d'Orléans posa un jour sur la table du conseil, devant Louis XV, en disant : « Voilà, Sire, de quel pain se nourrissent aujourd'hui vos sujets ! »

Encore le travailleur manquait-il fréquemment de ce pain odieux. Le riche souffrait rarement de la disette, mais le laboureur mourait de faim près des champs qu'il avait semés.

Quand il y en avait, combien coûtait le pain? 35 centimes la quantité correspondante à notre kilo, en 1350; mais quel était ce pain si bon marché? Quelques années plus tard, le pain « claret » valait 1,05 le kilo, le pain « tourte » 1,15, et le pain « seminel », presque du gâteau, 1,45. En 1421, à Paris, on trouvait du pain blanc à 1,15, du « pain brun » à 72 centimes, et du « pain de labour », sans doute du gros pain ballé, qui contenait tout le son, à 55 centimes. Alors le « pain complet » était le pain de misère. En 1631, le pain noir coûtait 50 centimes, et le pain « bourgeois » 72 centimes.

L'ancien régime apparaît donc comme le régime du

« pain cher ». C'était bien « à la sueur de son front » que l'ouvrier gagnait son pain quotidien.

La table ouvrière.

Faut-il croire, avec M. d'Avenel, que la viande fut, du XIIIe siècle au XVe siècle, un aliment de consommation journalière et qu'elle améliorait fréquemment le pain de l'ouvrier, et que le compagnon et le paysan auraient fréquemment fait « bombance » de 1450 à 1475? Problème! Toujours est-il que si le bétail était bien plus maigre, la viande était bien moins chère qu'aujourd'hui, — jusqu'à dix et onze fois moins.

A partir du XVIe siècle, le travailleur est obligé de renoncer à la viande, parce qu'elle a renchéri et qu'il gagne moins. « Du temps de mon père, écrit un auteur de 1560, on avait tous les jours de la viande, les mets étaient abondants. Mais aujourd'hui, tout a bien changé; la nourriture des paysans les plus à leur aise est inférieure à celle des serviteurs d'autrefois. » En 1584, on plaint « le pauvre peuple de Normandie, réduit à telle extrémité qu'il n'a pas moyen de manger chair », et qu'il se nourrit « de fruitages et de laitages ». A Nîmes, la consommation de la viande était tombée de 55 kilos par tête et par an à 1 kilo et demi, en 1590 : est-ce l'origine du mot languedocien : « Ail et viande, repas de richard; ail et pain, repas de paysan? »

Et la hausse continue jusqu'à la Révolution, jusqu'à nos jours. La viande est une des denrées qui ont le plus renchéri depuis les temps lointains du moyen âge. Une fois disparue de la table du prolétaire, elle n'y reparut plus qu'en des circonstances exceptionnelles. Le paysan aisé cachait son jambon et son lard, par peur des collecteurs.

Peut-être le bon marché des œufs compensait-il en partie la cherté de la viande : on pouvait en avoir, il y a deux siècles, pour 45 centimes la douzaine. Mais le beurre était cher, le lait aussi.

Le sel, à cause de la gabelle, atteignait des prix énormes. Un kilo valait, en 1576-1600, les quatre cinquièmes de la journée d'un manœuvre.

Les pois, fèves, haricots, lentilles, ont tenu sur la table ouvrière la place de notre pomme de terre. Les légumes étaient plus chers qu'aujourd'hui

L'ouvrier buvait du vin, plus souvent de l'eau. M. d'Avenel prétend que le vin a été « la boisson usuelle du moyen âge ». Il était pourtant bien cher, quoique la vigne fût alors cultivée sur tout le territoire de la France d'aujourd'hui, même dans le Nord et dans l'Ouest. D'une province à l'autre, le prix du vin était aussi variable que le prix du blé. Après avoir haussé de 1275 à 1375, il baissa de 1375 à 1525 (valant 60 francs l'hectolitre au temps de Louis XI et 35 au temps de François I[er]), remonta de 1526 à 1600, ne dépassa guère 100 francs l'hectolitre de 1601 à 1700. Il était trop cher, quoique souvent taxé, comme le pain, comme la viande : les paysans buvaient de la *piquette*. « Sur 1,000 habitants de mon village, dit un curé de Picardie, je suis convaincu que 950 n'ont jamais bu de vin. »

L'intérieur d'un compagnon tisserand.

Le drame du pain nous a découvert un coin de la vie ouvrière au temps jadis. Entrons chez un compagnon pour mieux voir comment il vit : c'est à Troyes, en 1776.

Viéville habite une chambre haute, qu'il loue moyennant 32 fr. par an[1]. La cheminée est garnie de tous les ustensiles nécessaires, deux chenets, une pelle, une pincette, une crémaillère, un gril, et une broche à rôti, un soufflet de bois. Au-dessus, deux lampes et un chandelier d'étain, une lanterne de fer-blanc avec sa queue de bois. Ailleurs, un petit broc, un petit fourneau portatif, deux pots de fer et une échelle.

1. Les loyers n'étaient pas chers au temps jadis, pas plus aux temps modernes qu'au moyen âge; le bois de chauffage non plus, à cause de l'abondance des forêts; pourtant il augmente au cours des derniers siècles de la monarchie. Bon marché aussi étaient le cuir et les souliers : la chaussure valut jusqu'à 13 fois moins cher qu'aujourd'hui. Mais l'éclairage (huile, cire, bougie, chandelles) revenait à un prix élevé. Le peuple était peu éclairé !...

Le couvert est mis sur la table de bois blanc : cinq cuillers d'étain, huit fourchettes d'étain, 6 bouteilles de verre, deux plats et quatre assiettes de faïence. Il y a aussi, dit l'inventaire, d'autres vieilles ramanances qui ne méritent description.

La chambre contient deux lits, l'un à quatre colonnes, garni d'une paillasse, d'un petit lit et traversin de plumes, de deux draps de grosse toile, d'une couverture de laine blanche, de deux oreillers et de rideaux de serge verte. Le second, propre à coucher les enfants, est une petite couchette, à bas piliers, sur laquelle se trouvent un petit lit de plumes, un traversin, une paillasse et deux petits draps, et une couverture de laine blanche. Le compagnon tisserand a deux filles mineures.

Les vêtements sont contenus dans un coffre de cuir bouilli monté sur son pied : c'est un habit fort usé et une veste de ratine rouge ; vieille culotte rouge, une autre de coton ; ce sont dix chemises, une paire de bas de coton, un chapeau et une paire de souliers.

Les vêtements de la femme sont renfermés dans une armoire de bois blanc, très mauvaise ; on y conserve trois jupons, l'un de toile à raies bleues, le second de rase à raies, le troisième de flanelle ; deux serviettes de batiste, cinq mouchoirs, dont un de mousseline et un de crespe, deux tabliers de toile à carreaux et quatre chemises, dont deux vieilles. L'armoire renferme aussi quatre paires de draps.

Le mobilier, qui est estimé à 140 livres, n'annonce pas la misère ; il n'indique pas non plus l'aisance. Il n'y a ni bijoux, ni tableaux, ni provision de vins, mais le grenier contient trente fagots de bois[1].

1. Babeau, *les Artisans d'autrefois*, 346.

CHAPITRE IX

GRÈVES D'ANTAN

Ancienneté des grèves : révoltes antiques; la plèbe sur l'Aventin.
Grèves du moyen âge.
Histoire d'une grève au seizième siècle.
Coalitions ouvrières au dix-septième siècle.
Les grandes grèves de Lyon au dix-huitième siècle.
« Chapeliers mutins. »
La révolte des tisseurs en 1744.
La grève du tarif de 1779.
La grève générale de 1786.
1789, l'énigme du pillage Réveillon.

On dit parfois que les grèves sont un produit récent de l'industrialisation progressive ou de la turbulence ouvrière. C'est une illusion. Il y eut des grèves au temps jadis. La grève n'est peut-être pas aussi vieille que la souffrance des travailleurs, mais elle paraît aussi vieille que l'exploitation des hommes par d'autres hommes.

Il y eut autrefois, raconte Lamennais, un homme méchant et maudit du ciel. Et cet homme était fort, et il haïssait le travail, de sorte qu'il se dit : « Comment ferai-je? Si je ne travaille point, je mourrai, et le travail m'est insupportable. » Alors il lui entra une pensée dans le cœur : il s'en alla de nuit et saisit quelques-uns de ses frères pendant qu'ils dormaient et les chargea de chaînes. « Car, disait-il, je les forcerai, avec les verges et le fouet, à travailler pour moi, et je mangerai le fruit de leur travail. » Et il fit ce qu'il avait pensé, et d'autres, voyant cela, en firent autant, et il n'y eut plus de frères : il y eut des maîtres et des esclaves.

Mais les esclaves se révoltèrent. C'est l'histoire de

Spartacus. Cependant toutes les grèves de l'antiquité ne furent pas des révoltes. Quand la plèbe romaine, un peu libre, elle, et pourtant misérable, se retirait sur l'Aventin, se croisait les bras et refusait de travailler, elle faisait instinctivement le geste de résistance que devaient répéter spontanément les travailleurs modernes.

Le moyen âge lui-même eut ses « grévistes ». L'histoire a gardé le souvenir du maire de la ville d'Ypres et de la ville de Provins tués la même année, en 1280, à la suite d'une émeute d'ouvriers tisserands. L'année précédente, les tisserands de Douai — des artisans ceux-là — s'étaient révoltés contre une taxe sur les draps, et, dans leur fureur qu'on imagine à peine, ils avaient tué onze échevins ! C'était une « jacquerie ». Les hommes d'armes étaient intervenus comme à Rome ; le comte de Flandre avait réduit l'émeute par la force, il avait fait pendre ou bannir les plus « mutins ».

Dans les siècles lointains du moyen âge, les « gueux », affamés, écrasés sous le poids de formidables puissances d'oppression, eurent de terribles désespoirs, obscurs et sanglants efforts vers un peu moins de misère.

Histoire d'une grève au seizième siècle [1].

Passons trois siècles. Voici une grève moins violente, plus moderne, une grève où l'on est surpris de trouver presque tous les caractères des grèves de nos jours.

C'était à Lyon, au printemps de l'année 1539. Lyon était déjà une cité importante, où battaient de nombreux métiers à tisser la soie, où florissaient les plus belles imprimeries « de ce royaume, voire de la chrétienté ».

Subitement, dans tous les ateliers à la fois, les compagnons typographes « ont tous ensemble laissé leur besogne ». C'était la « grève générale » de l'imprimerie lyonnaise au XVI[e] siècle !

Cette grève était le résultat d'une entente préalable,

1. V. Hauser, *Ouvriers du temps passé.*

d'un *monopole,* comme on disait alors. Ces chômages concertés, ces « grèves générales », n'étaient sans doute pas rares chez les « typos » de Lyon, car ils avaient créé un mot pour les désigner : le *tric.*

Tric, dit en son curieux langage le Règlement de 1696, est un mot inventé par les compagnons, « pour lequel, incontinent après la prononciation d'icelui, ils délaissent leur ouvrage pour faire quelque débauche ».

Les compagnons typographes, qui ont toujours précédé les autres compagnons dans la voie de l'organisation ouvrière, étaient groupés en une vaste *confrérie,* sorte de compagnonnage où le serment avait été prêté de « cesser l'œuvre quand l'un d'eux veut cesser ». Ainsi, au XVI[e] siècle, chez les « typos » de Lyon, il suffisait qu'un seul compagnon — un seul ! — eût à se plaindre d'un maître, pour qu'immédiatement tout le travail cessât.

La confrérie avait des chefs connus et une « bourse commune » : ce n'est pas d'hier qu'on verse des cotisations.

Une fois le *tric* prononcé, les compagnons, portant « armes, dagues, poignards et bâtons », menacèrent de « battre et mutiler et, en outre, d'expulser de la confrérie » les autres compagnons et les apprentis qui ne voulaient pas « laisser leur besogne ». Mais il paraît bien qu'ils n'eurent guère l'occasion de « battre et mutiler » les réfractaires, puisque tout le travail avait cessé.

Ils se rattrapèrent en « rossant » les patrons et même aussi le guet! (C'était alors une mode.) En effet, le procureur du roi accuse formellement les compagnons d'avoir battu « le prévôt et les sergents jusqu'à mutilation et effusion de sang », — si bien que le guet n'osait plus sortir! Ils avaient l'énergie rude, les typographes du XVI[e] siècle! De vrais insurgés! Ces curieux « grévistes » possédaient une véritable organisation militaire, avec bannières, enseignes, marches par grosses compagnies « bien formées et bien conduites », commandées par un capitaine, des lieutenants et chefs de bandes, bref, des *officiers* de grève!

Mais pourquoi donc cette mobilisation ouvrière dans la vieille cité lyonnaise ? Que voulaient donc les compagnons typographes ?

D'abord, une *augmentation de salaires*. Les salaires comprenaient des gages et la nourriture (on se souvient que jadis les ouvriers étaient nourris le plus souvent par les maîtres). Or, les patrons rognaient sur la nourriture. Ils trouvaient les compagnons trop gourmands, qu'on ne pouvait « contenter de nourriture » !

Ensuite, la *diminution du nombre des apprentis*. Ces apprentis, que les maîtres ne payaient pas, qui, au contraire, payaient les maîtres, avilissaient les salaires des compagnons en prenant leur place. Les compagnons leur adressèrent des menaces... et aussi des coups.

Enfin, lesdits compagnons, d'un naturel assez capricieux, il faut le dire, se plaignaient de « ne pouvoir travailler à leur guise ». Comment cela? Les maîtres organisaient donc le chômage? — Non, mais, disent-ils, les compagnons voudraient travailler en « amateurs » quand bon leur semble, quand le cœur leur en dit, pas à la tâche, à la journée, — et encore à leurs heures » ! Ainsi, compagnons « veulent faire la fête d'un jour ouvrier et besogner aux jours de fête » : mariages, baptêmes, enterrements, tout leur est prétexte à chômage. Les maîtres étaient fort scandalisés.

Ils disaient aussi que les compagnons étaient menés par une minorité violente, que la confrérie les obligeait à la *grève forcée,* alors que beaucoup d'entre eux « voudraient faire leur devoir et besogner » : c'est la moderne accusation contre les *meneurs,* contre les *grévicülteurs :* tout cela n'est pas nouveau.

Au gré des maîtres, le travail des compagnons est trop irrégulier, trop fantaisiste : ils font le *tric* pour des raisons futiles. Eux, les maîtres, préfèrent augmenter les salaires-gages et ne pas nourrir de pareils gourmands : ils offrent aux compositeurs, c'est-à-dire aux meilleurs ouvriers, 6 sols 6 deniers tournois par jour, à peu près,

selon M. Hauser, cinq francs de nos jours, sans tenir compte du pouvoir d'achat de l'argent, qui était peut-être à cette époque quatre fois plus grand qu'aujourd'hui : mais faut-il croire que les compositeurs de Lyon gagnaient alors la valeur de 20 francs actuels ?

C'était assez joli. Mais le pain était cher. Aussi les compagnons refusèrent-ils, préférant gagner moins et être nourris dans les *économats* des maîtres. Ils prétendaient que leur travail les obligeait à vivre ensemble en la maison du maître, « et que, si on les forçait à se nourrir au dehors, il leur serait donné occasion de se débaucher, allant ainsi vivre par tavernes » !

Voilà où en étaient les choses au printemps de 1539. Elles avaient une physionomie qu'on croirait presque du xxe siècle. Qu'advint-il ?

Il advint qu'après trois mois de lutte, la misère s'étant abattue sur le logis des compagnons à tel point que la *Grande Aumône* de Lyon (véritable assistance publique qui fournissait indirectement des *secours de grève*) déclarait que ses ressources étaient presque épuisées, le sénéchal rendit un jugement très dur pour les ouvriers. Il leur retirait le droit de *coalition* (c'est-à-dire qu'il supprimait leur *confrérie,* leur « syndicat », et le droit de grève : « Les compagnons ne peuvent quitter leur tâche, sous peine de payer au maître et la *forme* et la valeur des journées de chômage. » Le sénéchal menace les ouvriers d'amendes et de bannissement, les condamne pour « excitation à la grève », pour « port d'armes » et « entraves à la liberté du travail ». C'est tout à fait moderne.

Le représentant de la justice royale déclara en outre que les maîtres pouvaient faire travailler autant d'apprentis que bon leur semblerait. Ils seront tenus seulement de mieux nourrir les compagnons : les contestations à propos de la nourriture seront examinées par le bureau de l'*Aumône*.

A cette sentence était joint un règlement d'atelier qui stipulait que tout travail commencé par le compagnon

devait être terminé, que lesdits compagnons n'auraient pas le droit de travailler les jours de fête et de faire la fête les jours de travail. C'était la victoire des maîtres.

L'affaire chemina jusqu'au roi. Dans l'ordonnance du 21 août 1539, François Ier se place au point de vue de l'intérêt public, — point de vue de tous les gouvernements, de tous les temps. Il dit que la continuation de la grève des imprimeurs pourrait provoquer l'émigration hors de France d'une industrie remarquable ; il observe que les compagnons sont « en état de rébellion » et « troublent l'ordre public » (autre formule moderne), et il termine en approuvant la sentence du sénéchal. Il ajoute même que celui-ci pourra condamner les compagnons, non seulement à prison et bannissement, mais à la *torture* et à la *mort!...*

A la même époque, un article du célèbre édit de Villers-Cotterets (1539) supprimait dans le royaume le droit de « coalition », toutes les confréries, aussi bien celles des maîtres que celles des compagnons. Mais on sait qu'il ne fut pas appliqué, car il ne pouvait pas l'être.

La terreur n'avait point rétabli l'ordre. Alors le roi poussa son sénéchal à « procéder » contre les grévistes, qui n'auront pas le droit d'en appeler au Parlement. Ceci n'empêcha nullement les ouvriers d'en obtenir un arrêt contre les apprentis « besognants » aux *grands jours* de Moulins (octobre 1540). Forts de cet arrêt, les compagnons poursuivirent les maîtres qui refusaient de s'y conformer. Alors ceux-ci méditèrent d'émigrer à Vienne. Grand émoi ! On envoie un délégué à la cour : il obtient pour les maîtres le droit d'avoir autant d'apprentis qu'ils voudront (mars 1541).

Mais voilà que les maîtres imprimeurs de Paris — dont les compagnons s'étaient mis en grève quelques semaines seulement après ceux de Lyon, pour la même question des apprentis — réclament la même faveur. Lors le roi ajourne sa décision à l'égard des Lyonnais.

Sa décision fut très dure pour les compagnons de

Lyon. L'édit du 28 décembre 1541 leur donne tort une fois de plus. Il leur reproche « de s'être bandés ensemble pour contraindre les maîtres imprimeurs de leur fournir plus gros gages et nourriture plus opulente que par la coutume ancienne ils n'ont jamais eue ». Le roi était plus dur que le sénéchal. Il consacrait le droit de renvoi à peu près illimité. Il fixait la durée de la journée de travail de cinq heures du matin à huit heures du soir, et les maîtres en profitèrent pour prolonger jusqu'à seize heures la journée de travail de leurs ouvriers.

C'était la défaite. Les compagnons imprimeurs de Lyon succombèrent en 1542, après *trois ans de grève !*

La défaite des compagnons de Paris datait de novembre 1541. Le roi, après avoir longtemps hésité, avait fini par décider en faveur des maîtres, car, disait-il, — c'est le savant Guillaume Budé qui parle, — l'imprimerie a rendu de grands services à l'esprit humain. Elle travaille aussi à « l'honneur et louange de Dieu notre créateur, manutention, soutènement et dilatation de la sainte foi catholique et sainte chrétienté par l'universel monde ».

Les compagnons de Lyon ne se tinrent pas pour battus. Mais en vain firent-ils appel de l'édit royal devant le roi lui-même. Le Parlement de Paris, défenseur de la bourgeoisie, intervint en faveur des maîtres imprimeurs, et un nouvel édit de 1544 accabla encore les ouvriers. Nouvelle défaite. Et la lutte dura encore plus d'un quart de siècle.

En 1571, nouvelle protestation, nouveau *factum* des ouvriers. Leur plainte véhémente est curieuse : elle est moderne. « Si l'on a jamais remarqué en aucuns états et métiers les maîtres et supérieurs tâcher, par infinis moyens, de subjuguer, assujettir et traiter avec toute rigueur et servitude les compagnons et domestiques de leur vocation, cela a été pratiqué de tout temps et à présent en l'art d'imprimerie, en laquelle les libraires et imprimeurs (et notamment de la ville de Lyon) ont toujours recherché toutes voies obliques et dressé tous leurs

engins pour opprimer et vilement asservir les compagnons. »

Et pourtant ce sont les compagnons qui ont acquis aux maîtres « et leur acquièrent journellement de grandes et honorables richesses au prix de leur sueur et industrie merveilleuse, et même plus souvent de leur sang ». Car si les compagnons « peuvent suffire aux fatigues extrêmes de leur état si violent, ils n'en rapportent en leur vieillesse, chargés de femmes et d'enfants, pour tout loyer et récompense, que pauvreté, goutte et autres maladies causées par les travaux incroyables qu'ils ont été contraints d'endurer... Aussi l'on ne voit que trop d'exemples de pauvres compagnons imprimeurs réduits, après une longue servitude, en une nécessité calamiteuse et indigne, après avoir consommé leur âge, jeunesse et industrie audit état. »

Vaincus, tour à tour humbles et révoltés, les « pauvres compagnons » abandonnent le droit de grève; ils demandent seulement qu'aux maîtres aussi on retire le droit de coalition. « Il est bien et saintement défendu de ne faire *monopole,* mais cela se doit non seulement adresser aux compagnons, mais aussi aux libraires et maîtres, qui ont toujours conjuré, comme monopoleurs, la ruine desdits compagnons ». Enfin ils demandent que les maîtres soient désarmés comme les compagnons, que les salaires ne soient plus fixés « au gré et jugement des libraires et maîtres imprimeurs qui seraient juges en leur cause, « mais par une *commission arbitraire* composée d'un nombre égal et pareil des maîtres et compagnons plus anciens, qui savent et connaissent le labeur, auquel s'ajouteront quelques notables bourgeois ou marchands nommés par les deux parties ». Notre époque n'a pas même inventé les *commissions mixtes!*

La requête des compagnons se termine par de poignantes paroles où gémit leur dignité de travailleurs humiliés, priant que les fautes soient punies par des amendes, et non par peine corporelle et ignominieuse,

car ce serait violer indignement la liberté naturelle des hommes, « disant qu'ils sont personnes libres », qui « s'emploient volontairement à un état si excellent et noble et de telle importance pour les sciences et les lettres, et non comme esclaves ou galériens et forçats ».

A ce factum, les maîtres ripostèrent par un *Mémoire pour l'imprimerie,* en affirmant que les ouvriers étaient contents de leur sort, mais que « quelques partiaux ou mutins en bien peu de nombre tiennent tous les autres en bride, les contraignant suivre tous leurs monopoles, quelque déréglés qu'ils soient ».

Finalement, le roi trancha le différend par la déclaration de 1572. Les compagnons obtenaient que le nombre des apprentis serait limité à deux par presse, que ce nombre ne pourrait être dépassé qu'avec le consentement des ouvriers, que la durée de l'apprentissage serait de trois ans, que le salaire à Paris serait, outre la nourriture, de 18 livres par mois, à peu près 56 francs en monnaie actuelle, que l'obligation de prévenir huit jours d'avance en cas de rupture serait réciproque, etc.

Est-ce à dire que la paix régna dans le domaine d'imprimerie? S'il en eût été ainsi, le règlement de 1618 n'aurait pas interdit de nouveau l'assemblée, le serment, le port d'arme, le *tric*.

Coalitions ouvrières au dix-septième siècle.

Passons encore un siècle, puisque, au lieu de faire l'histoire, d'ailleurs inconnue, des grèves d'autrefois, nous n'en cherchons que des exemples. Nous voici à la fin du XVIIe siècle. Boisguilbert signale des *coalitions* d'ouvriers en vue de hausser les salaires quand le prix de la vie haussait, ou de les empêcher de baisser quand le prix de la vie baissait. On lit dans son *Traité des grains :*

Il y a un esprit de rébellion si fort établi contre la justice dans ces occasions entre les ouvriers, que l'on voit dans les villes de commerce *des sept à huit cents ouvriers d'une seule manufacture* s'absenter tout à coup et en un moment, en quittant les ouvrages

imparfaits, parce que l'on voulait diminuer d'un sou leur journée, le prix de leurs ouvrages étant baissé quatre fois davantage; les plus mutins usant de violence envers ceux qui auraient pu être raisonnables. Il y a même des statuts parmi eux, dont quelques-uns sont par écrit, et qu'ils se remettent de main en main, quoique la plupart forains et étrangers, par lesquels il est porté que si l'un d'eux entreprend de diminuer le prix ordinaire, il soit aussitôt interdit de faire le métier; et outre la voie de fait dont ils usent en ces occasions, le maître même s'en ressent par une défense générale à tous les ouvriers de travailler jamais chez lui : on a vu des marchands considérables faire banqueroute par cette seule raison qu'ils avaient été deux ou trois ans sans pouvoir trouver personne pour faire leurs ouvrages, quoiqu'il y en eût quantité sur le lieu, du même art, qui ne trouvaient point de maître.

Il y eut même des émeutes à Caen : les compagnons toiliers forcent les maîtres à augmenter les salaires. A Darnétal, près de Rouen, les compagnons drapiers excluent des ateliers quiconque n'est pas de leur cabale ou de leur compagnonnage; en juin 1697, certains patrons ayant employé des ouvriers étrangers, les compagnons « descendent dans la rue », s'ameutent au nombre de trois ou quatre mille, font fermer les fabriques et, malgré l'intervention de toutes les autorités de la province, demeurent un mois sans reprendre le travail.

Vers la même époque, à Paris, le commissaire de la place Maubert opérait une descente chez la « mère » des compagnons maréchaux, parce que lesdits compagnons, pour faire augmenter leurs salaires, provoquaient des émeutes devant la porte des maîtres.

Les grandes grèves de Lyon au dix-huitième siècle.

Chapeliers mutins. — Nous sommes enfin à la veille du « beau tapage » de 1789, à Lyon. Lyon fut souvent agitée par des mouvements ouvriers. Sous l'ancien régime, elle était déjà le théâtre de bien des conflits « entre le capital et le travail ».

Etaient-ils assez « mutins », ces compagnons chapeliers lyonnais qui, en 1777, menacèrent les maîtres pour les obliger à renvoyer des ouvriers étrangers? Les « étran-

gers » paraissent souvent avoir été la cause d'émeutes, tant les ouvriers d'autrefois pratiquaient la solidarité de classe ! Ceux de Lyon allèrent jusqu'à s'armer de couteaux, de bâtons et de pierres, à s'ameuter au nombre d'environ deux cents et à provoquer des bagarres au cours desquelles cinq personnes furent blessées. Le lieutenant de police dut rendre une ordonnance contre les attroupements.

La révolte des tisseurs en 1744.

Mais c'est surtout parmi les tisseurs que les agitations étaient fréquentes, car leur misère était profonde. Rien qu'en un demi-siècle, au XVIIIe, il y eut à Lyon trois grandes grèves de tisseurs : en 1744, en 1779 et en 1788.

L'année 1744 fut marquée par une grande effervescence ouvrière dans le bassin textile du Forez et du Lyonnais. D'Argenson, dans ses *Mémoires,* note qu'à cette époque 40,000 travailleurs avaient cessé le travail dans les manufactures de Saint-Etienne.

A Lyon, les tisseurs firent une véritable révolution. En juin 1844, avait été promulgué un règlement qui favorisait encore les *maîtres fabricants* au détriment des *maîtres ouvriers* et des compagnons. Alors, contre l'aristocratie des grands fabricants, les maîtres ouvriers travaillant *à façon* pour le compte des premiers complotèrent secrètement avec leurs ouvriers. La grève éclata. Ce fut une révolte. Les grévistes *s'emparèrent de la ville,* dont ils furent maîtres pendant plusieurs jours. Des marchands furent arrêtés et maltraités, des caves pillées, la maison de l'intendant de Lyon envahie. Le malheureux intendant écrivait à son beau-frère, le 7 août : « Le cœur me saigne de les voir nos maîtres, et que le prévôt des marchands, les juges, moi, personne en un mot, ne puisse arrêter un tel désordre et soutenir ceux qu'on veut opprimer. Cela est horrible, et je vous écris les larmes aux yeux. » Encore une fois, le représentant du gouvernement était du côté des grands fabricants.

Cette « étrange dictature ouvrière » ne put résister aux

soldats du roi ; un ouvrier fut pendu, d'autres furent condamnés aux galères. Le roi publia, le 1er avril 1745, des lettres d'*amnistie* (ainsi même l'amnistie pour « fait de grève » n'est pas une invention de notre époque). Malgré tout, les grands fabricants, effrayés, avaient dû céder et consentir un nouveau règlement. Les fusils aidant, le calme se rétablit dans la rue, sinon dans les esprits « et dans les hautes maisons de la Croix-Rousse, où montaient les brouillards du Rhône, les pauvres lampes des tisseurs se rallumèrent, étoilant la nuit triste de leur cercle fumeux[1]. »

La grève du tarif (1779).

Les esprits étaient si peu calmés, les intérêts ouvriers si peu satisfaits, que la guerre recommença en 1779. Les ouvriers demandaient un *tarif général* pour toutes les étoffes et une augmentation de 2 sous par aune. Nouvelle émeute, nouvelle intervention de la force armée : trois ouvriers sont pendus, après quoi une nouvelle amnistie plénière est accordée par le roi. C'était une défaite pour la classe ouvrière.

La grève générale de 1786.

En 1786, un mouvement ouvrier considérable agita de nouveau la ville de Lyon. Question de salaires. Les maçons, que les entrepreneurs payaient tous les trois ou quatre mois et sans daigner leur faire un compte, réclament un payement plus régulier. Les chapeliers demandent que leur journée, en raison du prix croissant des loyers et des vivres, soit portée de 32 à 40 sous pour douze heures de travail. »

Et les malheureux tisseurs disent avec amertume : « Quand on ne considérerait les ouvriers en soie que comme des instruments mécaniques nécessaires à la fabrication des étoffes, ou qu'abstraction faite de leur qualité d'homme qui doit intéresser à leur sort, on eût l'inhumanité de ne vouloir les traiter que comme des animaux

1. Jaurès, *Histoire de la Révolution.*

domestiques que l'on entretient et ne conserve que pour les bénéfices que leur travail procure, toujours faudrait-il leur accorder la substance qu'on est forcé de fournir à ceux-ci, si on ne voulait pas s'exposer à se voir frustré du fruit de leur travail.

Aussi, le 7 août 1786, à la pointe du jour, sur un mot d'ordre, tisseurs, chapeliers, maçons et manœuvres désertent les ateliers, les manufactures, les chantiers, et, comme les plébéiens de Rome, ils se retirent aux portes de la ville et signifient qu'ils ne rentreront à Lyon que lorsque satisfaction leur sera donnée. La révolte ouvrière fut écrasée par l'armée ; Bonaparte était là : il servait comme lieutenant d'artillerie.

1789. L'énigme du pillage Réveillon.

Les États généraux vont se réunir. Le 27 avril 1789, le bruit se répand dans le faubourg Saint-Antoine, à Paris, que Réveillon, le riche fabricant de papiers peints, a demandé, devant l'assemblée des électeurs aux Etats généraux, que les salaires ne soient que de 15 sous par jour. Au prix du pain, c'était la famine pour les ouvriers.

Mais Réveillon, qui avait fondé une caisse de secours pour son personnel, avait-il réellement tenu ces propos ? N'avait-il pas demandé, au contraire, que le prix du blé fût abaissé de manière que l'ouvrier pût vivre avec 15 sous par jour ? Il y a eu de ces équivoques. On ne sait pas et on ne saura probablement jamais.

Toujours est-il qu'une troupe menaçante de cinq à six cents individus se porta devant la fabrique, brûla Réveillon en effigie, pilla la maison de Henriot, manufacturier accusé d'avoir prononcé les mêmes paroles. On connaît l'aveugle fureur des foules. Le lendemain, la maison de Réveillon fut également saccagée. La révolte fut éteinte dans le sang : la troupe fit feu et coucha plusieurs victimes sur le pavé.

Quel fut le sens de cette révolte ? Camille Desmoulins a déclaré que ces violences furent l'œuvre de brigands,

suscités par la monarchie pour compromettre la cause du peuple. Michelet observe que la cour laissa complaisamment se développer l'insurrection, afin d'effrayer Paris et la France au moment où les Etats généraux allaient se réunir. Les pillards n'étaient pas tous des ouvriers de Réveillon; il y en avait de la manufacture des glaces, il y en avait qui n'étaient pas du faubourg. Alors? Alors on ne sait pas.

Faut-il croire que ces révoltés étaient sincèrement poussés par la peur de la faim? Faut-il croire qu'ils étaient des « grévistes », ou faut-il supposer qu'ils étaient des pillards saccageant pour voler? Furent-ils des misérables payés par on ne sait quelle entreprise de réaction? ou furent-ils les revendicateurs violents du droit de tous les hommes au pain de vie? L'histoire garde son secret.

*
* *

Ainsi, les grèves étaient déjà nombreuses sous l'ancien régime, moins qu'aujourd'hui pourtant, parce que la petite industrie ne s'y prêtait pas comme la grande.

En parcourant quelques-uns de ces champs de grève, nous avons noté chemin faisant presque tous les faits qui caractérisent les grèves contemporaines : grèves partielles et grèves générales, grèves pour des questions de salaires, d'heures de travail, de renvois d'ouvriers, caisse de secours de grève, accusations contre les meneurs, guerre des tarifs, violences, intervention du pouvoir central, du pouvoir communal, de la police et de l'armée.

Il n'est donc pas historique de se demander : « Où sont les grèves d'antan? »

CHAPITRE X

LA TERRE ET LE PAYSAN

(Du XIIIe siècle à la Révolution.)

I. — **La terre qui naît.**

Abolition du servage : « l'agriculture manque de bras »; **la terre censive; la terre au paysan; les droits « féodaux »; fermages modernes :** le *domaine congéable* en Bretagne (révoltes des Bretons), le droit de *mauvais gré* dans le Nord (excommunication des propriétaires par les laboureurs); l'*emphytéose;* baux à une vie, « à trois vies »; fermiers généraux, métayage, augmentation progressive de la part du propriétaire et diminution parallèle de celle du cultivateur; **droits d'usage et « vaine pâture » :** grandeur et décadence de la propriété collective des bois, landes, marais et prairies; **le travail des champs au temps jadis; cultures d'autrefois;** le blé et la vigne dans toute la France; **histoire de la pomme de terre et des légumes; bétail famélique; superstitions du bon laboureur.**

II. — **La terre qui pleure.**

Doléances des cahiers de 1789; misères; « paysans du Danube »; toujours des serfs; dure mainmorte; **vexations féodales :** le « cri universel des paroisses » en 1789; ruines accumulées par des droits intolérables; **les dîmes et la culture; le paysan de Rousseau; douceur de vivre au temps des rois;** paysans attelés comme des « animaux farouches », vivant d'herbe et de racines; témoignages des contemporains; **la catastrophe :** après la terre qui pleure, la terre qui donne.

On a écrit la *Terre qui meurt;* il faudrait écrire la *Terre qui naît*, et puis aussi la *Terre qui pleure*.

La « terre qui naît », c'est la terre qui s'affranchit peu à peu, depuis le moyen âge, du servage féodal, des forêts immenses, des jachères improductives et des routines ancestrales, la terre qui prépare lentement les riches pâturages et les belles moissons du XIXe siècle.

La « terre qui pleure », c'est le drame du blé, le drame du pain; c'est le paysan sur son champ nu, au temps des disettes et des ravages de la guerre, au temps des dîmes, des impôts dévorants et des famines, où le travailleur des champs mange des racines. La « terre qui pleure », c'est la terre de la misère et de la vieille souffrance humaine.

I. — LA TERRE QUI NAIT

Pourtant l'histoire de la terre et du paysan avant la Révolution n'est pas l'histoire toujours lamentable de la misère perpétuelle. Il y eut des heures de délivrance.

Abolition du servage.

L'histoire ne répond pas avec précision quand on l'interroge sur le moment où sonna la délivrance des serfs.

Il semble que le mouvement de libération des campagnes soit contemporain des communes et des corporations.

De lentes et profondes révolutions sociales ont marqué les derniers siècles du moyen âge. L'affranchissement des serfs en est une. Encore faut-il remarquer que cette révolution avait été précédée d'affranchissements au cœur du moyen âge, voire même au temps des Mérovingiens, et qu'elle se prolongea à travers les temps modernes jusqu'à la chute bruyante, en 1789, de toutes les servitudes féodales. On affranchit des serfs au XIIIe siècle, on en affranchissait encore à la veille de la Révolution : tels les serfs du monastère de Saint-Claude, dont Voltaire coupa les liens.

Il y eut des serfs qui reçurent la liberté pour des motifs religieux et encore intéressés, les propriétaires es-

comptant les félicités éternelles. L'un d'eux, vers le milieu du xe siècle, disait : « Au nom du Christ, convaincu que le Seigneur affranchira de leurs péchés ceux qui affranchissent, et leur accordera en compensation les grâces de la vie future, je donne la liberté à un de mes serfs, nommé Darem, et à une serve nommée Pergo... » Et le brave homme avait peut-être cinquante autres serfs qu'il n'affranchissait pas.

Mais ce n'est pas seulement pour « s'affranchir de leurs péchés » et ce n'est point par humanitarisme que les seigneurs ont affranchi leurs serfs : c'est pour des causes économiques beaucoup plus terre à terre à la fois et beaucoup plus profondes.

La cause principale qui adoucit d'abord et fit disparaître ensuite le servage, c'est le manque de bras : l'agriculture a toujours « manqué de bras » ! Au xiie siècle, le nombre des habitants était si petit et, en comparaison, le pays rural était si grand, que la terre n'avait par elle-même aucun prix réel ni certain. Le fonds n'était rien, les hommes pour l'exploiter étaient tout. Alors il fallait garder les hommes. Devenu rare, le serf avait une grande valeur, et le prix que le seigneur le paya fut la liberté. Aussi les chartes d'affranchissement contiennent-elles l'obligation pour le colon de ne pas quitter le domaine.

Quand, par la charte de liberté, le seigneur fait du serf « taillable et corvéable à merci » un homme « franc », tenancier soumis à redevances fixes, il paraît conclure une mauvaise affaire. Mais, au contraire, l'affaire est bonne. Menacé de tout perdre par le manque de bras et l'inculture perpétuelle, le seigneur sauve ses revenus, il se les assure quoi qu'il arrive, il les fixe pour un avenir indéfini, il les augmente même : ne sait-il pas qu'un homme libre travaille plus qu'un serf, que le laboureur craint moins les lourdes taxes que les taxes arbitraires, et que des redevances limitées peuvent rapporter plus que des redevances illimitées?

Voilà pourquoi les serfs reçurent la liberté avec, par-

fois, la terre qu'ils cultivaient, la terre sur laquelle pesait encore l'ombre épaisse du château féodal.

Mais il y eut d'autres causes. « Une fois le mouvement commencé, la liberté dut faire éclore la liberté, » car ceux qui étaient restés serfs, voyant « s'enrichir » leurs anciens compagnons de servitude, exigeaient de leurs maîtres une liberté que celui-ci n'osait leur refuser, de peur de perdre ceux qui semaient et qui récoltaient.

Faut-il compter parmi les causes d'affranchissement la célèbre ordonnance de Louis X le Hutin, qui vendait la liberté à tous les serfs du domaine royal, proclamant que, « selon le droit de nature, chacun doit naître franc »?

Remarquons d'abord que c'était une bonne spéculation, puisque le « droit de nature » permettait au roi de battre monnaie. Ensuite, si le besoin d'argent poussa quelques seigneurs à imiter le roi, il n'est pas possible que l'édit de 1315 ait eu la vertu libératrice que certains historiens lui ont attribuée.

La royauté a plus fait que l'ordonnance de Louis le Hutin pour la disparition du servage, en créant des « communes » libres, des *villes franches* et des *villes neuves,* où, grâce au droit d'attrait, il suffisait aux serfs des campagnes de se réfugier pour respirer immédiatement l'air de la liberté.

On a dit quelquefois que les serfs, enrichis par le travail, construisaient eux-mêmes le « pont d'or » qui les conduisait sur les rivages de la liberté. Ce n'est guère soutenable. Il n'y eut souvent aucune somme versée, et quand il y en eut, sait-on si cet argent payait l'affranchissement ou bien la terre?

Quoi qu'il en soit, du moyen âge à la Révolution, principalement du XIII[e] au XVI[e] siècle, plus ou moins lentement selon les provinces, avec des différences de degrés suivant les régions, le mouvement d'affranchissement des serfs libéra la terre en libérant le paysan.

La terre censive.

Au moment même où le serf devenait libre, il devenait en quelque sorte propriétaire par le *bail à cens* ou *acensement;* les révolutions économiques se suivent et s'enchaînent les unes les autres.

Le « bail à cens » n'était ni une location ni un fermage, c'était une vente conditionnelle; le seigneur cédait sa terre au paysan, sans cesser d'en être propriétaire, puisqu'il avait droit à une rente fixe, perpétuelle, imprescriptible même pendant des siècles, et dont le paysan ne pouvait jamais s'affranchir. Cette rente perpétuelle, payable en argent ou en nature, était indivisible; la terre ainsi cédée ne pouvait être morcelée.

Curieuse propriété que la propriété du moyen âge! Elle s'étend sur plus de choses que la nôtre, sur les fleuves, sur la mer, *sur les hommes* (serfs), mais elle est beaucoup moins profonde, beaucoup moins entière. Est-il vraiment propriétaire, ce paysan, qui tient sa terre à cens?

Et ce seigneur, l'est-il encore, malgré la rente perpétuelle, lui qui vient d'aliéner son bien avec des paroles solennelles, des pléonasmes, lui qui a « livré, cessé, quitté, transporté et octroyé, à toujours et à perpétuité, au preneur et à ses successeurs », la terre qui fait l'objet du contrat? lui qui « s'en est démis, dévêtu et dessaisi », en « a vêtu et saisi le preneur », l'en « a mis en bonne possession et fait vrai seigneur, comme sa propre chose et domaine »?

Rien n'est plus compliqué que le droit et la propriété du moyen âge et de l'ancien régime. La terre censive a deux propriétaires : en elle apparaît la transition entre l'antique propriété *collective* de tribu, de clan, de famille, de commune (au moyen âge), et la propriété *individuelle* de nos jours. La propriété actuelle n'est donc pas un vestige du passé, c'est une conquête du présent, c'est un aspect, si l'on veut, de l'incessante évolution qui transforme le régime propriétaire

Le tenancier d'une terre censive en est si peu l'entier, le seul propriétaire, que le seigneur conserve souvent son droit d'achat et qu'il fait défense au paysan « de la céder à personne ecclésiastique ou gens privilégiés », afin de ne pas compromettre la rente perpétuelle, qui se trouverait alors due à deux propriétaires nobles. Mais le tenancier a droit de vendre la terre censive à un non-noble ou roturier, à charge par l'acquéreur d'en payer la rente et les *lods et ventes* au seigneur.

Ces « lods et ventes » correspondent aux droits de mutation que l'on paye aujourd'hui à l'enregistrement et que percevaient, avant 1789, les héritiers des possesseurs primitifs sur la terre dont ils avaient la *directe* ou *censive* à perpétuité.

La terre au paysan.

Est-il possible de conclure, après cela, comme l'a fait M. d'Avenel, que « l'aliénation, ou location à cens, fut un système offrant au preneur du moyen âge des avantages inouïs, tels que l'ouvrier ou le paysan de nos jours ne peut ni ne doit en espérer d'analogues d'aucune réforme sociale, d'aucune révolution économique » ?

Convenons d'abord que la terre censive, grevée d'une rente fixe, quoique perpétuelle, marque un progrès sur la terre servile grevée de redevances qui, elles aussi, étaient éternelles, mais n'avaient pour limites que le caprice seigneurial.

Convenons aussi que le cens fixé en un moment où la terre était bon marché, perdit beaucoup de sa valeur à mesure que la terre défrichée et cultivée rapporta davantage et augmenta de prix.

Sans doute encore, le censitaire profitait de la plus-value qu'acquéraient les *10 ou 150 hectares de terre* qu'il possédait « à cens », si bien que quelques-uns de ses descendants, enrichis, montèrent vers la bourgeoisie et pénétrèrent même dans la noblesse.

Mais d'autres, au contraire, se ruinèrent. Si le cens resta fixe, il pesa sur la terre jusqu'à la Révolution. Elle

fut bien des fois payée, valeurs et revenus, la terre censive vendue au XIIIe siècle et sur laquelle, en 1789, l'héritier du seigneur d'autrefois exerçait encore son droit d'inaliénable propriété. Vingt fois, cent fois, elle avait été vendue, le seigneur la possédait encore, après avoir touché vingt fois, cent fois, les « lods et ventes », après l'avoir grevée du *surcens* ou *arrière-cens* quand elle était revenue entre ses mains.

Les droits féodaux.

La terre d'autrefois était si peu « au paysan », qu'elle était grevée d'une multitude de droits domaniaux ou « féodaux », rançon de l'affranchissement.

Ces droits variés : cens, lods et ventes, *champart* (part du champ), *parcière* sur les vergers, *carpot* sur les vignes, banalités, corvées, banvin, blairée, droit de garenne et de colombier, droit de chasse, etc., représentaient les avantages que le propriétaire noble tirait sans fin de la terre qu'il avait cédée à cens, affermée, baillée « à métairie », « à champart », « à tenage », « à la gerbe ». Ils ne pèsent pas tous sur la même terre. Ils sont postérieurs à l'abolition du servage, et l'on ne doit pas les confondre avec les droits de l'époque servile (mainmorte, formariage, déshérence, coutumes, tailles, aides, etc.), également appelés « féodaux », mais qui existaient avant l'affranchissement des serfs, et vécurent, eux aussi, jusqu'à la Révolution. La différence des uns et des autres, c'est que les anciens étaient arbitraires, et que les nouveaux étaient fixés, limités par contrat.

Ces derniers, dont quelques-uns, ceux qui étaient payables en argent, étaient devenus dérisoires et que la bourgeoisie révolutionnaire supprima comme odieux, avaient marqué un progrès, jadis.

Fermages modernes.

Le paysan d'autrefois n'apparaît pas seulement sous les traits d'un serf, d'un valet ou d'un demi-propriétaire censitaire, mais encore sous ceux d'un *fermier* presque moderne.

Du XIIIe au XVIe siècle, presque tous les baux sont à cens; sous la monarchie absolue, au XVIIe et au XVIIIe siècle, ils sont à ferme; mais il y eut des baux à cens après et des baux à ferme avant le XVIe siècle. Dans le premier cas, le propriétaire vend, — nous savons sous quelles réserves; — dans le second, il prête sa terre.

Les conditions de ce prêt sont variables suivant la nature du bail.

Certains baux ont quelque parenté avec le bail à cens. Ainsi, en Bretagne, le *domaine congéable* était affermé pour un temps indéfini à une famille de cultivateurs; mais le propriétaire conservait le droit de donner « congé », c'est-à-dire de rentrer dans son bien. Quand il était resté trop longtemps sans exercer son droit, et qu'il prétendait congédier les laboureurs, on vit des communes entières se révolter contre l'audacieux. Le paysan était fixé au sol par le travail et par le temps.

Des coutumes analogues existaient entre Péronne, Cambrai, Saint-Quentin et Laon. Là, depuis des siècles, les paysans jouissaient du droit de *marché* ou de *mauvais gré*. Dès qu'ils acquittaient la redevance, la terre leur était comme louée à perpétuité.

Même ils étaient libres de la transmettre à leur gré, de la vendre, de la donner en dot. Le fermier résiste à toute augmentation de loyer. Reçoit-il son congé, alors il ne résiste plus, il se retire; mais personne ne se présente pour lui succéder, et la terre demeure en friche. Si le propriétaire se détermine à faire valoir lui-même, ou s'il parvient à faire venir de loin un nouveau fermier, à l'un ou à l'autre la vie devient impossible. C'est un ennemi public, auquel on n'épargne aucune vexation. Charron, maréchal, ouvriers, refusent de travailler pour lui. On scie ses arbres, on détériore ses instruments, on incendie ses granges, on tue ses bestiaux. Et le mutisme des ruraux fait échouer la justice. C'est la conspiration du silence, succédant au syndicat de la violence.

A l'est, en Luxembourg, on pratiquait les fermages à

peu près perpétuels; en Alsace, il y avait le *waldrecht*, le preneur pouvait transmettre à ses héritiers directs, mais il ne pouvait vendre.

L'*emphytéose,* en usage dans nos différentes provinces, était un bail pour quatre-vingt-dix-neuf ans. Au bout de ces quatre-vingt-dix-neuf ans, la terre revenait aux anciens maîtres, s'ils n'avaient vendu, au cours du bail, leur droit de rachat à l'usager.

Quant aux baux ordinaires, identiques aux nôtres, leur durée va en diminuant du moyen âge à la fin de l'ancien régime. Au XVII[e] siècle, il y avait encore des baux à vie, ou « à trois vies ». Il y en a de cinquante-neuf ans, de vingt-sept ans. Dans les pays riches, ils étaient moins longs. Au XVII[e] siècle, dans tous les pays du Nord ils sont réduits à six et à neuf ans. En Flandre ils ne dépassent pas douze ans. C'est presque les *trois-six-neuf* d'aujourd'hui.

Comme aujourd'hui, l'ancien régime connut le système des *fermes générales,* qui se développa parallèlement à l'absentéisme des nobles, au XVIII[e] siècle. A la veille de la Révolution, la plupart des grandes terres étaient louées en bloc à des *fermiers généraux,* qui les sous-louaient à des métayers, comme aujourd'hui en Irlande et même en France.

« Dans presque tout l'Autun, on fait exploiter les domaines par des cultivateurs qui ont, ou qui du moins devraient avoir la moitié de tous les fruits et profits du bétail; le propriétaire a l'autre moitié. Mais, pour éviter les ennuis de la gérance, presque tous les propriétaires amodient leurs domaines, et ce sont les *fermiers* qui choisissent les cultivateurs et traitent avec eux. Seulement, au lieu de leur donner la moitié des produits, ils les surchargent de manière qu'à peine ils ont le quart. Ils obligent les cultivateurs à leur donner chaque année une somme plus ou moins considérable, selon la valeur du domaine. Ils les chargent de rentes et de vingtièmes; ils se réservent plusieurs morceaux de terre que les métayers sont tenus de cultiver sans y rien prendre. En un mot, ils leur

font des conditions telles, qu'à la fin du bail leur ruine est toujours consommée. C'est une véritable usure, puisque le bail à métairie est une espèce de société où chacun des associés devrait avoir la moitié. » (*Cahier rural de l'Autunois,* 1789.)

S'il fallait en croire Arthur Young, le *métayage,* d'après lequel le cultivateur partage les produits du domaine avec le propriétaire ou le fermier général, aurait été, en 1789, le mode d'exploitation usité dans les sept huitièmes de la France. En l'absence de statistiques, on ne peut fixer un chiffre exact, mais celui de Young est évidemment exagéré.

Ce qui n'est pas contestable, c'est que, métayage ou fermage, la part du cultivateur dans le produit de la terre a continuellement diminué du XVIe siècle à la Révolution, comme elle a diminué de la Révolution à nos jours. Cela s'explique aisément : à mesure que la terre se défrichait, à mesure que la culture et l'accroissement de la population en augmentaient la valeur et les profits, le propriétaire ou le fermier général devenait plus exigeant; ce n'était plus le vingtième, le quinzième, le dixième, le septième des produits qu'il réclamait, mais le sixième, mais le quart, mais le tiers, en attendant la moitié que les métayers d'aujourd'hui doivent céder à leurs propriétaires, sans compter leur redevance annuelle. Pourtant, si la part du travailleur est moins grande qu'autrefois, le nombre et la quantité des produits a beaucoup augmenté; mais ce n'est plus aujourd'hui, avec la crise agricole, avec la concurrence étrangère, une compensation suffisante pour la peine qu'ils se donnent.

Droit d'usage et vaine pâture.

La détresse du paysan, au XVIIe et au XVIIIe siècle, était rendue plus douloureuse encore par la disparition progressive des droits d'*usage* et de *vaine pâture* dont avaient joui ses ancêtres du moyen âge.

Au moyen âge, la France était encore « chevelue »,

couverte de forêts comme la Gaule antique. Les forêts s'étendaient, immenses, entre les terres cultivées comme la mer entre les continents. Les chênes séculaires et les sapins n'avaient sans doute guère plus de valeur que les flots de l'Océan. Le seigneur féodal avait désigné d'un geste large de conquérant cette étendue « vaine et vague » et dit : « Ceci est à moi. » Alors ce qui était à tout le monde n'était à personne, et ce qui n'était à personne était à l'homme d'épée, par le droit du plus fort.

L'immense forêt n'était qu'une propriété nominale, conventionnelle et illusoire dont le maître fut heureux de céder « l'usage » aux riverains, moyennant d'infimes redevances. L'usage, c'était le droit d'envoyer le bétail paître sous la feuillée, les porcs manger les glands, le droit d'abattre les arbres pour le chauffage, pour la charpente, pour les outils, pour les meubles grossiers de la chaumière.

C'était même le droit d'abuser, puisque, à la fin du XIVe siècle, de vastes forêts, en Roussillon, sont concédées aux riverains, avec autorisation de les incendier, pour tuer et mettre en fuite les bêtes sauvages. Dans le Midi, de vastes forêts furent ainsi dévorées par les flammes. On portait la torche contre les sangliers, les loups, les ours et autres bêtes : chasse ardente, défrichement éclatant et sommaire que légitimaient l'immensité forestière et la nécessité de livrer à la culture de nouvelles terres dépouillées. Nos ancêtres étaient prodigues de leurs bois autant que nous en sommes avares. En 1346, le roi de France fait cadeau au duc de Bourgogne de quatre hectares de la forêt de Crécy-en-Brie « pour la construction d'une nouvelle salle de son château » ; politesse bien naturelle, dit M. d'Avenel, « puisque ce duc, recevant l'année précédente le roi Philippe de Valois, lui avait offert une série de festins, dont la cuisine avait consommé 14 hectares de taillis. »

En 1319, dix-sept paroisses de la région d'Avallon acquièrent le droit d'usage dans la forêt d'Hervaux, avec

faculté d'y couper « tous bois qui leur seront nécessaires », moyennant un cens annuel de 10 deniers par feu. Ces dix deniers valaient alors en monnaie actuelle 1 fr. 75, moins d'une journée de travail; au XVIIIe siècle, ils ne vaudront plus que 8 centimes. Pour une poule et 5 deniers par tête et par an, les paroissiens de Parassy, en Berri, obtiennent la libre possession de la forêt qui les entoure. A partir du XVIe siècle, quand la terre et les bois acquirent plus de valeur, quand la population augmenta, il devint difficile aux ruraux de conserver leur droit d'usage dans les forêts royales et seigneuriales. Désormais, c'est par des procès, parfois interminables, que ce droit se révèle à l'historien. On reproche aux usagers d'user de leur droit, on cherche à les cantonner, ils résistent; pourtant la forêt cesse d'être à la disposition du premier venu, et les procès, quand ils ont une fin, se terminent « au profit général de l'agriculture et au préjudice particulier des usagers ».

L'écho des doléances paysannes parvint jusqu'aux Etats généraux par l'intermédiaire des Cahiers de 1789. Dans celui de Brétigny, les habitants de cinq ou six paroisses, voisines de la forêt de Séquigny, réclament leurs droits « d'une antiquité immémoriale, confirmés par beaucoup de rois et par un arrêt du Parlement en 1318 »! Depuis vingt ans, « ces malheureux ne peuvent plus avoir que le quart des bestiaux dont ils ont besoin, parce que les seigneurs puissants qui possèdent la forêt les intimident par des vexations et des procédés violents ». « Mes pauvres, disait, en 1774, un bon curé normand, avaient la faculté de faire un fagot de bois mort dans la forêt, mais elle leur est totalement ôtée. »

Dès le début du XVIIe siècle, l'avocat général Talon avait, au Parlement, protesté avec véhémence contre les rigueurs de l'administration forestière à l'égard des riverains des forêts royales : « Cela va contre la liberté publique, s'écriait-il. Il n'y a ordonnance ni règlement qui autorise cette rigueur. Au contraire, ce serait priver le

pauvre peuple de son vivre et le réduire à la mendicité; d'autant plus que, chargés de tailles et d'impôts, ils n'ont d'autres subsistances que les pâtures... » Mais la philanthropie ne pouvait rien contre un mouvement économique : la propriété collective rurale du moyen âge disparaît peu à peu, pendant les temps modernes, malgré les regrets et les misères qu'elle laissait derrière elle.

Cette espèce de « communisme rural » englobait aussi le droit de *vaine pâture,* non seulement dans les forêts, mais dans les prairies, les landes et les jachères. Son histoire est la même que celle du droit d'usage : période d'épanouissement, période de déclin.

Au temps où régnait le droit de vaine pâture, le propriétaire d'une prairie n'avait droit qu'à la récolte du foin; il n'était chez lui que du mois de mars au mois de juin; avant et après cette époque, la prairie était ouverte à tout venant : c'est pour cela qu'elle ne devait jamais être complètement enclose.

La jouissance collective du sol s'imposait alors si fortement pour la nourriture du bétail, qu'il était interdit de remettre en culture « une terre qui avait été une fois en nature de pré », parce que le propriétaire qui labourait un pré frustrait tous les habitants d'alentour; chose remarquable, la propriété individuelle disparaissait dans la propriété collective.

Vint l'époque où, la population s'étant accrue, il fallut du pain, du blé, par suite des champs. Les pâtures banales durent reculer devant les terres de labour et les prairies artificielles.

Cependant la « vaine pâture » disparut plus lentement que le droit d'usage. En 1789, dans beaucoup de paroisses, où le sol était en « coutume générale », subsistait le « droit de parcours ». Ce droit résista à la Révolution et vécut jusqu'à la fin du XIX[e] siècle. Il n'a été aboli qu'en 1889 (loi du 9 juin); encore la *transhumance,* reste de l'ancien « droit de parcours », n'a-t-elle pas

plus disparu des Alpes, ou du Jura, qu'elle n'a disparu des plateaux espagnols ou des Abruzzes.

Le travail des champs au temps jadis.



Meunier.

Comme on voit, rien n'est plus traditionnel que le monde rural. Le travail des champs en fournit une autre preuve. Il est, dans certaines régions, des travaux agricoles, comme le labourage et la fauchaison, qui n'ont pas varié depuis des siècles et qui se font aujourd'hui à très peu près comme au moyen âge. Là même où l'on emploie les machines, le travail agricole a beaucoup moins varié que le travail industriel. Ainsi n'y a-t-il pas lieu de s'attarder longuement à étudier les travaux champêtres.

D'ailleurs, les détails de l'histoire agricole, jusqu'ici, sont inconnus. Il semble que des étapes parcourues dans son lent voyage, l'humanité n'ait gardé le souvenir que de quelques défilés périlleux, de quelques sommets ou de quelques précipices, oubliant la suite monotone des plaines... qu'elle a traversées.,. La surface des champs est silencieuse, ses révolutions se font à petit bruit, par petits coups. On a peine à retrouver sur le sol l'empreinte d'une ville défunte; comment y marquer la place d'une forêt abolie, ou d'un carré de bruyère remplacé par un carré de choux? Le passé rural est plein non seulement des changements de culture d'une même terre à travers les âges, des partis successifs que l'on a su en tirer, mais aussi des vicissitudes causées par des concurrences nouvelles, par des séparations ou des réunions de provinces, etc. (D'Avenel.)

Outre cela, pas de statistiques, pas de cadastres, du

moins pour les trois quarts de la France. On avait toujours reculé devant la dépense. L'exécution du plan cadastral du duché de Richelieu avait coûté une somme correspondant à 100,000 francs de notre monnaie. Seules quelques provinces, Languedoc, Gascogne, Provence, Dauphiné, Bretagne, Bourgogne, possédaient des cadastres ou *terriers* très anciens, plusieurs fois revisés.

Malgré les obscurités de l'histoire, on sait qu'il y avait, au moyen âge, d'immenses territoires incultes, et l'on sait aussi qu'à partir du XIIIe siècle, jusqu'à la Révolution et même jusqu'à nos jours, l'homme se livra à la conquête du sol contre les forêts, les landes et les marais, contre les loups et autres bêtes sauvages, conquête ardente, délaissée quelquefois pendant les ravages de la guerre, mais toujours reprise et poussée si loin qu'aujourd'hui il n'est peut-être pas un pouce de territoire français qui, étant utilisable, ne soit utilisé. Le défrichement, le desséchement, la chasse même, ont donc été parmi les travaux les plus importants du paysan d'autrefois.

Après le pic, la charrue ou plutôt l'*araire,* primitif outil de bois qui ne faisait que gratter le sol, traîné par des chevaux ou des bœufs. Même à la fin du XVIIIe siècle, la véritable charrue n'était en usage que dans quelques contrées. Le fer coûtait très cher, même après la baisse qu'il subit au XVIIIe siècle. Aussi la plupart des outils étaient-ils en bois au XVIIe siècle.

Après la charrue passaient la herse et quelquefois le rouleau, mais fréquemment en guise de herse on traînait des échelles.

Puis, à la volée, on semait le blé, l'avoine, l'orge ou le seigle. Quand la moisson était mûre, on la coupait, ou plutôt on la sciait avec la faucille. L'usage de la faux, réservée pour l'herbe, était interdit par la coutume et par la loi. Des arrêts du Parlement — le dernier en 1756 — défendaient, sous peine de fortes amendes, de couper les blés avec la faux, « dont l'usage prive le pauvre de la

ressource du chaume, qui sert dans sa cabane à le couvrir et à réchauffer ses membres engourdis ». En effet, dans certaines localités, on ne pouvait couper la paille de blé plus bas qu'à moitié de sa hauteur. Un jour franc après l'enlèvement des gerbes, le champ appartenait aux glaneurs, qui coupaient le chaume et ramassaient les épis laissés.

Le paysan rentrait sa récolte sur des charrettes grossières, petites, à essieu de bois, prompt à la rupture à cause des cahots dans les chemins semés de fondrières. On battait les céréales sur l'aire de la grange ou dehors, au fléau. Le fléau, comme l'araire, comme la faucille, est encore en usage de nos jours dans les petites exploitations. Dans quelques centres du Midi, on faisait fouler les céréales par le bétail.

Après l'avoir battu, on vannait le blé, en le jetant contre le vent avec une pelle, ou bien on ne le vannait pas et l'on mangeait tout, bale et grain. A la fin du XVIIIe siècle, les exploitations étaient très rares qui possédaient un tarare ou ventilateur à grains; mais le van était en usage.

Ainsi, à la veille de la Révolution, le matériel agricole était encore très primitif. Or, à cette époque, l'Angleterre employait les hache-paille, les hache-navets, les herses et les charrues de fer, les semoirs. Elle connaissait jusqu'à la *machine à battre,* inventée, vers le milieu du XVIIIe siècle, par Swellington, qui avait repris l'idée présentée à l'Académie des sciences par le Français Meiffren en 1737. Aucune de ces machines perfectionnées ne fonctionnait en France. « Ne change point de soc, ayant pour suspecte toute nouveauté, » avait dit Olivier de Serres au paysan français; et le paysan français n'avait point changé son soc de bois. Aussi l'Anglais Young, dans son célèbre *Voyage en France,* déclare que l'agriculture française en est encore au Xe siècle.

Les procédés de culture n'étaient guère plus perfectionnés que les instruments. Longtemps le sol travaillait

un an, puis se reposait l'année suivante : c'était le système que Xénophon, vingt-deux siècles auparavant, recommandait aux Grecs ! En Provence, il était formellement défendu de restoubler (redoubler?), c'est-à-dire d'ensemencer deux ans de suite le même champ. Il était des terres, dans le Morvan, que l'on ne labourait que tous les six ou sept ans. Il est vrai qu'elles étaient peu fertiles. C'est pour la même raison que, vers le milieu du XVIII[e] siècle, on vit en Limousin des chaumes se reposer pendant des six, des quinze ans, et des bruyères qui se reposaient toujours sont aujourd'hui condamnées à la production, après avoir subi la pioche, l'eau et le fumier.

Ce ne fut que vers le milieu du XVIII[e] siècle que la jachère recula devant les assolements transformés; le repos commence à n'être plus permis à la terre fertile qu'au bout de la troisième ou de la quatrième année. Après le blé, on sème l'avoine, et sous l'avoine pousse le trèfle de l'année suivante. L'ère des prairies artificielles est ouverte; c'est un grand progrès dont souffre la vaine pâture, obligée de battre en retraite.

On ne saurait en dire autant à propos des engrais. La science des engrais est encore jeune d'ailleurs, et peut-être nous réserve-t-elle des surprises. Autrefois, le fumier était peu abondant, parce qu'on n'y consacrait pas assez de paille; les municipalités édictaient sans cesse des peines contre ceux qui en mettaient dans les rues pour la faire pourrir. Outre le fumier, on employait, depuis le moyen âge, la marne, la chaux et le *sablon,* que les paysans allaient puiser librement sur les grèves ou le bord des cours d'eau.

Cultures d'autrefois : le blé, la vigne.

On a défini le Français : « Un homme qui mange du pain et qui boit du vin. » De tous temps, en effet, la France a été une terre à blé et une terre à vigne. Au XVII[e] siècle, le blé était un de nos principaux articles d'exportation. Pourtant il rapportait peu, beaucoup moins



Vigneron.

qu'en Angleterre, — cinq pour un, dans la riche province de Toulouse. Comme céréales, on cultivait encore l'orge, l'avoine, le millet, le seigle, le méteil (mélange de seigle et de blé), l'épeautre, dont on était obligé de consommer la bale, puisqu'elle ne se séparait pas du grain, le blé noir ou sarrasin, importé d'Orient au temps des croisades.

Au moyen âge, si curieux que cela puisse paraître aujourd'hui, la vigne était cultivée dans toute la France, dans le Nord comme le Midi. Elle l'était même en Angleterre et dans l'Allemagne du Nord. Faut-il croire que la température générale se soit abaissée au cours des siècles, puisque les vignobles ont complètement disparu des pays septentrionaux, ou bien les raisins de la Normandie et de la Flandre ne donnaient-ils qu'une mauvaise piquette à laquelle on a dû renoncer pour le cidre et la bière ? L'habitude, contraire à la nôtre, de préférer le vin nouveau au vin vieux tendrait à le faire croire.

Dans le Midi, le soleil mûrissait mieux les raisins; pourtant les crus du Bordelais, aujourd'hui si renommés, ne l'étaient pas alors : ils ne le furent qu'à la fin du XVIII[e] siècle; et le vin de Saint-Pourçain, en Bourbonnais, si apprécié au temps des premiers Valois, n'a plus conservé qu'une renommée locale. Est-ce le goût qui a changé ? Nos crus célèbres ne l'étaient pas autrefois, et ceux qui l'étaient autrefois ne le sont plus aujourd'hui.

Il y avait, comme de nos jours et comme pour le blé, des bonnes et des mauvaises années, qui influaient considérablement sur les prix, parce que les transports d'une

province à l'autre étaient difficiles et grevés de droits. Dans les années d'abondance, les vignerons du Midi furent réduits plus d'une fois, faute de débouchés, à laisser perdre leurs raisins ou leurs vins. Mais ne sont-ils pas obligés parfois, au XXe siècle, d'en faire autant, ou plutôt de céder leur vin à des prix dérisoires ?

Grâce à son abondance, le vin fut la boisson du moyen âge. On le consommait en fûts. Seuls les vins précieux, « vins de présent » et « d'honneur », par exemple ceux de Beaune, déjà renommés, très appréciés du pape et des cardinaux d'Avignon, étaient mis en « flacons ». Rien n'est plus ordinaire aujourd'hui que la mise en bouteilles, mais alors le verre était très cher.

A partir du XVIe siècle, la terre à blé empiéta sur les vignobles. Les ordonnances du temps exprimaient la crainte de voir faire « plant excessif de vigne ». Mais il n'était pas besoin d'ordonnances pour faire reculer le vignoble; les ceps se retiraient d'eux-mêmes; ils ne produisaient pas assez et coûtaient trop de peine. Le climat fut sans doute aussi un facteur de déroute. Cependant, sous Louis XV, on condamnait encore au chiffre exorbitant de 200 livres d'amende des habitants d'une paroisse voisine de Bourges pour avoir, sans permission, transformé quelques-unes de leurs terres en vignobles.

A la fin du XVIIIe siècle, les vignes étaient moins nombreuses et moins étendues qu'au moyen âge, mais le vin était meilleur, car le vigneron avait perfectionné ses procédés. La célébrité des grands crus actuels



Tonnelier.

commençait à s'affirmer : on goûtait le Chambertin et autres bourgognes, on fabriquait du champagne mousseux ; parmi les bordeaux, le Château-Laffitte et le Château-Latour remplaçaient les vieux noms de « blaye » ou de « libourne ». Néanmoins, il était réservé au siècle suivant de multiplier les richesses vinicoles de la France ; mais il n'a pas inventé l'art de frauder, tremper, couper, sophistiquer les vins, art connu depuis le moyen âge!

Histoire de la pomme de terre et des légumes.

Outre les céréales, la vigne et, plus tard, les plantes fourragères, le paysan d'autrefois cultivait les légumes. Du XIIIe au XVIe siècle, on n'a connu ni l'artichaut, ni l'asperge, ni la tomate, ni la betterave (1775), l'aubergine, le melon, etc. Par contre, les farineux : pois, fèves, haricots et lentilles, ont tenu dans les champs, parce qu'ils tenaient sur la table des petites gens, la place qu'y tient aujourd'hui la pomme de terre.

L'histoire de la pomme de terre est bien connue. Originaire de l'Amérique du Sud, le précieux tubercule apparaît en Europe vers 1534, en Espagne naturellement. De là, elle passa en Autriche (1588), puis en Allemagne et en Suisse. Elle avait été importée en Angleterre vers 1585, et en Belgique vers 1620. Ce ne fut que vers 1766 qu'elle commença à se répandre en France. Mais alors elle ne servait qu'à la nourriture du bétail. Parmentier réussit à l'introduire dans la nourriture humaine et à vulgariser sa culture. En 1771, l'Académie de Besançon avait mis au concours la question de « substances alimentaires qui pouvaient atténuer les calamités d'une disette ». Parmentier obtint le prix avec un mémoire où il disait : « La pomme de terre doit être parmi nous le puissant auxiliaire du blé ; avec elle on ne doit plus craindre les famines qui ont affligé l'Europe, au moyen âge. Trop longtemps dédaignée et réservée à la pâture des bestiaux, il faut qu'elle devienne aussi la nourriture de l'homme ; il faut qu'elle apparaisse sur la table du riche,

comme sur celle du pauvre, et qu'elle y occupe le rang que sa saveur, ses qualités nutritives et la sanité de sa nature devraient lui avoir acquis depuis longtemps. » Parmentier ensemença de pommes de terre la plaine des Sablons, à Versailles, et, en 1781, à la Saint-Louis, le roi, la reine et les courtisans arborèrent la fleur violet pâle. La pomme de terre allait devenir une des plus importantes cultures du sol français.

Autres cultures : le lin et le chanvre, pour les toiles; l'olive, l'œillette (XVIe siècle), les noyers, le colza (vers 1750), pour les huiles; pour les teintures, le safran, la gaude, la guède ou pastel, la garance; le houblon pour la bière; le mûrier pour les vers à soie; le chardon à carder, dont les règlements des métiers prescrivaient l'emploi à l'exclusion des cardes de fer.

Bétail famélique.

Quant à l'élevage, le paysan du moyen âge l'avait totalement ignoré. Il se contentait d'expédier dans la vaine pâture ses porcs, ses moutons et ses bœufs, animaux étiques n'ayant que les os et la peau et qui traînaient sous la feuillée et sur les landes une existence famélique. Ce bétail produisait un revenu aussi maigre que lui.

Le bétail paraît avoir été nombreux au moyen âge, eu égard à la population. Il n'en fut pas toujours de même. Ainsi, au temps de Henri IV, — ce qui s'explique après tant de pillages et tant de ruines, — le bétail manquait. Son prix augmenta. Grâce à la vaine pâture, le paysan pouvait nourrir des animaux sans posséder de terres; mais il n'eut pas toujours à cette époque de quoi en acheter. C'est pourquoi on vit du *bétail en location :* « un laboureur de vignes », près de Paris, prend à bail, d'un receveur de la cour des aides, à Paris, « une vache sous poil brun » moyennant un loyer annuel de 17 francs (1600). C'était un loyer énorme, si les vaches avaient, comme le dit M. d'Avenel, une valeur moyenne de 56 francs. Quatorze ans après, ce loyer n'était plus que de 8 francs : le bétail s'était multiplié. Il y avait des locations de bes-

tiaux en plein moyen âge, et il y en eut encore dans les périodes de calamité telles que la fin du règne de Louis XIV.

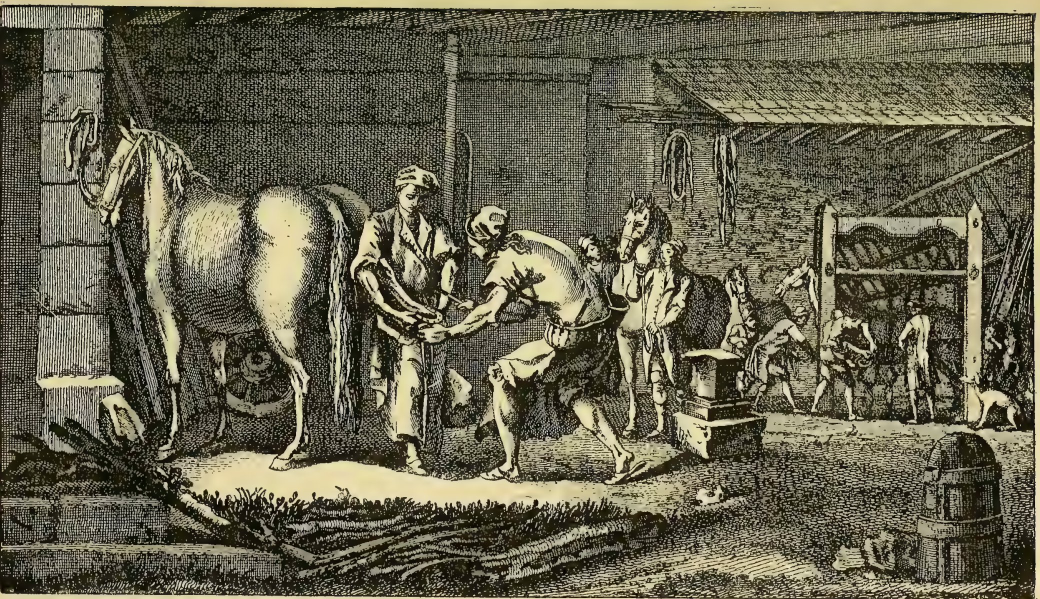
Au début du XVIIe siècle, la paix favorisa la « renaissance agricole ». On songea à l'amélioration du bétail. En Normandie, en Poitou, dans les Charentes, on éleva des *flandrines,* vaches laitières importées de Hollande.

Mais les progrès de l'élevage furent très lents. A la fin du XVIIIe siècle, on ne savait bien engraisser les bœufs que dans le Nord et en Normandie. Le Berri, le Roussillon, les Flandres, étaient les rares provinces où l'on trouvât de bons moutons, bien soignés. Les chevaux ne suffisaient pas à notre cavalerie. On ne renouvelait pas la race des porcs ou des animaux de basse-cour. Cependant le gouvernement cherchait à prévenir les épizooties, sur les indications des *Sociétés agricoles* qui tendaient à se multiplier.

Superstitions du bon laboureur.

Mais le bon laboureur ignore ce que disent les savants. Depuis le fond du moyen âge, il a ses façons à lui de traiter les animaux. Il a des recettes empiriques, il est un peu sorcier; il emploie des remèdes surnaturels. Veut-il guérir un agneau du bouchet, il fend en croix un bâton de sureau, le laisse un instant dans la bouche de l'animal et le pose ensuite en un lieu sec : à mesure que le bâton sèche, l'agneau doit guérir.

A tout acte de la vie agricole correspondait une superstition. Quand on sevrait les veaux, il fallait les faire sortir à reculons. On ne commençait à labourer qu'après avoir promené trois fois du pain et de l'avoine, avec un cierge allumé, autour de la charrue; on ne devait filer ni coudre le jeudi et le vendredi : cela faisait pleurer la sainte Vierge. « Tracer une croix dans la cheminée empêchait les poules de s'égarer; jeter du pain dans un puits l'empêchait de tarir; placer du buis bénit sur le fourrage éloignait les insectes; mettre les os d'une tête de jument dans le jardin faisait mourir les chenilles. » On criblait



MARÉCHAL FERRANT (*Encyclopédie*).

les semences sur une peau de loup percée de trente trous, pas un de plus, pas un de moins, ou bien on les touchait avec l'épaule d'une taupe. Pour éloigner les oiseaux maraudeurs, on dressait au milieu du champ des épouvantails où pendaient par la patte quelques-uns des gourmands; ou bien on arrosait le champ avec de l'eau dans laquelle avaient trempé des écrevisses ou de la corne de cerf; ou encore on écrivait çà et là le mot « Raphaël », ou enfin on enterrait dans le champ un vase dans lequel était enfermé un crapaud; seulement, avant de moissonner il fallait déterrer le vase, autrement le blé aurait eu un goût d'amertume. Pour avoir beaucoup de raisins, il fallait tailler la vigne avec une serpe enduite de graisse d'ours, le vigneron étant couronné de lierre, etc., etc. On n'en finirait pas si l'on voulait conter toutes ces superstitions, si vivaces qu'aujourd'hui même encore elles n'ont pas entièrement disparu du fond de certaines campagnes.

Pourtant, malgré la misère et malgré la routine, l'histoire de la terre, du moyen âge à la fin de l'ancien régime, c'est vraiment, avec ses révolutions propriétaires, avec l'extension des cultures et le recul des forêts, des landes et des marais, l'histoire de la « terre qui naît ». Mais tournons la page, voici la « terre qui pleure ».

II. — LA TERRE QUI PLEURE

« Tu as pleuré en venant au monde, parce que tu as vu que ton père avait un pantalon de toile. . »

C'est ce vieux dicton qu'il faudrait mettre en épigraphe à l'histoire navrante de la terre qui pleure. Sans doute le paysan n'a pas été perpétuellement misérable depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution. Mais la vie lui a été cruelle aux époques où la terre ne donnait pas le blé qu'il attendait, où la guerre ravageait tout, où l'impôt royal, la dîme et les redevances féodales prenaient tout, cruelle surtout au temps des rois absolus, car c'est le

temps où le paysan aurait pu dire devant ses moissons, comme « le chemineau » de Richepin :

> Ce sont les blés coupés qui ne sont pas les nôtres,
> Et dont les épis mûrs font du pain pour les autres.

Doléances des Cahiers de 1789.

Il semble que le temps aurait dû améliorer le sort de l'homme des champs, l'ancien serf du moyen âge. Or, pour commencer par la fin, les cahiers de 1789 ne laissent aucun doute sur l'état lamentable des campagnes à la veille de la Révolution[1].

« Réduits à la plus affreuse indigence, nous n'entendons que les cris d'une famille affamée à laquelle nous regrettons presque d'avoir donné le jour. » Ces plaintes des gens de Pontcarré sont comme l'écho de celles du paysan du Danube.

A Roquencourt, les habitants appelés à exposer leurs vœux répondent qu'ils meurent de faim :

« Je ne sais quoi demander, dit l'un d'eux; la misère est si grande qu'on ne peut pas avoir de pain. » Même dénuement à Châtellerault, où le pain noir fait défaut; à Suresnes, village de 300 feux, où 150 chefs de famille ont besoin de secours.

Le collecteur de la paroisse de Villechauve, en Touraine, est « bien affligé, attendu qu'étant allé retirer l'argent des cotisés, la moitié des ménages font réponse qu'ils n'ont pas de pain, versant des larmes, se désirant hors de ce monde ».

Les gens de Montaigut-en-Combraille expliquent la contrebande qu'ils font par détresse et nécessité de vivre pourtant. Ceux de Chatelard, dans la vallée de Barcelonnette, n'osent pas trop insister sur leur misérable condition, « de peur d'être indiscrets ou d'attrister un souverain si bon ».

On comprend que Mme Roland ait pu dire : « Nos pay-

1. V. Edme Champion, *la France, d'après les Cahiers de 1789.*

sans, pour la plupart, sont misérables cent fois plus que les Caraïbes, les Groenlandais ou les Esquimaux,... » et qu'Arthur Young se soit indigné de la misère où les laissait croupir « un souverain si bon ». « Quel terrible fardeau pour la conscience des grands que ces millions d'êtres laborieux livrés à la faim par les exécrables maximes du despotisme et de la féodalité ! »

Aussi la mendicité, « fléau destructeur, lèpre hideuse du royaume », remplissait-elle « les villes de vagabonds, et les campagnes de voleurs et d'incendiaires ». Les habitants du bailliage d'Etampes voudraient « pouvoir voyager avec sûreté et être chez eux à l'abri des attaques des brigands ». Des hordes de malfaiteurs envahissaient les terrains communaux, s'y établissaient et répandaient la terreur à la ronde. « Nous, pauvres laboureurs, disaient les paysans du Boulonnais, sommes exposés à bien des peines, de faire l'aumône le jour et même la nuit, aussi bien ceux qui n'ont pas la commodité, comme ceux qui sont en état de le faire, crainte de mauvaises suites, à cause de la grande misère et autres choses. »

Le mal est si profond que les privilégiés eux-mêmes sont obligés de le reconnaître. Le clergé de Châteauneuf, dans le Perche, voit « presque tous les habitants des campagnes et beaucoup de journaliers des villes incapables de fournir par leur travail aux besoins urgents de leur famille ». Ailleurs, le clergé paraît navré de la misère « la plus affreuse », « quelquefois si extrême » qu'il lui « semble impossible d'en tracer le tableau ». Quant à la noblesse, « la franchise et l'honneur » ne permettent pas à celle de Toul de dissimuler l'état affligeant des peuples, surtout ceux des campagnes. Celle d'Angoulême propose de réduire le nombre des fêtes, de façon à soulager un peu « la misère extrême du peuple ».

Bien que le nombre des serfs eût considérablement diminué, il y avait encore en 1789 des hommes qui ne s'appartenaient point. Le servage subsistait non seulement dans le Jura, mais aussi dans la Bourgogne, dans les

Combrailles, en Bretagne, en Nivernais, près de Douai au profit de l'abbaye de Marchiennes, ailleurs encore. La mainmorte, si légère d'après M. d'Avenel, était, selon le clergé d'Amont, la principale cause de la misère en Franche-Comté. Le clergé de Melun voulait supprimer ce droit « barbare », qui ne laissait au serf « ni la faculté de tester, ni celle de changer de domicile, ni celle de choisir un état », et qui exposait « les gens de cette malheureuse condition à être partagés comme un bétail », quand leur père était mainmortable d'une seigneurie et leur mère mainmortable d'une autre.

Vexations féodales.

« Nous sommes véritablement serfs, esclaves des seigneurs, de vrais esclaves par les droits qu'il nous faut payer; la féodalité est notre plus grand fléau, la nécessité de l'abolir est urgente; c'est le cri universel de toutes les paroisses. »

C'était au moins le cri du Tiers de Vannes, cri que répétaient à l'écho les Cahiers de Rennes, d'Auxerre et du Béarn. Sur plus d'un point du territoire, le clergé constate aussi que les droits seigneuriaux sont peut-être la principale cause de la misère des paysans, que « la barbarie féodale maintient les populations et l'agriculture dans un engourdissement mortel ».

Ces droits innombrables étaient moins lourds par les redevances qu'ils imposaient que par le mal qu'ils occasionnaient et les intolérables vexations auxquelles ils donnaient lieu. Voici les plus graves : le droit de *champart* occasionnait plus de dommages qu'il ne coûtait, disaient les paysans de Goussainville, parce que « celui qui a eu le malheur d'être chargé de cette redevance ne peut enlever sa récolte que le champarteur ne soit venu compter, après l'avoir averti vingt-quatre heures à l'avance; de là, perte de la récolte s'il survient un orage dans les vingt-quatre heures. Il faut encore que le cultivateur porte ce champart dans la grange indiquée, et cela avant qu'il puisse enlever ce qui lui reste. »

Ce qui rendait les *banalités* si odieuses, dit M. Champion, ce n'est pas tant le tarif à payer, l'interdiction d'écraser les grains avec une meule à bras ou avec une pierre et de les faire cuire chez soi, que l'obligation de les porter à grande distance, par des chemins affreux, celle d'attendre pendant deux et même trois jours à la porte d'un moulin dépourvu d'eau, celle d'accepter de la mauvaise farine, du pain brûlé ou pas cuit, de subir toutes sortes de malversations et de vexations de la part des meuniers et des boulangers.

De nombreux documents, de nombreuses plaintes dans les Cahiers, confirment les paroles de l'historien. Voici un extrait curieux du Cahier de Draguignan, à propos des habitants de Montauron et des Adrets :

Ils sont si éloignés des moulins, qu'ils emploient quatre ou cinq heures pour y porter leurs grains, autant pour retourner ; ils sont obligés de traverser seize fois des rivières et des torrents dangereux. Plusieurs personnes s'y sont noyées, n'étant pas possible de construire des ponts. Les habitants ont même la douleur de voir que le seigneur a fait construire, il y a quelques années, deux nouveaux moulins auxquels il ne leur est pas permis d'aller...

Des seigneurs qui n'avaient plus de moulins continuaient à exiger le droit de mouture.

Dans les pays de vignes, la banalité des pressoirs nuisait à la qualité du vin « en empêchant, dit le Tiers de Reims, de le faire avec les précautions qu'il exige ».

D'après la noblesse de Châteauneuf-en-Thimerais, le gibier est « un des plus terribles fléaux de l'agriculture ». Il faut que le gibier pullule pour le caprice des privilégiés. Les riverains des forêts n'ont guère que la nue propriété de leurs champs : « les cerfs, biches, sangliers et autres bêtes de toute espèce en sont les usufruitiers », dit une paroisse du bailliage d'Alençon. Les cahiers sont remplis de plaintes analogues.

On sera peut-être surpris, lit-on dans le cahier de Colombes, d'entendre dire à tous les habitants d'une paroisse que le gibier cause leur ruine... Non seulement il détruit les récoltes, mais il rend les cultivateurs esclaves. Un particulier ne peut aller cultiver son champ sans être exposé d'encourir quelque peine... S'il voit du

gibier dans son champ et qu'il soit assez hardi pour le chasser, il est condamné à l'amende... Le gibier a le droit de dévaster les récoltes, sans que les propriétaires aient de droits sur lui, pas même celui de se plaindre.

Pour protéger le gibier, les seigneurs « font détruire tous les chiens, qui sont les gardiens des habitations, et tous les chats, qui sont les conservateurs des grains ». Quand ils ne font pas tuer les chiens, les seigneurs leur font couper les jarrets ou suspendre au cou un billot de bois. Aussi beaucoup de paroisses demandent-elles « que tout cultivateur puisse, sans être troublé, avoir un chien en liberté pour garder sa maison et ses bestiaux ». Pour ne pas détruire quelque nid de perdrix, il est interdit au cultivateur de labourer, de sarcler, de faucher en temps utile. Au contraire, il doit « garnir son champ de cinq épines par arpent ; s'il n'en a pas... il faut qu'il s'en fournisse ou laisse établir au milieu du champ un hallier pour servir de retraite au gibier ».

Encore faut-il ajouter que les gardes des seigneurs commettaient des assassinats sur la personne des roturiers armés, qu'ils accusaient de délit de chasse.

Les droits de péage subsistaient encore, mais depuis longtemps les seigneurs avaient cessé d'entretenir les chemins et les ponts ou d'avoir un bateau pour le passage des rivières.

Parfois les nobles font renaître des droits éteints depuis de longues années. Grâce au droit d'enclave, ils prétendent assujettir aux droits féodaux des terres jadis libres, sous prétexte qu'elles sont « enclavées » dans leurs propriétés.

Les dîmes.

Les cahiers ruraux protestaient aussi contre les dîmes, « sangsues accablantes », peut-être moins parce qu'elles constituaient une « terrible imposition » que parce qu'elles étaient « la plus grande source des procès dans les paroisses ». C'était une matière confuse, réservoir de chicanes. La dîme n'était réglée que par l'usage, toujours

difficile à constater. Il y a des endroits, dit le tiers de Nemours, « où elle emporte jusqu'au tiers ou moitié de ce qui reste au cultivateur au delà des frais de culture ». On comprend que les paysans se soient révoltés et qu'ils se soient livrés parfois contre les dîmeurs et les curés à ces « voies de fait des plus violentes » que déplore le clergé du Quercy.

Les dîmes coûtaient annuellement aux travailleurs de terre environ cent millions, c'est-à-dire près de 250 millions d'aujourd'hui.

Plus tard, quand les prêtres réfractaires inciteront les paysans à la révolte contre la Révolution, la majeure partie ne bougera pas ; en libérant leurs champs, la Révolution les avait délivrés d'impôts intolérables et de plus d'une source de misère.

Le paysan de Rousseau.

Ce n'était pas seulement l'impôt féodal et la dîme qui saignaient le paysan, c'était l'impôt royal, qui emportait jusqu'à 55 p. 100 de ce qu'il tirait du sol, car la « bourse du roi » était « profonde comme la mer, comme l'enfer toujours béante ». Encore fallait-il, pour qu'on ne lui prît pas jusqu'au dernier sou, pour qu'on ne saisît pas ses instruments de travail, que le paysan fît mine de mourir de faim.

Il y a dans les *Confessions* une page navrante sur la terreur que le fisc répandait dans les campagnes. C'était en 1732.

Après plusieurs heures de course inutile, raconte Jean-Jacques Rousseau, las et mourant de soif et de faim, j'entrai chez un paysan dont la maison n'avait pas belle apparence. Je croyais que c'était comme à Genève ou en Suisse, où tous les habitants à leur aise sont en état d'exercer l'hospitalité. Je priai celui-ci de me donner à dîner en payant. Il m'offrit du lait écrémé et du gros pain d'orge, en me disant que c'était tout ce qu'il avait. Je buvais ce lait avec délices, et je mangeais ce pain, paille et tout, mais cela n'était pas fort restaurant pour un homme épuisé de fatigue. Ce paysan, qui m'examinait, jugea de la vérité de mon histoire par celle de mon appétit. Tout de suite, après avoir dit qu'il voyait bien que j'étais

un bon jeune homme qui n'était pas là pour le vendre, il ouvrit une petite trappe à côté de la cuisine, descendit et revint un moment après avec un bon pain bis de pur froment, un jambon très appétissant, quoique entamé, et une bouteille de vin dont l'aspect me réjouit le cœur plus que tout le reste; on joignit à cela une omelette assez épaisse, et je fis un dîner tel qu'autre piéton n'en connut jamais. Quand je vins à payer, voilà son inquiétude et ses craintes qui le reprennent; il ne voulait pas de mon argent; il le repoussait avec un trouble extraordinaire, et ce qu'il y avait de plaisant était que je ne pouvais imaginer de quoi il avait peur. Enfin, il prononça en frémissant ces mots terribles de commis et de *rats de cave;* il me fit entendre qu'il cachait son vin à *cause des aides,* qu'il cachait son pain à *cause de la taille,* et qu'il serait un homme perdu si l'on pouvait se douter qu'il ne mourût pas de faim. Tout ce qu'il me dit à ce sujet, et dont je n'avais pas la moindre idée, me fit une impression qui ne s'effacera jamais. Ce fut là le germe de cette haine inextinguible qui se développa depuis dans mon cœur contre toutes les vexations qu'éprouve le malheureux peuple et contre ses oppresseurs. Cet homme, quoique aisé, n'osait manger le pain qu'il avait gagné à la sueur de son front, et ne pouvait éviter sa ruine qu'en montrant la même misère qui régnait autour de lui. Je sortis de sa maison aussi indigné qu'attendri, et déplorant le sort de ces belles contrées à qui la nature n'a prodigué ses dons que pour en faire la proie des barbares publicains.

Douceur de vivre au temps des rois.

En 1789, c'est aux « barbares publicains » que le peuple s'en prend, ce n'est pas au roi :

Sire, disent dans leur cahier les gens de Culmon, près de Langres, tout ce qu'on nous envoyait de votre part, c'était toujours pour avoir de l'argent. On nous faisait espérer que cela finirait, mais tous les ans cela devenait plus fort. Nous ne nous en prenions pas à vous, tant nous vous aimions, mais à ceux que vous employez et qui savent mieux faire leurs affaires que les vôtres. Nous croyions qu'ils vous trompaient et nous nous disions dans notre chagrin : « Si notre bon roi le savait ! » Nous sommes accablés d'impôts de toute sorte; nous vous avons donné jusqu'ici une partie de notre pain; il va bientôt nous manquer si cela continue. Si vous voyiez les pauvres chaumières que nous habitons, la pauvre nourriture que nous prenons, vous en seriez touché; cela vous dirait mieux que nos paroles que nous n'en pouvons plus et qu'il faut nous diminuer. Ce qui nous fait bien de la peine, c'est que ceux qui ont le plus de biens payent le moins. Pourquoi donc est-ce que ce sont les riches qui payent le moins, et les pauvres qui payent le plus ? Est-ce

que chacun ne doit pas selon son pouvoir ? Sire, nous vous demandons à ce que cela soit ainsi parce que cela est juste...

Et tout au long de la monarchie absolue ç'avait été la même détresse. On connaît le célèbre passage des *Caractères* (1688) :

L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus dans la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible ; ils ont comme une voix articulée, et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines ; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manger de ce pain qu'ils ont semé.

C'est bien la terre qui pleure, qui pleure sa misère au temps du « grand roi ». On a taxé La Bruyère d'exagération. Pourtant ce n'est que quelques années après lui que Fénelon écrivait à Louis XIV, vers 1693, la lettre fameuse où il lui disait avec douleur et avec courage :

Sire, vos peuples... meurent de faim. La culture des terres est presque abandonnée ; les villes et la campagne se dépeuplent, tous les métiers languissent et ne nourrissent plus les ouvriers. Tout commerce est anéanti. Par conséquent vous avez détruit la moitié des forces réelles du dedans de votre Etat pour faire et pour défendre de vaines conquêtes au dehors. Au lieu de tirer de l'argent de ce pauvre, il faudrait lui faire l'aumône et le nourrir. La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provisions.

Tristes constatations confirmées par le pamphlétaire Michel le Vassor, qui écrivait en 1695 :

La campagne est presque déserte, une infinité de gens sont morts de faim, de misère, de maladies populaires. Les villages que nous avons vus beaux et peuplés sont détruits et abandonnés ; la plus grande partie des laboureurs et des artisans sont à la mendicité.

C'est l'époque où Boisguilbert, dans le *Détail de France* (1697), et Vauban, dans la *Dîme royale* (1707), dénonçaient la misère des campagnes et les souffrances du peuple occasionnées par les impôts.

Au temps de La Bruyère, les paysans ont encore du pain noir. Quelques années plus tard, ils n'en ont plus. De 1700 à 1714, six millions d'entre eux seraient morts de faim. Et dix ans après la mort du « grand roi », en 1725, Saint-Simon pouvait écrire : « On vit en Normandie d'herbe des champs. Le premier roi de l'Europe ne peut être un grand roi, s'il ne l'est que de gueux de toutes conditions et si son royaume est un vaste hôpital de mourants. »

Même situation parmi les paysans d'Auvergne. En 1740, Massillon, évêque de Clermont-Ferrand, envoyait à Fleury ce témoignage irrécusable :

Le peuple de nos campagnes vit dans une misère affreuse, sans lits, sans meubles, la plupart même, la moitié de l'année, mangeant du pain d'orge et d'avoine, qui fait leur unique nourriture et qu'ils sont obligés d'arracher de leur bouche et de celle de leurs enfants pour payer les impositions... C'est à ce point que les nègres de nos îles sont infiniment plus heureux, car en travaillant ils sont nourris et habillés avec leurs femmes et leurs enfants, au lieu que nos paysans les plus laborieux du royaume ne peuvent, avec le travail le plus dur et le plus opiniâtre, avoir du pain pour eux et leur famille et payer les subsides.

Pareille misère était générale : le témoignage des intendants en fait foi, et ce sont les flots de cette misère, surexcitée par deux années successives de disette, qui viendront battre, en 1789, les grilles dorées du palais de Versailles.

« On croira, jusqu'à la catastrophe, affamer toujours impunément, » avait dit le marquis de Mirabeau. La « catastrophe » eut lieu : ce fut la Révolution.

Malgré bien des souffrances encore, à la terre qui pleure va succéder la terre qui donne.

CHAPITRE XI

L'AVÈNEMENT DE LA BOURGEOISIE 1789-1815

Causes économiques de la Révolution : succession des classes à travers les siècles; rôle politique des faits économiques; aristocratie terrienne et bourgeoisie industrielle; la bourgeoisie en 1789; rôle de la haute bourgeoisie financière; « la Révolution a été faite par les rentiers »; puissance de la bourgeoisie travailleuse du commerce et de l'industrie; l'ancien régime brisé parce qu'il arrête le progrès économique.

La bourgeoisie au pouvoir : « le propriétaire est le seul citoyen; » le cens électoral; protestations.

Interdiction des coalitions ouvrières : la loi le Chapellier (1791); *droit au travail* et *ateliers nationaux*.

La loi napoléonienne contre l'ouvrier : sévérités contre les ouvriers « coalisés »; le Code civil et les salariés; **Conseil de prud'hommes** sans ouvriers; le **livret.**

La « Dot » de la Révolution : abolition des droits féodaux; la terre libre; reconnaissance des ruraux.

Révolution sociale : expropriation de l'Eglise et des émigrés; la **bande noire** et les *biens* **nationaux;** la « terre au paysan »; un fermier, un propriétaire et un sac de blé de 1,200 francs; progrès de l'agriculture sauf à la fin des guerres napoléoniennes.

La fin des corporations : les **patentes** et la liberté de l'industrie; création des brevets d'invention; toutes ces mesures révolutionnaires inaugurent le règne politique et la domination économique de la bourgeoisie.

Causes économiques de la Révolution.

Le moyen âge est aristocrate, l'ancien régime est à

la fois aristocratique et monarchique; la Révolution est bourgeoise; c'est l'avènement au pouvoir de la classe marchande, financière et industrielle.

Comme l'a dit le constituant Barnave dans son *Introduction à la Révolution française,* dès que les arts et le commerce parviennent à pénétrer dans le peuple et créent un *nouveau moyen de richesse,* au secours de la classe laborieuse, il se prépare une révolution dans les lois politiques; *une nouvelle distribution de la richesse produit une nouvelle distribution du pouvoir.* De même que la possession des *terres* a élevé l'aristocratie, la *propriété industrielle* élève le pouvoir du peuple.

L'histoire de la bourgeoisie vérifie ce matérialisme historique. Classe nouvelle, dont on ne peut fixer les origines, elle manifeste, dès le XIe siècle, son existence et son besoin de liberté par la création des *communes.* La commune a été le château fortifié de la bourgeoisie, dont la *corporation* était le donjon.

A l'abri de ces deux forteresses, la bourgeoisie a grandi à travers les siècles. Enrichie par l'industrie et le négoce, alliée à la royauté en lutte contre les seigneurs féodaux, elle a désagrégé peu à peu la puissance de l'aristocratie fondée sur la terre. La révolution monétaire du XVIe siècle augmenta sa richesse mobilière et ruina une partie de la noblesse. Mais déjà, deux siècles auparavant, la bourgeoisie parisienne, sous la direction de son prévôt Etienne Marcel, avait tenté une véritable révolution, non seulement contre les féodaux qui ne payaient pas d'impôts, mais encore contre la royauté, qui avait cessé de l'aider et dont les guerres étaient ruineuses. Elle désirait déjà une partie du pouvoir.

Son alliance avec la royauté avait permis de substituer au chaos féodal la centralisation de la monarchie moderne. Cette arme qu'elle avait aidé à forger finissait par la blesser. La bourgeoisie chercha à s'en emparer. Elle fit de l'« opposition »; dans les Etats généraux et les Parlements, le roi, l'Eglise et les nobles subirent l'éclat de ses colères et de ses revendications. Les puissances

d'oppression essayèrent de la bâillonner, de la terrasser. Mais on n'arrête pas un torrent qui descend en grondant le revers de la montagne. En 1789, la bourgeoisie se releva, irrésistible : à la puissance de l'argent elle avait ajouté la puissance des idées. C'en était fait du vieux monde aristocratique.

Voilà de quelle lointaine et profonde évolution économique la Révolution française est la suite naturelle. Elle n'est, selon Barnave, « ni un fait accidentel ni un fait local », elle vient du fond des siècles, portée par la propriété industrielle.

La bourgeoisie en 1789.

A la fin du XVIIIe siècle, il y avait, au sommet de la classe bourgeoise, ce qu'on appellerait aujourd'hui la haute bourgeoisie financière ou capitaliste : fermiers généraux colossalement riches, grands fournisseurs des armées, principaux actionnaires des Compagnies privilégiées, comme la *Compagnie des Indes* ou la *Caisse d'escompte.*

Bien que vivant de l'ancien régime et désirant conserver les fructueux monopoles qui l'avaient enrichie, cette nouvelle aristocratie d'argent voulait prendre des précautions contre l'arbitraire d'un pouvoir absolu, d'une bureaucratie capricieuse et irresponsable qui supprimait brusquement des entreprises comme la Caisse d'escompte, sorte de banque de France, où de gros capitaux étaient engagés. La Caisse d'escompte avait même été plusieurs fois pillée par les contrôleurs des finances, qui lui empruntaient de vive force son encaisse dans les moments où la « hideuse banqueroute » était aux portes du coffre-fort royal.

Au-dessous de cette bourgeoisie dorée, il y avait le peuple des rentiers, les créanciers de l'Etat. « *La Révolution a été faite par les rentiers,* a dit Rivarol, et il est bien certain que si beaucoup de bourgeois ont réclamé un ordre nouveau, c'est pour mettre la dette publique sous la garantie de la nation, plus solide que celle du roi. » Paroles incisives, paroles profondes : les rentiers cons-

tituaient une force sociale considérable, car ils avaient fait la conquête financière de l'Etat moderne avant d'en faire la conquête politique. Entre leurs mains étaient les titres de la dette, et cette dette s'élevait, en 1789, d'après le tableau communiqué par Necker à la Constituante, à près de 4 milliards et demi (environ 9 à 10 milliards d'aujourd'hui). 230 millions étaient consacrés tous les ans au service des intérêts. Et la banqueroute était à nos portes !

Le mot de Rivarol est clair; les créanciers de l'État, qui montaient la garde autour du coffre-fort national menacé, appelaient de tous leurs vœux un changement de régime capable de conjurer leur ruine. Voilà pourquoi les rentiers de Paris — Paris était alors la capitale de la rente — descendront dans la rue avec le peuple des faubourgs. Voilà pourquoi la Révolution, dès le début, confisquera les biens de l'Eglise.

Puissance financière, la bourgeoisie était aussi la seule puissance commerciale et industrielle. A cet égard, tout ce qui précède, dans ce livre, n'est qu'une préface nécessaire à l'histoire de la Révolution. Quand Mirabeau, dans son discours magnifique aux états de Provence, disait aux privilégiés improductifs, qui voulaient tenir en tutelle la classe productive : « Prenez garde, ne dédaignez pas ce peuple qui produit tout, *ce peuple qui, pour être formidable, n'aurait qu'à être immobile,* » quand il menaçait le vieux monde des aristocrates de la grève générale faite par la bourgeoisie et les salariés, il donnait bien l'impression de la puissance formidable que la bourgeoisie avait acquise par son travail et par celui des autres. Et si la noblesse n'avait pas été cristallisée dans ses préjugés de race, elle aurait compris que la marche des sociétés élimine peu à peu, aux étapes de la civilisation industrielle, l'inutile armée des oisifs.

En 1789, il y avait, nous l'avons vu, de grandes fortunes dans la bourgeoisie, de grandes sociétés commerciales, financières, industrielles, de la grande industrie,

un progrès constant de la technique, préparatoire au machinisme, bref, tout ce qui marquait le progrès et constituait la puissance économique de la classe qui dirigeait la production industrielle.

Or, les finances étaient menacées par la banqueroute; l'industrie était gênée par les corporations; le travail, pour être plus productif, avait besoin de la liberté; le commerce était entravé par les douanes intérieures, les péages, les droits multiples, le chaos des mesures, par toute une légion d'obstacles qui n'avaient point disparu depuis le moyen âge où nous les avons vus; les campagnes étaient écrasées sous le poids des dîmes et des droits féodaux; les ordres privilégiés immobilisaient la fortune rurale de la France; ils ne payaient presque pas d'impôts, et c'était le peuple, c'était la bourgeoisie qui subvenaient aux dépenses de l'Etat; la bourgeoisie jetait ses regards sur les biens de l'Eglise détournés de leur destination religieuse et charitable, pour ne plus servir qu'au luxe de quelques princes ecclésiastiques. Voilà plus de causes qu'il n'en fallait pour nécessiter une révolution.

Si nous voulons trouver les causes déterminantes de telle ou telle métamorphose ou révolution sociale, a dit Frédéric Engels, confirmant les paroles de Barnave, il faudra les chercher, non dans la tête des hommes, mais dans les métamorphoses du mode de production et d'échange; en un mot, il faudra les chercher, non dans la philosophie, mais dans l'économie de l'époque étudiée.

La bourgeoisie au pouvoir.

Faite par la bourgeoisie, la Révolution fut faite surtout pour la bourgeoisie.

D'abord, qu'était la Constituante qui a commencé la grande liquidation de l'ancien régime ? M. Levasseur l'a dit : « Une assemblée bourgeoise, composée de bourgeois des villes et de bourgeois des campagnes, propriétaires, négociants. »

L'exclusion de ceux qu'un pamphlet nommait le « qua-

trième Etat » devait avoir « une influence marquée sur son œuvre législative ». La toute petite bourgeoisie des artisans et le peuple des ouvriers de Paris s'en plaignait avec amertume. Ils pétitionnaient : « Nos députés ne seront pas nos députés. On s'est arrangé de façon que nous ne pourrons avoir aucune influence sur leur choix. Peut-on se jouer ainsi de la crédulité d'un peuple libre ?... Pourquoi faut-il que 150,000 individus utiles à leurs concitoyens soient repoussés de leurs bras ? Pourquoi nous oublier, nous, pauvres artisans ? »

On les oubliait parce que leur tour n'était pas venu. Plus tard, quand la grande industrie eut aggloméré des masses ouvrières qui prirent ainsi conscience de leurs droits et de leur puissance, un supplément de révolution s'accomplit, et l'on commença par le suffrage universel. Mais la Constituante, en créant le *cens électoral,* donnait à la bourgeoisie le monopole du vote et du pouvoir. « La nation, c'est la bourgeoisie. » *Le propriétaire est le seul citoyen,* déclarait Cazalès. Un demi-siècle après, la bourgeoisie tiendra le même langage. « Enrichissez-vous ! » dira Guizot à la petite bourgeoisie exclue du pouvoir politique sous la monarchie de Juillet.

Autant que le cens, les débats sur la Déclaration des droits de l'homme révèlent les préoccupations exclusivistes de la bourgeoisie. « Une partie de la bourgeoisie, à la veille de se privilégier politiquement, hésitait à proclamer les droits du prolétariat, » dit M. Aulard dans son *Histoire politique de la Révolution française.* Il faut cacher au peuple les vérités de la Déclaration, disait-on, car l'état actuel des choses est trop en opposition avec elles. Tel était le sens des paroles prononcées par Malouet à la tribune de la Constituante, le 3 août 1789.

Pourquoi transporter des hommes sur le haut d'une montagne et, de là, leur montrer tout le domaine de leurs droits, puisque nous sommes obligés ensuite de les en faire redescendre, d'assigner des limites et de les rejeter dans le monde réel, où ils trouveront des bornes à chaque pas.

Par une généreuse contradiction, les constituants proclamèrent cette célèbre déclaration qui contient, dit M. Aulard, « la République démocratique et sociale » et « dont tous les principes n'ont pas encore été appliqués, dont le programme d'avenir dépasse de beaucoup les bornes de l'existence de notre génération, et probablement des générations qui nous succéderont. »

En réalité, — et cela montre bien le triomphe des intérêts conscients ou inconscients sur les idées pures, — la bourgeoisie organise la société nouvelle en sa faveur. « Elle veut un roi qui soit entre ses mains, mais qui conserve assez de force pour la défendre contre la démocratie. » (AULARD.)

Contre l'inégalité trop visible, la démocratie proteste. C'est l'abbé Grégoire déclarant que le cens n'est que le retour à « l'aristocratie des riches ». C'est Loustalot écrivant dans les *Révolutions de Paris* que « l'aristocratie pure des riches est établie sans pudeur ». C'est Camille Desmoulins confiant aux *Révolutions de France et de Brabant* sa véhémente protestation contre le régime électoral.

Il vient de se constituer en France un gouvernement aristocratique... Pour faire sentir toute l'absurdité (de ce régime) il suffit de dire que J.-J. Rousseau, Corneille, Mably, n'auraient pas été éligibles... *Les citoyens actifs* sont ceux qui ont pris la Bastille. Ce sont ceux qui défrichent les champs, tandis que les fainéants du clergé et de la cour, malgré l'immensité de leurs domaines, ne sont que des plantes végétatives pareilles à cet arbre de l'Evangile qui ne porte point de fruits et qu'il faut jeter au feu !

C'est la *Commune de Paris* parlant avec émotion de cette classe malheureuse qui, « courbée sous la loi qu'elle n'aura ni faite ni consentie, privée des droits de la nation dont elle fait partie, retracera la servitude féodale et mainmortable ».

C'est Condorcet, Marat, et d'autres encore. Marat, dans l'*Ami du peuple,* pose nettement la question :

« Qu'aurons-nous à gagner à détruire l'aristocratie des

nobles, si elle est remplacée par l'aristocratie des riches? Et si nous devons gémir sous le joug de ses nouveaux parvenus, mieux valait conserver les ordres privilégiés... » Marat adjure les « Pères de la patrie », auxquels le peuple « ne demande pas aujourd'hui de partager ces biens que le Ciel a donnés en commun aux hommes »; il menace la bourgeoisie de la « grève des bras croisés ».

Tremblez de nous réduire au désespoir et de ne nous laisser d'autre parti à prendre que celui de nous venger de vous, en vous livrant à toute espèce d'excès, ou plutôt en vous abandonnant à vous-mêmes. Or, pour vous mettre à notre place, nous n'avons qu'à *rester les bras croisés*. Réduits alors à vous servir de vos mains et à labourer vos champs, vous redeviendrez nos égaux.

Mais ces protestations restèrent sans effet. Les salariés, les paysans, les petits artisans, tous les travailleurs sans fortune, furent écartés du pouvoir. Plus tard, lorsque d'autres révolutionnaires réclameront pour le peuple un supplément de révolution, sous la forme utopique de la loi agraire, c'est-à-dire du partage des terres, la Convention, pourtant plus démocratique que la Constituante, érigera en dogme intangible l'idée de propriété et punira de mort ceux qui reparleront de la loi agraire.

Interdiction des coalitions ouvrières.

Une des meilleures preuves de la subordination de la classe ouvrière à la classe bourgeoise privilégiée, c'est la loi Le Chapelier du 13 juin 1791, interdisant aux ouvriers, sous peine d'amende et de prison, de former des coalitions pour cesser le travail ou faire augmenter leur salaire, car, disait le rapporteur, « il ne doit pas être permis aux citoyens de certaines professions de s'assembler pour leurs *prétendus* intérêts communs... » Et il ajoutait, proclamant, par une singulière contradiction, le *droit au travail* sous la forme « étatiste » : « Les caisses de secours sont inutiles, car c'est à la nation à fournir des travaux à ceux qui en ont besoin pour leur existence et des secours aux infirmes. » Et, en effet, pour calmer la faim de la

classe ouvrière, victime du chômage, la révolution ouvrit de chimériques *ateliers nationaux,* en même temps que, par une sorte de balance, elle portait des peines sévères contre l' « insubordination » et les « attroupements ».

Le compagnonnage, sorte de syndicat ouvrier, jadis mal vu des maîtres, était particulièrement suspect à la bourgeoisie. Elle prit des mesures spéciales contre les ouvriers papetiers, turbulents compagnons du devoir : 100 livres d'amende à tout compagnon papetier qui aurait quitté son maître sans l'avoir prévenu six semaines d'avance et sans avoir un congé écrit.

La loi Le Chapelier fut d'ailleurs votée sur l'injonction de la Commune de Paris, qui réclamait des armes contre les coalitions ouvrières de la capitale.

Les ouvriers souffraient alors du chômage et de la cherté des vivres. On avait vu les garçons perruquiers, assemblés aux Champs-Elysées, réclamer contre les abus d'un *bureau de placement;* les ouvriers cordonniers former un véritable syndicat et une sorte d'assurance mutuelle contre le chômage; et s'agiter les 17,000 ouvriers de l'*atelier de charité* de Montmartre.

Un arrêté communal avait déclaré « nuls, inconstitutionnels et non obligatoires des arrêtés pris par des ouvriers de différentes professions pour s'interdire respectivement et pour interdire à tous autres ouvriers le droit de travailler à d'autres prix que ceux fixés par lesdits arrêtés ». Les coalitions avaient continué. L'*Union fraternelle des ouvriers en l'art de la charpente* avait décidé qu'en aucun temps le prix de leur journée de travail ne serait moindre de 50 sous, et demandé à la municipalité parisienne de s'interposer pour faire accepter leur règlement par les patrons. Non seulement la municipalité refusa, mais elle dissipa de nouveaux rassemblements, et supplia l'Assemblée constituante de lui fournir des armes légales « pour faire cesser des coalitions dangereuses[1] ».

1. Les ouvriers murmurèrent et se dirent trahis par une révolution qui ne

C'est alors que l'Assemblée vota la loi Le Chapelier qui, tout en proclamant le droit naturel au travail, qui n'est que le droit à la vie, supprima la liberté nécessaire de grève et d'association. Cette loi, blâmée par la plupart des économistes, allait gêner le mouvement corporatif et ouvrier pendant près d'un siècle, puisque ce n'est qu'en 1864 que fut reconnu le droit de grève, en 1867 la coopérative, en 1884 le syndicat.

La loi napoléonienne contre l'ouvrier.

La loi du 14 juin 1791 interdisait aussi bien les coalitions patronales que les coalitions ouvrières. Napoléon fit pencher la balance du côté patronal. Une loi de 1803 édicta des peines sévères contre les ouvriers coalisés pour cesser le travail.

Le Code pénal (1810) fut moins sévère; il adoucit les pénalités, ne punit plus les ouvriers « pour cesser », mais « pour faire cesser » le travail, et visa aussi les coalitions patronales. Malgré cela, l'équilibre fut loin d'être rétabli, car les coalitions ouvrières sont visibles, tandis

faisait rien pour eux, 340 d'entre eux écrivaient à Marat, en juin 1791, cette lettre curieuse :

« *A l'ami du peuple.*

« Cher prophète, vrai défenseur de la classe des indigents, permettez que des ouvriers vous dévoilent toutes les malversations et les turpitudes que nos maîtres maçons trament pour nous soulever, en nous poussant au désespoir. Ces hommes vils qui dévorent dans l'oisiveté le fruit de la sueur des manœuvres et qui n'ont jamais rendu de service à la nation, s'étaient cachés dans les souterrains les 12, 13 et 14 juillet. Lorsqu'ils ont vu que la classe des infortunés avait seule fait la révolution, ils sont sortis de leur tanière pour nous traiter de brigands ; puis, lorsqu'ils ont vu les dangers passés, ils ont été cabaler dans les districts pour y arracher des places ; ils ont pris l'uniforme et des épaulettes. Aujourd'hui qu'ils se croient les plus forts, ils voudraient nous faire ployer sous le joug le plus dur ; ils nous écrasent sans pitié et sans remords... Gorgés de richesses, comme ils le sont, croiriez-vous qu'ils sont d'une avarice sordide, et qu'ils cherchent encore à diminuer nos journées de 48 sous... Ils ne veulent pas faire attention que nous ne sommes occupés au plus que six mois de l'année, ce qui réduit nos journées à 24 sous ; et sur cette chétive paye, il faut que nous trouvions de quoi nous loger, nous vêtir, nous nourrir et entretenir nos familles, lorsque nous avons femme et enfants. »

que les coalitions patronales ne le sont pas et demeurent insaisissables.

La supériorité légale du maître sur l'ouvrier fut établie audacieusement par l'article 1781 du Code civil : *Le maître est cru sur son affirmation, pour la quotité des gages, pour le payement du salaire de l'année échue et pour les acomptes donnés pour l'année courante.* Cet article scandaleux n'a été abrogé qu'en 1868 (loi du 2 août).

Quand les *conseils de prud'hommes* furent créés (1806), on prit soin d'en exclure les ouvriers salariés; pourtant un décret de 1810 conféra aux prud'hommes des attributions de justice correctionnelle, les autorisant à punir d'un emprisonnement les manquements graves des apprentis envers leurs maîtres, et les manœuvres tendant à troubler l'ordre et la discipline des ateliers. C'était à regretter le vieux régime féodal où l'on était jugé « par ses pairs ».

Le *livret* d'ouvrier, créé en l'an XII, était bien plus un instrument de servitude qu'une mesure de police. Ce livret, plus vexatoire que celui de l'ancien régime, contenait les nom et prénoms de l'ouvrier, les lieu et date de sa naissance, son signalement, les entrées et les congés. Le maître avait le droit d'exiger le dépôt de ce livret entre ses mains comme garantie de la fidélité et de l'exactitude de l'ouvrier, d'y inscrire toutes les avances d'argent qu'il lui faisait, de ne le rendre que lorsque l'ouvrier aurait accompli ses engagements et remboursé en journées de travail les avances qui lui auraient été faites, ou bien de renvoyer l'ouvrier débiteur; comme le congé devait porter acquit de tous les engagements antérieurs, le nouveau patron ne pouvait employer le malheureux qu'en se portant caution de la dette inscrite, qu'il récupérait par des retenues sur le salaire quotidien.

Ce lien obligatoire n'a été coupé que par une loi de juillet 1890; comme résidu, il a laissé un droit spécial pour l'employé, celui d'exiger du patron un certificat contenant la date de son entrée, celle de sa sortie et

l'espèce de travail auquel il a été occupé. Mais, pendant près d'un siècle, ce livret de servitude avait mis l'ouvrier à la discrétion du patron et de la police.

Est-il téméraire, après cet aperçu de la législation napoléonienne, de conclure avec M. Rambaud que « toutes ces lois constituaient une sorte de revanche des classes bourgeoises contre la dictature des classes populaires en 1793 »?

La « dot de la Révolution ».

En abolissant la féodalité, la Révolution fut plus douce au travailleur des champs, au petit propriétaire paysan. « La Révolution, a dit Michelet, a marié le paysan à la terre. »

La bourgeoisie rurale et le cultivateur ont profité de deux choses : 1° de la suppression des dîmes et des droits féodaux; 2° de la confiscation révolutionnaire des biens de l'Eglise et des émigrés.

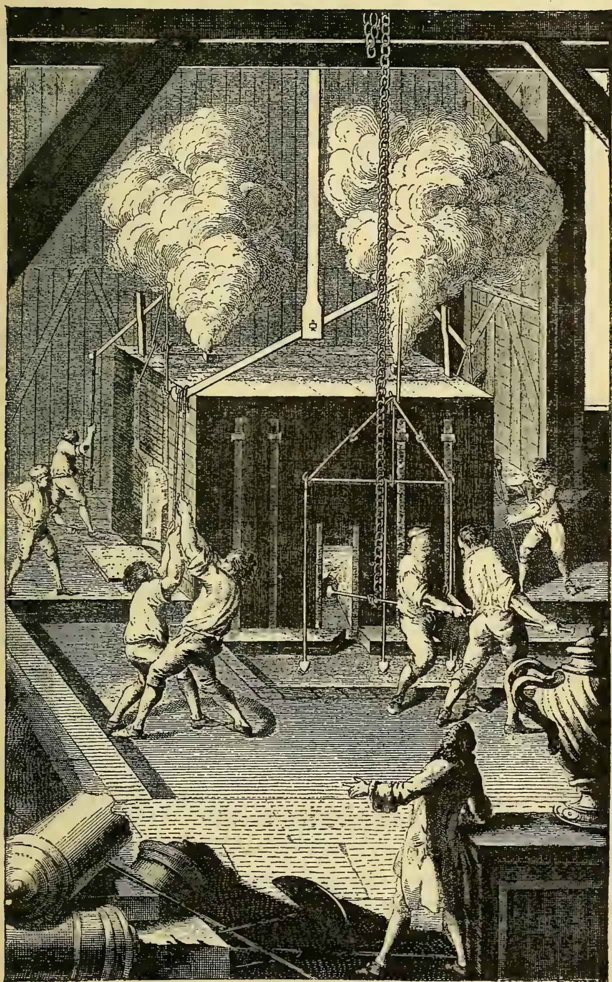
Il y a trois étapes dons la suppression des droits féodaux, trois étapes franchies par trois assemblées différentes. La Constituante s'arrêta au commencement de la route; elle distingua subtilement entre les droits de la féodalité *dominante :* servage, mainmorte, chasse, colombier, corvée, banalités, péages, etc., qu'elle abolit sans indemnité ainsi que les *dîmes* par décret du 11 août 1789, et les droits de la féodalité *contractante :* cens, lods et ventes, etc., objet prétendu d'anciens contrats qu'elle abolit sous condition de rachat. En somme, elle conservait les droits, sinon les plus vexatoires, du moins les plus lourds, parce qu'elle avait intérêt à conserver les rentes de ses membres : « La Constituante, dit M. Rambaud, ne pouvait guère aller plus loin; non seulement elle se composait encore pour moitié de privilégiés, mais beaucoup de députés bourgeois avaient acheté des fiefs et des terres nobles; beaucoup d'autres, comme avocats, procureurs, intendants, vivaient de la noblesse; ils étaient, suivant l'expression du temps, des *valets de seigneurie.* » Il y avait bien eu le bel enthousiasme de la nuit du 4 août.

Mais il n'y avait pas eu de lendemain, ou plutôt on chercha à reprendre le lendemain ce qu'on avait cédé pendant la nuit. Encore une fois, l'idée était battue par l'intérêt.

L'Assemblée législative, par décret du 18 juin 1792, supprima toute distinction entre la féodalité dominante et la féodalité contractante, en déclarant abolis tous les droits, « sous quelque dénomination que ce soit, qui se perçoivent à raison des mutations qui surviennent dans la propriété ou la possession d'un fonds, sur le vendeur, l'acheteur, les donataires, les héritiers et tous autres ». Restaient les droits casuels, pour lesquels le propriétaire dut fournir la preuve qu'il y avait eu contrat ; or comme, le plus souvent, on ne pouvait produire de titres, soit parce qu'il n'y en avait jamais eu, soit parce qu'ils étaient perdus, le décret de juin était comme l'arrêt de mort de tous les droits féodaux.

Enfin, la Convention porta le dernier coup à l'aristocratie terrienne en abolissant même les droits *casuels,* en décrétant « que tous les titres féodaux devront être déposés, dans les trois mois, au greffe des municipalités, et qu'ils seront brûlés en présence du conseil municipal et de tous les citoyens ». Non contente de déraciner du sol français la féodalité mourante, la Convention, par une loi de septembre 1793, la poursuivait même par delà les frontières et par delà les mers : « La Convention nationale décrète qu'aucun Français ne pourra percevoir des droits féodaux et des redevances de servitude en quelque lieu de la terre que ce puisse être, sous peine de dégradation civique. »

Ainsi, tandis qu'en Angleterre, en Allemagne, en Russie, le paysan, le serf, n'a obtenu la liberté de sa terre qu'en payant au seigneur une forte indemnité, la Révolution française a libéré le sol, sans que le paysan eût à chercher au fond de son bas de laine ou sans qu'il dût s'acquitter, végéter encore de longues années dans la misère. Cette liberté de la terre fut, pour l'homme des champs, la *dot de la Révolution,* et c'est pourquoi



L'ATELIER DE FONDERIE A L'ARSENAL DE PARIS,
d'après la gravure de Bénard.

il ne songea pas à divorcer. La Révolution s'installa victorieusement sur le sol de la France, dans le cœur du paysan.

Révolution sociale : expropriation de l'Eglise et des émigrés.

C'était une première révolution sociale. La bourgeoisie, dès les débuts de la Révolution, en accomplit une plus grave encore, en confisquant les biens de l'Eglise (2 nov. 1789). Pour éviter la banqueroute, pour sauver ses rentes, pour augmenter ses richesses, la bourgeoisie avait exproprié l'Eglise de biens valant environ de *8 à 10 milliards* de notre monnaie! Avec ceux des émigrés, ces biens furent mis en vente sous le nom de *biens nationaux* et servirent de base à l'émission des *assignats*.

Le paysan put en acquérir à vil prix, puisqu'ils étaient payables en assignats et que les assignats furent rapidement et profondément discrédités. Mais il se heurta aux gros capitalistes, aux spéculateurs, aux gens de la *bande noire* qui achetaient en gros et revendaient en détail. Néanmoins, le nombre des propriétaires augmenta d'autant plus qu'en beaucoup d'endroits on partagea les *biens communaux* repris aux nobles qui les avaient accaparés, et qu'on distribua des terres aux *défenseurs de la patrie* qui avaient combattu aux frontières pour la Révolution.

Il se forma ainsi, au-dessous des grands propriétaires nobles et des grands propriétaires bourgeois qui s'étaient enrichis par la vente des biens nationaux, une petite bourgeoisie rurale de paysans propriétaires qui ira s'enrichissant à mesure que la terre rapportera davantage, qui montera jusqu'à la grande bourgeoisie et sur laquelle s'appuiera le gouvernement de la Restauration, favorable à la grande propriété terrienne.

Les *fermiers,* écrivait une voyageuse anglaise en 1792, sont les plus satisfaits de la Révolution, et ils ont leurs raisons pour cela. En ce moment, ils refusent de vendre leur blé autrement que pour

de l'argent, tandis qu'ils payent leurs fermages en assignats[1]... On les encourage beaucoup aussi à acheter des *propriétés nationales*... La rage de l'émigration, que les approches de la guerre, l'orgueil, la timidité et la vanité augmentent chaque jour, a engagé beaucoup de nobles à vendre leurs terres; avec celles de la couronne et du clergé, elles forment une grande masse qui a été jetée dans la circulation générale.

On a parlé de « la terre au paysan »; s'il y eut une période de l'histoire où elle fut mise à sa disposition, où elle fut à lui, c'est la Révolution. Encore ne faut-il pas oublier que la foule des gens sans terre, métayers, petits fermiers, journaliers, domestiques, était bien plus nombreuse que le groupe des possédants. Ces transformations dans la propriété rurale et la liberté du sol eurent d'heureuses conséquences économiques : l'agriculture fit des progrès rapides[2]. Tout en faisant ses affaires,

1. On raconte qu'un propriétaire ayant demandé un sac de blé à son fermier, celui-ci le lui apporta : « C'est 1,200 livres, dit-il; je vous dois 600 livres de fermage; donnez-moi 600 livres et ma quittance, notre compte sera réglé. » Imaginaire ou vraie, l'anecdote est significative. Les paysans s'enrichissaient, et cela dura au moins autant que la dépréciation des assignats.

2. **Coup d'œil sur l'agriculture de 1789 à 1815.** — 1° *Révolution.* — Terre libre, nouvelle classe rurale, aisance des paysans, multiplication et progrès des cultures : vastes espaces en blé; 500,000 hectares en pommes de terre; la culture de la vigne, garance, pastel, œillette, s'étend; celle du lin est encouragée par les drois de douanes sur le coton, celle de la betterave par l'interdiction des sucres coloniaux. La terre, défrichée, mieux cultivée, produisit davantage; greniers et étables, vidés par les réquisitions de la Convention, se remplirent à nouveau après la Terreur. Le progrès du bien-être dans les campagnes se traduit par l'augmentation du nombre des mariages et de la population, que, d'autre part, déciment les guerres.

2° *Période napoléonienne.* — D'après Chaptal, de 1800 à 1814 la moyenne des récoltes aurait été : 50 millions d'hectolitres de blé, 30 de méteil et seigle, 31 d'avoine, 12 d'orge, 20 de pommes de terre; de 1804 à 1808, en moyenne 35 millions et demi d'hectolitres de vin (sur 1,600,000 hectares) : 5 millions et demi d'hectolitres de vin étaient convertis en plus de 1 million d'hectolitres d'eau-de-vie à 50 fr. l'hectolitre. — Cidre : à peu près 10 millions d'hectolitres; bière, 3 millions. La récolte de garance aurait valu 4 millions; les huiles végétales, 170 millions; les fruits, 22 millions.

Environ 2 millions de chevaux, 2 millions et demi d'ânes; race bovine (en 1812), 6,700,000; moutons, 31 millions; porcs, 4 millions. — Terres labourables, 23 millions d'hectares; pâturages et prés, 60 millions d'hectares. — Mais tous ces chiffres sont incertains et ne peuvent guère servir que d'indication.

Il ne faut pas oublier que les guerres de l'Empire finirent par compro-

la bourgeoisie avait fait celles du pays rural. Les intérêts des différentes classes ne sont pas toujours opposés.

La fin des corporations : liberté de l'industrie.

Comme la féodalité, les corporations gênaient le développement économique de la bourgeoisie, par leur esprit de monopole, leurs règlements et l'obstacle qu'elles opposaient au progrès de la technique industrielle. La loi du 17 mars 1791 les supprima, et cette fois ce fut sans retour, car la Révolution était plus forte que Turgot.

Supprimées en 1776 par le grand ministre réformateur, les communautés d'arts et métiers avaient été rétablies l'année suivante. Aussi la question des corporations fut-elle discutée dans les cahiers de 89. Naturellement, là où les communautés étaient puissantes, où les ouvriers avaient été exclus des élections aux Etats généraux, dans les grande villes industrielles, comme Marseille, Rouen, Lille, Reims, les Cahiers réclamaient le maintien du privilège corporatif. Mais, en général, les Cahiers lui étaient hostiles. La bourgeoisie avait besoin de la *liberté du travail.*

C'est par le comité des contributions à propos des *patentes* que le vœu des cahiers fut porté à la tribune de la Constituante :

Notre comité, disait le rapporteur, a cru qu'il fallait lier l'existence de cet impôt à un grand bienfait pour l'industrie et pour le commerce : la suppression des jurandes et des maîtrises, que votre sagesse doit anéantir par cela seul qu'elles sont des privilèges exclusifs. La faculté de travailler est un des premiers droits de l'homme; ce droit est sa propriété, et c'est sans doute, suivant l'expression du ministre philosophe qui avait deviné quelques-unes de vos pensées, c'est sans doute la première propriété la plus sacrée, la plus imprescriptible...

L'âme du commerce est l'industrie, l'âme de l'industrie est la li-

mettre gravement les intérêts de l'agriculture. Elle manqua de bras, tous les hommes ayant été appelés ou tués à la guerre ; elle manquait de chevaux (réquisitionnés). On vit des enfants et des femmes cultiver les champs-pousser la charrue; puis l'invasion ramena, dans le Nord-Est surtout, les pires misères des temps de calamités.

berté... Craindrait-on d'être exposé aux risques d'une fabrication incomplète et frauduleuse? Mais on sait combien sur cet objet la police des jurandes était illusoire; on sait que les ouvriers des faubourgs et autres lieux privilégiés ne travaillent pas moins bien que ceux qui sont soumis à l'inspection des maîtres.

La suppression se fit *avec indemnité :* le remboursement des maîtrises de barbiers était estimé à 22 millions, celui des autres à 15 ou 16 millions; la somme n'était pas très forte, mais il ne faut pas oublier que le régime corporatif n'existait pas dans toute la France.

Il y eut trois exceptions : les pharmaciens ne purent pas exercer sans avoir été reçus suivant les règles de la profession, parce que « la surveillance de la loi doit commencer où cesse celle des citoyens »; les orfèvres restèrent soumis à la surveillance de la police pour le titre des objets d'or et d'argent; et les hauts fourneaux ne purent s'élever qu'avec l'autorisation du corps législatif. On pourrait ajouter une quatrième restriction à la liberté du travail : le droit laissé aux maires des communes de taxer la viande et le pain.

Par contre, la Constituante fit table rase de tous les privilèges spéciaux de l'industrie et du commerce; ainsi disparurent les jurés priseurs, les agents de change, les agents privilégiés des halles et marchés, le droit exclusif des maîtres de poste, etc. On eut toute liberté de cultiver, fabriquer et débiter le tabac. Dans son ardeur réformatrice, la Constituante, dépassant le but, alla même jusqu'à supprimer les chambres de commerce. Elle fut mieux inspirée en supprimant les règlements et les inspecteurs des manufactures, affranchissant ainsi entièrement la technique industrielle de la tutelle de l'Etat.

Création des brevets d'invention.

Pourtant la Révolution conserva le privilège royal accordé aux inventeurs en créant les *brevets d'invention* par les lois de janvier et mai 1791.

S'il existe pour un homme une véritable propriété, disait le rap-

porteur, le chevalier de Boufflers, c'est sa pensée; celle-là, du moins, paraît hors d'atteinte; elle est personnelle, elle est indépendante, elle est antérieure à toutes les transactions, et l'arbre qui naît dans un champ n'est pas aussi incontestablement au maître de ce champ que l'idée qui vient dans l'esprit d'un homme n'appartient à son auteur. L'invention, qui est la source des arts, est encore celle de la propriété primitive; toutes les autres ne sont que des conventions.

La loi excluait tout examen préalable et accordait la jouissance d'un privilège temporaire : cinq, dix ou quinze ans, au gré de l'inventeur. Le corps législatif pouvait seul proroger ce délai en faveur des grandes inventions, comme l'avait fait le Parlement anglais en faveur de Watt.

L'inventeur qui avait pris un brevet soumis à patente avait le droit de fonder des établissements dans toute l'étendue du pays, mais pas à l'étranger, de requérir la condamnation des contrefacteurs et de disposer de sa patente comme de toute propriété immobilière.

A l'expiration du brevet, les procédés étaient rendus publics et l'invention tombait dans le domaine commun. Aussi la loi exigeait-elle une description complète et sincère, sous peine de déchéance, afin que la société tout entière eût la certitude de jouir d'une invention pour laquelle elle avait concédé un monopole temporaire. C'est ainsi que fut organisée la propriété industrielle des inventions nouvelles.

Cette mesure appartient à la série des actes révolutionnaires par lesquels la bourgeoisie prit le pouvoir à la place de l'ancien régime, incompatible avec la production moderne.

C'est en détruisant les restes de la féodalité, en libérant de leurs entraves séculaires le commerce et l'industrie, en plaçant la classe ouvrière sous sa tutelle, que la bourgeoisie inaugura son règne de politique et prépara le merveilleux essor économique du siècle de la vapeur.

CHAPITRE XII

TRAVAIL ET TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE (1789 A 1815)

I. — **L'industrie pendant la Révolution** (1789-1799) : crise industrielle; **industries patriotiques**; la première **exposition industrielle** en France en 1798; les débuts du Creusot; salaires, prix et assignats.

II. — **L'industrie au temps de Napoléon** (1800-1815) : réveil industriel; invention du sucre de betterave; le **trust** de la tréfilerie; le rôle de Napoléon; la **société d'encouragement pour l'industrie nationale** (1801); les machines; les grands inventeurs : Jacquard, Philippe de Girard, Richard Lenoir; la science au service de l'industrie; expositions industrielles (1801, 1802, 1806); un incident significatif; Chaptal, Fox et les **Eustaches**; vers la grande industrie; les salaires sous le Consulat et l'Empire; la misère continue; la crise finale; Napoléon et la bourgeoisie française.

Du commencement de la Révolution à la fin de l'Empire, la vie économique de la France a été profondément troublée, jetée, hors des voies ordinaires, dans les aventures les plus inquiétantes pour les contemporains, les plus curieuses pour nous.

Elle est allée de la liberté, dont la Constituante lui avait ouvert les portes par la suppression des corporations, des douanes intérieures et de la féodalité, à la prison du *Blocus continental,* en passant par les crises et les surprises des *assignats,* les liens du maximum, en un mot, par des vicissitudes contradictoires qui lui donnèrent la

clef des champs pour la lui confisquer l'instant d'après, par raison d'Etat, en des circonstances extraordinaires.

I. — L'INDUSTRIE PENDANT LA RÉVOLUTION (1789-1799)

Crise industrielle.

« Les Révolutions, a-t-on dit, sont toujours des époques critiques pour le travail; elles effrayent les capitaux, déconcertent la consommation et paralysent l'industrie. » Ce fut le cas de la Révolution française. A part les industries suscitées par la défense du sol national menacé par les monarchies coalisées, la période révolutionnaire (1789-1799) a été marquée dans les villes par une longue et douloureuse crise industrielle, qui sévit avec d'autant plus de violence que le pays venait d'être éprouvé par une crise commerciale et par deux années de disette.

Pendant que les campagnes s'enrichissaient à vendre le blé cher, les villes s'appauvrissaient, car la consommation industrielle diminuait. Elle diminuait à cause du pain cher, qui laissait moins d'argent disponible; à cause de l'émigration qui privait le pays de consommateurs, de capitaux et d'artisans qui s'en allaient à l'étranger mettre leur industrie à l'abri de la Révolution ou chercher un emploi pour leurs bras lassés par le chômage forcé. Un Français établi à Barcelone signalait en l'an IX, longtemps, il est vrai, après les débuts de l'émigration, le progrès que faisaient en Italie et en Espagne les nouvelles manufactures montées par des Français.

Ce sont les industries de luxe (dentelles, soieries, orfèvreries, articles de Paris, meubles, porcelaines, etc.) qui eurent le plus à souffrir : l'émigration leur enleva la clientèle riche, et la simplicité révolutionnaire, ennemie du luxe, amie du peuple, sacrifiant aux nécessités financières de la défense nationale, acheva de les tuer.

La guerre étrangère et la guerre civile, la Terreur et l'anarchie, en suspendant la vie, arrêtèrent les métiers. Ce ne sont que plaintes amères. Dès les débuts de la Ré-

volution, à la veille des « journées d'octobre », un orateur s'écriait à l'Assemblée nationale : « Vous voyez les manufactures anéanties, les ateliers déserts, les ouvriers sans travail. » Arthur Young écrivait un peu plus tard qu'un grand nombre d'ouvriers avaient été renvoyés parce que la consommation se resserrait de toutes parts, qu'une misère affreuse s'étalait à Abbeville, à Amiens, à Rouen, à Louviers, où il avait vu les filatures vides, à Lyon, où 28,000 personnes, le même nombre qu'à Lille, vivaient de charité.

C'est pour ces légions de « sans travail » que la Constituante créa les *ateliers nationaux,* ateliers de secours ou de charité, tour à tour supprimés et rétablis, mal organisés et qui restaient forcément impuissants à guérir la classe ouvrière meurtrie par le chômage.

Quand la guerre éclata, les ouvriers coururent à la frontière; leur patriotisme était d'autant plus ardent que le travail était plus rare et le pain plus cher.

Cette guerre transforma Paris en une vaste manufacture d'armes et de charpie et poussa la Convention au système nécessaire des *réquisitions*. Or, les réquisitions furent un élément de crise et de ruine; c'est ainsi que fut anéantie la manufacture de draps de Châteauroux, à laquelle on avait enlevé 2,000 à 3,000 pièces au prix du *maximum,* et le maximum était dérisoire par rapport à la dépréciation des assignats.

Quand le maximum eut été supprimé, restèrent la difficulté du transport à cause du mauvais état et de l'insécurité des routes, l'absence de crédit, la fermeture du marché anglais, le prix exorbitant des produits exotiques. La production demeura languissante, et le luxe ridicule des « merveilleuses », des « muscadins » et des « incroyables » ne réussit même pas à ranimer celle de Paris.

Voici quelques effets de la crise industrielle pendant la période révolutionnaire :

A Lyon, le commerce de la soie était à peu près ruiné.

Après la prise de la ville soulevée par les royalistes (1793), le Comité de salut public avait décidé la séquestration des magasins et fabriques, la suppression des commissionnaires et marchands de soie, « funestes sangsues de l'industrie », des capitalistes coupables « d'agiotage et accaparement ». Il n'admettait plus que de petits ateliers dont la loi fixerait le maximum de production. Résultats : il n'y avait plus sous le Directoire que 3,500 métiers environ. Dans une pétition de l'an III, les fabricants se lamentaient sur leur « misère affreuse » : « Le mouvement que la Révolution a imprimé à la mode, disaient-ils, sans détruire entièrement le luxe, a fait disparaître la consommation de la majeure partie des vêtements de soie pour les hommes, et la bizarrerie du goût des femmes leur fait accorder une préférence coupable aux étoffes fabriquées chez nos plus cruels ennemis. » Nos « plus cruels ennemis » c'étaient les Anglais, et le grief était fréquent. On avait même voulu interdire le port des tissus anglais, pour lesquels, dès le XVIIIe siècle, la clientèle riche manifestait une « préférence coupable » : des rapports de la mode avec l'industrie !

Non loin de Lyon, Tarare, qui fabriquait 10,000 à 12,000 pièces de mousseline, n'en fabriquait plus que la moitié, à cause des droits considérables qui pesaient sur les cotons. Dans la région, pourtant, le tissage des cotonnades était resté actif.

Sedan, au début du Consulat, se plaignait de la décadence de la draperie; vingt drapiers avaient péri sur l'échafaud, d'autres avaient été ruinés par des recettes en assignats. Et puis, il fallait compter avec le « mauvais esprit des ouvriers » ! Les fabricants auraient bien voulu introduire, comme à Reims, des *mécaniques à filer;* mais ils n'osaient pas, « dans la crainte de voir leurs ouvriers se livrer aux derniers et plus coupables excès ». Ce que signalaient les fabricants de Sedan, c'est l'hostilité classique des ouvriers contre les « mécaniques », qui les jetaient dans le chômage et la misère.

A Reims, « le maximum et la réquisition ont été ruineux », dit un rapport. La draperie languissait, et l'exportation des vins de Champagne était interrompue.

A Louviers, mêmes plaintes au sujet des réquisitions. En l'an IV, les administrateurs du département du Nord réclamaient 20,000 livres « pour subvenir aux besoins pressants des ouvriers de Tourcoing (1,000 à 1,200 familles) qui sont sans travail, les fabriques qui les faisaient vivre étant en partie détruites par les différents ennemis qui ont successivement envahi cette commune, en partie dans l'inaction à cause de la situation incertaine des finances ».

En l'an VI, les députés de l'Aude demandaient une décharge de contributions, parce que « depuis la décadence des fabriques de draps destinés pour le Levant, il n'y a plus de richesse industrielle dans ce département, et que plus de 2,000 ouvriers, autrefois attachés aux fabriques, sont sans pain ».

A Saint-Quentin, la fabrique de batistes et de linons était ruinée; dans la région, 60,000 ouvriers étaient réduits à la mendicité.

Industries patriotiques.

La décadence industrielle pendant la période révolutionaire ne peut donc faire aucun doute. Mais il serait exagéré de croire que toute l'industrie était frappée à mort. Il y avait des industries *patriotiques* prospères. Jamais on n'avait extrait des caves autant de salpêtre, fabriqué autant de fusils, autant de canons. Des manufactures d'armes s'étaient élevées à Amboise, à Souppes, à Chantilly, à Paris, où plus de deux cents forges jetaient l'éclat de leurs feux allumés par la Révolution.

La science collaborait avec l'industrie à l'œuvre de défense. L'acier manquait au fort de la guerre. On ne pouvait en demander à l'Angleterre. Foucroy inventa des procédés rapides de fabrication, et baïonnettes, sabres et épées furent en acier français.

Le cuivre aussi manquait pour les canons. On imagina

de fondre les cloches des églises. Dans nos fonderies, on suivait encore le procédé très long du moulage en argile : le Comité de salut public, à la recherche des procédés les plus rapides, ordonna le procédé du moulage en sable. Et Monge, sur son ordre, publia sa *Description de l'art de fabriquer les canons.*

Il fallait des chaussures aux « va-nu-pieds » des armées de la République : Seguin imagina un procédé expéditif pour le tannage des cuirs, ce qui lui valut une récompense nationale décernée par la Convention (1795).

La Convention, dans l'intérêt des industries de la guerre, mettait parfois une sourdine à ses ressentiments politiques. Chaptal, quoique fédéraliste et contre-révolutionnaire, fut nommé, « à contre-cœur » il est vrai, inspecteur général des poudres et salpêtres dans le Midi : c'est qu'il était l'un des premiers chimistes de son temps[1]. « Je parcourus, dit-il, toute la Provence et le bas Languedoc pour former partout les ateliers de salpêtre; le résultat de ce mouvement fut incroyable; la terreur était telle, que toute la population se précipitait dans les ateliers; tous les particuliers y apportaient leurs terres salpêtrées et le combustible nécessaire. » Sous l'effort de Chaptal se réalisait le mot d'un membre du Comité de Salut public : « On montrera la terre salpêtrée, et cinq jours après on chargera les canons. »

Au moment où l'on avait peur que la poudre manquât, tout était au « salpêtre » : il y eut les *cours révolutionnaires du salpêtre* (art de l'extraire, de le raffiner, de l'employer), les *élèves du salpêtre,* la *fête du salpêtre* (mars 1794), où l'on vit, raconte Monge, des travaux en salpêtre cristal-

1. Autre exemple de tolérance suggérée par l'intérêt de l'industrie. « Le maître de forges du Trançois (Cher), Nicolas Rambourg, ayant été dénoncé comme un aristocrate, le Comité de Salut public envoya un commissaire avec pouvoir de l'arrêter. Ce commissaire, qui s'était égaré dans la forêt, finit par rencontrer un groupe de travailleurs qui construisaient une digue pour amener de l'eau à la forge. Il les aborda : « Où est le château du citoyen « Rambourg, un dangereux aristocrate ? — Le château, le voici ; l'aristocrate, « c'est moi. » Le commissaire lui serra la main, et depuis ce jour le défendit contre d'autres dénonciations. » (REYBAUD, *le Fer et la Houille.*)

lisé « sous des formes patriotiques » : il y eut même la *Chanson républicaine du salpêtre*. L'industrie du salpêtre et de la poudre eût eu mauvaise grâce à chômer.

La première exposition industrielle en France.

Le Directoire continua l'œuvre industrielle de la Convention, stimula les industries patriotiques, notamment la fabrication du fer et de l'acier, essaya d'encourager les manufactures par des subventions, accueillit favorablement les rares étrangers qui importaient en France quelque industrie nouvelle : en l'an IV, il accorda 6,000 livres à deux Américains pour leur permettre de monter une fabrique de draps avec des **mécaniques à filer et à carder.**

C'est le Directoire qui ouvrit la première exposition nationale des produits de l'industrie, François de Neufchâteau étant ministre de l'intérieur. Cette solennité stimulante eut lieu au Champ-de-Mars en septembre 1798. Elle fut inaugurée par un discours pompeux du ministre :

Ils ne sont plus, dit-il, ces temps malheureux où l'industrie enchaînée osait à peine produire le fruit de ses méditations et de ses recherches, où des règlements désastreux, des corporations privilégiées, des entraves fiscales, étouffaient les germes précieux du génie. Le flambeau de la liberté a lui.

Ce flambeau n'éclairait que 110 exposants; les industriels avaient été prévenus trop tard, et l'exposition hâtivement organisée. Le ministre ne la considérait pas moins comme « la première pierre d'un édifice immense, que le temps seul peut achever, et qui s'embellira chaque année par les efforts réunis du commerce et de l'industrie ». Il avait confiance dans l'avenir de l'industrie française :

Lisez avec attention le catalogue, disait-il, et vous vous convaincrez que l'industrie française, prise au dépourvu, a honoré le génie national par des productions qui peuvent exciter l'envie des étrangers; vous verrez que cette exposition, conçue et exécutée à la hâte,

incomplètement organisée, est réellement une première campagne, une campagne désastreuse pour l'industrie anglaise et glorieuse pour la République.

L'enthousiasme du ministre n'était pas absolument justifié par les produits exposés. Pourtant, on put remarquer les débuts du *Creusot,* les crayons *Conté,* des essais de *filature mécanique* qui annonçaient l'ère prochaine des machines. Douze médailles furent décernées[1]. Les procédés industriels ne s'étaient pas sensiblement perfectionnés depuis 1789.

Néanmoins, une idée intéressante venait d'être lancée : et l'on ira de l'exposition nationale de 1798 aux grandes expositions internationales du XIXe siècle.

Salaires, prix, assignats.

Quant aux salaires industriels, il serait chimérique d'en fixer le taux sous la Révolution, car la décadence de l'industrie, le chômage, les assignats, le maximum, la hausse considérable du prix de la vie, surtout dans les villes, rendent impossible toute évaluation du salaire réel.

Sous le Directoire, l'ouvrier parisien avait beau gagner de 120 à 350 livres par jour, comme il lui fallait payer le pain jusqu'à 80 francs la livre, la viande jusqu'à 130 francs, une paire de bottes jusqu'à 2,400 livres ! — en assignats — il était misérable, avec cette paye fantastique, plus encore qu'avant la hausse nominale des salaires.

La preuve, c'est que les gouvernements révolutionnaires ont été forcés d'assurer l'approvisionnement de

1. Il est curieux de relever les noms et les produits des douze fabricants médaillés à cette première exposition : Bréguet, échappement libre à force constante ; Lenoir, balance d'essai et instruments astronomiques ; Didot et Herhan, superbe édition de Virgile ; Clouet, fer converti en acier par simple fusion ; Conté, crayons ; Gremont et Barré (de Bercy), toiles peintes; Potter (de Chantilly), faïence blanche ; Payn fils (de Troyes), bonneterie de coton ; Deharme (de Bercy), tôle vernie ; Julien, coton filé à la mécanique. On reconnaîtra sans peine dans cette douzaine d'industriels des maisons qui ont subsisté et conservé jusqu'à nos jours un nom désormais célèbre : Bréguet, Didot, Conté.

Paris et de multiplier, dans la capitale et en province, les ateliers et les mesures de charité.

Si la Convention fut amenée à décréter le *maximum,* c'est que les prix des denrées indispensables avaient atteint des chiffres fabuleux. Et si les denrées avaient atteint des prix fabuleux, c'est que les *assignats* perdaient tous les jours un peu plus de leur valeur.

On sait que, pour conjurer la banqueroute, les assignats furent d'abord hypothéqués sur les *biens nationaux,* mais qu'ensuite la Révolution, glissant sur la pente fatale, fit émission sur émission, à tel point que leur total, de 1790 à 1796, s'éleva au chiffre formidable de 45 milliards!

Ce qui était arrivé en Amérique — où l'on avait payé une paire de chaussures jusqu'à 36,000 livres et un souper pour quatre personnes 50,000 livres en papier-monnaie — arriva en France. Les assignats perdirent presque toute valeur : en 1796, il fallut jusqu'à 19,000 livres en assignats pour obtenir un louis d'or. Et alors, quelles perturbations dans les relations économiques, les prix et les salaires!

Il fallut payer 100 livres pour un fiacre, 500 livres pour un dîner frugal, 19,000 livres pour une montre, 20,000 livres pour un sac de farine, 25,000 pour un vêtement.

Un serrurier, qui s'était retiré des affaires en 1790 avec une fortune assez rondelette de 321,000 livres, ne possédait plus, tant la hausse artificielle avait été considérable, que 14,000 livres en 1796.

Beaucoup d'anciens privilégiés et de riches bourgeois se ruinèrent comme le serrurier. Il arriva ce qui était arrivé au XVIe siècle après l'afflux des métaux précieux et la hausse des denrées. Cette hausse joua le rôle d'une niveleuse. Le prix du beurre nivelle plus vite que les idées égalitaires! Les fortunes se déplacèrent. On assista en partie à la « ruine des anciens capitalistes ».

C'est pour cela, et aussi parce que les assignats procurèrent des ressources pour combattre l'ennemi inté-

rieur et les monarchies coalisées, que Ramel a pu dire aux Cinq-Cents et Louis Blanc répéter plus tard :

« Les assignats ont amené la destruction des ordres et des privilèges. Ils ont fait la Révolution. »

II. — L'INDUSTRIE AU TEMPS DE NAPOLÉON (1800-1815)

Réveil industriel.

Avant que la politique insensée du blocus continental aboutît à la crise finale, la grande industrie française fut animée d'une vie factice, car elle paraissait devoir remplacer l'industrie anglaise pour la fourniture du continent.

Les fabriques, surtout celles de l'industrie textile, s'étaient armées pour la conquête industrielle ; elles avaient fait de grosses provisions de matières premières payées très cher; elles avaient beaucoup travaillé, beaucoup vendu, réalisé de beaux bénéfices avant de *faire du stock,* précurseur de la crise.

« Le moment de la prospérité est venu; qui oserait en fixer les limites? » s'écriait Napoléon à l'exposition de 1806. En effet, l'industrie minière et l'industrie métallurgique reprenaient leur activité d'avant 1789. En 1807, sur le territoire de l'ancienne France, la statistique signalait 13 houillères dans le Nord, 6 dans l'Isère, 5 dans l'Allier, 5 en Maine-et-Loire. La production allait vers 850,000 tonnes à 10 francs la tonne.

A la veille de la catastrophe des dernières années, le ministre des travaux publics indiquait une production de 100,000 tonnes de fonte à 900 francs la tonne, et 1,200 usines à fer sur le territoire de l'ancienne France.

« Les ateliers de tréfilerie sont devenus si nombreux, écrivait Chaptal, que les fabricants de la Franche-Comté se sont vus forcés d'en réduire le nombre en accordant une indemnité à ceux qui ont consenti à suspendre leurs travaux, et que, par une convention tacite, ils se sont partagé les heures de travail. » C'était déjà quelque chose comme le trust français de la tréfilerie!

Une conséquence directe du blocus continental fut la fabrication du *sucre de betterave*. Le blocus privait le continent du sucre de canne; celui-ci valut jusqu'à 6 fr. la livre. On chercha le moyen d'en fabriquer avec d'autres produits; on essaya de tout : miel, châtaignes, fruits divers, betterave enfin. La betterave triompha. Les premières fabriques françaises furent installées en 1810 à Lille par Crespel, dans le Doubs par Scié, plus tard à Rambouillet et sur divers points du pays.

Mais ces fabriques furent emportées par la débâcle impériale. Débutantes, organisées pour vendre à près de 6 francs la livre, elles succombèrent toutes après la réouverture des frontières; cependant la nécessité, « mère de l'industrie », avait provoqué une invention qui devait être la source d'une industrie très importante et qui, en diminuant le prix du sucre, devait mettre cet excellent aliment à la portée des classes populaires.

Le rôle de Napoléon.

La personne même de Bonaparte a été une cause partielle de ce réveil industriel. L'homme de brumaire fut l'homme extraordinaire que les soucis d'une guerre incessante, les charges du gouvernement, les satisfactions des jours de triomphe, les angoisses des heures tragiques, n'ont empêché ni de faire jouer tous les ressorts de la merveilleuse machine de despotisme et de centralisation administrative qu'il avait montée, ni de se mouvoir dans le domaine industriel.

Par abus de la réglementation. Napoléon fut l'homme qui mêla, dans sa législation autoritaire, les résurrections du passé aux créations modernes, la corporation des boulangers et celle des bouchers, la police des charcutiers, des débits de boissons et des théâtres, la limitation des industries du livre, le livret d'ouvrier, l'impôt sur les boissons et la gabelle, à la création des conseils de prud'hommes, de la propriété des marques de fabrique, des chambres consultatives des arts et manufactures, à

la publication des codes, aux lois sur les mines et carrières et sur les établissements insalubres, etc.

On le vit parcourir les ateliers, questionner les fabricants, les réunir et les consulter, écouter les doléances du commerce et de l'industrie, doter certaines usines, ouvrir des concours industriels et des expositions, inviter les préfets à envoyer des ouvriers d'élite apprendre dans un tissage modèle le maniement de la navette volante, subventionner les inventeurs, secourir des manufacturiers embarrassés, faire des commandes officielles pour animer l'industrie, réveiller des foires endormies, essayer de diriger la mode et stimuler, exiger le luxe de la cour au profit du travail national[1].

La Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Il prit pour son compte cent actions de la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale.* Créée en 1801, cette société comptait parmi ses fondateurs des hommes comme Chaptal, Berthollet, Conté, Foucroy, François de Neufchâteau, Monge, Guyton de Morveau, Montgolfier, Ternaux, etc. Ces savants et ces industriels se donnaient pour mission de recueillir et de répandre partout les découvertes utiles à l'industrie, de propager l'instruction technique, de provoquer et diriger les expériences. susciter des découvertes en distribuant des récompenses,

Dès la première année, la société mit au concours six questions qui trahissent quelques-unes des préoccupations du moment : fabrication des filets de pêche, du blanc de céruse, du bleu de Prusse, des vases de métal recouverts d'un émail bon marché, des vis à bois. Elle

1. « Napoléon poussa ses courtisans et la nation au luxe, qu'il considérait comme le stimulant de l'industrie. On raconte qu'ayant remarqué qu'un sénateur, richement doté, venait en fiacre aux Tuileries, Napoléon lui envoya un beau carrosse. Le sénateur, s'imaginant que c'était un présent de son maître, s'empressa de le remercier; mais peu de temps après il recevait la note du carrossier, qu'il lui fallut payer. » (BÉNARD, *Mémoires d'un nonagénaire.*)

réussit à faire inventer les vis à bois et les machines à fabriquer les filets de pêche.

Et parmi les prix les plus importants qu'elle proposa et les principales récompenses qu'elle accorda jusqu'à 1820, on relève : la fabrication du fer-blanc, les ouvrages en fer fondu, le métier à fabriquer les étoffes façonnées et brochées, la fabrication des fils de fer et d'acier pour aiguilles à coudre, les cardes à laine et à coton, la fabrication de l'acier fondu, les fours à chaux, les machines à feu, les machines à peigner la laine, à la filer, à la carder, la fabrication du vernis, des cuirs imperméables, les lampes de sûreté ou à courant d'air, les serrures de sûreté, la simplification du métier à bas, etc.

Toutes ces inventions ou améliorations mesuraient les progrès de la technique et les services rendus à l'industrie par la Société d'encouragement.

Les machines.

Les *mécaniques* commençaient à envahir les manufactures. Mais il leur manquait la force, c'est-à-dire la vapeur.

Depuis Watt, la machine à vapeur était pourtant connue. Les Américains et les Anglais[1] employaient des *machines à haute pression :* en 1800, Ewans, constructeur mécanicien de Pittsburg, avait fait circuler dans les rues de Philadelphie une espèce de *chariot à vapeur*. Fulton, suivant les traces de Papin et du marquis de Jouffroy, se livrait à des expériences de *bateau à vapeur*. En 1803, il

1. « L'Angleterre a précédé la France dans le domaine de la machine-outil, de la machine à vapeur et de la grande industrie moderne. *Watt* lui avait donné la machine à vapeur; *Kay,* la navette volante; Hargreave, en 1768, la *Spinning Jenny* (Jenny la fileuse); Arkwright, la *Mull-Jenny* (le moulin Jenny, 1769), qui ruina l'invention d'Hargreave et le fit mourir dans la misère; Cartwright, la machine à peigner et à tisser la laine. L'Angleterre exploitait activement ses mines de fer et de houille, plus précieuses pour elle que pour l'Espagne les mines d'or du Pérou. *Davy* introduira bientôt (1815) dans les houillères la lampe du mineur. La grande industrie se développe; le blocus continental va la plonger dans un douloureux état de crise. »

remontait la Seine, effrayant les habitants des rives; mal accueilli par Bonaparte, qui le regretta plus tard, il s'en alla dans son pays, en Amérique, et, s'il n'est pas sûr qu'il ait inventé le *sous-marin*, en 1807, il remonta et descendit réellement l'Hudson sur le *Clermont*, le premier bateau à vapeur construit dans des conditions pratiques. C'est vers cette époque, en 1803, que l'Amiénois Dallery inventait l'application de l'*hélice* à la propulsion des navires, invention que devaient reprendre, trente ans plus tard, le Français Frédéric Sauvage et l'Anglais Smith.

Mais la machine à vapeur n'entrait que très lentement dans les manufactures; en 1820, il n'existait encore qu'une machine à haute pression et une quinzaine au plus de machines à basse pression employées pour élever l'eau. C'est en 1812 à Mulhouse, dans la célèbre fabrique des Dollfus, qu'un moteur à vapeur, de 10 chevaux, fut appliqué à la filature.

C'est dans les ateliers de l'industrie textile que pénétraient les mécaniques nouvelles importées d'Angleterre. Elles étaient mues par des manœuvres ou par des chevaux; elles se détraquaient facilement; c'étaient de gros outils compliqués plutôt que des machines automatiques. Néanmoins elles rendaient des services : une *machine à lainer* faisait autant de travail avec deux ouvriers qu'autrefois avec vingt (c'est déjà l'élimination de la main-d'œuvre ouvrière); les forces d'une *machine à tondre* étaient mues par une manivelle; il y avait des *métiers à filer* de 30 à 60 broches.

Aussi le gouvernement impérial faisait-il des efforts pour répandre les machines. Une circulaire aux préfets signalait en 1807 « l'économie considérable de la main-d'œuvre » procurée par le nouveau système des mécaniques propres à la fabrication des draps. Il y avait déjà des ateliers spéciaux pour la construction des machines à filer la laine à Vervins, Orléans, Marly, Sedan (Ternaux), dans l'île des Cygnes, près de Paris, où Chaptal avait établi l'Anglais Douglas.

Mais la France s'affranchit de la tutelle technique de l'Angleterre par le génie inventif de ses nationaux, stimulé par la grande industrie, très jeune encore.

Les grands inventeurs.

Jacquard (1752-1834) est le plus célèbre. Fils d'un ouvrier tisseur, il inventa un nouveau *métier à tisser*. En 1790, il en concevait l'idée, que, faute d'argent, il ne réalisait qu'en 1800. Son métier, quoique imparfait, obtint une médaille de bronze à l'exposition de 1801.

Vers la même époque, il inventait aussi une *machine à fabriquer les filets de pêche*. Mandé à Paris par Carnot, il fut installé au *Conservatoire des arts et métiers* pour réparer les métiers de l'industrie textile. Il obtint, en 1804, la grande médaille d'or de la *Société d'encouragement*. C'est au Conservatoire que Jacquard mit la dernière main à son « métier » nouveau, que l'usage devait perfectionner jusqu'à nos jours.

Les *métiers à la Jacquard* sont une des plus belles inventions de la mécanique industrielle. A un attirail de cordages et de pédales nécessitant le concours de plusieurs ouvriers, ils ont substitué un mécanisme simple et ingénieux, au moyen duquel on obtient la levée automatique des fils de la *chaîne* et qui permet de tisser une étoffe au dessin le plus compliqué.

Non seulement le métier de Jacquard permettait d'exécuter avec facilité des articles qu'il aurait été impossible de fabriquer avec les anciens métiers, mais du coup il supprimait trois ouvriers et deux ouvrières. C'est pourquoi son invention fut d'abord mal accueillie par les ouvriers de Lyon, qui brisèrent publiquement un de ses métiers. On dit même que Jacquard fut jeté dans les eaux du Rhône. Encore une fois, l'ouvrier, victime innocente du progrès industriel, s'en prenait brutalement à la machine inconsciente qui le réduisait à la misère : il ne voyait pas, il ne pouvait pas voir plus loin que son logis sans pain. Néanmoins, l'invention triompha de la résis-

tance ouvrière. En 1812, il y avait à Lyon 12,000 métiers à la Jacquard, et quand mourut l'inventeur, en 1834, il y en avait 30,000.

Moins connu aujourd'hui que Jacquard, *Philippe de Girard* (1775-1845), tour à tour émigré, professeur et industriel, fut le grand inventeur du temps. A Marseille il fonda des savonneries, des usines de sel; à Paris, une fabrique de soude artificielle, une manufacture de tôle vernie. En 1805, il imagina des lampes hydrostatiques à niveau constant. Il fabriqua, pour l'éclairage privé, les globes en verre dépoli, inventa une nouvelle lunette achromatique, construisit la machine à vapeur à cylindre unique et à mouvement rotatoire, sans balancier, machine qui fut aussitôt adoptée en Angleterre.

En 1810, soixante-sept jours après le décret impérial qui, pour opposer à l'industrie britannique du coton une industrie française du lin, promettait un million à quiconque inventerait la meilleure machine à filer le lin, Girard prenait son brevet. Il fit construire à Paris une première machine de 12 broches tirant d'un kilogramme de lin 100 à 150 kilomètres de fil. En 1813, il avait deux filatures de lin, l'une à Paris, l'autre à Charonne.

La débâcle de l'Empire emporta son million, qu'il n'avait pas touché. Mal soutenu par le gouvernement de Louis XVIII durant la crise commerciale de 1815, un instant même arrêté pour dettes, il s'en alla fonder près de Vienne, en Autriche, puis aux environs de Varsovie, des filatures bientôt prospères. Cependant il mourut dans la misère, sort commun à beaucoup d'inventeurs.

Richard Lenoir (1765-1839) ne fut pas précisément un inventeur, mais un pionnier hardi de l'industrie textile. Il débuta garçon de café, il finit grand industriel avec 14 millions.

Dès son association, en 1797, avec Lenoir-Dufresne, d'Alençon, qui mourut bientôt et dont il prit le nom par amitié, il s'était lancé dans de vastes entreprises de filature de coton et de laine. Pour remplacer le coton d'A-

mérique et du Levant, dont les croisières anglaises privaient nos manufactures, il en cultivait dans le royaume de Naples. Mais les douanes étaient un obstacle. Napoléon lui vint en aide en lui prêtant 1,500,000 francs. Richard fonda jusqu'à 40 filatures de laine et de coton, de nombreux ateliers de tissage, employa des milliers d'ouvriers et perfectionna l'outillage. Son activité dans le sens de la grande industrie fut couronnée de succès.

La science au service de l'industrie.

C'est à partir de cette époque que l'on vit la science descendre vers l'industrie et lui offrir ses services, comme elle l'avait fait au temps de la Révolution, sous le coup de la guerre étrangère.

La *teinture,* auxiliaire indispensable de l'industrie textile, faisait de notables progrès. On revenait au pastel et à la garance, un instant délaissés pour l'indigo et la cochenille exotiques. L'emploi du bleu Raymond, imitation du bleu de Prusse, se généralisa.

On appliquait le procédé récemment inventé par Leblanc à la fabrication de la *soude artificielle.* Mollerat, s'inspirant des travaux de Vauquelin et de Foucroy, produisait le *vinaigre de bois.* Edouard Adam distillait l'*alcool* avec des alambics nouveaux. La *gélatine,* extraite des os par Darcet, fournissait une colle d'une qualité supérieure. Le *gaz d'éclairage,* découvert par Lebon, employé en Angleterre dès 1790, brilla à quelques devantures dans quelques villes de France.

Grâce aux progrès de la chimie, les *produits chimiques* devinrent une branche importante de l'industrie française : on améliora la fabrication de l'acide « nitrique » ; on créa celles des acides chlorhydrique et sulfurique, de l'ammoniaque, du blanc de céruse, de l'alun purifié, des sulfates de fer et de magnésie. La méthode « *berthòlléenne* » *de blanchiment au chlore* fut appliquée aux chiffons destinés à la fabrication du papier, aux toiles, qui devaient faire auparavant de longs séjours sur les prés.

La porte des usines était donc largement ouverte aux chimistes, à tous les savants. Ils en savaient le chemin ; ils ne l'oublieront plus, et désormais la science jouera un rôle industriel de plus en plus important, si bien qu'aujourd'hui, en Allemagne, chaque usine a son laboratoire, signe des temps.

Expositions industrielles.

Les expositions industrielles constatèrent ces progrès.

Au début du Consulat, c'est un manufacturier doublé d'un inventeur et d'un savant, c'est Chaptal qui fut appelé au ministère de l'intérieur. Il en profita pour reprendre, en faveur de l'industrie, l'ingénieuse idée de François de Neufchâteau, et il ouvrit une autre exposition nationale à Paris en 1801. Il y eut 229 exposants. L'année suivante il y en eut 540, dont 38 obtinrent la médaille d'or.

Parmi les récompensés de ces deux expositions, citons : Conté (crayons), Didot (stéréotypie), Deharme et Dubaux (tôle vernie), Ternaux (draps), Poucher, de Rouen (cotons filés); Richard-Lenoir et Dufresne (tissus), Jubié frères, de l'Isère (soies filées), Montgolfier (papiers peints, bélier hydraulique), Bréguet, de Paris (horlogerie).

A l'exposition de 1802, il y eut un incident significatif. Chaptal en faisait les honneurs à lord Cornwallis et à Fox, que les négociations de la paix d'Amiens avaient amenés en France. Fox admirait les richesses, les produits de luxe étalés sous ses yeux, mais il remarqua malicieusement qu'on ne voyait aucun de ces objets d'un usage vulgaire réunissant, comme en Angleterre, la bonne qualité et le bon marché. Chaptal le conduisit aussitôt devant l'étalage d'un coutelier de Thiers et lui montra des *eustaches* à 3 sous et des rasoirs à 12 sous dont Fox fut ravi. On dit qu'il remplit ses poches de ces petits couteaux et qu'il acheta toute la caisse. Ayant vu des montres en argent à 13 francs, il « avoua franchement, raconte Chaptal, qu'il venait de prendre de l'industrie française une idée toute différente de celle qu'il en avait eue jusqu'alors. »

Cet incident prouve que l'industrie française « variait vers le mieux ». Aux industries de luxe, réservées au petit nombre des privilégiés de la fortune et qui peuvent fleurir dans un pays misérable, s'ajoutaient peu à peu les industries communes, les industries populaires qui seules attestent les progrès du bien-être parmi les classes ouvrières.

A l'exposition de 1806, qui éclipsa les précédentes, il y eut 1,422 exposants, 54 médailles d'or, 97 médailles d'argent, 80 médailles de bronze. On remarqua les glaces de Saint-Gobain, les fontes du Creusot, la tréfilerie d'acier, les machines à filer le coton et la laine, les mousselines de Saint-Quentin et de Tarare, industrie récente qui existe encore.

C'est à la vue de ces richesses et en songeant aux progrès réalisés que Napoléon manifestait un enthousiasme et formulait des espérances auxquels la crise finale de son règne a bien mal répondu.

Ainsi, malgré la guerre continuelle, sous le coup de fouet du blocus continental, sous l'influence de la science du perfectionnement de l'outillage, du développement de la consommation dans les campagnes, l'industrie française continue sa marche en avant.

Sans doute ce n'est pas encore la grande industrie généralisée, car la vapeur et le machinisme ne font qu'apparaître et n'ont pas opéré leur révolution économique, mais déjà leur œuvre est ébauchée, déjà certains indices annoncent l'évolution de l'industrie vers la grande production, vers la production populaire, et déjà les grands ateliers, les sociétés industrielles, préparent la concentration des industries en d'immenses manufactures.

Les salaires.

Pendant la période napoléonienne, le travail et les prix sont plus réguliers que sous la Révolution. Mais il est impossible néanmoins de faire une étude sérieuse sur les salaires réels, en l'absence de statistique sur les salaires

nominaux, les jours de chômage et les prix des denrées. Les chiffres qu'on peut hasarder demeurent incertains.

Voici quelques salaires payés sous le Consulat : journaliers d'Evreux : 2 fr. (1 fr. 50 en 1789); verriers de la Moselle, 1 fr. (0 fr. 75 en 1789); faïenciers, de 0 fr. 75 à 1 fr. 20; mineurs, de 0 fr. 50 à 2 fr. 25; bûcherons, de 0 fr. 90 à 1 fr. 80; maîtres fondeurs, 1 fr. 50 ou 1 fr. 80; manœuvres, de 0 fr. 80 à 1 fr.; à Orléans, manufactures de laine et de coton, 1 fr. 50, 2 fr. et 2 fr. 50 pour les hommes, de 0 fr. 60 à 1 fr. 25 pour les femmes; de 0 fr. 40 à 0 fr.75 pour les enfants; drapiers de Saint-Omer, 1 fr. (0 fr. 75 en 1789); tisserands de l'Orne, de 0 fr. 60 à 0 fr. 75; un fileur de laine, dans le Nord, 1 fr. 75; il y avait des dentellières, dans la région d'Arras, qui ne gagnaient que 5 ou 6 sous (les plus favorisées, 25 ou 30 sous) et dont la journée, commencée à 6 heures, terminée à la nuit, n'était coupée que d'une heure de repos, à midi.

Ces salaires, parmi lesquels il en est qui sont de véritables salaires de famine, étaient pourtant un peu plus élevés qu'en 1789. Mais le prix de la vie avait augmenté, et son accroissement avait peut-être dépassé celui des salaires.

Sous l'Empire, dit M. Levasseur, certains salaires montèrent, parce que la demande du travail s'accrut plus rapidement que le nombre des travailleurs, et le niveau moyen du salaire nominal semble s'être maintenu pendant les sept premières années à un niveau relativement élevé, plus élevé que sous l'ancien régime, et plus régulier que sous la Révolution, lorsque le payement se faisait en assignats.

A Paris, un compagnon maçon ou un tailleur de pierres, pour une journée de 12 heures, gagnait 3 fr. 25; un scieur de pierres, 4 fr.; un forgeron, 5 fr.; un garçon de forge, 2 fr. 50. Un rapport du préfet de police (1807) dit que la moyenne des bas salaires, dans les industries autres que celles du bâtiment, oscillait entre 1 fr. 15 et 2 fr. 50; celle des salaires supérieurs, entre 3 et 5 fr.

En province, les salaires sont moindres. Ils baissent

encore après la crise de 1812. Le chômage augmente, et il devient impossible de hasarder aucun chiffre.

En somme, la situation de l'ouvrier n'a guère varié pendant les périodes révolutionnaire et napoléonienne. Son salaire a augmenté un peu ; mais le prix de la vie l'a suivi ou même dépassé. Les lois de la Révolution et de l'Empire maintenaient le travailleur dans l'étroite dépendance de l'employeur et de l'Etat ; l'Empire avait beau administrer au corps social le remède de la charité, la charité restait impuissante, et la misère sévissait toujours parmi les salariés.

La crise finale.

Cette misère devint profonde au cours de la crise économique des dernières années de l'Empire.

Les premiers symptômes de la *crise de surproduction* et de *spéculation* se manifestèrent dès l'année 1810. La mauvaise récolte de 1811 la fit éclater. Il semble que le signal du sauve-qui-peut ait été donné par la chute d'une grosse maison de Lubeck. Bientôt les ruines s'entassèrent ; les banques et les maisons de commerce s'entraînaient mutuellement et s'écrasaient les unes les autres. A Lyon, à Saint-Quentin, à Lille, à Mulhouse, ailleurs, bien des fabriques fermèrent leurs portes et beaucoup d'ouvriers demeurèrent sans travail.

L'Angleterre aussi était blessée par le blocus ; elle gémissait sous le poids de sa dette ; elle se plaignait des dommages causés par la fermeture du marché, par les corsaires français, l'avilissement des prix, la baisse de son papier-monnaie ; ses négociants faisaient faillite, ses fabriques se fermaient et ses ouvriers tombaient dans la misère.

Ainsi, dans les désastres commerciaux, le désarroi industriel et la misère ouvrière, s'achevèrent l'expérience folle du blocus continental et la domination napoléonienne.

Tant que Napoléon avait fait les affaires des industriels et des commerçants, la bourgeoisie, qui l'avait laissé

prendre le pouvoir au 18 brumaire, lui resta fidèle. Mais quand, par son militarisme insensé, il compromit la richesse du pays, quand la bourgeoisie se vit acculée à la faillite, à la ruine, par les guerres, les impôts, le blocus, quand l'étoile du conquérant pâlit, la bourgeoisie se détourna de lui, et Napoléon, perdant son point d'appui, disparut dans la tourmente que sa politique démente avait déchaînée.

CHAPITRE XIII

LE SIÈCLE DE LA VAPEUR
LA RÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DE 1815 A 1850

La vapeur (invention de la chaudière tubulaire).

Avènement du machinisme : les premières machines à vapeur; les métiers mécaniques de l'industrie textile; apparition des **machines-outils** dans l'industrie métallurgique.

Les plaintes contre les machines : « baptême de sang et de larmes »; le malheureux Papin; la **Folie-Fulton** et son premier passager; le barbier de Preston; colères ouvrières; une paire de souliers en moins d'une heure; le chemin de fer et les mulets mexicains; Sismondi et Bastiat.

Révolution dans les transports : la navigation à vapeur : l'*Elise* sème l'épouvante; l'hélice; les **transatlantiques.**

Les premiers chemins de fer : la première locomotive; le premier chemin de fer, le premier service de voyageurs en France; amusantes préventions contre les chemins de fer; la loi de 1842 et **les grandes lignes.** Concessions à perpétuité, puis à temps; les 27 compagnies de 1851; origine de la « féodalité des chemins de fer ».

Progrès de l'industrie : reprise des affaires; l'industrie sous la Restauration (la machine à papier, la presse mécanique); l'industrie de 1830 à 1850 (la houille; les minerais; le fer, la fonte, l'acier et les industries métallurgiques; les industries chimiques; les industries textiles; les premiers **magasins de nouveautés,** une caricature du *Charivari;* la papeterie, etc.).

La concentration industrielle : accroissement des villes; industrialisation de la femme et de l'enfant; la **grande industrie**; le gouvernement de la classe industrielle.

La question sociale : la misère ouvrière conséquence de la révolution industrielle; les fabricants de « sociétés futures »; la révolution de 1848; la duperie des **ateliers nationaux** et les fusillades de juin.

La vapeur.

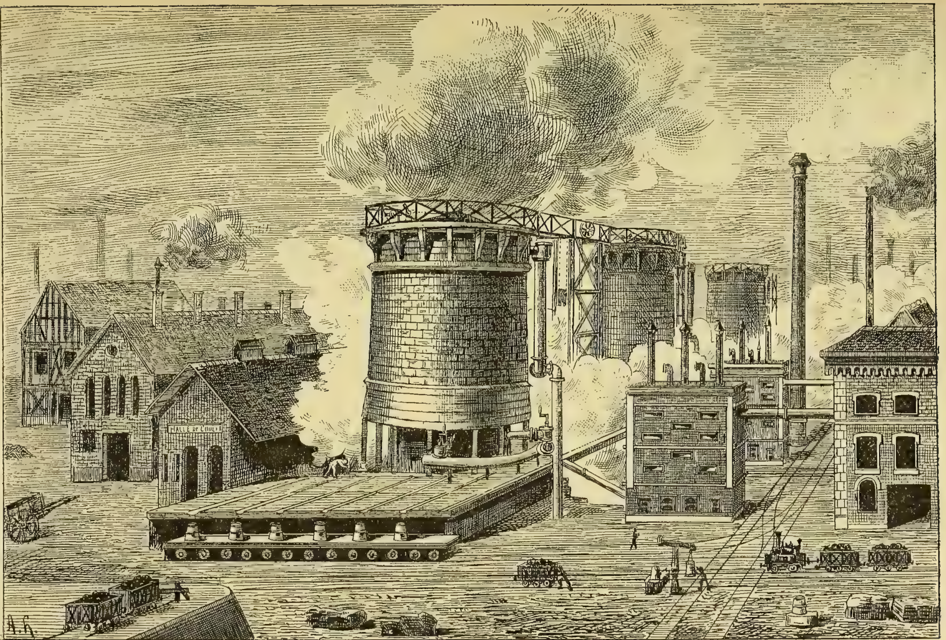
Si le XXe siècle promet d'être le *siècle de l'électricité,* on peut dire que le XIXe a été le *siècle de la vapeur.* La vapeur a été la source d'une *révolution économique* plus profonde peut-être que la révolution occasionnée par la découverte du nouveau monde et de ses mines d'argent.

L'Angleterre, « bloc de fer et de houille au milieu de l'Océan », devait être la patrie d'élection des machines à vapeur. Mais il était réservé à un Français, à Seguin, de créer la vraie machine à vapeur par l'invention de la *chaudière tubulaire* (1827). La chaudière tubulaire, avec 40, 80, 120 tubes, produisit des quantités énormes de vapeur, grâce à l'augmentation de la « surface de chauffe ». En même temps, Seguin inventait un *système de ventilation* permettant d'activer la flamme du foyer.

La vapeur allait prendre possession du monde et le révolutionner par deux de ses principales applications : le machinisme et les chemins de fer.

Avènement du machinisme.

La première machine à vapeur fabriquée en France avait paru à l'exposition de 1806. Sous l'Empire, on comptait à peine une quinzaine d'établissements industriels possédant des machines à vapeur. En 1817, Douglas installa chez les filateurs de Rouen deux pompes à feu de 4 à 8 chevaux, destinées à remplacer les manèges; le préfet vint solennellement les visiter et admira ces engins nouveaux qui procuraient un travail plus rapide et une économie notable. En 1820, on recensait 65 machines à vapeur; à la fin de 1830, 625, représentant une force de 64,789 chevaux, et en 1859, 13,691, ayant une force de 169,166 chevaux. La progression est remarquable.



UN HAUT FOURNEAU

D'après l'enquête de 1840-45, les industries qui employaient le plus grand nombre de machines à vapeur étaient les filatures de coton (243), les mines de houille (218), les fabriques de sucre (209), les filatures et les tissages de soie (143), les filatures de laine (135); donc, en général, les industries textiles. Aujourd'hui, la machine à vapeur a envahi tout le domaine du travail, mais elle est menacée par la machine électrique.

La machine à vapeur n'aurait pas révolutionné le monde si elle n'avait pas permis l'emploi des *machines-outils*. C'est également dans l'industrie textile que les machines-outils étaient le plus nombreuses. On savait filer à la *mécanique* la laine cardée dès le Consulat; la laine peignée se filait encore au rouet en 1819; mais, en 1827, Poupart de Neuflize, de Sedan, possédait 9,000 broches à filer la laine peignée. La peigneuse mécanique de Heilmann date de 1845. En 1806, la filature *mécanique* du coton n'allait pas au delà du n° 60; en 1823, elle en était exceptionnellement au n° 291. En 1836, la maison Schlumberger et Cie de Guebwiller construisait sur le modèle anglais les premiers *self-acting,* qui furent installés en Normandie, puis en Alsace à partir de 1844. Sous la Restauration, la filature du lin en était encore aux tâtonnements du début; en 1844, Decoster, de Paris, se faisait remarquer par ses métiers à filer le lin. La substitution du papier au carton sur les métiers Jacquard et d'autres modifications imaginées par Meynier permettaient de faire mécaniquement des tissus brochés. Le tissage mécanique était représenté par 500 métiers en 1834, et 31,000 en 1846, dont 10,000 en Alsace. Bref, dès la première moitié du siècle, toute l'industrie textile pouvait être envahie par la machine à vapeur actionnant des métiers mécaniques.

Dans l'industrie métallurgique, même transformation, moins complète pourtant. On se mettait à l'école de l'Angleterre. Les *hauts fourneaux* continuaient à s'exhausser; on leur insufflait de l'air chaud. Les fours à puddler se

multipliaient : 184 en 1834, près de 500 en 1846. Les *marteaux pilons* remplaçaient peu à peu les martinets et les marteaux à main ; on trouvait « énorme » leur poids de 3,000 à 4,000 kilos. Depuis, les pilons sont devenus des monstres. Celui du Creusot pèse 150,000 kilos. On se servait déjà de puissants *laminoirs,* de *grues pivotantes.* A la fin de la Restauration, des machines commençaient à percer et à rogner le fer ; des *scies circulaires* et des *planeuses* découpaient ou menuisaient le bois. L'outillage s'ingéniait pour satisfaire à la consommation. A l'exposition de 1844, on admira des *tours,* des *machines à raboter,* à *découper,* à *river,* à *tarauder,* à *scier,* dont la précision était déjà surprenante. Avec cet outillage perfectionné, on fabriquait le matériel des premiers chemins de fer.

Le monde industriel entrait dans la fournaise.

Plaintes contre les machines.

Quand une machine entrait dans un atelier, c'était le signal du départ pour beaucoup d'ouvriers. La *Mull-Jenny,* avec un homme et un enfant, faisait le travail de cent à deux cents fileuses ; la peigneuse de Collier produisait « l'effet de cinq peignoirs à la main » ; d'après le rapporteur de l'exposition de 1827, le métier mécanique à tisser remplaçait un ou plusieurs ouvriers ; il en était de même des machines-outils de l'industrie métallurgique, mais elles ne tendaient pas encore, comme aujourd'hui, à faire disparaître la corporation des ajusteurs. Donc la machine éliminait la main-d'œuvre ouvrière.

D'autre part, les industriels qui avaient adopté les machines nouvelles faisaient une concurrence terrible aux routiniers ou à ceux qui manquaient de capitaux pour renouveler leur outillage ; de là des ruines, des ouvriers sans travail, remerciés par les petits patrons, eux-mêmes écrasés par les machines.

Ainsi, de deux façons, l'avènement des machines était désastreux pour l'ouvrier, qui se trouvait jeté sur le pavé.

Et l'ouvrier poussait sa plainte : pas de travail, pas de pain, la misère et son cortège de souffrances.

Cette plainte n'était pas nouvelle : c'était l'éternelle plainte de l'homme dépossédé par la machine.

Depuis l'origine, une guerre tantôt sourde et tantôt déclarée, mais toujours acharnée et souvent violente, n'a cessé d'être faite par l'esprit d'immobilité à l'esprit de progrès ; la plupart des inventions, même les plus populaires par la suite, ont rencontré d'abord l'hostilité ou la défiance et n'ont fait leur entrée dans le monde qu'à travers un baptême de sang et de larmes. (V. PASSY, *les Machines.*)

Nous avons vu les corporations acharnées à la ruine des inventeurs. Le premier bateau à vapeur construit dès 1707 par l'illustre et malheureux Papin était mis en pièces par les bateliers du Weser. A New-York, un siècle après, le nouveau bateau à vapeur de Fulton était appelé par dérision la *Folie-Fulton,* et c'est au milieu des huées et des injures de la foule que l'intrépide inventeur parvint à en gagner le bord[1]. Lorsque, en 1785, il avait fallu autoriser la fabrication des toiles peintes, des manufacturiers intéressés avaient raconté que le royaume « frémissait d'horreur ». En Angleterre, l'inventeur de la *Jenny,* machine à filer le coton, le célèbre barbier de Preston, Arkwright, persécuté à Manchester, avait dû chercher en Ecosse « un rasoir pour faire la barbe » à cette ville ingrate !

1. Mais aux railleries, grâce au succès, succédèrent les cris de surprise et d'admiration. Malgré cela, Fulton, ayant presque aussitôt organisé un service entre New-York et Albany, personne n'osa partir avec lui. Au retour, un seul voyageur trouva dans la cabine un homme occupé à écrire, auquel il demanda le prix du passage : « Six dollars, » répondit cet homme, qui était Fulton lui-même. Le voyageur paya, et Fulton se prit à regarder ses six dollars avec tant d'obstination, que le voyageur lui demanda s'il s'était trompé. Alors le grand inventeur, levant vers lui ses yeux où brillaient des larmes : « Pardonnez-moi, dit-il, mais je ne puis m'empêcher de songer que cet argent est le premier salaire que, depuis tant d'années, j'ai reçu pour mes peines. Je voudrais, ajouta-t-il, pouvoir conserver le souvenir de cet instant en partageant avec vous une bouteille de vin ; mais je suis trop pauvre pour vous l'offrir. Peut-être un jour me sera-t-il permis de me dédommager. » Ils se rencontrèrent, en effet, quatre ans après, et Fulton put alors fêter, comme il le désirait, son premier passager. (V. FIGUIER, *Histoire des découvertes modernes.*)

Nous avons vu briser le métier de Jacquard et menacer l'inventeur de le jeter à l'eau dans la ville même qui depuis lui érigea une statue. Nous avons entendu les lamentations des fileurs normands à la fin de l'ancien régime. Non, les plaintes contre les machines n'étaient pas nouvelles. Seulement, elles devenaient de plus en plus nombreuses à mesure que les machines se multipliaient.

On vit, sous la Restauration, les petits artisans menacés joindre leur voix à celle des ouvriers. Ils imploraient les pouvoirs publics : en 1816, une pétition de cordonniers demandait au ministre d'interdire la fabrication mécanique des chaussures[1], parce qu'elle pouvait entraîner « la ruine de leur industrie ». Ou bien ils s'attroupaient : en 1821, une coalition se produisit à Lodève contre un drapier qui avait installé dans sa fabrique une tondeuse mécanique. Et même ils se révoltaient : l'histoire n'a pu enregistrer toutes les machines brisées par la colère de la classe ouvrière dépossédée[2].

Cruelle énigme, la machine, outil nécessaire du progrès social, fabrique, en attendant le bien-être pour tous, de la misère pour les travailleurs, auxquels la société, qui recueille les bénéfices de ce progrès, ne songe guère à donner du pain pendant les chômages meurtriers.

1. Aujourd'hui la fabrication mécanique des chaussures a atteint un tel degré de perfection, que les machines de cette industrie sont de celles qui se rapprochent le plus de la main humaine. Rien n'est plus curieux que le travail de ces mains de fer. Elles fabriquaient déjà vers 1850 une paire de souliers sur mesure en moins d'une heure. Aujourd'hui, une usine de Paris fabrique un million de paires par an avec 1,200 ouvriers seulement. On monte 216 bottines par jour à la machine. Il faut 84 opérations différentes pour une paire de bottines de dame. C'est le triomphe de la *division du travail,* car chaque ouvrier ne sait faire qu'une seule opération.

2. Vers 1864, « à Bordeaux, il a suffi de la pose de quelques bandes de fer d'un chemin de fer américain entre la gare et le port, pour exciter une de ces émotions dont la soudaineté déjoue toute vigilance, et dont l'emportement laisse après soi, avec des regrets amers et d'irréparables ruines, des larmes et du sang ». (F. Passy, *les Machines.*) On verra plus loin, à propos des grèves, des bris de machines. Mais, sans donner dans le préjugé contre les machines, on comprendra que des murmures circulent aujourd'hui parmi les très pauvres ouvriers textiles du Nord, qui sont menacés d'être remplacés par le métier à tisser Northrop, à raison de 1 pour 20.

Ces plaintes contre les machines furent élevées, pendant la révolution industrielle, « à la hauteur d'une théorie économique ». L'humanitarisme n'est pas toujours bon conseiller. Déjà Colbert avait congédié durement un inventeur comme un ennemi du travail par lequel il s'efforçait, dit le ministre, « de faire vivre honnêtement le peuple ». On reprenait le raisonnement de Colbert : les produits sont faits pour les hommes, disait-on, et non les hommes pour les produits; il faut s'opposer à l'invasion des machines pour conserver aux ouvriers le salaire dont ils vivent. Et l'on menaçait la France des misères et des crises qui sévissaient en Angleterre, au pays des machines[1].

Sismondi fut le chef célèbre de cette école. Il aimait mieux « un pays peuplé de citoyens qu'un pays peuplé de machines à vapeur ». Il ne voulait pas que l'ouvrier se contentât de « soupes économiques »,— en quoi il avait raison, — et se disait « presque tenté de maudire la division du travail et les manufactures », — en quoi il avait tort. Il accusait la machine de réduire l'ouvrier à l'état mécanique, d'absorber une partie du capital destiné aux salaires, de réduire fatalement la classe ouvrière à une vie misérable, de favoriser le contraste scandaleux, ferment de haines sociales, entre l'opulence des manufacturiers et l'indigence de leurs ouvriers, etc.

A quoi Jean-Baptiste Say répondait que le capital destiné aux salaires s'accroissait plus souvent qu'il ne diminuait. Le baron de Gérando, de son côté, opposait que la machine, au lieu d'abaisser l'ouvrier, élevait sa dignité. Et Bastiat s'écriait :

Malédiction sur les machines ! Chaque année leur puissance progressive voue au paupérisme des milliers d'ouvriers en leur enle-

1. Vers la même époque, le général Santa-Anna, président du Mexique, auquel on proposait un chemin de fer entre Vera-Cruz et Perote, demandait ce qu'on voulait qu'il fît des muletiers et des mulets ! Il aurait pu demander aussi ce qu'on voulait qu'il fît des voleurs qui « vivaient » de l'arrestation des muletiers et des mulets !

vant le travail, avec le travail le salaire, et avec le salaire le pain. Malédiction sur les machines! Voilà le cri qui s'élève du préjugé vulgaire... Mais *maudire les machines, c'est maudire l'esprit humain!*

Révolution dans les transports : la navigation à vapeur.

En même temps qu'elle créait le mécanisme, la vapeur révolutionnait les conditions des transports : aux voiliers, jouets des vagues, succédaient peu à peu les navires à vapeur, victorieux des flots; aux lourdes et lentes diligences, les premiers chemins de fer.

L'invention de la *navigation à vapeur,* trois fois écartée de France par les malheurs de Papin, l'émigration de Jouffroy d'Abbans, le refus opposé à Fulton, eut son triomphe définitif en Amérique. L'Angleterre fut ensuite la plus prompte à utiliser la nouvelle découverte.

La Restauration sut gré à Jouffroy d'Abbans de son dévouement et de son exil. Elle lui vint en aide : en 1816, à Bercy, il put lancer le *Charles-Philippe,* qu'il arrêta sous les fenêtres des Tuileries, aux applaudissements du roi et de la cour. Mais son privilège fut contesté par la *Compagnie Pajol.* Jouffroy acheva de se ruiner et dut accepter en 1830 un asile aux Invalides : triste fin d'un inventeur tenace.

Ce fut un capitaine français de la *Compagnie Pajol* qui accomplit la première traversée de la Manche sur un bateau à vapeur. C'était en 1816, il vint de Londres à Paris sur l'*Elise,* bravant la tempête épouvantable qui éclata au cours de la traversée et qui fit périr plus d'un voilier. L'*Elise* aborda au Havre à la stupeur des pilotes et des marins du port. Ainsi fut démontrée la résistance du bateau à vapeur. Il remonta la Seine par une nuit obscure, jouant le rôle amusant d'un épouvantail. « Les villageois se rassemblaient sur les rives du fleuve, appelés par le bruit des roues et effrayés à la vue des étincelles et des jets de flamme qui s'échappaient du bateau. Cette espèce de torche sillonnait avec rapidité le cours du fleuve, atti-

rait de loin tous les regards et semait l'épouvante sur son parcours. Les cris sinistres : « Au feu! au feu! » le tocsin et les aboiements des chiens, ne cessèrent, jusqu'au point du jour, de poursuivre la fantastique apparition. » En récompense, l'entrée à Paris fut triomphale : au milieu des applaudissements de la foule, l'*Élise* vint mouiller sous les fenêtres des Tuileries, qu'elle salua de vingt et un coups de canon.

Bientôt des services de bateaux s'établirent sur presque tous les fleuves de France. D'autres, dont le premier fut le *Courrier de Calais,* firent régulièrement la traversée de la Manche. En 1835, les Chambres votaient la création d'une ligne de bateaux à vapeur entre Marseille et Constantinople.

Mais déjà la vapeur sillonnait les océans. En 1819, le *Savannah,* bateau américain, faisait en vingt-cinq jours, c'est-à-dire en six jours de *plus* que les navires à voiles, la traversée de Savannah à Liverpool. En 1821, l'*Entreprise,* vaisseau anglais, faisait en quarante-cinq jours le voyage de l'Angleterre aux Indes. En 1842, le *Drover,* bateau anglais, accomplissait le premier tour du monde à la vapeur.

En France, c'est seulement en 1830 que fut construit, dans les ateliers d'Indret, le *Sphinx,* le premier navire à vapeur de notre marine de guerre; c'est seulement en 1840 que la Chambre des députés se préoccupa de créer un service de *paquebots, bateaux transatlantiques,* destinés à mettre en communication la France et l'Amérique. Elle vota 28 millions pour la construction de dix-huit *vapeurs* qui desserviraient les trois lignes du Havre à New-York, de Nantes au Brésil, de Marseille et de Bordeaux aux Antilles.

Une modification importante avait été apportée à la construction des bateaux à vapeur par l'application de l'*hélice,* dont l'invention est due à Dallery (1803), Delisle et Sauvage (vers 1823), et dont le premier essai fut fait en 1838 par les Anglais. Toujours à l'affût du progrès, les

Anglais avaient commencé à substituer au bois le fer et l'acier dans la construction des navires.

Les vapeurs allaient déjà très vite, car le *système tubulaire,* appliqué aux *chaudières,* donnait aux machines une force jusqu'alors inconnue.

Tels sont les débuts de la navigation à vapeur qui devait plus tard conquérir les océans et faire en *cinq jours* la traversée de Hambourg à New-York !

Les premiers chemins de fer.

Le chemins de fer devaient jouer un rôle économique plus considérable que les bateaux à vapeur; mais, comme ils étaient plus difficiles à construire, ils se laissèrent distancer par la marine à vapeur. Depuis, ils ont « rattrapé le temps perdu » : il y a aujourd'hui plus de 800,000 kilomètres de chemins de fer dans le monde entier. En 1800, il n'y en avait pas un pouce.

Pourtant, on connaissait depuis deux siècles les *voies ferrées* construites en ornières ou en saillie; mais les voitures qui roulaient sur ces rails primitifs étaient soumises à la *traction animale,* très employée dans les mines et les usines d'Angleterre. Elle existe encore. La première ligne concédée en France (à perpétuité), de Saint-Etienne à Andrézieux (1823), ne servait qu'au transport de la houille et des marchandises dans des wagons remorqués par des chevaux.

Les chemins de fer ne furent vraiment créés qu'avec la *traction à vapeur,* avec l'invention de la *locomotive.* Le premier chemin de fer à vapeur fut celui de Liverpool à Manchester : les trains étaient remorqués par la locomotive première manière inventée par Stephenson vers 1815. Cette locomotive allait moins vite que des chevaux; elle faisait du 6 à l'heure : il fallait autre chose.

La Compagnie du chemin de fer de Liverpool à Manchester mit la question en concours : c'est alors (1829) que Stephenson présenta la première locomotive digne du nom, la célèbre *Fusée,* à laquelle il avait appliqué la chau-

dière tubulaire inventée deux ans auparavant par Seguin. La *Fusée* faisait 60 kilomètres à l'heure sans charge, et 25 en traînant 38 tonnes. Les chemins de fer n'avaient plus qu'à sillonner les continents.

Trois ans après, le 1er juillet 1832, était inauguré en France, sur la ligne de Roanne à Saint-Etienne, le premier service de voyageurs, avec deux locomotives qui venaient d'Angleterre. Figuier raconte un voyage qu'il fit sur ce chemin de fer primitif : les voûtes des tunnels étaient si basses et si étroites, les piliers des ponts si rapprochés, que le voyageur risquait de se faire décapiter en mettant la tête à la portière. Les wagons étaient des boîtes en sapin pareilles à des diligences. « Nous eûmes le bonheur d'arriver à Saint-Etienne sans encombre, ajoute le voyageur; c'était tout ce que l'on pouvait demander à notre embryon de chemin de fer. »

Les concessions faites à perpétuité par la Restauration sans subvention de l'Etat comprennent : Andrézieux à Saint-Etienne, Saint-Etienne à Lyon, Andrézieux à Roanne, Epinal au canal de Bourgogne.

Les préventions contre les premiers chemins de fer sont amusantes : Thiers, ministre des travaux publics, affirmait que les chemins de fer ne seraient jamais que des *joujoux* pour les Parisiens; le savant Arago, parlant en 1836 de la basse température des tunnels, n'hésitait pas à déclarer « que dans ce passage subit du chaud au froid, les personnes sujettes à la transpiration seront incommodées, qu'elles gagneront des fluxions de poitrine, des pleurésies, des catarrhes » ! D'autres prétendaient que lorsque deux trains, allant en sens contraire, passeraient l'un à côté de l'autre, l'air, entre eux, serait si violemment comprimé que les voyageurs seraient aussitôt asphyxiés! Les paysans attribuaient à la fumée des locomotives les pluies persistantes, la maladie des pommes de terre, toutes sortes de fléaux! Naturellement, les *maîtres de poste* et les conducteurs de diligence, qui sentaient leurs profits menacés, étaient furieux contre les chemins de fer.

L'extension du réseau fut très lente. En 1841, il n'y avait encore que 877 kilomètres de chemins de fer, dont 566 kilomètres seulement en exploitation. L'année suivante était votée la loi du 11 juin 1842 : cette loi, d'une importance capitale dans l'histoire de nos chemins de fer, décidait la création des *grandes lignes* reliant Paris aux frontières, à la Méditerranée, à l'Océan, au Centre, etc. En tout, 2,500 kilomètres. L'Etat se chargeait de l'acquisition des terrains, de l'exécution des terrassements, des ouvrages d'art, des stations; les *Compagnies fermières,* du matériel roulant et de l'exploitation. A l'expiration des concessions, la valeur de la voie ferrée et du matériel roulant serait remboursée par l'Etat à la Compagnie. On avait renoncé aux concessions à perpétuité pour les concessions à temps (99 ans au plus). Le projet de 1842 devait être exécuté dans un délai de dix ans.

Les travaux furent activement poussés, mais arrêtés quand survinrent la *crise financière de 1847* et la crise politique de 1848 : les valeurs des chemins de fer furent très dépréciées; les actions du Paris-Lyon tombèrent de 250 à 35 francs, et l'Etat fut obligé de racheter cette ligne. Malgré cet arrêt, en fin 1851 il y avait 3,910 kilomètres de chemin de fer concédés, dont 3,546 exploités : 383 par l'Etat, le reste par 27 compagnies.

Dans la période suivante, de 1852 à 1857, ces 27 compagnies se groupèrent en 6 compagnies puissantes, constituant la « féodalité des chemins de fer », contre laquelle Lamartine avait protesté en 1838, disant que l'Etat devait s'assurer seul les bénéfices de l'exploitation, et qu'avant dix ans les compagnies seraient maîtresses du gouvernement et des Chambres[1].

1. En même temps que débutaient la navigation à vapeur et les chemins de fer, et que la télégraphie électrique faisait son apparition (première ligne Paris à Rouen, votée en 1846), se développait le réseau des routes et des canaux En 1836, fut votée la grande loi sur les chemins vicinaux. En 1851, il y avait 558,000 kilomètres de chemins vicinaux classés. Il y avai t34,275 kilomètres de routes royales classées en 1830, et 35,952 en 1847; routes départementales, 31,644 kilomètres en 1830, 43,869 kilomètres en 1847. Des centaines

PROGRÈS DE L'INDUSTRIE

La reprise des affaires.

Avant même que l'extension des voies ferrées ne l'eût excitée, l'industrie annonçait par ses progrès les « merveilles » qu'elle devait produire à la fin du siècle, grâce à la vapeur, à l'électricité, aux mathématiques, à la chimie et aux perfectionnements de la mécanique.

Les débuts furent pénibles sous la Restauration, à cause des guerres dont on sortait, à cause de l'invasion. L'industrie prit son essor à partir de 1818, après la crise. La paix favorisa le travail. Les affaires reprirent, ainsi que le constate le mouvement des capitaux à la Banque de France : la Banque n'avait escompté que 207 millions en 1815, elle en escomptait 727 en 1818. L'exposition de 1819 enregistra la reprise des affaires. Depuis, le mouvement continua, coupé par des crises périodiques qui, chose remarquable, revinrent tous les dix ans : 1817, 1827, 1837, 1847, 1857.

L'industrie sous la Restauration[1].

A cette époque, les mines de charbon des bassins de Saint-Etienne, de la Sarre, du Nord, étaient largement

de ponts furent construits. On sait que beaucoup de *péages* subsistaient. Sous la monarchie de Juillet, le réseau de la canalisation fut étendu de plus de 2,000 kilomètres. Le *service postal* accru peut donner une idée du progrès général de la circulation : en 1830, 64 millions de lettres et 40 millions d'imprimés; en 1847, 126 millions de lettres et 90 millions d'imprimés.

1. Il suffit de lire la liste des industriels qui furent décorés de la Légion d'honneur à l'exposition de 1849, pour connaître les industries alors en progrès. Voici la liste des 23 industriels décorés : Poupart, de Neuflize (machine à coudre les draps), *Bréguet* (*horlogerie*), Lerebours (instruments d'optique), Sandau (*Ecole des arts et métiers de Châlons*), Welter (chimiste), Detrey (bonneterie de fil), Arper (percale), Bacot (draperie fine), Beaunier (aciers), Beauvais (soieries), Bonnard (filature de soie), Depouilly (soieries), *Firmin Didot* (*typographie*), Dufaud (fers affinés), *Jacquart* (*métier à tisser les étoffes façonnées et brochées*), *Kœchlin* (*toiles peintes*), Lenoir (instruments d'optique et de physique), Maillé (soieries), Raymond (teinture des soies), Saint-Bris (limes et râpes), Vitalis (chimiste), Widmer (toiles imprimées), etc.

exploitées : les mines d'Anzin faisaient la fortune des Casimir-Périer.

Mais l'industrie ne dévorait pas encore d'énormes quantités de houille. En 1831 elle n'en consommait que 2 millions de tonnes, contre 7 millions et demi en 1847. En 1828, il sortit des houillères de France 1,774,000 tonnes de pain noir pour l'industrie : c'est le maximum atteint sous la Restauration.

« Les progrès de nos usines métallurgiques datent presque tous de la paix de 1814, » écrivait Adolphe Blanqui, en 1827. Et le rapporteur de l'exposition de 1834 constatait ces progrès.

Pendant les seize années accomplies depuis 1819, disait-il, des progrès immenses ont été faits dans presque toutes les fabrications du fer. En exhaussant les hauts fourneaux, on les a rendus susceptibles de produire, dans un temps donné, plus de fer avec une moindre quantité de combustible. Grâce à l'emploi de la houille, soit isolée (méthode anglaise), soit combinée avec le charbon de bois (méthode champenoise), on a considérablement accru la fabrication du fer, qu'on a rendue plus économique.

La fusion à la houille a débuté en 1822. En 1825, la production de la fonte a été de 192,000 tonnes, et celle du fer de 140,000 tonnes, dont 96,000 au bois et 44,000 à la houille. La Haute-Marne, la Haute-Saône, la Côte-d'Or, la Loire, la Moselle, les Ardennes, tenaient les premiers rangs dans cette production.

L'exposition de 1819, dit le rapporteur, a appris au public que l'important problème de la fabrication de l'acier était enfin complètement résolu par les fabricants français. Les aciéries établies dans vingt et un départements ont envoyé à l'exposition des échantillons d'acier de toute espèce... Aujourd'hui ce ne sont plus de simples tentatives, la fabrication est établie en grand et fournit abondamment aux besoins du commerce.

Grâce aux progrès de l'aciérie, la fabrication des faux (à Toulouse et ailleurs) s'éleva à 72,000 en 1817, à 300,000 en 1834, et leur importation diminua d'un tiers ; la fabrication des limes et râpes s'améliora (usines de Raoul à

Paris, de Saint-Bris à Amboise, etc.), ainsi que la fabrication des scies, des aiguilles, des alènes, des clous, des objets de quincaillerie (usine des frères Japy à Beaucourt). Le fusil à piston remplaçait le fusil à pierre et préparait des hétacombes de lapins.

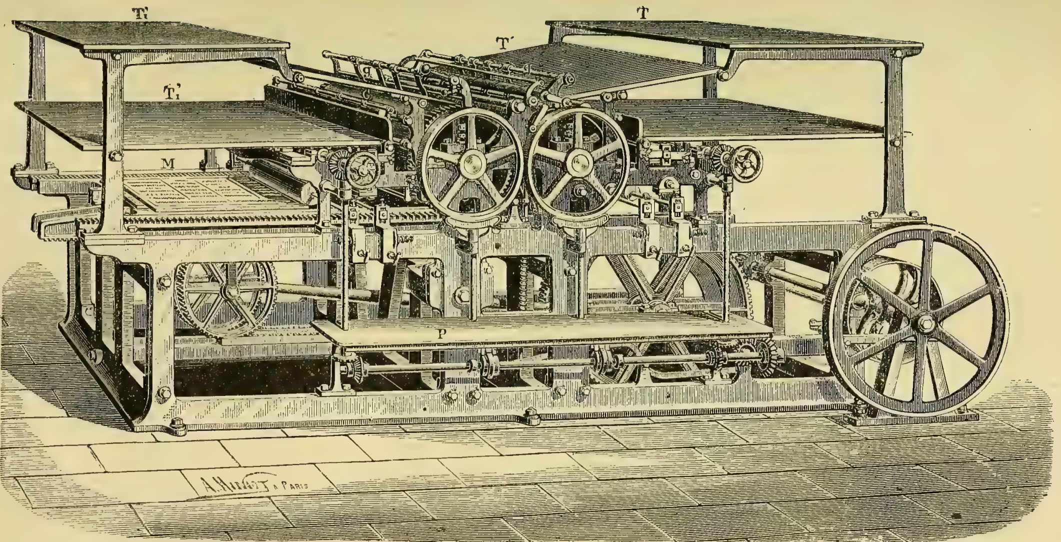
Les industries chimiques, nées au temps de la Révolution, continuaient leurs progrès. La *chaux hydraulique* de Vicat, découverte importante pour les constructions, obtenait une médaille d'or en 1827. Le sucre de betterave s'était fondu dans la paix, à cause de l'ouverture des frontières; quand les propriétaires fonciers eurent frappé d'une surtaxe de 55 francs par quintal les sucres des colonies étrangères, le sucre de betterave reparut en France. En 1828, il y en avait 58 fabriques. La *bougie stéarique* de Chevreul s'allume en 1827, et le *gaz d'éclairage,* revenu d'Angleterre, commence à faire concurrence à l'huile au moins dans quelques rues de Paris.

Les industries textiles sont toujours les plus importantes de France. Nous avons vu les progrès de leur outillage. Les prix des tissus diminuent; c'est le début d'une longue évolution vers le bon marché. La maison Ternaux, de Paris, fabrique des *châles cachemires* qui seront bientôt à la portée de toutes les bourses. La *peluche de soie* nous affuble du chapeau mécanique haute forme inventé par Gibus.

La fabrication du papier à la mécanique, inventée en 1799 par Robert, ouvrier de la papeterie d'Essonnes, était revenue en France en 1815, après un voyage en Angleterre. On fabriquait déjà du papier avec de la paille (1756), du foin, des écorces, du jonc.

La première presse mécanique à imprimer fut exposée en 1827. Cette invention allait rendre des services considérables à la science, à l'instruction, au progrès[1]. Mais

1. Déjà, en 1814, Kœnig et Baüer avaient imaginé une presse mécanique qui imprimait plus de 1,000 feuilles à l'heure. En 1817, Ganal imaginait de procéder à l'encrage des caractères avec des rouleaux élastiques. Ce fut le point de départ d'une véritable révolution dans l'imprimerie. Les perfectionne-



PRESSE MÉCANIQUE

les premières presses furent souvent brisées par les « travailleurs du livre » rejetés dans le chômage.

Il est impossible de passer en revue toutes les transformations industrielles de la Restauration. Un fait politique en mesure toute l'importance : en 1830, la production industrielle avait pris une si grande extension que le pouvoir, grâce à la révolution de Juillet, passa de la vieille aristocratie et de la bourgeoisie *foncière* à la bourgeoisie *industrielle* et *financière*.

L'industrie de 1830 à 1850.

La révolution bénigne de 1830 ne troubla nullement les affaires. Le mouvement économique s'améliora sous la monarchie de Juillet. Le commerce extérieur passa de un milliard 131 millions en 1831 à 2 milliards 437 millions en 1846. La circulation s'accroissait : le cabotage, qui expédiait 1 milliard 782 millions de tonnes en 1837, en expédia 3 milliards 627 millions en 1847; les canaux, qui, en 1832, donnaient un revenu de 2 milliards 734 millions, produisirent en 1846, malgré la réduction des tarifs, plus de 9 milliards; les chemins de fer commençaient à prendre une part notable dans le mouvement des voyageurs et des marchandises; la banque de France fondait des succursales en province; le nombre des patentés s'élevait, de 1,100,000 vers la fin de la Restauration, à 1,500,000 en 1844. L'esprit d'invention était stimulé : l'Empire n'avait jamais délivré cent brevets d'invention

ments apparurent vite. On eut les presses *imprimant en blanc,* d'un seul côté de la feuille; puis des presses *à retiration,* imprimant des deux côtés; les *presses à réaction* de l'Anglais Taylor, imprimant aussi des deux côtés, très rapidement, employées pour les journaux; enfin (1867) la *presse rotative* de Marinoni, extra-rapide, pour les journaux quotidiens, à raison de plus de 20,000 à l'heure. Marinoni augmenta encore le tirage de sa rotative en 1873 avec le papier continu en rouleau. Il inventa également une machine polychrome qui imprime d'un seul coup en diverses couleurs et donne 20,000 exemplaires à l'heure. C'est de cette invention que date l'extension des journaux illustrés. Marinoni est resté pendant vingt ans, depuis 1883, directeur du *Petit Journal.* Il a inventé également une machine pour impression en taille-douce, une autre pour le tirage des billets de la Banque de France.

en une année, la Restauration n'avait pas dépassé la moyenne de 250; or le nombre monta à près de 1,400 en 1843, et dépassa 2,000 après la loi de 1844 sur lesdits brevets. Ces chiffres mesurent le progrès général de l'industrie.

La production de la houille, attestant la transformation industrielle, augmentait : elle atteignit 5,153,000 tonnes en 1847. Les mines du bassin de la Loire étaient les plus productives; celles du Nord ne venaient qu'au second rang. Casimir Périer avait pu faire agrandir de 1,400 hectares sa concession d'Anzin, qui comprit désormais les environs de Denain. Le nombre des mineurs en France passa de 15,600 en 1831 à 35,000 environ en 1847.

Les machines à vapeur, alimentées par la houille, accomplissaient, en 1847, un travail équivalent à celui d'au moins *un million et demi de manœuvres.*

La production du minerai de fer doubla : 714,000 tonnes en 1833, 1,658,000 en 1847. On produisit près de 600,000 tonnes de fer (250 p. 100 de plus qu'en 1812), et plus de 220,000 tonnes de fonte en 1847. La fonte à la houille coûtait moins cher que la fonte au bois : pour une tonne de fonte, il fallait de 30 à 60 francs de houille ou de 80 à 120 francs de bois. La *méthode catalane* était reléguée dans les Pyrénées : on lui reprochait de produire un fer manquant d'homogénéité. La fabrication de la *tôle* prenait de l'extension. Les établissements du Creusot, de Fourchambault, de Decazeville, Denain, se faisaient remarquer dans les expositions.

On fabriquait trois sortes d'acier : l'acier naturel, l'acier de cémentation, l'acier fondu ; mais la production ne dépassait pas 13,000 tonnes en 1847 [1]. La fabrication de la fonte et de l'acier employait 25,000 ouvriers en 1830, et 38,000 en 1847 : on voit que l'extension de certaines

1. Voici d'autres chiffres : en 1850, 405,000 tonnes de fonte, 246,000 tonnes de fer, 11,000 tonnes d'acier; cinq ans après, ces chiffres avaient doublé : 849,000 tonnes de fonte, 557,000 tonnes de fer, 22,000 tonnes d'acier (VILLAIN, *le Fer, la Houille et la Métallurgie à la fin du dix-neuvième siècle*).

industries était un remède au chômage provoqué par le machinisme.

Les articles d'acier, outils, aiguilles, quincaillerie, baissaient de prix et s'amélioraient. La vogue n'en restait pas moins aux produits similaires de l'Allemagne et de l'Angleterre, à tel point que des industriels français dissimulaient habilement leurs produits sous une fausse marque étrangère! Pourtant, les fabriques des Japy à Beaucourt, des Migeon et Vieillard à Morvilliers, jouissaient déjà de la faveur commerciale.

Nous avons vu que l'industrie métallurgique, surexcitée par la construction des chemins de fer, par des commandes de colosses : locomotives, chaudières, wagons, rails, grues, ponts de fer, décuplait ses moyens d'action et s'armait de machines ingénieuses pour raboter, découper, river, tarauder, scier l'acier ou le fer comme du bois. Une des plus précieuses inventions de l'époque est la machine à coudre de Thimonnier (1840). Plus tard on devait coudre à la vapeur.

Le minerai de fer n'était pas le seul minerai tiré du sol de France. Pontgibaud, Poullaouen et Vialas fournissaient du plomb argentifère (1 million de francs seulement en 1846).

Les mines de cuivre de Chessy et de Saint-Bel ne rendaient que 350,000 francs en 1846; mais il existait d'importantes fonderies de cuivre, zinc, etc., à Romilly, à Imphy, à la Villette, à Saint-Denis, à Paris. Le *fer galvanisé* de Sorel fut récompensé d'une médaille d'or en 1839.

L'utilisation de la *galvanoplastie* à la dorure, à l'argenture, à l'application d'un métal quelconque, fit la célébrité du comte de Ruolz et de l'orfèvre Christophle.

Après la mécanique, la chimie a été alors, comme elle est aujourd'hui, un des plus puissants auxiliaires de l'industrie.

C'est elle qui avait perfectionné la teinture, qui avait créé un

grand nombre d'industries spéciales, fabriquant de toutes pièces des produits inconnus auparavant, ou tirés à grands frais du sein de la nature et de pays lointains; c'est elle qui apportait dans le détail de la plupart des fabrications une précision toute nouvelle et qui élevait à une hauteur scientifique ce qui n'avait été jusque-là que routine. Elle éclairait les villes au gaz et épurait les huiles, pendant qu'à côté de la lampe coûteuse de Carcel et du quinquet, Pranchot fabriquait la lampe modérateur qui allait vulgariser l'éclairage et fournir sa blanche lumière aux plus modestes tables. Elle améliorait les colles fortes, fabrication à peine connue en France au commencement du siècle; elle tirait le sulfate de soude des eaux mères des salines; elle perfectionnait la préparation du salpêtre; elle réduisait de moitié le prix de l'ammoniaque; elle commençait à utiliser les goudrons de la houille ; à la céruse, dangereuse pour les ouvriers qui l'employaient comme pour ceux qui la fabriquaient, elle opposait le blanc de zinc, qui est presque inoffensif... Avec Pelletier et Caventou, la chimie avait tiré la quinine du quinquina jaune, enrichissant ainsi la médecine d'un remède précieux; avec Gay-Lussac, elle rendait à la fois beaucoup plus économique et moins insalubre la préparation de l'acide sulfurique dans les chambres de plomb; avec Dumas, elle apprenait aux teinturiers à mieux connaître les propriétés de l'indigo; avec Boucherie, elle conservait le bois par des infiltrations de sulfate de fer; avec Chevreul, elle décomposait les corps gras et en extrayait les acides[1]...

On comptait parmi les grandes fabriques de produits chimiques celle de Chauny, qui appartenait à la Compagnie des glaces de Saint-Gobain; celle de Kuhlmann, à Loos, près Lille (acide sulfurique et noir animal); celle des salines de l'Est (soude et ses dérivés); celle de Javel, près Paris (eau de Javelle); celle de Cournerie, à Cherbourg (iode), etc. Il faudrait compter aussi les 400 fabriques de sucre dont la production, grâce aux appareils perfectionnés que la maison Derosne et Cail commençait à leur fournir, atteignait 40 millions de kilos en 1836.

Le caoutchouc vulcanisé[2] (1840) et la gutta-percha fai-

1. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France.*

2. Le caoutchouc avait été introduit en Europe par La Condamine vers 1740. Longtemps il resta sans applications pratiques. Ce n'est que quatre-vingts ans après son apparition que le caoutchouc fut employé en Angleterre à la fabrication d'étoffes imperméables. Puis on en fit des bretelles, des jarretières, etc. Mais le caoutchouc naturel subissait trop l'influence de la température. La découverte de la vulcanisation (incorporation de soufre au

saient leur apparition. L'invention de la photographie par Niepce et Daguerre était le point de départ d'une industrie qui allait devenir une des plus importantes du monde : déjà, en 1845, on comptait à Paris 13 *daguerréotypistes* de profession et 40 fabricants de produits et d'appareils.

Nous avons montré l'industrie textile envahie par les machines, et les tisserands des campagnes bientôt réduits à une tâche ingrate ou à la misère. Et cependant, grâce à l'accroissement de la production qui avait entraîné la baisse des prix, le tisserand de Mulhouse ne payait plus que 3 francs le kilo de coton filé qu'il avait payé près de 12 francs en 1819.

Un industriel de Rouen évaluait à 105 millions la valeur de la rouennerie et du calicot fabriqués en Normandie; 60,000 métiers battaient pour la *rouennerie,* 20,000 pour le *calicot;* près de 130,000 ouvriers et ouvrières y étaient employés, le plus souvent chez eux sur commande.

On évaluait à 334 millions la valeur totale des produits de l'industrie *cotonnière* sortant des 566 filatures et 20,410 tissages révélés par la statistique de 1840-1845. La Seine-Inférieure (165 millions), le Haut-Rhin (60 millions), le Nord (24 millions), tenaient la tête dans cette industrie.

A la même époque on évaluait à 350 millions les produits de l'*industrie linière :* Nord (47 millions), Sarthe (13), Seine-Inférieure (6).

Saint-Quentin filait et tissait à la fois le coton, le chanvre et le lin et jouissait sur le marché d'une réputation

caoutchouc) par l'Américain Goodyear, vers 1840, supprima ces inconvénients. Le caoutchouc vulcanisé sert à caoutchouter les tissus, à la fabrication des tubes, bouchons, canules, anneaux, etc. En 1851, Morey fabriqua le *caoutchouc durci* (*ébonite*), qui sert à la fabrication de peignes, brosses, instruments d'optique, plaques pour machines électriques, isolants, électrophores. L'ébonite se travaille à froid et est susceptible d'un beau poli. Enfin on fabrique du *caoutchouc artificiel* en traitant à chaud des huiles végétales par le chlorure de soufre. Les applications industrielles du caoutchouc sont aujourd'hui innombrables; l'une des plus importantes est la fabrication des pneumatiques pour cycles, automobiles et voitures.

incontestée pour ses percales, ses mousselines, son tulle, son linge de table, etc. Cette fabrication occupait, en 1834, 210,000 broches, 5 établissements de tissage mécanique, 50,000 métiers à main, et fournissait pour 40 millions de produits.

En 1847, on évaluait à 473 millions le produit total des lainages. La draperie française soutenait aisément sa vieille réputation. Elbeuf devenait le plus grand centre des draperies. En 1834, il employait 25,000 à 30,000 travailleurs et fabriquait de 60,000 à 70,000 pièces valant 50 millions : cette valeur eût été bien plus grande encore si le prix de l'aune n'était pas tombé de 24-36 francs en 1814 à 14-18 francs en 1834. On voit que dans toute l'industrie textile les prix baissaient, conséquence fatale de la grande production et de la concurrence.

En 1847, à la veille de la crise, il y avait à Lyon 50,000 à 60,000 métiers fabriquant de la *soie;* c'était à peu près la moitié des métiers que possédait la France entière, dont la production en soieries valait peut-être plus de 400 millions.

Sans passer en revue toute l'industrie textile, signalons, dans les premières années de la monarchie de Juillet, l'ouverture à Paris, à l'enseigne du « Bonhomme Richard », de l'un des premiers *magasins de confection.* On faisait à Paris le commerce de lingerie dans des *magasins de nouveautés,* la *Belle Fermière,* la *Chaussée d'Antin,* le *Coin de Rue,* le *Pauvre Diable,* vraies bonbonnières à côté du *Louvre* ou du *Bon Marché* d'aujourd'hui, mais qu'on qualifiait alors de « magasins monstres ». Le *Charivari* les caricaturait, montrait un étranger s'enquérant auprès d'un commis où l'on pouvait trouver le comptoir des bonnets de coton.

« Au fond de la neuvième galerie à droite, puis la quatrième à gauche, et, une fois arrivé au quinzième comptoir, vous demanderez les bonnets de coton; là on vous indiquera parfaitement le chemin que vous devez prendre pour y arriver.

— Ah! sapristi! s'écrie le client, je suis bien fâché d'avoir laissé mon cabriolet à la porte du magasin. »

La *papeterie,* elle aussi, était munie de machines. En 1827, il n'y avait que quatre papeteries mécaniques en France; il y en avait douze en 1834, et peut-être une centaine en 1848. La machine à papier fut perfectionnée. On eut aussi des machines pour broyer les chiffons, épurer la pâte, en régler le débit sur la toile métallique, couper, lustrer le papier. Annonay (Montgolfier), Rives (Blanchet et Kléber), Angoulême (Laroche frères), étaient toujours les principaux centres de fabrication.

Dans la variété des industries qui naissent sous les pas de la liberté, il est impossible de tout embrasser. On commençait à faire du *pain à la mécanique* en 1844; une médaille d'or fut décernée à Mouchotte frères, dont la boulangerie mécanique, établie à Grenelle, fournissait 6,000 kilogrammes de pain par jour. C'est dans les premières années du règne de Louis-Philippe que la maison Guibal et Rattier commença à donner quelque importance au *caoutchouc filé et tissé* avec la laine, la soie ou le coton, et c'est vers la fin de cette période qu'on trouva le moyen d'en faire une substance à la fois malléable et solide en le combinant avec le soufre. C'est pendant cette période que Demarle et Dupont parvinrent à fabriquer dans des conditions pratiques le *ciment* de Boulogne; que Pierre Blanzy importa d'Angleterre à Boulogne l'industrie des *plumes métalliques* [1] (1846); que la fabrication de la porcelaine à Limoges prit de l'extension; que la faïence fine, imitée d'Angleterre, se répandit en France sous le nom de porcelaine opaque; que la cristallerie produisit les cristaux colorés et développa toutes les ressources du moulage, et que le flint-glass fut fondu de manière à fournir aux grandes lunettes de Lerebours et de Cauchois des objectifs d'une homogénéité presque irréprochable; que le *carton-pierre* chercha à rivaliser avec la fonte de fer et la pierre pour fournir aux entrepre-

1. Autrefois, on écrivait avec des plumes d'oie; on le voit sur les vieilles estampes et les miniatures. L'usage des plumes métalliques ne s'est généralisé qu'au XIXe siècle. Cependant la plume métallique paraît très ancienne. Les Romains la connaissaient : le musée de Naples conserve une plume de bronze, découverte à Pompéï, assez semblable à nos plumes d'acier. Le moyen âge employait aussi des plumes en bronze, en argent, en or, mais c'étaient plutôt des objets de luxe et de curiosité. On sait que les anciens écrivaient avec un *style* (sorte de grosse aiguille) sur des *tablettes* enduites de cire. Edison, à qui l'on doit plus de 600 inventions, a inventé une *plume électrique* qui permet d'obtenir de nombreux exemplaires d'une même page.

neurs des ornements à bon marché... Sax commençait à créer toute une famille d'instruments à vent en cuivre, qui devaient faire une révolution dans la musique militaire et prendre même une place à l'orchestre. On citait avec éloge... Pleyel, Erard, pour les pianos. (LEVASSEUR.)

La concentration industrielle.

Cette revue rapide des progrès de l'industrie ne suffit pas à caractériser tout le mouvement industriel de la première moitié du XIXe siècle. Ce que nous avons vu, c'est la *vapeur* et le *machinisme* s'installant dans l'industrie, augmentant la production et la *division du travail,* remplaçant les ouvriers rejetés dans le chômage, révolutionnant les transports et les communications.

A ces traits généraux de l'évolution industrielle il faut ajouter : l'*accroissement des villes,* où la population affluait, attirée par l'appât de salaires problématiques ; l'*industrialisation de la femme et de l'enfant* par la réduction de l'effort musculaire (l'enquête de 1840-45 a trouvé dans les établissements industriels occupant plus de dix ouvriers, 131,098 enfants, 254,871 femmes et 672,446 hommes pour soixante-trois départements); enfin, phénomène économique d'une importance sociale considérable, la *concentration industrielle.*

La concentration industrielle, qui n'était encore qu'une « tendance », devait devenir à la fin du siècle un des caractères saillants de l'économie manufacturière[1]. Mais déjà la *grande industrie,* fille du machinisme, commençait à développer ses conséquences : la fermeture des petits ateliers, la ruine des petits patrons vaincus par la concurrence et par la baisse des prix de vente et rejetés dans le commerce (au temps de Louis-Philippe, le nombre des commerçants croissait rapidement); l'agglomération des travailleurs en de vastes usines; le mouvement des capitaux, la puissance des capitalistes et la constitution d'une minorité (124,000 en 1851) de grands industriels et de

1. V. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières, 1789-1870,* II, 2e édit., p. 117.

grands capitalistes qui, avec la richesse, possédaient le pouvoir politique[1].

C'est à cette minorité qu'appartenaient les grandes usines métallurgiques, les tissages et les filatures, les soieries, en général toute l'industrie textile, la plus importante de France; à elle, les mines de houille, les mines de fer, les hauts fourneaux, les banques, les chemins de fer, la navigation; à elle, à cette haute bourgeoisie, l'administration, le gouvernement, le pouvoir politique, la domination. La Restauration, c'est la domination des grands propriétaires fonciers; la monarchie de Juillet, c'est le gouvernement des banquiers et des industriels[2].

Le gouvernement de la haute bourgeoisie.

Ainsi la haute bourgeoisie était non seulement la classe propriétaire, mais la classe dirigeante, et cette confusion dans les mêmes mains de la souveraineté et de la propriété constitue bien, selon le mot de Guizot, la féodalité.

Cette « féodalité nouvelle », seule électrice, est seule éligible, grâce au régime censitaire qui réserve le pouvoir aux riches et en écarte la petite bourgeoisie et les travailleurs. Ses représentants sont conseillers municipaux, maires, conseillers généraux, députés, membres de la Chambre des pairs, ministres. C'est elle qui fait la loi, et ce sont ses préfets et ses magistrats, souvent issus de l'aristocratie foncière, qui en assurent l'exécution parmi les salariés et les petits artisans. Ce sont ses officiers, descendants de l'ancienne noblesse, qui sont réquisition-

1. C'est cette minorité que Villeneuve-Bargemont appelait alors une « féodalité nouvelle » dans son *Economie politique chrétienne*. Vers la même époque, un autre chrétien, Lamennais, disait que le salariat est une forme de l'esclavage, parole que Tolstoï a reprise à son compte.

2. « Sous la Restauration, les électeurs, au nombre d'environ 200,000, étaient de grands propriétaires ou de riches manufacturiers. Sous le règne de Louis-Philippe, la fixation du cens à 200 francs en porta le nombre à 300,000 environ et donna l'influence dans la Chambre des députés à la moyenne propriété et à l'industrie, au moment où la Chambre elle-même prenait une autorité prépondérante dans la direction des affaires. » (LEVASSEUR, *op. cit.*, 66.)

nés sur les champs de grève à Lyon, à Paris, en province[1]. Pendant les journées de juin, elle fait fusiller dans les rues de Paris le peuple qui réclame du pain et qui avait acheté de son sang la République nouvelle. En 1850, elle subordonne l'Université à l'Eglise par une loi de réaction, la loi Falloux. Bref, la grande bourgeoisie avait installé ses représentants et ses gardiens sur toutes les avenues du pouvoir, et voilà comment la situation *économique* d'un pays explique son organisation *politique*. Le gouvernement de ceux qui possèdent et qui produisent est une fatalité de l'histoire. C'est ainsi que Casimir Périer est à la fois banquier à Paris, mineur à Anzin, tisseur dans l'Isère, propriétaire foncier à Pont-sur-Seine et à Vizille, député et premier ministre.

Ajoutons que le régime douanier était au service des intérêts de cette haute bourgeoisie. Le *protectionnisme* sévissait à outrance : sur les blés, sur le bétail, sur les fers, sur les sucres, et « le tarif ne satisfait jamais toutes les cupidités », dit M. Levasseur. Les sucres étrangers étaient frappés d'un droit de 50 p. 100, les fers anglais de 120 p. 100. Sous la Restauration, il fallut payer 7,000 francs de droits pour introduire une machine à vapeur à Saint-Etienne. En 1825, le fer monta à 65 francs le quintal, alors qu'il ne valait que 32 ou 35 francs au temps de Louis XVI.

Pour la satisfaction des intérêts de quelques-uns, on n'hésitait pas à sacrifier les intérêts généraux du pays tout entier. Aussi la vie était-elle chère.

La question sociale.

La vie était chère, les salaires bas et les chômages fréquents :

Les manufactures, écrivait au ministre le préfet du Nord, en 1842,

1. De 1830 à 1840, les conflits entre les classes furent très nombreux ; la petite bourgeoisie était alors l'alliée du prolétariat pour réclamer la réforme électorale ; les répressions furent sanglantes. V. l'*Histoire des grèves*, la fusillade de Lyon et le massacre des douze mineurs de la Loire en 1846.

occupaient autrefois plus de bras parce qu'il n'y avait pas de machines... A la moindre fluctuation, les fabriques démontent, un grand nombre d'ouvriers sont renvoyés, et le reste éprouve une baisse dans le prix de la journée[1].

La baisse était favorisée par la concurrence des femmes et des enfants que les industriels employaient à des prix de famine :

Il faut voir (à Mulhouse), dit un contemporain, Villermé, il faut voir cette multitude d'enfants, maigres, hâves, couverts de haillons, qui arrivent pieds nus par la pluie et la boue, portant à la main, et, quand il pleut, sous leur vêtement devenu imperméable par l'huile des métiers tombée sur eux, le morceau de pain qui doit les nourrir jusqu'à leur retour.

Cette misère, conséquence de la révolution industrielle, posait la question sociale d'une manière pressante et précise. C'est pourquoi la révolution de 1848 fut autant sociale que politique. On cherchait des remèdes.

A aucune époque de l'histoire on n'avait vu autant de solutions se produire. Saint-simoniens, fouriéristes, communistes humanitaires, organisateurs du travail, avaient prêché la suppression de la misère, demandé le renversement d'une société qu'ils déclaraient impuissante et corruptrice, et la création d'une société nouvelle fondée sur le principe d'une meilleure répartition. Quelle répartition ? Les saint-simoniens répondaient : « Celle qui plaira au prêtre, maître absolu de tous les biens ; » les fouriéristes : « Celle qui sera librement résolue en faveur du travail du capital et du talent par l'harmonie des volontés, — réglée sur les besoins de chacun, disait Cabet ; — égale pour tous, » répliquait Louis Blanc. (LEVASSEUR.)

L'histoire des doctrines sociales de 1848 est très intéressante, mais nous n'avons à en parler ici que pour montrer qu'elle ne peut pas se séparer de l'histoire économique.

M. de Tocqueville l'avait dit : « Nous nous endormons sur un volcan. » La révolution éclata. On sait le reste : la représentation ouvrière et socialiste, les promesses

1. La baisse était favorisée par la concurrence des femmes et des enfants que les industriels employaient à des prix de famine.

faites aux travailleurs par le gouvernement provisoire, les belles proclamations sur le droit au travail, sur le droit à la vie, les socialistes bernés par la bourgeoisie républicaine, la duperie des ateliers nationaux conduits à un échec voulu, dirigés par le ministre Marie contre les idées de Louis Blanc[1], enfin l'épouvantable fusillade des ouvriers de Paris par des soldats français sous les ordres de Cavaignac : la bourgeoisie républicaine, effrayée par les revendications de la classe ouvrière, apportait à la question sociale la même solution meurtrière que la bourgeoisie royaliste. Un an après la loi Falloux, le coup d'Etat du 2 décembre, malgré la protestation d'une faible minorité de républicains, établissait l'Empire, « la seule forme de gouvernement possible, a dit Karl Marx, à un moment où la bourgeoisie avait perdu la faculté de gouverner la nation et où la classe des travailleurs ne l'avait pas encore acquise ».

1. V. l'*Histoire des ateliers nationaux,* par Emile Thomas, qui en fut le directeur.

CHAPITRE XIV

L'INDUSTRIE CONTEMPORAINE

LE RÈGNE DE L'ÉLECTRICITÉ ET L'AGE DE L'ACIER

I. — **Sous l'Empire : chemins de fer, navigation, télégraphie** : les six grandes compagnies ; Lamartine et la « féodalité » des chemins de fer ; la **Compagnie générale transatlantique** ; les premiers télégraphes électriques et les premiers câbles sous-marins.

Conséquences de la révolution dans les transports : mobilité croissante des hommes et des choses ; nouveaux débouchés, le régime de la concurrence ; spécialisation agricole et industrielle ; nivellement des prix ; abaissement des tarifs douaniers ; le traité de commerce de 1860 ; la finance et les « effrontés ».

L'industrie : la marée montante des inventions ; déplacement général et concentration des industries métallurgiques, la crise du coton, baisse générale des prix.

II. — **Sous la République : « la guerre » ; la révolution des transports continue** ; la France reliée au monde entier ; le **règne de l'électricité** : suppression des distances ; lumière, moteurs, four électrique, etc.

La force motrice et le « pain noir » : 204 millions de chevaux à l'écurie ; 2 ou 3 millions pour creuser un puits de mine ; pénurie de coke ; réhabilitation des houilles maigres ; l'armée des moteurs.

L'âge de l'acier et la métallurgie : substitution de l'acier au fer ; importance des mines de fer de l'Est ; charpentes métalliques ; la tour Eiffel pèse 7 millions et demi de kilos ; le matériel des chemins de fer, le prix d'une locomotive en France, en Amérique et en Allemagne, le **fini** et la cherté des constructions françaises, la spécialisation industrielle et la confection en grand.

Travail et travailleurs du fer et de l'acier; visite d'une grande usine; **histoire du Creusot.**

L'industrie à l'Exposition universelle de 1900 : mécanique, électricité, chimie industrielle ; métallurgie, papeterie (maisons en papier, habits en papier!); filature, tissage, éclairage, mines, génie civil et travaux publics, navigation, télégraphie sans fil; l'organisation de l'exposition des merveilles.

La concentration capitaliste : en trente ans le nombre des établissements industriels diminue de moitié, il fléchit de 90 pour 100 dans la métallurgie ; **les grands magasins** ; les 150 millions d'affaires du **Bon Marché**; les 40,000 fr. de ficelle du Louvre! 18,710 millionnaires en France; 94,000 personnes possédant 127 milliards et 28 millions d'individus ne possédant rien; situation précaire des salariés et des classes moyennes ; l'insécurité du lendemain; la transformation de la propriété; les surprises de l'histoire économique.

I. — SOUS L'EMPIRE

Chemins de fer, navigation, télégraphie.

La révolution économique continue.

Elle s'affirme dans les transports et les communications grâce aux chemins de fer, aux bateaux à vapeur, au télégraphe électrique.

Malgré les lois de la monarchie de Juillet sur les *chemins de fer,* la construction avançait peu. Les capitalistes hésitaient, trouvant les concessions trop courtes et les réseaux trop morcelés.

Alors le gouvernement impérial généralisa les concessions pour quatre-vingt-dix-neuf ans, et des 27 petites compagnies fit les 6 compagnies puissantes qui existent aujourd'hui, et dont les concessions expirent entre 1950 (Nord) et 1960 (Midi). En 1857, ce mouvement de concentration était achevé.

Mais une nouvelle crise économique éclata cette année même, analogue à celle de 1847, obligeant le gouvernement impérial, soumis à l'influence des gros capitalistes,

à accorder aux compagnies nouvelles, par les conventions de 1859, une garantie d'intérêt de 4,65 p. 100 (y compris l'amortissement) basée sur le capital de construction du nouveau réseau. Les sommes ainsi versées par l'Etat étaient considérées comme des avances et devaient lui être remboursées avec les intérêts à 4 p. 100, dès que les produits du nouveau réseau dépasseraient l'intérêt garanti.

La faveur revint alors aux titres de chemins de fer. Les compagnies purent grossir leurs capitaux et compléter leurs réseaux. Aussi y avait-il, en 1870, 17,000 kilomètres de voies ferrées en exploitation. Le tunnel du mont Cenis (12,200 mètres) avait été percé de 1857 à 1871. Un abaissement considérable s'était déjà produit sur le prix des transports : en 1869, le tarif moyen par tonne kilométrique n'était plus que de 6 centimes, et par voyageur de 5 centimes 44.

Ces avantages étaient considérables, mais Lamartine avait prédit en 1838 que la constitution d'une « féodalité des chemins de fer » serait un danger pour l'avenir.

Quand vous aurez aggloméré les chemins de fer aux mains des compagnies, comment changerez-vous les tarifs ? Par la loi ? Mais qui votera la loi ? Des actionnaires en majorité... Améliorez, perfectionnez, changez les systèmes arriérés sur vos lignes. Mais qui votera ces améliorations, ces perfectionnements désirés, commandés par l'intérêt général du pays ? Qui ? Des actionnaires encore. C'est-à-dire que vous engagez à jamais et d'un seul mot la liberté, la concurrence, le produit, les améliorations de votre territoire tout entier.

... Le peuple aura beau demander, se plaindre, accuser les tarifs, et il sera et vous serez vous-mêmes, pour des demi-siècles, en la puissance des compagnies. Vous leur asservissez et les intérêts du peuple et les intérêts généraux. Vous les laisserez, vous, partisans de la liberté et de l'affranchissement des masses, vous qui avez renversé la féodalité et ses péages, et ses droits de passe, et ses limites, et ses poteaux, vous les laisserez entraver le peuple et murer le territoire par la féodalité de l'argent. Non, jamais gouvernement, jamais nation n'aura constitué en dehors d'elle une puissance d'argent, d'exploitation et même de politique, plus menaçante et plus envahissante que vous n'allez faire en livrant votre sol, votre administration et 5 ou 6 milliards à vos compagnies.

Les progrès de la *navigation,* parallèles à ceux des chemins de fer, sont marqués par l'emploi de l'*hélice,* la construction de *navires en fer* grâce à l'abaissement du prix du fer et de l'acier, la création en 1862 de la *Compagnie générale transatlantique* par les frères Péreire, anciens saint-simoniens, la multiplication des phares, et le percement de l'isthme de Suez (1858-1869) sous la direction de Ferdinand de Lesseps.

A l'intérieur, la longueur des canaux fut augmentée de 900 kilomètres dans la période de 1848-1870, et des sommes considérables furent consacrées à la régularisation des cours d'eau.

La *télégraphie électrique* est entrée dans la pratique. Le télégraphe *Morse* date de 1837, le télégraphe *Bréguet* de 1845; la première ligne américaine date de 1844, et la première ligne française de 1845; c'est du moins cette année-là que débutèrent les travaux de Foy et de Bréguet sur la ligne d'essai du chemin de fer de Paris à Rouen.

Quelques années après, en 1851, on posait le premier câble sous-marin, entre Calais et Douvres. Le premier câble transatlantique français ne fut posé qu'en 1869, de Brest à Saint-Pierre, trois ans après le câble anglais de l'Irlande à Terre-Neuve.

Conséquences de la révolution dans les transports.

C'est à l'époque du second Empire que se manifestèrent les premières conséquences économiques de la révolution dans les transports.

1° On pouvait noter une *mobilité croissante,* inconnue jusqu'alors[1], des hommes et des choses due à la *diminu-*

1. Deux chiffres : en 1854, la Compagnie générale des omnibus de Paris transporta 30 millions de voyageurs ; en 1869, 117 millions ! Rappelons que l'origine des omnibus français remonte au XVIIe siècle. Ce fut trois gentilshommes de la cour de Louis XIV qui obtinrent en 1662, par lettres patentes, l'autorisation de faire circuler dans Paris des voitures destinées à recueillir les voyageurs et à les semer sur le parcours tracé. Ces *carrosses à cinq sous* eurent un succès énorme. (V. Barberet, *Monographies professionnelles,* t. III.)

Quant aux carrosses, ils furent inventés en France. On n'en compte que

tion des frais et à la *rapidité des déplacements.* En moins de vingt ans, à partir de la révolution de 1848, la situation avait complètement changé grâce aux voies ferrées nationales et internationales, grâce aux bateaux à vapeur et au télégraphe. On commençait à entreprendre de longs voyages sans se ruiner et sans y passer trop de temps. En 1861, le chemin de fer du Nord avait transporté 8 millions de voyageurs. Le règne des vieilles diligences était fini.

2° Les marchandises aussi voyageaient; les débouchés se multipliaient graduellement. Jusqu'alors l'agriculture et l'industrie n'avaient guère eu que des marchés locaux; désormais les rayons de vente et d'approvisionnements s'étendent au loin; la production n'est plus limitée par la clientèle d'alentour, forcément restreinte; les métiers battent pour les provinces éloignées, pour les pays d'outre-mer, et le chemin de fer qui porte le blé au loin tue la famine et les disettes qui avaient désolé le « bon vieux temps » jusqu'aux dernières années de l'ancien régime.

3° Et c'était déjà la *concurrence* inévitable, les pays rivalisant sur les grands marchés du monde. Cette concurrence caractéristique du régime économique contemporain est allée depuis sans cesse en s'accroissant, suscitant des énergies, mais semant des ruines patronales et des misères ouvrières.

4° Cette concurrence a provoqué la *spécialisation* agricole et industrielle; les produits se sont fabriqués où ils revenaient le moins cher, par exemple les machines à côté des mines de fer ou des mines de houille. La spécialisation est de plus en plus grande dans l'industrie d'aujourd'hui.

5° L'extension des moyens de transport a provoqué aussi le *nivellement des prix,* comme le développement industriel provoquait déjà l'abaissement. En 1847, année de mauvaise récolte, l'hectolitre de blé valait 49 francs

deux au temps de François Ier, l'un à la reine, l'autre à Diane de Poitiers; il y en avait environ 15,000 à Paris au temps de Louis XVI.

dans le Bas-Rhin et 29 francs dans l'Aude. L'équilibre ne pouvait s'établir, car ces régions étaient trop éloignées et sans communications entre elles. Vingt ans après, pareille chose était impossible à cause des chemins de fer.

6° Comme le système douanier prohibitif et protecteur était en contradiction avec l'extension des transports, de 1853 à 1855 une série de décrets abaissèrent les droits d'entrée sur un grand nombre de matières premières : houille, fer, acier, laine, bétail, etc. En 1860 fut signé entre la France et l'Angleterre le célèbre traité de commerce qui fit école en Europe et fut suivi de plusieurs autres en France.

Le Corps législatif dut s'incliner devant la volonté impériale, et mettre le tarif général d'accord avec les nouveaux tarifs des traités de commerce. De là, jusqu'à la fin de l'Empire, une série de lois douanières qui admirent en *franchise* les cotons, les laines, les produits tinctoriaux (1860), les peaux, le chanvre, le lin (1863), les navires construits à l'étranger et toutes les matières premières nécessaires à la construction, l'armement et l'entretien des navires (1866), les houilles (1867). En 1861 avait disparu l'*échelle mobile* sur le blé ; elle ne laissait plus derrière elle qu'une taxe uniforme de 0 fr. 60 par 100 kilos.

Ainsi, grâce au développement des transports et de l'industrie, la politique commerciale s'orientait vers plus de liberté.

7° En même temps le *crédit* prenait une extension considérable. La *Banque de France* restait la reine des banques, « la forteresse centrale du crédit », avec privilège, renouvelé en 1859 pour jusqu'en 1897, d'émettre des billets au porteur et à vue. Mais à côté d'elle s'étaient ouverts le *Comptoir d'escompte de Paris* (1848), le *Crédit foncier* (1852), le *Crédit mobilier* (1852), qui s'écroula bruyamment après de brillants débuts, la *Société générale pour le développement du commerce et de l'industrie* (1864), le *Crédit lyonnais* (1863), etc.

Les emprunts nationaux pour les travaux publics, pour

les guerres (celle de Crimée coûta un milliard et demi), faisaient sortir l'argent des bas de laine. La Bourse de Paris devint une des plus importantes du monde. Les « effrontés » se livrèrent à un agiotage effréné, le théâtre et le roman[1] reflétèrent la corruption des mœurs.

L'industrie.

L'industrie, surexcitée par la révolution des moyens de transport, l'abaissement des tarifs douaniers et les découvertes scientifiques, perfectionne son outillage, emploie des procédés nouveaux, augmente sa productivité.

Le nombre sans cesse croissant des brevets d'invention (2,000 en 1847, 4,000 en 1867) est un sûr indice de l'élan industriel. Indices également : la force motrice à vapeur (320,000 chevaux en 1869, cinq fois plus grande qu'en 1850), les 20 millions de tonnes de houille consommées en 1860, les 13 millions de tonnes de houille et d'anthracite extraites en 1869, les 1,380,000 tonnes de fonte, les 900,000 tonnes de fer et les 110,000 tonnes d'acier fabriquées en 1869.

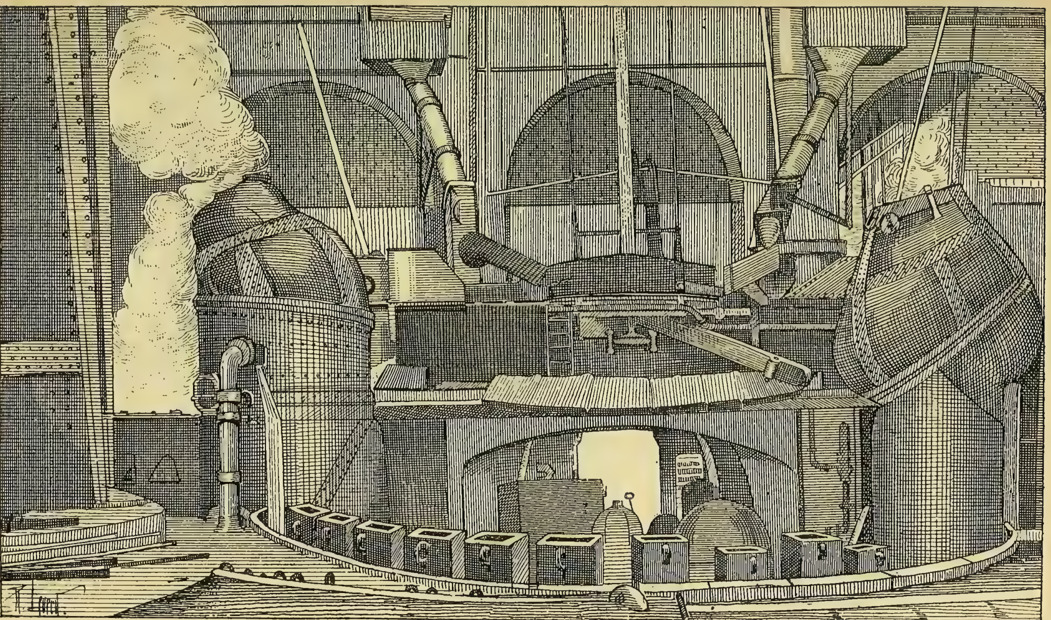
L'acier, fabriqué par le procédé inventé en 1853 par l'Anglais *Bessemer,* revenait deux fois moins cher qu'auparavant; il cessait d'être un métal de luxe, et sa consommation croissait. Le prix du fer avait diminué d'un tiers en vingt ans; aussi l'employait-on plus fréquemment à la place du bois dans la construction des maisons[2] et des navires; la construction des machines et des chemins de fer en dévorait des quantités énormes.

Dans l'histoire des industries métallurgiques, à cette époque, il faut noter deux faits intéressants :

D'abord un *déplacement général de l'industrie métallurgique,* qui abandonne peu à peu ses anciennes localités

1. *L'Argent, la Curee,* d'Emile Zola.

2. La charpente métallique date du milieu du XIXe siècle. Le *Palais de l'industrie* (1855) fut l'une de ses premières merveilles. Il faut compter aussi, parmi ses premières applications, la salle de lecture de la Bibliothèque nationale (1865) et le hall des voyageurs de la gare d'Orléans, à Paris (1869). (V. Guy Le Bris, *les Constructions métalliques.*)



FABRICATION DE L'ACIER BESSEMER

pour s'établir dans le voisinage des mines de houille, des mines de fer et dans les grandes villes.

Ensuite, ou plutôt en même temps, un mouvement de *concentration* très rapide; les petites exploitations, vaincues par la concurrence, cèdent la place aux grandes; la production augmente, mais le nombre des hauts fourneaux diminue toujours : tandis que les anciens rendaient de 3,000 à 5,000 kilos de fonte par jour, il y a, vers 1867, des hauts fourneaux à la houille qui rendent jusqu'à 50,000 kilos de fonte par jour.

Les industries textiles continuent leur marche en avant. De 1848 à 1869, l'industrie du coton double sa consommation, qui atteint 120 millions de kilos de coton brut en 1869. Et cependant cette industrie avait dû subir la crise violente de 1861-65, causée par la guerre de Sécession, les Etats-Unis étant les principaux producteurs de coton.

La *crise du coton* profita aux autres industries textiles, à celle de la laine : les lainages légers remplacèrent les tissus laine et coton que le prix du coton avait fait renchérir; à celle du lin : alors les toiles de lin se substituèrent en partie aux toiles de coton.

Les soieries ne restaient pas en arrière. En 1865, à Lyon battent 115,000 métiers, consommant 2 millions de kilos de soie, la moitié de la consommation totale de la France.

Les prix des tissus baissent toujours, quelques-uns d'une manière incroyable : ainsi en 1865 le tulle était tombé à 60 centimes le yard carré, après avoir vâlu 125 francs!

Il y a également une baisse considérable sur les produits des industries chimiques, dont les progrès continuent. Les produits de laboratoire tombent dans le domaine commun : le sodium, qui valait 7,000 francs le kilo en 1840, ne vaut plus que 6 fr. en 1870; le sulfure de carbone tombe de 200 fr. à 1 fr. le kilo. La valeur de ces produits atteint 700 millions en 1865. La découverte des *couleurs d'aniline* (1856) révolutionne l'industrie de la teinture. La fabrication du sucre de betterave prend un



INTÉRIEUR D'UNE VERRERIE

développement imprévu : en 1870, la production atteint 240 millions de kilos, quatre fois celle de 1850. Le prix du papier baisse, car les pâtes de bois se substituent aux pâtes de paille et de chiffons.

Malgré la *baisse générale des prix,* la valeur totale de la production industrielle avait plus que doublé en vingt ans. L'enquête de 1865 l'évaluait à 12 milliards, dont la moitié environ pour les produits de la grande industrie.

La concentration économique s'affirme de plus en plus. A la fin de l'Empire, la population industrielle s'élève à 3 millions de personnes environ, ouvriers et patrons. A elle seule, la grande industrie occupe plus d'un million d'ouvriers.

II. — SOUS LA RÉPUBLIQUE

« La guerre ».

Le second Empire, qui devait être « la paix », fut la guerre et s'écroula comme le premier sur un champ de bataille. La guerre qu'il laissait derrière lui fut pour la France la cause d'une crise économique dont le pays mit plusieurs années à se relever.

Pendant six mois, toute vie économique fut éteinte sur près de la moitié du territoire. Le militarisme napoléonien nous coûta cette fois des milliers et des milliers de soldats, c'est-à-dire de travailleurs, de nombreuses ruines dans l'Est, deux riches provinces et cinq milliards d'indemnité de guerre. On a pu évaluer jusqu'à 15 à 20 milliards toute l'étendue du désastre de 1870. Mais la France se releva avec une rapidité qui étonna le monde. Les deux emprunts de guerre, l'un de 2 milliards et l'autre de 3, furent couverts bien des fois, et le 16 septembre 1873 le dernier soldat allemand passait la frontière. La France reprit bientôt sa place dans la lutte économique internationale. Depuis lors elle a connu les avantages de la paix. Seulement elle s'est laissé distancer sur le terrain économique par l'Angleterre, les Etats-Unis, et l'Allemagne,

dont l'unité, fille de la victoire, a été le point de départ d'une prospérité jusqu'alors inconnue chez elle.

Etudier dans un rapide volume de vulgarisation le mouvement industriel au cours de cette période est une chimère. A mesure qu'on se rapproche de « l'heure présente », il devient de plus en plus impossible de noter les progrès de l'industrie. Il faudrait plusieurs livres spéciaux, car le mouvement est d'une admirable fécondité. Il faudrait dépouiller au Conservatoire des arts et métiers la liste des brevets d'invention, marée montante qui engloutit l'explorateur; il faudrait pâlir longtemps sur les catalogues et les rapports d'expositions internationales colossales, consulter des statistiques qui n'existent pas toutes, et faire des enquêtes locales qui restent à faire. Il faut donc renoncer à cette passionnante étude, ou s'en tenir à quelques notions très générales, à quelques faits significatifs, à quelques chiffres dont l'éloquence mérite d'être enregistrée par l'histoire la plus élémentaire. C'est ce que nous ferons.

La révolution des transports continue.

La multiplication des transports et des communications continue. En 1876, l'histoire des chemins de fer français entre dans une nouvelle phase caractérisée par trois faits importants : 1° la constitution du *réseau de l'Etat* par le rachat de petites compagnies en détresse (1878); 2° l'extension du réseau général décidé par la loi de 1879; c'étaient 17,000 kilomètres à construire en dix ans; le coût devait être de 3 milliards 200 millions, 320 millions par an (de 1855 à 1865, on avait payé annuellement 430 millions); 3° les *conventions de 1883,* qui se distinguent de toutes les précédentes en ce que l'Etat, au lieu de prêter aux Compagnies l'appui de son crédit, emprunte le leur pour assurer l'exécution du programme Freycinet voté en 1879. Il les a ainsi chargées de la construction et de l'exploitation de 11,000 kilomètres; en compensation, la *garantie* d'intérêt a porté sur tout le réseau, et la distinc-

tion entre ancien réseau et nouveau réseau disparut. Au 1er janvier 1904, les compagnies devaient à l'Etat 1 milliard 687 millions.

Les recettes sont énormes. En 1901, les recettes brutes des grands réseaux ont atteint 1 milliard 446 millions (1,036 millions en 1886). Il y avait 10,745 locomotives, 28,272 voitures pour voyageurs, 292,000 fourgons et wagons pour marchandises. La France aura bientôt plus de 50,000 kilomètres de chemins de fer sur les 800,000 kilomètres du monde entier[1]. En 1901, nos chemins de fer ont transporté à toute distance plus de 500 millions de voyageurs, ou plus de 13 milliards de voyageurs sur un parcours d'un kilomètre. La même année, le trafic des marchandises a dépassé 16 milliards de tonnes kilométriques, sans compter près de 55 millions de colis-postaux.

Paris, autour duquel rayonnent les lignes, est relié à tous les points du pays, à toutes les voies internationales, à toutes les capitales européennes, à tous les grands centres de l'Europe, et même à l'Asie, puisqu'on peut aller en chemin de fer de Paris à Port-Arthur depuis l'achèvement du *Transsibérien*. Des chemins de fer ont été construits dans nos colonies, et ce sont des ingénieurs français qui ont construit, du moins en partie, ceux de la Russie, de l'Espagne, du Portugal, de la Turquie, etc.

Les travaux d'art nécessités par la construction des chemins de fer comptent parmi les plus grandes merveilles de l'industrie moderne, comme les longs tunnels du Crêt-d'Eau, sur la ligne de Lyon à Genève (3,900 m.), du Blaisy-Bas, sur la ligne de Bourgogne (4,100 m.), de Roanne à Tarare (6,000 m.), les ponts et les viaducs gigantesques de Garabit, Argenteuil, Lyon, Tarascon, Beaucaire, Morlaix, etc. Aujourd'hui les chemins de fer

1. D'après la statistique officielle, au 1er janvier 1905 il y avait 43,545 km. de lignes *générales* concédées ou déclarées d'utilité publique, dont 2,780 km. pour le réseau de l'Etat. Lignes d'intérêt *local,* 6,421 km. exploités sur 8,330 concédés. Tramways, 6,450 km. exploités sur 8,112 concédés.

traversent des vallées profondes, s'élèvent aux flancs des montagnes et bravent les précipices.

Le matériel, la sécurité (signaux, avertisseurs, block-system, freins, pétards, cloches), le confortable (wagons-lits, wagons-restautrants, intercirculation, chauffage et éclairage) et la vitesse, celle-ci atteignant dans le Nord 100 kilomètres à l'heure, ont fait des progrès considérables[1]. Baisse des prix (depuis 1892, 10 p. 100 sur la deuxième classe, 20 p. 100 sur la troisième classe), billets circulaires, abonnements à prix très réduits, réduction des tarifs pour le transport des marchandises, augmentation du poids des colis postaux, constituent des améliorations considérables pour les voyageurs, les ouvriers des villes, les touristes et le commerce.

Grâce à la traction électrique, les *tramways* ont envahi les villes (7,000 km. construits ou à construire au 1[er] janvier 1902) et le *Métropolitain* de Paris passe tantôt sous les rues, tantôt au-dessus des boulevards. Si l'on ajoute à ces voies ferrées les 72,000 kilomètres de routes nationales ou départementales, les 600,000 kilomètres de chemins vicinaux et les 12,000 kilomètres de voies navigables qui ont transporté, en 1902, 4 milliards et demi de tonnes kilométriques, on peut imaginer les progrès énormes qu'a réalisés la circulation intérieure depuis l'époque des diligences et des routes cahoteuses.

Quant à notre flotte à vapeur, elle s'est laissé distancer non seulement par celle de l'Angleterre, mais par celle de l'Allemagne dès 1889, par celle des Etats-Unis depuis 1893. Les *primes* à la construction des navires ne lui ont pas fait regagner le terrain perdu. La marine marchande française possédait, en 1902, 1,330 vapeurs et, encore en 1902, près de 15,000 voiliers.

Le règne de l'électricité.

Ce n'est pas seulement sa flotte à vapeur qui, à travers les océans, relie la France au monde entier, c'est l'élec-

1. *Les Chemins de fer en 1900,* H. de Parville (*J. des Débats,* 15 mars 1900).

tricité, grâce aux *câbles sous-marins,* aux télégraphes et aux téléphones. Les télégraphes ont tendu à travers la France un réseau de 705,000 kilomètres de fils pour 145,000 kilomètres de lignes. Les services inappréciables rendus par l'admirable invention de Morse et de Bréguet sont mesurés par l'accroissement considérable du nombre des télégrammes : 9,000 en 1851, 3 millions en 1855, 8 millions en 1876, 45 millions en 1898.

Le réseau téléphonique comprenait, en 1898, 17,000 kilomètres de lignes, 190,000 kilomètres de fils, et avait donné lieu à 138 millions de conversations (186 millions en 1902). On a organisé depuis 1899 des réseaux téléphoniques départementaux.

En 1851 avait été posé le premier câble sous-marin entre Calais et Douvres; en 1869, le premier câble transatlantique français entre Brest et Saint-Pierre de Terre-Neuve. Aujourd'hui, grâce aux câbles français ou au câble anglais, Paris communique avec San-Francisco, l'Afrique australe, l'Australie, l'Extrême Orient; c'est ainsi que les journaux publiaient les événements de la guerre russo-japonaise le lendemain du jour où ils avaient eu lieu.

Il est devenu banal de s'extasier sur cette merveilleuse puissance de l'électricité qui, en quelques minutes, met en communication les points les plus éloignés de la terre, les continents qui s'ignoraient autrefois, ou simplement les pays d'un même continent à qui des mois étaient nécessaires pour entrer en relations.

Ainsi, grâce à la vapeur et à l'électricité, les distances ont été supprimées et les nations rapprochées, le monde vivant comme dans une immense maison de verre; les peuples ont appris à se connaître, ils ont échangé des produits et des idées; ils ont senti la solidarité matérielle qui unit tous les travailleurs de l'univers, et de là sont sortis les premiers germes de cette fraternité internationale qui porte en elle-même les fruits magnifiques de la paix du monde, succédant aux haines barbares et aux guerres désastreuses.

Ce n'était pas assez pour l'électricité de rapprocher les pays lointains, elle éclaire maintenant le monde. Quand, en 1813, Davy fit jaillir l'*arc voltaïque* entre deux pointes de charbon qui fermaient un circuit, il venait de découvrir une admirable source de lumière. L'exposition de 1878 fut éclairée avec les *bougies électriques* de Jablochkoff, et celle de 1900 par les puissantes lampes à arc et les petites lampes inventées par Edison en 1881. Aujourd'hui, dans les régions comme le Dauphiné, où l'on peut obtenir à bon compte l'énergie électrique, grâce aux *turbines* tournant sous les chutes d'eau, l'éclairage électrique a pénétré partout, jusque dans les plus modestes appartements.

Il faut renoncer à énumérer les bienfaits si divers de l'électricité et toutes les ressources qu'on en a tirées en France et dans le monde entier. Mais il est impossible de ne pas noter le rôle considérable qu'elle joue déjà et qu'elle est appelée à jouer comme *force motrice,* force motrice merveilleuse qui se laisse canaliser et transporter à 50, 60 et 100 kilomètres.

Source de lumière et de force, l'électricité est aussi une source de chaleur, et le *four électrique* est peut-être appelé à transformer les industries métallurgiques.

Ici, dit M. Lévy, rapporteur général de l'industrie à l'Exposition de 1900, dont on verra plus loin l'étude résumée sur le rôle actuel de l'électricité, « la vitesse d'évolution du progrès est peut-être à son maximum, et nous devons nous attendre à de nouvelles surprises et à un essor considérable des industries électriques ».

La force motrice et le « pain noir ».

Bien que la fin du XIXe siècle ait inauguré le règne de l'électricité, la vapeur n'est pas encore déchue. En 1871, après la perte de l'Alsace-Lorraine, il y avait dans l'industrie 26,000 machines, représentant une force d'environ 315,000 chevaux-vapeur; en 1897, il y avait plus de 68,000 machines, représentant près de 1,350,000 chevaux-vapeur.

Aussi la consommation de la houille, le « pain noir », qui alimente ces forces, a-t-elle doublé depuis la guerre ; elle atteint depuis quelques années une moyenne d'environ 40 millions de tonnes, fournissant les 6,800,000 chevaux-vapeur nécessaires au travail de la France[1].

Or, si la production nationale a doublé depuis 1875 (16 millions et demi de tonnes en 1875, 32 millions et demi en 1900), elle ne suffit pas à la consommation, et les houilles anglaises, les cokes belges et allemands suppléent à cette insuffisance.

Il ne faut pas s'étonner de notre impuissance relative, disait un ingénieur à M. Villain, il y a quelques années ; une exploitation houillère ne se monte pas comme une usine métallurgique. Je ne parle pas seulement des considérations d'avenir commercial qu'il faut envisager, ni de la question des capitaux. Et déjà dans nos charbonnages il faut, pour installer de nouveau un puits de mine, compter sur une dépense qui peut varier de 2 à 3 millions. C'est le double ou le triple du haut fourneau le plus perfectionné[2]. Mais alors qu'une année au plus suffit pour l'édification du haut fourneau, avec tous ses appareils accessoires, il nous faut, à nous, trois et quatre ans pour créer un nouveau centre d'extraction. Il ne s'agit pas simplement de déterminer l'emplacement de la fosse, de creuser le sol à 300 mètres en moyenne, parfois à 700 mètres de profondeur, de prévenir et souvent de combattre la venue des eaux dans les chantiers ; il faut encore, quand les puits gémellés, l'un servant à l'aération et l'autre à l'extraction, sont achevés et munis de leur outillage, préparer l'exploitation, tracer les artères principales et les chemins secondaires qui conduisent au chantier d'abatage. Que de difficultés dans tout ce travail, autrement délicat et complexe que celui des industries qui se font à l'air libre !

L'insuffisance du « pain noir » français pour l'industrie française est surtout manifeste dans le domaine du coke. La pénurie du coke, tel est l'argument des maîtres

1. Si le calcul que faisait Michel Chevalier, à propos de l'exposition de 1867, est exact, une machine de 1,400 chevaux-vapeur représente 42,000 chevaux à l'écurie ; ces 6,800,000 chevaux-vapeur représentent le chiffre colossal de 204 millions de chevaux à l'écurie !

2. Un haut fourneau perfectionné, susceptible de produire 160 à 170 tonnes de fonte par jour, ne coûte pas loin, avec ses accessoires, d'un million de francs. Il faut au moins 8 mois pour le construire, et sa durée moyenne n'est que d'une douzaine d'années.

de forge à qui l'on reproche de ne pas fabriquer assez de fonte. En 1897, d'après les calculs du service des mines, il a été brûlé dans les hauts fourneaux 3 millions de tonnes de coke; or à peine la moitié avait été fabriquée en France. L'Allemagne nous en expédia 934,000 tonnes, la Belgique 579,000, et l'Angleterre, qui nous envoie surtout de la houille, 21,000 tonnes. Aussi une hausse sensible sur les cokes se produisit à la veille de l'Exposition, au moment même où l'Allemagne diminuait l'exportation de ce combustible, dont ses usines avaient besoin. Et quand les industriels français s'adressèrent aux houillères françaises, ils n'obtinrent pas satisfaction, car les houillères s'étaient orientées vers les charbons maigres, au moment où le coke était trop bon marché pour être rémunérateur et où les houilles maigres perdaient leur ancien discrédit.

Car telle est l'histoire des houillères au XIX[e] siècle : ayant commencé par les houilles grasses, elles finirent par les houilles maigres jusque-là dédaignées.

On a, disait un autre ingénieur, commencé tout d'abord, il y a un siècle, à n'exploiter que les charbons gras, aussi bien pour le foyer domestique que pour l'industrie métallurgique, les usines à gaz et le chauffage des chaudières. Plus tard, on a perfectionné le système des foyers domestiques et les foyers industriels; les compagnies ont pu alors développer leurs chantiers dans les couches de houille demi-grasse. Enfin, dans ces dernières années, depuis l'invention des poêles à combustion lente et des grilles de chaudière perfectionnées, on a dirigé les exploitations sur les charbons maigres, jusque-là quelque peu négligés, bien que leur position dans les profondeurs du sol permette une extraction avantageuse.

Aujourd'hui, la houille n'est plus l'unique source de la force motrice. Aux moteurs à vapeur, alimentés par le « pain noir », se sont ajoutées les machines à explosion ou à combustion, *moteurs à air chaud, moteurs à pétrole, moteurs à gaz*[1], *moteurs à alcool, moteurs électriques,* qui

1. Le plus ancien moteur à gaz aurait été inventé en 1791 par l'Anglais Barbier; en 1800, l'inventeur même du gaz d'éclairage, l'ingénieur français Philippe Lebon, en inventa un autre. Il y eut depuis celui de Brown en 1822, celui de Drahé en 1842, et quantité d'autres.

ont déjà rendu, comme on le verra dans le rapport officiel sur l'industrie à l'Exposition de 1900, de grands services à la petite industrie, à celle des cycles et automobiles, à tel point qu'on se demande si le transport à domicile de la force motrice électrique, notamment dans les montagnes, au pays des chutes d'eau, de la *houille blanche,* n'est point susceptible de paralyser la concentration industrielle dans de grandes usines aux mains des grandes sociétés, et si elle ne provoquera point un retour, au moins partiel, vers l'industrie domestique d'autrefois.

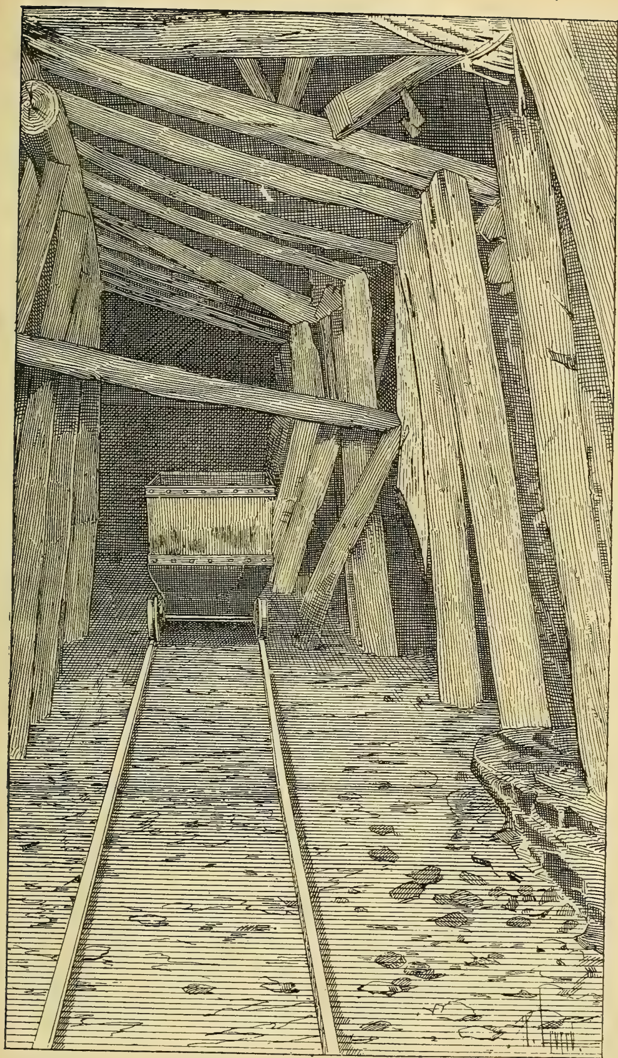
L'âge de l'acier et la métallurgie[1].

Ce qui caractérise l'histoire de la métallurgie contemporaine, c'est la *substitution de l'acier au fer*. Cette substitution a deux causes principales : d'abord la recherche d'une plus grande résistance à l'effort, ensuite la réduction du prix de l'acier, grâce aux *convertisseurs*. En effet, la transformation de la fonte sortie des hauts fourneaux en acier commun par les convertisseurs Bessemer-Thomas[2] tend à devenir moins chère que la transformation de la fonte en fer par le *puddlage;* c'est ainsi que, d'après les statistiques du ministère des travaux publics, le prix des aciers « marchands » a été, en 1897, inférieur de 3 francs par tonne au prix des fers marchands (158 fr. contre 161).

Aussi l'acier remplace-t-il aujourd'hui de plus en plus le fer, non seulement dans la fabrication des rails, mais dans la construction mécanique, les travaux publics, les charpentes métalliques, les tôles des navires. Le pont Alexandre III (Paris, 1900) est en acier (plus de 7 millions

1. V. G. Villain, *le Fer, la Houille et la Métallurgie à la fin du dix-neuvième siècle.*

2. Les aciers de première qualité, employés pour les machines-outils, pour outils coupants, obtenus dans les fours Siémens-Martin, sont, en France, environ deux fois plus chers que les aciers Bessemer. En 1899, nos aciéries ont produit 930,000 tonnes d'acier Bessemer, et 598,000 tonnes d'acier Siémens-Martin. Malgré l'augmentation de la production des aciers français, la France vient loin derrière l'Angleterre (4,500,000 tonnes), l'Allemagne (7,500,000 tonnes) et les Etats-Unis (9 millions de tonnes).



LE PAIN NOIR. — UNE GRANDE VEINE

de kilos); le pont Mirabeau (Paris, 1898), est en acier; les palais de l'Exposition de 1900 ont employé 38,000 tonnes d'acier contre seulement 2,000 tonnes de fer, tandis que la carcasse des palais de 1889 était en fer[1]. On s'explique ainsi comment la production française est tombée de 900,000 tonnes en 1869 à 745,000 tonnes en 1900, tandis que la production des aciers a monté de 110,000 tonnes seulement en 1869 au chiffre considérable de 1,624,000 tonnes en 1900. C'est pourquoi on a pu dire avec raison que notre époque inaugure l'« âge de l'acier ».

La production de la fonte a également augmenté; elle a doublé en 1900 son chiffre de 1869, ayant passé de 1,380,000 à 2,700,000 tonnes. Pourtant le nombre des hauts fournaux diminue sans cesse (288 en 1869, 107 en 1896), mais ils produisent bien plus qu'autrefois, 160 ou 170,000 kilos par jour dans l'Est[2].

L'extraction des minerais de fer s'est naturellement accrue à peu près dans les mêmes proportions : 3 millions de tonnes environ dans la période 1876-1885, et près de 5 millions de tonnes en 1899. C'est le bassin minier de Meurthe-et-Moselle qui fournit la plus grande quantité de ce minerai. Ce sont les briques réfractaires, à base de chaux et de magnésie, dont on a revêtu intérieurement les convertisseurs Bessemer et les fours à

1. La magnifique *Galerie des Machines* et la tour Eiffel, le plus haut monument du monde, construites par les usines Cail et celle de Fives-Lille, ont employé chacune 7 millions et demi de kilos de métal.

2. On sait que l'industrie des hauts fourneaux a réalisé deux progrès sensibles : 1° captation des gaz chauds qui sortent des hauts fourneaux pour les brûler dans des *récupérateurs,* chauffer l'air insufflé sur le mélange de minerai, de coke et de *fondant,* ou produire la vapeur utilisée par les *machines soufflantes;* 2° l'utilisation des *laitiers* (résidus) pour la fabrication de ciments et de briques à grande résistance; les voûtes du Métropolitain de Paris sont en briques provenant de nos usines de l'Est. De même, dans les aciéries, on utilise les *scories* produites par la déphosphoration de la fonte. D'ailleurs, le *traitement des sous-produits est un des caractères généraux de l'industrie contemporaine :* on sait quels merveilleux résultats a donnés ce principe appliqué à la distillation de la houille pour la fabrication du gaz d'éclairage.

puddler qui ont facilité l'utilisation des minerais phosphorés de l'Est. Dans les statistiques du ministère des travaux publics, on ne compte que pour 97,000 tonnes en 1849 la production des mines et minières de cette région, alors qu'on avait extrait dans le reste de la France un million de tonnes. Mais, à partir de 1860, alors que les autres bassins s'épuisent, celui de l'Est prend d'année en année une importance plus grande : il donne 1,110,000 tonnes dans la période de 1866-1875, et atteint 4,106,000 tonnes en 1899, 470 p. 100 du reste de la France. Aussi le département de Meurthe-et-Moselle produit-il 60 p. 100 de la fonte française; en vingt ans ses mines et sa métallurgie ont pris un développement inouï : la France s'est refait une Alsace industrielle sur sa frontière mutilée.

Les dernières années du XIXe siècle ont été marquées par une hausse considérable des prix du fer, de la fonte et de l'acier. Cette hausse avait deux causes : 1° l'augmentation de la consommation métallique à la veille de l'Exposition universelle; 2° l'incapacité des usines françaises à livrer en temps utile le matériel commandé par les compagnies de chemins de fer.

En effet, au cours des années 1898 et 1899, ces compagnies ont adressé aux ateliers de construction des commandes colossales : il y avait en cours de livraison et de construction, du 1er janvier au 15 septembre, 484 locomotives, 2,372 voitures pour voyageurs et 9,198 wagons pour marchandises, plus qu'il n'en avait été livré au cours des cinq années précédentes !

Or la France ne peut guère construire plus de 350 locomotives par an : 50 dans les ateliers particuliers des compagnies, 300 dans les six grands établissements de constructions mécaniques. Il arriva ce qui devait arriver : l'Etat dut commander aux Etats-Unis 10 locomotives à grande vitesse dont il avait besoin pour l'Exposition. L'Ouest, qui avait besoin de 20 machines pour ses express, fut obligé d'en commander 10 à l'Autriche et de construire les dix autres dans ses ateliers de Sotteville. La

Ceinture n'a pu se procurer dans l'industrie privée les 15 locomotives qui lui étaient nécessaires : c'est la compagnie du Nord qui les lui a construites dans ses ateliers de la Chapelle et de Hellèmes.

On peut s'étonner que, malgré l'activité fébrile des années qui ont précédé l'Exposition de 1900, l'industrie française n'ait pu construire 484 locomotives, alors que l'Allemagne peut en fournir chaque année de 1,200 à 1,500, qu'un seul de ses quatorze ateliers de construction peut en livrer autant que les six grands constructeurs français, et qu'aux Etats-Unis une seule maison possède une puissance de fabrication annuelle de 900 à 1,000 locomotives par an.

Mais on ne s'étonne plus quand on sait que si la construction française est plus *finie* que la construction étrangère, elle est aussi *plus lente* et *plus chère;* le fini, la lenteur et la cherté sont les trois caractères de toute la production métallurgique en France.

L'étranger est mieux outillé : aux Etats-Unis, en Allemagne, en Angleterre, quand une machine-outil est primée par un type plus parfait, on la déclasse, et on peut le faire, parce que l'on a des commandes. En France il n'en est pas ainsi : on conserve longtemps le vieux matériel, car on redoute les frais d'outillage.

Tout se paye, le fini, la lenteur comme les matériaux. Et voilà pourquoi, en 1897, la Russie, qui venait de nous emprunter près de 13 milliards dans les dix années précédentes et voulait nous payer sa dette de reconnaissance, ne put commander que 50 locomotives en France, alors qu'il lui en fallait beaucoup plus pour le Transsibérien; les prix français dépassaient de 12 p. 100 les prix allemands. Une machine à voyageurs à simple détente et deux essieux couplés, pesant 44 tonnes, coûte 58,450 fr. chez nous et 49,750 francs en Alsace; une machine à marchandises à simple détente, à trois essieux couplés, pesant 34 tonnes, coûte 44,550 francs chez nous et 38,100 fr. en Alsace; la première coûte d'un côté 1 fr. 42 le kilo, et

de l'autre 1 fr. 13; la seconde, 1 fr. 31 et 1 fr. 12; c'est un majoration de 26 p. 100 ou de 17 p. 100 au détriment de la métallurgie française. Une des locomotives *compounds* à grande vitesse, achetée par l'Etat en Amérique, revient en France à 75,000 francs, 1 fr. 47 le kilo, 18 p. 100 de moins que les compounds livrées par les constructeurs français.

Une société, raconte M. Villain, avait besoin d'un vapeur pour un service régulier de voyageurs. Elle s'adressa à quelques établissements, et voici les réponses qu'elle reçut : maisons anglaises : dépenses, 1,500,000 fr. et trois mois de délai de livraison; maison belge : 1,800,000 fr. et treize mois; maison française : deux millions et délai de deux ans. Ce fut une maison française qui eut la commande. Quand le paquebot fut en service, on le montra au représentant de la maison anglaise, qui reconnut très loyalement que le navire livré par lui n'aurait pas eu le même fini que le produit de la maison française.

Ainsi s'affirment, dans l'évolution générale de la métallurgie, la supériorité et la cherté des produits français, ainsi que la redoutable concurrence que font à notre industrie l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats-Unis.

Pourtant, quand la France peut fabriquer « en grand » des spécialités, elle triomphe sur le marché industriel international.

Il existe en France, dit encore M. Villain, une très grande usine qui, produisant en énorme quantité des objets tout faits, — ce sont des tuyaux de fonte de tous modèles et de tous calibres, — peut exporter dans tous les pays du monde et lutter victorieusement contre la concurrence étrangère.

Une usine du Nord a la spécialité des chaînes de fer : aussi a-t-elle fourni à l'Allemagne elle-même presque toutes les chaînes qui ont servi à perfectionner la navigation intérieure sur les fleuves et les canaux allemands.

L'avenir industriel est donc dans la fabrication des spécialités par quantités énormes, et l'explication des échecs de la France sur le marché international ainsi que

le caractère général de notre production se trouvent résumés dans cette formule : « En France l'industrie tend à travailler en *petit sur mesure*. En Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis, on fait de la *confection en grand*[1]. »

Histoire du Creusot[2].

Au XVIII[e] siècle, le *Creusot* n'était qu'un hameau perdu dans un *creux* des collines du Morvan. Non loin se trouvait la *Charbonnière,* petite agglomération qui tirait son nom du charbon de terre qui affleurait parmi les roches.

En 1784, il se fonda au Creusot, dans le but d'exploiter les gisements de la Charbonnière et de créer une fonderie, une société industrielle au capital de 10 millions et qui comptait le roi parmi ses actionnaires. La fonderie « de fer au coak » (coke) était, comme il est écrit sur une plaque commémorative, « la première de ce genre en France » : on sait qu'en effet on fabriquait alors la fonte par le *procédé catalan,* en traitant le minerai de fer au charbon de bois. La nouvelle usine fabriqua des bombes, des boulets et des canons pendant vingt ans. En 1785, la société employait dans ses mines, ses hauts fourneaux et sa fonderie 1,500 personnes.

Deux ans après, la manufacture de cristaux de la reine

1. « Pour produire d'une manière économique, dit un industriel, il faut procéder par grandes masses. Dans ce cas, les machines sont montées pour fabriquer sans discontinuer le même produit. C'est ainsi que l'on a le maximum de rendement économique et, par conséquent, le minimum de prix de façon. En Allemagne, aux Etats-Unis, par exemple, les forges ont des trains de laminoirs qui fabriquent des fers et des aciers, en barre ou profilés, par milliers de tonnes, sans qu'on ait à changer le diamètre ou la forme des rouleaux compresseurs. En France, c'est tout autre chose : les types sont beaucoup plus nombreux, et les quantités élémentaires de fabrication sont moindres. De là des arrêts fréquents des machines, des changements nombreux de matériel et de mises en train qui impliquent des frais de personnel comme des arrêts prolongés dans la production, et finalement une baisse de prix. » (G. VILLAIN, *le Fer, la Houille et la Métallurgie à la fin du dix-neuvième siècle.*)

2. V. d'Avenel, *Mécanisme de la vie moderne,* 1[re] série ; G. Villain, *le Fer, la Houille et la Métallurgie à la fin du dix-neuvième siècle* ; J. Huret, *Enquête sur la question sociale en Europe,* et Schneider et C[ie], *Description du Creusot,* histoire, plan, etc.



LE CREUSOT EN 1782

fut transférée de Sèvres au Creusot. La verrerie fut annexée à la fonderie. Elle dura jusqu'en 1834, date de son rachat par une cristallerie des Vosges. Il en est resté deux fours, dont l'un sert de temple protestant, l'autre de réservoir, et les bâtiments d'habitation, le château, qu'on appelle encore « la Verrerie », où réside l'administration actuelle.

Avec la houille qu'il tirait de la Charbonnière et les minerais de fer peu éloignés de Chalencey et de Varennes, le Creusot fabriqua de l'artillerie pour les armées de la Révolution et de l'Empire. Vivant de la guerre, la société disparut avec la guerre : en 1815 elle suspendit son exploitation : elle avait englouti 14 millions. Ainsi se termina la première phase industrielle du Creusot, qui depuis...

En 1818, l'usine passe aux mains de M. Chagot, qui paye les forges 900,000 francs et rallume les feux. Deuxième échec. Huit ans après, des Anglais rachètent le Creusot pour un million. Troisième échec. La faillite éclata en 1833; 11 millions avaient encore été engloutis. Etait-ce la fatalité?

Enfin le Creusot d'aujourd'hui fut créé en 1836 par MM. Adolphe et Eugène Schneider, qui rachetèrent les établissements 2,680,000 francs. C'est Adolphe Schneider, ancien maître de forges à Bazeilles, qui fut le véritable fondateur du Creusot, dont sa famille a conservé jusqu'à ce jour la direction.

L'époque était heureuse : on construisait alors les premiers chemins de fer et les premiers bateaux à vapeur, débouchés qui allaient ouvrir d'eux-mêmes d'autres débouchés au Creusot. Aussi en dix ans, de 1837 à 1847, l'extraction de la houille à la Charbonnière passa de 58,000 à 100,000 tonnes; la production de la fonte, de 5,000 à 18,000 tonnes; celle du fer, de 2,500 à 16,000 tonnes, et le poids des machines construites, de 1,000 à 4,500 tonnes. En 1847, le montant de la vente était de 10,800,000 francs, et le nombre des ouvriers de 3,000.

L'usine avait besoin de matières premières : la société acheta les mines de fer de Mézenay et du Change, à 20 kilomètres au nord du Creusot, puis les houillères de Montchanin, de Longpendu et de Decize. Placé au cœur de la France, avec des transports assurés par le canal du Centre (depuis 1793) et les chemins de fer, le Creusot pouvait rayonner dans toutes les directions et profiter de la révolution industrielle qui agitait l'Europe occidentale.

A l'Exposition de 1855, le Creusot apparut comme le premier établissement métallurgique de France et l'un des plus puissants du monde. La société occupait dans ses ateliers du Creusot et de Chalon-sur-Saône 9,500 ouvriers qui extrayaient 170,000 tonnes de houille, fabriquaient 35,000 tonnes de fonte, 35,000 tonnes de fer et 9,500 tonnes de machines. Les ventes atteignaient 22 millions.

Douze ans plus tard, en 1867, le chiffre d'affaires montait à 35 millions. La société extrayait 300,000 tonnes de minerai de fer, 230,000 tonnes de houille, et fabriquait 133,000 tonnes de fonte, 100,000 tonnes de fer et 16,200 tonnes de machines. Ces chiffres traduisent d'une manière précise la révolution industrielle du siècle.

Après la guerre, le Creusot s'outilla pour livrer l'acier et les plaques de blindage que réclamaient les arsenaux de la guerre et de la marine. Aussi l'Exposition de 1878, où s'affirma le relèvement de la France par le travail, fut-elle l'occasion d'un nouveau triomphe pour le Creusot. A cette époque, il employait 572,000 tonnes de combustible, 400,000 tonnes de minerai ; ses treize hauts fourneaux élaboraient 155,000 tonnes de fonte, sa forge travaillait 63,000 tonnes de fer, ses aciéries produisaient 62,000 tonnes d'acier, et ses ateliers de construction utilisaient près de 25,000 tonnes de métal. Le total des ventes s'était chiffré par 526 millions pour les dix dernières années (1868-1877). Le nombre des ouvriers était de 14,200, disséminés dans les mines de fer de Saône-et-

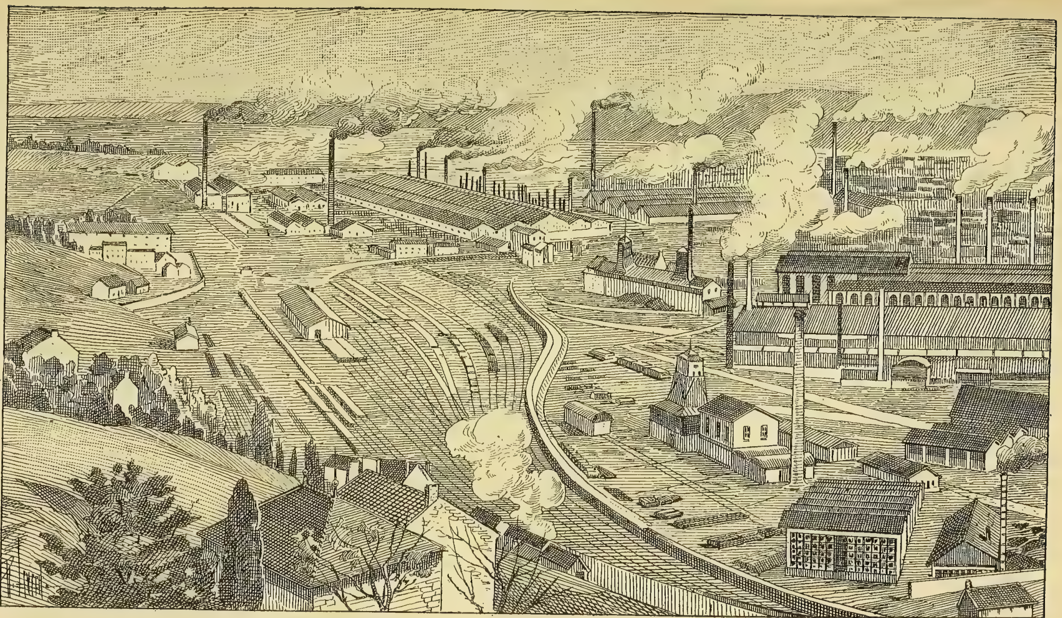
Loire, de l'Isère et de la Savoie, dans les houillères de Saône-et-Loire, de la Nièvre et de la Loire, dans les ateliers du Creusot et de Chalon-sur-Saône, etc.

Le personnel des forges et des ateliers de construction avait diminué, ayant passé de 6,000 en 1869 à 4,850 en 1878; c'était l'effet du *machinisme;* les machines-outils avaient remplacé les bras humains.

Vers 1885, le Creusot eut à subir les premiers effets de la concurrence que ne devaient plus cesser de lui faire les établissements sidérurgiques de Meurthe-et-Moselle. L'Est fit tomber le prix des fontes de 103 francs la tonne en 1875 à 50 francs en 1886; le prix des *rails d'acier,* de 350 francs en 1868 à 136 francs en 1886. Alors le Creusot abandonna presque totalement la fabrication des rails d'acier et substitua peu à peu aux travaux à petit usinage les travaux à grand usinage compliqué, sur le prix desquels la concurrence n'avait guère d'influence. On vit le service d'artillerie, qui ne comptait encore que 130 ouvriers en 1890, en employer 555 en 1899. La société ajouta une corde à son arc en ouvrant un atelier d'électricité (1896). La succursale électrique du Creusot est actuellement à Champagne (Côte-d'Or). L'atelier de Chalon-sur-Saône a pris une extension nouvelle par la construction fluviale et maritime (chalands, vapeurs des rivières, torpilleurs).

Toujours en vue de s'armer contre la concurrence, le Creusot déplace peu à peu le centre de production de sa fonte. Il a monté une succursale à Cette, à proximité des minerais de fer des Pyrénées, d'Espagne ou d'Algérie. Il est possible que les conditions de la production industrielle amènent le Creusot à déplacer ses aciéries comme il avait, à un moment, remplacé ses hauts fourneaux de la Loire par ceux de Givors (Rhône) et de Chasse (Isère).

Aujourd'hui, l'ancien hameau est devenu ville de 30,000 habitants; l'usine couvre 400 hectares, possède 300 kilomètres de voies ferrées, 30 locomotives, 1,500 wagons et paye encore annuellement 9 millions pour



LE CREUSOT DE NOS JOURS

transports à la Compagnie P.-L.-M. Ses machines ont une force de 15,000 chevaux-vapeur. Elle a été la première à installer un marteau-pilon de 100,000 kilos, gigantesque monstre dont les coups font trembler la terre et qui « monte et redescend sans cesse avec une facilité gracieuse, mû par un homme qui appuie doucement sur un frêle levier. » (GUY DE MAUPASSANT.) Il y a une grue roulante de 150,000 kilos, mue à l'électricité, qui transporte en se jouant des fardeaux énormes. A la mine, il y a une pompe d'épuisement qui a coûté 2 millions et qui puise à chaque coup de piston 1,000 litres d'eau à 400 mètres de profondeur. C'est au Creusot que se trouve le plus gros laminoir du monde, entre les rouleaux duquel on peut passer automatiquement un lingot d'acier de 50,000 kilos destiné à la fabrication d'une plaque de blindage; cette plaque est cintrée ensuite par une presse colossale de 6,000 tonnes, 6 millions de kilos!

L'usine fabrique presque tout ce qui est en fer ou en acier : fils, tôles, plaques, rivets, boulons, bandages de roues, ressorts, locomotives, rails, canons, cuirassés, navires, ponts, coupoles, machines-outils, machines électriques, etc., etc. Seules l'usine allemande Krupp à Essen et l'usine américaine Carnegie à Pittsburg égalent ou dépassent le Creusot, fournaise où l'on peut voir toutes les industries métallurgiques.

Plus de cent ingénieurs dirigent les travaux. C'est à la fois puissant et minutieux; il faut, par exemple, « manier » des canons de 15 mètres pesant 120,000 kilos[1],

1. Les canons de 32 centimètres que les vaisseaux de guerre japonais ont utilisés contre les cuirassés russes étaient de fabrication française. La pièce principale pesait 66,000 kilos et coûtait 400,000 francs. Avec l'affût et les mécanismes de charge et de pointage (500,000 fr.), avec la tourelle (300,000 fr.), chacun de ces canons revenait à 1,200,000 francs. Il tirait à 18 kilomètres un projectile de 450 kilos, coûtant 3,000 fr., avec une charge de 140 kilos de poudre sans fumée à 10 fr. le kilo. Chaque coup revenait donc à 4,400 francs! Encore faut-il compter 4,000 francs d'amortissement, attendu que ces canons ne peuvent tirer que 100 coups, après quoi « l'âme » est usée. Cela met à 8,400 francs — à peu près le prix d'une torpille — le coup d'un canon de 32 centimètres.

il faut les *fraiser au centième de millimètre,* la tolérance appréciée par la « roue Palmer », d'une précision inimaginable, n'excédant pas 4 ou 5 centièmes de millimètre. Voilà où en sont arrivés le génie et le travail de l'homme ! Et tel est ce « royaume du fer où règne Sa Majesté le feu », tel est le Creusot.

Le ciel est bleu, tout bleu, plein de soleil; là-bas devant nous un nuage s'élève, tout noir, opaque, qui semble monter de la terre, qui obscurcit l'azur clair du jour, un nuage lourd, immobile. C'est la fumée du Creusot... Cent cheminées géantes vomissent des serpents de fumée; d'autres, moins hautes et haletantes, crachent des haleines de vapeur; tout cela se mêle, s'étend, plane, couvre la ville, emplit la rue, cache le ciel, éteint le soleil... Une poussière de charbon voltige, pique les yeux, tache la peau, macule le linge. Les maisons sont noires, comme frottées de suie; les pavés sont noirs, les vitres poudrées de charbon. Une odeur de cheminée, de goudron, de houille, flotte, contracte la gorge, oppresse la poitrine, et parfois une âcre saveur de fer, de forge, de métal brûlant, d'enfer ardent, coupe la respiration, vous fait lever les yeux pour l'air libre, l'air sain du grand ciel, mais on voit planer là-haut le nuage épais et sombre... Un bruit sourd et continu fait trembler la terre, un bruit fait de mille bruits que coupe d'instant en instant un coup formidable, un choc ébranlant la ville entière... C'est le Creusot. (GUY DE MAUPASSANT.)

L'industrie à l'Exposition universelle de 1900.

Cédons maintenant la parole à M. Lévy, ingénieur, rapporteur général de l'industrie à l'Exposition de 1900. Nul n'est plus qualifié pour résumer à grands traits les progrès généraux de l'industrie en France et dans le monde à la fin du XIXe siècle [1] :

Nous résumerons en quelques mots, dit-il, les faits les plus saillants, propres à caractériser l'Exposition de 1900, et c'est naturellement dans les industries en voie de modification rapide qu'il conviendra de les chercher.

En *mécanique,* l'extension croissante des *machines à explosion,* ou plus généralement à combustion, est un fait acquis et digne de la plus sérieuse attention; le poids extraordinairement réduit de cer-

1. V. *Rapports sur l'Exposition de 1900, Introduction générale : l'industrie* (Imprimerie nationale).

taines de ces machines explique les succès de l'*automobilisme* et les récentes tentatives de *direction des ballons;* mais on assiste en outre à des essais de machines de ce genre à consommation très réduite et à grande puissance, qui permettront la meilleure utilisation des gaz des hauts fourneaux et des fours à coke, des benzols et des huiles de schistes, bientôt peut-être des alcools industriels, et plus généralement de tous les genres de combustibles.

Il est naturel que l'augmentation de pression des gaz et vapeurs employés dans l'industrie soit intimement liée aux progrès de la métallurgie. Les machines à vapeur montent à des timbres de 25 kilogrammes par centimètre carré; l'air comprimé est accumulé à 80 kilogr.; les gaz liquéfiés sont couramment utilisés dans des récipients susceptibles de résister à des pressions supérieures à 200 kilogrammes; les canons lancent leurs projectiles à des vitesses trois fois supérieures à celle du son, ce qui suppose des pressions initiales formidables.

En *électricité*, les *courants polyphasés* provoquent une véritable révolution dans le transport de la force et de la lumière à distance; quelques données numériques permettront d'en mesurer la portée. Un courant polyphasé à 5,000 volts permet le transport facile et économique de la force et de la lumière dans un rayon de 15 kilomètres. Or, on utilise de pareils courants à des tensions de plus de 20,000 volts et à plus de 100 kilomètres de distance. La science a armé les nouveaux courants de tous les engins de détail nécessaires; l'isolement des *conducteurs*, les précautions pour manier les *interrupteurs* et rendre les courts-circuits inoffensifs, la transformation simple et économique des courants à haute tension en courants maniables et sans danger, le démarrage relativement facile des moteurs, tous ces problèmes ont été résolus; à peine étaient-ils posés. En même temps, grâce au perfectionnement des *balais* et à d'ingénieux agencements, les *dynamos* à courant continu arrivent à lutter avec les *alternateurs* pour la transmission de l'énergie à grande distance. Ici la vitesse d'évolution du progrès est à son maximum, et nous devons nous attendre à de nouvelles surprises et à un *essor extraordinaire des industries électriques*. Aussi assiste-t-on à des efforts intéressants pour l'utilisation et l'aménagement de *chutes d'eau* en pays de montagnes et le long des grands fleuves. En France, on compte actuellement environ 250,000 chevaux ainsi utilisés, représentant à peu près un vingtième de la force disponible[1]. On est fondé à croire que cette utilisation

1. On peut évaluer à 10 millions de chevaux-vapeur la force utilisable des chutes d'eau dans les Alpes françaises, le Jura, les Vosges, l'Auvergne et les Pyrénées (*Revue générale des questions économiques,* 5 juin 1901).

Une statistique récente du ministère du commerce donne les chiffres suivants : 48,000 établissements français utilisant 50,000 chutes d'eau, représentant 575,000 chevaux-vapeur fournis par la houille blanche (pourquoi

combattra, tôt ou tard, efficacement la cherté croissante du combustible minéral, dont nos descendants auront à se préoccuper plus encore que nous-mêmes.

En *chimie industrielle,* le progrès est, lui aussi, patent et rapide. L'électro-chimie tient la tête avec l'électrolyse, le four et l'effluve électrique ; le carbure de calcium, générateur d'acétylène ; l'aluminium, qui naguère, en 1864, coûtait 90 francs le kilogramme et qui est en passe de descendre au-dessous de 3 fr. ; le chlorate de potasse, la soude, le chlore liquide, l'ozone et l'hydrogène, produits abondamment et industriellement, tels sont les premiers résultats d'efforts encore très récents...

La synthèse des composés organiques, et notamment des carbures d'hydrogène, a continué ses conquêtes éclatantes ; couleurs, parfums, produits thérapeutiques, elle multiplie ses créations, guidée et pour ainsi dire prévenue par une nouvelle branche de la science, la thermochimie, fondée par notre illustre compatriote Berthelot.

En *métallurgie,* les dix dernières années n'ont vu éclore aucune méthode révolutionnant l'industrie, si toutefois on met à part certaines applications du *four électrique* et de l'alumino-thermie, qui dérive de la production économique de l'aluminium. Mais l'expansion et le perfectionnement des fours et cornues à grande production d'acier n'ont porté tous leurs fruits que durant la dernière décade ; les aciers se substituent définitivement au fer et commencent à remplacer même la fonte, depuis que l'acier dit *basique,* obtenu au moyen des minerais usuels plus ou moins phosphoreux, peut lutter avec les aciers provenant des minerais les plus purs... On peut dire désormais que l'*âge du fer a cessé d'être et a fait place à l'âge de l'acier.*

Du reste, dans cette revision rapide de toutes les branches de l'activité humaine, même pour les industries qui n'ont pas renouvelé leurs procédés depuis 1889, nous devons constater le *progrès rapide vers la machinerie automatique et de proportions de plus en plus gigantesques,* la tendance à la *production intensive,* avec une *main-d'œuvre de plus en plus réduite.*

La puissance des locomotives des *chemins de fer* progresse d'une façon presque ininterrompue, et l'Exposition nous en présente une de 1,700 chevaux, destinée à remorquer un train de 200 tonnes, à une vitesse de 120 kilomètres en palier.

Les *papeteries* modernes exposent des machines à pâte de bois susceptibles de produire 20 tonnes de papier par 24 heures ; en

M. Lévy n'en indique-t-il que 250,000, puisqu'il cite également l'autre chiffre ?) : Isère, 37,000 chevaux ; Savoie, 31,000 ; Haute-Savoie, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, chacun 20,000 ; Vosges, 13,000 ; Doubs, 11,000. L'Italie utilise 300,000 chevaux sur 750,000 disponibles ; la Suisse, 200,000 sur 600,000. On estime à 6,800,000 chevaux-vapeur la force utilisée actuellement par l'industrie française et provenant de la houille noire.

1867, on s'enorgueillissait, dans les mêmes usines, de posséder des machines capables de produire une tonne. Les celluloses de bois mécaniques et surtout chimiques tendent de plus en plus à se substituer aux autres matières premières; actuellement la consommation du monde civilisé est évaluée à 900,000 tonnes de papier par an, dont la moitié sert à l'impression et le sixième à l'écriture.

De pareils chiffres donnent une notion nette de l'importance croissante de tout ce qui a trait à l'art de l'*impression ;* les presses à grande production, les *machines à composer* (linotypes) et même à clicher automatiquement, dans le genre des claviers de machines à écrire, montrent, à divers point de vue, l'effort souvent heureux des inventeurs. La reproduction des clichés photographiques par voie d'impression a fait des progrès décisifs, en même temps que la vulgarisation des procédés instantanés prêtait aux négatifs une vie et un attrait imprévus. Désormais les reproductions en photogravure, intercalées au milieu même du texte typographique, atteignent toute la perfection désirable; paysages d'après nature, reproduction de dessins originaux, scènes animées... défilent sous nos yeux, leur apportant l'impression vraie[1].

En filature, même tendance au mécanisme se substituant de plus en plus à la main-d'œuvre virile et assurant la grande production (suivent des exemples très techniques)... Il y faut joindre le progrès qui consiste à substituer aux anciennes transmissions la commande de chaque machine-outil par un ou plusieurs moteurs électriques. Sans doute une partie de ces inventions n'a pas encore subi la sanction des essais pratiques prolongés. Mais il nous paraît évident qu'elles présagent le triomphe définitif des métiers continus à grande production, à emplacement restreint, à main-d'œuvre moins laborieuse, à produits nécessairement résistants.

Le *tissage* en tous genres devient de plus en plus automatique; les Etats-Unis, qui sont les grands innovateurs en matière de machines-outils, nous ont précédés dans l'utilisation des *métiers Northrop*[2] :

1. Une curieuse industrie s'est greffée sur celle du papier : c'est la fabrication du *carton-pâte* ou des *cartons-pierre.* On mélange à la pâte à papier de la colle, de l'argile, de la craie ou autres substances chimiques. On obtient alors une matière dure comme le bois ou la pierre. On en fait des masques poupées, bougeoirs, moulures, boîtes laquées, etc. Aux Etats-Unis, de nombreuses usines fabriquent ainsi des rails en papier! des roues de wagons, des bicyclettes, des pièces de machines, des bouteilles, des planchers, cloisons, toitures! On en a fait des maisons entières! On porte des vêtements complets *en papier!* L'armée japonaise porte depuis longtemps des caleçons et des chemises en papier! Fabriques françaises dans le Dauphiné (spécimens au musée industriel de la Chambre de commerce de Grenoble), à Lyon, à Pont-à-Mousson (maison Adt).

2. Un seul ouvrier peut surveiller jusqu'à 20 métiers Northrop à la fois. Ces métiers paraissent destinés à révolutionner le tissage de la toile

certains appareils, notamment les métiers à dentelles, prennent des proportions gigantesques et atteignent des poids de 10 à 12 tonnes.

En *verrerie*, l'emploi généralisé des fours à bassins, contenant jusqu'à 400 tonnes de produits fondus, a déterminé une surproduction dont la crise date de 1896.

. . . .

Une des manifestations les plus éclatantes des progrès de l'industrie et aussi des besoins nouveaux qu'ils développent, a consisté dans la distribution de l'*éclairage* à l'Exposition. Indépendamment des divers modes de lumière électrique, l'Exposition a fait large place aux procédés d'incandescence et d'utilisation de l'acétylène... Nous sommes appelés à une rénovation prochaine des lampes électriques à incandescence; quant aux manchons utilisant les becs Bunsen, ils s'appliquent non seulement au gaz d'éclairage, mais dès à présent à l'alcool plus ou moins carburé et aux pétroles lampants.

L'art des *mines* a, lui aussi, profité dans une large mesure des progrès du mécanisme. Il est désormais tributaire de tous les moyens de transport pratiques de l'énergie; eau et air comprimés, courants électriques continus et triphasés, pénètrent à l'envi dans les exploitations souterraines. Les mines de houille à grisou sont particulièrement délicates à traiter à ce point de vue; les outils des fronts d'attaque n'y sont guère actionnés que par l'eau et l'air comprimés; ce sont eux qui font mouvoir les fleurets, les perforatrices et les haveuses, dont l'usage se généralise partout.

L'emploi des courants triphasés, dont les réceptrices, sans balais, présentent moins de dangers d'étincelles que les dynamos, se développe également d'une façon continue; déjà les *alterno-moteurs* apparaissent dans les puits et les galeries d'entrée d'air, actionnant des pompes, des compresseurs, des ventilateurs, des treuils de plans inclinés, et donnant en outre la vie à tous les outils de préparation mécanique au jour.

La lutte contre le grisou a provoqué et provoque journellement encore, dans le monde entier, les efforts les plus louables; grâce à notre Commission française du grisou, les mineurs possèdent désormais des *détonants froids*, capables de produire les dislocations mécaniques désirables sans provoquer l'inflammation des mélanges grisouteux. La question de l'éclairage est moins avancée; non pas que la lampe Davy n'ait été notablement perfectionnée : son intensité lumineuse est plus que doublée; il est désormais loisible de la rallumer sans l'ouvrir, les fermetures et l'isolement de la flamme sont généralement efficaces. Mais, en somme, la lumière ainsi obtenue est encore très insuffisante[1].

1. Les travaux de *forage* pour recherches ont bénéficié des progrès de la métallurgie. En 1895, à Paruschowitz (haute Silésie), a été pratiqué le plus profond sondage du monde : 2,003 mètres de profondeur.

Les procédés du *génie civil* et des *travaux publics* ont profité des progrès de la métallurgie de l'acier et commencent à utiliser en grand le *ciment armé,* qui participe à la fois des avantages des métaux et de la pierre. Ici encore, l'Exposition de 1900 a servi de champ d'application, et son étude détaillée a déjà fourni de précieuses indications à la pratique. Citons seulement l'emploi des voussoirs en acier moulé du pont Alexandre III, à la fois d'une robustesse et d'une légèreté incomparables, et l'utilisation, sur une vaste échelle, des poutres en ciment armé, supportant notamment la plupart des palais étrangers.

L'industrie des transports fait usage de rails de plus en plus longs et lourds, et les voies ont acquis la continuité et la solidité qui permettent sans danger l'emploi des vitesses croissantes, auxquelles il convient de plier désormais le matériel roulant lui aussi, en généralisant l'emploi des boggies, des suspensions élastiques perfectionnées, et en réalisant à la fois le minimum de poids et le maximum de stabilité. Au reste, là encore l'usage de l'acier se généralise et s'applique aux pièces de choix elles-mêmes[1].

1. A propos des transports, il convient de signaler l'industrie des *cycles* et *automobiles,* qui occupe des milliers d'ouvriers habiles.

L'ancêtre de la bicyclette est le *bicycle,* et l'ancêtre du bicycle est le *célérifère* que M. de Sivrac inventa en 1790 et que le baron de Sauerbron perfectionna eu 1823; les pieds alors, frappant le sol, communiquaient la célérité aux célérifères. En 1855, un apprenti forgeron de quatorze ans, Ernest Michaux, invente les pédales et les applique à la roue d'avant; c'est le bicycle. Le bicycle passe en Angleterre, où on le construit en métal. En 1869, naissance de la bicyclette; application des roulements à billes, le mouvement passe de la roue avant à la roue arrière. Enfin l'usage des pneumatiques démontables avec chambre à air (inventés par Thomson dès 1848) compléta la bicyclette. A partir de 1889 seulement elle commence à se vulgariser. Depuis, divers perfectionnements y ont été apportés : frein sur jantes, jantes en bois, roue libre, changement de vitesse, etc. La bicyclette est devenue populaire. En 1900, l'impôt a été perçu sur près de *un million de cycles.* Il existe aujourd'hui une bicyclette pour 40 habitants.

En 1895, naissance des bicyclettes à pétrole, origine des motocyclettes; en 1896, tricycles Léon Bollée et de Dion-Bouton (à essence), issus des tricycles à vapeur (1882).

L'ancêtre des *automobiles,* c'est la *voiture à feu* de Cugnot (1771), qui est au Conservatoire des arts et métiers. En 1828, O. Pecqueur applique la transmission par chaînes, le différentiel et la direction par roues d'avant. En 1835, des voitures à vapeur circulent entre Paris, Versailles et Saint-Germain. On vit plus tard les locomotives routières, et le célèbre omnibus *la Mancelle* de Bollée (1870).

L'industrie actuelle a débuté par les tricycles et voitures à vapeur de Dion-Bouton (1883) et le tricycle à vapeur Serpolet (1889). Mais déjà on appliquait les *moteurs à explosion.* On perfectionna ces derniers, et l'automobile fila sur les routes, dépassant 130 km. à l'heure.

L'industrie des cycles et automobiles, stimulée par ses succès de courses,

Les phares ont utilisé dans la plus large mesure les progrès de la lumière, de l'optique et de la mécanique : arcs électriques, manchons incandescents au pétrole, lentilles perfectionnées à éclipses rapides, suspensions de la partie mobile sur des bains de mercure supprimant tout frottement ; les appareils exposés faisaient honneur à nos ingénieurs et à notre industrie, qui en a conservé à peu près entièrement le monopole.

La *navigation* a continué son évolution vers les tonnages gigantesques et les machines formidables. Ici le progrès est nettement accentué et lié encore à celui de la métallurgie. Les chaudières multitubulaires avec leurs engins de sûreté perfectionnés, porte se fermant automatiquement, trappes d'échappement de la vapeur, en cas de rupture d'un tube ; les machines à multiple expansion ; la réduction générale du volume des appareils moteurs, corrélative de l'augmentation de moins en moins dangereuse de la pression maximum et de la détente, tels sont, avec évidence, les chemins définitifs dans lesquels s'engagent la marine marchande ainsi que la marine de guerre.

La *télégraphie sans fil* a commencé à relier les navires à la terre ferme, à plus de 1,000 kilomètres de distance ; peut-être permettra-t-elle l'intercommunication pratique entre navires et rendra-t-elle plus rares les terribles collisions en pleine mer.

Nous avons rapidement parcouru les principaux domaines de l'industrie tels que l'Exposition de 1900 nous les a montrés ; mais la plus éclatante manifestation du progrès industriel a été sans contredit l'Exposition elle-même, avec ses puissants générateurs d'énergie, son admirable distribution de force et de lumière, ses moyens de transports originaux, les nouveaux procédés de construction qu'elle a mis en pratique et vulgarisés. A tous les points de vue, aucun chapitre de l'histoire industrielle du siècle qui vient de finir ne sera plus instructif que l'étude détaillée, depuis sa naissance jusqu'à son plein épanouissement, de cette vaste et incomparable usine dont les façades ont servi de parure à l'avenue Alexandre-III, aux quais des nations étrangères. Au Palais de l'électricité, ses sous-sols, ses ateliers, ont abrité les chaudières, les machines, les conduites d'eau, de vapeur et d'électricité, les dynamos et les alternateurs représentatifs de plus de 36,000 chevaux-vapeur, donnant la vie à 677 machines-outils, alimentant avec une profusion de lumière 3,348 lampes à arc et 39,859 lampes incandescentes. Et le plus bel éloge que l'on puisse faire du plan d'ensemble qui a présidé à cette œuvre grandiose, c'est que nulle part l'effort n'était apparent, si grande qu'en fût la somme. C'est d'une façon presque insensible et silencieuse que les nouveaux engins distribuaient partout la vie, la lumière et l'énergie.

est très prospère en France. Elle a produit plus de 400 millions en 1903, 240 millions en motocyclettes et bicyclettes, 171 millions en automobiles.

Esclaves de fer.

Qu'est-ce à dire devant ce tableau de l'industrie à la fin du XIXe siècle? En trois quarts de siècle, la vie économique a été complètement bouleversée par la vapeur et l'électricité. Les révolutions politiques ne sont rien à côté de cette « révolution industrielle » qui porte en elle un monde nouveau, parce qu'elle a modifié et modifie profondément les rapports des hommes entre eux. C'est comme un torrent qui descend en grondant les pentes de la montagne et que rien ne saurait arrêter.

Au point de vue spécial « du travail et des travailleurs », cette révolution met en relief un fait de la plus grande importance : le règne de la machine. De plus en plus, les bras de chair sont remplacés par les bras de fer. Dans l'antiquité, les machines étaient de chair et d'os, c'étaient les esclaves; tout le travail permettait au patricien de vivre dans l'abondance et la liberté, de goûter aux joies profondes des arts. Aujourd'hui encore, il y a des esclaves, mais ils sont en fer et ne souffrent pas : ce sont les machines, les machines à la fois puissantes comme des forces de la nature et délicates comme des doigts de femme.

« Le temps n'est pas éloigné, dit le grand statisticien américain Edouard Atkinson, où, même dans l'industrie textile, régneront les mêmes conditions que dans les usines métallurgiques aujourd'hui ; c'est à peine si l'on verra un ouvrier dans un atelier. Les ouvriers deviendront de plus en plus rares dans les usines, où tout se fera de plus en plus automatiquement, jusqu'à ce qu'en fin de compte ces usines ne soient plus que de grandes combinaisons mécaniques où quelques hommes experts veilleront à l'entretien et à la bonne marche des machines[1]. »

1. Déjà les Américains sont habitués à faire ou voir faire presque tout à la machine. Consulter, parmi tant d'autres ouvrages, côté amusant, *les Transatlantiques,* d'Abel Hermant ; côté sérieux, *l'Ouvrier américain,* d'E. Levasseur, et le récent récit de Jules Huret, *De New-York à la Nouvelle-Orléans.*

La concentration capitaliste.

Pendant que l'industrie continuait sa marche aux merveilles, la concentration capitaliste opérait une transformation économique tous les ans plus profonde. L'enquête officielle de 1866 relevait 1,450,223 établissements industriels. Trente ans après, il n'y en avait guère plus de la moitié; 784,240 d'après l'enquête de 1896. Qu'est-ce à dire, sinon qu'une exploitation de 1896 réunit deux exploitations de 1866? Et l'on a tenu compte de la perte de l'Alsace-Lorraine, on a fondé la comparaison sur des données identiques.

Même les industries les plus réfractaires à la concentration, à cause du rôle secondaire qu'y joue l'outillage mécanique, comme l'alimentation; à cause du rôle important qu'y joue le goût personnel, comme l'habillement; même ces industries-là ont été touchées. En 1866, il y avait 355,812 maisons d'habillement et 374,558 maisons d'alimentation; en 1896 il n'y avait plus que 245,281 maisons d'habillement et 194,181 maisons d'alimentation.

Dans la métallurgie et les industries textiles, où les plus gros capitaux sont engagés, la diminution du nombre d'établissements est d'une rapidité stupéfiante. Ainsi, de 1866 à 1896, le nombre des établissements métallurgiques est tombé de 1786 à 171; il a fléchi de 90 p. 100, et le nombre des établissements textiles a fléchi de 75 p. 100, passant de 151,267 à 37,235.

D'autre part, l'enquête de 1896 constate que plus du tiers des ouvriers de l'industrie, 36 p. 100, sont occupés dans les grands établissements. Sur 3,106,000 ouvriers, l'enquête en a compté 1,112,000 dans la grande industrie, dans les exploitations de plus de 100 personnes, 861,000 dans celles de 10 à 100, et 1,133,000 dans celles de 1 à 10. Il y avait en France, en 1896, 3,668 fabriques occupant plus de 100 personnes, et 457 seulement occupant plus de 500 personnes.

Ces grandes exploitations se trouvent dans les mines,

la métallurgie (700,000 ouvriers, 1,800 établissements) et l'industrie textile (815,000 travailleurs).

On noterait dans le commerce une concentration analogue : les magasins d'habillement sont tombés de 83,346 en 1866 à 31,003 en 1896. Comment le petit commerce résisterait-il d'ailleurs à la concurrence de ces immenses magasins de nouveautés, de ces gigantesques bazars qui font des centaines de millions d'affaires[1] ? Le *Bon Marché* fait 150 millions d'affaires par an depuis 1893. Ses actions, émises en 1880 au prix de 50,000, rapportent aujourd'hui 18,000 francs et sont cotées 320,000 francs à la Bourse intérieure de l'établissement. Le huitième d'action rapporte 2,250 francs et coûte 40,000 francs. Le *Louvre* fait 120 millions d'affaires ; il rapporte annuellement 3,325,000 francs de dividendes à chacun de ses deux principaux actionnaires. Il dépense pour 40,000 francs de ficelle par an. Comment le petit commerce résisterait-il à la concurrence d'un magasin qui dépense annuellement pour 40,000 francs de ficelle? d'autant qu'il subit encore celles du *Printemps,* de la *Samaritaine* et de quelques autres qui font de 30 à 50 millions d'affaires annuelles.

Le commerce de l'alimentation doit subir la concurrence de la maison Potin, qui fait 45 millions d'affaires, et de nombreuses sociétés par actions qui envahissent le domaine de l'alimentation comme elles ont envahi celui du vêtement et de l'ameublement. Que serait-ce donc si la France était, comme le nouveau monde, la proie des *trusts?*

Enfin, la concentration capitaliste éclate à tous les yeux dans le tableau des fortunes françaises dressé par un statisticien, M. Alfred Neymark. D'après lui, il y aurait en France :

1. V. d'Avenel, *Mécanisme de la vie moderne,* 1re série, *les Grands Magasins de nouveautés.*

10	fortunes de	100,000,000 et au-dessus.	
100	—	10,000,000 à	50,000,000 fr.
600	—	5,000,000	10,000,000
4,000	—	2,000,000	5,000,000
14,000	—	1,000,000	2,000,000
26,000	—	500,000	1,000,000
50,000	—	250,000	500,000
163,000	—	100,000	250,000
262,000	—	50,000	100,000
1,548,000	—	10,000	50,000
3,800,000	—	2,000	10,000
3,900,000	—	500	2,000
4,500,000	—	1	500

En tout, 14,267,710 personnes possédant quelque chose. Or il serait dérisoire de compter comme propriétaires les 4 millions et demi d'individus qui possèdent de 1 à 500 francs. Il y a donc à peine 10 millions de personnes en France possédant quelque chose. Restent plus de 28 millions d'individus qui ne possèdent rien, les trois quarts de la population. A côté de ces 28 millions de gueux qui ne possèdent que leur force de travail, il n'y a que 18,710 millionnaires, il n'y a que 94,710 personnes « riches », attendu qu'on ne saurait classer parmi les personnes vraiment riches les 163,000 qui possèdent de 100,000 à 250,000 fr., soit en moyenne 175,000 francs de capital, c'est-à-dire, à 3 p. 100, un revenu moyen de 5,250 francs. La fortune totale de la France est évaluée à 250 milliards. Or, si l'on prend la moyenne des chiffres de M. Neymark, on trouve que les 18,710 millionnaires possèdent ensemble plus du tiers de la fortune nationale. Et, alors qu'il y en a 28 millions ne possédant rien, 94,710 possèdent ensemble plus de 126 milliards et demi, soit plus de la moitié de la fortune de la France.

Cette concentration prodigieuse des capitaux (argent, moyens de production et d'échange), jointe à l'effroyable concurrence qui caractérise le monde économique d'aujourd'hui, rend très précaire non seulement la situation des 10 millions de salariés de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, mais celle des classes moyennes, celle

du petit propriétaire rural accablé sous le poids de l'impôt, de la crise agricole, de la dette hypothécaire (27 milliards dont 15 pour les campagnes) et celle du petit commerçant et du petit industriel ruinés par les grandes sociétés commerciales et industrielles, par le manque de capitaux et l'impossibilité de renouveler leur matériel pour se mettre à l'unisson de la production mécanique. Aussi le nombre augmente-t-il sans cesse de ceux qui sont rejetés des classes moyennes dans le « prolétariat ».

L'insécurité du lendemain, voilà ce qui caractérise le monde économique. Et ce ne sont pas seulement les ouvriers et les classes moyennes qui ne peuvent compter sur le pain quotidien assuré, c'est même les grosses fortunes, les grosses affaires qui ont à redouter un coup de Bourse, une invention nouvelle, une industrie concurrente, un déplacement de la production ou du marché. Tel est le cas, par exemple, des industries textiles, les plus anciennes et les plus importantes de la France, celles qui ont édifié le plus de fortunes, le plus rempli de bas de laine et qui, aujourd'hui, victimes de la concurrence internationale, ne peuvent plus nourrir l'ouvrier, parce qu'elles réservent à l'industriel des bénéfices dérisoires, quand elles ne lui réservent pas la ruine.

Une autre conséquence de la concentration capitaliste c'est la transformation progressive du caractère personnel et individuel de la propriété. Déjà limitée par l'impôt, l'expropriation pour cause d'utilité publique, les obligations diverses imposées par le Code, la propriété individuelle d'autrefois se transforme peu à peu, surtout dans l'industrie, en propriété commune. L'artisan d'autrefois avait son atelier bien à lui, le petit vigneron a encore ses vignes bien à lui, mais l'actionnaire d'une mine, d'une compagnie de chemin de fer ou de navigation, d'une usine métallurgique, peut-il en dire autant? Ce n'est pas une des moindres surprises de l'histoire économique que d'assister à la transformation automatique de la propriété et du monde social.

CHAPITRE XV

TRAVAIL ET TRAVAILLEURS DE LA TERRE AU XIXe SIÈCLE

La victoire du blé : le pain blanc.

La terre qui donne : progrès de la culture ; la conquête du sol, suppression des **jachères**, l'**assolement,** drainage et irrigation; les grands succès des chaulages, les engrais.

Les machines agricoles.

Variations dans les cultures : progrès de la pomme de terre, de la betterave, des prairies naturelles et artificielles; décadence de la garance, du lin, du chanvre; cultures intensives; succès prodigieux des maraîchers; vicissitudes de la vigne au XIXe siècle.

L'élevage : c'est un art nouveau; amélioration des races; bétail maigre d'autrefois, bétail gras d'aujourd'hui; vers le beefsteack pour tous.

La « crise agricole » : mévente du blé, du vin, du bétail; les droits de douane et le « pain cher »; faillite du protectionnisme.

Les associations agricoles : syndicats agricoles, sociétés coopératives de vente ou de production, fédérations; les laiteries coopératives du Danemark; le crédit agricole, caisses d'assurances mutuelles.

Progrès général de l'agriculture au dix-neuvième siècle.

Le monde rural : l'année du cultivateur; grands propriétaires et fermiers généraux; petits propriétaires et fermiers cultivateurs; métayers; domestiques de ferme; le journalier.

Autrefois et aujourd'hui : mieux être, le réveil de l'homme des champs.

La victoire du blé : le pain blanc.

Il faut apprendre aux enfants qu'il y a une victoire bien plus belle que la victoire de Marengo, et que cette victoire a été remportée au XIXe siècle par le blé sur le seigle, le méteil, l'épeautre, le sarrasin et le millet, qui constituaient l'armée des céréales inférieures dont le peuple se nourrissait autrefois.

A mesure que reculaient les jachères et les terrains incultes, le blé s'avançait derrière eux. En 1815, il s'étendait sur 4 millions et demi d'hectares ; aujourd'hui il agite l'Océan de ses épis dorés sur 2 millions d'hectares de plus. Chaque hectare, au lieu de produire 9 hectolitres de grains, en produit 16. Aussi n'est-ce plus 40 millions d'hectolitres de blé que fournissent les « blondes moissons », mais près de 120 millions[1].

Ah! l'heureuse victoire! Au pain noir elle a substitué le pain blanc sur la table ouvrière. Et ce n'est plus que dans les régions très pauvres, dans quelques coins de la Bretagne, où l'on mange du sarrasin; du Centre et des montagnes, où l'on mange du pain de seigle, que le pain de pur froment, meilleur que celui des princes d'autrefois, est encore un luxe comme au bon vieux temps. Mais cette merveilleuse victoire ne sera complète que le jour où nul ne manquera de ce bon pain blanc que le triomphe du blé nous a donné.

La terre qui donne : progrès de la culture.

Le triomphe du blé — défaite du pain noir — est dû aux progrès considérables réalisés au cours du siècle par le travail agricole.

On a fait de la place au blé. Le paysan, qui avait attaqué depuis des siècles les forêts immenses, a continué ses

1. En 1902, il y avait 6,563,711 hectares de blé. La récolte fut de 115,530,592 hectolitres, pesant 89,240,038 quintaux et valant, malgré les bas prix, *1 milliard 873 millions.*

défrichements; les landes ont été conquises, les marais desséchés, les revers des montagnes fertilisés ; à l'antique routine des *jachères* a succédé la pratique régulière et générale de l'*assolement,* qui exige de la terre une récolte tous les ans et ne lui donne le repos dont elle a besoin que par la variété des cultures. Voici un champ : cette année, le cultivateur y sème du blé; l'année prochaine, il y sèmera de l'avoine ou de l'orge ainsi que du trèfle incarnat, de la luzerne ou du sainfoin; sous la récolte dorée poussera la récolte verte, de sorte que, pendant la troisième année, si le temps est favorable, le champ sera couvert d'une belle toison de fourrage artificiel; à la quatrième année, le blé reviendra, à moins qu'il n'attende encore un an, parce que l'on aura confié au champ une récolte de pommes de terre et de betteraves. Voilà en quoi consiste l'assolement. C'est bien vite dit, et pourtant cela explique une bonne partie du travail agricole dans les régions où l'on ne se livre pas à des cultures spéciales, comme celle du tabac ou de la betterave sucrière dans le Nord, ou celle de la vigne dans le Midi.

Mais pour que la terre, qui est cultivée aujourd'hui partout où elle est cultivable, donnât constamment sans jamais s'épuiser, il a fallu l'améliorer et la travailler plus qu'autrefois.

On l'a améliorée par le *drainage* là où elle était humide, par l'*irrigation* là où elle était trop sèche. L'irrigation était pratiquée, le drainage ne l'était pas. Ce n'est que vers le milieu du siècle qu'on se mit à fabriquer en France des *tuyaux de drainage,* perfectionnement des premiers tuyaux qui avaient été présentés en 1843 à la *Société royale d'agriculture de Londres.* Les questions de voisinage soulevées par les travaux importants furent réglées en 1835 par la loi sur les irrigations[1], et en 1854 par la loi sur les drainages.

1. C'est dans les Ardennes, les Pyrénées, la Loire, le Puy-de-Dôme, le Doubs, en Lorraine, en Saône-et-Loire, etc., qu'ont été exécutés les travaux d'irrigation les plus remarquables.

On a amélioré la terre avec les *amendements* et les *engrais*. On a continué les marnages et les ensablements d'autrefois. On a découvert un nouvel amendement, la *chaux,* qui fit merveille vers 1865. Privées de chaux jusque-là, les terres produisirent des récoltes inespérées. Le paysan poussa des cris de joie. Tout le monde se mit à chauler, et depuis lors les *chaulages,* qui avaient édifié des fortunes rurales en peu d'années, vers la fin du second empire, sont entrés dans la pratique courante.

Quant aux engrais, la théorie en fut faite vers 1840 par le chimiste allemand Liebig. Aussi, dès 1850, faisait-on venir du *guano* du Pérou. Vingt ans après, on en répandait 100 millions de kilos en une seule année. En 1856, on découvrit les phosphates de chaux des Ardennes et de la Meuse. Plus tard on utilisa les *nitrates* du Chili. Les engrais mirent plus de temps que la chaux pour gagner la confiance des cultivateurs, mais, l'enseignement agricole aidant, on peut dire qu'aujourd'hui ils ont pénétré à peu près partout et fertilisé presque toutes les terres. Il en faut même des quantités si considérables (203,000 tonnes de nitrate de soude en 1904, 500,000 tonnes de superphosphates en 1892 et 1,250,000 tonnes en 1903), qu'ils sont fréquemment *sophistiqués* et que les syndicats agricoles ont été obligés d'organiser l'analyse et l'achat en commun.

La terre a été reconnaissante à l'homme des soins qu'il lui prodiguait. C'est ainsi que le rendement moyen de l'hectare en blé a passé de 9 hectolitres au début du siècle à 15 hectol. 43 dans la période 1883-1892 et à 16 hectol. 65 dans la période 1892-1902. La production des pommes de terre atteignit 76 quintaux dans la période 1883-1892 et 79 quintaux dans la période 1893-1902. L'agriculture, comme l'industrie, peut donc augmenter ses rendements : c'est rassurant pour l'avenir.

Les machines agricoles.

Si actuellement la terre est mieux « travaillée » qu'au-

trefois, cela tient en partie aux progrès de l'outillage facilités par l'abaissement considérable du prix du fer. Le siècle du fer n'est pas seulement le siècle du machinisme industriel, c'est aussi le siècle du machinisme agricole, car la machine a envahi les champs et les prés. Dès le milieu du siècle, à la charrue primitive dont nous avons parlé s'était substituée la charrue perfectionnée de *Mathieu de Dombasle;* on commençait même à employer la *charrue à vapeur* de Fowler; la machine à *battre,* mue par la vapeur ou par des chevaux tournant dans un manège, remplaçait l'antique fléau dans les grandes fermes; on connaissait déjà, dans ces grandes exploitations, les *faucheuses* et les *moissonneuses,* les *scarificateurs,* charrues à plusieurs socs pour labours superficiels, les *extirpateurs* pour la lutte contre les racines et les herbes parasites, les *buttoirs,* les *semoirs,* les *hache-paille,* etc.

Aujourd'hui, toute la région du Nord est en proie aux machines agricoles construites dans la région même, ou à Vierzon, ou en Amérique. Ailleurs, elles ont pénétré peu à peu dans les grandes fermes, et c'est plaisir de voir, en Normandie, les faucheuses tondre d'immenses prairies, en Beauce, les moissonneuses raser la plaine fière de ses « blés d'or » et laisser derrière elles de longues files de gerbes mécaniquement liées, Le jour n'est pas loin peut-être où les petits champs et les petits prés des petits propriétaires et des petits fermiers-cultivateurs seront fauchés en un clin d'œil par ces machines achetées en commun comme les engrais ou louées à temps comme les machines à battre.

La terre est vouée à la machine presque autant que l'atelier. Déjà les Américains se vantent de ne plus rien « faire à la main ».

Variation dans les cultures.

Au cours du siècle, des modifications profondes se sont produites dans les cultures. C'est d'abord la victoire du blé qui a refoulé le seigle dans les pays pauvres (massif central, Morbihan, Champagne pouilleuse) et le sarra-

sin en Bretagne, en Normandie, dans la Creuse et le Limousin.

C'est l'augmentation considérable de la culture des *pommes de terre*[1], c'est l'agrandissement non moins considérable des *prairies naturelles et artificielles* (trèfle, sainfoin, luzerne, pois, féverole[2]); au bétail maigre qui traînait autrefois une existence famélique a succédé le bétail gras des grasses prairies. C'est le progrès de la betterave : en 1840 elle occupait 58,000 hectares ; en 1862, 135,000; en 1897, 700,000, et en 1902, 821,000. Ce progrès s'explique par l'utilisation croissante de la betterave pour les sucres, les alcools et l'alimentation du bétail : dans l'arrondissement de Cambrai, l'extension de la culture betteravière a porté de 700 à 11,000 le nombre de bovins. C'est surtout la terre profonde et riche de la région du Nord qui est la patrie de la betterave. De nombreux ouvriers belges passent la frontière pour lui donner des soins. Peut-être cette culture florissante sera-t-elle atteinte par la récente *Convention de Bruxelles* (1902) sur le régime des sucres, qui a supprimé les primes à la culture de la betterave ainsi que les primes à l'exportation des sucres. L'année même de la *Convention de Bruxelles*, la récolte betteravière (fourragère et sucrière) était évaluée à 382 millions de francs.

Parmi les cultures industrielles, celle de la *garance*, dans les départements du Midi, a été tuée par la chimie, qui nous a donné les couleurs artificielles; celle du *chanvre* dans l'Ouest et celle du *lin* dans le Nord sont en profonde décadence, frappées par la concurrence du coton. Les industriels du Nord font venir leur lin de Russie.

L'agglomération de la population dans les villes et les centres industriels a suscité les progrès des *cultures*

1. En 1902, il y avait 1,458,000 hectares de pommes de terre. Ils produisirent 111,871,000 quintaux de tubercules, valant plus de 568,000,000 francs.

2. En 1902, il y avait 1 million d'hectares de trèfle, 1 million d'hectares de luzerne et 775,000 hectares de sainfoin. La valeur totale de ce fourrage s'éleva à environ 550 millions de francs.

maraîchères intensives. Aux abords des villes, les soins patients des maraîchers ont été couronnés de succès prodigieux[1], la terre donnant comme une mère dont la bonté est inépuisable.

La *vigne,* qui est, avec le blé, l'une des cultures caractéristiques du sol français[2], a dû subir bien des vicissitudes.

En 1850, elle fut attaquée par l'*oïdium,* qui réduisit considérablement la production pendant quelques années; mais la marche en avant reprit en 1856, et la production finit par atteindre, dans les bonnes années, 65 à 70 millions d'hectolitres de vin, source de richesses pour les pays vignobles, car le vin était cher. Les chemins de fer sillonnant le pays, la vigne envahit les champs, grimpa sur les coteaux, s'accrocha aux flancs des montagnes. Mais voilà qu'en 1865 un nouveau fléau s'abat sur elle; c'est le terrible *phylloxera* qui, jusque vers 1890, va ravager particulièrement les vignobles du Bordelais, du Midi et des Charentes. La lutte fut désespérée; les vignobles furent inondés, les agronomes cherchèrent des armes. Finalement, on repiqua sur *plants américains; rupestris* et *riparia* firent fureur; les vignes nouvelles firent bonne figure, et la production, qui était tombée à 26 millions d'hectolitres dans la période 1886-1890, remonta vers les

1. M. Ponce, maraîcher, a raconté, il y a trente-cinq ans, dans la *Culture maraîchère,* que sur un peu plus d'un hectare il a récolté en un an : 10,000 kilos de carottes, 10,000 kilos d'oignons, de radis et autres petits légumes, 6,000 têtes de choux, 3,000 choux-fleurs, 5,000 paniers de tomates, 5,000 douzaines de fruits choisis, 154,000 salades, bref, un total de 154,000 kilos de légumes et de fruits. La culture maraîchère *fait* le sol; c'est si vrai que le maraîcher stipule dans les contrats *qu'il emportera son sol avec lui* (V. *Dictionnaire d'agriculture,* art. MARAÎCHERS); elle sème sur un petit espace, chauffe l'air et le sol en semant sous *châssis* ou en produisant une active fermentation par l'abondance du fumier. (V. Kropotkine, *la Conquête du pain.*) D'après l'*Annuaire statistique de la France,* les cultures maraîchères occupaient en 1902 328,000 hectares et produisirent pour 124 millions de francs de légumes.

2. La production annuelle de la France en vins, cidres, bières, etc., est estimée à un milliard et demi, et celle des céréales à 5 milliards; prairies naturelles et artificielles, 2 milliards; cultures industrielles, un milliard et demi; forêts et arbres fruitiers, 2 milliards; animaux domestiques, 6 milliards.

70 millions des bonnes années. On a évalué à plus de dix milliards les pertes occasionnées par les ravages du phylloxera[1]. Bien des vignerons furent ruinés. Ils se relevaient à peine de ces misères, dont on gardera longtemps le souvenir au pays du vin, quand survint la mévente, autre fléau contre lequel maintenant les petits propriétaires se groupent en *coopératives*. Nécessité est mère de l'association, et le syndicat pénètre le monde rural, comme il pénètre le monde industriel.

L'élevage.

Autrefois l'élevage n'existait pas. Les animaux poussaient comme les plantes, tout seuls. Aujourd'hui, l'élevage des bovins, des moutons, des porcs, des chevaux, des oiseaux de basse-cour, est toute une science pleine de raffinements. Sans doute la routine subsiste encore, comme dans la culture, par ignorance ou manque d'argent; mais à l'heure actuelle tout paysan sait comment il doit s'y prendre pour engraisser le bétail destiné à la boucherie. Les écuries sont encore loin de satisfaire à toutes les conditions de l'hygiène animale, surtout dans les vieux bâtiments; mais dans les pays de grandes propriétés, comme la région du Nord, l'hygiène dirige les constructions nouvelles.

Les *races* ont été améliorées. On a obtenu des chevaux *pur-sang* par croisements avec des chevaux anglais et arabes. Les « haras » ont favorisé le perfectionnement de la race chevaline. Tous les ans, de nombreuses *courses* dans tout le pays et autour de Paris, à Auteuil, à Longchamps, mesurent solennellement la valeur des chevaux,

1. On peut comparer les ravages exercés par la pébrine, maladie qui s'abattit en 1853 sur les vers à soie. En quinze ans, un milliard de pertes et des ruines nombreuses dans la région du Rhône et de l'Hérault, où l'élève des vers à soie était localisée. Il y a ainsi dans la mémoire du cultivateur des dates sinistres : années où la grêle hacha les blés et les raisins, où les inondations noyèrent tout, où la sécheresse, comme en 1893, faucha les prés, où les fortes gelées de l'hiver détruisirent les récoltes en herbes, où les épizooties, telle la fièvre aphteuse de ces dernières années, décimèrent le bétail.

excitant l'émulation des éleveurs. La France d'aujourd'hui élève environ 3 millions de chevaux, à peu près 1,200,000 de plus qu'en 1789.

C'est aussi par des croisements avec la race anglaise de Durham ou avec les races bretonnes, suisses et hollandaises qu'on a obtenu chez les bovins un meilleur rendement en viande, en lait et en beurre. La production annuelle du beurre est évaluée à 300 millions de francs; celle du lait à environ 77 millions d'hectolitres, valant plus d'un milliard de francs. Dans les terres à blé du Centre, le paysan attelle toujours des bœufs ou des vaches à la charrue ou à la charrette; mais ailleurs, notamment dans la région du Nord et en Normandie, il attelle de lourds chevaux de trait, des boulonnais, des percherons, des bretons, et il réserve ses bœufs pour l'engraissage.

De la viande et toujours plus de viande! En même temps que son prix, augmente sa consommation. L'enquête de 1862 révèle qu'on en mangeait à cette époque une moyenne annuelle de 26 kilos par habitant, au prix moyen de 1 fr. 11 le kilo, tandis que les chiffres correspondants fournis par l'enquête officielle de 1892 sont 36 kilos à 1 fr. 50 le kilo. En trente ans, le nombre des bovins s'est accru d'un million, passant de 12 millions et demi en 1856 à 13 millions et demi en 1897, à 15 millions en 1902. En 1789, Lavoisier en comptait 7 millions, à peine la moitié du nombre actuel.

Le mouton est de plus en plus cher, parce qu'il diminue de plus en plus. Au temps des jachères, le paysan pouvait nourrir d'immenses troupeaux; aussi le mouton a-t-il reculé, surtout depuis 1850, devant l'invasion des jachères par les cultures. En 1866, il y avait en France 30 millions de moutons; en 1897, il n'y en avait plus que 21 millions et demi, et en 1902, seulement 18 millions et demi, moins qu'en 1789. Les races ont été croisées avec les mérinos d'Espagne, dont la laine est très fine, et avec les dishley d'Angleterre, dont la viande est excellente.

Le nombre des porcs a augmenté d'environ trois millions, passant de 4 millions en 1789 à plus de 7 millions aujourd'hui. On a introduit, toujours en vue d'accroître le rendement en viande, les races anglaises ou cochinchinoises, plus faciles à engraisser.

Le paysan trouve actuellement dans l'élevage, malgré les crises temporaires que subit la vente du bétail, une compensation aux déceptions de la culture. C'est pour cela que les prairies continuent à s'étendre, aux dépens des terres labourables. Il est plus facile d'importer du blé que d'importer de la viande. On dirait que nous sommes enfin en marche vers le beefsteak pour tous...

La « crise agricole ».

Si vous causez des champs avec un vieux paysan, il ne manque pas de gémir sur la dureté du temps présent et de regretter les belles années du second Empire : alors les blés étaient beaux, à cause des premiers chaulages ; on les vendait jusqu'à 28 et 30 francs l'hectolitre ; aujourd'hui c'est à peine s'il vaut 15 francs. Le vieux paysan vous dira que son blé lui coûte plus cher qu'il ne le vend. Tout était cher alors : le bétail et le vin, comme le blé. On vit des *fermiers généraux* se lancer à la curée des fermes et, grâce au travail de leurs métayers, qui ne profitaient guère de la hausse, faire des fortunes rapides et relativement considérables.

Aujourd'hui, c'est bien changé, et l'on regrette le temps passé. Il y a, dans l'Ouest, des paysans qui sont résolument bonapartistes parce qu'ils se figurent naïvement que si tout allait bien alors, c'était grâce à l'empereur, et que si tout va mal aujourd'hui pour l'homme des champs, c'est la faute de la République !

Tout va mal ? Non, mais depuis un quart de siècle sévit la *mévente* sur les blés, sur le vin, sur le bétail, en général sur les gros produits du sol ; et c'est ce qu'on appelle la *crise agricole*. Cette crise, dont tout le monde se plaint à la campagne, sauf les domestiques de fermes,

cette crise, qui a précipité l' « exode rural », est due au développement énorme des voies de communication et à la concurrence internationale. L'Amérique nous inonde de blé du Far-West à vil prix, elle nous gave de conserves de Chicago à bon marché; la production des vins s'est accrue dans le monde; les nôtres s'exportent plus difficilement, sauf les vins des crus renommés; les progrès de l'agriculture européenne ont suivi les progrès de l'agriculture française, et voilà la crise agricole!

En dix ans, d'après l'enquête officielle de 1892, la valeur du capital foncier, estimé en 1882 à 91 milliards et demi, baissa de 15 p. 100, le produit brut de l'agriculture diminua de 844 millions, le produit net fléchit de 329 millions, « déterminant ainsi la crise agricole à laquelle le législateur s'est efforcé de remédier par le vote des mesures économiques dont la principale a été l'adoption de nouveaux tarifs de douane ».

En effet, pour guérir l'agriculture française de cette crise douloureuse, on se jeta dans le protectionnisme. Mais les droits (5 francs par tête de bovin, 7 francs par 100 kilos de blé) ainsi que les primes à la culture des betteraves et à l'exportation des sucres favorisèrent surtout les grands propriétaires. L'accaparement des blés ne fut pas évité, et l'ouvrier des villes se trouva au régime du « pain cher », alors que le petit cultivateur, obligé de vendre à bon marché à l'issue des battages, au moment où des quantités énormes de blé tombent sur le marché, ne profitait aucunement des droits protecteurs. Cette méthode protectionniste était celle de M. Méline, ministre de l'agriculture. D'ailleurs, les droits furent impuissants contre l'importation étrangère, et le blé retomba dans les bas prix. Le cultivateur continuait à se plaindre. Ce fut la faillite du protectionnisme[1].

1. Ce n'était pas la première. Sous la Restauration, alors que le *double vote* avait porté à la Chambre une majorité de grands propriétaires ruraux, qui ne cachaient pas leur désir d'augmenter leurs revenus et d'agrandir leurs propriétés, des droits énormes avaient été mis sur les blés importés

Pourtant, si la « grande débâcle agricole » a fait baisser de 40 à 50 p. 100 la valeur de la propriété rurale, si elle a ravagé la France, il semble qu'à l'heure présente elle touche à son terme, remonte la pente et laisse place à une ère nouvelle de prospérité.

Les associations agricoles.

La crise agricole, coïncidant à peu près, à ses débuts, avec la loi syndicale de 1884, a donné une vive impulsion aux associations agricoles. Le paysan menacé est sorti de sa torpeur pour se défendre.

En 1885, on ne signalait que 39 syndicats agricoles. En 1901 il y en avait 2,375, avec près de 600,000 adhérents. M. de Rocquigny (*les Syndicats agricoles*) en évalue même le nombre à 3,000, avec 800,000 membres. Quelques-uns sont très importants : le « Syndicat des agriculteurs de la Sarthe » compte 14,000 membres.

Ces syndicats sont groupés en unions, comme les syndicats industriels. L'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France, fondée en 1886, dont le siège est à Paris, groupe un millier de syndicats et 500,000 syndiqués. Outre l'Union centrale, il y a une dizaine d'unions régionales, dont les deux plus importantes sont l'« Union du Sud-Est » (siège à Lyon) et l' « Union des Alpes et de Provence ».

Les syndicats agricoles groupent des propriétaires et des petits cultivateurs. Les syndicats d'ouvriers agricoles sont encore rares (200), sauf dans les vignobles du

(lois de 1819, 1821, 1826); mais ces droits, qui devaient enrichir les grands propriétaires ruraux, dût le peuple mourir de faim, n'empêchèrent pas le prix du blé de diminuer. Et c'était nécessaire, car le blé s'était vendu 46 fr. l'hectolitre en 1817, et même 81 fr. dans le Haut-Rhin. Au cours de la crise alimentaire de 1817, le pain de 4 livres se vendit en Picardie et en Bourgogne jusqu'à 4 et même 5 francs ! Un député, partisan du pain cher, disait en 1821 que la cherté du pain était un bien pour les ouvriers, parce qu'elle les obligeait à travailler avec plus d'ardeur pour vivre ! Et un autre, Conté, que le bas prix des grains, en poussant les ouvriers à la paresse, rendait la main-d'œuvre rare et chère ! (V. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières de 1789 à 1870*, t. Ier.)

Midi[1] et dans les forêts du Centre[2] (Fédération nationale des syndicats de bûcherons).

La plupart des syndicats agricoles achètent en gros les matières premières nécessaires à l'agriculture, notamment les engrais chimiques, et les répartissent sans bénéfice (alors ce n'est pas du commerce) au prorata des demandes de leurs adhérents. Le Syndicat de la Sarthe fait ainsi entre un million et un million et demi d'affaires par an. M. de Rocquigny a compté 23 millions d'achats pour 25 syndicats seulement. Grâce à ce procédé, les petits propriétaires ont bénéficié d'une baisse de 40 à 50 p. 100 sur les engrais chimiques, de même qu'ils bénéficient, dans leurs coopératives de vente, d'une économie notable sur les frais qui grèvent les petits envois séparés.

Un avantage peut-être plus important que le cultivateur retire de l'union syndicale, c'est l'analyse des engrais par les chimistes et dans les laboratoires du syndicat. « Il n'est pas de commerce, dit M. Gide, dans lequel la falsification ait sévi d'une façon plus éhontée que dans celui des engrais artificiels et des semences, comme aussi des produits chimiques employés dans le traitement des maladies de la vigne, à tel point qu'il a fallu promulguer des lois spéciales sévères et pourtant encore inefficaces pour la réprimer. »

Les syndicats mettent à la disposition des petits cultivateurs des machines trop coûteuses : machines à battre, défonceuses, trieurs de grains, appareils à distiller, à filtrer ou à stériliser les vins, etc. Mais une grande diffi-

1. Le congrès de Narbonne (1904) représentait environ 20,000 travailleurs agricoles. Au congrès syndicaliste de Bourges (1904), ont été jetées les bases d'une Fédération nationale des travailleurs de la terre, groupant non seulement les salariés, mais encore les métayers. Il faut, en effet, signaler un réveil curieux parmi les cultivateurs-travailleurs. Ils commencent à former des syndicats. Il en existe un notamment à Bourbon-l'Archambault (Allier) qui a des sections dans plusieurs communes du canton. Il n'admet que des « cultivateurs-travailleurs ». Il a principalement pour but de faire diminuer le prix des fermages ou la part du propriétaire, la suppression des fermiers généraux, l'achat en commun des engrais et de l'outillage agricole, la vente des produits du sol.

2. L.-H. Roblin, *les Bûcherons du Cher et de la Nièvre.*

culté surgit quand il s'agit des moissonneuses, des faucheuses et des pressoirs, parce que la fenaison, les moissons, les vendanges, se font à la même époque, en peu de temps, et que tous les syndiqués ont besoin des machines au même moment.

C'est le syndicat qui allume les feux contre la gelée, tire le canon contre la grêle, donne la chasse aux hannetons, aux sauterelles, et favorise les progrès de l'enseignement agricole, si nécessaire pour combattre la routine.

Ou bien le syndicat, pour rester dans les limites de la loi de 1884 qui lui interdit le commerce, se transforme en *coopérative de vente ou de production*[1], comme le Syndicat du haut Beaujolais pour les vins, le Syndicat du Comtat (Vaucluse) pour les fraises, le Syndicat de Saint-Genis-Laval (Rhône) pour les pêches, les Syndicats de Roquevaire et de Lascours en Provence pour les câpres confites dans le vinaigre et la pulpe d'abricots, le Syndicat des bouilleurs de cru de Nancy pour les eaux-de-vie, le Syndicat des jardiniers de Nantes qui expédie en Angleterre, le Syndicat des jardiniers de la région d'Hyères qui expédie à Paris et dans les grandes villes, le Syndicat des primeuristes français qui possède un poste de vente aux Halles de Paris, le Syndicat central des Agriculteurs de France, qui vend directement le bétail sur le marché de la Villette, l'Union agricole de France, ou les 150 laiteries coopératives, les 500 fromageries, etc.

Quelquefois ils se groupent pour créer des espèces de *fédérations* de vente, par exemple la « Société coopérative des viticulteurs de Cognac et des Charentes » et l' « Association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou », qui groupe près de 50,000 cultivateurs autour de ses 98 beurreries, et dont les 130,000 vaches fournissent 200 millions de litres de lait et 10 millions de kilos de beurre valant environ 30 millions et expédiés en grande partie vers l'immense marché de Paris.

1. V. André Colliez, *Associations agricoles de production et de vente.*

Mais ces coopératives (il y en aurait 2,200[?]) sont loin de donner des résultats aussi brillants que les coopératives similaires de Suisse, d'Allemagne, d'Irlande et surtout de Danemark[1].

Les coopératives de vente et de production (laiteries, beurreries, fruiteries, caves coopératives) ne sont pas les seules « filles » des syndicats : il y a aussi les *coopératives de crédit agricole,* dont une centaine naquirent après la loi du 5 novembre 1894. En 1899, à l'occasion du renouvellement du privilège de la Banque de France, l'Etat força la banque à mettre 40 millions à la disposition des sociétés de crédit agricole. Ce fonds était de 60 millions en 1902, et il s'accroît chaque année de 5 à 6 millions. Mais le petit cultivateur, routinier, n'aime pas à emprunter, si ce n'est en cachette, et tous ces millions dorment inutilisés.

Il y a en France environ 1,500 caisses locales et régionales ou sociétés de crédit agricole mutuel. Un certain nombre sont groupées autour de deux centres, le Centre fédératif de crédit populaire (Marseille, 1889) et l'Union des caisses rurales (Lyon, 1893). Les prêts ne paraissent pas énormes[2].

1. « Le Danemark avec ses associations coopératives rurales pour le beurre, les œufs et le lard. La première en date ne remonte qu'à 1882. Aujourd'hui, il y en a 1,040 qui recueillent le lait des 850,000 vaches de leurs 150,000 associés, presque tout le lait du pays, et le transforment en 68 millions de kilos de beurre, représentant une valeur de 180 millions de francs. Elles vendent aussi une énorme quantité d'œufs (pour 22 millions de francs), chacun timbré d'un double numéro permettant de retrouver le nom de la Société expéditrice et celui du producteur, afin de pouvoir remonter à la source de toute livraison malhonnête et la punir d'une amende, et pour 55 millions de francs de lard (*bacon*) provenant des porcs engraissés avec le petit-lait, résidu des mêmes laiteries. Grâce à cette merveilleuse organisation, les paysans danois sont arrivés à conquérir le marché anglais : en fait, ce sont eux qui fournissent à des millions d'Anglais tout leur déjeuner : beurre, œufs et *bacon*. Et le revenu qu'ils tirent de leurs vaches est doublé, car le litre de lait, qu'ils vendaient de 8 à 9 centimes, leur en rapporte aujourd'hui au moins 15. » (Ch. Gide, *Rapport sur l'économie sociale à l'Exposition de 1900,* p. 323-324.)

2. Le crédit agricole est très développé en Allemagne, où la première coopérative de crédit rural a été fondée en 1849 par Raiffeisen. En 1900, les sociétés de crédit agricole ont fait pour *1 milliard 635 millions d'affaires,* sans compter celles des sociétés de crédit populaire, type Schulze-Delitzoch,

Les cultivateurs se défendent encore en constituant des sociétés de secours mutuels (6,000), des assurances mutuelles contre la grêle, l'incendie, les épizooties (906 au 1er janvier 1902, 5,000 en 1905).

Aujourd'hui, il y aurait au total 18,000 associations rurales, sans compter les sociétés d'agriculture et les Comices agricoles. En admettant que ce chiffre soit exagéré, il n'en est pas moins vrai que le monde rural s'est résolument engagé, lui aussi, dans la voie de l'association et qu'on a pu écrire avec raison, au moins pour les pays de petites propriétés : « Les associations coopératives seront avec le temps le grand instrument d'émancipation de l'agriculture [1]. »

Progrès général de l'agriculture au dix-neuvième siècle.

Si le cultivateur vend moins cher son blé, son vin et ses bœufs gras, il en vend davantage qu'autrefois, et la quantité compense un peu le bon marché.

Ce qui frappe, en effet, même quand on ne fait qu'une revue très rapide de l'agriculture au XIXe siècle, c'est l'accroissement considérable des produits et des revenus de la terre. On parle toujours et l'on s'émerveille des progrès de l'industrie, on parle moins et l'on ne s'émerveille pas des progrès de l'agriculture. Pourtant ils sont énormes. Et s'ils frappent moins que ceux de l'industrie, peut-être ne sont-ils pas moins grands. Nous ne savons pas assez ce qui se passe dans les campagnes, bien que la France soit avant tout un pays agricole.

L'agriculture est devenue une science, un art, un métier difficile [2].

qui ont un tiers de leur clientèle parmi les ruraux et qui font 2 milliards 800 millions de prêts. Le Parlement français est actuellement saisi d'une proposition de M. Clémentel en vue de subventionner largement les coopératives agricoles de production et de vente, au moyen d'un prélèvement sur la réserve déposée à la Banque de France pour le crédit agricole.

1. Jules Méline, *le Retour à la Terre.*

2. Cf. Louis Passy, *l'Agriculture devant la science.*

La conquête de la terre cultivable a été continuée contre les forêts, les landes, les marais, les montagnes; le sol a été irrigué, drainé, fumé, amendé, engraissé, remué, envahi par les machines, fertilisé en un mot; il a porté des plantes nouvelles et les plus belles moissons que la France ait jamais connues; les champs se sont piqués de trèfle, de luzerne, de sainfoin, de fourrages artificiels qui ont aidé les prairies naturelles à nourrir un bétail qui n'avait jamais été si nombreux et si gras; le blé a donné presque à tous le pain blanc, le bétail a donné la viande nécessaire aux muscles de l'ouvrier surmené; les coteaux se sont garnis de vignes; les environs des villes se sont couverts de jardins maraîchers qui ont donné, grâce aux soins qui leur ont été prodigués, des quantités de légumes si énormes qu'autrefois elles eussent paru fabuleuses; l'art des primeurs a été poussé jusqu'au raffinement; les vergers ont produit abondamment des fruits délicieux, et les horticulteurs — ces artistes du travail agricole — ont obtenu des fleurs rares, en attendant qu'ils aient des roses pour tous!...

Le monde rural : l'année du cultivateur.

Mais le cultivateur, celui qui ne recueille les fruits de la terre qu'après l'avoir travaillée de ses mains, arrosée de ses sueurs, n'a pas le temps de cultiver les roses.

A l'idylle champêtre souvent chantée par les citadins, aux souvenirs virgiliens de littérateurs ignorants de ce qui se passe aux champs, aux philosophes tolstoïsants qui prêchent le retour à la nature, à tous les naïfs, à tous les malins, à tous les fabricants de chimères, opposons la réalité peinte dans un livre exact et vigoureux par un homme de la terre :

Je me pris à réfléchir sur la vie (c'est un paysan qui parle), que je trouvais cruellement bête et triste pour les pauvres gens comme nous. Jamais de plaisir : le travail! le travail! toujours le travail! L'hiver s'atténue, les beaux jours reviennent : il faut vite en profiter pour semer les avoines, herser les blés, bêcher. Avril survient et

la douceur, les pêchers sont roses et les cerisiers blancs, les bourgeons s'ouvrent, les oiseaux chantent : tout cela est bien beau pour ceux qui ont la faculté d'en jouir; mais pour nous, ça signifie seulement qu'il faut se hâter de labourer, de planter les pommes de terre. Vient mai, le *fameux beau mois de mai,* souvent pluvieux et maussade, mais à qui les jeunes frondaisons vertes font toujours une parure agréable : il faut briser les jachères, curer les fossés, biner. C'est juin, avec ses beaux soleils; les haies sont piquées d'églantines, les acacias sont chargés de grappes blanches qui embaument : il y a des fleurs et des nids partout; mais nous, la belle saison, ça nous dit qu'il faut se lever dès trois heures du matin pour faucher, et qu'il faut travailler sans arrêt jusqu'à neuf heures ou dix heures chaque soir. C'est juillet, avec ses jours de langueur chaude. Qu'il fait bon n'avoir rien à faire, rester nonchalamment étendu sur les canapés moelleux des salons clos, ou bien siroter des boissons fraîches sous la tonnelle d'un parc, ou bien s'étendre sur le gazon des prés, dans l'ombre épaisse des arbres touffus. Les riches font bien de venir habiter leurs maisons de campagne à cette époque. Mais pour nous ce n'est pas le moment de faire des siestes. En grande hâte, il faut finir le foin. Le seigle mûrit. Le seigle est coupé, il faut se dépêcher de le battre, car sa paille est nécessaire pour lier le blé qui nous appelle. Hardi! au froment! Abattons à grands coups les tiges sèches! Serrons les javelles brûlantes! Edifions en meules les gerbes lourdes! Il fait tellement chaud qu'on n'en peut plus... Août bat son plein, et l'on cuit de plus belle, la moisson est finie : bouvier, vite à tes bœufs, il faut conduire les fumiers pendant que les chemins sont secs. Au chargement les autres : taillez par rangées dans le gros tas de la cour de petits cubes égaux que vous alignerez symétriquement sur les voitures. C'est embêtant, les machines travaillent, il faut aller chez les voisins pour aider au battage. Mais quand on en revient tout crasseux de poussière, la tête bourdonnante, les membres lassés, vite à l'œuvre ininterrompue, à l'épandage des fumiers, au labour! Septembre : les jours raccourcissent, allongeons-les, le travail presse; les pommes de terre sont bonnes à extraire, continuons de nous lever à quatre heures... Octobre et les semailles : l'eau peut survenir, profitons de ce qu'il fait bon, continuons de nous lever matin... Ouf! voici novembre enfin : c'est la saison d'hiver, la saison du calme. C'est la saison du calme, mais non celle du repos; il y a encore des besognes en masse, des labours de chaumes, des rigoles à creuser dans les prés, des ronces à extirper, des bouchures à tailler, des arbres à ébrancher; il y a surtout les animaux qui ont réintégré l'étable et qu'il faut soigner. Debout à cinq heures quand même : allons dans la nuit au pansage, nous serons prêts plus tôt pour le travail des champs. Et, tout le jour, allons patauger dans la boue, crottés jusqu'aux cuisses et les pieds mouillés. La veillée convient très

bien pour couper la ration de racines fourragères des bœufs et des moutons gras, pour faire cuire les pommes de terre des cochons... Quand la neige tombe, par exemple, nous avons des vacances ! oh ! des demi-vacances seulement, car les deux pansages journaliers n'en sont pas supprimés ; et puis, il faut bien confectionner des barrières pour les champs, des râteaux pour les fenaisons, emmancher les outils qui en ont besoin : on a mieux à faire l'été que de s'amuser à ces petites choses...

Eh ! oui, c'est cela, l'année du cultivateur[1]...

Grands propriétaires et fermiers généraux.

Elle est dure sans doute, l'année du cultivateur, mais il faut distinguer : il y a cultivateur et cultivateur, il y a celui qui cultive et celui qui ne cultive pas.

Les cultivateurs qui ne cultivent pas sont les grands propriétaires et les fermiers généraux.

Les grands propriétaires ne sont pas nombreux, mais ils sont très riches. La France est, moins que la Prusse et l'Angleterre cependant, un pays où domine la grande propriété. Sans doute, les petits propriétaires, cultivateurs et non-cultivateurs, sont largement représentés, puisque les recensements en indiquent environ 5 millions[2]. Mais ils ne possèdent chacun que d'un à 10 hectares, et en tout que 12 millions et demi d'hectares, tandis

1. *La Vie d'un simple* (Mém. d'un métayer), par E. Guillaumin; Stock, édit.

2. Depuis 1892, nous n'avons pas de statistiques portant sur la propriété rurale. D'après celle de 1892, il y avait en France 5,702,000 *exploitations*, contre 5,970,000 en 1872, 7,846,000 en 1861 et 8 millions en 1851. Il y a donc, depuis le milieu du XIX[e] siècle, sensible diminution du nombre des *exploitations*, comme il y avait eu, depuis 1789, grâce à la Révolution, énorme accroissement. Ces chiffres se rapportent aux *exploitations cultivées*, aux *domaines d'un seul tenant*, et non pas au nombre exact des propriétaires. Les statistiques, très obscures, n'indiquent pas — et c'est regrettable — le nombre des propriétaires. Néanmoins, on peut conclure que s'il y a diminution du nombre des exploitations, c'est qu'il y a diminution du nombre des propriétaires. Ceux qui ont disparu, depuis 1851, ce sont les petits. Ainsi, de 1882 à 1892, le nombre des petits propriétaires *cultivant eux-mêmes* a baissé de 186,621. Ces chiffres officiels prouvent qu'il y a, dans l'ensemble, *concentration*, des richesses dans le domaine agricole comme il y a concentration dans le domaine industriel. Sans cesse diminue le nombre des propriétaires, et sans cesse augmente celui des sans-propriété. Mais, pour tirer des conclusions sûres, il faudrait connaître le nombre exact des propriétaires, il faudrait avoir des statistiques minutieuses et précises.

Voici les résultats de l'enquête de 1902, en ce qui concerne le nombre

que les propriétés de plus de 10 hectares ont une superficie de 36 millions et demi d'hectares et que 29,000 grands propriétaires possèdent à eux seuls plus de 12 millions d'hectares. Ces grands propriétaires ont profité de la hausse considérable de la propriété agricole de 1850 à 1880 (dans le Centre, le prix de l'hectare passa de 600 ou 800 francs à 2,000 ou 3,500 francs). Il en est qui tirent de leurs terres plus de 300,000 francs de revenus annuels.

Comme les landlords écossais, les grands propriétaires français pratiquent souvent l'*absentéisme*. Ils s'en vont l'hiver dans les grandes villes, laissant des *régisseurs* (16,000 en 1892) pour les représenter.

En de nombreuses régions, et particulièrement dans le Centre, beaucoup de grands propriétaires, pour se débarrasser des soucis du « faire-valoir » direct, afferment en bloc leurs propriétés à des *fermiers généraux*. Ce sont des intermédiaires. Ils choisissent eux-mêmes leurs métayers, fixent le taux du métayage, surveillent les travaux et partagent les bénéfices de l'année, moitié pour eux, moitié pour le cultivateur.

Ce sont des spéculateurs, dit un cultivateur écrivain, et des spéculateurs favorisés, puisqu'ils ne payent nulle patente commerciale. L'avenir, je crois, supprimera ces intermédiaires inutiles et souvent funestes. Ils étaient peut-être relativement nécessaires au vieux temps, quand les cultivateurs, ne sachant pas lire, étaient presque incapables de faire leurs ventes et leurs achats : eux, plus expérimentés, sinon plus instruits, leur étaient supérieurs, avaient un certain droit de les diriger : cela les excusait en partie de s'enrichir

des diverses *exploitations*. Le nombre des propriétaires est évidemment inférieur.

PETITE PROPRIÉTÉ..	0 à 1 hectare ..	2.235.405	4.852.963 expl.
	1 5 — ..	1.829.259	
	5 10 — ..	788.299	
MOYENNE PROPRIÉTÉ.	10 20 — ..	429.407	711.118 —
	20 30 — ..	189.664	
	30 40 — ..	92.047	
GRANDE PROPRIÉTÉ.	40 100 — ..	105.391	138.671 —
	100 200 — ..	22.777	
	200 300 — ..	6.223	
	300 et au-dessus ...	4.280	

de leur travail. Mais tous les paysans un peu intelligents de la jeune génération sont capables de diriger seuls leurs exploitations, de faire convenablement leurs affaires, de tenir leurs comptes ; et ils ne sont pas du tout ennemis du progrès. Les fermiers généraux n'ont donc plus aujourd'hui de rôle nécessaire[1].

Petits propriétaires et fermiers cultivateurs.

Bien plus naturelle est la situation du petit propriétaire et du fermier cultivant eux-mêmes. En 1892, il y avait en France 3,387,000 propriétaires-cultivateurs[2]. Trop souvent le petit propriétaire n'a pas assez de terre pour vivre, alors il se fait journalier ; parfois même il entre dans l'industrie, comme dans le Nord, il se fait mineur, comme à Commentry, tout en cultivant son lopin de terre à temps perdu. Trop souvent aussi sa propriété est dévorée par l'impôt[3] et les droits de mutation : « C'est le tonneau des Danaïdes, un vase que le paysan remplit à la sueur de son front, et que le fisc vide quand il est plein[4]. » Trop souvent, elle est *morcelée* par les partages successoraux, enchaînée à la routine par le manque de crédit, écrasée par la *concurrence* de la grande propriété et par l'hypothèque, qui pèse sur la propriété rurale du poids accablant de ses 15 milliards de capital et de ses 500 millions d'intérêts. Le vigneron est à la merci du phylloxera, le cultivateur de blé à la merci de la grêle. Ce sont alors des luttes homériques contre la gêne ou la misère.

1. E. Guillaumin, *En Bourbonnais*.

2. Parmi eux, 2,200,000 ne cultivaient que leurs terres, 476,000 étaient en même temps fermiers, 123,000 étaient métayers, et 589,000 journaliers.

Mais il y a des petits propriétaires qui ne cultivent pas leurs terres ; puisque, nous venons de le voir, le nombre des petites *exploitations* s'élevait, en 1892, à 4,853,000. Rappelons que les 50 millions d'hectares du territoire agricole de la France se répartissent ainsi : petite propriété, 12 millions et demi d'hectares ; moyenne propriété, 15 millions d'hectares ; grande propriété, 22 millions et demi d'hectares.

3. Les campagnes payent 410 millions d'impôts directs. Le revenu net de la propriété rurale étant de 1 milliard 900 millions (2 milliards 400 millions de revenu moins 500 millions pour les intérêts de la dette hypothécaire), l'impôt direct, à lui seul, prend donc 21 p. 100 de ce revenu. Si le Français est le contribuable le plus imposé du monde, l'agriculteur est le plus imposé des Français, et le petit propriétaire le plus imposé des agriculteurs !

4. F. de Saint-Genis, *la Propriété rurale en France*.

Mais le paysan, ou propriétaire dont le « bien » est assez grand pour le faire vivre et n'est pas grevé de dettes, est le plus indépendant des travailleurs ruraux. Il en est le plus heureux. Il aime sa terre. Il la travaille avec passion. « Donnez à un homme la sûre possession d'un rocher, a dit Arthur Young, il le transformera en jardin. » C'est ce que fait le petit propriétaire-cultivateur. Sa terre, « il ne s'éloigne d'elle que quand on la lui prend; alors il gémit, il se plaint de la fatalité qui le poursuit, et la fatalité, c'est presque toujours un huissier qui l'expulse, parce qu'il s'est endetté, dans une mauvaise année, ou qu'il a imprudemment hypothéqué son bien[1] ».

Et le fermier-cultivateur est presque aussi indépendant que le petit propriétaire, quoiqu'il ne possède pas la terre qu'il travaille. Il en est le maître, sous réserve d'observer les conditions de son bail. Il est moins malheureux que le métayer, mais seulement lorsqu'il a affermé un grand « domaine », au lieu d'une parcelle toujours trop chère. Le fermier-cultivateur réalise la suppression du fermier général tant réclamée dans les campagnes où il existe.

Métayers.

Le métayer ou colon est celui qui exploite une ferme dont il partage les produits avec le propriétaire ou le fermier. Le partage se fait généralement par moitié; dans certaines régions, pourtant, dans les Landes, par exemple, le métayer garde les deux tiers du produit : le propriétaire ou le fermier n'a qu'un tiers. Ordinairement la part du colon est diminuée par une redevance colonique, en argent, prix du métayage, et par des redevances en nature, curieuse survivance des droits féodaux.

Examinons le budget du métayer. En voici un, pour ainsi dire moyen, relevé dans le centre de la France : année moyenne, domaine moyen (50 à 60 hectares).

1. J. Méline, le *Retour à la Terre*. — Les saisies immobilières s'élevaient en 1865 au nombre de 5,538; en 1895, leur nombre, presque quadruplé, atteignait 20,390.

Récolte de blé : 1,000 doubles décalitres. A déduire pour semence : 100 doubles. Reste à partager : 900 doubles. Part du métayer : 450 doubles. Quantité nécessaire pour la nourriture annuelle de la maisonnée : 150 doubles. Reste à vendre : 300 doubles, qui à 3 fr. l'un donnent 900 francs. Récolte d'avoine (les récoltes secondaires d'orge et de seigle sont utilisées entièrement pour la nourriture des animaux) : 1,000 doubles. A déduire : pour semence, 100 doubles ; pour la nourriture des animaux, 200 doubles. Reste à partager : 700 doubles. Part du métayage : 350 doubles, qui, à 1 fr. 50 l'un, donnent 525 francs. Part de bénéfices sur le bétail à toucher au compte de la Saint-Martin, 600 francs. Total des recettes : 2,025 francs.

Je suppose ce métayer seul avec sa femme. Il lui faut :

Un fort domestique à 500 francs, un moyen à 350, un pâtre à 150, une servante à 300, en tout 1.300 francs. Il convient d'ajouter, pour ouvriers supplémentaires pendant les grands travaux, 200 francs ; donc, pour le personnel, une dépense totale de 1,500 francs[1].

Comment sortir de la médiocrité ou de la misère avec les 525 francs qui restent et sur lesquels doivent être pris les frais de ménage, d'outillage, d'assurances, etc. ? Ils étaient, en 1892, 344,000, en France, à se poser cette question grave.

Domestiques de ferme.

Les domestiques employés par le métayer ont souvent plus de « bénéfices » que lui à la fin de l'année. Leur situation s'est améliorée depuis les progrès de l'agriculture et l'accroissement des populations urbaines au détriment des campagnes : la main-d'œuvre, devenant plus rare, devint plus chère. Avant 1850, dans les pays du Centre, un bon valet de charrue gagnait de 130 à 150 fr. par an ; une bonne servante, de 35 à 45 francs par an, plus une toison lorsqu'elle était bergère. Aujourd'hui où les gages ont tendance à monter sans cesse, le bon domestique gagne 500 ou 600 francs, et la bonne servante 300 ou 400 francs. Ils sont nourris et logés. Ils sont engagés au mois, comme dans le Nord ; à l'année ou à la saison, comme dans le Centre. Ils sont pour ainsi dire de la famille, et leur vie est à peu près celle du maître et

1. E. Guillaumin, *En Bourbonnais.*

de la maîtresse, avec un peu plus de travail et beaucoup moins de soucis.

Le journalier.

Mais voici le plus misérable. Le journalier, c'est le malheureux qui est obligé de se louer à la journée (de là son nom), à la semaine, à la tâche, à la saison, et qui s'en va de ferme en ferme, de la carrière à la forêt, au hasard de l'infortune, parce que, plus malheureux que le métayer, il n'a pas les avances nécessaires pour prendre une exploitation à son compte.

A lui les durs travaux des moissons, les longues journées d'été, les fatigues des battages, les chômages de l'hiver, les privations continuelles; pour lui point de poésie dans l'odeur des foins coupés ou les vagues d'or des blés mûrs, car c'est la saison où il reste debout 18 heures par jour, travaille vite sous le soleil brûlant et rentre le soir les membres brisés. L'hiver, comme les bûcherons du Cher et de la Nièvre, il fait des kilomètres dans la neige, ne mangeant qu'une soupe maigre, du pain glacé et du fromage humide, pour rapporter au logis, dans la nuit froide, les 30, 40 ou 50 sous qu'il a gagnés sous l'âpre bise. Aussi, dans les grands bois agités par les vents, n'y a-t-il pour lui d'autre mystère que le mystère social de sa triste condition.

Dressons le budget de ce travailleur isolé qu'on a oublié jusque-là au fond de sa misère.

Du 24 juin au 14 août, pour la levée des récoltes, de 120 à 160 fr.; je prends une moyenne de 140.

Du 15 août au 1er octobre, il peut faire une quarantaine de journées au prix moyen de 2 fr. 25, ce qui fait 90 francs.

Dans la période du 1er octobre à la Saint-Martin, 11 novembre, il lui faut une semaine pour récolter ses pommes de terre cultivées par moitié chez les cultivateurs des environs; il ne lui est guère possible de faire ailleurs plus de quatre semaines, qui, à trente sous par jour, donnent 36 fr.; je mets 40 fr. Cela donne pour la bonne saison un total de 270 francs.

Arrivent les mois d'hiver; fin novembre, décembre, janvier, février et mars. En ces 140 jours, le tâcheron ne fait pas plus de 100 journées de travail à 1 fr. 50 au maximum, soit 150 francs.

Restent les trois mois de printemps, avril, mai et juin. En avril, l'homme doit bêcher son jardin et planter ses pommes de terre; il peut faire quand même deux semaines, à 2 fr. par jour, soit 24 fr.

En mai, il y a souvent chômage; je prends néanmoins quatre semaines à 15 fr. : 60 francs.

Et puis, deux semaines — il lui en faut une pour le piochage de ses pommes de terre — à 3 fr. par jour : 36 francs.

Soit, pour l'année entière, un gain maximum de 540 francs[1]?

Il faut déduire pour le loyer et le pain (familles de cinq personnes) 400 francs au moins. Le journalier ne mange pas de viande, ne boit pas de vin chez lui. En supposant que l'argent du porc qu'il engraisse suffise aux menus approvisionnements du ménage, les 140 francs qui restent ne peuvent parer à toutes les autres dépenses. Surviennent le « pain cher », les bas salaires, les longs chômages, la maladie, et c'est la misère noire.

Autrefois et aujourd'hui.

Voilà bien des détresses. Elles ont provoqué et provoquent encore l'exode rural : las de végéter sur une terre qu'il croit ingrate, le travailleur des campagnes s'en est allé vers les usines et vers les villes; il a cherché la « paye fixe » pour échapper à l'inquiétude du lendemain, aux privations de la vie des champs. Il prit ses désirs pour des réalités et connut d'amères désillusions. Malgré ces déceptions, il hésite encore devant le « retour à la terre », car la terre n'est pas à lui[2].

Autrefois pourtant, les misères paysannes étaient plus profondes. Avant 1850, les journaliers battaient au fléau

1. E. Guillaumin, *En Bourbonnais*, p. 32-33.

2. Vers 1850, la population agricole représentait les trois quarts de la population de la France. En 1861, la population agricole était de 19 millions 873,000 habitants. Vingt ans après, en 1881, elle n'était plus que de 18 millions 249,000 : plus d'un million de paysans avaient émigré! Par contre, la population commerciale était passée, dans le même temps, de 1 million 536,000 habitants à 4 millions 644,000. Une partie des émigrants de la terre s'était portée vers le commerce. On ne connaît pas encore les résultats complets du recensement de 1901, mais on présume que depuis 1881, plus d'un million et demi de cultivateurs ont encore pris, non la « clef des champs », mais la clef des villes.

tout l'hiver pour 40 ou 50 centimes par jour ; les brûlantes journées de moisson ne leur rapportaient pas plus de 1 fr. 50. Le blé était encore un luxe : on le paya 40 francs l'hectolitre en 1848. Le pain était cher, et dans les campagnes on mangeait du pain noir : du pain de seigle, et parfois même du pain d'orge. Aujourd'hui, c'est du pain blanc. Les besoins ont augmenté. Le paysan n'ignore plus le goût de la viande ni celui du vin. Il s'offre quelques douceurs. Il met la « poule au pot ». Il sort, il va au café. Quand l'année est bonne, il s'attable, aux jours de fête, à des repas plantureux auxquels il invite ses amis. Dans certaines régions, il cherche à s'habiller comme les gens de la ville, alors qu'autrefois ses vêtements grossiers étaient faits de la laine de ses moutons et du chanvre filé par la ménagère pendant les longues soirées d'hiver, ou par la bergère au long des haies. Les chaumières ont à peu près disparu, les maisons nouvelles sont mieux bâties, meublées avec un peu plus de confortable. Presque chaque cultivateur a sa voiture, traînée par un âne ou par un cheval; autrefois il allait à pied aux foires lointaines. Aujourd'hui il reçoit le journal, autrefois il ne savait pas lire. Ses fils vont à l'école, quelques-uns terminent leurs études et quittent les champs. Longtemps figé dans l'immobilité et la routine, l'homme des champs se réveille; il cherche dans l'union le remède aux maux dont il souffre, il suit l'exemple des bûcherons du Centre, des agriculteurs de l'Ouest, des vignerons du Midi. L'instruction a pénétré dans les campagnes, et l'on dirait qu'elle allume, sous la cendre des vieilles résignations, le désir légitime d'une vie plus heureuse sur la terre qui donne[1].

1. Signe des temps : sur l'initiative du roi d'Italie, il vient d'être fondé (1905) un *Institut agricole international*, qui a pour but de concentrer, étudier, publier les renseignements statistiques, techniques, économiques concernant la production et le commerce des produits agricoles ; de présenter, s'il y a lieu, à l'approbation des gouvernements, des mesures pour la protection des intérêts communs aux agriculteurs et pour l'amélioration de leur condition, etc.

CHAPITRE XVI

LES SALAIRES AU XIXe SIÈCLE

La loi d'airain : la marchandise-travail et son prix de revient; prime d'amortissement de la machine humaine.

La hausse nominale des salaires au dix-neuvième siècle : des chiffres; partis de très bas, les salaires, malgré la hausse, ne sont pas arrivés très haut.

La hausse du prix de la vie : multiplication des besoins; hausse des loyers et des produits alimentaires.

Le chômage : les moyennes cachent deux choses : le chômage et les « salaires de famine »; 400,000 travailleurs continuellement sans travail.

Salaires actuels : la propriété-travail a beaucoup moins augmenté que la propriété industrielle; hausse lente depuis 1880; longues journées, bas salaires; courtes journées, hauts salaires; salaires d'Australie et d'Amérique; 3 francs par semaine à dix-huit ans; un « morceau savoureux »; le salaire de l'ouvrier au cours de sa vie; les ouvriers d'aujourd'hui plus heureux que ceux d'autrefois parce que ceux-ci étaient plongés en des abîmes de misère.

Le minimum de salaire : il existe en France dans les travaux publics, en Australie et Nouvelle-Zélande, dans certains métiers.

La « loi d'airain ».

Sous le régime du *salariat,* le travail est une marchandise soumise à la loi de l'offre et de la demande, et le prix de cette marchandise, comme celui de toutes les autres, tend sans cesse à se ramener au minimum, c'est-à-dire au prix de revient de sa production. C'est ce qu'on appelle la « loi d'airain ».

Or, le prix de revient de la production de la marchandise-travail, c'est d'abord le prix des choses de première nécessité indispensables au travailleur, et c'est aussi le

prix minimum que coûte à l'ouvrier la vie en famille. En effet, la marchandise-travail doit non seulement se conserver en bon état pour produire le plus possible (voilà pour l'ouvrier considéré seul), mais encore se renouveler constamment, afin qu'il y en ait toujours sur le marché et que l'industrie ne chôme jamais faute de bras (voilà pour la famille ouvrière). L'enfant de l'ouvrier est destiné à l'usine : c'est une nouvelle machine qui remplacera l'ancienne quand celle-ci sera usée; et l'on sait que dans l'industrie on amortit le matériel.

Voilà pourquoi dans le prix du travail il entre deux composants : 1° le prix de l'*entretien* du travailleur en activité; 2° une sorte de *prime d'amortissement* préparant, avec l'enfant de l'ouvrier, le travailleur de demain.

On peut ainsi expliquer, semble-t-il, la hausse nominale des salaires au XIXe siècle, ces salaires ayant haussé peut-être à cause de la plus grande « productivité du travail », mais plus sûrement à cause de l'augmentation du nombre des besoins et du prix de la vie.

La hausse nominale des salaires au dix-neuvième siècle.

D'après les *bordereaux des salaires* publiés par l'*Office du travail* du ministère du commerce (1902), la hausse nominale des salaires aurait été de 118 p. 100 de 1806 à 1889, de 100 p. 100 de 1852 à 1896, et seulement de 2,8 p. 100 de 1896 à 1901.

Ces chiffres confirment à peu près ceux d'un graphique exposé en 1900 par le bureau des statistiques dans « l'inventaire social du XIXe siècle[1] » et résumant les enquêtes faites au cours du siècle :

1806...........	45	1860-65........	70
1824-33........	49	1873...........	75
1840-45........	53	1880...........	98
1853...........	56	1892...........	100
1856...........	61	1900...........	103

1. *L'Economie sociale à l'Exposition de 1900,* t. V de l'*Introduction générale,* rapport de M. Ch. Gide. V. aussi les volumes spéciaux et détaillés.

Donc, si le salaire moyen de l'année 1892 est égal à 100 par hypothèse, on doit représenter par 45 celui de 1806 et par 103 celui de 1900. Les salaires journaliers, dans leur ensemble, auraient donc plus que doublé de 1806 à 1900, même de 1806 à 1880.

Voici, d'après l'*Office du travail,* le mouvement des salaires dans quelques métiers industriels :

PROFESSIONS	1824-33	40-45	1853	60-65	1874	1883	91-93
Grande industr. (ensemble)	»	52	»	69	»	»	100[1]
Maçons (province).....	46	»	52	»	78	91	100
Terrassiers (province).	»	»	49	»	80	89	100
Charpentiers (prov.)...	»	»	51	»	80	92	100
Peintres (province)	»	»	52	»	76	90	100
9 catég. d'ouvr. (prov.).	»	»	52	»	79	90	100
Mineurs	»	50	52	62	85	91	100
Le bâtiment (à Paris)..	»	54	57	70	77	100	100

Ce tableau confirme la hausse. Mais, comme l'écrit M. Charles Gide dans son rapport sur l'*Economie sociale à l'Exposition de 1900 :*

Si le salaire a fait une énorme ascension au cours du XIXe siècle, ce n'est point à dire qu'il soit arrivé très haut. Cela veut dire seulement qu'il est parti de très bas. Et on peut à bon droit s'étonner qu'il ait fallu tout un siècle de progrès et de lutte pour l'élever à ce taux misérable où il est encore aujourd'hui pour le plus grand nombre des hommes.

Voici encore deux tableaux officiels empruntés à l'*Office du travail,* l'un sur les salaires agricoles, l'autre sur les salaires industriels, et qui montrent, en même temps que la hausse à travers le siècle écoulé, l'insuffisance actuelle desdits salaires :

1. On égale à 100 le prix des salaires en 1891-1893. Les autres chiffres marquent le rapport des prix précédents au prix de 1892 pour chaque profession.

Salaires agricoles.

JOURNALIERS AGRICOLES[1]		1852	1862 Avant et après la récolte.	1862 Pendant la récolte.	1882 HIVER	1882 ÉTÉ	1892 HIVER	1892 ÉTÉ
Homme non nourri ...		1,41	1,85	2,77	2,22	3,11	2,04	2,94
		69	91	94	109	106	100	100
Homme nourri		0,81	1,08	1,82	1,31	1,98	1,30	1,85
		62	83	98	101	107	100	100
Femme non nourrie ..		0,89	1,14	1,73	1,42	1,87	1,35	1,78
		66	84	97	105	105	100	100
Femme nourrie		0,47	0,62	1,18	0,79	1,14	0,79	1,08
		60	78	105	100	106	100	100

La plus *forte moyenne* de ce tableau est 3,11, représentant le salaire d'été d'un journalier non nourri : or, les salaires d'été ne se touchent qu'au temps des foins, des blés et des vendanges. Ils durent un peu plus que les roses et un peu moins que la récolte et la cueillette. De sorte que ce tableau, plein de chiffres officiels, traduit la misère que traîne au fond des campagnes le malheureux journalier.

Salaires industriels.

GROUPES D'INDUSTRIES (départements, Paris excepté).	SALAIRE MOYEN PAR JOUR — Ouvriers : Enquêtes de 1840-45	1861-65	1891-93	Ouvrières : Enquêtes de 1840-45	1861-65	1891-93
Industries extractives (mines et carrières)	1,95	2,30	4,10	0,85	1,10	1,60
Industries de l'alimentation ..	1,90	2,10	3,65	1,05	0,95	2 »
Industries chimiques	2,15	2,20	3,70	1,10	1,15	1,85
Industries du papier et du livre.	2,05	2,50	4 »	1 »	1,10	2,10
Cuirs et peaux...............	2 »	2,20	3,70	1 »	1,10	2,10
Industries textiles	1,90	2,05	3,45	1 »	0,95	2,10
Vêtements..................	» »	2,25	3,60	» »	1,10	1,90
Ebénisterie	» »	2,50	3,65	» »	1,20	1,55
Travail des métaux	2,40	2,75	4,20	1 »	1,20	1,75
Bâtiments	2 »	2,05	3,60	0,85	1,10	1,15
Céramique, verrerie..........	1,90	2,15	4 »	0,90	1,05	1,95

1. La seconde série de chiffres (69, 60, 100, etc.) indique le rapport au salaire de 1892 égalé à 100.

En 1892, d'après une enquête de l'*Office du travail* qui porta sur près de 700,000 ouvriers, le taux moyen des salaires industriels pour toute la France était de 4 fr. 20 par jour pour les hommes et de 2 fr. 20 pour les femmes.

En 1900, M. Pelloutier, enquêteur audit Office, après des recherches personnelles, aboutissait à la moyenne générale de 4 fr. 85 pour le travail masculin de l'agriculture et de l'industrie, et à une moyenne de 2 fr. 16 pour le travail féminin[1]. Ces chiffres paraissent un peu forts comparés aux chiffres précédents, d'autant que l'enquêteur dit qu'il a opéré en tenant compte des chômages et des réductions de salaires périodiques. « Une moyenne générale embrassant tous les salariés en France, et seulement les hommes, ne dépasserait guère 3 fr. par jour et 1,000 fr. par an. » (Ch. Gide.) Tous ces chiffres font voir que les salaires ont eu beau monter pendant le XIXe siècle, ils étaient partis de si bas, ils venaient du fond d'une si profonde misère, qu'en général ils n'ont même pas pu atteindre le niveau d'airain au-dessous duquel la vie ouvrière n'est que privations.

La hausse du prix de la vie.

D'ailleurs, parallèlement aux salaires haussait le prix de la vie pour deux raisons : l'affinement et la multiplication des besoins, la hausse réelle des denrées.

Aujourd'hui le travailleur mange du pain blanc, boit du vin, prend du café, consomme du sucre, fume son paquet de tabac, lit son journal, prend le tramway, va plus ou moins au cabaret, au spectacle, à la réunion publique, en promenade. Bref, le cours de la vie lui a apporté de nouveaux besoins et affiné ceux d'autrefois.

Mais, en devenant plus variée et plus digne, son existence est devenue plus chère, en même temps que l'ouvrier, comprenant sa valeur, ayant plus d'instruction,

1. *La Vie ouvrière en France,* par Fernand et Maurice Pelloutier, p. 73.

se comparant aux « heureux de la terre », devenait plus sensible aux privations. C'était le progrès tirant l'homme de la brute, éclairant les bas-fonds de misère où s'attardaient son inconscience et sa résignation, c'était l'inéluctable progrès, le fleuve incessant de la vie charriant pêle-mêle l'espérance et les déceptions, la joie de vivre et la tristesse des luttes. Et les luttes pour l'existence étaient d'autant plus navrantes que le prix de la vie montait sans cesse.

A ce sujet, l'*Office du travail* avait exposé en 1900 le tableau suivant, qui était censé représenter les dépenses d'une famille ouvrière de Paris au long du XIX[e] siècle[1] :

1804-1813	73,5	1854-1863	99
1814-1823	79,6	1864-1873	102,5
1824-1833	84,3	1874-1883	105,8
1834-1843	85,1	1884-1893	100
1844-1853	78,4		

Or, ce tableau ne tient compte ni du vêtement, ni du transport, ni des dépenses d'instruction, ni des dépenses de solidarité ouvrière; il ne tient pas compte, en un mot, de l'augmentation des besoins dans la classe ouvrière et ne porte que sur la « même quantité et la même qualité » de produits à travers tout le siècle. Encore nous marque-t-il pourtant, non pas, comme il le prétend, l'augmentation du prix de la vie ouvrière, mais l'augmentation de prix du même logement, de la même quantité de nourriture, de chauffage et d'éclairage d'un bout à l'autre du siècle.

Il n'est pas rare d'entendre dire par des personnes d'âge qu'avec la même somme d'argent on obtenait jadis beaucoup plus de produits qu'aujourd'hui. En effet, la vie d'autrefois était moins chère que celle d'aujourd'hui, et c'est une loi de l'évolution économique, maintes fois vérifiée dans ce livre, que le pouvoir d'achat de l'argent

1. Le prix de la vie en 1884-1893 est pris comme terme de comparaison.

est allé sans cesse en diminuant depuis le fond du moyen âge jusqu'à nos jours.

Deux choses ont augmenté surtout : les denrées alimentaires et les loyers. Quant au prix du vêtement, grâce à l'industrie de la confection, aux bas salaires, aux grands magasins, il a plutôt diminué.

La hausse du prix des denrées tient principalement à l'augmentation du nombre des intermédiaires interposés entre le producteur et le consommateur. En 1861, il y avait en France 1,537,000 commerçants; vingt ans après, on en comptait près de 4,644,000. Leur nombre augmente encore tous les jours. Et comment vivraient ces trop nombreux intermédiaires s'ils ne grevaient pas le prix de la marchandise de leurs bénéfices successifs, dont le total doit sortir de la poche ouvrière? Le résultat de cet état de choses, c'est, par exemple, qu'une barrique de vin de 220 litres, payée 10 ou 12 francs à Narbonne, n'est pas livrée au consommateur parisien à moins de 115 ou 120 francs.

Parmi les produits alimentaires, c'est peut-être le pain dont le prix a le moins haussé : aussi la consommation en a-t-elle sensiblement augmenté. De 1823 à 1853, le prix moyen du kilogramme de pain blanc de première qualité a été de 34 centimes; de 1855 à 1892, il a été de 36 centimes; depuis 1894, il est de 37 centimes et demi, et même, dans certains quartiers de Paris, de 40 centimes.

Le prix de la viande augmente lentement, mais constamment depuis le commencement du siècle; aussi, contrairement à ce qui se passe pour le pain, la consommation tend à diminuer dans la classe ouvrière. D'après M. Husson (*les Consommations de Paris*), le prix moyen de la viande de boucherie a passé de 1 fr. 05 le kilo en 1781-86 à 1 fr. 64 en 1894. A l'heure actuelle, le prix de la viande, le mouton surtout, ne fait qu'augmenter à la Villette, à tel point que de nombreux étaliers de Paris, ne pouvant pas augmenter leurs prix de détail en proportion du prix de gros, sont obligés de fermer leur boucherie.

Les œufs, en 1788, valaient environ 44 francs le mille; en 1854, 52 francs; aujourd'hui, le mille vaut 82 francs. C'est donc une hausse de près de 50 pour 100 depuis cent ans.

Les pommes de terre jaunes, les moins chères, coûtaient, en 1849, de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 l'hectolitre; en 1859, de 6 fr. 50 à 7 fr.; en 1869, de 7 à 8 fr. Aujourd'hui, elles coûtent de 7 fr. à 12 fr. 50. Le prix des haricots a doublé de 1849 à 1892. Et le beurre, qui se payait, en 1849, de 1 fr. 28 à 1 fr. 90 le kilo, en 1859 de 1 fr. 48 à 2 fr. 36, en 1869 de 2 fr. 50 à 3 fr. 54, vaut aujourd'hui de 2 fr. 05 à 4 fr. 26.

Le prix du vin s'est accru sensiblement au cours du siècle, malgré l'abondance de certaines récoltes. En 1788, le litre valait 44 cent.; en 1854, 57 cent.; il coûte aujourd'hui 60 et même 70 centimes au détail, et c'est au détail, à la bouteille, que l'ouvrier achète le vin. Malgré la hausse, les ouvriers ont tendance à puiser l'énergie dans plus de vin, parce que la viande est trop chère, parce que l'alimentation a subi, au cours de ces trente dernières années, une augmentation de 22 ou 23 p. 100, alors que les salaires n'ont augmenté, pendant la même période, que d'environ 17 p. 100.

En même temps que montait le prix des denrées alimentaires, montait à Paris et dans les grandes villes, dans presque tous les centres ouvriers, le prix des loyers, sans que l'air et la lumière circulent plus abondamment dans le logis étroit où vit la famille ouvrière, où, le soir, rentre le travailleur, harassé de fatigue. A Paris, le percement des grandes artères, des belles rues, la démolition des petites maisons, la multiplication des tramways, ont chassé l'ouvrier vers les faubourgs et la banlieue, où la vie est encore très chère, sans compter que cette émigration forcée lui impose des dépenses de transport onéreuses, parce que répétées.

Est-il besoin de multiplier les chiffres pour montrer que la hausse du prix de la vie diminue singulièrement

la hausse des salaires, et prouver combien grande est l'erreur de ceux qui, pour mesurer le progrès social, ne regardent que la valeur nominale des salaires, oubliant de considérer leur valeur réelle par rapport au prix des choses de première nécessité[1] ?

Le chômage.

Encore ces moyennes sont-elles illusoires. « Le *salaire moyen* est une fiction, dit M. Dagan[2]; il habitue les esprits à se figurer que la généralité des salariés reçoit un taux de salaire particulier en apparence convenable. »

Le salaire moyen cache deux choses : le chômage et les salaires de famine. Quelle valeur d'information possède un chiffre qui ne nous renseigne que sur le prix de la journée et point sur le nombre des journées? Il ne faut jamais oublier que l'ouvrier, à condition qu'il ne subisse aucun chômage pour maladie, grève, crise industrielle ou autres causes, n'est payé que pour 290 ou 295 jours de travail. S'aviserait-on de regarder la condition du moissonneur et du maçon à travers leurs salaires de la saison d'été, alors qu'ils n'ont pas de travail pendant l'hiver? Les moyennes de salaire devraient porter sur l'année entière pour ne pas voiler l'une des plaies les plus douloureuses du salariat : le chômage.

Nous avons vu combien le chômage fut terrible vers le milieu du XIXe siècle, au moment où s'opérait avec une rapidité inouïe la révolution industrielle. On n'a pas de chiffre sur ces anciennes crises du travail.

Aujourd'hui, les statistiques évaluent de 300,000 à 400,000 le nombre des travailleurs, enfants, femmes, hommes, continuellement en chômage. M. Vaillant l'a évalué à une moyenne de 406,000 de 1896 à 1901, dans un discours dont les conclusions en vue d'organiser la pro-

1. D'après un document de l'Exposition, cité dans le rapport de M. Gide, à Reims, de 1834 à 1899, le prix du pain a augmenté de 36 p. 100; le prix de la viande, de 60 p. 100; le prix du vin, de 75 p. 100; le prix des loyers, de 66 p. 100.

2. *De la Condition du peuple au vingtième siècle,* par H. Dagan, p. 88.

tection contre le chômage ont été adoptées par toute la Chambre[1] : 406,000 « sans travail » sur à peine 10 millions d'ouvriers ! Et l'armée des chômeurs forcés grossit d'année en année.

L'éloquence de ces chiffres, concernant ce qu'on appelle l' « armée de réserve du travail », prouve combien on s'illusionnerait sur la situation générale des travailleurs si on la jugeait par la seule moyenne des salaires, sans tenir compte des tristesses de ces chômages meurtriers, que les sociétés anciennes n'ont pas connus, mais dont souffre de plus en plus la société contemporaine.

Enfin, à travers les moyennes, on n'aperçoit point ces salaires dérisoires qui ne permettent pas de vivre et qu'on appelle salaires de famine. Or ces salaires sont malheureusement légion, et ce sont les ouvrières surtout qui en souffrent.

Salaires actuels[2].

En tenant compte de cette illusion des moyennes, on s'aperçoit nettement que les salaires ont beaucoup moins

1. Chambre des députés, séance du 30 novembre 1904. Dans son discours, M. Vaillant a montré que le chômage augmente tous les jours, et qu'il est également considérable à l'extérieur, en Angleterre (24 p. 100 dans un district ouvrier de Londres), et en Allemagne (76,000 à Berlin et dans la région). L'orateur a indiqué parmi les causes le désordre de la production, l'invasion continuelle de la machine, le remplacement des adultes par des femmes et des enfants, l'exode des campagnes vers les villes. Comme remèdes immédiats il a indiqué : 1° des mesures *préventives* (lois sur le travail, protection efficace de la femme et de l'enfant industrialisés, réduction des heures de travail, minimum de salaire, interdiction des heures supplémentaires et du marchandage, coopératives, organisation méthodique du placement comme fait le *Ministère du travail* de la Nouvelle-Zélande, établissement d'un plan de tous les travaux publics de l'Etat, des départements et des villes pour tenir les ouvriers en haleine), et 2° des mesures de *réparation* (travaux de chômage, secours de chômage, caisse de chômage, assurance contre le chômage, avec le concours de l'Etat, des départements et des communes, la création d'une commission d'enquête permanente sur le chômage et les conditions du travail.

2. Une enquête personnelle nous a permis d'établir les chiffres suivants pour les salaires du groupe industriel important de Voiron et environs :

« *Tissage de la soie :* moyenne des salaires : 1 fr. 50; 300 jours de travail; par an, 450 fr. ; minimum, 0 fr. 75; maximum (très rare), 4 francs. Ce maximum de 4 francs est si rare, qu'il y a des contremaîtresses italiennes très habiles et très recherchées qui ne gagnent que 3 fr. 50. Les salaires des

augmenté que la propriété mobilière, que la richesse industrielle et financière et que la propriété bâtie. Dans l'essor général de la propriété vers les hautes valeurs, la propriété-travail est restée loin en arrière.

Depuis un quart de siècle, d'ailleurs, la hausse des salaires s'est presque arrêtée : les tableaux qui précèdent montrent qu'en effet depuis 1880 les salaires n'augmentent plus que très lentement, beaucoup plus lentement qu'autrefois. A l'heure actuelle, ils diminuent, surtout dans l'industrie textile. Les 800,000 travailleurs de cette industrie n'atteignent que très rarement les 4 fr. 50 d'autrefois et plus du tout les 5 ou 6 francs d'il y a une quinzaine d'années.

Voilà deux lois qui régissent les salaires contemporains. En voici une autre, plus étrange encore : c'est

hommes ne sont pas plus élevés que ceux des femmes; au contraire, car les hommes sont moins habiles, et le travail est *au mètre*. Les malhabiles ne conduisent qu'un métier, souvent il y a 3 métiers pour 2; quelquefois une ouvrière conduit 2 métiers à la fois.

« *Velours :* moyenne (hommes et femmes), 2 fr. 25; le travail, étant plus difficile, est plus payé.

« *Mousseline :* moyenne, 1 fr. 50.

« *Toiles :* moyenne, 2 fr. 25.

« *Menuiserie :* 3 fr. 25. *Métallurgie,* fonderie : moyenne, 4 fr. 50. — Construction mécanique : 4 francs.

« *Atelier d'électricité :* moyenne, 5 fr. 25, de 40 à 60 cent. à l'heure, journée de 10 heures. Des tourneurs privilégiés gagnent 6 francs. Les tourneurs sur métaux travaillent *aux pièces* et non à l'heure. Quand ils étaient très habiles, et dans des cas très rares, ils se faisaient autrefois des journées de 12 à 20 francs; mais cela n'arrive plus dans la région de Voiron, à l'heure actuelle.

« *Papeteries.* Sur 100 hommes ou femmes, il y a quelques favorisés : 2 conducteurs de machines à papier (le premier, 4 fr. 25; le 2e, 3 fr. 75); pas de chômage; 4 ou 5 conducteurs de cylindres (à broyer les chiffons) : 2 fr. 75. Après, c'est les bas salaires : femmes aux calandres, moyenne, 1 fr. 50; ouvrières du triage et classage, emballage du papier, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50; les ouvrières du triage et de la préparation des chiffons gagnent de 0 fr. 50 à 1 fr. 50 par jour; il en est même qui ne gagnent pas 50 cent. par jour, quand elles tombent sur de mauvais chiffons (travail payé au poids).

« *Travail du papier :* sacs, enveloppes, etc. Dans les sacs en papier, les salaires varient de 25 cent. à 3 francs et 3 fr. 50 (grand maximum) par jour. Il y a une douzaine d'années, il y avait à Voiron des enfants de douze, treize, quatorze ans qui gagnaient à ce travail 2 *sous par jour!* Aujourd'hui encore, notamment pendant les vacances, il y en a qui gagnent 5 ou 6 sous, et ils ne sont pas nourris.

qu'en général, plus longue est la journée de travail, plus bas est le salaire, et qu'au contraire plus courte est la journée, plus haut est le salaire.

A cet égard, les deux tableaux suivants, qui figurèrent à l'Exposition de 1889, sont lumineux. Il est vrai que c'est de Belgique que nous vient cette lumière; mais elle éclaire la même situation dans tous les pays industriels.

1° Longues journées, bas salaires.

INDUSTRIES	SALAIRE ANNUEL	DURÉE DU TRAVAIL
	Francs.	*Heures.*
Fabrication de la chaux	693	14
Céramique, briques, carreaux, tuiles, etc..	576	16
Industrie linière	647	14
— chanvrière	654	15
Féculeries	244	12
Fabrication du sucre	238	12
Vinaigreries	301	14
Blanchiment de fils et tissus.........	712	15
Fabrication et épuration d'huiles	709	16
Bonneterie	729	13

2° Courtes journées, hauts salaires.

INDUSTRIES	SALAIRE ANNUEL	DURÉE DU TRAVAIL
	Francs.	*Heures.*
Industrie de l'acier	1.186	12
Fabrication des monnaies..............	1.275	11
Verreries	1.294	12
Raffineries de sucre.....................	1.128	13
Fabrication d'instruments de musique ..	1.439	12
Fabrication de poudre	1.125	12
Construction et réparation de navires ...	1.213	12

En France, il serait possible d'établir pour certains métiers des tableaux analogues aux tableaux belges. Les sous-facteurs des chemins de fer travaillent 14 heures et gagnent 4 fr. 75; certains cochers de Paris travaillent pendant 17 heures et gagnent 6 francs. Les employés des

lycées travaillent 16 à 17 heures et ne gagnent que 4 fr. 50, tandis que les souffleurs de verre, les tailleurs de pierre, les marbriers, les ébénistes, les couvreurs, dont la journée ne dépasse jamais 10 heures, gagnent de 6 fr. 50 à 8 francs.

Même situation en Australie : les bijoutiers et les horlogers travaillent 8 heures et gagnent 16 fr. 60 par jour (500 fr. par mois); les métallurgistes et les ouvriers du bâtiment travaillent 9 heures et gagnent 15 francs par jour; les ouvriers du textile travaillent 10 heures et ne gagnent plus que 10 fr. 50; et aux Etats-Unis, ainsi qu'en témoigne cette statistique de l'Etat de New-York[1] :

PROFESSIONS	ANNÉES	DURÉE DU TRAVAIL	SALAIRE (comptés à raison de 5 fr. au dollar.)
Maçons	1885	10	20 fr.
	1886	9	22,50
Aides-maçons	1884	10	12,50
	1887	9	13,75
Charpentiers	1885	10	13,75
	1886	9	16,25
Serruriers	1885	10	10,50
	1886	9	11,25
Peintres décorateurs	1885	10	15
	1887	9	17,50
Maréchaux ferrants	1885	10	12,50
	1887	9	15

Ces chiffres révèlent, non seulement que les journées

1. Aujourd'hui, il n'est pas rare de rencontrer des maçons qui gagnent *25 et 30 francs par jour*. V. le récent livre de M. Jules Huret, *De New-York à la Nouvelle-Orléans*. C'est, dit-il, le « pays singulier où des femmes sont reçues pilotes, où d'autres exercent la profession d'architecte, où des jeunes filles jouent du trombone dans les orchestres, pendant que leurs sœurs conquièrent un brevet d'architecture navale! Pays béni des maçons, qu'on paye jusqu'à 25 et 30 francs par jour; des domestiques, où aucun d'eux ne gagne moins de 125 francs par mois; des instituteurs et des institutrices, dont les moindres ont 300 francs de salaire mensuel; des marins de l'Etat, dont la paye est de 5 francs par jour; des enseignes de vaisseau, qui touchent des appointements de sénateur; des médecins, dont la première visite vaut 50 francs, et le plus léger coup de bistouri dans un abcès 250 francs! »

américaines de 9 heures sont payées plus cher que celles de 10 heures, mais encore qu'en Amérique les journées de travail sont beaucoup moins longues et les salaires beaucoup plus élevés qu'en France et en Europe.

Cela doit-il nous étonner beaucoup? Non, car, Adam Smith l'a dit :

> Un haut salaire excite le zèle des masses. Le salaire est l'excitant de l'ardeur au travail... Une meilleure alimentation augmente la force du corps... C'est pourquoi nous voyons que partout où le salaire est élevé les ouvriers sont plus actifs, plus zélés et plus habiles que là où il est bas.

Contrairement à ce que pensent la plupart des industriels de l'Europe continentale, pays des bas salaires et des longues journées, où la classe ouvrière visiblement s'atrophie dans les grands centres, en général toute augmentation de salaire augmente la productivité. Et c'est là un des secrets de la richesse anglaise et de la richesse américaine. Une enquête officielle sur la situation de l'industrie du fer en Allemagne constate que l'ouvrier anglais, mieux payé, travaillant moins longtemps, produit davantage que l'ouvrier allemand.

En France, dit M. Gide, le salaire « est tout à fait insuffisant[1], non seulement pour donner à la vie un peu de charme, mais encore pour pourvoir à une assurance quelconque contre les risques de la vie ». Et il cite avec ironie le « morceau savoureux » où une société industrielle, au sujet d'une monographie de famille ouvrière qu'elle avait exposée en 1900, se félicitait des résultats

1. Il y a une douzaine d'années, M. Jules Huret, du *Figaro*, publiait dans son excellente *Enquête sur la question sociale en Europe* (réunie en volume) un article pittoresque et poignant sur Roubaix : de la misère et encore de la misère, des taudis, des larmes de pauvres femmes, des cris de révolte, des hommes qui gagnent 15 francs par semaine, une jeune fille de dix-huit ans qui gagne *3 francs par semaine* comme rattacheuse dans une filature. 3 francs par semaine, 50 centimes par jour!

Les grèves du Nord (1903-1904) ont révélé des salaires de fileuse de *4 et 5 francs par semaine*. Avant la grève d'Armentières (1903), la moyenne des salaires de l'industrie textile atteignait à peine 14 francs par semaine. Voir pour les misérables salaires féminins le chapitre sur le travail des femmes.

acquis (budget de 1,200 fr.) : « Les dépenses pour plaisirs, jeux, amusements, voyages, lectures, associations, sont absolument nulles. Cette famille échappe donc à toute propagande par le journal, la brochure, le livre, et conserve ses traditions d'ordre, de simplicité et de régularité de mœurs. »

Il y a plus. Non seulement l'ouvrier d'aujourd'hui a des besoins que n'avait point l'ouvrier d'il y a cent ans, mais le manque d'élasticité du salaire, la vie en famille, le condamnent à la misère, pendant son âge mûr et aux approches de la vieillesse, quand les forces diminuent et qu'elles n'ont plus de valeur sur le marché du travail. C'est quand il est jeune et qu'il a le moins de besoins que l'ouvrier gagne le plus, et c'est quand il avance en âge, c'est quand la famille et la maladie grèvent lourdement son pauvre budget, que l'ouvrier gagne le moins.

Dans le rapport sur l'économie sociale pour la Belgique, M. Varlez a signalé ces oscillations brutales de la vie ouvrière et les a illustrées par des chiffres éloquents. Il suppose un ouvrier se mariant, puis ayant successivement six enfants ; il suppose chacun de ces enfants se mettant à son tour au travail dès qu'il aura atteint l'âge légal, travaillant un certain temps dans sa famille, puis la quittant pour en fonder une lui-même ou s'établir ailleurs. Ceci posé, il multiplie le salaire par le nombre des membres de la famille qui travaillent et le divise par le nombre des membres de la famille qui consomment. On voit ainsi le *quotient par tête* partir de 4 fr. 40, qui est le salaire moyen de l'ouvrier célibataire à vingt ans, s'abaisser graduellement, au fur et à mesure de la naissance de chaque enfant et aussi longtemps que les aînés sont encore petits, à un minimum de 1 fr. 15 vers l'âge de quarante-cinq ans, remonter au fur et à mesure que les enfants arrivent à l'âge de travail jusqu'à un maximum de 4 fr. 80, puis redescendre au fur et à mesure que les enfants quittent le foyer de famille, jusqu'à un nouveau minimum qui, cette fois, est zéro, parce qu'en même temps l'âge de l'invalidité a sonné pour l'ouvrier[1].

Et cet homme qui a donné à la société toute une vie de dur travail, voit s'ouvrir devant lui un grand trou

1. Ch. Gide, *Rapport cité*.

noir où il n'y a rien, rien que la pente affolante des longs jours sans pain... cependant que des chevaux fourbus mangent sans inquiétude l'avoine de la retraite.

Et cet homme est plus heureux, il est vrai, que les ouvriers d'autrefois. Ils ont été si misérables, les travailleurs de 1830, que les tisseurs de Lyon, dont quelques-uns gagnaient 18 sous par jour, pour 18 heures de travail, désespérés de ne pouvoir « vivre en travaillant », voulaient « mourir en combattant ».

Le minimum de salaire.

Mais aujourd'hui, les ouvriers ne cherchent ni à mourir ni à combattre les armes à la main. Ils veulent vivre. Ils ont à leur portée des armes légales (syndicat, grève, bulletin de vote, coopérative), et ils s'en servent. Comme les salaires baissent depuis une vingtaine d'années, comme le nombre des femmes employées dans l'industrie augmente sans cesse, et comme l'armée du chômage s'accroît tous les jours, ils réclament un *minimum de salaire,* ainsi qu'il existe en France pour les travaux publics (depuis 1899), en Australie et en Nouvelle-Zélande dans certains métiers, à la satisfaction générale des ouvriers et des industriels[1].

1. Consulter A. Métin, *le Socialisme sans doctrines : Australie et Nouvelle-Zélande.*

CHAPITRE XVII

LA FEMME ET L'ENFANT DANS L'INDUSTRIE

I. — **L'ouvrière : l'ouvrière d'autrefois.**

Elles sont trop : utilisation croissante de la main-d'œuvre féminine.

Salaires de misère : dans les mines, les filatures, la couture, la confection, etc.

Le travail à domicile : 200,000 ouvrières du Centre gagnant moins de 50 centimes par jour. Comment vivre?

Le budget de l'ouvrière : le déficit, repas de quatre sous.

La vie de l'ouvrière : quelques tableaux, la misère sous les fleurs.

La race compromise : poisons industriels et maladies professionnelles; la route de la mort; empoisonnements par le plomb, le mercure, l'arsenic, le phosphore, l'oxyde de carbone et l'acide carbonique, la nicotine; la tuberculose, maladie ouvrière, dans le textile du Nord; vers la dégénérescence.

II. — **L'enfant** : « Prenez les enfants; » nombre croissant des enfants « industrialisés »; deux sous par jour...

En Angleterre : exploitation à outrance; « sauvons les enfants. »

En France : 350,000 enfants de l'industrie; les théories d'un ministre de la monarchie; petits ouvriers de quatre à cinq ans! jusqu'à dix-sept heures de travail par jour; la loi du 22 mars 1841; ce que voyaient les instituteurs vers 1860.

Conséquences du surmenage infantile : paroles d'un hygiéniste; les générations futures menacées.

La crise de l'apprentissage : une autre conséquence du machinisme et de la grande industrie; l'apprentissage et les syndicats.

L'enseignement professionnel : vers l'enseignement technique pour tous; écoles trop peu connues; l'avenir de l'enseignement technique.

I. — L'OUVRIÈRE[1]

L'ouvrière d'autrefois.

« L'ouvrière! mot impie, sordide, qu'aucune langue n'eut jamais, qu'aucun temps n'aurait compris avant cet âge de fer, et qui balancerait à lui seul tous nos prétendus progrès! »

On pourrait croire, et l'on a cru, d'après cette généreuse indignation de Michelet, qu'avant l' « âge de fer » de la grande industrie capitaliste, l' « ouvrière » n'existait pas. Or, s'il est prouvé par des statistiques et des observations certaines que le machinisme a permis l'*industrialisation* progressive de la femme, il n'en est pas moins vrai que, sous l'ancien régime, la femme contribuait à la production industrielle.

Sans doute, il est exagéré de dire que la femme et l'enfant « y contribuaient plus largement encore qu'aujourd'hui[2] », parce qu'ils n'avaient pas, comme aujourd'hui, envahi presque toutes les industries. Mais dans l'industrie textile, où l'on travaillait chez soi, sur commande, les femmes constituaient peut-être la majorité des travailleurs. Parce qu'elles restaient chez elles, les historiens et les sociologues n'ont pas pris garde qu'elles étaient des ouvrières.

D'ailleurs les femmes étaient déjà enlevées au foyer familial, puisqu'elles travaillaient sur le carreau de la mine, à trier le charbon, et qu'elles surveillaient les broches ou poussaient la navette dans les grands ate-

1. V. *l'Ouvrière;* de Jules Simon; Maurice et Fernand Pelloutier, *la Vie ouvrière en France,* et surtout l'excellente, précise et longue étude que M. H. Dagan a consacrée à « la femme ouvrière » dans son livre : *De la Condition du peuple au vingtième siècle.*

2. Jaurès, *Histoire de la Révolution,* p. 76.

liers de l'industrie textile : au XVIIIe siècle, elles formaient, avec les enfants, les deux tiers du personnel de la grande et célèbre fabrique des Van Robais, près d'Abbeville. Et à la veille de la Révolution, Roland, le futur girondin, signalait à la bourgeoisie industrielle l'intérêt qu'elle avait à occuper le plus possible de femmes, car elles ne versent pas dans la « cabale » et, se « contentant de moins », permettent la fabrication « à plus bas prix ».

Elles sont trop...

C'est justement parce que l'énorme concurrence industrielle, nationale et internationale, a imposé aux chefs d'entreprise l'économie sur la main-d'œuvre, que l'utilisation croissante de la main-d'œuvre féminine est devenue l'un des caractères principaux de l'évolution industrielle contemporaine. « Quand le capital s'empara de la machine, écrivait un économiste vers le milieu du XIXe siècle, son cri fut : « Du travail de femmes, du travail d'enfants[1] ! »

C'est, en effet, ce que prouvent les statistiques officielles. En voici une concernant le département de la Seine.

PROFESSIONS	FEMMES ET ENFANTS	
	Enquête 1840-1845	Enquête 1891-1893.
Confiserie	8 p. 100	50 p. 100
Conserves alimentaires	37 —	77 —
Produits chimiques	7 —	8 —
Savonnerie	22 —	35 —
Industrie du livre	20 —	38 —
Filature du coton	26 —	50 —
Bonneterie	48 —	70 —
Tissage du coton	52 —	65 —
Soie	33 —	80 —
Faïencerie, porcelaine	33 —	35 —
Verrerie, etc.	17 —	30 —
Marbrerie	0 —	24 —
Carrosserie, charronnerie	0 —	3 —

Passons hors de France. En 1891, d'après l'*Annuaire*

1. K. Marx, *le Capital,* chap. v.

statistique de l'empire d'Allemagne, il y avait 7 millions et demi de travailleurs allemands, parmi lesquels on comptait *4 millions et demi de femmes.* Rien qu'en Prusse, en 1892, il y avait près de 600,000 ouvrières. Des statistiques prouvent également l'accroissement de la main-d'œuvre féminine en Angleterre (22 p. 100 en 1890), en Belgique (13 p. 100 en 1880), en Suisse (40,5 p. 100 en 1895), en Hongrie (6 p. 100 en 1890), en Suède (19 p. 100 en 1897), aux États-Unis (jusqu'à 38 p. 100 dans certaines industries en 1890).

En France, la proportion du travail féminin à l'ensemble de la main-d'œuvre a été fixée sans précision de 24 à 35 p. 100. A prendre un chiffre moyen, le nombre de femmes employées dans tous les travaux atteindrait presque un tiers du nombre total des travailleurs. C'est une concurrence terrible pour l'homme.

On s'explique alors les longs chômages et les bas salaires. Elles sont trop!... et, de même qu'à Waterloo le trop grand nombre des Anglais coucha les soldats de la vieille garde sur le champ de bataille, de même le trop grand nombre des ouvrières baisse les salaires vers des niveaux de misère.

Salaires de misère.

C'est que, en effet, les ouvrières sont en général mal payées, sous prétexte qu'elles dépensent moins que l'homme, et qu'elles font moins de travail. Même quand elles produisent autant et plus que lui, comme dans les filatures et l'industrie du vêtement, elles reçoivent un salaire sensiblement moindre. Aux prises avec l'âpre concurrence nationale et internationale, comment l'industriel résisterait-il à la tentation de payer à une femme 1,50, 2 fr. ou 2,50, alors qu'il devrait donner pour le même travail 3,50, 4 fr. ou 4,50 à un homme?

Aussi dans l'Aveyron, la Creuse, l'Aude, l'Ariège, l'Hérault, l'Ille-et-Vilaine, la Somme, la Haute-Vienne, le Puy-de-Dôme, le Gard, trouve-t-on fréquemment dans

les documents officiels des salaires de 1,50, 1 fr. et même 75 centimes par jour.

Dans les *filatures* du Nord, d'après l'enquête officielle de 1891-93, consignée dans l'*Office du travail,* les salaires féminins vont de 1,25 à 2,50 et 2,75. L'ouvrière y remplace de plus en plus l'ouvrier. Mais, depuis cette époque, les salaires ont beaucoup diminué dans l'industrie textile.

Dans la *couture,* si l'on tient compte des dimanches, fêtes et chômages, les « ouvrières du noyau », celles qui sont le plus occupées, ont un salaire *réel* de 2,15 environ à 2,85; les « intermédiaires », de 1,60 à 2,15; les « supplémentaires », de 1,25 à 1,70. Il y a des journées de 2 et 4 francs, mais des années de 480 à 1,120 francs seulement. Il y a aussi des salaires réels de 1 fr. et au-dessous.

Dans la *confection,* l'ouvrière travaille pour le compte d'un entrepreneur. Les monographies officielles citent des salaires de 1 franc et 1 fr. 25 par jour. L'ouvrière fournit le fil et les aiguilles. Elle travaille de 7 heures du matin à 7 heures du soir, quelquefois la moitié de la nuit. Les grands couturiers et les grands magasins diminuent leurs prix de façon : les entrepreneurs se rattrapent sur le salaire des « ouvrières ». De là ces salaires effrayants qui ont avili l'ouvrière moderne. (DAGAN.)

Le travail à domicile.

On a chanté les avantages du travail à domicile. Or voici, d'après M. Bonnevay, avocat à la Cour d'appel de Lyon (cité par M. Dagan), les tristes résultats de ce travail, à Lyon :

L'ouvrière *chenilleuse* d'habileté moyenne peut faire 200 mouchetages à l'heure. Le mouchetage est payé par l'entrepreneuse à l'ouvrière à raison de 0,18 à 0,20 le mille. Pour 12 heures de travail, le salaire sera donc de 1,08 à 1,20. La mère de famille qui a des enfants à soigner et son ménage à faire, ne travaillant que huit heures par jour, n'arrivera qu'à un salaire de 0,72 à 0,80. Deux mois de morte saison pendant laquelle la production est restreinte de moitié, ce

qui ramène le salaire annuel à *200 francs* environ. Tel est le prix de l'ornement des voilettes !

La *découpeuse* de tulle se fait 0,75, 1,30 ou 1,50.

Le salaire moyen de la *culottière* et de la giletière oscille entre 1,50 et 1,85. Elle est obligée d'acheter une machine de 250 fr. et de payer 10 et 15 francs de réparations par an.

La culottière qui fait le pantalon de treillis pour les grands fournisseurs de l'armée ne gagne que 90 centimes par jour.

L'ouvrière en *résille,* qui remplace des fils ordinaires par des fils élastiques, gagne 10 centimes par heure. Elle subit la concurrence d'enfants de huit à douze ans.

Lingères : 1,75, 1,25, 1 fr. et 0,90. Leur machine coûte 200 francs.

La *boutonniériste* reçoit 40 centimes pour 36 boutonnières ; salaire, 1 fr., 1,20.

La *cravatière* gagnait autrefois 7 à 8 francs. Aujourd'hui, 75 centimes en 10 heures, voire même 65 ! Et sa machine coûte 200 fr. (10 à 15 fr. de réparations par an) !

L'*empailleuse de chaises :* de 40 à 70 centimes par chaise ; il faut 4 ou 5 heures pour en faire une.

Salaire moyen réel dans les 45 professions à domicile, 390 fr. par an.

Comment vivre ?

Et M. Leroy-Beaulieu a dit quelque part « qu'il y a dans le centre de la France *200,000 ouvrières qui gagnent moins de 50 centimes par jour*[1]. » Comment vivent-elles ?...

Le budget de l'ouvrière.

Voici comment vit, à Paris, une ouvrière qui reçoit 1,125 francs par an et dépense 1,106 francs. Dans l'*Industrie de la couture et de la confection à Paris,* M. Léon de Seilhac établit comme suit le budget de cette privilégiée :

Soupe du matin		0,15	
	Pain	0,10	
	Viande	0,25 à 0,40	
Déjeuner	Vin	0,15	0,75 à 0,90.
	Légumes	0,15	
	Dessert	0,10	
	Soupe	0,15	
	Pain	0,10	
Dîner	Légumes	0,20	0,70.
	Vin	0,15	
	Fromage et dessert	0,10	

1. Pelloutier, *Vie ouvrière,* p. 108.

Soit, par jour, 1,60 à 1,75 pour la nourriture, ou

Moyenne minimum	600 fr.	par an.
Lumière	35	—
Chauffage	35	—
Blanchissage	62	—
Loyer d'une chambre	180	—
1 manteau	30	—
2 robes à 20 fr.	40	—
4 paires de chaussures à 8 fr.	32	—
2 chapeaux à 4 fr.	8	—
Linge	40	—
Parapluies	4	—
Divers	40	—
Total	1.106	—

Et ce budget ne comporte aucune dépense de distractions, ni les imprévus, ni l'omnibus, le bouquet de fleurs, etc. Qu'arriverait-il si cette ouvrière privilégiée était frappée par le chômage ou par la maladie ?

Une de celles que nous avons questionnées, dit M. de Seilhac, nous a avoué qu'elle portait à la caisse d'épargne quelques économies amassées sou à sou, en se privant tantôt d'un plat, tantôt d'une paire de chaussures. Sur la question que nous lui posâmes : « Combien avez-vous en ce moment à la caisse d'épargne? » elle parut fort étonnée et nous répondit simplement : « Absolument rien. Ce que nous pouvons mettre à la caisse pendant la saison, nous allons le chercher pendant les périodes de chômage, et c'est avec cela que nous existons alors. »

Après un budget équilibré à grand'peine, voici maintenant des budgets en déficit.

Première ouvrière : 3 fr. 75 par jour; — 45 jours de chômage, 260 jours de travail ; — 975 francs par an. Elle dépense :

Nourriture	670 fr.
Loyer	150
Vêtements, robes, chapeaux	110
Linge	33,60
A reporter	963,60

Report..........	963,60
3 paires de chaussures	29
Chauffage et éclairage	12,65
Blanchissage.....................	60
Menus frais	50
Total	1.115,25

Déficit : 140 fr. 25.

Deuxième ouvrière : 3 francs par jour; — 5 mois de chômage, 150 jours de travail; — 465 francs par an. Elle dépense :

Nourriture	511 fr.
Loyer	120
Vêtements, robes, chapeaux	55
Linge	33
3 paires de chaussures	30
Chauffage et éclairage	25
Blanchissage....................	48
Menus frais	40
Total........	862 fr.

Déficit : 397 fr.

La misère de certaines ouvrières de Paris, souvent narrée, reste inénarrable.

Le plus luxueux repas que nous ait révélé notre enquête, disent les frères Pelloutier, est celui d'une ouvrière mécanicienne qui y consacre 90 centimes : une livre de pain, 20 cent. ; un plat de viande, 25 cent. ; un plat de légumes, 15 cent. ; une demi-chopine de vin, 20 cent. ; une tasse de café (un luxe !), 10 cent.

Mais combien ne dépensent pas même 90 centimes pour leur nourriture journalière !

Deux jeunes femmes, disent les mêmes auteurs, décidèrent un jour de s'associer pour prendre le repas de midi. Leur dépense quotidienne se solde ainsi : autorisées à déjeuner dans leur magasin, elles achètent de compte à demi, dans un des *bouillons* qui entourent les Halles, une portion et demie de viande garnie qui leur revient à 50 centimes, soit pour chacune d'elles 25 centimes ; elles consomment par semaine 2 litres de vin à 60 centimes (1,20) et un pot de confitures du même prix, soit 15 centimes par jour ; elles

partagent enfin une livre de pain de 20 centimes. Ainsi composé, le repas leur coûte individuellement 20 centimes.

D'autres (et c'est, hélas! le plus grand nombre) ont renoncé au vin et se contentent d'un plat de charcuterie ou de veau rôti payé 3 sous, d'un cornet de pommes de terre qui coûte 2 sous, et de 2 sous de pain. Total : 7 sous. La fontaine Wallace fournit le liquide.

Il existe rue du Cygne un comptoir des plus modestes où l'on ne prépare que du bœuf et des légumes assaisonnés avec de la graisse de viande. Plat de bœuf ou plat de légumes ne coûte que 10 centimes. Un de ces plats et 2 sous de pain, tel est l'ordinaire de beaucoup d'apprenties et même d'ouvrières des ateliers du voisinage.

Et beaucoup, le soir, n'ayant ni la force ni l'argent pour se préparer un repas, dînent d'une soupe maigre et de quelques fruits achetés au rabais.

Dans l'industrie textile du Nord, les ouvrières consomment de la bière, du pain (fourni souvent par la coopérative), du beurre salé, du lait battu, quelquefois des légumes, presque jamais de viande. Elles habitent des taudis malpropres, sans air et sans lumière.

Dans le Centre, les journalières se nourrissent de soupes maigres, de fromage, de pommes de terre et de fruits. Elles boivent de l'eau. Quand elles prennent de l'âge, elles tombent à la charge des communes pour le pain et le logement.

La vie de l'ouvrière.

Pour étudier toutes ces questions de travail, de salaires, etc., il faudrait pouvoir procéder par monographies : un volume pour chaque corporation. C'est peut-être lent, mais pour celui qui cherche à épier la vie sociale, c'est encore ce qu'il y a de plus « scientifique », et pour ceux dont la vie ouvrière est prétexte à littérature, c'est ce qu'il y a de plus pittoresque et de plus suggestif.

On aurait alors la nette sensation de la détresse qu'il y a au fond de l'existence de la femme qui travaille et qui parfois cache sa misère sous des fleurs et des rubans. Encore n'est-ce pas dans les livres qu'il faut regarder, mais dans la vie elle-même.

Nous avons pu, dit M. Dagan, interroger quelques ouvrières qui

nous connaissaient assez pour ne pas mentir et ne rien dissimuler. Leurs réponses se ressemblent beaucoup. Nous les résumons :

Comment prenez-vous vos repas pendant la morte saison ? — Chez le crémier ou chez moi. — Êtes-vous seule dans cette nécessité ? — Non pas, nous sommes nombreuses ; chez le crémier on peut se passer de viande, se nourrir de chocolat, de riz ou de café au lait. — Prenez-vous de la charcuterie ? — Trop souvent, cela fatigue. Il nous arrive aussi d'acheter des cornets de frites et d'aller aux Tuileries ou au Palais-Royal pour les manger, cela fait une promenade. — Quels moyens avez-vous de tromper la faim ? — On achète un journal et on reste couchée, cela économise les forces. — Avez-vous essayé l'acool ? — Quelquefois, cela chasse les idées noires. Mais nous prenons de l'eau-de-vie pour nous tenir éveillées au travail, principalement l'été, car on étouffe dans les ateliers. — Qu'est-ce qui vous chagrine le plus dans votre existence ? — De ne pas nous amuser, d'être privées de plaisir, d'être seules, de nous ennuyer.

La même cloche sonna un jour à la Chambre des députés, révélant d'autres détresses[1]. Ecoutons-la :

Vous savez que le travail de nuit, dans les ateliers de couture, à Paris et dans les grandes villes, c'est ce qu'on appelle *la veillée*, c'est-à-dire un travail qui commence après 7 heures et demie du soir et se continue jusqu'à 11 heures, minuit, une heure du matin... A 7 heures ou 7 heures et demie, au moment où les ouvrières vont quitter l'atelier, on annonce qu'il y aura veillée. On n'a pas été prévenu auparavant ; très souvent on a déjà le chapeau sur la tête. On a un quart d'heure pour prendre un petit repas, ce qu'on appelle le goûter, et pour le prendre à l'atelier.

Une des ouvrières descend, va acheter du chocolat, du pain, ou de la charcuterie, et hâtivement, quelquefois tout en travaillant, on mange ce goûter qu'on a payé de sa poche, puis on travaille jusqu'à 11 heures, 11 heures et demie et minuit. Alors, il faut s'en aller... S'en aller, comment? pour aller où? Les ouvrières demeurent à trois quarts d'heure, une heure de chemin, quelquefois plus. Il y en a qui préfèrent ne pas s'en aller du tout. Alors elles passent la nuit là. Y a-t-il des dortoirs, des matelas par terre ? Non, elles sont libres de passer la nuit sur une chaise. Le lendemain, le travail recommence à la même heure. Quand on arrive en retard, — on a cinq minutes de grâce, quelquefois un peu plus, — la porte est fermée, et la demi-journée est perdue jusqu'à midi...

Pour celles qui partent, comment s'en vont-elles ? L'omnibus ne passe plus ; il faut prendre une voiture et la payer, car il est fort

1. Chambre des députés, discours de M. Albert de Mun, 2 février 1891. — V. aussi *l'Apprentie*, par Gustave Geffroy.

rare que la maison la paye. Quand on n'en trouve plus, il faut s'en aller à pied, faire une heure de chemin. Ce sont souvent des jeunes filles de dix-huit, dix-sept, seize ans même.

Et pendant ce temps-là, pour celles qui sont mariées, que fait le mari ? Il s'est lassé d'attendre, il est allé au cabaret, il y reste un peu d'abord, davantage ensuite ; peu à peu, il en a pris l'habitude; il a déserté le foyer désert.

Le travail de la femme désorganise la famille, — et ce n'est pas une des moindres tristesses de la société présente.

La race compromise : poisons industriels et maladies professionnelles.

Trop souvent aussi le travail ruine la santé.

Le *saturnisme,* intoxication par le plomb[1], atteint les blanchisseuses (par les poussières et crasses plombifères), les couturières (par la manipulation de fils et tissus chargés d'acétate et de sulfure de plomb), les dentellières (par le saupoudrage de céruse), les ouvrières en fleurs artificielles (poussières plombifères), les piqueuses de bottines (par l'affilage avec les lèvres de fils chargés de sels de plomb), les empaqueteuses de tabac, de chocolat, de thé (manipulation de feuilles plombifères), les ouvrières des filatures (par le chromate de plomb ; d'après l'*Office du travail*, *Poisons industriels,* il y a 44 p. 100 de chromate de plomb dans la poussière lourde ramassée sur le sol des ateliers !), les tisseuses, les typographes, les ouvrières des fabriques de céruse, les broyeuses de couleurs, les lamineuses de plomb, les ouvrières de l'étamage, du plombage, de la chaudronnerie, etc.

L'*hydrargyrisme,* intoxication par le mercure, produit des accidents nerveux, le « tremblement mercuriel », des

1. « Je vis ceux qu'empoisonne l'atelier : le plomb les paralyse, et leur ventre se tord dans des étreintes atroces, qu'ils calment en y plongeant leurs paumes calleuses et rouges. A d'autres, le phosphore a dévoré les os. Chez d'autres, le mercure, s'insinuant comme une vapeur subtile, a tari les sources vitales, et ils ont l'air de cadavres qui marchent, d'un bleu livide et les yeux caves. » (Léon Daudet, *les Morticoles.*)

convulsions, l'altération de l'intelligence, la paralysie, des troubles nutritifs, des vomissements, de la diarrhée, etc.

Les malheureuses atteintes par ce terrible ennemi sont : les ouvrières des fabriques de produits chimiques, les ouvrières des fabriques de jouets coloriés, les étameuses de glaces et polisseuses de miroirs, les coloristes de fleurs artificielles, les ouvrières de la bijouterie et de l'orfèvrerie, les teinturières, les coupeuses de poils de lapin dans la chapellerie, etc. L'empoisonnement se produit par les éclaboussures, crasses, poussières et vapeurs qui véhiculent des sels de mercure.

L'*arsenicisme* est caractérisé « par de l'inappétence, de la céphalalgie, des nausées, quelquefois des vomissements, des selles diarrhéiques, parfois sanguinolentes, des douleurs erratiques, de l'affaiblissement, de la pâleur, des vertiges, une paralysie incomplète du mouvement, etc. » (Docteur PROUST, *Traité d'hygiène*.)

Les ouvrières ravagées par l'arsenic appartiennent aux fabriques de papiers peints, de feuilles et de bouquets artificiels, d'abat-jour, de crayons colorés, à la teinturerie, à l'apprêtage des étoffes, à la bijouterie, etc., en général à toutes les industries où l'on manipule des couleurs vertes.

Les ouvrières des fabriques d'allumettes ont été victimes du phosphore jusqu'en 1898, époque à laquelle on a substitué à l'emploi du phosphore blanc celui du sesquisulfure de phosphore, beaucoup moins dangereux.

Les cuisinières, les teinturières, les fileuses, les étameuses, les repasseuses, les tailleuses, etc., sont en proie à l'oxyde de carbone et à l'acide carbonique.

La nicotine exerce ses ravages parmi les ouvrières des manufactures de tabac. Leurs enfants viennent avant terme, meurent ou sont frappés de débilité congénitale.

Mais il faut borner cette statistique funèbre, qui serait interminable. Pourtant, il n'est pas possible de passer sous silence la plus terrible maladie des travailleurs : la

tuberculose. La tuberculose est surtout une maladie ouvrière, parce qu'elle est engendrée par le *sweating-system*, c'est-à-dire les bas salaires, les longues journées, le manque d'air et de lumière, les ateliers et les logements insalubres, l'insuffisance de la nourriture et la trop grande fatigue, toutes causes qui, affaiblissant l'organisme, préparent la victoire du bacille de Koch.

Les ouvrières de l'industrie textile sont particulièrement éprouvées. Il faut les voir, dans les villes du Nord, au sortir des filatures et des tissages, le corps chétif, maigre et déformé, le teint pâle, les yeux enfoncés, les joues creuses, les lèvres exsangues ; elles sont vieilles avant d'être jeunes : c'est de la misère et de la phtisie qui passent et qui s'en vont vers la mort qui les attend au coin d'une rue, où souffle le vent fatal, ou bien dans leur misérable taudis, sans air, sans viande, sans réconfortant.

Tous ceux qui ont vu les ouvriers (et les ouvrières) des filatures, des tissages et des teintureries d'Armentières, de Bailleul, de Roubaix, de Lille, ont frissonné devant ces ombres et pensé que l'industrie textile — et malheureusement beaucoup d'autres avec elles — sont en train de compromettre l'avenir et de pousser la race vers les dégénérescences[1]...

1. Tout ce que nous avons dit des ouvrières au point de vue de la morbidité professionnelle s'applique aux ouvriers, bien entendu. Comme elles, ils s'empoisonnent ; comme elles, ils sont aux prises avec la tuberculose et avec l'anémie, maladies de pauvres mal nourris, mal vêtus, mal logés, trop fatigués. Plus qu'elles, peut-être, ils sont victimes des *accidents* : il meurt ainsi un mineur sur 476 (en mars 1887, il y eut, au puits Chatelus [Loire], 93 victimes d'un coup de grisou), un ouvrier des chemins de fer sur 365, un pêcheur sur 65. Aux terribles coups de grisou correspondent les naufrages d'Islande. On n'a jamais su le nombre d'ouvriers qui sont tombés de la tour Eiffel et de la Galerie des Machines, parce qu'ils « tombaient comme des mouches ». Tous les jours, les journaux signalent de mortels accidents du travail, plus terribles encore lorsqu'ils ne font que briser à jamais la machine humaine, sans en emporter le souffle.

II. — L'ENFANT

« Prenez les enfants. »

« Prenez les enfants, » avait dit William Pitt aux industriels d'Angleterre qui se plaignaient.

Et les Anglais prirent les enfants ; les Français en firent autant, et l'Amérique et tous les peuples industriels, si bien qu'aujourd'hui les usines sont des « geôles de jeunesse captive ». Le nombre des enfants industrialisés augmente sans cesse. En 1890 il y en avait environ 242,000 en Allemagne ; deux ans auparavant 192,000 seulement, ce qui accuse un accroissement de 50,000 en deux ans.

« Dans le Connecticut, sur 70,000 ouvriers, 5,000 (7 p. 100) ont moins de quinze ans. Sur 100 employés des fabriques de cigares, dans New York City, 25 sont des enfants... » (PAUL BOURGET, *Outre-Mer.*)

En France, d'après les chiffres officiels, il y a environ 350,000 enfants employés à la production. Ils sont admis dans les usines dès l'âge de treize ans ; en Suisse, à quatorze ans ; Allemagne, Autriche, Russie, Belgique, Hollande, Suède, douze ans ; Angleterre et Hongrie, dix ans.

Mais la plupart de ces Etats, excepté la Suisse, permettent l'emploi des enfants au-dessous de l'âge minimum ; la durée maxima de leur travail est alors fixée par la loi : en Angleterre, à 6 heures pour les enfants de dix à quatorze ans, à 10 heures pour ceux de quatorze à dix-huit ans ; en Allemagne, 6 heures de douze à quatorze ans, 10 heures de quatorze à seize ans ; en Autriche, 8 heures de douze à quatorze ans ; en France, depuis le 1er avril 1904, la durée du travail dans les ateliers mixtes (hommes, femmes, enfants) étant réduite à 10 heures, conformément à la loi du 30 mars 1900, les enfants ne peuvent travailler plus de 10 heures ; exceptionnellement, ils peuvent entrer dans l'industrie à douze ans, à condition d'être pourvus d'un *certificat d'études primaires* et d'un *certificat*

médical constatant leur aptitude au travail pour lequel ils sont engagés.

Les industriels ont pris les enfants pour deux raisons : d'abord parce qu'ils réalisaient ainsi une économie considérable (qu'on se souvienne des enfants qui gagnaient 2 *sous* par jour dans certaines papeteries du Dauphiné), ensuite parce que la misère ou la pauvreté obligeaient les parents à emprisonner de bonne heure leurs enfants dans les usines, afin d'augmenter le salaire familial. Est-il nécessaire d'ajouter que l'enfant est un ouvrier docile qui ne se met pas en grève, et que les bas salaires payés à la jeunesse permettent d'abaisser le taux général des salaires industriels ?

En Angleterre.

En 1802, les Anglais avaient tellement suivi le conseil de Pitt, qu'un bill était devenu nécessaire et fut voté pour protéger l'enfance. Il était d'ailleurs bien timide : il interdisait le travail des enfants pendant la nuit, de 9 heures du soir à 6 heures du matin ; il réduisait à 12 heures la durée de leur travail et prescrivait de prélever en outre le temps nécessaire à l'instruction élémentaire et religieuse.

Mais les industriels anglais respectèrent la loi en la tournant. En 1819, nouveau bill : la journée des enfants de neuf ans comme de seize ans restait fixée à 12 heures de travail effectif.

Ce redoutable minimum, dit le baron Dupin, aurait dû satisfaire l'avidité des maîtres les plus exigeants, il n'en fut rien. Ce fut un successeur de Fox à la représentation de Westminster, M. J. C. Hobhouse, qui, s'inspirant des sentiments généreux du grand orateur, attaqua, dès 1825, les excès de travail qu'exigeaient à nouveau les manufacturiers anglais. Il déclara dans la Chambre des communes que les dispositions tutélaires des actes de 1802 et de 1819 étaient indignement foulées aux pieds.

On comprend que Robert Peel se soit écrié plus tard : « Sauvons les enfants ! »

En France.

La France marchait sur les traces de l'Angleterre. En 1837, le ministère du commerce signalait des enfants de *six ans* dans les manufactures ; dans l'Aisne, l'Ain, la Marne, les Vosges et quelques autres départements, on les recevait à *sept ans !*

Et voici comment, quatre ans plus tard, dans la séance du 12 janvier 1841, le ministre du commerce justifiait cette terrible exploitation :

Il faut surtout ne pas perdre de vue que l'admission des enfants dans les fabriques dès l'âge de huit ans est, pour les parents, un moyen de surveillance, pour les enfants un commencement d'apprentissage, pour la famille une ressource... L'habitude de l'ordre, de la discipline et du travail doit s'acquérir de bonne heure, et la plupart des mains-d'œuvre industrielles exigent une dextérité, une prestesse qui ne s'obtiennent que par une pratique assez longue et qui ne peut être commencée trop tôt... L'enfant entré à huit ans dans l'atelier, façonné au travail, ayant acquis l'habitude de l'obéissance, et possédant les premiers éléments de l'instruction primaire (?), arrivera à dix ans plus capable de supporter la fatigue, plus habile et plus instruit qu'un enfant du même âge élevé jusque-là dans l'oisiveté et prenant pour la première fois le tablier de travail.

Mais comme la loi ne fixait pas d'âge minimum pour l'entrée dans les usines, ce n'est pas seulement à huit ans qu'on admettait les enfants; c'est avant. Vers 1840, il y avait, à Sainte-Marie-aux-Mines, des dévideurs de trames de *quatre à cinq* ans qui tombaient épuisés sur le métier.

La durée moyenne du travail des enfants n'était pas seulement de 12 heures, mais de 14 ; encore cette moyenne était-elle souvent dépassée, puisque les tisserands de coton de la région rouennaise travaillaient jusqu'à *seize et dix-sept heures par jour !* Or les enfants travaillaient aussi longtemps que les hommes.

Les résultats sociaux d'un régime industriel aussi barbare se dégagent des tables de mortalité et des statisti-

ques de recrutement : à Mulhouse, la durée moyenne de la vie de l'ouvrier de fabrique était de vingt-cinq ans, tandis qu'elle était de trente-six ans pour le reste de la population ; dans les centres industriels de Normandie, pour 100 conscrits « bons pour le service » il y en avait 166 d'impropres audit service. Il est vrai qu'à la même époque, à Manchester, d'après le baron Dupin, la moitié des individus qui mouraient n'avaient pas dix ans!

Le 22 mars 1841 fut promulguée la première loi française[1] réglementant la journée de travail dans l'industrie; cette loi, insignifiante et inappliquée, autorisait, selon le vœu du ministre, l'entrée des enfants dans les manufactures depuis l'âge de huit ans. D'ailleurs, les établissements occupant moins de 20 ouvriers restaient en dehors de la loi, qui ne se trouvait applicable qu'à 70,000 enfants.

Il n'est donc pas étonnant de trouver dans les *Mémoires des instituteurs* de 1861 des témoignages d'une précision éloquente sur l'exploitation de enfants « industrialisés » dès l'âge de huit ans!

Nous connaissons, disent les instituteurs de la Somme, des pères de famille qui, pour le plus mince salaire qu'ils en retirent, attachent leurs enfants à un métier dès l'âge de neuf ans et les forcent à travailler plus de douze heures par jour, soit en fabrique, soit à la main.

Il faut être placé comme nous, disent ceux du Nord, près du foyer du mal, pour juger de ses irrémédiables effets. A dix ans, quelquefois même à neuf ou à huit, de tout chétifs enfants nous sont enlevés pour aller se perdre corps et âme dans la poussière et le désordre des fabriques, moyennant *quelques sous par jour!* J'ai

1. La France est précédée par l'Angleterre : bills de 1802, 1819, 1825, 1833, etc.; par la Prusse (loi du 9 mars 1839); par l'Autriche (loi du 16 juillet 1839); par la Bavière (loi du 15 janvier 1840); par le grand-duché de Bade (loi du 4 mars 1840). La même cause, l'exploitation de l'enfance menaçant l'avenir de la race, produisait le même effet : la protection légale de l'enfance.

La loi française autorisait 8 heures de travail de huit à douze ans, 12 heures de douze à seize ans; jamais de travail de nuit au-dessous de treize ans; de treize à seize ans, travail de nuit par exception; jusqu'à douze ans, les enfants devaient suivre l'école; des inspecteurs du travail devaient assurer l'exécution de la loi; mais ils étaient choisis parmi les manufacturiers qui avaient intérêt à l'étouffer. La loi n'était pas appliquée.

vu quinze petits garçons employés à une machine à dévider. Ils étaient assis sur des tabourets très élevés pour *les empêcher de descendre et tenir leur attention plus éveillée.* Chacun avait devant soi trois ou quatre bobines et en aspirait sans relâche les flocons. L'un d'eux, un peu moins jeune, tournait la roue, et on voyait son pauvre corps se dévier et la sueur perler sur son visage à l'expression assombrie...

Et l'on a continué à employer les enfants dans l'industrie[1].

Conséquences du surmenage des enfants.

Ainsi, telle est l'influence néfaste du travail industriel prématuré, qu'en débilitant l'enfant il compromet dans son germe l'avenir des générations de travailleurs. C'est ce qu'un hygiéniste, en des paroles précises, rapportées par M. Dagan dans la *Condition du peuple au vingtième siècle,* a démontré fortement au Congrès international de la protection ouvrière de Zurich en 1897. Il disait :

Entre toutes les causes qui exercent un effet délétère sur l'organisme de l'enfant ou de l'adolescent, la plus importante est l'excès du travail. Tout corps qui travaille a besoin d'un certain temps de repos pour pouvoir éliminer du sang les déchets toxiques produits par les contractions musculaires et les autres faits physiologiques, et pour remplacer les matériaux consommés. Lui refuse-t-on le repos nécessaire, des troubles se produisent dans le système nerveux et, par suite, dans la digestion et dans la nutrition. Chez l'enfant les troubles sont d'autant plus graves que son corps ne réclame pas seulement le remplacement des substances qui ont été consommées par le fait du travail, mais exige de nouveaux matériaux en vue de la formation de nouvelles cellules... Aussi l'excès de fatigue se manifestera-t-il rapidement chez l'enfant par

1. « Au Bon-Pasteur, on ne donne rien aux jeunes filles, même après qu'elles ont gagné beaucoup d'argent à la maison pendant 5, 10, 15, 20 ans. On les met à la porte sans ressources, sans s'occuper de leur trouver une place... Les religieuses n'ont d'autre but que de gagner de l'argent... On fait travailler ces jeunes filles... chaque jour plus longtemps que ne le permettent les lois civiles, et quand l'inspecteur du travail demande à visiter la maison, on fait disparaître des salles de travail les jeunes filles qui n'ont pas douze ans. On demande à d'autres de sacrifier, pendant plusieurs mois de l'année, une partie de leurs récréations, sous prétexte que le travail est pressant, et on leur fait à cette occasion des promesses qu'on ne leur tient pas... » (Extrait d'une lettre de l'évêque de Nancy à la cour de Rome.)

le ralentissement de la croissance, par la transformation du caractère devenu chagrin, maussade, par la diminution de l'intelligence, etc. En dernier lieu, on verra parfois se produire de véritables psychoses; certaines maladies mentales, qui se rencontrent le plus souvent chez les jeunes gens, ont été désignées, d'après leur origine, du nom de *psychoses d'épuisement.*

Aussi l'intérêt de l'industrie elle-même était-il de « sauver les enfants » pour sauver les futurs ouvriers. C'est pourquoi, l'Etat et les humanitaires aidant, on essaya de protéger l'enfance contre le Moloch contemporain.

La loi de 1841 était restée lettre morte. En 1868, d'après une enquête officielle, il y avait 99,212 enfants dans les usines à feu (5,005 de huit à dix ans, 17,471 de dix à douze ans, 76,736 de douze à seize ans), 26,503 de huit à seize ans dans les ateliers occupant moins de 20 ouvriers, 100,000 travaillant comme aides ou apprentis dans les petits ateliers. En tout environ 225,000 enfants dans l'industrie.

Le péril était grave. Mais le gouvernement impérial demeura impassible, malgré les abus criants stigmatisés par Jules Simon. Il faudra attendre la troisième République pour organiser la protection de l'enfance.

La crise de l'apprentissage.

L'apprentissage, qui était, sous l'ancien régime, comme la « clef de voûte » du système industriel que réglementaient minutieusement les statuts des corporations, l'apprentissage s'en va. Depuis longtemps, on gémit sur sa disparition.

La principale cause de cette décadence, c'est le développement du machinisme et de la grande industrie; l'apprentissage n'existe plus que dans les petits ateliers; dans les grandes usines, l'enfant est embauché immédiatement comme ouvrier. La machine, docile, lui obéit et ménage ses forces. Il suffit du faible geste d'un enfant pour mettre en mouvement la masse énorme d'un marteau-pilon de 100,000 kilos. Mais ce n'est pas la seule

cause : la dissolution des corporations, gardiennes de l'apprenti, en est une autre.

Et c'est aussi dans la petite industrie elle-même, qui semblait devoir servir d'asile à l'apprentissage, la répugnance des artisans à se créer eux-mêmes des concurrents. Ils cherchent, non à s'instruire, ces apprentis qui, sitôt formés, les quittent pour élever boutique contre boutique, mais simplement à les utiliser pendant le temps qu'ils passent chez eux[1].

C'est l'impatience chez les parents de voir leur enfant gagner le plus tôt possible de quoi grossir leur pauvre budget, et chez les enfants eux-mêmes le désir d'être payés « comme des hommes ». Les uns et les autres sacrifient facilement l'avenir à un gain immédiat.

C'est la difficulté juridique[2] de donner une sanction efficace au contrat d'apprentissage. Généralement, il n'est pas écrit; et même, le serait-il, que les engagements réciproques qu'il crée ont un caractère trop personnel pour pouvoir être imposés *manu militari,* ou même pour pouvoir se résoudre en dommages et intérêts d'ailleurs irrecouvrables. (Ch. Gide, *Rapport sur l'économie sociale à l'Exposition de 1900.*)

Ainsi l'apprentissage se meurt. Et pourtant la machine-outil ne transforme point l'ouvrier en simple surveillant dont l'automatisme vivant participerait de l'automatisme mécanique. On l'a cru, on est revenu de cette erreur. Et si la majorité des patrons partage encore le préjugé commun, les industriels éclairés reconnaissent aujourd'hui que, pour le travail à la machine, comme pour le travail à la main[3], l'habileté professionnelle est un facteur

1. Pour vaincre cette mauvaise volonté patronale, dans le grand-duché de Bade, depuis 1888, et dans le Wurtemberg, l'Etat subventionne les patrons qui « font des apprentis ». La subvention est de 150 à 500 francs pour trois ans. En Belgique, même chose, mais alors ce sont les écoles industrielles qui versent les subventions.

2. Pourtant, si le code civil est muet sur le contrat d'apprentissage, celui-ci a été réglementé par la loi du 22 février 1851, modifiée sur plusieurs points par les lois du 2 novembre 1892 et du 30 mars 1900 (V. Paul Pic, *Traité des législations industrielles*, p. 1215 et suiv.). Mais c'est une loi vieille, qui devrait être refaite. Pour assurer la fidèle exécution du contrat d'apprentissage, la loi du canton suisse de Neufchâtel (21 nov. 1890) confie aux conseils de prud'hommes la surveillance dudit contrat. En France, le conseil des prud'hommes de Nîmes pratique avec succès la même surveillance.

3. V. Levasseur, *le Travail à la machine et le travail à la main.*

précieux de vitesse, de perfection et — ce qui ne gâte rien en nos temps d'âpre concurrence — de bon marché. Ils se plaignent de ne pas pouvoir toujours recruter de « bons ouvriers », et, comme les grands industriels d'Allemagne, ils organisent eux-mêmes l'apprentissage : Compagnies de chemins de fer, imprimerie Chaix, cristallerie de Baccarat, etc.[1].

De même les *Bourses de travail* et les syndicats ouvriers s'engagent de plus en plus dans la voie de l'éducation professionnelle : à ce titre, les syndicats des industries du papier, du papier peint, des fleurs et plumes, de la bijouterie et orfèvrerie, des chauffeurs et mécaniciens, ont obtenu de hautes récompenses à l'Exposition universelle de 1900.

Si les syndicats organisent eux-mêmes l'apprentissage, c'est qu'ils savent que plus l'ouvrier est habile, mieux il peut défendre son salaire et son indépendance, c'est qu'ils ont le sentiment qu'au moins en partie « l'avenir des classes ouvrières est entre les mains des syndiqués ». (G. Sorel.)

L'enseignement technique : historique.

Il y a déjà bien longtemps qu'on a jeté le cri d'alarme à propos de la décadence de l'apprentissage. Il y a une quarantaine d'années, dans toute l'Europe, de nombreux cours de dessin et d'enseignement technique furent ouverts par les associations, — seules ou en collaboration avec les pouvoirs publics. En Allemagne, ces cours prirent un grand développement et donnèrent bientôt d'excellents résultats.

En France, où l'on compte trop sur l'État, il n'en fut pas de même. Les cours, non encouragés, non subventionnés, dénigrés, combattus, périclitèrent et disparurent. Ce fut la débâcle. Seuls survécurent les *cours du soir,* organisés dans quelques grandes villes par de puis-

1. V. Fouqué, *la Crise de l'apprentissage et les progrès de l'enseignement professionnel,* p. 245 et suiv.

santes sociétés d'enseignement populaire : Sociétés philotechnique et polytechnique de Paris, Société philomatique de Bordeaux, Société d'enseignement professionnel du Rhône, Société industrielle de Saint-Quentin, etc.

L'Exposition universelle de 1878 avait révélé, comme celle de 1867, l'insuffisance et même la décadence de la production industrielle française. Economistes et industriels ouvrirent les yeux. Une vigoureuse campagne fut menée contre l'enseignement universitaire, accusé de préparer des générations de bureaucrates et de fonctionnaires. L'administration de l'instruction publique se décida à étudier sérieusement le problème de l'enseignement professionnel. Les communes et les départements avaient déjà créé des écoles d'apprentissage. La loi du 11 décembre 1880, sur les *écoles manuelles d'apprentissage,* les mit au compte de l'Etat.

Cette loi ne fut votée qu'après des rapports alarmants de Nadaud et de Tolain, à la Chambre et au Sénat, constatant que l'apprentissage n'existait presque plus en France.

Il ne pourra être remédié à cette situation — dit un rapport adressé le 1er août 1881 au ministre de l'instruction publique, par une commission spéciale présidée par Tolain — qu'en provoquant la création, dans les centres industriels, d'écoles professionnelles spéciales pour chaque branche d'industrie, pouvant remplacer, et même remplacer avec avantage, ce qu'était pour les jeunes gens l'apprentissage d'autrefois. L'utilité de la création de pareils établissements n'est plus d'ailleurs à démontrer; nombre de villes industrielles l'ont reconnue et ont pris à cet égard une louable initiative; c'est ainsi qu'ont été fondées : à Paris, l'école municipale du boulevard de la Villette et l'école d'horlogerie; à Reims, l'école municipale professionnelle, où la teinture, la filature et le tissage occupent une place prépondérante; à Nîmes, l'école-fabrique pour les tissus divers qui ont fait la fortune de cette ville; à Limoges, l'école de céramique; à Douai, au Havre, les écoles d'apprentissage, etc.

C'est à la suite de ce rapport que le gouvernement, pour donner une impulsion nouvelle et montrer la voie à

suivre, décida successivement la création de trois écoles nationales professionnelles, à Vierzon, à Armentières et à Voiron (décrets de 1881 et 1882). Ces écoles, comme les écoles manuelles d'apprentissage, relevaient à la fois du ministère de l'instruction publique et du ministère du commerce. Ce régime a duré jusqu'en 1900. Ces écoles sont alors passées entièrement au ministère du commerce, comme y avaient passé, en 1892, les écoles pratiques : heureuse réforme, qui allait les diriger vers la vie pratique de la production.

La deuxième loi constitutive de l'enseignement professionnel en France est la loi du 26 janvier 1892, portant création et organisation des *écoles pratiques d'industrie et de commerce.*

Ces écoles existaient, pour la plupart, avant 1892. Elles étaient sous le régime de la loi du 11 décembre 1880 et dépendaient depuis 1888 des deux ministères de l'instruction publique et du commerce. La loi des finances de janvier 1892 les transféra au seul ministère du commerce, leur donna leur nom actuel et permit d'accentuer leur caractère technique. Ce dernier point ressort d'une circulaire ministérielle caractéristique (20 juin 1893) :

Les écoles pratiques diffèrent essentiellement des écoles primaires supérieures dans lesquelles une part est faite à l'enseignement professionnel et qui ont simplement pour objet la préparation à l'apprentissage. Pour éviter toute confusion, il importe de préciser le caractère des premières : elles sont destinées à former des employés de commerce et des ouvriers aptes à être immédiatement utilisés au comptoir et à l'atelier.

On ne saurait assurément contester les bienfaits de l'enseignement général : c'est une base solide, qui augmente la valeur de l'homme et rend plus profitables les connaissances professionnelles qu'il a acquises... Aussi ne s'agit-il pas de le proscrire de l'école pratique. Les élèves y recevront nécessairement un complément d'enseignement primaire. Mais il convient de se préoccuper aussi des besoins du commerce et de l'industrie. Chaque jour, en effet, la lutte commerciale entre les peuples devient plus ardente, et la difficulté des affaires plus grande. L'industrie a subi une transformation profonde : tout est sacrifié au but à atteindre, qui est de produire vite et à bon marché, et, par suite de la division du travail

et de l'emploi de la machine, l'apprentissage à l'atelier n'existe plus guère aujourd'hui qu'à l'état d'exception. Jamais, cependant, en raison des changements fréquents qui doivent être apportés dans l'outillage, n'a été plus clairement démontrée la nécessité de posséder des ouvriers ayant des connaissances théoriques suffisantes et rompus à la pratique de l'atelier... C'est à l'école pratique qu'il appartient de remplir cette tâche.

L'enseignement technique, à tous ses degrés, et le Conseil supérieur de l'enseignement technique ont été l'objet, ces dernières années, de nombreuses dispositions législatives et réglementaires. Cela prouve que l'Etat lui-même a compris que là est l'avenir, là est la vie.

Pour que ce bref historique ne soit pas trop incomplet, il faut signaler le vœu récemment émis (octobre 1902) par le Conseil supérieur du travail concernant l'apprentissage et l'enseignement technique : 1° le contrat d'apprentissage doit être libre, mais tout contrat de ce genre doit être écrit; les apprentis doivent être placés sous la surveillance des conseils de prud'hommes[1] ou de commissions locales, composées mi-partie de patrons et mi-partie d'ouvriers; — 2° (et ce vœu est tout à fait significatif) l'enseignement technique doit être généralisé et *rendu obligatoire* jusqu'à dix-huit ans.

Enfin — autre fait significatif — il a été fondé en 1902 une *Association française pour le développement de l'enseignement technique*. Cette association se propose d'ajouter son action à celle des pouvoirs publics, des sociétés diverses d'enseignement professionnel, des syndicats patronaux et des syndicats ouvriers.

Donc, on peut observer de tous côtés une orientation très nette des préoccupations et de l'enseignement vers les nécessités pratiques de la production. C'est la bonne voie.

Les écoles.

A quels résultats ont abouti tous ces efforts ? Et d'abord

1. Déjà plusieurs conseils de prud'hommes ont pris l'initiative, soit d'instituer des examens d'apprentis (celui de Nîmes), soit même d'exercer leur contrôle sur les apprentis de leur circonscription (celui de Lyon).

quelles sont, à l'heure actuelle, les diverses écoles nationales, municipales, syndicales et privées, où l'on donne soit l'enseignement technique, c'est-à-dire *théorique,* soit l'enseignement professionnel, c'est-à-dire *pratique,* manuel, soit les deux à la fois ? Nous voudrions en dresser la liste approximative, car beaucoup d'entre elles sont inconnues et doivent être connues. On reconnaîtra aisément les trois degrés : le primaire et primaire supérieur (écoles manuelles, écoles pratiques et écoles nationales), le secondaire (écoles d'arts et métiers), le supérieur (Ecole centrale). Il est bien entendu que ce sont surtout les écoles du premier degré qui doivent nous préoccuper, puisque nous nous plaçons au point de vue de l'apprentissage et de la classe ouvrière.

1° Écoles d'industrie et de commerce.

a) MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Écoles manuelles d'apprentissage et écoles primaires supérieures professionnelles (loi du 11 décembre 1880). — Pour les filles : à Saint-Chamond et à Melun. Pour les garçons : à Bohain (Aisne), Monthermé (Ardennes), Bar-sur-Seine, Beaucourt (près Belfort), Angoulême, Alais, Aire-sur-l'Adour, Saint-Aignan (Loir-et-Cher), Montbrison, Roanne, Nantes, Clermont-Ferrand, Chalon-sur-Saône, Isle-sur-Sorgue, — fondées et entretenues par les communes, — personnel à la charge de l'État, — admission à douze ans, certificat d'études exigé, — 3 ans d'études, — externat gratuit, — internat de 400 à 600 francs. — Ces écoles commencent l'apprentissage, préparent surtout à d'autres écoles professionnelles : écoles d'agriculture, de commerce, arts et métiers, etc.

Écoles pratiques de commerce et d'industrie (loi du 26 janvier 1892). — Tantôt ce sont des *écoles pratiques de commerce :* Boulogne-sur-Mer ; tantôt des *écoles pratiques d'industrie :* Brest, Brive, Boulogne-sur Mer, le Havre, Lille, Marseille, Montbéliard, Morez (Jura), Elbeuf, Firminy, Pont-de-Beauvoisin (Isère), Rennes, Rive-de-Gier, Rouen, Romans, Saint-Chamond, Saint-Didier-la-Seauve (Haute-Loire), Saint-Étienne ; tantôt, à la fois et en général, des *écoles pratiques de commerce et d'industrie. Pour les filles :* Boulogne-sur-Mer, Nantes, Saint-Étienne, Dijon, Marseille, Reims, Rouen, le Havre ; à l'école du Havre est annexée une section préparatoire au professorat des écoles pratiques de filles ; *pour les garçons :* Agen, Béziers, Brest, Cette, Clermont-Ferrand, Dijon, Fourmies (Nord), Grenoble,

Limoges, le Mans, Mazamet (Tarn), Marmande, Mende, Narbonne, Nîmes, Reims, Romans, Roanne, Thiers, Vienne. — Ces dernières, divisées en deux sections : section industrielle, section commerciale ; quelquefois il y a une section agricole (Grenoble). — 3 ans d'études, à partir de douze, treize ou quatorze ans, — à peu près mêmes conditions que les précédentes, mais l'enseignement y est plus complet, l'outillage plus perfectionné. — En principe, pas d'internat ; — des bourses sont accordées par l'Etat, les départements ou les communes.

Écoles municipales professionnelles de la Ville de Paris : 1° pour les jeunes gens : *Ecole Diderot,* pour le travail du bois et des métaux ; *Ecole Boulle,* pour les arts et industries de l'ameublement ; *Ecole Estienne,* pour les arts et industries du livre ; *Ecole Germain-Pilon,* pour le dessin pratique ; *Ecole Bernard-Palissy :* peinture décorative, sculpture, céramique, dessins pour étoffes et ameublements ; *Ecole de physique et de chimie; Ecole Dorian,* pensionnat primaire réservé aux orphelins, aux enfants assistés, etc., où l'enseignement professionnel est moins spécialisé que dans les précédentes, comprenant : la mécanique, le tournage, la menuiserie, la forge et la ferronnerie ; 2° pour les jeunes filles (couture, taille, modes, etc., en général pour tout le vêtement féminin), six *écoles professionnelles et ménagères.* — Trois ans d'études, sauf pour les élèves qui apprennent la peinture ou le dessin industriel, — entrée après concours, avec certificat d'études, de treize à quinze ans, — enseignement gratuit.

Ecole d'horlogerie, à Paris (1891) : appartient à une société reconnue d'utilité publique, subventionnée par l'Etat ; — admission à treize ans, — 4 ans d'apprentissage ; — rétribution, 400 francs.

Ecole nationale d'horlogerie : à Cluses (Haute-Savoie), depuis 1848, et à Besançon (municipale 1883, nationale 1891). Forment des fabricants, chefs d'ateliers, artisans, ouvriers capables de construire des mécanismes de haute précision. — Les candidats doivent avoir le certificat d'études. — 3 ans d'apprentissage. — Pension, environ 600 francs.

Ecole nationale d'apprentissage : à Dellys (Algérie). — Fondée en 1864. — Forme des ouvriers habiles, français et indigènes, pour les principaux métiers qui travaillent le fer et le bois ; — entrée après concours. — 3 ans d'apprentissage, — de quatorze-dix-sept à dix-sept-vingt ans. — Pension, 400 francs.

Ecoles nationales professionnelles, ouvertes à Voiron (1886), Vierzon (1887), Armentières (1887), Nantes (1898), — fondées par l'Etat pour servir de modèles aux communes, aux départements et à l'initiative privée (application de la loi du 11 décembre 1880). — 3 ou 4 ans d'études à partir de douze ans ; entrée après concours. — Très prospères : en moyenne 300 ou 400 élèves qui se placent facilement dans l'industrie, entrent à la flotte, aux arts et métiers, etc. —

Enseignement gratuit. Pensions d'externat (école d'Armentières) : 1re année, 500 fr.; 2e année, 550 fr.; 3e année, section normale, 550 fr.; section spéciale (préparatoire aux arts et métiers), 600 fr. — Bourses. — Une section préparatoire est annexée à l'école d'Armentières. Elle remplace l'ancienne école primaire qui existe encore à Voiron et composait, avec l'école maternelle et l'école primaire supérieure, le *groupe scolaire* stipulé par les décrets de création (1881 et 1882).

Écoles nationales d'arts et métiers : à Châlons-sur-Marne (fondée à Liancourt, en 1788, par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, transportée à Compiègne et déclarée nationale en 1799, à Châlons en 1806; Angers (1815, ancienne école de Baupréau, 1884); Aix (1843); Lille (créée en 1881, ouverte en 1900) ; Cluny (ancienne école nationale pratique d'ouvriers et de contremaîtres, fondée en 1891, à la place de l'ancienne école normale de l'enseignement secondaire spécial). — Forment des ouvriers habiles, des contremaîtres, chefs de service, chefs d'ateliers, ingénieurs. Ouvrent à leurs élèves, outre les bons postes de l'industrie, les chemins de fer, le génie militaire, le corps des mécaniciens de la flotte, etc. — 3 ans d'études, de quinze-dix-sept ans à dix-huit-vingt ans ; concours d'entrée; régime de l'internat; pension, 600 fr.; bourses, diplômes de fin d'études comme dans la plupart des écoles professionnelles. — On reproche à ces écoles d'être en retard sur la rapide évolution industrielle, de posséder un matériel vieux jeu et de pratiquer des méthodes désuètes. Pourtant, l'école de Lille comprend un atelier nouveau pourvu d'une collection complète des métiers à tisser et à filer, employés dans les usines les plus perfectionnées de la région du Nord et d'Angleterre. — A l'école de Châlons est annexée une *section normale* (1891) qui prépare des professeurs pour les écoles pratiques d'industrie (2 ans d'études).

Je signale enfin pour mémoire, au degré supérieur :

L'*Ecole centrale des arts et manufactures,* à Paris (privée 1829, à l'État depuis 1857), qui forme des ingénieurs pour toutes les industries. C'est l'École normale supérieure de l'industrie.

Le *Conservatoire national des arts et métiers* (fondé par la Convention en 1794). C'est le Collège de France de l'industrie. C'en est aussi le Musée, l'exposition permanente : machines, brevets d'invention, etc.

L'*Institut industriel du Nord.*

L'*Ecole supérieure professionnelle des postes et télégraphes.*

Et les *écoles supérieures de commerce :* ouvertes par l'initiative privée, reconnues par l'Etat en 1890. — Il y en a 14 : Paris (1820), le Havre (1871), Lyon et Marseille (1872), Bordeaux (1874), Ecole des hautes études commerciales de Paris (1881), Institut commercial de Paris (1884), Lille (1892), Rouen (1895), Nancy (1896), Montpellier (1897), Nantes, Dijon, Alger. — Entrée à seize ans au moins,

après concours ; — enseignement payant, très cher, pour bourgeois; bourses de l'État. — 2 ans d'études en général; — diplôme. — Les programmes sont variables et adaptés aux régions. Un exemple suffira à caractériser les études : l'Ecole supérieure de commerce de Lyon est divisée en trois sections : 1° commerce général et banque; 2° commerce des soieries; 3° commerce des produits chimiques. — En d'autres écoles on étudie encore les tarifs de chemins de fer, les armements maritimes, la marine marchande, la navigation, la sténographie, etc., toutes études pratiques. — Ces écoles préparent aux « affaires » (banque, commerce, industrie), aux carrières consulaire et administrative. — A l'Ecole des hautes études commerciales de Paris est annexée une *section normale* pour la préparation au professorat des écoles pratiques de commerce.

b) AUTRES MINISTÈRES

Ministère des travaux publics. — Deux écoles de maîtres ouvriers mineurs à Alais et à Douai, deux ans d'études à partir de dix-huit ans. — Je laisse de côté l'Ecole nationale des mines de Saint-Etienne, l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris et l'Ecole des ponts et chaussées, qui ne forment que des ingénieurs et des fonctionnaires.

Ministère de la marine. — Les *Écoles de maistrance : 1° supérieure :* à Brest pour les ouvriers et chefs ouvriers des arsenaux qui y entrent après concours; enseignement de quatorze mois, spécial aux constructions navales; 2° *secondaires :* dans chacun des ports militaires, pour les ouvriers de troisième classe, treize mois d'études pratiques; une section pour les charpentiers, une pour les mécaniciens. — *Ecole des pupilles de la marine*, à la Villeneuve-en-Grulers (Finistère); instruction primaire de sept à quatorze ans; prépare à l'apprentissage ou à l'*Ecole des mousses* de Brest, dont une section prépare aux *Ecoles des mécaniciens de la flotte :* une dans chaque port militaire; sont admis, de seize à vingt-quatre ans, ceux qui ont exercé les professions d'ajusteurs, forgerons, serruriers, etc., et les élèves des écoles professionnelles.

Parmi les autres écoles techniques de la marine : Écoles des pilotes, des timoniers, des gabiers, de voilerie, de chauffe, etc., pour les apprentis marins.

A signaler aussi la récente création (1899) des Écoles d'enseignement technique des pêches maritimes (Boulogne-sur-Mer, Dieppe, la Rochelle, Marseille, etc.

Ministère de l'instruction publique. — On cite parfois les *écoles primaires supérieures* parmi les écoles professionnelles; c'est contestable.

A citer, en dehors d'elles, parmi les écoles techniques de l'instruction publique : l'*Ecole nationale des arts décoratifs*, à Paris;

l'*Ecole de la manufacture nationale des Gobelins,* l'*Ecole d'art décoratif de la manufacture de Beauvais,* ces deux dernières pour la tapisserie; l'*Ecole de céramique,* annexée à la manufacture nationale de porcelaine de Sèvres, forme des artistes et des artisans céramistes, des directeurs chefs d'ateliers, décorateurs, ouvriers d'élite.

2° Écoles techniques libres, cours de dessin et de perfectionnement (initiative privée, départementale, communale, syndicale).

Il serait trop long et vraiment trop fastidieux de donner la liste de tous ces établissements qui portent l'enseignement hors du passé vers le présent et l'avenir, hors des inutilités, vers la production et la vie pratique[1].

Il y a, en effet, en France, de nombreux cours de perfectionnement organisés par les syndicats ouvriers isolés ou les Bourses du travail. Quelques exemples à Paris : cours de dessin professionnel appliqué à la coupe des bois de la Fédération des ouvriers charpentiers de la Seine; cours professionnels du Syndicat des ouvriers charrons de la Seine; des ouvriers tailleurs et scieurs de pierre et des ouvriers en fumisterie; des ouvriers en voitures; du Syndicat typographique; de l'Union centrale des chauffeurs, conducteurs et mécaniciens; du Syndicat des employés de commerce; Ecole professionnelle de maréchalerie; Ecole professionnelle de la Chambre syndicale des ouvriers passementiers à la barre; Ecole professionnelle de boulangerie; Ecole parisienne de coiffure; Ecole professionnelle de cordonnerie; Ecole professionnelle de menuiserie; Ecole professionnelle ouvrière de l'ameublement, etc. — En province : cours professionnels des Bourses du travail d'Angoulême, Carcassonne, Marseille, Cognac, Dijon, Périgueux, Nîmes, Toulouse, Bordeaux, Blois, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Nantes, Saint-Nazaire, Cherbourg, Nevers, Lyon, Toulon, Limoges, etc.

Il y a aussi de nombreux cours organisés par les industriels et les syndicats patronaux : entrepreneurs de maçonnerie; de charpentes; de couverture, plomberie, assainissement; de menuiserie et parquets; de serrurerie et constructions en fer; — de la Ville de Paris et du département de la Seine; patronage industriel des enfants de l'ébénisterie; patronage des apprentis-décorateurs (Paris); Société d'instruction professionnelle de carrosserie, à Paris; cours de la Compagnie des chemins de fer du Nord, etc., etc.

Il y a de nombreuses *associations polytechniques, philotechniques et philomatiques* (Paris, Asnières, Courbevoie, Bois-Colombes, Pu-

1. On en trouvera une liste, d'ailleurs incomplète, dans l'*Enseignement technique en France,* t. IV et V de l'*Etude officielle* publiée en 1900.

teaux, Suresnes, Boulogne-sur-Seine, la Garenne, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Pantin, Saint-Denis, Noisy-le-Sec, Saint-Maur-les-Fossés, Meaux, Lagny, Fargniers (Aisne), Bernay, Valence, Bordeaux, Libourne, Orléans, Nantes, Senlis, Creil, Noyon, Arras, Perpignan, etc.), et toutes ces sociétés ont organisé des cours techniques et professionnels.

Il y a de nombreux *cours municipaux de dessin* (Paris, 1er, 2e, 6e, 7e, 10e, 16e, 17e, 18e, 19e arrondissements ; Niort, Epinal, Rambervillers, Saint-Dié, Privas, Moulins, Bar-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Troyes, la Rochelle, Rochefort, Bourges, Pelletin, Saint-Chamond, Chaumont, Langres, Laval, Bar-le-Duc, Cambrai, Belfort, Lyon, etc.).

Il y a des écoles départementales (Écoles professionnelle et ménagère d'Yzeure (Allier) ; des écoles municipales (Ecoles de la Martinière, garçons et filles, de Lyon ; Ecole municipale de tissage et de broderie, de Lyon ; Ecole industrielle de Flers ; Ecoles académiques de Douai ; Ecole municipale des beaux-arts et de l'industrie, du Puy ; Ecole régionale des arts industriels, de Saint-Etienne ; Ecole de chimie et de teinture, de Saint-Etienne ; Ecole des beaux-arts et des sciences industrielles, de Toulouse ; Ecole de fabrique, de Nîmes ; Ecole municipale de menuiserie, charpente, coupe de pierre et mécanique, de Troyes ; Ecole municipale de tissage, de Sedan ; Ecole municipale professionnelle Salicis, de Montluçon, etc.).

Il y a des cours d'horlogerie, de coiffure, de dentelles, de sténographie, de comptabilité, de législation commerciale, de langues étrangères, de stéréotomie, de bijouterie, de bonneterie, de filetage mécanique, d'hydrographie, de physique et de chimie ; il y a des cours professionnels du soir ; bref, une multitude d'établissements d'enseignement technique, si peu connus qu'ils ne le sont pas toujours des habitants des villes où ils se trouvent !

3° Écoles d'agriculture.

On entend ordinairement par « écoles professionnelles » les écoles de commerce ou d'industrie, surtout les écoles d'industrie dont nous nous occupons ici particulièrement. Mais les écoles d'agriculture sont également des écoles professionnelles techniques. Nous devons du moins les citer. Au degré supérieur : l'Institut agronomique de Paris, l'Ecole nationale forestière de Nancy et les Ecoles vétérinaires. Au degré secondaire : les trois Ecoles nationales d'agriculture de Grignon, Rennes, Montpellier ; l'Ecole des industries agricoles et des cultures industrielles de Douai ; l'Ecole nationale d'horticulture de Versailles et l'Ecole coloniale d'agriculture de Tunis. Puis, au 3e degré, les *écoles pratiques d'agriculture, viticulture, horticulture*, au nombre de 35 ; deux écoles pratiques d'irrigation et de drainage ; quatre écoles spéciales de viticulture ; l'Ecole

nationale d'industrie laitière de Mamirolle (Doubs) ; une école de laiterie et fromagerie ; deux écoles de laiterie pour filles ; deux écoles d'aviculture. Enfin, parmi les établissements de pratique pure et d'apprentissage, treize fermes-écoles, une magnanerie-école, treize fromageries-écoles, neuf fruiteries-écoles, deux écoles primaires agricoles ; la Station piscicole de Nid-du-Verdier, etc. Quant aux professeurs départementaux et spéciaux d'agriculture, ils sont comme autant d'écoles vivantes qui se transportent elles-mêmes auprès des « élèves », je veux dire des cultivateurs.

Une école professionnelle. — L'enseignement.

Mais revenons aux écoles d'industrie, et précisons.

Celles qui nous intéressent, en dehors des cours professionnels syndicaux, ce sont les *écoles pratiques*. Qu'est-ce exactement qu'une école pratique d'industrie ? Pour le savoir, entrons à l'Ecole nationale professionnelle d'Armentières.

L'Ecole d'Armentières, comme les trois autres écoles nationales professionnelles, a été fondée par l'Etat pour servir de modèle aux écoles manuelles d'apprentissage créées par la loi de 1880.

Étant donné le personnel et les puissants moyens dont il dispose, écrit M. Martel, inspecteur général de l'instruction publique, l'État devait lui-même mettre en pratique le nouvel enseignement, organiser une *école modèle* qui servît de type aux établissements de même nature que voudraient ouvrir les départements, les communes et les associations libres, encourager ainsi l'initiative et les efforts privés.

Créée en 1881, ouverte en 1887. Elle avait coûté deux millions. Aujourd'hui, avec les acquisitions nouvelles, ses bâtiments et son matériel valent trois millions. Comment une Bourse du travail pourrait-elle fonder une pareille usine ? Point d'interrogation très grave. Et encore, malgré les agrandissements, malgré la suppression de l'école maternelle et de l'école primaire y annexées, l'école est-elle trop petite. Elle a environ 400 élèves, dont plus de 300 internes. Au concours d'entrée de 1903, on a dû refuser la moitié des candidats.

Pourtant elle occupe 40,000 mètres carrés de superficie, 12,000 couverts, 28,000 en cours et jardin. Son installation matérielle est excellente. Les bâtiments sont neufs, vastes, bien éclairés, bien aérés. Il y a neuf salles d'études, une pour chaque section (une section préparatoire, trois sections de 1re année, deux de 2e année, deux de 3e année, une de 4e année). Ces salles sont également utilisées pour l'enseignement des lettres et des mathématiques. La salle de physique et celle de chimie sont disposées en amphithéâtre. A côté, un cabinet de physique, un laboratoire de chimie, une salle de manipulations. Les manipulations sont orientées vers l'industrie. Il y a trois salles de dessin, deux pour le dessin industriel, une pour le dessin d'imitation. Outre la bibliothèque générale du personnel, il y a neuf bibliothèques « de quartier » pour les élèves (2,224 volumes au 1er janvier 1904). En 3e et 4e année, ces bibliothèques d'élèves comprennent, à côté des ouvrages littéraires, des livres de technologie, mécanique, physique, chimie, électricité, appropriés à l'enseignement technique.

Un musée technologique très complet est pourvu des appareils et des objets les plus variés destinés à la démonstration des cours scientifiques et techniques professés dans l'établissement. Est-on, au cours d'une classe, amené à parler d'une transformation de mouvement ou d'un organe de machine, les appareils se rapportant aux explications du professeur sont immédiatement placés, avec dessins à l'appui, sous les yeux des élèves, et ceux-ci les examinent, les démontent, les remontent, les manipulent tout à leur aise, de façon à se bien rendre compte expérimentalement de leur construction et de leur fonctionnement.

A côté, une « salle des travaux » est une exposition permanente des travaux exécutés par les élèves.

Les ateliers de l'école comprennent : 1° la *salle du générateur et du moteur* (à vapeur, 30 chevaux, système Wheelock); — 2° l'*atelier de moulage-fonderie ;* — 3° le *laboratoire d'électricité ;* — 4° l'*atelier de tissage,* subdivisé en atelier d'*échantillonnage* (18 petits métiers à main, 1 grand

métier à main et différents appareils destinés à des expériences sur la qualité des fils et des tissus) et en *atelier de tissage mécanique* (1 bobinoir, 2 ourdissoirs, 1 pareuse, 1 canetière, 9 métiers de divers systèmes pourvus de mécanique Jacquart ou de ratières, 3 métiers Northrop; — 5° l'*atelier de menuiserie et de modèles de fonderie* (14 établis outillés, 10 tours à bras dont 1 à torser, 3 scieries mécaniques, etc.); — 6° l'*atelier d'ajustage* (134 étaux outillés, 2 machines à percer, etc.); — 7° l'*atelier de forge et de serrurerie d'art* (2 forges de campagne, etc.); — 8° l'*atelier des machines-outils* (24 tours ordinaires ou à décolleter, à charioter et à fileter, 4 machines à percer, dont une radiale, 2 raboteuses, dont une de 2 m. 10 de course (sur fer), 1 étau limeur, etc.)[1].

Dans ses ateliers, l'école forme donc des menuisiers, des modeleurs, des tisseurs, des ajusteurs, des monteurs-mécaniciens, des monteurs-électriciens, des forgerons, des dessinateurs, etc. Les élèves de première année passent successivement cinq mois dans les ateliers du fer. En deuxième année, ils optent et ne changent plus.

L'apprentissage par l'école ayant été organisé pour réagir contre la *spécialisation à outrance* que les lois économiques imposent au producteur, mais qui amoindrit intellectuellement l'ouvrier et le met à la merci des crises résultant des inventions, les élèves de l'école ne pratiquent pas la division du travail. Ils font toutes les opérations que comporte la complète exécution des pièces dont ils sont chargés. Un ajusteur, par exemple, n'est pas constamment attaché à l'étau, il a été au marbre pour le traçage; il passe, quand besoin est, aux tours ou aux machines-outils; il affûte et trempe ses outils.

Cet enseignement directement professionnel est complété, en quatrième année, par des visites d'usines.

L'enseignement général comprend : les mathématiques (arithmétique, algèbre, géométrie, géométrie descriptive,

1. A signaler parmi les autres locaux : le pavillon isolé de l'infirmerie, avec chambres d'isolement; — la buanderie, où l'on procède au lavage et au repassage *mécanique* du linge des élèves; — la salle des bains-douches — la salle de gymnastique.

trigonométrie), — la mécanique, — la technologie, — la physique générale et industrielle, — la chimie générale et industrielle, — le dessin géométrique et industriel, — le dessin d'ornement, — la comptabilité, — la langue française (grammaire, lecture et récitation, rédaction), — l'histoire (depuis 1610), — la géographie universelle, — des éléments d'économie industrielle, — des éléments d'hygiène, — l'écriture, l'instruction morale et civique. L'anglais ou l'allemand, la musique, la gymnastique, sont facultatifs.

Tels sont les commencements d'une œuvre à qui l'avenir appartient. Nous évoluons de plus en plus vers l'organisation du travail : la société industrielle, en marchant, laisse tomber les oisifs et les improductifs ; rien d'étonnant alors que l'enseignement à tous ses degrés s'oriente nettement vers le travail productif.

L'enseignement technique organisé par l'Etat, par les communes, par les syndicats, est appelé à prendre un développement considérable et à remplacer l'apprentissage dans les ateliers patronaux. Parti des grands centres, il se répandra dans les petits, on le verra envahir les campagnes, et partout il s'adaptera, il devra s'adapter aux travaux locaux. Il sera l'indispensable complément de l'instruction élémentaire, qui, elle aussi, devra prendre la couleur locale. Et l'enseignement secondaire suivra. Ainsi se dessine l'évolution générale de l'enseignement sous la nécessité économique de la production et de l'organisation du travail.

CHAPITRE XVIII

LA LÉGISLATION DU TRAVAIL AU XIX[e] SIÈCLE

Le Code du travail : aperçu de la législation ouvrière au cours du XIX[e] siècle; contrat de travail; réglementation du travail; assurances du travail; organisations corporatives; conseils du travail; juridiction du travail; législation internationale du travail; l'exemple de la France et de l'Italie; les premiers « traités de travail » internationaux.

Le Code du travail[1].

La question sociale s'est posée à toutes les époques de l'histoire. Toutes les sociétés lui ont cherché une solution, avec d'inévitables étapes et d'inévitables tâtonnements. Sous l'ancien régime il s'agissait de l'émancipation de la bourgeoisie et de l'émancipation des serfs. Au XIX[e] siècle, avec la grande industrie, s'est posée la question *ouvrière*.

D'abord on a cherché l'*amélioration* du sort des classes laborieuses. Puis, vers 1848, on s'est mis à parler d'une

1. *Le Code ouvrier,* par Louis André et Léon Guibourg; Chevalier-Maresq, édit. — *Lois sociales,* par J. Chailley-Bert et Arthur Fontaine; Léon Chailley, éditeur. — Paul Pic, *Traité élémentaire de législation industrielle; Lois ouvrières;* Arthur Rousseau, édit. — *Proposition de loi sur le code du travail,* par M. Victor Dejeante et plusieurs de ses collègues, Chambre des députés, session de 1903, n° 659. Une commission de codification des lois ouvrières a été constituée en 1901 au ministère du commerce. Les trois premiers rapports viennent de paraître : *Conventions relatives au travail; Réglementation du travail,* etc. Ces premiers travaux ont déjà montré des lacunes regrettables. Livre I, *Convention du travail,* rapport de M. Jay; titre II, chap. II, *Des Règlements d'ateliers :* aucune loi votée; chap. V, *Des Conventions collectives:* aucune loi votée; titre III, chap. I[er], *De la Détermination du salaire :* aucune loi votée; chap. II, *De la Participation aux bénéfices :* aucune loi votée; chap. III, *Du Mode de payement des salaires :* aucune loi votée, etc.

nouvelle *organisation du travail.* Plus tard, enfin, sous la troisième République, la classe ouvrière organisée et les hommes politiques socialistes dirent qu'il ne s'agissait pas seulement d'*améliorer* le sort des travailleurs, ou l'état social, mais qu'il fallait *transformer* complètement le régime économique en mettant aux mains des travailleurs les « moyens de production et d'échange » qui sont la propriété d'un nombre de privilégiés que la concentration capitaliste réduit de plus en plus. Alors on entendit parler de « révolution sociale »; les travailleurs réclamèrent un « 89 ouvrier », même avec violence, dirent les uns, sans violence, disent aujourd'hui les autres.

Aujourd'hui on cherche à améliorer la condition économique et intellectuelle de la classe ouvrière. Au cours du siècle, cette amélioration, qui n'est pas contestable malgré les misères de l'heure présente, a suivi trois voies : la voie patronale, la voie ouvrière, la voie gouvernementale; elle s'est produite par l'action de la classe riche (patronages), par l'action de la classe ouvrière (grèves, syndicats, coopératives, suffrage universel), par l'action de l'Etat (lois).

L'action de l'Etat n'a cessé de grandir depuis un demi-siècle. Cela s'explique par le suffrage universel, qui donna en 1848 à la classe des travailleurs le moyen d'agir sur les pouvoirs publics. Sans doute, et notamment au temps de l'Empire, sous l'influence de Proudhon, les ouvriers ont manifesté et manifestent encore parfois quelque dédain de l'action politique, qu'ils tiennent pour inefficace et dangereuse; mais, en fait, la masse a exercé une pression démocratique qui a obligé l'Etat à se préoccuper des améliorations sociales.

Ajoutons que l'Empire et les républicains avaient besoin de l'appui des travailleurs pour conserver le pouvoir, que l'intérêt de la société était malgré tout de limiter la journée de travail, d'instruire l'ouvrier et de « sauver les enfants », pour ne pas compromettre l'avenir de la race et de la production.

Alors on comprendra comment, malgré ceux qui s'opposent à l'intervention du corps social, à l'ingérence de l'Etat dans le domaine du travail, il s'est élaboré peu à peu, timidement, un véritable code ouvrier, surtout dans la seconde moitié du XIXe siècle. On comprendra pourquoi il est question aujourd'hui de réunir dans un *Code du travail* les lois parfois contradictoires disséminées dans nos codes et concernant la défense des intérêts des travailleurs, les rapports des employeurs et des salariés, pourquoi on a proposé, après Louis Blanc, la création d'un *ministère du travail,* l'organisation nationale des *retraites ouvrières,* et pourquoi l'activité parlementaire est destinée à s'orienter de plus en plus vers le travail et les travailleurs.

Aperçu de la législation du travail[1]. Contrat de travail.

L'Assemblée constituante abolit les anciennes corporations et décréta la liberté du travail, mais bientôt fut établie une réglementation dont souffrirent longtemps les travailleurs. Ils furent obligés de se munir d'un *livret,* sans lequel ils ne pouvaient être embauchés. La loi défendait à l'employeur d'y inscrire toute annotation défavorable au moyen de signes convenus, connus seulement des industriels; il fut possible de fermer toutes les usines d'une région aux travailleurs trop hardis, revendiquant une amélioration ou protestant contre une injustice.

Les règles relatives au contrat de travail, qui devraient constituer la partie la plus importante de la législation du travail, ont été à peine effleurées dans le Code civil.

Le législateur de l'an XII, mettant le louage d'ouvrage au même rang que le louage des choses, se contenta de le définir, de le diviser en plusieurs classes. Préoccupé surtout d'empêcher le retour au régime des corporations, il posa le principe de la limitation de la durée des ser-

1. Nous empruntons à peu près textuellement cet aperçu au projet Deeante.

vices (Code civil, art. 1780); mais, considérant le travailleur comme un être inférieur, il déclara qu'en cas de contestation, seul le maître serait cru sur son affirmation. Les quelques dispositions qu'il consacra à la réglementation du louage d'industrie concernent beaucoup plus les entrepreneurs que les ouvriers proprement dits.

Seul le contrat d'apprentissage fut réglementé (loi du 22 février 1851); la loi relative au louage des services sans détermination de durée (loi du 27 décembre 1890) n'a fait qu'esquisser la réglementation du contrat de travail, suivant de loin une jurisprudence surannée et souvent contradictoire, alors que le développement industriel bouleversait les conditions du travail, et par suite les rapports entre le travailleur et l'employeur. Une légère amélioration fut apportée par la loi, garantissant leur travail et leur emploi aux réservistes et aux territoriaux appelés à faire leur période d'instruction militaire (loi du 19 juillet 1901).

La législation relative aux salaires fut d'abord peu favorable aux travailleurs. Quelques catégories seulement virent le payement de leurs travaux ou services protégé par la loi. Les ouvriers du bâtiment bénéficièrent de l'action directe (Code civil, art. 1798) et du privilège sur les immeubles (Code civil, art. 2013); les travailleurs produisant à domicile, du droit de rétention (Code civil, art. 570 et suivants); les gens de service, du privilège sur la généralité des meubles (Code civil, art. 2101), et quelques autres travailleurs, du privilège sur certains meubles (Code civil, art. 2102) et du droit d'opposition sur les fonds destinés aux entrepreneurs des travaux nationaux (loi du 26 pluviôse an II).

Par contre, l'employeur qui avait fait des avances au travailleur eut le droit d'exiger qu'il restât à son service jusqu'à l'entier payement de sa dette (art. abrogés par la loi du 14 mai 1851). Le travailleur, dans ce cas, ne pouvait rompre le contrat que si du travail ou son salaire lui était refusé par l'employeur, et ce dernier pouvait

exiger une retenue de deux dixièmes sur ses salaires ultérieurs.

Ce ne fut qu'à la refonte du troisième livre du Code de commerce, *Des Faillites et Banqueroutes* (loi du 28 mai 1838), que l'on inscrivit au nombre des créances privilégiées le salaire acquis aux ouvriers employés directement par le failli pendant le mois qui a précédé la déclaration de la faillite et celui acquis au commis pendant les six mois précédents.

L'arrêté de l'an XII fut ensuite modifié, et le travailleur put se séparer de son employeur, même sans avoir acquitté les avances reçues, pourvu qu'il eût satisfait aux conditions du contrat de travail (loi du 14 mai 1851, abrogée par la loi du 2 juillet 1890). La retenue ne pouvait plus être que du dixième, et le total des avances remboursables inscrites sur le livret, de 30 francs.

La retenue permise à l'employeur pour se rembourser de ses avances n'était pas la seule qui pesât sur son salaire. Quoiqu'ils fussent considérés comme ayant un caractère alimentaire, la Cour de cassation se refusa longtemps à consacrer le principe de leur insaisissabilité, soit totale, soit partielle. Elle revint cependant sur cette jurisprudence (arrêt du 10 avril 1860), et les tribunaux purent apprécier si les salaires pouvaient être affranchis, soit pour partie, soit pour le tout, des effets de la saisie. La quotité de la saisie fut généralement fixée au cinquième des salaires dus.

Peu à peu, quelques améliorations furent apportées. Le privilège des ouvriers sur l'actif de la faillite, au lieu d'être admis pour un mois de salaire seulement, le fut pour trois mois (loi du 4 mars 1889, Code de comm., art. 549); le droit d'opposition sur les fonds destinés aux entrepreneurs de travaux nationaux fut étendu aux sommes dues pour tous les travaux ayant le caractère de travaux publics (loi du 25 juillet 1891); le droit de saisie-arrêt sur les salaires fut limité au dixième pour les ouvriers et jusqu'à 2,000 francs pour les employés et commis, et

la procédure fut simplifiée (loi du 12 janvier 1895); mais elle aboutit à une augmentation considérable des frais de saisie; enfin le privilège en cas de faillite de l'employeur fut étendu aux voyageurs à la commission[1].

Réglementation du travail.

On se préoccupe peu de faciliter le *placement* des travailleurs, si ce n'est dans le seul intérêt des employeurs. Il fut résolu que des bureaux de placement seraient institués, on décréta l'établissement des municipaux gratuits (décret du 8 mars 1848); mais ces dispositions ne furent jamais appliquées, et on laissa se développer les bureaux payants, à peine réglementés (décret du 26 mars 1852) et se livrant à une exploitation éhontée des travailleurs en quête de travail[2].

1. La plupart des lois étrangères considèrent également la créance de salaire comme privilégiée. Sur la *saisie-arrêt* il y a une loi allemande du 25 mars 1897, anglaise du 14 juillet 1870, autrichienne du 29 avril 1873, belge du 18 août 1887, hongroise du 1er juin 1881, etc. Il y a également sur la répression du *truck system* (salaire en nature) et des amendes arbitraires, sur la régularisation des payements, des lois anglaises du 16 sept. 1887 et du 14 août 1896, une loi belge du 16 août 1887, norwégienne du 27 juin 1892, russe du 3 juin 1886, de Nouvelle-Zélande du 28 octobre 1898. On voit que la France est loin d'être à la tête du mouvement international de la législation ouvrière.

2. La loi du 1er mai 1904 sur les bureaux de placement les supprime sans les supprimer. La suppression des bureaux payants peut être prononcée par une simple délibération du conseil municipal des villes où ils existent, mais elle est facultative. La suppression entraîne une indemnité qui, pour les bureaux supprimés dans un délai de 5 ans, doit représenter leur prix de vente à l'époque de la promulgation de la loi. La loi stipule que désormais *les frais de placement seront à la charge de l'employeur.* Cela existait déjà dans certaines corporations (épicerie, charcuterie). Des bureaux *gratuits* pourront s'ouvrir sans autorisation, après simple déclaration à la mairie; chaque commune de plus de 10,000 habitants est mise dans l'obligation d'ouvrir un bureau gratuit. — Les affiches des bureaux gratuits sont exonérées du droit de timbre. Sont seuls soustraits à l'action de cette loi les bureaux de nourrices et les agences lyriques. En *Allemagne,* les bureaux de placement *payants* ont à peu près disparu, sauf pour les domestiques. Il y a des *offices du travail* municipaux, syndicaux, charitables, qui font le placement, fédérés entre eux et reliés à un *comité central* siégeant à Berlin qui est aidé par l'*Office impérial de statistique.* « Les Etats-Unis sont entrés depuis quelques années dans la voie de l'organisation *officielle* et centralisée du placement *gratuit* des travailleurs de toutes catégories. » (P. Pic, *Traité,* p. 641.) Le Luxembourg est le seul Etat européen qui ait imité les

Les nombreux abus auxquels donna lieu l'usage des livrets d'ouvriers, abus qui semèrent la crainte dans l'esprit des populations ouvrières, en firent décider la suppression (loi du 2 juillet 1890).

Quelques timides essais furent tentés par le Gouvernement provisoire (1848) pour protéger les travailleurs.

« Considérant qu'un travail manuel trop prolongé non seulement ruine la santé du travailleur, mais encore, en l'empêchant de cultiver son intelligence, porte atteinte à la dignité de l'homme, » il réduisit la durée de la journée de travail à 10 heures pour Paris et 11 pour la province (décret du 2 mars 1848), mais bientôt la limite fut reportée à 12 heures (décret-loi du 9 sept. 1848). Depuis, des exceptions furent introduites permettant d'augmenter encore la durée du travail pour certaines industries (décrets des 17 mai 1851, 31 janvier 1866, 3 avril 1889 et 10 décembre 1899, remplacés par celui du 28 mars 1902). Le travail des enfants n'était réglementé que par la loi sur les contrats d'apprentissage (loi du 22 février 1851).

Pendant que le législateur se désintéresse des graves questions de travail, la machine est introduite à l'atelier, l'industrie se transforme, le chômage augmente, les salaires diminuent, et la femme et l'enfant remplacent l'homme à l'atelier.

L'âpreté de certains employeurs devint telle que de tout jeunes enfants furent occupés à des travaux non seulement très longs, mais encore très pénibles, et l'on fut conduit à décider que les enfants ne pourraient plus être admis dans les usines avant l'âge de huit ans et plus de 8 heures par jour (loi du 22 mars 1841); l'on comprit que ce n'était pas suffisant, qu'il était monstrueux que des enfants pussent entrer dans l'usine à peine sortis du berceau, et l'on recula le minimum d'âge à dix ans, en réduisant leur journées à 6 heures (loi du 19 mai 1874); ils

Etats-Unis (1892). En Angleterre, le placement est fait par les Trade-Unions et par les journaux ; en Belgique, en Suisse, par les Bourses du travail, les syndicats isolés et les municipalités.

ne purent ensuite être embauchés avant l'âge de douze ans, ni pour une durée de plus de 10 heures par jour (loi du 2 nov. 1892).

L'on ne s'était point préoccupé du travail de la femme, mais des réclamations nombreuses firent cesser cette indifférence. On limita sa journée de travail à 11 heures et on lui interdit le travail de nuit (loi du 2 novembre 1892); depuis, des décrets augmentant sans cesse les exceptions rendent ces prescriptions presque illusoires.

Certaines catégories d'adultes ayant une journée de 12 heures, les femmes une journée de 11 et les enfants de 10, les industriels profitèrent de la difficulté du contrôle pour faire faire 11 ou 12 heures à tout leur personnel. On fixa alors la durée du travail dans les usines à personnel mixte à 11 heures, augmentant d'une heure la journée des enfants, mais en décidant que le maximum serait réduit à 10 heures pour tous dans un intervalle de quatre années (loi du 30 mars 1900).

Des conditions particulières de travail ont été déterminées pour les marchés passés au nom de l'Etat, des départements et des communes (décrets du 10 août 1899 et 21 mars 1902), et la durée du travail du personnel des chemins de fer a été fixée à une moyenne de 10 à 12 heures[1] (arrêtés pris en 1899, 1901, 1902).

La réglementation des établissements dangereux, insalubres et incommodes n'eut d'abord pour but que de protéger l'hygiène et la santé publique, sans que l'on se préoccupât des travailleurs qui y étaient employés.

1. C'était nécessaire!... « En 1891, un aiguilleur endormi causa la perte d'un train et la mort d'un mécanicien. Le tribunal constata qu'il avait fait *sans interruption 14 jours et 14 nuits de travail.* L'enquête ouverte à la suite de la catastrophe d'Apilly (12 sept. 1894) révéla que le chef de gare devait à lui seul « donner les billets, enregistrer les bagages, *veiller* aux arrêts de *cent vingt trains* qui passent par jour, un toutes les douze minutes) à Apilly ». Précédemment, le tribunal de Compiègne avait acquitté cet employé de poursuites pour homicide par imprudence en déclarant que « le service auquel il était astreint dépassait la limite des forces humaines ». La gare de Romilly (sur la ligne de Cherbourg) est restée célèbre. Les chefs de gare y faisaient 19 heures de service par jour; l'un d'eux mourut épuisé au bout d'un an. (PELLOUTIER, *la Vie ouvrière en France*, 28-29.)

Le législateur n'imposa des mesures de garantie contre les accidents que dans les mines, minières et carrières, puis il réglementa la construction, l'entretien et l'usage des appareils à vapeur, la sûreté et la circulation des chemins de fer.

Ensuite les travaux insalubres et dangereux furent interdits aux enfants (1841); des mesures générales de précautions et d'hygiène furent exigées dans les établissements où ils étaient occupés (loi du 19 mai 1874), et l'on commença à se préoccuper des accidents dont pourraient être victimes les travailleurs (loi du 2 nov. 1892).

La législation concernant l'hygiène et la sécurité fut étendue à tous les établissements industriels (loi du 12 juin 1893[1]) et complétée par des dispositions fort importantes.

Des dispositions particulières aux enfants et aux femmes font l'objet de plusieurs autres décrets, et les magasins furent astreints de mettre des sièges à la disposition de leurs employées (loi du 29 décembre 1900).

Des inspecteurs furent nommés pour surveiller et assurer l'exécution des diverses lois concernant le travail des enfants, puis des femmes employés dans l'industrie (1841-1874); ils furent chargés d'assurer l'exécution des dispositions concernant la durée du travail des adultes, la protection des enfants employés dans les professions ambulantes, et enfin d'assurer l'exécution des mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Le service de l'inspection du travail se compose actuellement de onze inspecteurs divisionnaires et de 110 inspecteurs ou inspectrices départementaux (décret du 10 mai 1902).

Dans les mines, les mesures de sécurité sont surveillées par des délégués ouvriers, élus par les ouvriers mineurs (lois du 8 juillet 1890 et 25 mars 1901).

1. La France avait été précédée dans cette voie par la Suisse (1877), l'Angleterre (1878), l'Autriche (1883-85), la Suède (1885), l'Italie (1888), la Belgique (1889), l'Allemagne (1891), la Norwège (1892).

Assurances du travail.

Les assurances du travail ayant fait l'objet de discussions législatives comprennent le chômage, la maladie, l'accident, l'invalidité et la vieillesse[1].

Aucune assurance n'existe contre le chômage[2]. Quelques syndicats seulement accordent à leurs adhérents sans travail une indemnité qui peut leur être allouée pendant plusieurs semaines.

Les travailleurs ne bénéficient d'une assurance sérieuse qu'en cas d'accident[3]. La loi sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur

1. L'Allemagne seule possède un réseau complet d'assurances *obligatoires,* à l'exception toutefois de la plus difficile à établir : l'assurance chômage. L'assurance obligatoire *contre la maladie* depuis 1883, l'assurance obligatoire contre les *accidents* depuis 1884 (loi définitive du 30 juin 1900) et l'assurance obligatoire contre l'*invalidité et la vieillesse* depuis 1889. L'assurance obligatoire contre la maladie fonctionne également en Autriche (1888), dans le Luxembourg (1901), en Hongrie (1891).

2. « L'on représente parfois l'assurance contre le chômage comme le couronnement, la clef de voûte de tout le système des assurances sociales. A quoi bon organiser, en effet, tout un réseau d'assurances contre la maladie, la vieillesse ou l'invalidité, si le travailleur est sans cesse menacé de se voir privé, par un chômage involontaire, de ce salaire régulier qui peut seul lui permettre, et au prix de lourds sacrifices parfois, d'alimenter l'assurance? Qu'est-ce à dire, sinon que le problème des assurances sociales ne sera pleinement résolu que le jour où l'on aura réussi à garantir les travailleurs contre le risque de chômage, cet ennemi qui paralyse tous leurs efforts vers une condition meilleure? » (P. Pic, *Lois ouvrières*, 1036.) On a tenté quelques essais en ce sens. La caisse d'assurance *obligatoire* contre le chômagé du canton de Saint-Gall a dû disparaître en 1897 après deux ans d'existence pénible; les assurés refusaient de payer la prime. L'assurance *officielle,* mais *facultative,* fonctionne à Berne (1893), à Bâle-Ville (1901), à Cologne (1896), avec cotisation des assurés, cotisations volontaires des patrons ou sociétés philanthropiques et subventions communales. A Gand, point de caisse officielle, mais un fonds de chômage destiné à subventionner les caisses de chômage créées par les syndicats.

3. L'assurance obligatoire contre les accidents du travail fonctionne en Allemagne (1884-1900), Autriche (1887-1894), Norwège (1894-97), Italie (1898), Hollande (1901), Luxembourg (1902). La loi allemande englobe, depuis 1900, tous les travailleurs de l'industrie, de l'Etat, des transports, de l'agriculture, du bâtiment, de la mer. Seuls restent en dehors de la loi les pêcheurs, les artisans travaillant pour leur compte, les employés de commerce et les domestiques; encore les petits patrons et certaines catégories d'employés de commerce peuvent-ils bénéficier de l'assurance. Il y a ainsi *17 millions et demi d'assurés* contre les accidents (10 millions contre la maladie).

travail (loi du 9 avril 1898) est certainement l'une des lois les plus protectrices qui aient été votées. Elle présente plusieurs innovations excellentes : la responsabilité de l'employeur en cas de risque professionnel, la fixation d'une indemnité forfaitaire, une juridiction plus rapide et moins coûteuse.

Il s'y trouve cependant des lacunes fort regrettables, dont quelques-unes ont été comblées par une loi ultérieure (loi du 22 mars 1902).

Les sociétés de secours mutuels, qui assurent contre la maladie, et dans certains cas contre l'invalidité et la vieillesse, ne sont pas spéciales aux ouvriers...

Les caisses de secours et de retraites sont *obligatoires* pour les ouvriers mineurs et régies par des lois spéciales (1894-1896).

Le parlement a été saisi d'un projet de *caisse nationale de retraites ouvrières*[1], mais la discussion n'a été qu'amorcée[2].

1. Les retraites ouvrières assurées en Allemagne à 12 millions et demi de travailleurs, varient de 110 à 230 marks. La rente d'invalidité oscille de 116 à 450 marks. Elle peut être versée à tout âge; la pension de retraite, à soixante-dix ans seulement; c'est beaucoup trop tard. Les fonds capitalisés sont fournis par les ouvriers, les patrons et l'Etat. La Belgique (1900) et l'Italie (1898-1901) ont organisé les caisses de retraites *officielles, mais facultatives*. Les patrons ne versent rien, l'Etat verse. L'âge est de soixante-cinq ans (Belgique), soixante ans (Italie).

2. Pourtant les *sociétés de secours mutuels* ont permis, en attendant, d'atténuer le mal social. Mais, « malgré les efforts des syndicats ouvriers pour organiser des *mutuelles*, il est incontestable qu'il y a plus de petits patrons, d'employés de tout ordre et de tout rang, de petits bourgeois, en un mot, dans les sociétés de secours mutuels, que d'ouvriers proprement dits. M. Fourgerousse estimait en 1893 que les sociétés françaises ne comprennent que le trentième de la population ouvrière. La proportion s'est améliorée, mais la masse des salariés échappe encore, c'est indéniable, à l'attraction mutualiste ». (Pic, *Traité* cité.) Voilà pourquoi nous ne parlerons pas autrement de ces sociétés.

Voici comment la loi du 1er avril 1898, « charte de la mutualité française », abrogeant la loi du 15 juillet 1850, définit les sociétés de secours mutuels : « Art. premier. Les sociétés de secours mutuels sont des associations de prévoyance qui se proposent d'atteindre un ou plusieurs des buts suivants : assurer à leurs membres participants et à leurs familles des secours *en cas de maladie*, blessures ou infirmités, leur constituer des *pensions de retraite*, contracter à leur profit des assurances individuelles ou collectives en cas de vie, décès ou d'accidents, pourvoir aux frais des funérailles et allouer

Organisations corporatives.

La suppression de toutes les maîtrises et jurandes fut bientôt suivie des mesures les plus rigoureuses pour empêcher les ouvriers et artisans de même état ou profession de se réunir et de délibérer sur leurs intérêts communs.

La loi relative aux manufactures, fabriques et ateliers, puis les articles 414 et 416 du Code pénal, édictèrent des peines sévères contre les travailleurs qui oseraient coaliser leurs efforts en vue d'améliorer leur situation.

Ces dispositions furent aggravées par la loi du 27 novembre 1849 modifiant les articles 414 à 416 du Code pénal, et il nous faut attendre les dernières années de l'Empire pour obtenir une légère amélioration.

La rédaction des articles 414 à 416 édictés par la loi du 25 mai 1864 admet la légitimité d'une action collective, mais elle interdit l'entente préalable. La grève n'était licite que lorsqu'elle était l'explosion spontanée de la souffrance ou de la colère, mais elle était condamnée lorsqu'elle était engagée après discussion loyale et libre entre deux intérêts contraires.

Peu à peu, cependant, les travailleurs se groupèrent; ils fondèrent des organisations ou groupements corporatifs et s'unirent internationalement; aussi eurent-ils à subir les rigueurs de la loi du 14 mars 1872.

des secours aux ascendants, aux veufs, veuves ou orphelins des membres participants décédés. Elles peuvent en outre, accessoirement, créer au profit de leurs membres des *cours professionnels,* des offices *gratuits de placement* et accorder des *allocations en cas de chômage,* à la condition qu'il soit pourvu à ces trois ordres de dépenses au moyen de cotisations ou de recettes spéciales. »

La loi créait, au ministère de l'intérieur, un *Conseil supérieur de la mutualité.* Le nombre des sociétés a beaucoup augmenté depuis la loi. En juillet 1902 on en comptait environ 15,000, avec trois millions de membres et 350 millions de capital. Il existe, depuis 1902, une fédération nationale des sociétés de secours mutuels. Depuis les lois de 1894 et 1895, l'Etat dispose de crédits pour majorer les pensions de retraite jusqu'à 360 francs. On a reproché aux sociétés de secours mutuels de laisser trop intervenir la charité sous forme de membres honoraires et d'être une médiocre école d'éducation sociale.

Malgré toutes les entraves, les syndicats devinrent nombreux dès les premières années de la troisième République, et, en 1876, M. Edouard Lockroy et un grand nombre de ses collègues déposèrent une proposition de loi relative à la reconnaissance légale, à l'organisation et au fonctionnement des chambres syndicales patronales et ouvrières. Après de nombreuses discussions à la Chambre et au Sénat, on aboutit à la loi du 21 mars 1884.

Cette loi abrogea l'article 416 du Code pénal et accorda aux travailleurs le droit de se concerter librement, mais elle imposa la déclaration, disposition des plus dangereuses pour les travailleurs qui constituent les syndicats, car elle les désigne le plus souvent à des mesures répressives de la part du patronat.

La loi relative au contrat d'association (1er juillet 1901), qui contient des dispositions plus libérales applicables aux associations ordinaires, a maintenu la loi sur les syndicats.

L'idée du groupement se développant de plus en plus, les municipalités elles-mêmes s'intéressèrent à ce mouvement. Elles comprirent qu'elles avaient pour devoir d'aider les travailleurs à s'organiser, et un certain nombre d'entre elles mirent à la disposition des syndicats des locaux sous le nom de *bourses du travail.*

Ces bourses devaient permettre aux travailleurs de se grouper plus facilement et d'organiser le placement des chômeurs.

Les syndicats, confiants dans la bonne volonté des municipalités, adhérèrent en grand nombre; le mouvement syndical prit un remarquable essor, et les bourses du travail semblaient destinées à donner de brillants résultats, lorsque la fermeture de la bourse du travail de Paris, en 1893, arrêta ce bel élan.

L'idée des bourses du travail n'était pas nouvelle... Le 3 février 1851, le représentant du peuple Ducoux déposait sur le bureau de l'Assemblée législative un

projet de création d'une bourse des travailleurs. La prise en considération fut repoussée par 413 voix contre 218...

L'Assemblée législative et l'Etat n'ayant pas cru devoir s'occuper des travailleurs, le conseil municipal de Paris reprit cette idée de la création d'une bourse du travail... Sur un rapport présenté par M. Mesureur au nom de la commission du travail, la création d'une bourse du travail fut votée le 5 novembre 1886.

L'inauguration eut lieu le 5 février 1887, sous la présidence de M. Mesureur, alors président du conseil municipal de Paris.

Un grand nombre de municipalités suivirent cet exemple, et des bourses du travail furent fondées : à Nîmes, en 1888; à Marseille, en 1889; à Saint-Etienne et à Toulon, en 1890; à Aix, Toulouse, Bordeaux, Béziers, etc.

Le 22 mai 1892, la bourse centrale du travail de Paris était inaugurée par M. Sauton, président du conseil municipal.

Fermée par ordre du ministère Dupuy, en 1893, elle ne fut rouverte qu'en 1896. Elle est régie par un décret spécial (17 juillet 1900) modifié en 1905 en vue d'augmenter les pouvoirs du préfet de la Seine et de restreindre la liberté des syndicats adhérents.

Un certain nombre d'organisations syndicales, et non des moins importantes, craignant que de nouvelles mesures de rigueur pussent être prises contre elles, sont restées en dehors de la bourse du travail.

Une forme de l'association ouvrière tendant à soustraire ses membres à la direction du patronat est la *société coopérative de production*. Ces sociétés se constituent en vertu des dispositions du Code civil (art. 1832 à 1873) ou du Code de commerce (art. 18 à 64, lois du 1er août 1893 et du 9 juillet 1902).

Quelques avantages leur sont accordés pour leur faciliter l'accès des adjudications concernant les travaux et les fournitures pour le compte de l'Etat, des départements et des communes.

Quelquefois ces sociétés ont oublié leur but en devenant de véritables sociétés patronales, occupent d'autres travailleurs à des conditions inférieures. C'est là une faute dans laquelle le prolétariat doit bien se garder de tomber.

Les coopératives de production n'ont de véritable utilité que si, supprimant le salariat, elles sont la base, le point de départ encore embryonnaire de l'organisation collective de la production.

Nous croyons qu'à côté des coopératives de production proprement dites, il serait sage de constituer des ateliers corporatifs appartenant, non pas aux associés, mais aux syndicats, à l'ensemble des corporations, pouvant se développer peu à peu et préparer plus rapidement l'évolution économique et sociale.

Conseils du travail.

Dans le but d'étudier et de préparer les solutions des problèmes soulevés au sujet du travail, il fut créé un *Conseil supérieur du travail* (1891). Ce conseil, composé en grande partie d'hommes politiques et d'industriels, et de quelques travailleurs seulement, était nommé par le gouvernement. Sa composition fut modifiée ainsi que le mode de nomination : un tiers nommé par les patrons, un tiers par les ouvriers, et un tiers membres de droit ou nommés par les ministres, le Sénat ou la Chambre des députés.

Des conseils régionaux du travail, composés en nombre égal de patrons et d'ouvriers, nommés par les syndicats et les conseils de prud'hommes, ont été également créés (1900).

Les documents français et étrangers concernant l'état et le développement de la production, l'organisation et la rémunération du travail, ses rapports avec le capital, la condition des travailleurs, etc., sont recueillis et coordonnés par l'*Office du travail* (1891), qui dépend de la *Direction du travail* (au ministère du commerce et de

l'industrie). Un grand nombre de documents très importants et des plus intéressants ont déjà été publiés.

Juridiction du travail.

Lorsque les anciennes corporations furent abolies, la juridiction du travail, confiée à des hommes dépourvus des connaissances nécessaires à l'exercice des diverses professions, fut loin de produire les résultats attendus. Les fabricants de soierie de Lyon et leurs chefs d'atelier protestèrent et demandèrent une institution analogue au bureau ou tribunal commun qui avait été supprimé par la loi de 1791.

Ils obtinrent satisfaction. Un *conseil de prud'hommes* fut institué à l'effet de concilier les différends qui s'élevaient entre fabricants et ouvriers, chefs d'atelier, compagnons ou apprentis (1806). Le nombre des conseillers patrons était supérieur à celui des conseillers ouvriers, et, à défaut de conciliation, ce conseil ne pouvait juger que les contestations portant sur des sommes inférieures à 60 francs. La procédure devant ce conseil fut calquée sur la procédure devant les justices de paix.

Peu à peu d'autres conseils de prud'hommes furent institués par décret. Ils furent autorisés à juger toutes les contestations, quelle que fût la somme dont elles seraient l'objet, mais à charge d'appel pour toutes celles qui seraient supérieures à 100 francs en capital et accessoires (1810).

Le nombre des prud'hommes ouvriers devint égal à celui des patrons (1848). Les conseils purent juger, définitivement et sans appel, les demandes n'excédant pas 200 francs en capital, et pour les demandes supérieures purent ordonner l'exécution immédiate et à titre de provision, jusqu'à concurrence de cette somme (1835). Le régime disciplinaire fut réglementé (1864). La nomination des présidents et vice-présidents fut rendue aux conseils eux-mêmes (1880). Les dispositions de la loi furent étendues à l'Algérie, en adjoignant aux conseillers

des assesseurs musulmans (1881). Les associés en nom collectif furent assimilés aux électeurs patrons, et des dispositions furent édictées pour que l'un ou l'autre élément ne puisse empêcher le fonctionnement des conseils.

Alors que le règlement des conflits individuels était l'objet de nombreuses lois, le législateur se préoccupa peu des conflits collectifs. Après avoir essayé de les interdire, il fut obligé de reconnaître aux travailleurs le droit de *coalition* (1864), mais il les laissa aux prises avec les forces capitalistes et gouvernementales coalisées contre eux. Un essai fut tenté pour le règlement de ces conflits, par l'appel à la conciliation ou à l'*arbitrage* des parties (loi du 27 décembre 1892).

Législation internationale du travail.

Ainsi se sont élaborées en France, sous la poussée de la classe ouvrière, les lois du travail qu'on se propose de codifier. Beaucoup d'autres lois, plus efficaces, attendent qu'on les vote. Mais quelques législateurs prétendent qu'en les votant, on mettrait l'industrie française dans un état d'infériorité par rapport à celle des pays où les mêmes lois n'existent pas. C'est pourquoi on réclame depuis longtemps une entente diplomatique en vue de la réglementation du travail par des lois internationales.

Les partisans de cette réglementation disent que la réduction de la journée de travail ou, par exemple, l'institution d'un minimum de salaire, seraient facilités en France si les autres pays industriels les adoptaient, car personne ne pourrait plus alléguer la concurrence internationale. D'ailleurs ne voit-on pas prospérer l'industrie dans des pays où l'on pratique la protection ouvrière, comme en Belgique et en Allemagne, où l'on paye des salaires élevés, comme en Angleterre et aux Etats-Unis, alors qu'elle est dans le marasme en Espagne, où l'on paye des salaires de famine, où la législation protectrice des travailleurs est encore dans l'enfance?

Une législation industrielle et ouvrière qui serait la même dans les pays qui rivalisent sur les marchés du monde, faciliterait donc le progrès. Déjà en 1883 a été fondée l'*Union internationale pour la protection de la propriété industrielle;* déjà la *conférence internationale de Berlin* (1890) a posé le problème en étudiant la possibilité d'une réglementation internationale du travail des enfants et des femmes et du travail dans les mines. Cette conférence, convoquée par Guillaume II, a échoué comme devait échouer en grande partie la conférence pacifique de la Haye provoquée par le tzar.

En 1897, alors que le *congrès international de législation du travail de Bruxelles* affirmait l'impossibilité actuelle d'une législation internationale du travail, le *congrès international pour la protection ouvrière de Zurich* proclamait la nécessité d'une pareille réglementation.

En 1900, du *congrès international pour la protection légale des travailleurs* est sortie l'*Association internationale* du même nom, dont le siège est à Bâle, comme à Berne est celui du bureau international de la paix. Pour centraliser tous les documents relatifs au travail et à la législation ouvrière, l'Association a créé à Bâle l'*Office international du travail.* Peut-être servira-t-elle également à préparer, avec les congrès internationaux, la législation sociale de l'avenir[1].

Sans doute les obstacles sont grands : sans parler de la différence des pays, il y a ceux qui tiennent à la différence des prix de revient et à la difficulté de prévenir les violations du règlement international. Mais ils ne sont pas insurmontables, et si l'*uniformité* internationale de la législation ouvrière est assez chimérique pour le moment, il ne paraît pas impossible d'arriver assez rapidement à des *accords* internationaux. Déjà l'Italie et l'Al-

1. En 1905, la conférence internationale pour la protection légale des travailleurs a eu lieu à Berne. Elle s'est particulièrement occupée de l'interdiction, dans tous les pays représentés, du phosphore blanc et du travail de nuit pour les femmes.

lemagne, l'Italie et la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche, vont imiter la France et l'Italie (traité du 15 avril 1904) et signer les « traités de travail » élaborés[1]. C'est d'un heureux augure pour l'organisation internationale de la future législation ouvrière.

1. D'après le *Bulletin officiel de l'Office du travail* (février 1905). Les traités italo-suisse et italo-allemand ne porteront que sur les assurances ouvrières. Le traité austro-allemand portera à la fois sur les assurances du travail et la protection ouvrière. Au sujet de ce dernier, le comte Posadowski, conservateur, fit valoir en faveur de la législation internationale du travail les arguments que nous avons indiqués plus haut.

« Plus nous progressons dans le domaine de la politique sociale, plus il nous faut souhaiter ardemment que les autres Etats emboîtent le pas avec nous, car, si d'autres Etats ne nous suivent point sur ce terrain-là, nous nous trouverons finalement produire à des prix plus élevés que ces autres Etats. Et voilà pourquoi de tels accords internationaux ont aussi une valeur politico-sociale des plns grandes ». (*Reichstag,* séance du 10 février 1905.)

CHAPITRE XIX

L'ACTION OUVRIÈRE AU XIXe SIÈCLE[1]
GRÈVES, SYNDICATS, COOPÉRATIVES

I. — **Les grèves** : causes des grèves ; le droit de grève ; historique des grèves au XIXe siècle ; la répression ; « vivre en travaillant, mourir en combattant » ; grèves périodiques des charpentiers de Paris ; douze mineurs fusillés ; le discours de Bastiat ; la série rouge ; la grève du Creusot en 1870 ; les mineurs du Nord ; grève générale des mineurs en 1902 ; grèves retentissantes ; la « grève générale » ; résultats des grèves.

II. — **Les syndicats** : les associations ouvrières de 1815 à 1884 (syndicats ouvriers persécutés, puis tolérés ; l'Internationale ; le mouvement ouvrier au début de la troisième République) ; la loi de 1884 ; le mouvement syndical depuis 1884 (conflits des syndicats ; 650,000 syndiqués) ; la **Confédération générale du travail** (les **Bourses du travail** et les Fédérations nationales de métier ; la « disparition du salariat ») ; l'action syndicale (contrats collectifs ; le tarif ; la **commandite** ; limitation du nombre d'apprentis ; **boycottage** ; **label**) ; le syndicat, « cellule de l'organisation nouvelle du travail ».

III. — **Les coopératives** : la coopération et son passé, suppression des intermédiaires ; coopératives de production (leur échec ; la **mine aux mineurs**, la **Verrerie ouvrière**, etc.). Le **Familistère de Guise** et le roman vrai d'un jeune

1. Nous avons dit que l'amélioration du sort de la classe ouvrière se produit de trois façons : par l'Etat, par la classe ouvrière elle-même, par la classe possédante. Le chapitre précédent traite de la première. Reste à étudier la seconde : c'est l'objet du présent chapitre. Quant à la troisième, nous n'en parlons qu'incidemment : elle appartient plus à l'histoire de la *charité* et de la *philanthropie* qu'à celle des travailleurs.

homme pauvre (historique des coopératives de consommation); origine de l' « école de Nîmes »; les fédérations de coopératives; 600,000 coopérateurs français ou 2 millions et demi de consommateurs; 200 millions d'affaires; l'**Alliance coopérative internationale**; puissance de la coopération dans le monde; les 85,000 adhérents de la coopérative de Breslau; le **Vooruit de Gand**, la **Maison du peuple de Bruxelles, l'Union** de Lille, **les Pionniers de Rochdale**; la flotte et les milliards des coopératives anglaises; coopératives « bourgeoises » et coopératives « socialistes »; coopératives de l'école de Nîmes; M. Gide et la suppression du salariat par la coopération universelle.

Conclusion : « l'ouvrier »; on est trop fatigué! la maladie, la vieillesse, la mort et tous les **risques professionnels**; la classe ouvrière consciente a fini de gémir et de rêver; elle agit, elle construit.

I. — LES GRÈVES[1]

Causes des grèves.

« Sous l'ancien régime, les ouvriers parisiens en quête de travail se réunissaient sur la place de *Grève*, devant l'hôtel de ville. Ce marché d'ouvriers inactifs a donné son nom à l'acte des ouvriers qui se réunissent pour s'embaucher à des conditions nouvelles. » (L. DE SEILHAC.)

La grève, c'est le refus du travail concerté par les ouvriers. La grève patronale, c'est-à-dire le refus des moyens de production (ateliers, machines, outillage, matières premières, etc.), s'appelle *lock-out*[2] (fermeture).

1. Consulter : L. de Seilhac, *les Grèves*, 1903. — Drioux, *les Coalitions d'ouvriers et de patrons de 1789 à nos jours*, 1883. — Smith, *les Coalitions et les Grèves*, 1886. — Jourdain, *la Législation française sur les coalitions, son évolution au dix-neuvième siècle*, 1898. — Vaillé, *la Coalition ouvrière et les Grèves*, étude historique, 1901. — Ch. Renault, *Histoire des grèves*. — Arth. Fontaine, *les Grèves et la Conciliation;* sur les grèves de ces dernières années, V. la collection du *Mouvement socialiste*, 1899-1904, etc. — Pour la statistique des grèves, V. *Bulletin de l'Office du travail* (ministère du commerce) et *Statistique des grèves de 1840 à 1899* (publication officielle du ministère du commerce). — J. Uhry, *les Grèves en France;* etc.

2. « Quand on étudie le mécanisme de la productivité, on constate que la

Grève ouvrière et grève patronale constituent l'état de guerre dans le régime économique.

La principale cause des grèves ouvrières est la défense du salaire. En 1900, près de 72 p. 100 des grèves, d'après le *Bulletin de l'Office du travail,* ont eu pour but d'empêcher la baisse ou d'obtenir la hausse des salaires.

Mais d'autres causes interviennent. Ainsi, en 1900 : demandes de réduction de la journée de travail avec maintien des salaires (11 p. 100 des grèves); demandes de renvoi d'ouvriers, contremaîtres ou directeurs (11,5 p. 100), ou, à l'inverse, demandes de réintégration d'ouvriers congédiés (10 p. 100). Enfin, parmi les causes secondaires : suppression du travail aux pièces, mode de payement, retenues pour assurances et caisses de secours, suppression des amendes, limitation du nombre des apprentis, repos du dimanche, règlements d'atelier, etc.

On peut ramener toutes les grèves, et notamment les grèves françaises du siècle passé, à quelques types généraux. Il y a la grève des salaires, la plus fréquente; la grève de la journée de travail; la grève politique pour la reconnaissance du syndicat ou l'oppression patronale politique et religieuse (métallurgistes du Creusot, 1899; mineurs de Montceau, 1901, au cri de : « Plus de liberté ! »); il y a la grève de légalité pour l'application des lois ouvrières violées par le patronat; il y a enfin la grève de

grève, la cessation du travail, ne résulte pas uniquement d'une action concertée des salariés, mais aussi, et fréquemment, d'une préméditation individuelle ou d'une entente collective de patrons, de commerçants, de grands et petits exploitants. En général, ils ont pour objet soit de s'opposer à une baisse des prix de vente, soit de diminuer les frais généraux en réduisant les salaires, soit, plus carrément, de fermer des usines et des ateliers... Jamais les grèves patronales n'ont été aussi fréquentes, aussi violentes, aussi générales. On peut même affirmer que la plupart des grandes grèves qui ont éclaté en France, en Angleterre et en Amérique dans ces dernières années ont été des grèves suscitées par les employeurs, en tout cas, des grèves presque toujours favorables aux capitalistes. En effet, l'ère des industries monopolisées (pools, cartells, trusts, syndicats) a marqué le commencement des *coupes sombres* depuis une vingtaine d'années. » Et M. Dagan cite des centaines d'exemples (Dagan, *De la Condition du peuple au vingtième siècle*).

solidarité, de plus en plus fréquente aujourd'hui que les grèves *partielles* font place à des grèves *générales,* plus ou moins étendues, des ouvriers d'un même métier ou d'une même ville.

La diversité de ces grèves révèle la diversité des maux dont souffre la classe ouvrière, à cause de l'inégalité sociale et du salariat où elles prennent leur source.

Les grèves opposent nettement la classe des travailleurs et la classe des employeurs. Elles sont un aspect de ce qu'un sociologue, Karl Marx, a appelé la « lutte des classes », et elles constituent, selon lui, « une des formes sous lesquelles les prolétaires effectuent leur *organisation comme classe*[1] ».

Le droit de grève.

On fait ordinairement remonter la reconnaissance légale du *droit de coalition* ou de grève à la loi du 25 mai 1864, qui a supprimé le *délit de coalition.* Mais on oublie que ce que le législateur donnait d'une main, il le reprenait de l'autre, puisqu'il remplaçait le délit de coalition par le délit d'*atteinte à la liberté du travail,* puni par les art. 414, 415 et 416 du Code pénal[2]. D'autre part, le droit d'association restait interdit, de même que le *droit de réunion.*

Le droit de coalition n'était qu'un mot. Ils le virent

1. K. Marx, *Misère de la philosophie,* p. 242.

2. Art. 414. — Sera puni d'un emprisonnement de 6 jours à 3 ans et d'une amende de 16 à 3,000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée de travail, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires, ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail.

Art. 415. — Lorsque les faits punis par l'article précédent auront été commis par suite d'un plan concerté, les coupables pourront être mis par l'arrêt ou le jugement sous la surveillance de la haute police pendant 2 ans au moins et 5 ans au plus.

Art. 416 (abrogé par la loi de 1884). — Seront punis d'un emprisonnement de 6 jours à 3 mois et d'une amende de 16 à 300 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, tous ouvriers, patrons et entrepreneurs d'ouvrage qui, à l'aide d'amendes, défenses, prescriptions, interdictions prononcées par suite d'un plan concerté, auront porté atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail.

bien, les veloutiers de Saint-Etienne, lorsque, en 1865, au lendemain de la loi, ils votèrent la grève et nommèrent un comité de seize membres pour la diriger; six membres de ce comité furent traduits en police correctionnelle et condamnés, pour association illicite, à plusieurs mois de prison.

En réalité, le droit de grève n'existe que depuis la loi du 30 juin 1881 sur la liberté de réunion, et surtout depuis la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels. Il faut ajouter que si la loi de 1884 a expressément abrogé l'article 416 du Code pénal, elle a laissé debout les articles 414 et 415. On a souvent demandé l'abrogation de ces articles d'exception et le retour au droit commun, c'est-à-dire aux articles 305 et suivants du Code pénal[1]. Cette abrogation est d'autant plus nécessaire que certains tribunaux abusent des condamnations rigoureuses pour faits de grève.

La législation en matière de coalitions et de grèves a été complétée par la loi du 24 décembre 1892, instituant des comités de conciliation et des conseils d'arbitrage facultatifs. Aujourd'hui, on parle de rendre ces conseils *obligatoires,* comme en Nouvelle-Zélande, afin d'éviter la précipitation et surtout les blessures que porte cette arme à deux tranchants qu'est la grève. Mais ce projet est mal accueilli par les syndicats.

Historique des grèves au dix-neuvième siècle. La répression.

Ce serait une erreur de croire que les ouvriers ont attendu le droit de coalition pour se lancer dans l'inconnu des grèves. Il y avait peut-être autant de grèves avant 1864 qu'il y en eut depuis, et nous savons combien elles sont anciennes. (V. *Grèves d'antan.*)

1. Proposition Coutant à la Chambre, 11 juillet 1898. Projets de code du travail de MM. Groussier, Dejeante et quelques collègues. Un des chefs du parti progressiste, M. Barthou, s'est récemment prononcé en ce sens (*Nouvelle Revue,* 13 février 1901).

Ainsi, de 1825 à 1847, il y eut plus de 1,250 poursuites et plus de 7,000 prévenus pour faits de grève, plus de 60 condamnations d'ouvriers à plus d'un an de prison, près de 4,500 à moins d'un an, et 700 environ à l'amende seule.

De 1848 à 1864, 1,141 coalitions sont poursuivies, qui comptent 6,812 prévenus, dont 4,845 sont condamnés. En 1855, il y a 158 affaires ; c'est le chiffre le plus élevé ; il coïncide avec les travaux de l'Exposition. Mais il semble que les juges protestent eux-mêmes contre l'existence du délit qu'ils ont mission de réprimer. (L. de Seilhac.)

Quand l'industriel Leclaire, l'inventeur de la *participation aux bénéfices,* voulut réunir ses ouvriers, en 1842-43, pour leur expliquer son système, l'autorisation lui en fut refusée :

C'est là, dit le préfet de police, une question de règlement de salaires qui ne nous paraît pas devoir être encouragée et est même défendue par les lois : l'ouvrier doit rester entièrement libre de fixer et de régler son salaire, et *il ne doit pas pactiser avec le maître.*

Voici qui est plus curieux encore :

Les ouvriers typographes de Paris avaient établi, en 1843, de concert avec les maîtres imprimeurs, un *tarif* de main-d'œuvre. Chaque année, patrons et ouvriers réunis fêtaient, dans un banquet, l'anniversaire de cet événement. Ces réunions ne furent autorisées qu'à la condition d'écarter des toasts toute allusion à la question du tarif. Le mot ne devait pas être prononcé ! (L. de Seilhac.)

« Vivre en travaillant, mourir en combattant. »

Parmi les grèves qui ont précédé la reconnaissance légale du droit de coalition, il en est qui ont laissé dans l'histoire des souvenirs profonds. Telle est, par exemple, en 1831, la grève des canuts de Lyon, qui dégénéra, par la faute du gouvernement, en insurrection.

Il y avait alors à Lyon de malheureux tisseurs de soie qui gagnaient dix-huit sous par jour pour seize et même dix-huit heures de travail. Ils réclamèrent une augmen-

tation et adressèrent leurs plaintes au préfet. Ému de leur situation, le préfet fit afficher un tarif minimum après avis conforme du conseil des prud'hommes. Beaucoup de fabricants refusèrent de se soumettre au tarif. La misère s'accrut. Le préfet fut blâmé par le gouvernement. Les ouvriers se crurent trahis, déclarèrent la grève, débauchèrent ceux qui voulaient continuer le travail et descendirent dans la rue. La troupe tira. Des ouvriers furent tués. L'émeute éclata. On vit flotter le drapeau noir de la misère et de la révolte, avec la célèbre devise : « Vivre en travaillant, ou mourir en combattant. » Pendant dix jours, les ouvriers furent maîtres de la ville. Finalement, la victoire resta à l'armée. La répression fut sanglante, le préfet destitué, le tarif aboli, et les pauvres salaires ne furent pas augmentés[1].

Grèves périodiques des charpentiers de Paris.

Après les émeutes de l'ancien régime et de la période révolutionnaire, une des premières grandes grèves fut la grève des charpentiers de Paris en 1822. Malgré un procès retentissant, les ouvriers eurent gain de cause; leurs salaires furent augmentés pour dix ans. Les dix années écoulées, la situation des charpentiers était aussi précaire qu'avant, parce que le prix de la vie avait augmenté. Nouvelle grève, nouveau succès, nouveau tarif pour dix années.

Les dix ans passent, point de grève. Mais les patrons ne perdent rien pour attendre un peu : le prix de la vie avait encore augmenté, et les ouvriers charpentiers, qui avaient obtenu 35 centimes de l'heure en 1822 et 40 centimes en 1833, firent grève en 1845 pour obtenir 50 centimes de l'heure, c'est-à-dire 5 francs par jour.

Quatre à cinq mille charpentiers quittèrent le travail après refus des patrons. Ceux qui retournèrent aux chantiers reçurent des bourrades. Un patron ayant fait venir

1. D'après Levasseur, *Histoire des classes ouvrières.*

de Rouen une vingtaine de compagnons, ceux-ci désertèrent bientôt les uns après les autres. « On ne nous dit rien maintenant, répétaient-ils, mais plus tard on nous blessera dans les chantiers, on nous fera tomber des solives sur le dos! »

L'intimidation était manifeste; plusieurs compagnons furent arrêtés pour entraves à la liberté du travail.

Les patrons avaient bien obtenu immédiatement du ministre de la guerre qu'il mît à leur disposition des soldats connaissant le métier, mais ils n'eurent pas à se féliciter de ces charpentiers de caserne, — et le ministre dut essuyer la fougueuse éloquence de Ledru-Rollin, qui l'interpella le 27 juin sur le concours qu'il avait prêté au patronat.

> Que demain d'autres ouvriers soient réduits à se mettre en grève, vous ferez donc prendre tour à tour à votre armée le ciseau ou l'aiguille, le marteau ou le rabot? Belle découverte, vraiment! L'armée deviendrait ainsi le grand régulateur du travail! et vous ne sentez pas qu'entre le soldat ne manquant de rien et l'ouvrier affamé, la position n'est pas égale, et que vous n'avez pas le droit, pour des travaux privés, pour des travaux libres, d'élever une aussi redoutable concurrence!... Vous venez de faire une coalition formidable du pouvoir avec le capital.

Cependant la grève continuait. Le comité recevait de province et distribuait des bons de pain et de viande aux chômeurs. Le 1er juillet, un millier de compagnons reprirent le travail à 5 francs par jour (un certain nombre de petits patrons avaient cédé) : sur les 5 francs, 1 franc fut prélevé en faveur des grévistes.

La police et le code intervinrent. Le gouvernement, favorable aux patrons, fit procéder à de nombreuses arrestations, dont la *mère* des compagnons. Malgré l'éloquence de Berryer, treize prévenus furent condamnés, dont un à trois ans de prison, et un autre à deux ans. « Si vous poursuivez si scrupuleusement le délit de coalition, pourquoi les maîtres charpentiers ne sont-ils pas assis sur les bancs des accusés? » avait dit le grand orateur.

Néanmoins la grève se termina en novembre par le succès de la journée de 5 francs.

Douze mineurs fusillés.

L'année suivante, en 1846, les 65 concessions de houillères de la Loire s'étant fondues en une seule compagnie, un directeur laisse entendre que la Compagnie générale allait probablement réduire les salaires. La grève éclate, la troupe arrive, et une douzaine de mineurs sont fusillés. C'est ainsi qu'on résolvait la question sociale au temps de Guizot.

Le discours de Bastiat.

Ces fusillades et ces condamnations posaient avec inquiétude le problème des coalitions. C'est pourquoi un grand débat s'éleva en 1849, au cours duquel Bastiat prononça son célèbre discours sur la liberté de coalition :

> On nous dit que le chômage est nuisible au patron, que cela nuit à sa propriété, de manière que l'ouvrier porte atteinte à la liberté du patron : c'est là un renversement d'idées. Quoi ! je suis en face d'un patron, nous débattons le prix; celui qu'il m'offre ne me convient pas, je me retire, et vous dites que c'est moi qui porte atteinte à la liberté du patron parce que je nuis à son industrie ! Faites attention que ce que vous proclamez n'est pas autre chose que l'esclavage. Vous voulez que la loi intervienne, parce que c'est moi qui viole la propriété du patron : ne voyez-vous pas au contraire que c'est le patron qui viole la mienne ? S'il fait intervenir la loi pour que sa volonté me soit imposée, où est la liberté, où est l'égalité ?

La série rouge.

Abrégeons, passons une vingtaine d'années. Nous voici au milieu de la « frénésie de grèves » qui marque la fin de l'Empire. Elles éclataient de tous côtés. Il y eut une série de grèves violentes, de grèves sanglantes : la série rouge.

En 1867, les fabricants de Roubaix, qui avaient déjà mécontenté les ouvriers en réduisant la main-d'œuvre par l'adoption de métiers anglais, mirent le comble à l'exaspération ouvrière par un règlement maladroitement sé-

vère. Ce fut le signal de l'explosion. La grève dégénéra en émeute comme celle d'Armentières en 1903. Trois fabriques furent dévastées, une fut incendiée, des métiers furent brisés, des étoffes brûlées. Il y eut 78 condamnations.

Deux ans plus tard, l'Empire vengeait le patronat dans le sang des mineurs de la Ricamarie et d'Aubin. En juin 1869, le travail fut arrêté dans les mines de la Loire pour une question de salaire et une question politique. Des bandes de grévistes coururent de puits en puits faire éteindre les feux et arrêter les machines. A la Ricamarie, ils se heurtèrent contre la troupe, qui fit une quarantaine de prisonniers. Leurs camarades essayèrent de les délivrer; les soldats firent feu, couchant dans un chemin creux les cadavres de neuf ouvriers et d'une femme.

Au mois d'octobre de la même année, le bassin d'Aubin fut le théâtre d'un drame encore plus sanglant. Les mineurs du Gua s'étaient emparés du directeur et parlaient de le noyer. Le préfet parvint à leur faire lâcher prise. Le lendemain, ils revinrent armés de pics et de haches. La troupe tira, il y eut 22 blessés et 14 morts.

Les noms d'Aubin et de la Ricamarie furent souvent invoqués contre l'Empire et toujours rappelés lors des grèves sanglantes dont la tradition, hélas! perpétuée par les expéditions à l'intérieur, n'était pas encore morte à l'aurore du xxe siècle.

La grève du Creusot (1870).

L'Empire s'acheva au milieu des grèves. Celle du Creusot révéla, une première fois (janvier 1870), la tyrannie patronale qui pesait sur l'immense personnel de l'usine.

Douze mille ouvriers cessaient à la fois le travail. Voici les causes du conflit. Ils possédaient une caisse de prévoyance dont le fonds de réserve s'élevait à 450,000 francs, et dont l'administration appartenait aux « employés » du Creusot. Les ouvriers eurent à se prononcer par une sorte de plébiscite sur le mode de gestion de la Caisse. Les deux tiers des votants se prononcèrent pour la remise de la gestion aux mains des ouvriers eux-mêmes. Une délégation

provisoire, chargée de recevoir les comptes, fut nommée. Elle ne fut pas reçue par l'administration, et les membres qui la composaient furent renvoyés de l'usine. La grève fut déclarée. On fit des arrestations en masse et on répartit 298 mois de prison entre 24 condamnés, dont deux à trois ans et quatre à deux ans. (L. DE SEILHAC.)

Les mineurs du Nord.

Les grèves furent assez rares dans les années qui suivirent la guerre. Pourtant, dès 1872 commença, dans le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais, une série de grèves qui devait se continuer en 1884, 1889, 1891, 1893, jusqu'à ces dernières années.

La grève de 1872 était le prolongement en France d'une grève du Borinage voisin. Elle fut étouffée. Thiers craignait qu'elle nuisît à l'emprunt des milliards ; il télégraphiait au préfet du Pas-de-Calais de « réduire par la force » les grévistes « ennemis de la libération du territoire » !

L'ingénieur en chef des mines du Pas-de-Calais exposait ingénument, dans son rapport annuel au préfet, le rôle et l'attitude des représentants du pouvoir dans les grèves :

Une répression aussi énergique que prompte nous pouvait seule préserver, je l'ai senti. Au premier signal, je l'ai organisée là où je pouvais l'assurer de ma présence. J'ai trouvé dans cette œuvre de salut public le concours le plus dévoué *dans l'administration locale* et dans la *gendarmerie* d'abord, dans l'armée ensuite, dans la magistrature enfin, et, si de plus grands malheurs sont épargnés à cette riche et honnête contrée, c'est à eux qu'il en faut témoigner notre reconnaissance.

En 1884, nouvelle grève dans le bassin d'Anzin. Le principal motif était la suppression du *marchandage*[1].

1. « Le *marchandeur* est un ouvrier qui prend à forfait un lot, une partie du travail à exécuter, et spécule sur la différence entre le forfait dont il se constitue débiteur et le total des salaires des ouvriers qu'il embauche à la journée, au plus bas prix possible. Ouvrier comme eux, connaissant par conséquent non seulement tous les procédés, mais toutes les roueries du métier, le *marchandeur* ou *tâcheron* exige de son personnel une somme de travail parfois supérieure à celle qu'exigerait d'eux un entrepreneur véri-

Apaisée, la grève reprit quand la compagnie renvoya près de 150 ouvriers, presque tous administrateurs des sections du syndicat. Après la grève de 1889 (le moment était habilement choisi à cause de l'Exposition), le comité des houillères du Nord et du Pas-de-Calais fit afficher une augmentation de salaire de 10 p. 100. Cette prime fut augmentée l'année suivante d'une nouvelle prime de 10 p. 100.

Un an se passe, encore une grève. Le Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais réclamait au comité des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi qu'à la compagnie de Lens, une répartition plus équitable des salaires, — un salaire de 5 fr. 50 par jour (prime non comprise), — la réorganisation des caisses de retraites et de secours, — la journée de 8 heures, — la réintégration des ouvriers congédiés pour faits de grèves ou organisation de syndicats. Cette grève se termina par la « convention d'Arras », célèbre parmi les mineurs de la région du Nord. Les salaires furent augmentés. Par ces négociations, le comité patronal avait reconnu le Syndicat ouvrier : c'était un gros succès.

La convention d'Arras ayant été violée par les compagnies, une nouvelle grève éclata en 1893, en un moment défavorable, car la situation industrielle était difficile. Les mineurs réclamaient surtout l'application sincère de la convention de 1891. Ce fut un échec.

Grève générale des mineurs (1902).

Enfin, en 1902, les mineurs du Nord prirent part à la grève générale des mineurs de France. Ils réclamaient une retraite de 2 francs après trente ans de service et cinquante ans d'âge, — la journée de 8 heures, — un minimum de salaire, — le relèvement des salaires. Le ministre des travaux publics déposa un projet sur les

table, son gain personnel augmentant en proportion de la rapidité de la tâche... » (Pic, *Traité*, 877.) Le marchandage a été aboli par un décret-loi de 1848 qui a été rarement appliqué.

retraites, la Chambre vota la journée de 8 heures, obtenue par étapes successives ; mais ni le gouvernement ni les compagnies ne voulurent entendre parler d'un minimum de salaire, — et, quant au dernier point, relèvement des salaires, il fut résolu séparément par chaque compagnie et ses ouvriers. La grève générale s'achevait donc par une série de grèves partielles.

Le moment avait encore été mal choisi. Pendant trois ans, il y avait eu dans l'exploitation des mines une prospérité inouïe due à la guerre de Cuba, à la guerre du Transvaal, à l'Exposition de 1900, au vigoureux élan de l'industrie métallurgique. Les actionnaires avaient eu de gros bénéfices. Et c'est quand la crise commençait à sévir, quand le prix de la houille baissait, que les mineurs venaient réclamer leur part. C'était trop tard. La grève échoua.

Grèves retentissantes.

Quittons le Nord où nous avons suivi les mineurs, et revenons en arrière.

En janvier 1886 éclatait à Decazeville une grève de mineurs qui fut signalée par un incident tragique. Les ouvriers, surexcités contre le directeur des établissements, M. Watrin, le tuèrent après une scène de violence. Les députés socialistes Basly, Camélinat et Antide Boyer présentèrent, dans des discours enflammés, les coupables comme des justiciers. La grève prit fin au bout de quelques jours pour être déclarée de nouveau en mars de la même année. Cette fois, les grévistes ne se livrèrent à aucune violence. Cette reprise amena une interpellation à la Chambre, un ordre du jour de confiance fut repoussé par 256 voix contre 225. Cependant, en l'absence du président du conseil, M. de Freycinet, le cabinet ne se retira pas, et, deux jours après, des concessions étaient faites par le gouvernement, qui promit de présenter un projet d'amélioration dans la législation des mines. L'ordre du jour ménageant à la fois les ouvriers grévistes et la compagnie fut voté par 353 voix contre 40. Le 4 avril, on arrêtait à Decazeville, sous l'inculpation d'atteinte à la liberté du travail, MM. Ernest Roche et Duc-Quercy, journalistes parisiens venus pour soutenir les revendications au centre de la grève. Les ouvriers coupables de l'assassinat de M. Watrin furent condamnés à des peines variant de 8 ans de travaux forcés à 5 ans de réclusion.

« La fête ouvrière du 1er mai 1891 fut marquée, à Fourmies, dans le Nord, par un déplorable incident. Une collision grave se produisit entre la troupe et un groupe d'ouvriers grévistes. On eut à déplorer la mort de plusieurs personnes, parmi lesquelles des femmes et des enfants. Une interpellation fut lancée trois jours après à la Chambre; MM. Ernest Roche et Dumay soutinrent que la troupe avait chargé la foule sans sommations préalables. Ils en imputèrent la faute au préfet qui avait donné l'ordre de tirer à l'officier commandant le détachement. »

En octobre 1892, entre deux grèves des mineurs du Nord, les mineurs de Carmaux cessèrent le travail. La grève était suscitée par le renvoi de M. Calvignac, nommé maire de la ville et conseiller d'arrondissement. M. Dupuy-Dutemps interpella à ce propos le ministère. M. Loubet, président du conseil, répondit qu'il avait fait tout ce qui était en son pouvoir par ses essais de médiation, le rôle du gouvernement devant se borner là. Il invita en terminant la Chambre à mettre à la tête de son ordre du jour la loi sur l'arbitrage.

L'arbitrage du président du conseil fut décidé. M. Loubet, le 26 octobre, rendit une sentence concluant à la réintégration de M. Calvignac, avec un congé tant qu'il serait maire, à la reprise de tous les ouvriers grévistes qui n'étaient pas sous le coup d'une condamnation prononcée par le tribunal d'Albi. Le comité gréviste refusa de se soumettre à la sentence d'arbitrage. Il exigea la réintégration de tous les ouvriers, même condamnés. Enfin, après une nouvelle interpellation, la grâce générale fut promise par le gouvernement, et la grève ainsi se termina.

Le 22 novembre suivant, la Chambre votait la loi d'arbitrage.

Dans le courant de septembre 1899, un conflit a éclaté entre les ouvriers des établissements métallurgiques Schneider au Creusot et l'administration. Le désaccord portait presque uniquement sur la reconnaissance officielle du syndicat ouvrier réclamée par les grévistes. Ces derniers finirent par accepter, ainsi que leur patron, l'arbitrage de M. Waldeck-Rousseau. Le président du conseil rendit, le 7 octobre, sa sentence. Elle régla la question de la reconnaissance du syndicat professionnel et décida que l'intermédiaire du syndicat auquel appartient une des parties pouvait être utilement employé si toutes les deux y consentaient, mais qu'il ne pouvait pas être imposé; elle décida en outre que tous les ouvriers, sans distinction, devraient être repris. La sentence fut acceptée de part et d'autre, et le travail recommença aussitôt[1].

Ce fut l'une des dernières grèves retentissantes du

1. Encyclopédie populaire Ferdinand Buisson, vol. *Socialisme* et vol. *Hist. contemporaine*.

siècle. Parmi les grèves retentissantes de ces dernières années, citons la grève de Chalon-sur-Saône et celle du François à la Martinique (1900), qui furent sanglantes (à la Martinique, 17 ouvriers fusillés par la troupe); la grève des mineurs de Montceau, qui inaugura le système des « cuisines populaires » (1901); les grèves des dockers de Marseille (1900 et 1904); les grèves textiles d'Armentières et du Nord (1903 et 1904); enfin en 1905 la grève des porcelainiers de Limoges (un homme fusillé) et les grèves des mineurs et métallurgistes de Meurthe-et-Moselle (un homme tué d'un coup de lance à Mont-Saint-Martin).

La « grève générale ».

Depuis quelques années on assiste à une curieuse évolution des grèves. D'une part, elles sont mieux calculées et moins soudaines qu'autrefois. La classe ouvrière est plus instruite et plus réfléchie. D'autre part, on voit moins qu'autrefois la grève isolée d'une usine, le temps des *grèves partielles* est fini, ou plutôt le temps des *grèves générales* commence.

Il y a grève générale et grève générale. Il y a la grève générale d'une même corporation, dans une même ville (terrassiers de Paris, 1898), dans toute une région (grèves du textile dans le Nord, 1903), voire dans toute la France (mineurs, 1902). Il y a la grève générale des ouvriers différents d'une même ville, par exemple la grève de Marseille, en 1904. Il y a enfin la grève générale, dans tout le pays, des corporations indispensables à la vie.

Les deux premières ont eu lieu; mais elles n'ont encore jamais été vraiment « générales » : la grève des mineurs de 1902 n'a pas englobé tous les mineurs de France ; la grève de Marseille, en 1904, si elle a groupé tous les travailleurs du port, n'a pas englobé tous les travailleurs de la ville. D'ailleurs, il n'est pas possible qu'une grève englobe tous les travailleurs d'une ville, car l'ouvrier serait la première victime de ce chômage universel ; il a besoin de son pain, le matin, encore plus que le patron.

De même, ce qu'on appelle la grève générale tout court est une chimère, si on prend le mot au pied de la lettre. Si l'on imagine une grève de tous les mineurs de France, de tous les dockers de France, on imagine difficilement déjà une grève de tous les employés de chemins de fer de France, et c'est peut-être pour cette raison, autant que par le manque de préparation, le manque d'entente, la pression patronale, l'intervention du gouvernement et le remplacement des grévistes par des soldats, que la grève générale des chemins de fer, tentée en 1898, subit un échec complet. On imagine à peine la grève générale de la typographie, et en fait, quand, dans une ville, la plupart des corporations sont en grève, les typographes composent encore pendant la nuit, parce que les grévistes eux-mêmes ont besoin de savoir ce qui se passe. Enfin on n'imagine pas du tout une grève prolongée de tous les boulangers de France ; et la grève de *tous* les ouvriers de *toute* la France est une chose tellement absurde que personne n'y a jamais songé.

La grève générale n'a encore jamais eu lieu en France. Mais le parti syndicaliste pense qu'elle aura lieu, et, depuis quelques années, la *Confédération générale du travail* cherche à l'organiser. Elle est donc encore dans le domaine de la théorie. En Belgique et en Suède, pour la conquête du suffrage universel (1901), en Italie, pour protester contre des massacres d'ouvriers par la police et l'armée (1904), elle a reçu un commencement d'exécution, mais un commencement seulement, car la classe ouvrière n'est ni assez consciente de ses intérêts de classe, ni assez disposée à l'action purement pacifique, ni assez organisée pour triompher par une grève générale.

Mirabeau le disait, dans son discours admirable, aux Etats de Provence en 1789, le peuple, « pour être formidable, n'aurait qu'à être immobile ». Plus tard, nous avons entendu Danton menacer la bourgeoisie de la grève des « bras croisés ». La grève générale est donc une

vieille idée mûrie par les syndicats d'aujourd'hui, et la tactique pacifique a des précédents historiques.

La tactique pacifique caractérise également le mouvement gréviste de l'heure présente. Sans doute, il y a encore des violences provoquées par la misère, les vexations de la police ou la présence des soldats; sans doute, il y a encore des exaltés qui se figurent plaire à la classe ouvrière en lui prêchant la violence; mais ils sont rares et, par contre, il y a un nombre de plus en plus grand de militants syndicalistes qui préconisent la grève générale pacifique des bras croisés, accroissant ainsi leurs chances de succès. L'histoire a aussi le droit de compter sur l'éducation de la classe ouvrière qui ne fait que commencer et qui promet le progrès social, sans les violences qui ont ensanglanté la Terreur.

La grève générale, préconisée aujourd'hui par le parti syndicaliste de la *confédération du travail,* ne doit englober que les corporations comme celles des mineurs, des dockers, des chemins de fer, etc., dont l'arrêt suffirait à arrêter la vie nationale.

Suivant les uns, la grève générale peut avoir un but politique : conquête du suffrage universel, comme en Belgique (1901), opposition à une guerre, comme en Pologne (1905); c'est la *grève générale politique.* Ou bien elle peut servir à conquérir une réforme ouvrière par pression sur les pouvoirs publics : c'est la *grève générale réformiste.*

Selon d'autres, elle doit être préparée en vue de la transformation de la société actuelle en une société où le salariat aurait disparu, où chaque travailleur toucherait entièrement la valeur de son travail : c'est la *grève générale révolutionnaire.*

Voici, à titre de document, comment la définit l'un de ses propagandistes, M. Victor Griffuelhes, secrétaire de la *Confédération générale du travail :*

La grève générale est le refus des producteurs de travailler pour procurer jouissance et satisfaction aux non-producteurs; elle

est l'explosion consciente des efforts ouvriers en vue de la transformation sociale; elle est l'aboutissant logique de l'action constante du prolétariat en mal d'émancipation... Elle est une étape de l'évolution marquée et précipitée par des grèves générales corporatives.

La grève générale dans son expression dernière n'est pas pour les milieux ouvriers le simple arrêt des bras; elle est la prise de possession des richesses sociales mises en valeur par les corporations, en l'espèce, les syndicats, au *profit de tous*. Cette grève générale, ou révolution, sera violente ou pacifique, selon la résistance à vaincre.

Telle est la conception qui a triomphé, en 1904, au congrès syndical de Bourges, représentant plus de 1,200 syndicats, et que l'impartiale histoire doit enregistrer.

Résultats des grèves.

A l'heure actuelle, on compte en France environ 600 grèves par an (512 en 1902, 640 en 1903, d'après *l'Annuaire statistique*). A quoi aboutissent toutes ces grèves? A quoi ont abouti les grèves passées?

En 1849, lors du grand débat parlementaire sur les coalitions, M. de Vatimesnil faisait à cette question une réponse sommaire : « Les ouvriers qui se coalisent, disait-il, se nuisent à eux-mêmes; la misère est le seul fruit qu'ils recueillent. » Est-ce vrai?

Tout d'abord, une constatation s'impose : la grève est un des fruits du régime capitaliste et de la grande industrie. Au temps jadis, nous avons vu qu'il y eut des grèves, mais rares. Le plus souvent, à l'époque du petit atelier, le compagnon mécontent allait s'embaucher ailleurs. Aujourd'hui, dans les usines où il y a des centaines ou des milliers d'ouvriers, le travailleur ne peut formuler de revendications individuelles. On n'a pas le temps de l'écouter. On ne tient pas à le garder : une centaine de chômeurs sont prêts à prendre sa place, car derrière « l'armée active » du travail, il y a « l'armée de réserve » de la misère qui attend, qui a faim, qui désire s'employer à tout prix.

Mais si, au lieu d'un, c'est tous les ouvriers qui sont

mécontents, peuvent-ils cesser le travail et s'en aller ailleurs? Le patron peut-il remplacer, d'un moment à l'autre, plusieurs centaines, plusieurs milliers d'ouvriers? Ils suspendent le travail avec l'intention de le reprendre quand le patron aura cédé, car ils se figurent toujours que le patron cédera. C'est la grève; la grève moderne est donc une suspension collective du travail imposée par le régime industriel.

Sous ces réserves, est-il vrai que la misère soit, pour les travailleurs, le seul fruit des grèves?

D'après les documents exposés en 1900 par l'*Office du travail*, sur 4,194 grèves, comprenant 922,080 ouvriers, qui ont eu lieu en dix ans (1890-1899), il y a eu 24,10 p. 100 de réussites complètes, 31 p. 100 de réussites partielles sous forme de transactions, et 44,6 p. 100 d'échecs. Ce pourcentage est établi d'après le nombre des grèves. D'après le nombre des grévistes, il indique des résultats plus favorables aux ouvriers : 18,04 p. 100 de réussites complètes, 43,33 p. 100 de réussites partielles, 38,63 p. 100 seulement d'échecs[1].

En somme, il n'y a guère qu'un tiers de grévistes qui n'aient rien obtenu. C'est à peu près la même proportion qu'en Angleterre. La dernière statistique du *Board of Trade* donne les proportions suivantes : d'après le nombre des grévistes, pour les six années (1896-1901) : 29,1 p. 100 de réussites complètes, 31,10 p. 100 de réussites partielles, 38,30 p. 100 d'échecs.

Les succès ont-ils coûté, comme le prétend M. de Seilhac, plus qu'ils ne valent? Voici, d'après le volume sur les grèves publié par l'*Office du travail*, le compte de profits et pertes concernant 508 grèves de salaires : 113,574 ouvriers ont réussi; ils ont dû sacrifier 1,467,643 journées de travail, représentant 6,322,954 francs de

1. Pour les années 1900-1901, d'après le nombre des grèves : 22,27 p. 100 de réussites complètes, 38,60 p. 100 de réussites partielles, 39,13 p. 100 d'échecs; d'après le nombre des grévistes, 9,63 p. 100 de réussites complètes, 51,44 p. 100 de réussites partielles, 38,93 p. 100 d'échecs.

salaires, soit une perte moyenne de 55,60 par ouvrier. En revanche, ils ont obtenu un accroissement de salaires de 14,792,164 fr., soit un gain de 43 cent. par jour, de 132 fr. par an et par ouvrier. Les pertes ont donc été récupérées au bout de six mois, et à la fin de l'année chaque ouvrier avait un bénéfice de 77 francs. C'est du placement à 235 p. 100, s'écrie M. Gide.

Maintenant, voici les pertes : 39,710 grévistes ont sacrifié 758,000 journées de travail, c'est-à-dire 3,198,000 francs de salaires, et n'ont rien obtenu.

Et si l'on fait la balance pour l'ensemble des grévistes victorieux ou battus, il reste un profit de 5,271,000 francs.

Et à ce gain-là, pour la classe ouvrière, il faudrait ajouter tout celui, invisible et impossible à calculer, qui se fait par ricochet, car toute hausse de salaire obtenue dans une industrie tend à se généraliser dans toutes les autres par la loi physique des vases communicants. (CH. GIDE.)

La misère n'est donc pas le seul fruit des grèves pour la classe ouvrière.

Nous sommes trompés sur l'efficacité matérielle de la grève, dit M. Arthur Fontaine, directeur du travail au ministère du commerce, par les souffrances et les pertes de ces conflits retentissants, qui, pendant des mois entiers, réduisent à la misère la famille ouvrière et arrêtent la production d'importantes usines [1].

D'ailleurs, la seule possibilité de la grève a été un élément de progrès, M. Paul Leroy-Beaulieu lui-même en convient.

On se tromperait, écrit-il [2], en croyant que, considérée en soi, la grève ait nui à la classe ouvrière. Elle a certainement contribué à faire respecter davantage les ouvriers par les patrons, à prévenir beaucoup d'abus de détail, toutes sortes de modes d'exploitation ou de dégradations... A vrai dire, ce sont moins des grèves effectives qui ont eu ces résultats, que la simple possibilité de la grève.

1. Fontaine, *les Grèves et la Conciliation.*
2. P. Leroy-Beaulieu, *Essai sur la répartition des richesses.*

Ce n'est pas tout. La grève a été pour la classe ouvrière une école d'union et de solidarité. Si les syndicats n'ont pas toujours organisé la grève, la grève a souvent organisé ou renforcé le syndicat. Les gros sous de l'ouvrier s'en vont très loin soutenir les camarades en lutte sur un point du territoire, et c'est une habitude prise, et c'est toutes les corporations qui s'aident les unes les autres, et c'est la classe des travailleurs tout entière qui se sent intéressée au succès des grèves partielles. C'est là un fait considérable.

On a dit que les grèves étaient une cause de ruine pour un pays. Ce serait nier l'évidence que prétendre qu'elles n'occasionnent de pertes ni pour les patrons, ni pour les ouvriers, ni pour le pays. Les grèves ont parfois des répercussions lointaines : il en est ainsi des grèves qui frappent les industries premières : mines, docks, chemins de fer. Mais, comme le disait Martin Nadaud : « S'il était vrai que les grèves à aucune époque aient été une cause de ruine pour un pays, la Russie, l'Espagne, l'Italie, l'Autriche et toutes les nations où l'ouvrier est encore foulé aux pieds par les lois seraient plus riches que la France et que l'Angleterre. »

II. — LES SYNDICATS[1]

Les associations ouvrières de 1815 à 1884.

L'ancien régime avait fait la guerre aux compagnonnages. La Révolution supprima les corporations et interdit les associations professionnelles. Il a fallu attendre la première année du XX[e] siècle pour obtenir légalement

1. Consulter : Levasseur, *Histoire des classes ouvrières en France, de 1789 à 1870;* Monanges, *les Associations ouvrières en France depuis 1789;* L. de Seilhac, *Syndicats ouvriers;* Lagardelle, *Evolution des syndicats ouvriers en France* (1901) ; Daniel Halévy, *Essais sur le mouvement ouvrier en France;* Paul Pic, *Traité de législation industrielle ; les Associations professionnelles ouvrières* (enquête publiée par l'*Office du travail*); Pelloutier, *Histoire des bourses du travail,* revue *le Mouvement socialiste,* citée ; L. de Seilhac, *Congrès ouvriers ;* L. Blum, *Congrès ouvriers et socialistes français ;* etc.

la liberté d'association : cela peut paraître singulier dans un pays où la Révolution avait proclamé la liberté plus d'un siècle avant. Jusqu'en 1901, les associations de plus de 20 personnes étaient proscrites par la loi du 10 avril 1834, sous peine, pour les associés, de deux mois à un an de prison ou d'une amende de 50 à 1,000 fr. ! Mais depuis longtemps les pouvoirs publics avaient été obligés de fermer les yeux devant les associations constituées en dépit de la loi.

Quant aux associations professionnelles, syndicats ouvriers ou syndicats patronaux, ils avaient bénéficié, dix-sept ans auparavant, d'un régime de faveur, puisque la loi du 21 mars 1884 avait reconnu l'existence des syndicats et fondé la liberté d'association sur le terrain professionnel.

D'ailleurs la loi de 1884 ne fut que la consécration d'un fait établi, car il existait des syndicats ouvriers bien avant cette loi. Seulement, si les syndicats patronaux étaient manifestement protégés par les pouvoirs publics, les associations ouvrières étaient tolérées depuis quelques années, après avoir été impitoyablement poursuivies.

Déjà le premier Empire avait toléré ou même favorisé, malgré la loi Le Chapelier, la constitution d'associations patronales, alors qu'il sévissait contre les associations ouvrières. Nous avons vu les ouvriers surveillés par la police et maltraités par le Code civil. Nous avons vu se substituer progressivement « à la législation générale et égalitaire de la Révolution une *législation de classe,* dont le résultat final sera de pousser les ouvriers dans la voie révolutionnaire. » (Paul Pic.)

La Restauration et la monarchie de Juillet continuèrent la tactique et aggravèrent la sévérité du premier Empire. La haute bourgeoisie était au pouvoir; elle avait peur des associations ouvrières et profitait du régime censitaire pour refuser le droit d'association aux travailleurs, tenus à l'écart de la vie politique Quand les ouvriers se

coalisaient pour faire grève, il arrivait que la bourgeoisie les emprisonnât ou même les fît fusiller.

Durant la première moitié du XIXe siècle, le *compagnonnage* agonisant, qui avait néanmoins survécu à l'ancien régime, constitua presque la seule organisation ouvrière. Elle se dissimulait dans le secret, car la terreur régnait parmi la classe ouvrière. Vers 1840, sous l'influence de Moreau et d'Agricol Perdiguier, les « devoirs » rivaux s'étaient réconciliés dans l'*Union ouvrière,* société de secours mutuels qui engloba des compagnons de la France entière[1].

En 1848, le Gouvernement provisoire proclama la liberté d'association; mais cette liberté n'eut qu'une existence éphémère; elle dura ce que dura la République, l'espace de quelques mois, car ce n'était plus la République espérée en février, le gouvernement qui aggravait les articles 414 à 416 du Code pénal (loi du 27 nov. 1849) et qui faisait fusiller sur le pavé de la capitale les ouvriers qui réclamaient du travail ou du pain.

Les nombreuses associations ouvrières, nées précipitamment aux premiers jours de la révolution de 1848, et qui étaient pour la plupart des sociétés coopératives de production, durent se dissoudre après le coup d'Etat du 2 décembre, ou bien se dissimuler, comme la *Société typographique de Paris* et la *Société générale de la chapellerie,* sous l'apparence inoffensive de sociétés de secours mutuels, seules associations reconnues par l'Etat (loi du 15 juillet 1850). La révolution nouvelle n'avait été qu'un feu de paille, dont la fumée avait emporté les espérances et les illusions des travailleurs vaincus.

Mais le courant d'association est plus puissant que les gouvernements. A partir de 1860, le second Empire dut fermer les yeux. A cette époque, le compagnonnage, tué

1. Cette société existe encore; elle a environ 2,500 membres. En dehors de cette *Union compagnonnique,* on compte encore environ 6,000 compagnons. On voit que le compagnonnage a bravé l'action dissolvante des siècles.

par l'étrangeté de ses rites, par les chemins de fer, par la disparition du tour de France, par son respect suranné des formes anciennes du contrat du travail, fit place à des syndicats ouvriers qui ne prirent même plus la peine de se dissimuler.

Le gouvernement cherchait à détourner de son côté le mouvement ouvrier pour l'opposer au mouvement républicain. Des grévistes furent graciés; on envoya à l'Exposition universelle de Londres (1862), aux frais du gouvernement, une délégation d'ouvriers français; deux ans après, la loi de 1864 abolissait en partie le délit de coalition.

La même année se constituait à Londres une sorte de syndicat cosmopolite qui allait devenir célèbre sous le nom d'*Association internationale des travailleurs*[1]. L'*Internationale* est sortie de la délégation de Londres : l'Empire avait contribué à forger une arme qu'il essayera plus tard de briser parce qu'elle le menacera. Le « pacte inaugural » de l'*Internationale* renfermait les considérants suivants :

Considérant que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ; que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux privilèges, mais à établir pour tous des droits et des devoirs égaux, et anéantir la domination de toute classe ;

Que l'assujettissement économique des travailleurs aux détenteurs des moyens de travail est la cause première de sa servitude politique, morale et matérielle ;

Que l'émancipation économique est par conséquent le grand but auquel doit être subordonné tout mouvement politique ;

Que tous les efforts faits jusqu'ici ont échoué faute de solidarité entre les ouvriers des diverses professions dans chaque pays et d'une union fraternelle entre les travailleurs des diverses contrées.

Que l'émancipation du travail n'est pas un problème simplement local ou national ; qu'au contraire ce problème intéresse toutes les nations civilisées, sa solution étant nécessairement subordonnée à leur concours théorique et pratique ;

1. V. Fribourg, l'*Association internationale des travailleurs* (1871) ; E. de Laveleye, *le Socialisme contemporain*.

... Le congrès a adopté définitivement les statuts suivants de l'*Association internationale des travailleurs :*

Article premier. — Une association est établie pour procurer un point central de communication et de coopération entre les travailleurs des différents pays aspirant au même but, savoir : le concours mutuel, le progrès et le complet affranchissement de la classe ouvrière...

Art. 3. — Le conseil général se composera d'ouvriers, etc.

On reconnaît là l'influence de Karl Marx, qui allait exercer sur l'association une action prépondérante et qui avait lancé avec Engels, dès 1847, dans le *Manifeste communiste,* l'appel aujourd'hui célèbre, mais alors à peu près sans effet : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous. »

L'Internationale se plaçait au début uniquement sur le terrain du travail et des travailleurs. C'est par là qu'elle nous intéresse. Ses correspondants à Paris étaient des ouvriers : Tolain, ciseleur; Fribourg, graveur; Limousin, margeur. On les appelait les *Gravilliers,* parce que l'Internationale française avait son siège central à Paris, rue des Gravilliers.

Mais, dès l'année suivante, des hommes politiques, Jules Simon, Charles Beslay, le proudhonien Gustave Chaudey, l'historien Henri Martin, etc., vinrent se mêler aux ouvriers. L'Internationale allait dévier dans la politique après s'être interdit d'en faire. Les Gravilliers n'étaient pas seulement hostiles à la politique, qu'ils accusaient de détourner les ouvriers de leurs intérêts réels; ils étaient hostiles aussi aux grèves, qui servaient toujours, disaient-ils, le capital contre le travail, et au collectivisme, où ils ne voyaient qu'une vaine chimère.

Néanmoins, au congrès de Bruxelles, en 1868, l'Internationale adhéra au collectivisme. Ses chefs devinrent Karl Marx, Blanqui et Bakounine. Les gouvernements européens s'inquiétèrent. En France, où l'Internationale avait pris une grande et soudaine extension, le gouvernement impérial fit condamner quinze Gravilliers à 100 fr. d'amende pour délit d'association non autorisée. Ces pre-

mières poursuites eurent un effet contraire à celui que l'Empire en espérait : l'*Internationale* en sortit grandie, car les travailleurs qui l'avaient ignorée jusque-là vinrent s'inscrire en si grand nombre dans les sections, que le gouvernement, de plus en plus inquiet, se résolut à de nouvelles poursuites : il y eut une distribution d'amendes et de prison. Ces condamnations enrayèrent le mouvement syndical, attendu que les syndicats étaient plus ou moins affiliés à l'Internationale des travailleurs.

Après la guerre, la lutte continua contre toutes les associations ouvrières, et notamment contre l'Internationale : tout affilié pouvait être frappé, d'après la loi Dufaure (1872), de trois mois de prison et d'une amende de 50 à 1,000 francs. Peu de temps après, la grande association, un instant si puissante et qui avait étendu ses ramifications sur toute l'Europe occidentale et sur l'Amérique, se désagrégea rapidement, minée par les querelles d'écoles.

Après la Commune, les ouvriers, dégoûtés de la politique, revinrent au syndicat. Ils étaient favorables aux coopératives et hostiles à la grève. Ce mouvement ouvrier fut encouragé par la presse républicaine. C'est surtout avec le triomphe du parti républicain et l'activité industrielle provoquée par l'Exposition universelle de 1878 que l'ère syndicale se rouvrit pour ne plus se fermer. A la veille de la loi de 1884, il y avait à Paris, d'après la préfecture de police, plus de 50,000 syndiqués.

En même temps que les ouvriers créaient des syndicats nouveaux, ils menaient une campagne énergique, appuyée par les hommes politiques républicains et socialistes, en faveur de la reconnaissance légale des associations professionnelles. Cette campagne était dirigée par les *congrès ouvriers* (Paris, 1876; Lyon, 1878; Marseille, 1879; le Havre, 1880; Reims, 1881; Saint-Etienne, 1882, etc.). Le mouvement devenait irrésistible. Le congrès de Lyon, outre ses revendications socialistes, élabora un programme pratique d'organisation légale des syn-

dicats ouvriers. Ces syndicats devaient viser : la régularisation de la production, le maintien des salaires, le placement des ouvriers, la création des caisses de secours. En 1882, après la scission, au congrès de Saint-Etienne, entre les révolutionnaires (*guesdistes*) et les *possibilistes* (*broussistes*), ces derniers fondèrent — le gouvernement fermant toujours les yeux — l'*Union des chambres syndicales ouvrières de France.*

Ainsi, vers 1884, non seulement les syndicats se formaient au grand jour, mais encore ils s'unissaient entre eux : il était temps que la loi les « créât »!

La loi de 1884.

La question des syndicats avait été portée au parlement par le projet Lockroy en 1876. Après de longs débats, la Chambre vota un texte libéral autorisant les syndicats et les unions de syndicats. Le Sénat accepta les syndicats et repoussa les unions des syndicats comme un épouvantail. La loi revint à la Chambre en 1883 sous le ministère Ferry. M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, s'en fit le champion; il railla les craintes chimériques du Sénat inspirées par le « syndicat des syndicats ». Le ministre triompha; les unions de syndicats furent enfin acceptées, et la loi promulguée le 21 mars 1884. Voici les dispositions essentielles de cette loi, qui, faite pour les patrons comme pour les ouvriers, « domine tout le droit industriel ».

Art. 2. — Les syndicats ou associations professionnelles, même de plus de vingt personnes exerçant la même profession, des métiers similaires, ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, pourront se constituer librement sans l'autorisation du gouvernement.

Art. 3. — Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles.

Art. 4. — Les fondateurs de tout syndicat professionnel devront déposer les statuts et les noms de ceux qui, à un titre quelconque, seront chargés de l'administration ou de la direction.

Art. 5. — Les syndicats professionnels régulièrement constitués pourront librement se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles.

On voit que la liberté syndicale n'est pas absolue, puisque la loi impose la déclaration[1]. En 1884, M. Ribot avait insisté sur le caractère vexatoire de cette déclaration et proposé avec raison, mais sans succès, la constitution d'associations professionnelles libres, exemptes de tout contrôle, analogues aux *Trade-Unions*. Mais l'Etat désirait conserver le contrôle des associations ouvrières; c'est ce que n'a pas assez vu M. Pic, qui déclare, dans son *Traité de législation industrielle*, que la loi de 1884 est le triomphe de la tendance libérale.

Ainsi les fonctionnaires n'ont pas le droit de se « syndiquer »; les ouvriers de l'Etat peuvent former des syndicats, mais ce n'est que depuis le vote de la Chambre qui renversa le ministère Casimir-Périer en 1894. La loi de 1884 refuse aux syndicats le droit d'admettre comme membres actifs des personnes étrangères à la profession : elle veut éviter ainsi la déviation des syndicats vers la politique. D'ailleurs, d'après l'article 3, les discussions religieuses et politiques sont formellement interdites[2]. Interdite aussi la transformation des syndicats en sociétés commerciales, notamment en sociétés coopératives de production; les syndicats conservaient cependant le droit de constituer entre leurs membres des *caisses de secours*

1. La loi du 1er juillet 1901, qui a consacré la liberté d'association, paraît pouvoir permettre, selon M. Pic, la création de syndicats non déclarés, qui se constitueraient, non comme syndicats soumis à la loi de 1884, mais comme associations ordinaires soumises à la loi de 1901.

2. C'est ainsi que les administrateurs du *syndicat des patrons* du Nord, placé sous le patronage mystique de *Notre-Dame de l'Usine*, furent condamnés à tous les degrés de juridiction, « pour s'être occupés, dit le jugement, de questions religieuses et politiques étrangères aux questions exclusivement professionnelles de l'industrie textile, notamment de la création de corporations religieuses, de l'utilité d'annexer au syndicat des corporations d'industries non textiles, de la création d'oratoires d'usines, des moyens de propager le journal *la Croix* dans les milieux ouvriers, de l'utilité de donner aux syndicats un caractère chrétien, d'organiser un pèlerinage à Rome, etc. »

mutuels, des *offices de renseignements* ou des *bureaux de placement gratuit.* Autre restriction :

Les syndicats pourront employer les sommes provenant des cotisations. Toutefois, ils ne pourront acquérir d'autres immeubles que ceux qui seront nécessaires à leur réunion, à leurs bibliothèques et à des cours d'instruction professionnelle[1]. (*Art. 6.*)

Malgré ces restrictions, la loi de 1884 apparaît comme une des meilleures lois sociales élaborées par la République.

Le mouvement syndical depuis 1884.

En 1884, il y avait en France, d'après l'*Annuaire officiel des syndicats professionnels,* 68 syndicats ouvriers ; d'après M. Gide, 325. En 1890, on ne comptait encore qu'environ 1,000 syndicats, groupant à peu près 140,000 ouvriers. Le progrès syndical était lent.

Et si le progrès syndical était lent, c'est qu'il était retardé par trois sortes de conflits : conflits avec l'Etat, conflits avec les patrons, conflits avec les ouvriers non syndiqués.

Pendant plusieurs années, les syndicats refusèrent de se mettre en règle avec la loi. En livrant les noms de leurs administrateurs, ils craignaient de les désigner aux persécutions policières et patronales. Le conflit avec l'Etat dura huit ou neuf ans, jusqu'à la fermeture de la Bourse du travail de Paris en 1893. Depuis cette époque, les syndicats se sont généralement soumis à la publicité exigée par la loi de 1884.

Les craintes des syndiqués n'étaient pas toutes chimériques. Reconnus par l'Etat, les syndicats étaient battus en brèche par une partie du patronat.

1. On a proposé depuis de laisser aux syndicats la capacité d'acquérir. L'inconvénient serait que les syndicats ouvriers pourraient être ruinés par les procès que les patrons leur intenteraient pour faits de grève ou entrave à la liberté du travail et dommages causés. C'est ce qui est arrivé récemment aux *Trade-Unions* d'Angleterre. Le parlement a été obligé, sous l'action puissante de ces Trade-Unions, d'abroger la loi par laquelle, deux ans auparavant, il avait établi leur responsabilité civile.

Les compagnies minières du Nord firent de grands efforts pour empêcher la formation des syndicats. Dans l'arrondissement de Valenciennes, des métallurgistes fermèrent leurs ateliers pendant quelques jours, puis les rouvrirent en disant aux ouvriers qu'on les recevrait s'ils remettaient leurs livrets de syndiqués ; un industriel, ayant ainsi recueilli ces livrets, les fit brûler en un tas dans la cour de l'usine. La chambre syndicale des tisseurs lyonnais, dans une déposition de 1889, signalait à Vizille, à Voiron, et dans tout le Sud-Est, des faits de même genre. Quelques patrons blâmèrent cette conduite ; mais ils restaient récalcitrants, les uns parce qu'ils voulaient conserver l'ancien régime autoritaire de l'usine, les autres parce qu'ils voyaient l'esprit révolutionnaire grandir dans les syndicats les plus remuants, les plus en vue[1].

Contre les mises à l'index, le *Moniteur des syndicats ouvriers* réclamait « une loi pour faire respecter la loi » (1887). C'est pourquoi la Chambre vota en 1890 la proposition Bovier-Lapierre tendant à frapper de 1 à 3 mois de prison et d'une amende de 100 à 2,000 francs « les patrons, contremaîtres et ouvriers convaincus d'avoir, par menace de perte d'emploi ou de privation de travail, refus motivé d'embauchage, renvois d'ouvriers ou d'employés, à raison de leur qualité de syndiqués, entravé ou troublé la liberté des associations professionnelles, ou empêché l'exercice des droits déterminés par la loi du 21 mai 1884 ». Mais le Sénat plusieurs fois a refusé d'adopter ce texte.

Aussi le conflit entre les syndicats et les patrons, très aigu après 1884, s'est continué obscurément depuis, plus ou moins vif selon les régions, et n'a pas entièrement cessé. Ainsi, au Creusot, la grève de 1899 fut causée par les efforts de la direction pour entraver le groupement syndical. La sentence arbitrale de M. Waldeck-Rousseau, qui interdisait au patron de gêner la formation du syndicat, fut considérée comme un succès pour la classe ouvrière, comme une confirmation de la loi de 1884. (G. WEILL.)

Après cette grève, il se forma au Creusot le premier de ces syndicats *jaunes*[2] opposés aux syndicats *rouges*.

1. G. Weill, *le Mouvement social en France de 1852 à 1902* (1905).
2. L'origine de ce mot de *jaune*, aujourd'hui très employé, est assez cu-

Auparavant s'étaient déjà organisés des syndicats d'ouvriers en bons termes avec les patrons, et des syndicats mixtes où dominait l'élément patronal. Les premiers sont peu nombreux, et les syndicats mixtes n'ont guère qu'un effectif de 30,000 à 35,000 adhérents. Quant à l'effectif des syndicats jaunes apparus ces dernières années, il est plus considérable : il atteindrait 200,000 membres, si l'on en croit le compte rendu du premier congrès national des « jaunes » (Paris, 1902). L'année précédente, les jaunes avaient ouvert à Paris la Bourse du travail indépendante. Ils ont leurs journaux : *l'Union ouvrière* et *le Jaune*. Ils sont riches. M. Weill dit avec raison que « ce mouvement ouvrier dissident a commencé trop récemment pour qu'on puisse en apprécier l'avenir et la force ».

Le mouvement syndical s'est étendu. De 1893 à 1898, il y avait de 400,000 à 430,000 syndiqués; il y en avait 491,000 en 1899, 588,000 en 1900 et 614,000 en 1901. L'accroissement est plus considérable depuis quelques années. Cependant les syndiqués ne représentent que la minorité des ouvriers. L'*Annuaire des syndicats*, publication du ministère du commerce, porte, pour l'année 1903, 643,757 ouvriers syndiqués[1] dans 3,934 syndicats. Donc

rieuse. Le syndicat du Creusot, inspiré par l'usine et opposé au syndicat qui avait déclaré la grève, se réunissait dans une salle dont la façade était peinte en jaune. D'où son nom de syndicat *jaune*. Depuis on a appliqué cette épithète colorée à tous les syndicats ouvriers ou mixtes créés pour entraver les syndicats ouvriers dits *rouges*, par opposition à l'autre couleur. (Explication donnée par le journal hebdomadaire *le Jaune*.)

1. Dont 152,000 travailleurs des chemins de fer, 95,000 métallurgistes, 91,000 mineurs, 60,000 travailleurs des textiles, 58,000 ouvriers du bâtiment, 40,500 ouvriers de l'alimentation, etc. D'après le *Ministère du travail* de New-York, le nombre des ouvriers syndiqués était, en 1900 :

Angleterre	1,600,000
Etats-Unis et Canada......	1,905,000
Allemagne	995,000
France	538,000
Autriche-Hongrie	222,000
Danemark..................	102,000
Suède	58,000
Suisse....................	49,000
Espagne..................	31,000

En tout environ 5,500,000. Or, cette statistique ne comprend ni la Belgique

environ 650,000 syndiqués sur les 3,250,000 travailleurs-hommes de l'industrie, le cinquième seulement.

La Confédération générale du travail.

Les syndicats ne sont pas restés isolés, ils ont formé des *unions,* deux sortes d'unions : les unes *locales,* les *Bourses du travail,* les autres *nationales,* les *Fédérations de métiers.*

Les *Bourses du travail* sont constituées par l'association des syndicats des divers métiers d'une même ville ou d'une même région. Sous ce nom, dès 1845, un économiste avait proposé de créer des établissements, d'ouvrir des locaux où la marchandise-travail serait mise en vente comme des titres à la Bourse. Cette idée reparut en 1846, puis en 1875 au conseil municipal de Paris. En 1886, après la loi sur les syndicats, M. Mesureur la reprit dans un rapport présenté à ce conseil : « Sans la Bourse du travail, disait-il, l'existence des chambres syndicales sera toujours précaire, les charges qu'elles imposent éloignant d'elles le plus grand nombre des ouvriers... La libre et permanente disposition des salles de réunion permettra aux travailleurs de discuter avec plus de maturité et de précision les questions multiples qui intéressent les industries et influent sur les salaires. » Et M. Pelloutier, qui cite ces paroles dans son *Histoire des Bourses du travail,* ajoute que « dans le plus grand nombre des cas les ouvriers d'une même ville ont plus d'intérêts communs que les ouvriers d'une même profession habitant des villes éloignées ».

En 1887, Paris avait sa Bourse du travail, mais la Bourse centrale du Château-d'Eau ne fut inaugurée qu'en 1892. A cette époque il n'y avait encore que quatorze Bourses du travail en France. En 1900, lors de leur huitième congrès, elles étaient 57. A la fin de 1902 il y en avait 94, y compris les « jaunes ».

(130,000), ni la Hollande, ni l'Italie, ni l'Australie, etc. En 1900, le nombre des syndiqués dans le monde dépassait certainement 6 millions.

La plupart des Bourses reçoivent des subventions municipales. Elles ont un secrétariat en général très actif, une trésorerie, des archives, une bibliothèque, un bureau de placement gratuit, parfois des cours professionnels, parfois aussi des caisses de secours pour le travailleur qui chôme, pour le travailleur qui passe.

Les organisateurs des Bourses du travail sont très fiers de leur œuvre. L'un d'eux, M. Pelloutier, écrivait :

Dénombrez les résultats obtenus par les groupes ouvriers en matière d'enseignement, consultez le programme des cours institués par les syndicats et les Bourses du travail, programme où rien n'est omis de ce qui fait la vie morale, pleine, digne et satisfaite ; regardez quels auteurs habitent les bibliothèques ouvrières ; admirez cette organisation syndicale et coopérative qui chaque jour s'étend et embrasse de nouvelles catégories de producteurs, cet englobement de toutes les forces prolétaires dans un réseau serré de syndicats, de sociétés coopératives, de ligues de résistance ; cette intervention toujours croissante dans les diverses manifestations sociales ; cet examen des méthodes de production et de répartition des richesses, et dites si cette organisation, si ce programme, si cette tendance caractérisée vers le beau et le bien, si une telle aspiration à l'épanouissement parfait de l'individu, ne légitiment pas tout l'orgueil qu'éprouvent les Bourses du travail.

Les fédérations nationales de métier ont une valeur sociale moins grande que les Bourses du travail ; elles sont peu nombreuses, elles sont récentes ; plusieurs n'existent que sur le papier ; d'autres se sont divisées, comme la Fédération des chemins de fer ; d'autres ont disparu, telle la Fédération des verriers.

La plus ancienne et la plus pacifique est la Fédération du livre (1881) : 159 syndicats ou sections locales, 11,000 adhérents ; président, M. Keufer, typographe, qui se réclame du positivisme. La Fédération nationale des mineurs, fondée en 1883, subit une crise de croissance pendant onze ans, mais depuis 1894 cette fédération n'a cessé de grandir, traitant avec les compagnies, organisant des grèves partielles et même une grève générale, agissant auprès des pouvoirs publics, envoyant deux représentants directs, deux mineurs, à la Chambre,

MM. Basly et Lamendin. Avec les deux précédentes, l'*Union fédérative des travailleurs de l'Etat* est l'une des plus fortement organisées. Parmi les plus importantes, il faut compter encore la *Fédération nationale du bâtiment* (167 syndicats, 18,000 membres), la *Fédération nationale des employés* (plus de 12,000 membres), la *Fédération de la chapellerie* (280 syndicats, 1,500 membres), la *Fédération nationale des chauffeurs-conducteurs-mécaniciens-automobilistes,* la *Fédération du textile,* les Fédérations de l'habillement, des cuirs et peaux, des mouleurs en métaux, des ouvriers du papier, etc.

Le mouvement fédéraliste ne s'est pas arrêté aux Bourses du travail ni aux fédérations nationales de métier. Ces organisations constituent le second degré de la pyramide syndicale. Au troisième degré, il y a, d'un côté, la fédération des fédérations de métiers, dont la première ébauche, la fédération nationale des syndicats, date de 1886, et de l'autre côté, la *Fédération des bourses du travail* (1892), qui groupe plus de 300,000 syndiqués. Aux Bourses, la besogne d'éducation; aux fédérations nationales, la combativité et la résistance.

Enfin, au quatrième degré, au sommet de la pyramide syndicale, la Confédération générale du travail, qui englobe la fédération des Bourses et les fédérations nationales, ainsi que les syndicats isolés là où il n'y a pas de Bourse et quand il n'y a pas de fédération nationale du métier[1]. L'adhésion de chaque syndicat à sa Bourse et à sa fédération est obligatoire.

C'est en 1895, au congrès corporatif de Limoges, que fut créée la Confédération générale du travail. Mais elle entra en conflit avec la Fédération des Bourses, qui ne voulait pas se laisser absorber. Ce n'est qu'en 1902, au congrès de Montpellier, que fut scellée « l'unité ouvrière » et réellement fondée la Confédération du travail, qui groupe aujourd'hui 1,800 syndicats.

1. Cf. *le Mouvement socialiste,* 1er novembre 1904.

La Confédération comprend donc deux sections : celle des Bourses et celle des fédérations nationales. A la tête de chacune de ces sections, il y a un comité constitué par les délégués directs et révocables des organisations adhérentes. Le *Comité confédéral,* sorte de comité exécutif du syndicalisme français, est formé par la réunion de ces deux comités. Au Comité confédéral incombe la propagande tout à fait générale : ainsi c'est lui qui organisa en 1904 l'agitation en vue de la suppression des bureaux de placement. La Confédération du travail définit elle-même son but dans l'article premier de ses statuts : « Elle groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat. »

L'action syndicale.

Telle est l'organisation syndicale, tel est son but. Quels sont ses moyens ? Dans son rapport sur l'*Économie sociale* à l'Exposition de 1900, M. Gide ramène à cinq règles essentielles la tactique syndicale :

1° La substitution du *contrat collectif* aux contrats individuels, le syndicat traitant avec un ou plusieurs patrons au nom de tous les ouvriers. « Le taux du salaire n'est plus déterminé par le simple fait qu'un homme n'a pas dîné depuis deux jours, mais par l'état du marché. » Mais on a vu les répugnances patronales à traiter avec les ouvriers par l'intermédiaire des syndicats. Néanmoins l'action syndicale cherche en ce domaine à établir des rapports juridiques nouveaux.

2° « C'est sous la forme d'un *tarif uniforme* fixé par tous les ouvriers de la profession que cette intervention se manifeste. » En 1889, un tarif uniforme avait été établi dans toutes les industries textiles de la vallée de la Lys ; et les syndicats textiles, appuyés par la Fédération nationale textile, soutinrent les longues grèves de fin 1903 et des premiers mois 1904, au nom du *tarif.*

Une application du tarif et du contrat collectif, c'est le travail *en commandite* (typographie, Imprimerie natio-

nale, cristallerie de Baccarat). La *commandite* est un contrat intervenu entre un patron et une équipe d'ouvriers se chargeant de faire un travail déterminé pour un prix déterminé. Les ouvriers de l'équipe se partagent ensuite ce prix, soit en parties égales, soit au prorata du travail de chacun. La commandite est une sorte de petite association coopérative de production temporaire.

Elle n'est pas encore assez généralisée pour qu'on puisse en apprécier la valeur historique. M. Gide dit qu' « il est probable que l'avenir lui réserve une grande place », car l'ouvrier y trouve plus d'indépendance, et le patron son compte. Au lieu d'être temporaire et limitée, la commandite deviendrait permanente et illimitée, « le patron fournissant matières premières, machines, locaux, etc., les ouvriers fournissant non seulement la main-d'œuvre, mais l'administration, le contrôle et la responsabilité des travaux ». Mais avec ces rêves nous sortons de l'histoire.

3° La limitation du nombre des apprentis est un moyen que les syndicats, notamment ceux du livre, emploient pour empêcher l'avilissement des salaires. Mais cette arme n'a guère de portée, car l'apprentissage disparaît de plus en plus.

4° Le *boycottage* (du nom de sa première victime Boycott), ou mise à l'index par la classe ouvrière des produits fabriqués par les patrons qui refusent d'accepter les conditions réclamées par les syndicats. Mais, pour occasionner des pertes sensibles, cette action doit englober de vastes organisations. Voilà pourquoi elle est beaucoup plus pratiquée en Amérique qu'en France.

Le boycottage a pour contre-partie le *label,* marque syndicale apposée sur les produits des maisons qui se conforment aux tarifs syndicaux. C'est ainsi qu'on peut voir sur certains journaux, à la dernière page, le label de la Fédération du livre. Le label fut inventé en Amérique par les cigariers de l'Illinois, en 1874. Mais ce procédé ne peut être efficace que s'il est appuyé, lui aussi,

sur les masses profondes de la classe ouvrière et des consommateurs.

Enfin 5° la grève. Et nous avons vu qu'à la grève partielle il faut ajouter la grève générale, au moins en théorie, de même qu'il faut ajouter aux cinq règles de tactique syndicale, la propagande générale en faveur de l'action syndicale, la propagande spéciale faite auprès des jeunes soldats pour éviter qu'aux jours de grève ils tirent sur les ouvriers, la pression exercée auprès des hommes politiques et des pouvoirs publics, l'éducation générale technique et professionnelle, qui, d'après les syndicalistes, doit permettre à la classe ouvrière de prendre plus tard la direction de la production.

C'est en ce sens que le syndicat ouvrier est un élément de profonde transformation sociale, *la cellule de l'organisation nouvelle du travail*[1].

III. — LES COOPÉRATIVES[2]

La coopération et son histoire.

La coopération est une forme d'association économique qui a pour but immédiat de supprimer les *intermédiaires :* intermédiaire patron dans les sociétés coopératives de production, intermédiaire commerçant dans les coopératives de consommation, intermédiaire banquier dans les coopératives de crédit. La coopération peut revêtir les formes les plus variées : mais toutes les coopératives peuvent entrer dans ces trois cadres.

La première coopérative de *production* a été fondée en

1. M. Paul Deschanel, *Revue politique et parlementaire,* t. XI, p. 48. — La même opinion est exprimée par deux sociologues : M. G. Sorel (*l'Avenir socialiste des syndicats*) et M. Durkheim (*la Division du travail*).

2. Ch. Gide, *les Coopératives de consommation* (1904); *Economie sociale à l'Exposition de 1900* (rapport cité); *les Associations ouvrières de production* (*Revue d'économie politique,* 1900); *les Associations professionnelles ouvrières* (*Office du travail*). — Rieu, *Coopératives ouvrières à travers les âges.* — Marc Lauzel, *Manuel du coopérateur socialiste.* — Monographies de coopératives dans la revue *le Mouvement socialiste,* etc.

France par Buchez en 1831; la première coopérative de *consommation,* en Angleterre, par les célèbres pionniers de Rochdale en 1844, et la première coopérative de *crédit* (agricole) en Prusse par Raiffeisen, en 1849.

La constitution légale des coopératives a été déterminée en France par les lois du 24 juillet 1867 et du 1er juillet 1893 sur les *sociétés anonymes à personnel et capital variables.* Elles ne sont soumises à aucune autorisation gouvernementale. Leur nom est impersonnel et mentionne l'objet de l'entreprise. Les actions ou coupures d'action sont de 25 francs au moins, dont un dixième au moins (2 fr. 50) doit être versé en entrant par chaque nouvel adhérent. L'assemblée générale annuelle des actionnaires est souveraine; elle approuve les comptes, modifie les statuts, nomme les administrateurs. Les coopératives sont exemptes de la patente et de l'impôt de 4 p. 100 sur les dividendes. Pourtant il est question de leur appliquer la patente.

La coopération a pris un développement considérable dans l'Europe occidentale, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en France. La classe ouvrière a pris la coopération à son service pour améliorer sa situation matérielle et préparer son affranchissement.

Coopérative de production.

Le principe des coopératives de production est superbe : l'abolition du salariat, l'abolition du patronat par la substitution du *travail associé* au *travail salarié.* Mais elles se heurtent à des obstaces difficiles à surmonter.

Le premier obstacle et le plus considérable qui s'oppose au succès des associations coopératives de production, est le défaut d'éducation économique de la classe ouvrière, qui ne lui permet pas encore de trouver dans ses rangs des hommes assez capables pour diriger une entreprise industrielle... Le second, c'est le défaut *de capital.* Nous savons que si l'on peut éliminer le capitaliste de l'entreprise productive, on ne peut pas en tout cas éliminer le capital, et la grande production exige aujourd'hui des capitaux de plus en plus considérables. Enfin, le dernier écueil, c'est qu'elles tendent à

reconstituer les formes mêmes qu'elles se proposaient d'éliminer, à savoir, l'organisation patronale avec le salariat... Du jour où ces associations ont réussi, la plupart se ferment et refusent tout nouvel associé, engagent des ouvriers salariés, en sorte qu'elles deviennent tout simplemeut des sociétés de petits patrons[1].

Ces trois obstacles expliquent leur peu de succès. Les coopératives de production n'ont pas réalisé les espérances de 1848. Des 200 qui furent fondées alors, en vue de l'abolition du salariat, 3 seulement ont survécu : celle des ouvriers tailleurs de limes, celle des ouvriers facteurs de pianos et celle des ouvriers lunettiers (1849). Encore cette dernière n'est-elle plus une coopérative *ouvrière :* elle ne compte que 65 associés et 60 adhérents contre 1,300 adhérents *salariés*. Ses actions valent plus de 30,000 francs. Elle n'a fait que remplacer un patron par une centaine de patrons.

Malgré la faillite de 1848, malgré l'échec des grands projets de 1875-76 (on prônait alors la coopérative de production comme le moyen pacifique de résoudre la question sociale), il y a aujourd'hui plus de 300 coopératives de production (250 en 1897, 323 au 31 juillet 1902, d'après l'*Office du travail*). Les 250 coopératives de 1897 comprenaient 12,000 ouvriers associés et faisaient 40 millions d'affaires. Chaque ouvrier touchait en moyenne un salaire de 1,280 francs, plus 345 francs comme parts de bénéfices, y compris la part versée dans la caisse de retraite ou de prévoyance : résultats médiocres.

En 1889, il n'y avait que 70 coopératives de production. Les progrès sont donc récents. Peut-être tiennent-ils à des causes artificielles : privilèges accordés par l'Etat et par les villes pour la concession des travaux; subvention annuelle de 150,000 francs distribuée par l'Etat; générosité de quelques philanthropes : de Rampal, qui, en 1878, légua 1,400,000 francs à la Ville de Paris pour être prêtés aux coopératives de production de la capitale; de Moigneu, disciple de Fourier, qui créa la *Banque*

1. Ch. Gide, *Principes d'économie politique*, p. 567 et suiv.

coopérative des associations ouvrières de production, en la dotant de 50,000 francs. Pourtant elles ont fait preuve d'esprit d'organisation.

Le plus grand nombre d'entre elles, dit M. Gide, ont su se grouper autour de la *Chambre consultative des Associations ouvrières de production* (1884) et se conformer aux règles que celle-ci, gardienne de l'idéal coopératif, impose à ses adhérents, notamment en ce qui concerne la prépondérance qui doit être conservée à l'élément ouvrier dans la direction de la société, l'obligation de faire participer aux bénéfices (au moins pour 25 p. 100) les ouvriers simples auxiliaires qui ne sont pas associés, et l'obligation de consacrer une certaine part de profit à des œuvres de solidarité, de propagande ou d'émancipation sociale.

Mais la plupart de ces coopératives ont abandonné l'idéal d'autrefois. Ainsi l'association des *Charpentiers de Paris* donne à son directeur, élu pour 15 ans, autant à lui seul qu'à tous les ouvriers réunis; l'association des peintres *le Travail* alloue 40 p. 100 des bénéfices au capital-actions et 13 p. 100 à la direction; la Mine aux mineurs (1891) de Monthieux (Loire), dont on a tant parlé, est devenue une société patronale occupant des salariés.

Seules quelques sociétés, par leur constitution égalitaire, sont quelque chose de nouveau dans la société actuelle : les « Ouvriers lanterniers » de Paris, où tous les bénéfices sont répartis également entre les associés, gérant compris; les « Ferblantiers réunis », 50 p. 100 aux ouvriers, 25 p. 100 pour leur retraite, 25 p. 100 à la réserve; la « Cordonnerie communiste » de Paris, les typographes de l' « Emancipatrice », la Mine des Petits-Châteaux, la Verrerie ouvrière d'Albi, etc.

Le Familistère de Guise.

Des coopératives de production inégalitaires, il faut rapprocher la *copartnership* ou association des ouvriers à l'entreprise patronale.

C'est généralement par la participation aux bénéfices[1],

1. « La participation aux bénéfices, telle qu'elle se pratique ordinairement

genre de patronage, que débute cette association. Si, en effet, la part des bénéfices attribuée aux ouvriers a été transformée en actions, voilà les ouvriers associés à l'entreprise : c'est précisément ce que les Anglais appellent *copartnership*. Ce n'est pas une association provenant de l'initiative ouvrière.

Supposons, dit M. Gide dans son *Rapport sur l'Economie sociale à l'Exposition de 1900*, que chaque année, si la participation aux bénéfices est considérable, le nombre des actions aille grandissant : un jour viendra nécessairement, si aucune limitation n'a été imposée par le patron, où, par le jeu automatique de la participation, toutes les actions représentatives du capital social auront passé entre les mains des ouvriers et où le patron se sera laissé pacifiquement exproprier.

Telle a été l'histoire du *Familistère de Guise* et des maisons qui se sont inspirées de son exemple. C'est en 1846 que Godin avait fondé à Guise son usine pour la fabrication d'appareils de chauffage. Ce fut en 1859 qu'il commença à bâtir ses palais, en s'inspirant des plans de Fourier, pour son phalanstère, et en 1876 il avait institué au profit de ses ouvriers la participation simple. Mais ce fut en 1880 seulement qu'il imagina le système de vente de son établissement à ses ouvriers, vente pour laquelle, d'ailleurs, les ouvriers n'avaient rien à débourser, puisque le prix était payé avec les bénéfices qui leur étaient attribués. La valeur de l'usine fut évaluée, à cette date, à 4,600,000 francs. La part annuelle de bénéfices revenant aux ouvriers n'étant encore à cette époque que 200,000 francs, il aurait fallu assez longtemps pour que le transfert fût opéré en totalité; mais les délais furent très abrégés, car en 1888 Godin mourut et légua à ses ouvriers, c'est-à-dire à l'association, les

(88 maisons en France, 227 dans le monde en 1900), a une valeur sociale contestée. On a calculé que, pour l'année 1899, elle n'a élevé en France les salaires que de 9 p. 100, environ 30 à 35 cent. par jour et par ouvrier. Et cependant certains crient miracle à propos de la participation. M. Delombre a dit très justement : « Nous avons défini la participation aux bénéfices : « Un contrat de salaire amélioré. Ce n'est pas autre chose. » Il arrive que les industriels associent leurs ouvriers à l'entreprise, soit pour les inviter à produire davantage, — et alors la participation n'est qu' « un simple supplément de salaire pour un supplément de travail », — soit pour éviter la grève. (« Jamais, depuis 60 ans d'existence, la pensée d'une grève n'a germé « dans l'âme de l'ouvrier, » dit M. Laroche-Joubert, directeur de la papeterie où fonctionne la participation), soit enfin pour détourner l'ouvrier des idées de lutte de classe et des entreprises propagandistes : « Pour la plupart de « nos ouvriers, la lutte des classes est devenue un mot vide de sens, » disait la maison Delbraize, de Bruxelles. » (GIDE, *Rapport*.)

3,100,000 francs qui restaient à solder. Depuis lors, le capital a beaucoup augmenté; il a été élevé nominalement à 5 millions de francs, mais sa valeur réelle, au 30 juin 1901, était de 16,087,490 fr. Ce grand établissement industriel appartient aujourdhui tout entier aux 1,800 ouvriers de l'établissement de Guise et de sa succursale de Schaerberk. Et, naturellement, ce sont ces ouvriers aussi qui gouvernent et qui se partagent les bénéfices : 321,418 francs pour l'exercice 1901, mais ils ont été parfois plus considérables.

Mais si les ouvriers, une fois devenus actionnaires, restaient définitivement propriétaires de leurs actions, ils deviendraient de petits capitalistes, qui emporteraient, en se retirant, ou transmettraient à leurs héritiers tout le capital de l'entreprise, en sorte que celle-ci retomberait sous le régime du travail salarié. Le but serait manqué. Le mécanisme n'aurait rien fait, sinon convertir un grand patron en une légion de petits patrons : cela n'en vaudrait pas la peine. Pour éviter ce danger, les actions ne doivent rester entre les mains de l'ouvrier qu'aussi longtemps que lui-même reste dans la fabrique; quand il se retire, elles lui sont remboursées par la société, qui les garde pour les transmettre à celui qui prend sa place. Ainsi le capital reste toujours associé au travail.

Ces associés ne sont cependant pas tous sur le même rang, ni pour la quote-part dans les bénéfices, ni pour la direction. Ils sont divisés en trois catégories : les *associés,* les *sociétaires* et les *participants*. Les premiers seuls constituent l'assemblée des actionnaires et ont droit à double part, les seconds à une part et demie. Il y a aussi les *auxiliaires*, qui travaillent dans l'usine, mais ne participent pas encore aux bénéfices, — il faut au moins un an de stage, — et les *intéressés*, qui, à l'inverse, ne travaillent pas dans l'usine et cependant participent aux bénéfices : ce sont des personnes qui, à divers titres (notamment comme héritiers personnels de Godin), ont conservé certains droits sur les fonds.

La répartition des bénéfices se fait à peu près selon la formule connue de Fourier, entre le travail, le capital et le talent : 37,5 p. 100 au premier, 37,5 p. 100 au deuxième et 25 p. 100 au troisième (qui est présumé être représenté par la gérance). Les détails sont compliqués. Nous ne pouvons les indiquer ici, mais il y a pourtant une règle très originale qui vaut la peine qu'on la signale. C'est que, contrairement à la règle classique en cas de participation, qui met dans un des plateaux de la balance tout le capital et dans l'autre tout le montant des salaires, on ne met ici, dans la balance, que l'intérêt du capital. Godin estimait que le service rendu par le capital doit être mesuré par l'intérêt, comme le service rendu par le travail l'est par le salaire. Il est clair que ce nouveau système de répartition réduit énormément la part du capital et accroît d'autant celle du travail. Ainsi, au lieu de faire le partage entre un capital de 4,800,000 d'une part, et une somme de salaires de

2,436,000 francs d'autre part, ce qui aurait donné environ deux tiers au capital et un tiers aux salaires, on a fait le partage entre 240,000 francs, représentant l'intérêt du capital, et 2,436,000 fr. de salaires, ce qui a donné moins d'un dixième pour le capital et plus de neuf dixièmes pour le travail.

On a souvent dit que le *Familistère de Guise* n'était qu'un création individuelle et ne survivrait pas à son fondateur. La prédiction a été démentie par les faits, car, depuis seize ans que Godin est mort, son entreprise n'a fait que se développer. Il faut avouer cependant que, si elle a progressé commercialement, elle tend à devenir surtout une affaire, *a business*, et qu'elle se désintéresse de plus en plus du mouvement coopératif[1].

Une coopérative de consommation.

Jusqu'ici, ce sont les coopératives de consommation qui ont rendu, dans les centres populeux, les plus grands services à la classe ouvrière. Elles sont d'ailleurs plus faciles à organiser que les coopératives de production, car elles nécessitent moins de capitaux et ne subissent pas d'aléa. Mais qu'est-ce qu'une coopérative de consommation ?

Une ménagère achète deux litres de vin par jour chez l'épicier ou le marchand de vins : elle dépense ainsi vingt-huit sous par jour, et son vin est baptisé, frelaté, mauvais.

1. La maison fondée par Leclaire, le premier expérimentateur de la participation aux bénéfices, aujourd'hui maison Redouly, Valmé et Cie, n'est pas plus que le Familistère une coopérative de production. Les ouvriers touchent 50 p. 100 de bénéfices, les trois gérants 18,75 p. 100 ; 31,25 p. 100 sont versés dans une caisse de secours mutuels qui sert des indemnités en cas de maladie et des pensions de retraite. Leclaire imagina cette ingénieuse combinaison dans la crainte que les ouvriers, une fois devenus copropriétaires de l'entreprise, ne songeassent à se la partager et à détruire ainsi son œuvre.

On sait que le *Bon Marché*, qui fait le chiffre énorme de 150 millions d'affaires par an, a été transféré par Mme Boucicaut à ses employés. Aujourd'hui, tout le capital social appartient à 800 employés ou anciens employés sur 3,000 environ qu'occupe la maison. Ce n'est donc, en aucune façon, une coopérative. C'est une société par actions ordinaire. Emises en 1880, à 50,000 francs, ces actions rapportent annuellement 18,000 francs et sont cotées 320,000 francs à la « Bourse » intérieure du Bon Marché. Elles ont été divisées en 8 parts dont chacune trouve aisément preneur à 40,000 francs et rapporte 2,000 francs. La participation aux bénéfices est pratiquée dans l'établissement, mais sans quantum déterminé, et les parts de bénéfices sont converties en titres d'épargne, non en actions. (V. d'Avenel, *Mécanisme de la vie moderne : les Magasins de nouveautés*.)

Le bourgeois d'à côté, qui a de l'argent, achète directement au vigneron un fût de 220 litres qui, rendu en cave, lui revient à 130 fr. Le bourgeois paye *en gros* 59 cent. le litre de vin naturel; la ménagère paye au détail 70 cent. le litre de vin à la fuchsine. Si elle pouvait obtenir le même vin que le bourgeois et aux mêmes conditions, elle économiserait d'abord 22 cent. par jour, 80 fr. 30 par an, et peut-être aussi des frais de maladie. Mais, pour faire ces économies d'argent et de santé, il faudrait une avance de 130 francs que la ménagère n'a pas. Elle cherche autour d'elle neuf ménagères dans son cas. Toutes conviennent d'économiser 13 francs chacune pour faire venir une pièce de vin. La pièce arrivée, elles se la partagent : alors leurs familles boivent du bon vin à bon marché, à meilleur marché encore que le bourgeois, car, consommant dix fois plus de vin que celui-ci, les dix ménages peuvent obtenir le litre à meilleur compte, à 57 centimes par exemple.

Supposez que les dix ménagères se groupent pour faire des économies identiques sur d'autres produits : l'épicerie, les légumes, le charbon, les vêtements, etc. Supposez enfin que si, au lieu de dix familles, c'est 100 familles, c'est 1,000 familles qui sont associées : les avantages recueillis seront encore bien plus considérables; la qualité des produits sera meilleure; on pourra ouvrir une boulangerie commune, s'approvisionner de presque tout ce qui est indispensable, réaliser de beaux bénéfices, faire bâtir un immeuble avec des magasins et une salle de fêtes, avoir des caisses de secours en cas de chômage, de maladie, de décès, tendre la main aux camarades en grève, aux coopératives de production, acheter deux ou trois mille hectolitres de vin aux « Vignerons libres de Maraussan », etc.

Voilà ce qu'est une coopérative de consommation.

Le roman vrai d'un jeune homme pauvre.

Les coopératives de consommation sont jeunes, car l'ac-

tivité des hommes d'initiative fut longtemps absorbée par la coopération de production. Sous l'Empire et au début de la troisième République, elles étaient peu nombreuses, sauf les boulangeries coopératives. Elles vivaient isolées, d'une vie précaire, jouet des circonstances, d'une vie mesquine dont l'horizon mercantile était borné par les bonis annuels.

C'est au début de la République, après la victoire du parti républicain, à peu près au temps où l'on votait les lois sur l'instruction primaire, la liberté de réunion, la liberté d'association syndicale, à l'époque où un parti nouveau, celui de la classe ouvrière, le parti socialiste, réapparaissait.

C'est à Nîmes qu'apparurent d'autres idées et des projets plus vastes, sous l'influence de trois novateurs, MM. Fabre, de Boyve et Gide. Le premier, qui dirigeait une petite fabrique de soie, faisait partie de la bourgeoisie; la lecture de Fourier lui inspira la résolution de travailler au progrès social. Quittant son atelier, il vint passer un an au Familistère de Guise, pour saisir sur le fait les progrès économiques obtenus par l'association; puis il s'établit à Nîmes, cherchant à répandre ses idées sociétaires et mettant à leur service de remarquables qualités pratiques. Les ouvriers nîmois étaient habitués à se grouper en « chambrées » pour lire des journaux et discuter sur la politique; M. Fabre, qui faisait partie d'une de ces chambrées, organisa, en 1878, une coopérative de consommation qui porta le même nom qu'elle, « la Solidarité ». M. de Boyve, appartenant à une riche famille protestante, s'était vite passionné pour la question sociale; d'origine anglaise par sa mère, il se mit au courant de la vie coopérative en Grande-Bretagne, puis fonda en 1883, à Nîmes, une société de consommation, « l'Abeille ». M. Gide, professeur d'économie politique à la faculté de droit de Montpellier, avait, un des premiers dans l'enseignement supérieur, osé rompre avec le libéralisme économique, intransigeant, et bientôt il s'était voué à la cause de la coopération, qu'il servait à la fois par la parole, par la plume et par l'action pratique. L'Abeille et la Solidarité s'entendirent avec une boulangerie coopérative de Nîmes, « la Renaissance », pour fonder une société d'économie populaire. Celle-ci commença des discussions qui attirèrent des personnes de toutes les classes de la société. Voilà quelle fut l'origine de l'école de Nîmes[1].

1. G. Weill, *Histoire du mouvement social en France* (1852-1902).

Cette école nouvelle allait exercer sur l'avenir de la coopération française une influence considérable. Elle apportait deux idées neuves : 1° les coopératives devaient avoir pour but final, non les bonis, mais l'organisation progressive d'un nouveau régime économique et social; 2° pour cela, elles devaient renoncer à l'isolement mortel et se grouper en un faisceau résistant.

C'est grâce à l'école de Nîmes que fut tenu à Paris, en 1885, le premier congrès coopératif, qui réunit les délégués de 85 sociétés. Ce congrès décida la création d'une fédération nationale des coopératives avec un magasin de gros qui fut inauguré en 1887, mais échoua bientôt, et une Chambre consultative qui s'appela depuis le comité central et n'eut pas beaucoup d'adhérents. C'était assez que le mouvement d'association fût commencé.

Au congrès coopératif de 1889, le professeur de Montpellier exposa les espérances que fondait son groupe sur l'avenir de la coopération; « les coopératives devenues propriétaires de l'outillage du pays, les classes ouvrières auront ainsi réalisé leur rêve : la prise de possession des instruments de production; l'idéal du coopératisme va ainsi rejoindre celui du collectivisme. »

Ce programme, qualifié de révolutionnaire, fit éclater des dissidences parmi les coopérateurs, mais favorisa la création de coopératives animées d'un esprit nouveau. Cinq ans après, une enquête révélait environ 300,000 coopérateurs faisant pour 100 millions d'affaires. C'était encourageant. Le progrès continua. De 1889 à 1900, le nombre des coopératives de consommation doubla. En 1904, il y en avait 1,680, groupant environ 600,000 adhérents, c'est-à-dire, comme chaque adhérent représente une famille, à peu près 2 millions et demi de consommateurs, et faisant environ 200 millions d'affaires. Le jeune homme pauvre était devenu riche !

Ces coopératives sont maintenant groupées en fédérations. Il y a des fédérations régionales : dans les Ardennes, à Rouen pour l'Ouest, à Marseille pour le Midi, à

Grenoble pour l'importante fédération des coopératives des employés de chemins de fer, à Lille pour les coopératives socialistes du Nord. Il y a aussi des fédérations nationales. L'ancienne fédération nîmoise est devenue l'*Union coopérative,* qui englobait en 1902 environ 300 sociétés, presque le cinquième des coopératives françaises. L'autre fédération nationale est la *Bourse coopérative,* fondée en 1895 et groupant environ 70 coopératives socialistes. Enfin, au sommet de l'édifice coopératif, il y a l'*Alliance coopérative internationale* qui, fondée en 1892, a tenu à Manchester son cinquième congrès en 1902.

Mais il manque aux coopératives françaises, bien qu'elles fassent de l'achat en gros par l'intermédiaire de leur fédération, une organisation analogue aux puissantes *Wholesales* de Manchester et de Glasgow, qui font près de 600 millions d'affaires par an.

L'*Alliance coopérative internationale* pourrait jouer un rôle économique considérable, étant donné le développement énorme de la coopération dans le monde. En 1904, il y avait dans le monde plus de 14,000 coopératives de consommation[1]. Elles groupaient près de 1,900,000 familles en Angleterre, environ 1 million en Allemagne, 250,000 en Italie ou en Belgique, c'est-à-dire, outre les 2 millions et demi de Français, une population approximative de 8 millions en Angleterre, 4 millions en Allemagne, 1 million et demi en Italie ou en Belgique. C'est la coopérative de Breslau qui a le plus grand nombre d'adhérents du monde entier : 85,000. Celle de Leeds en a plus de 50,000; à elle seule, elle a fait plus de 38 millions d'affaires en 1902.

Le *Vooruit* de Gand, dont le nom flamand signifie « en avant! » groupe plus de 8,000 familles ouvrières; la *Maison du Peuple* de Bruxelles, 18,000 familles; l'*Union de*

1. Dont environ 1,850 en Allemagne, 1,500 en Angleterre, 1,000 en Italie; Danemark, 1,000; Autriche, 760; Belgique, 500; Suède, 400; Hongrie, 390; Suisse, 350; Espagne, 250; Etats-Unis, 200; Hollande, 150; Australie, 80, etc. On en compte une vingtaine au Japon. Il y aurait dans le monde entier de 70,000 à 80,000 coopératives des différents genres.

Lille, 6,000 familles. Or ces dernières ont débuté dans la plus grande pauvreté. La boulangerie de l'Union de Lille, qui réalise aujourd'hui à elle seule, sans compter les autres « rayons » (épicerie, estaminet, charbon, imprimerie, etc.) 150,000 fr. de bénéfices annuels, fut ouverte en 1892 avec un capital de 600 francs.

La *Maison du Peuple,* née en 1882 avec un capital de 700 francs, attire chez elle le cinquième de la population bruxelloise et possède des immeubles qui valent plus de deux millions.

Le *Vooruit* a débuté en 1873 dans une cave, avec un capital de mille francs, prêté par le Syndicat des tisserands. Aujourd'hui, il fabrique plus de cent mille kilogrammes de pain par semaine, il a des immeubles de valeur, une salle de café, des salles de réunion, une belle salle de fête, un grand magasin de nouveautés, des ateliers de production, quatre pharmacies, plusieurs œuvres de solidarité, un journal, une fanfare, etc. C'est une puissance.

C'est la Belgique et l'Angleterre qui sont à la tête du mouvement coopératif européen. Les célèbres *Pionniers de Rochdale,* qui ont enseigné au monde les bienfaits de la coopération de consommation, et dont l'œuvre a pris des proportions colossales, n'étaient, en 1844, qu'une quarantaine de pauvres tisserands. Leur exemple a été si bien imité en Angleterre, que les coopératives de ce pays font annuellement *un milliard et demi* de vente et deux cent trente millions de bénéfices! Elles possèdent sept navires, des terres à thé à Ceylan, des usines d'approvisionnement, où elles occupent près de 20,000 ouvriers. C'est un Etat dans l'Etat.

Telle est la puissance de l'association et des gros sous de la classe ouvrière.

Coopératives « bourgeoises » et coopératives « socialistes ».

Il y a en France trois sortes de coopératives de con-

sommation, d'après le but qu'elles visent : il y a les coopératives « bourgeoises », les coopératives « socialistes » et les coopératives de l' « école de Nîmes ».

Les coopératives dites « bourgeoises » ont un but mercantile.

Elles ne recherchent que le profit : économie et bonne qualité. Elles distribuent tous les bonis réalisés; elles ne font que du commerce en gros; elles ne créent aucune œuvre de solidarité.

La plus caractérisée de ces coopératives se trouve être en même temps la plus importante société de consommation en France (18,800 membres, 8 millions d'affaires) : c'est la « Société des employés civils de l'Etat et de la Ville de Paris ». Elle a tellement accentué son caractère commercial, qu'elle a presque perdu son caractère coopératif. Les trois quarts de ses membres ne sont pas actionnaires, ils ne sont qu'adhérents, et le nombre des actions est limité, comme dans les sociétés anonymes ordinaires : tout cela contrairement à ce qui se passe dans les vraies coopératives. Aussi la valeur de ses actions a-t-elle monté comme dans les sociétés capitalistes; elle a passé de 50 fr. à 140 fr. Le Conseil d'Etat a récemment et justement frappé de la patente cette société commerciale.

Le but des coopératives socialistes est de collaborer à la transformation de la société, à la suppression du salariat. Elles ne se contentent pas « de diminuer un peu l'infinie misère du prolétariat ». Et en effet, depuis que le mouvement ouvrier politique et le mouvement coopératif se sont réconciliés, les coopératives socialistes versent une part de leurs bénéfices à la caisse de propagande socialiste, elles subventionnent les grèves, soutiennent les coopératives ouvrières de production (l'*Égalitaire de Paris* et l'*Avenir de Plaisance* ont sauvé la *Verrerie ouvrière* en lui prêtant 90,000 fr.); elles créent des œuvres de solidarité : secours en cas de chômage, de maladie, de décès, caisse d'épargne, salles de réunions politiques et syndicales, salles de fêtes, services pharmaceutiques à

prix réduit, service médical gratuit, fanfares et chorales, bibliothèques, universités populaires, maisons du peuple, etc.

Le *Vooruit* constitue, avec la *Maison du Peuple* de Bruxelles, la plupart des coopératives belges, la plupart des coopératives françaises du Nord et de Paris, le type de la coopérative socialiste. « Le Vooruit, a dit son directeur, Edouard Anseele, député, est une citadelle établie par les socialistes et d'où ils bombardent la classe bourgeoise à coups de tartines et de pommes de terre[1]. »

Elle s'entoure, dit de la coopérative socialiste M. Ch. Gide, de tout un réseau d'œuvres d'assistance, de mutualité, de prévoyance, de retraite, d'éducation, de récréation, qui prennent l'ouvrier tout entier de sa naissance à sa mort, et dans tous les actes de sa vie domestique ou professionnelle. Elle se charge de le nourrir, de le vêtir, de l'instruire, de l'amuser, de le faire rire, de le faire voter. Elle est le débit, elle est l'école, elle est l'église... Son but, ce n'est plus de donner à la classe ouvrière la paix d'esprit dans un bien-être relatif, mais au contraire de lui donner la conscience de son existence en tant que *classe,* le sentiment de sa puissance et le moyen d'en user... Il est évident que ce programme nous porte assez loin du but originaire de l'association de consommation, mais aussi tel est précisément le caractère du coopératisme socialiste de ne voir dans la coopérative qu'un moyen, un moyen de préparer l'avènement de la société collectiviste. (*Rapport officiel sur l'Economie sociale à l'Exposition de 1900*.)

Coopératives de l'école de Nîmes.

Voici enfin le troisième type de coopérative de consommation. Son programme, celui de l'*école coopérative* dont M. Gide est le chef, est ainsi formulé par le comité central de l'*Union coopérative :*

Le comité s'efforce de ne laisser dévier le mouvement coopératif ni vers cet idéal bourgeois qui ne voit dans la coopération qu'un moyen de distribuer des dividendes et de réaliser des épargnes individuelles, ni vers cet idéal socialiste qui ne voit dans la coopération qu'un moyen de préparer la révolution sociale, qu'une arme mise au service d'un parti politique. La loi voit dans la coopération de

1. Ad. Brisson, *les Prophètes*, p. 116.

consommation *une fin* en soi, c'est-à-dire un mode d'organisation sociale qui contient en puissance la société future, comme la graine contient le fruit. Son programme... est de consacrer la moindre part possible de bonis à la répartition individuelle, jusqu'à cette limite où l'on courrait le risque de ne plus trouver d'adhérents, limite d'ailleurs qui doit reculer progressivement au fur et à mesure des progrès de l'éducation coopérative, pour en consacrer la plus grosse part possible à la production, soit en créant directement des fabriques et en faisant participer les ouvriers aux bénéfices, soit en commanditant les associations coopératives de production, qui resteraient autonomes, mais qui recevraient des sociétés de consommation à la fois les capitaux nécessaires à leur création, des commandes et une certaine direction générale. Par cette voie seulement la coopération nous paraît pouvoir graduellement transformer l'organisation économique et préparer l'avènement d'un régime nouveau que nous avons appelé le *règne des consommateurs,* un régime où tous les faux frais, toutes les nuisances, tous les prélèvements qui se chiffrent par milliards et que Proudhon qualifiait de « droit d'aubaine », seraient abolis ou, ce qui revient au même, *restitués* à ceux à qui ils ont été pris, un régime où, toute chose s'échangeant à son prix de revient, le « bénéfice » disparaîtrait, et tout fonctionnerait désormais en vue des besoins à satisfaire, et non plus des profits à toucher. »

Tel est, en raccourci, l'historique des coopératives. Les coopératives sont, avec les syndicats et les grèves, le résultat de l'action *sociale* des travailleurs. A l'action sociale les travailleurs ont joint l'action *politique,* afin de multiplier leurs efforts vers une existence plus heureuse.

L' « action ouvrière », conséquence de la révolution industrielle, du bouleversement économique du siècle écoulé, est un fait nouveau d'une importance énorme dans l'histoire de l'humanité. Elle est puissante et grandit sans cesse, parce que les peuples modernes sont de plus en plus des peuples de producteurs. Si donc on observe, d'autre part, que depuis l'avènement de la vapeur le nombre des ouvriers n'a cessé de croître avec le développement de la grande industrie, et que leur travail colossal est indispensable à la marche du monde, on est amené à conclure que l'action économique, politique et sociale des travailleurs a été si considérable depuis cent ans qu'elle a fait

du XIXe siècle, selon le mot célèbre de Gladstone, le « siècle des ouvriers ».

*
* *

Lorsque Çakia-Mouni sortit de son palais pour la première fois, par la porte de l'Est, il rencontra un malade gémissant au bord du chemin. Çakia-Mouni demanda si les autres hommes souffraient et gémissaient comme ce malheureux. On lui répondit que beaucoup d'hommes étaient malades. Alors Çakia-Mouni dit à son cocher : « Tourne bride! nous ne sortons pas aujourd'hui! »

Une seconde fois, sorti par une autre porte, Çakia-Mouni rencontra un vieillard qui marchait péniblement, le dos courbé; et une troisième fois, sorti par une autre porte, il rencontra un mort qu'on s'en allait porter en terre. Chaque fois Çakia-Mouni demanda si tel était le sort des autres hommes, chaque fois il reçut la même réponse affirmative, et chaque fois il fit tourner bride à son cocher.

Et c'est après avoir connu que la maladie, la vieillesse et la mort guettaient les hommes aux carrefours de la vie, que le prince Çakia-Mouni devint le Bouddha de l'éternelle résignation.

Or, de tous les hommes, celui que la maladie, la vieillesse et la mort frappent le plus cruellement, c'est l'ouvrier.

C'est donc cela l'ouvrier! s'écriait, il y a une douzaine d'années, un rédacteur du *Figaro,* M. Jules Huret, au cours d'une visite au Creusot. Ce sont ces faces terreuses et maigres aux yeux brillants de fièvre, qui regardent passer respectueusement le visiteur curieux de leurs fronts mouillés, de leurs paupières rougies, de leurs cils brûlés, de leurs torses dégouttant de sueur; ce sont ceux qui mangent sans appétit, à deux pas des brasiers, assis sur des tas de métaux, le pain que leurs mains noircissent, que la poussière poivre, que l'horrible fumée empeste; ce sont eux qui se lèvent à six heures du matin tous les jours, tous les jours depuis leur tendre enfance, pour venir s'enfermer dans ces immenses hangars où tout

est noir et rouge... Et ils continueront demain, l'année prochaine, toujours jusqu'à l'extrême vieillesse, sans quinze jours, sans huit jours de repos! Jamais, jamais ils ne sauront la calme et reposante douceur des lacs bleus et des plages normandes; pour eux n'existeront jamais les forêts feuillues et profondes qui sont si fraîches, où reposent quelquefois les capitalistes, d'où je viens moi-même, moi! Et pourquoi? pourquoi? Parce qu'un jour sans travail est pour eux un jour sans pain. Parce qu'ils ont beaucoup d'enfants et que leurs pères étaient pauvres aussi. Est-ce juste? Il me semble que je me révolterais... Et je me promis de demander aux ouvriers pourquoi ils ne se révoltaient pas...

Et voici ce que les ouvriers ont répondu : « ... On n'y pense pas, voyez-vous, à faire les méchants, ça n'avance jamais à rien, on n'est pas les plus forts, et puis, et puis... conclut l'un d'eux avec un immense accent de découragement et de lassitude... *on est trop fatigué!* »

Pourtant, malgré le découragement de quelques-uns, la classe des travailleurs a vaincu sa grande fatigue pour ne pas se résigner à l'éternelle misère. Elle n'a pas fait comme Çakia-Mouni, elle n'a pas tourné bride devant la maladie, la vieillesse et la mort, maux communs à tous les hommes; elle n'a pas tourné bride devant les *risques professionnels :* le chômage, l'accident, l'invalidité, parfois les salaires de famine, toujours la cruelle incertitude du lendemain, l'un des plus grands soucis, l'une des plus grandes souffrances de l'homme! Non, elle a lutté contre tous ces ennemis avec la force du nombre et de l'union.

Longtemps la classe ouvrière s'était contentée de gémir au bord de la vie comme le malade de Çakia-Mouni au bord du chemin. Puis elle s'était mise à rêver au royaume d'*Utopie*. Au siècle passé elle puisa des espérances naïves dans le mirage d'*Icaries* qu'elle croyait prochaines. Des hommes de bonne volonté lui chantèrent la chanson de la « Cité Justice », la vieille chanson dont on berce la souffrance humaine.

Mais gémir, pleurer, crier, rêver est également vain. La classe des travailleurs restait privée. Les illusions ne la nourrissaient pas. Ce qu'il faut, c'est *agir*. Une partie comprit la faute séculaire; les plus intelligents, les moins

malheureux, secouèrent les chaînes sentimentales et s'attelèrent à l'action. Ils entraînèrent d'autres travailleurs. Alors on leur donna le bulletin de vote, une part de souveraineté. Ils s'en servirent. Mais ils se sont aperçus depuis que les lois ne suffisent pas à donner le pain. Ils ont cherché d'un autre côté, ils se sont groupés, ils ont formé des sociétés diverses, des syndicats et des coopératives, mais ils n'ont jamais pu entraîner tous leurs camarades. Pourtant leur sort s'est amélioré. Ils ont profité un peu des trésors de la science et de l'industrie. La vapeur a pansé elle-même une partie des blessures qu'elle leur avait faites en les jetant sur le pavé. S'ils ont aujourd'hui tendance à la baisse, les salaires ont monté. Pour eux la République a fait luire l'instruction. Ils ont vu clair dans le monde, à la lumière nouvelle, et leurs revendications se sont précisées.

Le prolétariat a foi dans l'avenir. S'il travaille pour les savants, les savants travaillent pour lui : la science, a dit l'un des plus grands d'entre eux, le chimiste Berthelot, « la science est la grande révolutionnaire ». Son existence douloureuse lui a enseigné que l'action prévaut sur le rêve, qu'elle est seule féconde et que le travail, autrefois méprisé, réservé aux esclaves ou aux serfs, s'est si bien réhabilité par sa puissance même qu'il est devenu le roi du monde. La classe ouvrière cherche à conquérir bien-être et liberté, elle travaille non seulement à la production d'incalculables richesses, ou à la fabrication des merveilleuses machines de l'industrie contemporaine, mais encore à la transformation de l'état social en vue du bonheur commun : tel est le fait matériel qui domine toute l'histoire du travail et des travailleurs.

Ce modeste livre de vulgarisation — dont j'ai puisé la matière dans la vie d'aujourd'hui et dans les milliers et milliers de feuillets où dort la vie d'au-

trefois — a été écrit sans autre passion que celle de la vérité historique.

On n'y trouvera pas de phrases, mais des faits, des chiffres, des réalités, des documents qu'avec les préoccupations de l'heure présente il n'est plus permis à personne d'ignorer.

Puisse cet humble livre servir un peu la cause du travail et des travailleurs dont, à grands traits, il raconte l'histoire !

P. B.

TABLE DES MATIERES

SOCIÉTÉ ANONYME D'IMPRIMERIE DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
Jules Bardoux, Directeur.

Librairie CH. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

LA TYRANNIE SOCIALISTE | Les Principes de 89 ET LE SOCIALISME

par YVES GUYOT

Chaque vol. in-12, broché. 1 25

LA PROPRIÉTÉ, Origine et Évolution

THÈSE COMMUNISTE

par PAUL LAFARGUE

RÉFUTATION

par YVES GUYOT

1 vol. in-12, broché. 3 50

VÉRITÉS ET PARADOXES

par FRÉDÉRIC PASSY

Membre de l'Institut

1 vol. in-12, broché. 1 25

LIVRET D'ENSEIGNEMENT MUTUALISTE

par J. BARBERET

1 vol. petit in-16, cartonné . . . . » 30

L'OUVRIER

par DUPIN

Son éducation personnelle, sociale, légale et économique

1 vol. cartonné 2 50

DROIT USUEL

par

F. MARTEL, Inspecteur général de l'enseignement primaire, Docteur en droit.

CH. LEGENDRE, Substitut du Procureur général près la Cour d'appel de Rennes.

1 vol. in-12, cartonné 2 50

LA SYNTHÈSE DU DROIT

par J. BOITEL et FOIGNET

1 vol. in-12, cartonné toile. 3 50

NOTIONS DE DROIT COMMERCIAL

par J. BOITEL et FOIGNET

1 vol. in-12, cartonné toile . . . . 2 »

NOTIONS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

par J. BOITEL et FOIGNET

1 vol. in-12, cartonné toile. 2 75

IMPR. PAUL SCHMIDT, PARIS-MONTROUGE (SEINE).